



Antonin Lavigne  
Irène-Laure Vion  
Félix Dupin-Meynard

Véronique Mure  
BOTANIQUE  
JARDINS  
PAYSAGES

Atelier Michel Dupin,  
architecte-urbaniste

# PLAN D'ACTION PAYSAGE

## CAUSSES, CANYONS ET VIGNOBLES DU MINERVOIS

### DIAGNOSTIC



...the first of these is the fact that the ...

...the second is the fact that the ...

...the third is the fact that the ...

...the fourth is the fact that the ...

...the fifth is the fact that the ...

...the sixth is the fact that the ...

...the seventh is the fact that the ...

...the eighth is the fact that the ...

...the ninth is the fact that the ...

...the tenth is the fact that the ...

...the eleventh is the fact that the ...

...the twelfth is the fact that the ...

...the thirteenth is the fact that the ...

...the fourteenth is the fact that the ...

...the fifteenth is the fact that the ...

...the sixteenth is the fact that the ...

...the seventeenth is the fact that the ...

...the eighteenth is the fact that the ...

...the nineteenth is the fact that the ...

...the twentieth is the fact that the ...

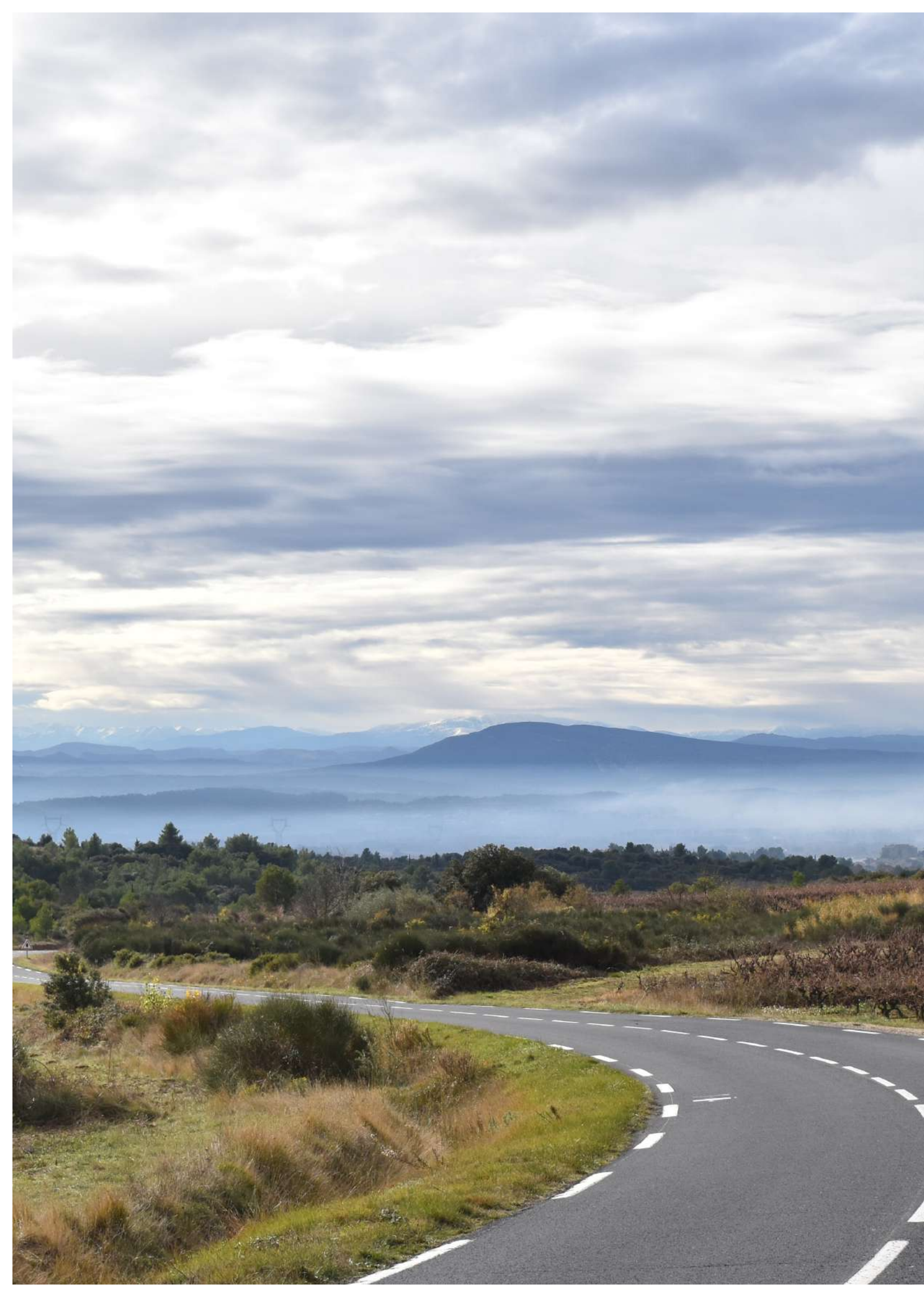
...the twenty-first is the fact that the ...

...the twenty-second is the fact that the ...



# SOMMAIRE

<b>Introduction : Le plan d'action paysage, qu'és aquò ?</b> .....	<b>5</b>
<b>1<sup>ère</sup> PARTIE : Les Causses, les Canyons et les Vignobles</b> .....	<b>11</b>
1.1 / Des paysages typiquement méditerranéens aux portes du pays carcassonnais .....	12
1.2 / Un creuset de paysages .....	16
1.3 / Le socle géologique, une remarquable clé de compréhension des paysages .....	20
<b>2<sup>ème</sup> PARTIE : L'évolution des paysages</b> .....	<b>25</b>
2.1 / La naissance d'un paysage habité et cultivé .....	26
2.2 / Fin XVIII <sup>e</sup> -début XIX <sup>e</sup> : un territoire entre « pays bas » prospère, « pays maigre » pittoresque et montagnes riantes .....	28
2.3 / Mi XIX <sup>e</sup> -début XX <sup>e</sup> : Industrialisation et hégémonie viticole .....	34
2.4 / Depuis les années 50 : déprise agricole et explosion des zones pavillonnaires autour des vieux bourgs .....	38
2.5 / Aujourd'hui ? Forces en présence, craintes et attentes locales en matière de paysage et de cadre de vie .....	54
<b>3<sup>ème</sup> PARTIE : Lecture des paysages</b> .....	<b>59</b>
Identification des entités paysagères .....	60
3.1 / Les Serres et les Mourels .....	64
3.2 / La Plaine et les Piémonts .....	74
3.3 / Les Pechs et Plateaux .....	86
3.4 / Les Causses et Canyons .....	94
3.5 / Les Avant-Monts .....	114
<b>Conclusion : Synthèse des enjeux</b> .....	<b>125</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>130</b>
<b>Glossaire</b> .....	<b>132</b>
<b>Annexes</b> .....	
1 / Comptes-rendus des Ateliers	
2 / Atlas cartographique	
3 / Atlas des villages	
4 / Arbres des villes et arbres des champs	





# INTRODUCTION

LE PLAN D'ACTION PAYSAGE,  
QU'ES AQUÒ ?







## Valoriser la qualité des paysages

Les paysages de l'unité paysagère «Causses, canyons et vignobles du Minervois» du Parc naturel régional du Haut-Languedoc (Pnr HL) sont d'une grande expressivité. Ils alternent entre causses arides, gorges abruptes, sites pittoresques et terroirs viticoles aux contours nets : un équilibre subtil et fragile entre géomorphologie, nature et usages. Cette unité paysagère est à ce titre identifiée par le Pnr HL comme Espace d'Intérêt Ecologique Majeur.

Dans le programme d'actions 2015 de la Charte du Parc 2012-2024 prolongé jusqu'en 2027, le Parc avait prévu la préparation d'une charte architecturale et paysagère pour cette unité de paysage qui répond à celle requise pour un Plan d'action paysage puisqu'elle incluait la définition d'objectifs de qualité paysagère et d'un programme d'actions.

Le lancement en 2017 du Plan d'action paysage correspond ainsi au projet validé par les instances décisionnaires du Parc et répond à la stratégie définie dans sa Charte.

Ce Plan d'Action Paysage dépasse le champ exclusif de la connaissance des paysages. La démarche est transversale

aux politiques sectorielles de l'aménagement du territoire (urbanisme, agriculture, transport, industrie...) et souhaite rassembler les acteurs locaux autour de la question du devenir de leur territoire et des paysages. Menée à une échelle fine, elle permet de formuler collectivement des Objectifs de Qualité Paysagère (OQP) et d'envisager un programme d'action cohérent.

Ce plan d'action, prolongement direct des engagements poursuivis par la charte du Pnr et par la démarche d'OGS (Opération Grand Site), se déroule en trois temps :

- Le diagnostic permet de donner des clés de compréhension du territoire, et de faire émerger les problématiques et les enjeux propres aux paysages des «Causses, canyons et vignobles du Minervois».
- La stratégie vise à formuler les objectifs de qualité paysagère
- Le programme d'action et un cahier de recommandations architecturales et paysagères qui définissent les actions à mener sur le territoire pour atteindre ces objectifs.

## Le périmètre d'étude

Le périmètre d'étude qui prend racine sur l'unité paysagère des «Causse, canyons et vignobles du Minervois» du Pnr Haut-Languedoc concerne dix communes : Saint-Jean-de-Minervois, Vélieux, Agel, Aigues-Vives, La Caunette, Minerve, Azillanet, Cessero, Siran et La Livinière (cf. carte).

Afin de saisir toute la logique des paysages des «Causse, canyons et vignobles du Minervois», le présent diagnostic prendra en compte un territoire qui dépasse sensiblement le périmètre établi. Des communes telles qu'Aignes ou Félines-Minervois pourront être citées dans la mesure où elles participent à la compréhension des paysages.

Le paysage a été maintes fois reconnu pour ses qualités paysagères, patrimoniales ou écologiques. Il bénéficie de deux zones Natura 2000 (Directive Habitat et Directive Oiseaux) et de deux sites classés : celui du «Causse de Minerve, Gorges de la Cesse et du Brian» et celui du «Canyon de Saint-Jean-de-Dieuvaille» dit également de la Chapelle du Trou. Le territoire d'étude intègre également l'ensemble du périmètre de labellisation de la démarche d'Opération Grand Site «Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian» portée par le Pays Haut-Languedoc et Vignobles.

De par la multitude de périmètres de protection et de gestion, de nombreux gestionnaires suivent la mission du Plan d'Action Paysage.

## Le pilotage de l'étude

Le pilotage, l'animation et le suivi du projet reposent sur 3 instances :

### - Le « groupe projet »

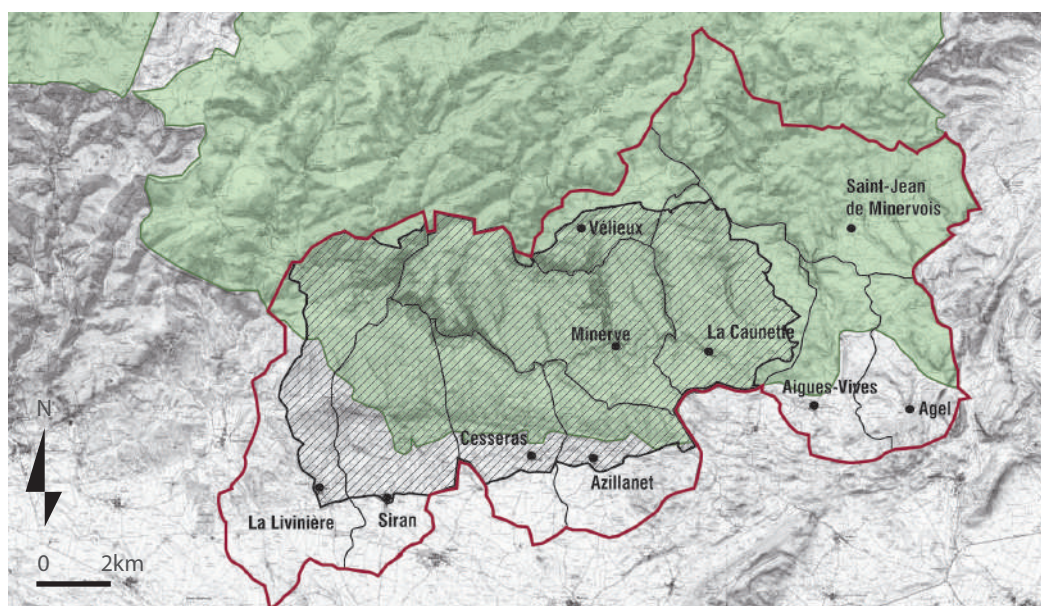
Composé de la chargée de mission Urbanisme et Paysage du Pnr HL, du chargé de mission OGS du PHLV et du prestataire choisi. Il assure la gestion technique et l'animation. Le binôme Pnr HL/PHLV garantit un suivi du projet à l'échelon local et pérenne dans le temps.

### - Le comité technique





Composé des techniciens des organismes suivants : DREAL, UDAP de l'Hérault, Région Occitanie Pyrénées Méditerranée, Conseil départemental de l'Hérault, DDTM de l'Hérault, CAUE de l'Hérault, Pnr HL (chargée de mission Urbanisme et paysage et animateur Natura 2000), PHLV (chargé de mission OGS), Communauté de Communes du Minervois au Caroux.

### - Le Comité de Pilotage

Composé des acteurs suivants : sous-préfecture de Béziers, DREAL, DDTM de l'Hérault, UDAP de l'Hérault, Région Occitanie Pyrénées Méditerranée, Conseil Départemental de l'Hérault, CAUE de l'Hérault, Chambre d'Agriculture de l'Hérault, Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault, Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault, Pnr HL, PHLV, Communauté de Commune du Minervois au Caroux, communes d'Agel, Aigues-Vives, Azillanet, Cessero, La Caunette La Livinière, Minerve, Saint-Jean-de-Minervois, Siran, Vélieux, Hérault Tourisme, Office de Tourisme intercommunal Syndicats de vignerons et syndicats de crus, Fédérations Régionale et Départementale de Chasse et de Pêche, Office National des Forêts, Centre Régional pour la Propriété Forestière.



CARTE DU TERRITOIRE D'ÉTUDE  
LÉGENDE :

-  Périmètre d'étude
-  Périmètre communal
-  Périmètre du Pnr LH
-  Périmètre de l'OGS  
«Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian»

Carte réalisée à partir des couches SIG fournies par le Parc naturel régional du Haut-Languedoc





> L'Atelier « Agriculture et Paysage » le 20 novembre 2017 à Cesseras



> Discussion avec les habitants au fil des rencontres



> Différents supports de médiation sont mobilisés lors des ateliers



> Arpentage de terrain en équipe pluridisciplinaire, photographie réalisée par Véronique Mure



## Méthode d'élaboration du Diagnostic

La réflexion menée dans le cadre du Plan d'Action Paysage ne peut se contenter d'une pétrification du passé ou d'utopies, sans ancrage au territoire. Elle doit s'appuyer sur la réalité du terrain, sur les acteurs locaux et sur les initiatives nouvelles du développement du territoire. En conjuguant expertise, arpentage de terrain et concertation dans une démarche active et itérative, la méthodologie de travail est conçue afin d'aller à la rencontre des spécificités des «Causses, canyons et vignobles du Minervois». Les allers-retours entre écoutes, débats, recherches théoriques, visites de terrain et synthèses ont permis d'explorer le territoire et de ne pas en écarter les détails riches de sens.

### Les sessions de terrain

Le travail de terrain a constitué une part importante de la démarche d'analyse et de compréhension du territoire. Au travers de plusieurs sessions de terrain, en voiture et à pied, l'équipe de travail a découvert l'étendue des paysages, leurs qualités cinétiques, les pratiques et leur identité propre, esquissant des entités paysagères au caractère affirmé.

L'exploration du territoire a permis de pénétrer dans les cœurs de hameaux et bourgs et de venir à la rencontre de leurs habitants. Grâce à elle, l'équipe de travail a pu approcher des lieux, des matières, herboriser et découvrir l'intimité des paysages.

### La démarche de concertation avec les habitants et acteurs locaux

La concertation est un processus qui guide et nourrit le Plan d'Action Paysage sur les différentes étapes de son élaboration. Les rencontres à l'improviste, les entretiens avec des élus, les ateliers de concertation et les panneaux de concertation ont eu pour vocation de récolter les différents regards et perceptions des personnes qui vivent quotidiennement ces paysages ou les visitent occasionnellement.

- Entretiens et discussions : lors des visites sur le terrain, l'équipe a échangé avec les habitants dans les villages et questionné des acteurs locaux (élus, techniciens, agriculteurs, responsables associatifs...) lors d'entretiens individuels.
- Panneaux de concertation : pendant cette phase de diagnostic, des panneaux de concertation ont été déposés dans les lieux de passage du territoire : mairies, cafés, restaurants, commerces, caves coopératives... Ils ont permis de récolter des témoignages d'habitants sur les éléments du

paysage perçus positivement ou négativement, et sur leur représentation des évolutions paysagères (« hier, il y avait... », « demain, j'imagine... »).

- Quatre ateliers thématiques ont été organisés :
  - Atelier 1 « Parlons d'ici, parlons de nous », ayant pour objectif de récolter les perceptions sensibles que les habitants ont de leur paysage et ses évolutions, s'est déroulé le 19 octobre 2017 à la salle de l'Ostal de la Cesses à La Caunette
  - Atelier 2 « Agriculture et paysage », qui rassemblait des professionnels du milieu agricole (essentiellement viticole), s'est déroulé le 20 novembre 2017 à la salle des fêtes de Cessero
  - Atelier 3 « Loisirs et usages de pleine nature », ouvert à tous les pratiquants d'une activité de pleine nature, s'est déroulé le 7 février 2018 à la salle communale d'Aigues-Vives
  - Atelier 4 « Balade urbaine », proposant une lecture de paysage d'un bourg et de son environnement proche, s'est déroulé le 28 mars 2018 à Azillanet et s'est achevé dans sa nouvelle boulangerie. Le village d'Azillanet a été choisi à titre d'exemple pour aborder les dynamiques et les enjeux partagés par l'ensemble des villages du territoire d'étude.

Les éléments issus de la démarche de concertation transparaissent tout au long du Diagnostic, et viennent enrichir l'analyse. Les paroles et les différents regards des acteurs locaux sont de véritables références qui participent pleinement de la réflexion portée par le Plan d'Action Paysage. Un document d'annexes compile l'ensemble des affiches, notices d'atelier et comptes rendus produits pour les ateliers.

### L'assistance architecturale, urbaine et paysagère

Afin de poursuivre la volonté d'être au plus proche du territoire, l'équipe de travail a mis en place une mission d'assistance architecturale. C'est l'architecte urbaniste qui l'assure, à titre exploratoire, pendant les deux premières étapes de la mission (le Diagnostic et la Stratégie paysagère), soit pendant l'année 2018.

Cette assistance s'adresse aux communes et porte sur les domaines de l'urbanisme, de l'architecture, du patrimoine et du paysage. La démarche permet d'être au contact des élus locaux et d'appréhender les questions concrètes qui se posent en matière d'aménagement du territoire.

Elle a également une seconde vocation : celle de sensibiliser les maîtres d'ouvrages à la qualité architecturale des projets et à leur intégration paysagère et urbaine et de nourrir l'élaboration du futur Cahier de Recommandations Architecturales et Paysagères.







# 1<sup>ère</sup> PARTIE

## LES CAUSSES, LES CANYONS ET LES VIGNOBLES

La première partie constitue la découverte des territoires et des paysages du Plan d'Action.

Elle restitue ainsi le cheminement physique et intellectuel (fait de rencontres de recherches et de tâtonnements) qui a permis à l'équipe de découvrir les paysages des «Causse canyons et vignobles du Minervois». Cette entrée en matière se structure en trois parties qui composent la narration autour de la découverte et la compréhension progressive des paysages.





## 1.1 / Des paysages typiquement méditerranéens aux portes du pays carcassonnais

### Une diversité climatique et topographique

Les paysages des «Causse, canyons et vignobles du Minervois» se positionnent géographiquement à l'extrémité méridionale du Massif central, adossé aux Avant-Monts de la Montagne Noire.

Le territoire est ainsi ouvert au Sud sur le large couloir où coule l'Aude (le Sillon audois), important point de passage historique d'Est en Ouest situé entre le Massif central au Nord et Pyrénées au Sud. Cette plaine fertile, parsemée d'importants bourgs agglomérés depuis le Moyen Âge, forme un véritable trait d'union entre les domaines climatiques atlantique et méditerranéen, ce dernier s'altérant progressivement en direction de Carcassonne. Avec l'éloignement progressif de la mer, la sécheresse marquée se dissipe, peu à peu, condamnant ainsi une culture rentable de l'olivier. La vigne cède ensuite progressivement la place aux labours (blés, colza, maïs...) métamorphosant profondément les paysages.

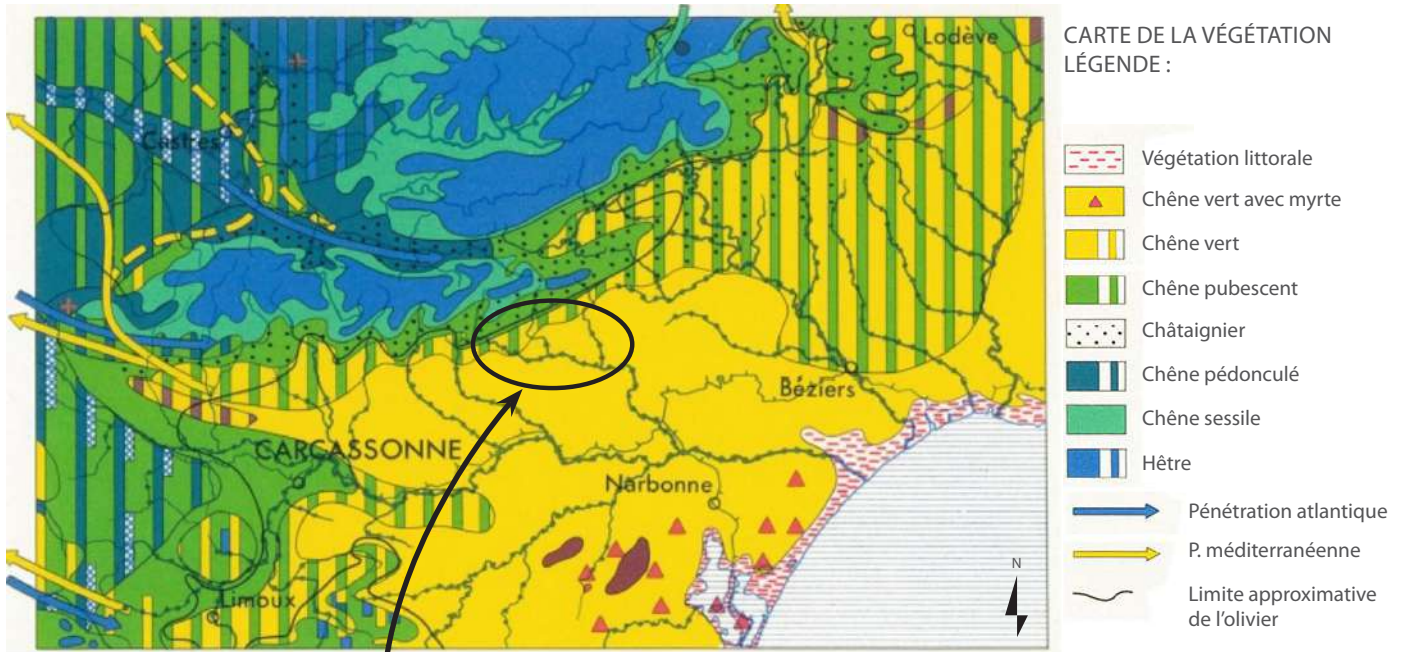
Au Nord, ce sont les reliefs des Avant-Monts qui créent une barrière climatique entre climats à influences océaniques, montagnardes et méditerranéennes, passant, avec l'altitude, de l'homogène tapis de Chênes verts au taillis de châtaignier et aux plantations forestières.

Le vent de secteur Ouest et Nord-Ouest, qui souffle gaillardement plus de 200 jours par an et porte l'antique

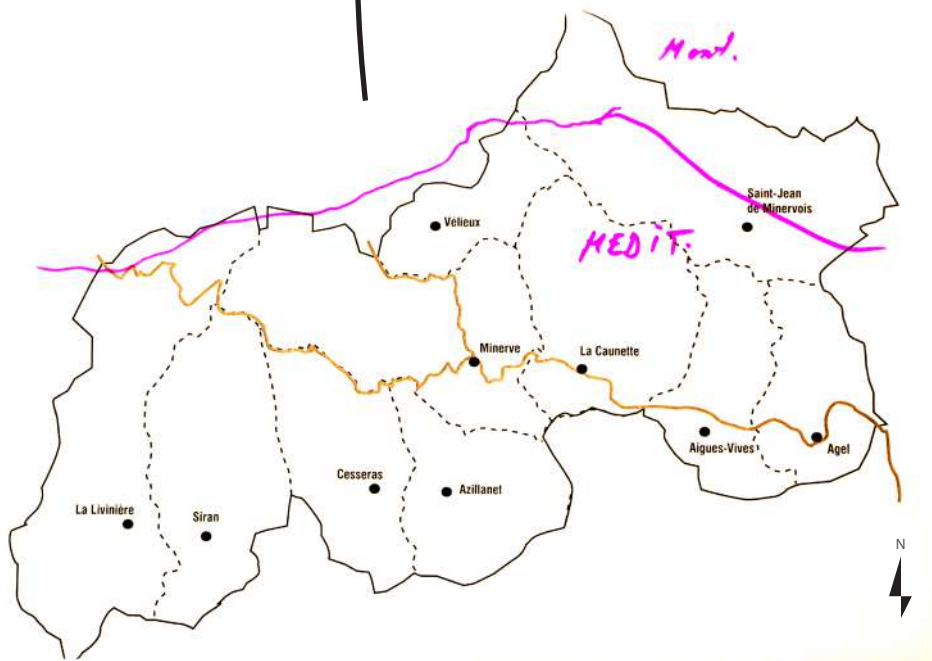
nom de Cers, orchestre ces contrastes climatiques. Cet acteur essentiel des paysages a fait la réputation «trop» venteuse de la Narbonnaise. Il alimente, depuis longtemps, les moulins, assèche l'air et lave le ciel des perturbations d'Ouest pour laisser la part belle au soleil. Il est pour les Minervois une véritable personnalité locale qui soigne en assainissant l'air de tous «*les miasmes*».

Un front nuageux en provenance de l'Atlantique signale souvent cette transition climatique. Il coiffe la crête de la Montagne Noire et traverse le Sillon audois à hauteur de Villeneuve-Minervois. La rencontre du soleil et des «bruines océaniques» fait naître un nombre impressionnant d'arcs-en-ciel à des endroits presque remarquables sur la carte au vu de leurs occurrences.

Les paysages des «Causse, canyons et vignobles du Minervois» constituent ainsi un avant-poste de garrigues qui comme le rappelle l'Atlas des Paysages du Languedoc Roussillon «*apparaissent isolés des autres grands espaces de garrigues qui couvrent une bonne part de l'Hérault et du Gard plus à l'Est. De la vallée de l'Orb à la vallée de l'Hérault, une vaste interruption, exemptes de garrigues, les sépare*».



Source : Carte de végétation potentielle du CNRS, feuille de Carcassonne.



CARTE RÉALISÉE PAR UN PREMIER GROUPE D'HABITANTS  
LORS DE L'ATELIER 1 « PARLONS D'ICI » :

- Périmètre du territoire d'étude
- Cours d'eau de la Cesse et du Brian

Au Nord de la ligne rose, c'est la montagne (Mont.). Dès que l'on franchit le lieu-dit, La Garrigue sur la commune de La Caunette, le caractère méditerranéen se révèle (Médit.).

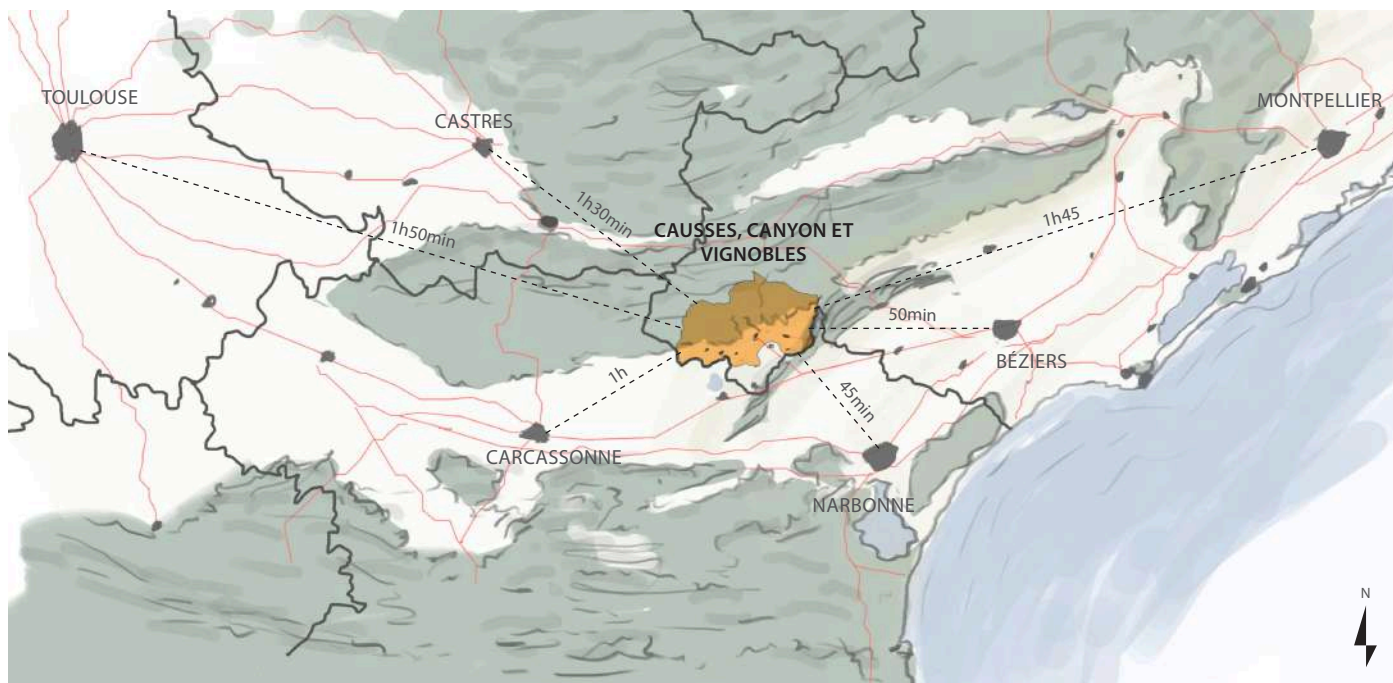


> Des arcs-en-ciel au-dessus des causses parfois des journées entières

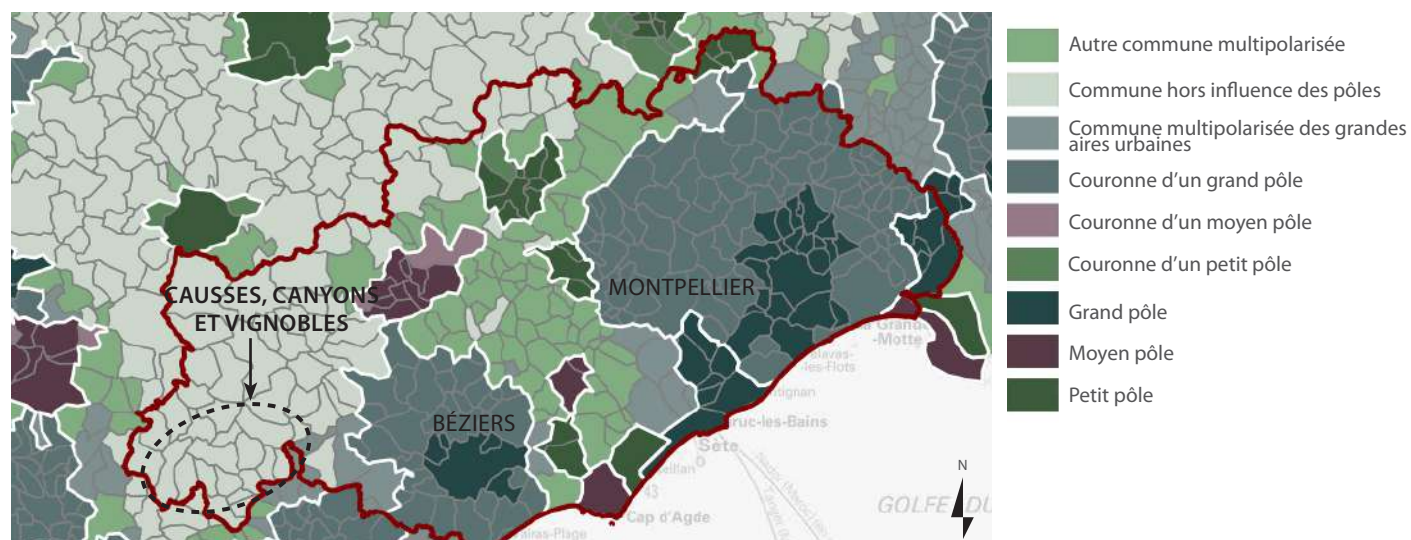


> Vénérable érable de Montpellier à l'entrée des Avant-Monts profitant de l'importante humidité de la station





> Le territoire d'étude replacé à l'échelle de la région Occitanie



> Carte des Aires urbaines (source : INSEE 2010) réalisée par la DDTM 34



## Aux confins du département de l'Hérault

En arrivant dans le Minervois par la route de Bize-Minervois, on s'étonne d'apercevoir un panneau bleu d'entrée en territoire héraultais au moment même où l'on semble avoir atteint son extrémité. Ce territoire historiquement tourné vers Narbonne qui faisait partie sous l'Ancien Régime de la sénéchaussée de Carcassonne est rattaché au canton héraultais de Saint-Pons depuis la révolution. Renaud de Vilback faisait part de ses interrogations à ce sujet, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, dans ses voyages en Languedoc : «*La plupart des communes de ce canton (canton d'Olonzac) sont dans la plaine ou sur le revers de la montagne qui devrait faire la limite des départements de l'Aude et de l'Hérault, si l'on n'aimait mieux l'établir à la Cesse.*» Il rajoute : «*Ces communes doivent d'autant plus souffrir d'un éloignement de plus de soixante mille toises (117 km) du chef-lieu de département, que toutes leurs relations sont avec le département de l'Aude. Les facilités pour se rendre à Carcassonne sont même bien plus grandes que pour aller seulement à Saint-Pons, chef-lieu de leur arrondissement. Un seul coup d'œil, sur une carte bien faite, devrait suffire pour faire réparer cette faute.*» La carte ci-contre illustre bien ses propos pourtant écrits il y a deux siècles. La revue du Touring-Club de France de 1909 offre également un commentaire des plus explicite : «*petit coin sauvage inconnu, parce qu'il est loin des grands itinéraires de tourisme, un peu renié par l'Hérault, son tuteur légal, et oublié de l'Aude, son père naturel*».



> Pas de porte dans le hameau de Saint-Martial

*« Vous savez ici c'est la campagne...ce n'est pas pareil ! »*

## Une campagne habitée, cultivée et visitée

Ce territoire est éloigné de toute polarité urbaine et des grands axes routiers et autoroutiers de la plaine (A9, A61). Ce n'est pas un territoire de « passage » entre pôles d'activités : on s'y rend, la plupart du temps, à dessein, parce que l'on y vit, on y travaille, on y pratique une activité, ou bien parce que l'on visite ses sites historiques et naturels.

Le territoire d'étude comprend 10 communes (10 villages et 13 hameaux) comptant 3370 habitants en 2014. Sa densité est très faible : 19 habitants /km<sup>2</sup> en moyenne, largement inférieure à la moyenne nationale de 116 habitants au km<sup>2</sup>, et au seuil maximum de 30 habitants au km<sup>2</sup> définissant les « espaces ruraux de faible densité ». Si la population du territoire est globalement en baisse de 9% depuis 1968 (à l'exception de quelques communes Minerve, Vélioux, Siran), on ne peut pas parler d'une « désertification rurale » : la déprise agricole y fût moins massive que dans des territoires limitrophes plus montagneux, l'économie touristique et des activités de pleine nature se sont développées, la proportion de résidences secondaires a significativement augmentée durant cette période (de 10% à 27%) et la croissance démographique reprend légèrement depuis les années 90.

L'INSEE classe les communes de ce territoire comme « hors influence des pôles » (cf carte des aires urbaines). En effet, on constate notamment que la majeure partie des actifs du territoire travaillent dans leur commune de résidence (45%) ou dans une commune voisine (20%) ; les 35% restants occupent des emplois majoritairement situés dans les villes de la plaine (de façon décroissante : Narbonne, Béziers, Carcassonne et Lézignan).

Les paysages et l'activité sont imprégnés par l'agriculture, très majoritairement viticole, particulièrement dans les communes des piémonts. Le nombre d'exploitations, tout comme la proportion d'agriculteurs exploitants parmi les actifs est en diminution depuis 1968, mais le nombre d'emplois dans la filière semble se maintenir, et les surfaces viticoles constituent toujours une part importante de la superficie des communes (plus de 20% dans les communes des piémonts, de La Livinière à Agel). La viticulture est un marqueur important des paysages et l'un de ses piliers économiques.

Enfin, ce territoire est, rappelons-le, marqué par l'attractivité touristique et l'attrait pour les activités de pleine nature (randonnée, escalade, spéléologie, chasse...). Le site de Minerve est un moteur touristique (200 000 visiteurs par an) qui procure une affluence estivale importante. Bien que la plupart des visiteurs du site soient des « excursionnistes » à la journée, près d'un visiteur sur deux prolonge sa visite par la découverte d'un autre site du territoire.



## 1.2 / Un creuset de paysages

Un véritable creuset de paysages se retrouve au sein de ce périmètre relativement exigu.

Le premier atelier du Plan d'Action Paysage, portant sur les perceptions des paysages, a fait émerger l'organisation vécue des paysages et leurs diversités. Les participants ont découpé le territoire en lanières étagées de la plaine jusqu'à la montagne, en décrivant cette riche gradation de paysages clairement perceptible (Cf. Carte ci-contre).

La variété de paysages qui s'étendent depuis les grands horizons viticoles de la plaine audoise lavée par le vent jusqu'à Minerve ne peut qu'ébahir le visiteur. D'importants bourgs s'égrènent le long des routes, qu'elles viennent de Carcassonne, Narbonne ou Béziers.

La plaine du sillon audois, découpée géométriquement depuis l'Antiquité, cède progressivement la place à un parcellaire plus complexe à l'approche de La Livinière. Les inflexions du relief apportent autant « d'accidents » singuliers et remarquables. Ici s'illustre à merveille toute l'opiniâtreté des communautés qui ont su tirer profit de terres moins commodes. Cette mise en culture a permis d'édifier sur le terroir des piémonts une succession de murettes, de masets et de capitelles, ponctuée d'arbres champêtres et d'olivettes. L'ensemble procure au paysage une richesse et une rugosité évidentes. L'homme est le grand architecte de ce paysage méditerranéen.

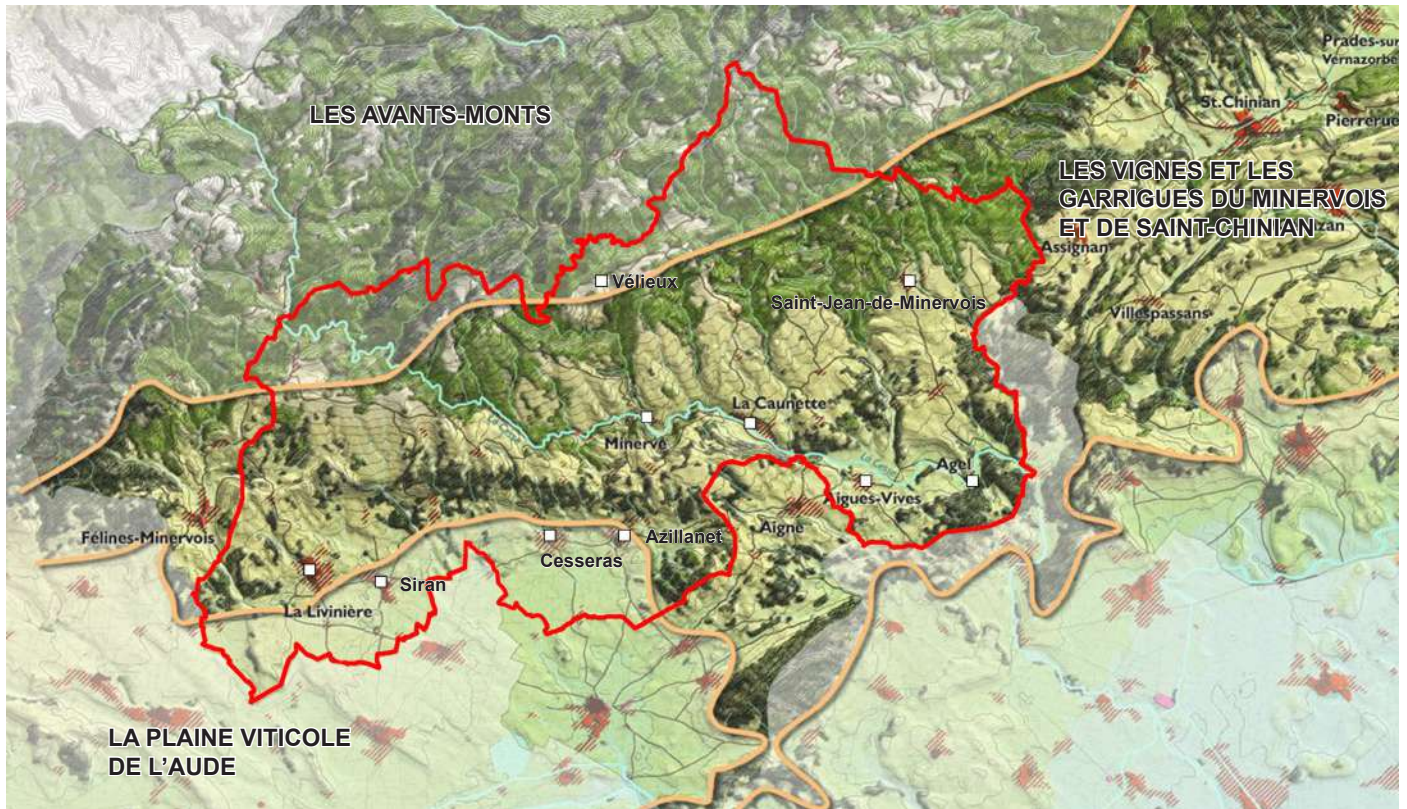
Le paysage est ensuite plus tourmenté et franchit une première série de reliefs couronnés de Pin d'Alep qui

marque un seuil important vers un autre pays minervois que l'on pourrait presque qualifier « d'intérieur ». Cette première série de reliefs boisés accompagnés de petits plateaux viticoles forme une charnière essentielle. À partir de ce basculement, le paysage change littéralement, avec une rapidité surprenante.

Ici, l'eau qui irrigue la plaine est invisible et souterraine. Elle laisse dans la roche une empreinte indélébile de ses innombrables passages sous forme de lacérations profondes : les canyons, grottes et tunnels. Elle est la grande architecte ! Le paysage tourmenté et pittoresque du Minervois se trouve ici : un paysage rude et sublime qui dépayse forcément « le visiteur des plaines ». La vigne semble perdue dans cet océan de roches comme autant d'archipels. En direction du Nord, on gravit ensuite les hauteurs du causse où la vue embrasse admirablement le grand paysage jusqu'à la mer, les Corbières et l'immense chaîne pyrénéenne où trône en majesté le Canigó.

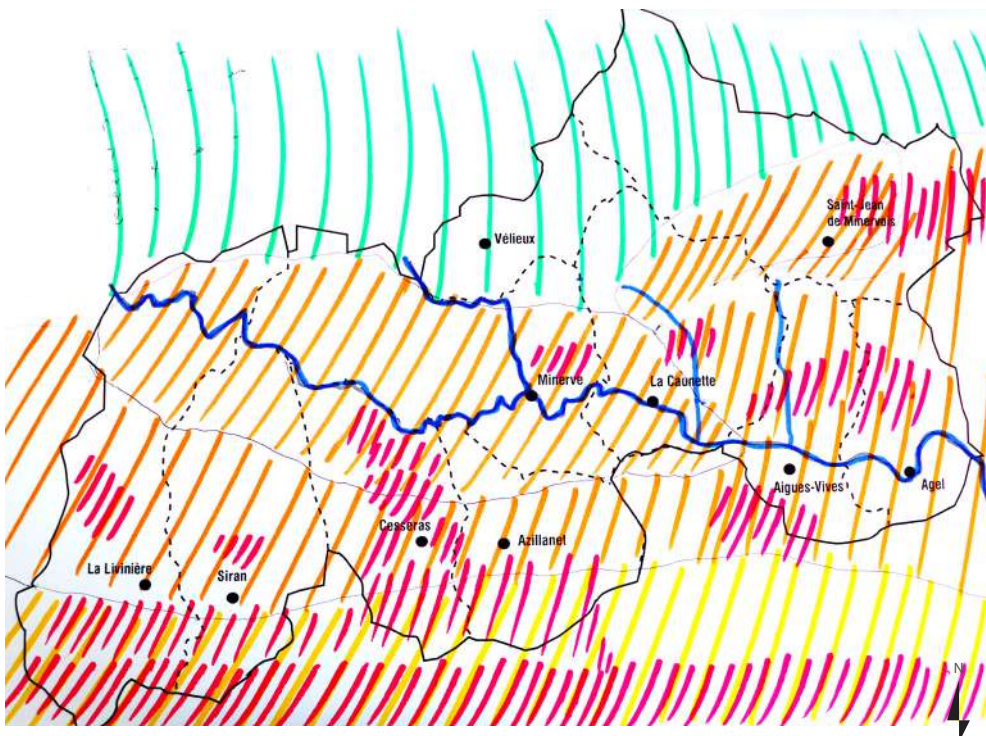
Arrivé à cette extrémité du territoire d'étude, le paysage se fait plus forestier et encore plus tourmenté. Son caractère montagnard marqué annonce l'entrée dans le « Haut-Languedoc ». Les étroites vallées procurent la sensation d'un refuge hors du temps, dans une nature qui semble tout à fait sauvage. Mais au détour d'un virage, de vénérables châtaigniers et des murs ruinés témoignent d'un temps révolu.





EXTRAIT DE LA CARTE DES UNITÉS DE PAYSAGE DE L'ATLAS DES PAYSAGES DE L'HÉRAULT (source : <http://paysages.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr>)

- Périmètre des unités de paysages selon l'Atlas des paysages de l'Hérault
- Périmètre d'étude du Plan Paysage



CARTE DES PAYSAGES RÉALISÉE PAR UN SECOND GROUPE D'HABITANTS LORS DE L'ATELIER 1 « PARLONS D'ICI »

La représentation traduit la diversité des paysages et les mots qui leur sont associés.

Une finesse est apportée la qualification du paysage qui a été identifié comme l'unité «Les vignes et les garrigues du Minervois» par l'Atlas des paysages de l'Hérault.

- forêt, montagne, châtaignier, Avant-Mont
- Causse, garrigue, chêne kermès
- Piémonts, villages
- Plaine, plat, uniforme
- Vigne, olivier
- gorges, vallée



**VUE DU TERRITOIRE D'ÉTUDE DEPUIS LA ROUTE DÉPARTEMENTALE D52 (PÉPIEUX) VERS LA LIVINIÈRE :**

Comme le décrit l'Atlas des paysages de l'Hérault : « En retrait du littoral, la plaine de l'Aude s'enfonce loin en terre depuis Béziers et Narbonne jusqu'aux environs de Carcassonne, sur une soixantaine de kilomètres. Elle concerne bien davantage l'Aude que l'Hérault. Deux secteurs intéressent l'Hérault : la plaine de l'Aude vers Capestang et la plaine de l'Aude vers Olonzac. » Ainsi les horizons plats viennent mourir au pied des villages de Azillanet à La Livinière pour laisser place aux Piémonts puis aux Avant-Monts.

Les habitants du territoire d'étude qualifient souvent leur territoire en opposition à la plaine audoise, confirmant la présence d'une véritable limite de paysage.



**VUE DEPUIS LA ROUTE D10 ENTRE AZILLANET ET MINERVE VERS LES GORGES DE LA CESSÉ :**

Au coeur des «Causses, Canyons et Vignobles», le paysage défini par l'atlas des paysages comme «les vignes et les garrigues du Minervois» est qualifié avec finesse par les habitants qui évoquent des seuils au sein d'un grand paysage. En effet, l'image ci-contre témoigne des contrastes surprenants que l'on peut ressentir dans le territoire d'étude. Le terroir du «petit Causse» près de Fauzan (à gauche de la photo) fait face au Causse Grand couvert d'un homogène tapis de chênes verts.



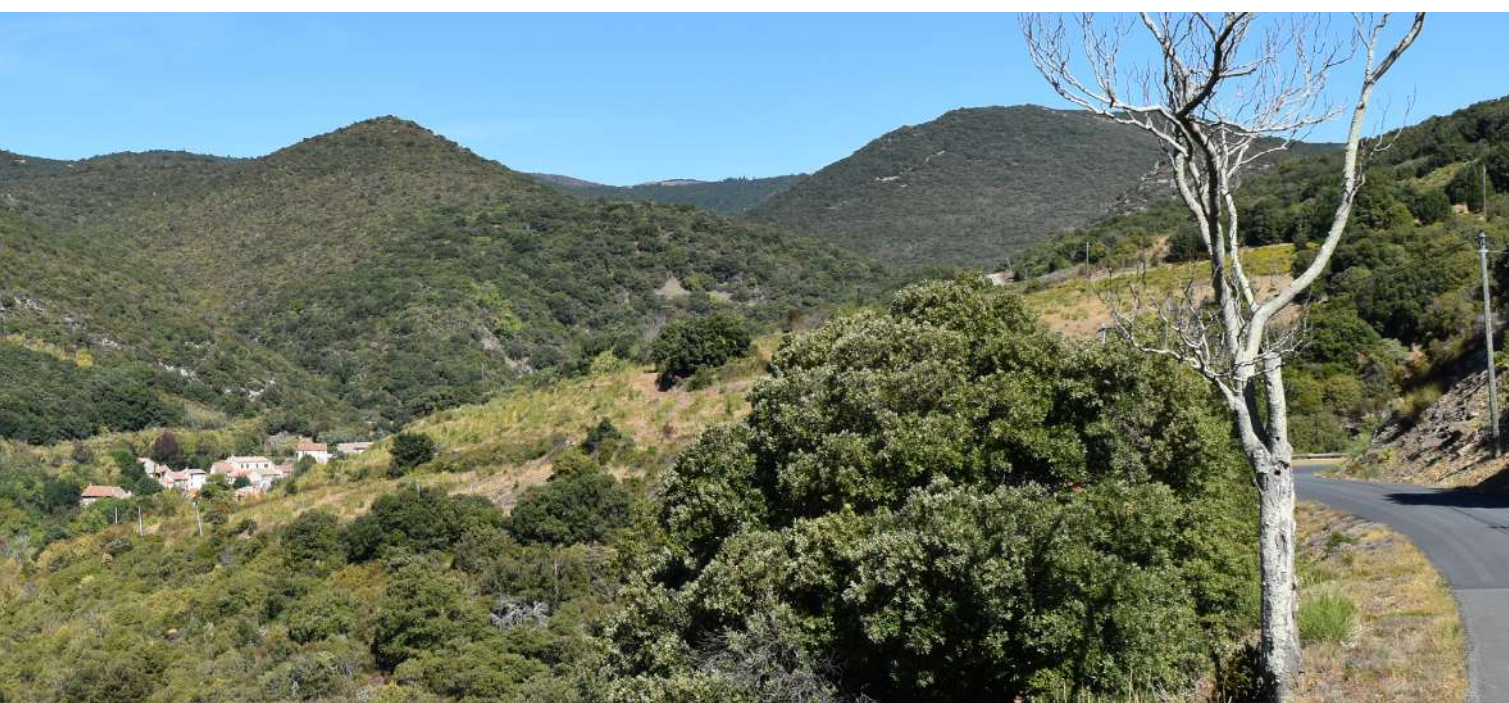
**VUE DEPUIS LA ROUTE D175, VERS LES RELIEFS DE SAINT-MARTIAL :**

Au nord du territoire d'étude, le paysage est mouvementé. La présence de châtaignier et des maquis rappelle certains lieux des Cévennes.

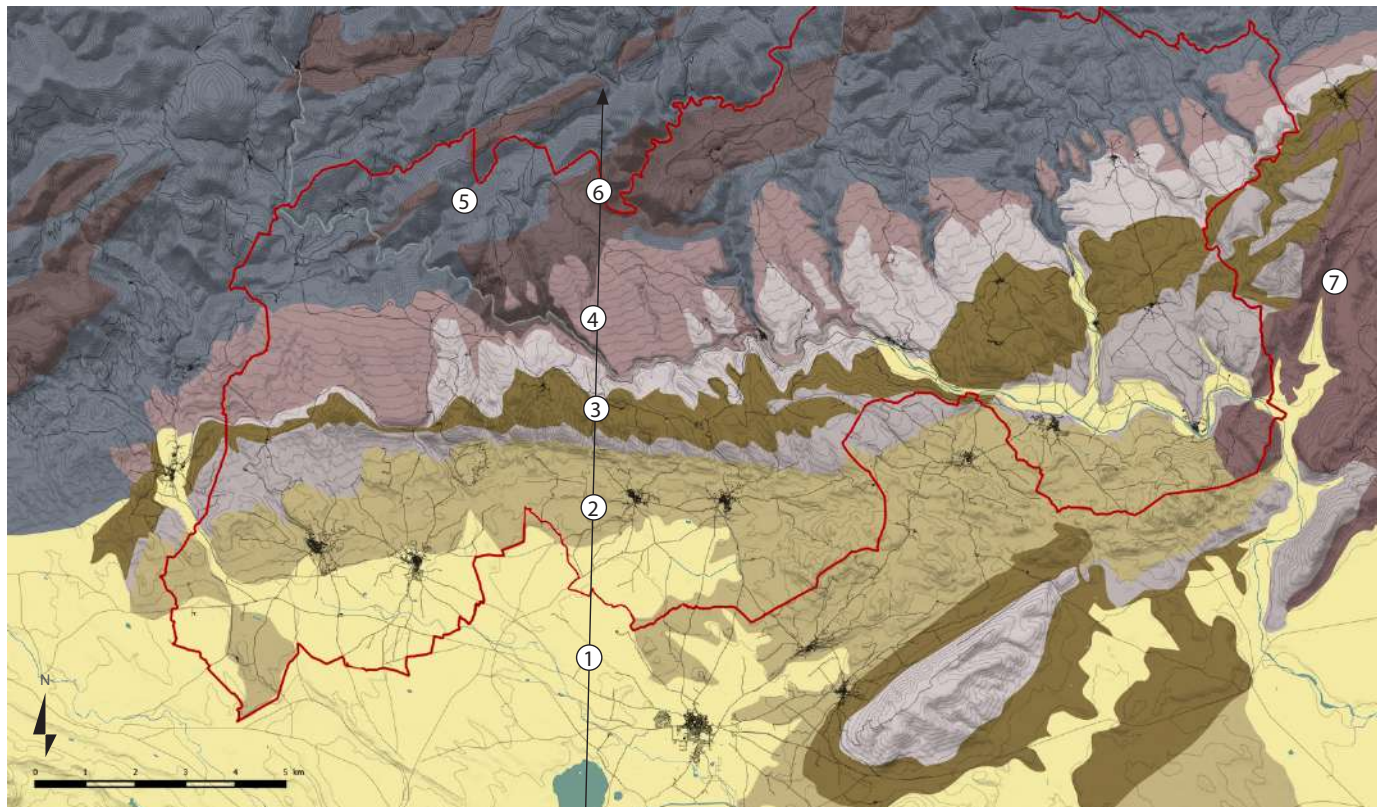
Ce paysage est bien décrit par les habitants et définit par l'Atlas des paysages de l'Hérault.











> Carte simplifiée de géologie (Support : carte géologique du BRGM)

## 1.3 / Le socle géologique, une remarquable clé de compréhension des paysages

Cette formidable diversité des paysages tire une grande partie de son explication dans le socle géologique contrasté qui permet de rendre significatifs les limites et les points de rupture. Elle constitue une clé de lecture capitale pour comprendre l'architecture des paysages et la variété d'usages que ce socle géographique a rendue possible au travers de l'histoire de l'humanité.

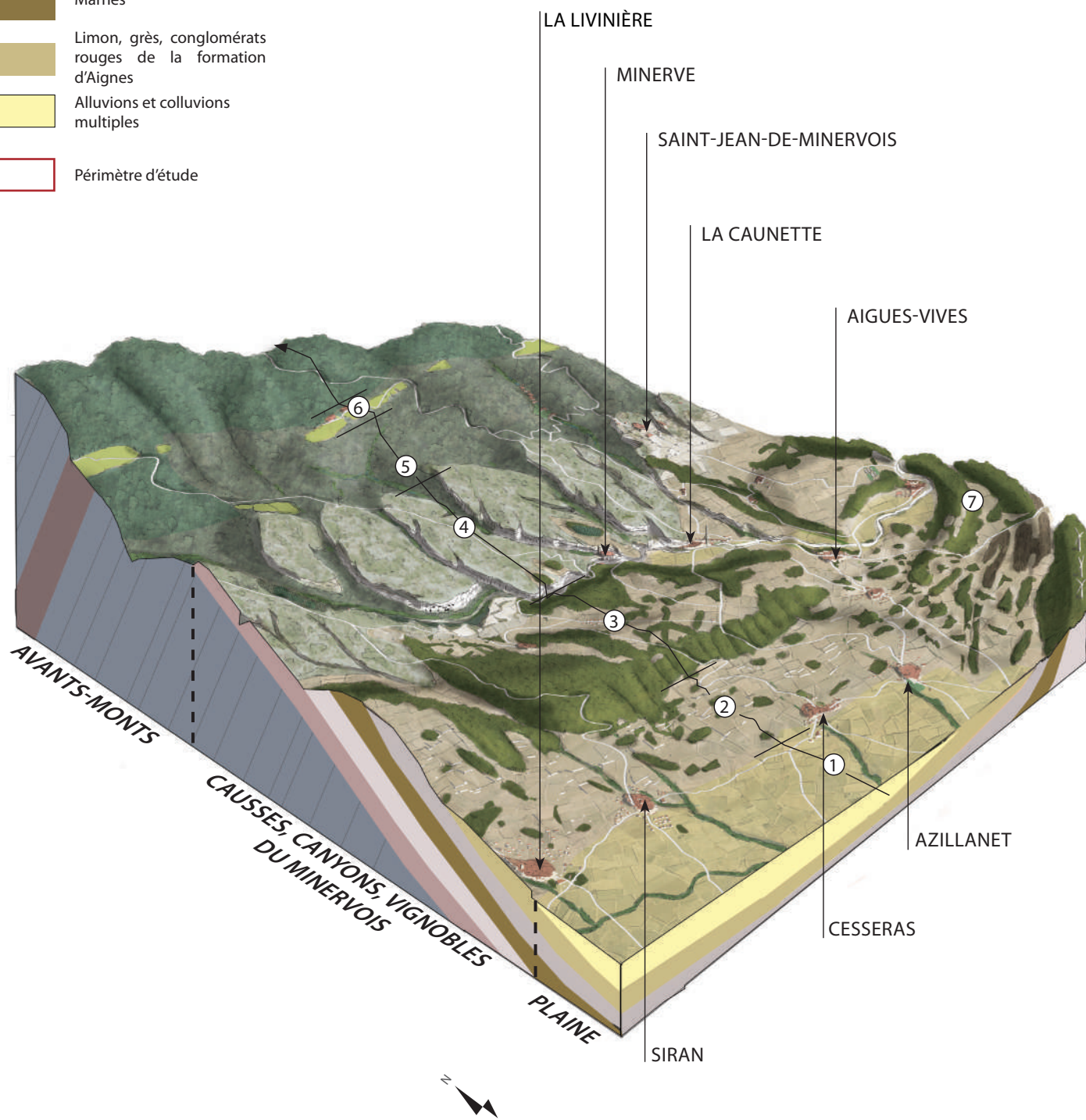
La netteté des transitions entre paysages (plaines, piémonts, montagnes...) trouve en effet son explication dans la géologie contrastée du secteur. On peut en effet remonter l'histoire géologique du Minervois jusqu'à l'Ère Primaire (Paléozoïque) en traversant transversalement les paysages depuis la plaine jusqu'aux Avant-Monts de la Montagne Noire.

La vaste plaine fertile et largement viticole, où coulent l'Aude et ses affluents qui s'étendent dans les vignobles voisins lors des épisodes méditerranéens, se constitue des matériaux les plus récents : des cailloutis et des alluvions argilosableux (1). En direction du Nord, ces matériaux laissent la place à des limons et grès conglomératiques sur les premiers reliefs du Minervois que l'on désigne localement de nom de Mourels (2). La valorisation de ces terres « meubles » et accidentées a permis une véritable édification du terroir agricole que l'on abordera plus largement par la suite.

En remontant au Nord, ce paysage établi en terrasses cède la place à des calcaires lacustres et des marnes fluviatiles, dont l'érosion différentielle dessine une série de puèchs enforestés et de petits plateaux viticoles (3). Ces dépôts continentaux (lacustres et fluviatiles) laissent ensuite apparaître une bande presque discontinue de marnes laguno-marinières à lignite plantées en vigne (les vignes qui ceignent Minerve). Elles recouvrent des calcaires marins déposés à l'Éocène inférieur directement sur le socle permien : les causses de Minerve. Ces calcaires sont dits à « alvéolines », du nom des organismes fossiles omniprésents dans ces roches (J.-C. Bousquet). Ils forment une immense dalle presque à nu, d'une cinquantaine de mètres d'épaisseur, dont le pendage extrêmement régulier est de 10° vers le Sud (4). Elle vient s'enfoncer dans des matériaux continentaux plus récents au Sud (3). Ces calcaires sont issus de la mer qui a immergé le Minervois il y a 50 millions d'années depuis l'Atlantique. Cette mer n'est restée que quelques millions d'années pour ensuite être « chassée » par la collision de la plaque ibérique. La rencontre provoqua simultanément la surrection des Pyrénées, le soulèvement du vieux Massif central et plus localement la formation de plis calcaires arqués qui caractérisent l'Ouest du territoire d'étude (autour de Saint-Chinian) (7).



- Roches schisteuses et gréseuses multiples
- Calcaires primaires dressés
- Calcaire à alvéoline
- Calcaire lacustre de Ventenac
- Calcaire lacustre blanc d'Agel
- Marnes
- Limon, grès, conglomérats rouges de la formation d'Aignes
- Alluvions et colluvions multiples
- Périmètre d'étude



*« Ici c'est un pays de pierres et il y a de tout comme roches : des vieilles, des jeunes, des dures et des friables ! » un spéléologue, Minerve*

Le réseau hydrographique a profondément entaillé son socle en une série de canyons, de grottes et de ponts naturels qui dessinent les paysages pittoresques et emblématiques de Minerve et de ses alentours. En s'enfonçant dans les canyons de la Cesse ou du Brian vers le Nord, «*l'eau a attaqué l'ensemble de la dalle calcaire et mis à nu le socle primaire*» (J.J.Dides) sur lequel elle repose directement (5). Ces roches anciennes, en discordance (marquant un angle prononcé de 40/45°), mettent en évidence une énorme lacune stratigraphique de près de 500 millions d'années! Ces terrains très anciens et extrêmement plissés des Avant-Monts de la Montagne Noire forment le socle premier de la chaîne Hercynienne. Ces sols créent un paysage sombre et profond comme dans la vallée de Saint-Martial creusée dans les schistes, ou comme dans les gorges creusées dans les dolomies du Moulin de Monsieur. Ces formations succèdent à des plateaux suspendus dans le ciel sur des calcaires redressés à la verticale comme à Vélioux ou à Bois Bas (6). Cette géologie complexe est à l'origine de lieux uniques comme à Saint-Julien-des-Meuilières où l'on extrayait ces fameuses meules de calcaire à grain de quartz.

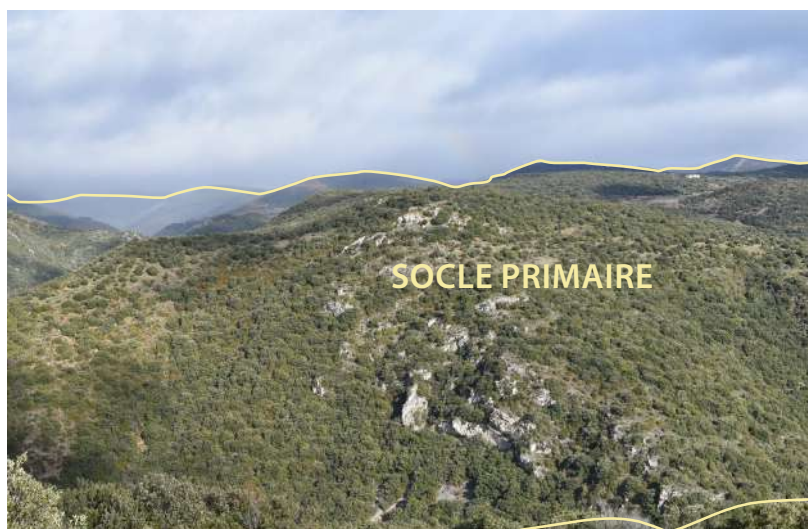
Cette géologie détermine une grande part de la physionomie des paysages du Minervois et conditionnera grandement, comme la seconde partie de ce document l'expliquera, les usages contrastés dont ils font l'objet au fil des siècles.



> Vue de Cesserois depuis la Plaine



> Vue du Causse de Laval depuis le Pech de Bade



> Vue de la vallée du Brian depuis l'extrémité du Causse-Grand de Minerve













## 2<sup>ème</sup> PARTIE

### L'ÉVOLUTION DES PAYSAGES

Après avoir mis en évidence les fondements physiques des paysages, il importe d'introduire la présence humaine dans le cadre d'une lecture historique et dynamique qui tente d'identifier les grandes étapes. Il ne s'agit aucunement d'établir une monographie historique, mais d'expliquer par quels mécanismes se sont constituées les composantes paysagères encore perceptibles, exprimant explicitement la richesse géologique et sa situation de carrefour culturel. Cet héritage complexe issu d'époques diverses, permet de donner du sens aux paysages tels que l'on peut les percevoir aujourd'hui d'une part, mais aussi de les envisager demain au vu des dynamiques et forces en présence.





> Les Habitats troglodytes dans la falaise Nord de la Cesse

## 2.1 / La naissance d'un paysage habité et cultivé

L'histoire humaine est partout présente dans ce territoire, depuis les temps les plus reculés. La vaste période qui a couru de la préhistoire à la veille de la Révolution française à vu la mise en place progressive des grandes composantes paysagères du territoire :

**La préhistoire :** de très nombreuses traces d'occupation qui remontent, pour les plus anciennes, à - 400 000 ans (outillages, grottes, tumulus, dolmens, alignements mégalithiques...).

**La protohistoire (néolithique et chalcolithique) :** apparition de l'élevage et de l'agriculture, défrichages, premiers habitats agglomérés, oppida, premières mines, développement de la métallurgie...

**L'antiquité (la Narbonnaise) :** présence gallo-romaine abondante sur les bonnes terres, mais aussi sur les causses (nombreux vestiges de villas, nécropoles, fours, verreries, mosaïques...). La Narbonnaise apparaît également comme une des plus anciennes régions viticoles de l'Europe. L'Empire romain a accentué, dès le premier siècle av. J.-C., la spécialisation de certaines provinces, afin d'organiser et de rationaliser

l'approvisionnement des armées et des grands centres urbains. La Sicile et l'Égypte se spécialisèrent dans le blé, l'Espagne et l'Afrique dans l'huile, et la Narbonnaise dans le vin.

**Le Moyen Âge :** véritable début d'urbanisation du territoire. Dès le XI<sup>e</sup> siècle, une armature urbaine dense se constitue, pour l'essentiel, en quatre siècles, et se perpétue jusqu'à aujourd'hui. Après l'agression par le « Prince noir » de 1355, les terroirs et paysages ruraux du Narbonnais s'organisent au-delà des enceintes. Apparaissent des jardins, des horts le long des ruisseaux, des tènements proches composés de parcelles exiguës à cause du morcellement et au-delà, des terrains de parcours encore plus étendus. Il s'agit de la structuration du finage agricole autour de la polyculture méditerranéenne.

Ce sont aussi les premiers axes de communication dont le tracé conditionne grandement l'implantation humaine (chemin de l'Estrade, Roumieu et via Tolosana).





> Dolmen du Causse-Grand au-dessus de Minerve



> Les traces de pas de la grotte de l'Aldène, croquis de M. Cathala en 1953



> Notre-Dame de Centeilles, à l'emplacement d'une ancienne villa romaine



> Ancienne route de l'Aude par Griffie (1974) source : [voies.archeo-rome.com](http://voies.archeo-rome.com)

## 2.2 / Fin XVIII<sup>e</sup>-début XIX<sup>e</sup> : un territoire entre « pays bas » prospère, « pays maigre » pittoresque et montagnes riantes\*

### Le système agro-sylvo-pastoral dessine les paysages

À la fin de l'ancien régime, la polyculture Méditerranéenne ou agro-sylvo-pastoralisme est encore une réalité et ce depuis plus de deux millénaires. L'exploitation des calcaires à grains de quartz a permis la production de meules (Carrières de St-Julien-des-Meulières). Aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, ces meules, très recherchées, sont exportées dans tout le Languedoc et au-delà. Les profits tirés de cette exploitation et le nombre de moulins en amont des pertes de la Cesse, de la Cessière et du Brian traduisent bien l'importance de la transformation locale des récoltes sous l'ancien régime.

Le cadastre par « masses de cultures » de La Livinière levé en 1802 fait la démonstration de cette polyculture vivrière. L'espace communal de La Livinière forme un véritable « transect » à travers la diversité des terroirs et de leurs paysages. La nature contrastée des sols a guidé les communautés sur des usages diversifiés, afin de bénéficier de toutes les potentialités offertes par les terrains, même les plus maigres.

### L'ager dans la plaine, les fonds de vallée et sur les lentilles de terres fertiles

L'agriculture est fondée sur la triade céréales, vignes,

et oliviers. Elle est nettement localisée sur les terres les plus fertiles de la plaine et des piémonts et de façon plus anecdotique sur de petites lentilles marneuses du causse ou les fonds de vallée étroites des Avant-Monts. Les terres les plus difficiles seront valorisées grâce à l'édification de mur de soutènements. Avoir du pain pour se nourrir, et donc cultiver des céréales était la préoccupation principale de populations rurales. La vigne et dans une moindre mesure l'oléiculture sont deux cultures complémentaires dans le calendrier cultural qui participaient également aux ressources de la population.

La vigne, qui occupait déjà une partie du grand parcellaire de la plaine sur le plan par masse de culture de 1802, est en passe de devenir largement majoritaire. Les prémices de cette spécialisation viticole sont clairement visibles sur la carte dite de Cassini (Cf ci-dessous) entre Olonzac, Pépieux et Caunes. Ils signent le démarrage d'une culture d'exportation grâce, notamment, aux débouchés commerciaux offerts par la création du Canal Royal et du port de Sète.

Les fluctuations de la partition entre les 3 productions ont contribué à des transformations significatives des paysages.

\*en référence aux «Voyages» de R.Vilback paru en 1825 qui qualifie les paysages des Avant-Monts de charmant et ses prairies de riantes.



Terroir de Vigne dans la plaine de Azillanet et de Oupia

Terroir de Vigne autour de Pépieux et au Sud de La Livinière

> Carte de Cassini (source : géoportail.gouv.fr)



Parcelles de châtaigniers

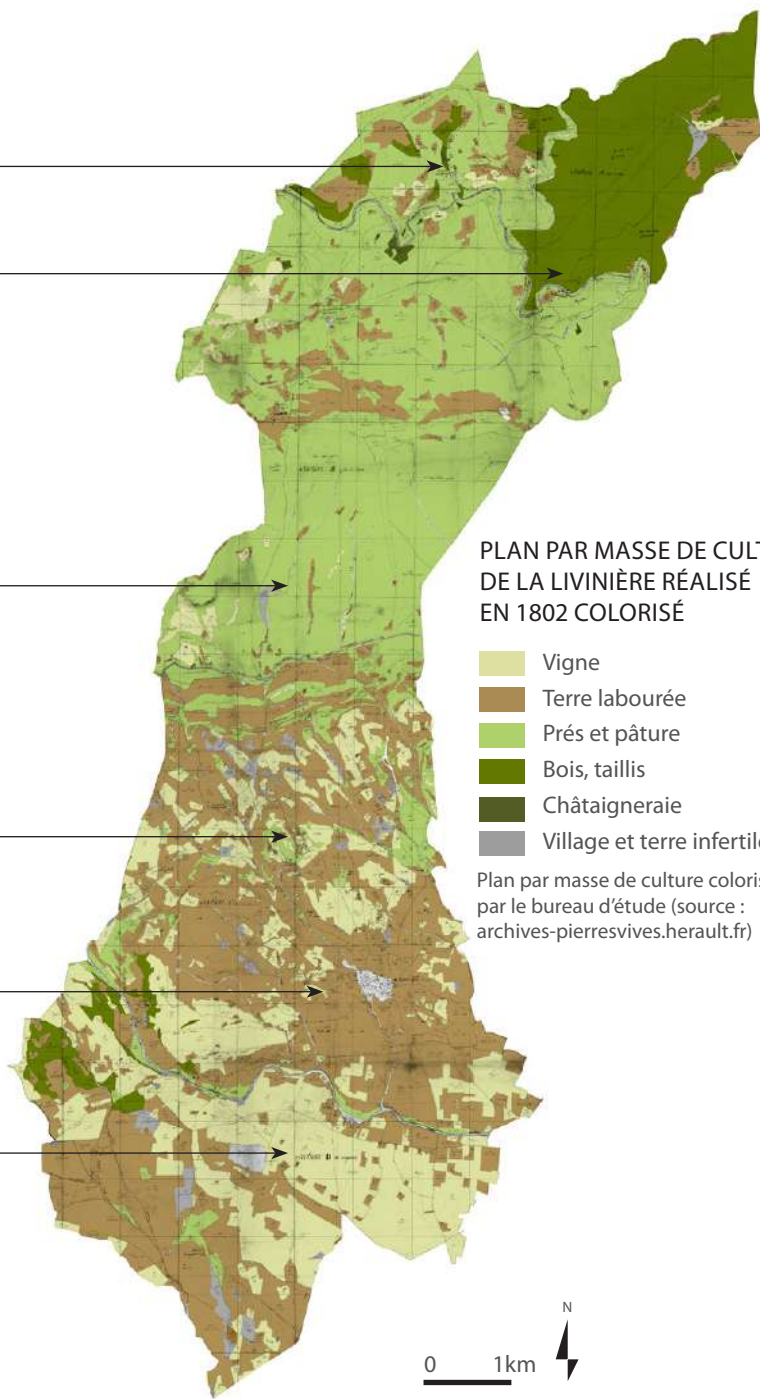
Boisement des versants abrupts de la Cesse

Vaine pâture sur le Causse

Parcellaire fin et morcelé mélangeant vignes et labours

Les terres de Labour dominant sur les Piémonts et autour de La Livinière

Grandes parcelles de vignes dans la plaine

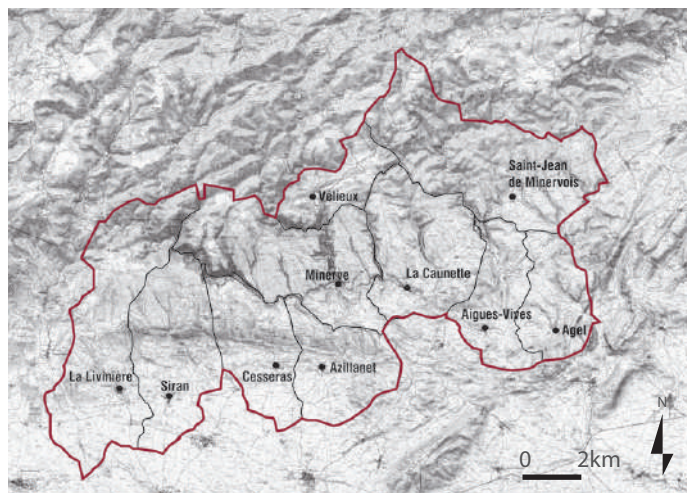


PLAN PAR MASSE DE CULTURE DE LA LIVINIÈRE RÉALISÉ EN 1802 COLORISÉ

- Vigne
- Terre labourée
- Prés et pâture
- Bois, taillis
- Châtaigneraie
- Village et terre infertile

Plan par masse de culture colorisé par le bureau d'étude (source : archives-pierresvives.herault.fr)

### CARTE DE PÉRIMÈTRES COMMUNAUX DU SITE D'ÉTUDE



>Le Moulin en amont de Minerve : Les moulins témoignent de la transformation locale des céréales jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup>

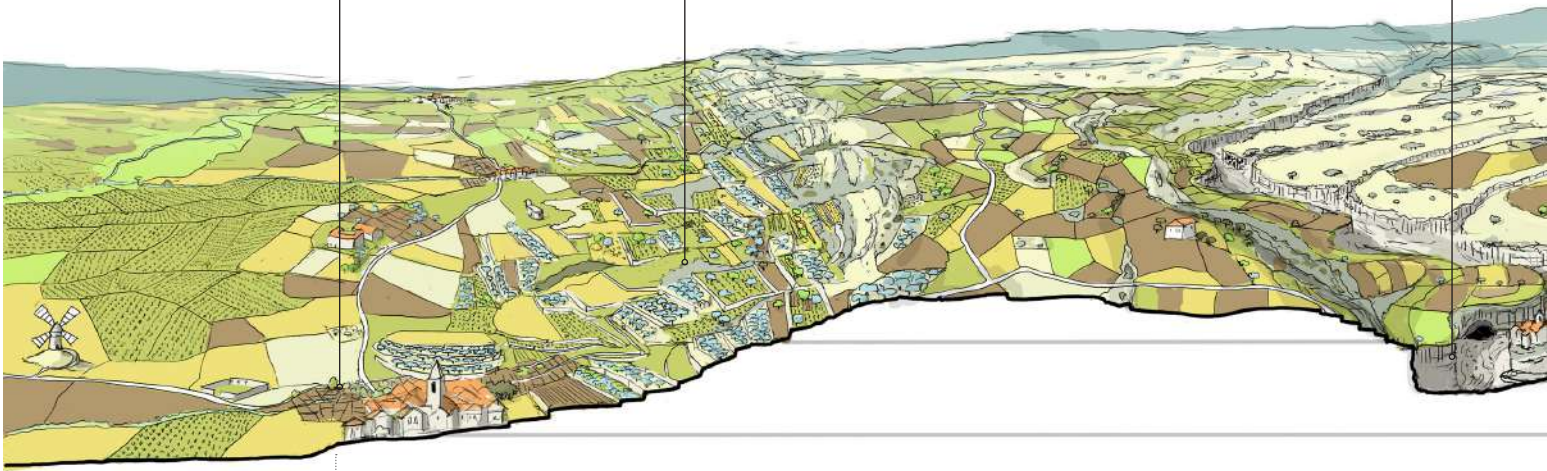
> La commune de La Livinière a un périmètre très allongé allant de Avant-Monts à la plaine. Le plan par masse de culture (n'existant que sur le 3 communes du territoire) est étudié pour analyser les évolutions du paysage.

## > fin 18e - début 19e

Piémonts occupés par du labour, des cultures pérennes, de l'arboriculture sèche et le pastoralisme des parties les plus incultes. Les murs de pierres sèches hérités des siècles précédents sont entretenus et développés.

Le caractère pittoresque des canyons et villages fortifiés « ruinés » excite la curiosité des voyageurs

Prospérité agricole des villages de plaine et des piémonts qui profitent à partir de la fin du XVIII<sup>e</sup> du Canal Royal rebaptisé Canal du Midi après la Révolution



LA PLAINE

### COUPE D'ILLUSTRATION DES PAYSAGES DE LA FIN DU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE

#### La *silva* dans les vallées reculées et les anciennes réserves seigneuriales

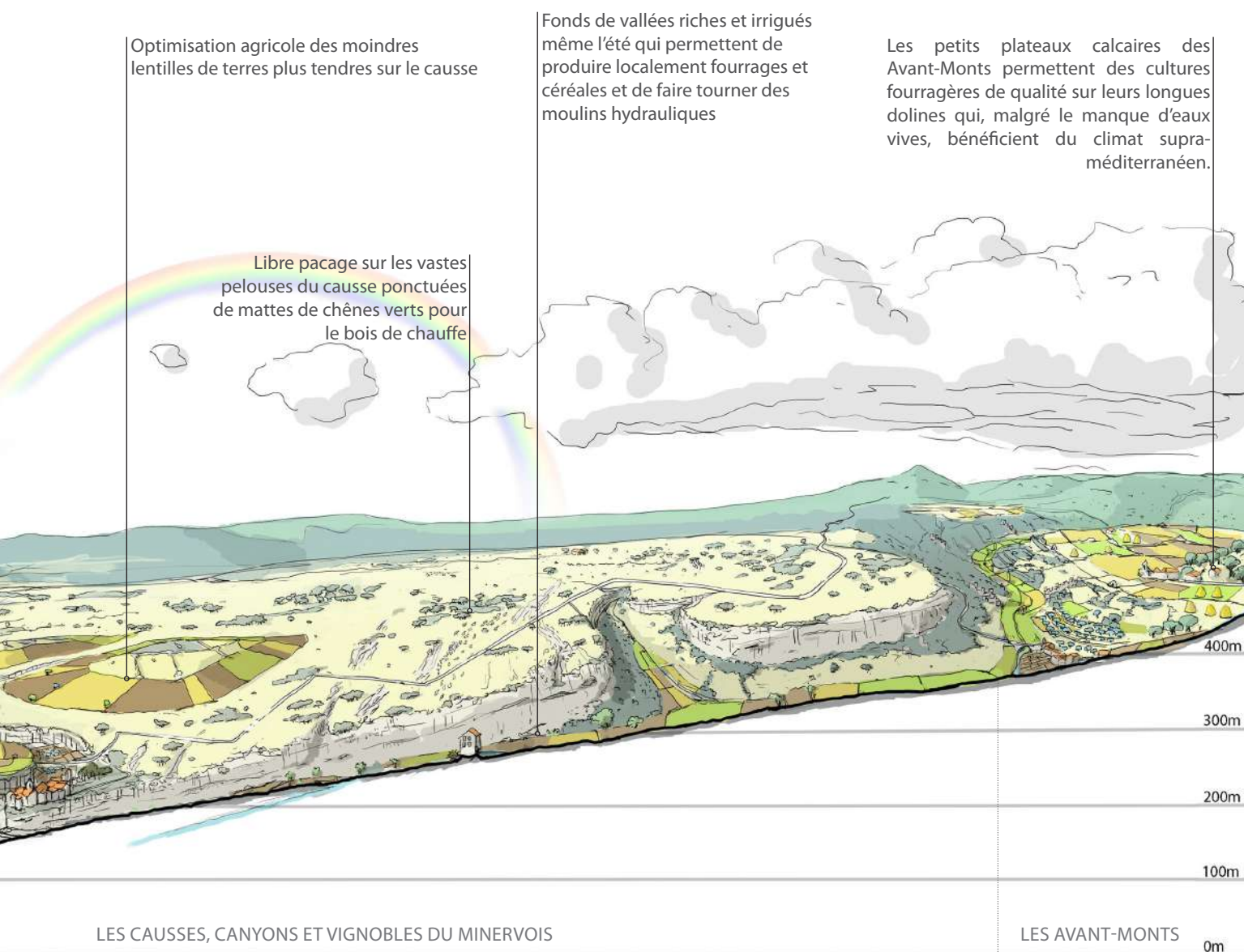
Les forêts et l'exploitation du bois, notamment du Chêne vert, ont eu un rôle non négligeable dans l'économie agraire locale et dans les mutations des formes paysagères. On remarque nettement les surfaces réduites qu'occupaient les boisements à la fin de l'ancien régime. Ils sont cantonnés aux versants les plus périlleux des Avant-Monts, exploités en taillis avec des cycles rapides de coupes pour le bois de chauffe et le charbonnage et alimenter les verreries. Des taillis clairsemés de Chênes verts occupaient ponctuellement les espaces de vaines pâtures du causse et des Avant-Monts. Le bois étant, jusqu'au siècle dernier, une des seules sources d'énergie disponible, sa consommation était très importante. Les boisements étaient alors exploités avec des rotations

quelquefois très rapides, laissant souvent les massifs forestiers exsangues. À côté de l'exploitation du bois, les usages locaux, dont la cueillette des plantes aromatiques ou médicinales ou la pratique de la chasse, ont contribué à maintenir les paysages ouverts.

#### Le *saltus* sur les terres maigres et peu valorisables

L'élevage est le troisième élément de ce système agrosylvo-pastoral. Jusqu'au siècle dernier, il était considéré comme le second pilier de l'économie rurale. Si l'on se réfère au plan par masse de culture, l'élevage occupe la grande majorité des causses et de manière plus épisodique les « mauvaises terres » des piémonts et certains versants des Avant-Monts. Il occupait ainsi une part importante des terroirs et des activités. Complémentaire de l'agriculture, sa participation à la





fumure des terres lui donnait autrefois une valeur forte, mais il n'en était pas moins concurrent pour l'usage des sols. En Méditerranée, l'agriculteur n'était pas éleveur, les cultures y étaient trop fragiles. Le pacage en sec se faisait alors dans les friches, garrigues ou les bois clairs durant l'automne, l'hiver et une partie du printemps. Durant les mois d'été, les troupeaux étaient conduits aux pâturages d'altitude du Massif Central via un réseau confluent de drailles.

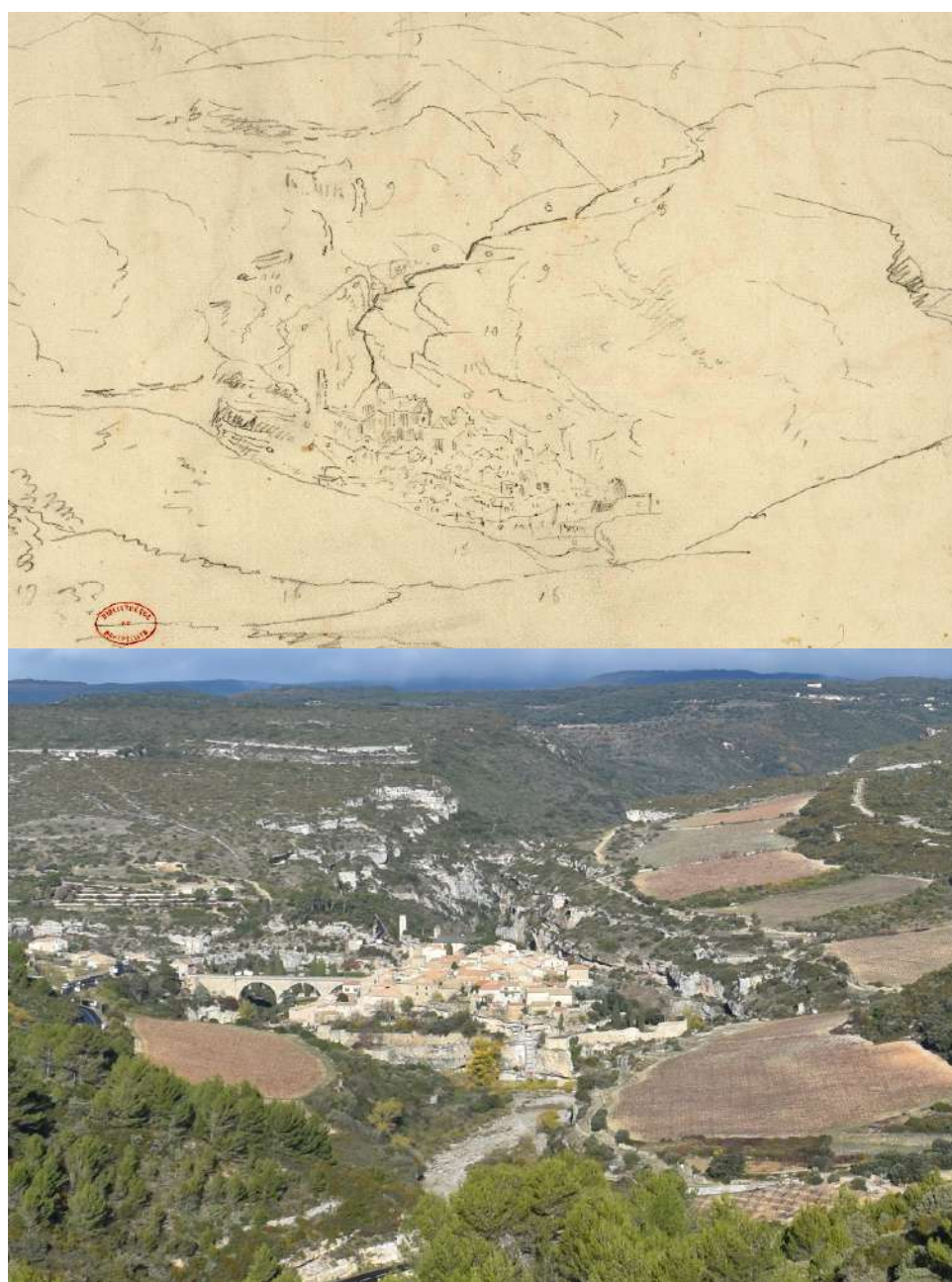
### Des bourgs aérés

À cette époque, les bourgs médiévaux abattent leurs fortifications et comblent les fossés pour donner naissance à des faubourgs le long de nouvelles voies.

## Des paysages pittoresques qui excitent la curiosité des voyageurs

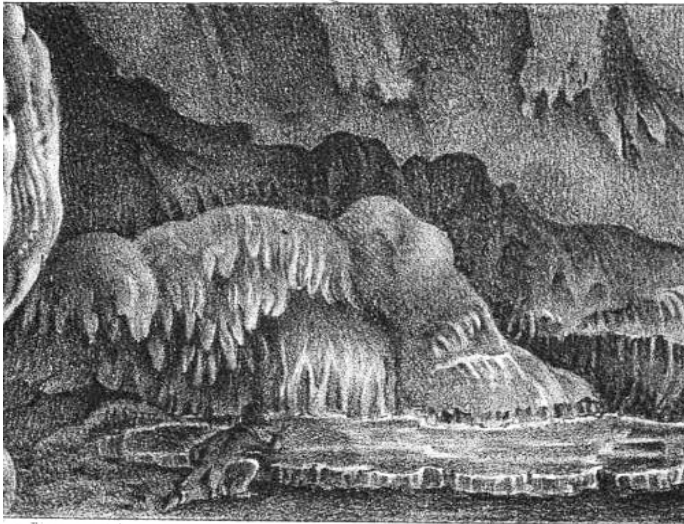
La vision des voyageurs de cette époque (France pittoresque de Nodier, Taylor, Voyages pittoresques de J.-M. Amelin ou d'Antoine de Vilback) sur les paysages pittoresques de Minerve conserve encore aujourd'hui tout son sens. Cette époque qui marque le début du romantisme, signe l'émergence de l'attrait « touristique » et de la popularisation d'un imaginaire échafaudé autour de la capitale cathare « martyre » ruinée de Minerve et de son pays enclavé et tortueux, parsemé de grottes fantastiques. Les écrits et les gravures qui accompagnent ces récits décrivent l'aventure que représentait alors la visite du pays peu accessible de Minerve. Le vocabulaire employé pour qualifier les paysages est révélateur du caractère austère, minéral et extrêmement dépouillé du « Minervois intérieur ». L'expédition à travers les causses se faisait en partie par le lit sec de la Cesse entre La Caunette et Minerve.

*« Après St-Guilhem c'est ce que j'ai trouvé de mieux dans le département » J.-M. AMELIN en 1827 à propos de la cité de Minerve.*



> Vue de Minerve depuis le hameau de la Pujad . En haut, le croquis de J.-M. Amelin de Minerve en 1823. La vue pittoresque décrite par Amelin, il y a 200 ans, est encore visible aujourd'hui. (source : archives-pierresvives.herault.fr)





> Grotte de l'Aldène dite également « de la Coquille », gravure de Jean Marie AMELIN au début du XIX<sup>e</sup> siècle.  
(source : archives-pierresvives.herault.fr)



> Moulin de la Balme au coeur du canyon de la Cessièrre, gravure de Louis Jules Frédéric VILLENEUVE (1796-1842).  
(source : archives-pierresvives.herault.fr)



> La Caunette dessiné par Amelin. Une vue pittoresque presque inchangée depuis le XIX<sup>e</sup>.  
(source : archives-pierresvives.herault.fr)



## 2.3 / Mi XIX<sup>e</sup>-début XX<sup>e</sup> : industrialisation et hégémonie viticole

### Le siècle de la vigne

Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'agriculture se tourne presque entièrement vers la monoculture de vigne, dopée par la révolution des transports qui ouvre les régions agricoles à l'échange, à la concurrence et à la spécialisation. Toute une économie est alors rythmée par la viticulture et les différentes crises qui la frappent. À partir de cette époque, les paysages agricoles seront durablement impactés par la marée viticole qui remplace progressivement toutes les cultures de labour même dans les lieux les plus contraints.

### Les bourgs des plaines enrichis et embellis

Cette économie viticole procure une prospérité générant le renouvellement et l'agrandissement des vieux villages des plaines et piémonts. Les extensions urbaines sont caractérisées par l'apparition d'une architecture viticole occupant des parcelles plus grandes et la prolifération de caves et de remises le long des voies nouvelles. Un effort important d'équipement, caractérisé par la création

de nouvelles infrastructures, notamment routières et ferroviaires, permet d'accueillir des unités industrielles de vinification (caves commerciales particulières et coopératives au début du XX<sup>e</sup> siècle).

Comparativement, les villages et hameaux des causses et des Avant-Monts bénéficieront moins de cette prospérité viticole. Leurs terroirs, dans l'ensemble, peu propices à la viticulture ne leur permettront pas de dégager des profits substantiels. Ils conserveront donc largement leur physionomie de «vieux villages» qui participe grandement à leur caractère pittoresque.

### L'exploitation des phosphates et lignites

Les ressources minérales en combustible (lignites) et engrais (phosphates des grottes de Fauzan) vont naturellement trouver à cette époque des débouchés commerciaux engageant leur exploitation et leur export. Des paysages qui étaient alors tournés exclusivement sur l'agriculture vont ainsi revêtir un caractère industriel.

### Témoignages bâtis de la prospérité viticole



> Maison pinardière à Siran



> Maison cossue de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à Siran



> Porte d'entrée et portail de domaine, réalisés au XIX<sup>e</sup>



## Hégémonie de la viticulture pendant près d'un siècle Comparaison de l'occupation du sol à La Livinière

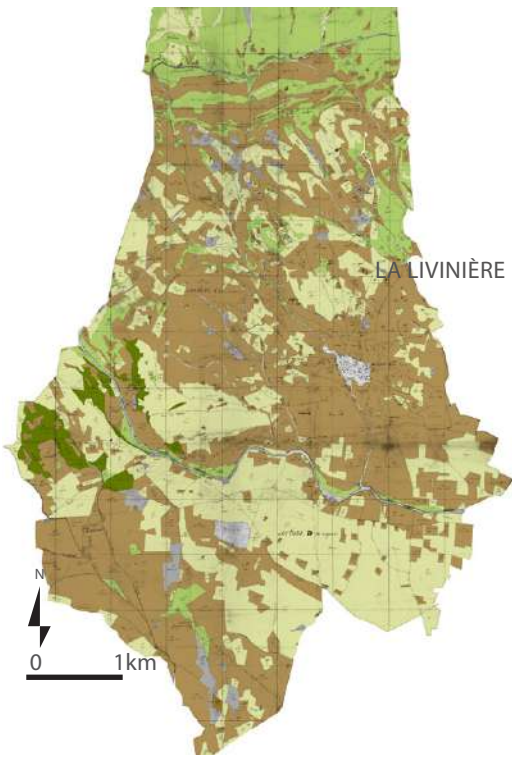
> Plan par masse de culture au Sud de la commune de La Livinière (1802)

> Occupation du sol du Sud de la commune de La Livinière d'après la carte IGN de 1950 - La vigne a presque pris la place des labours.

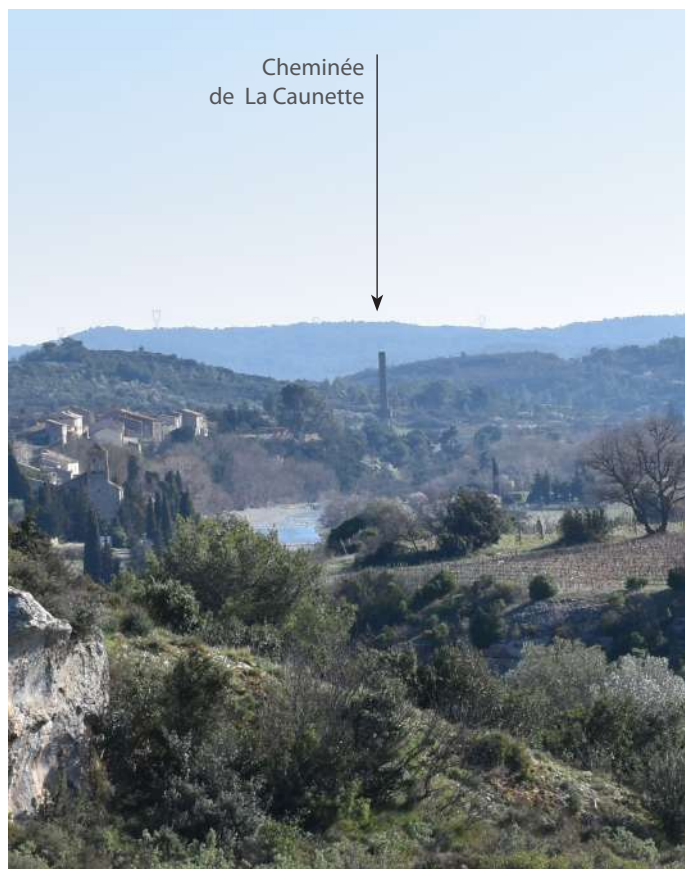
### LÉGENDE

- Vigne
- Terre labourée
- Prés et pâture
- Bois, Taillis
- Châtaigneraie
- Village et terre infertile

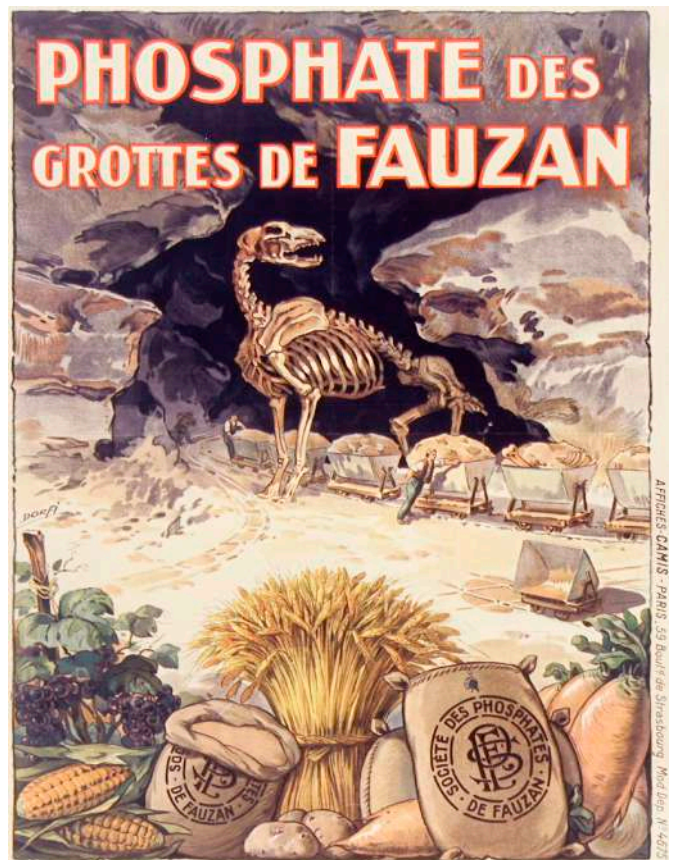
Seconde carte réalisée à partir de la carte IGN 1950 (source : geoportail.gouv.fr)



*« Avant, il y avait du blé dans la plaine, pas de vigne – après on a abandonné les vignes là-haut et on a planté dans la plaine, puis plus tard avec la crise, on a replanté sur les coteaux »*



> Cheminée de l'ancien four à goudron fabriqué à partir de la lignite à La Caunette, un repère dans le paysage des causses

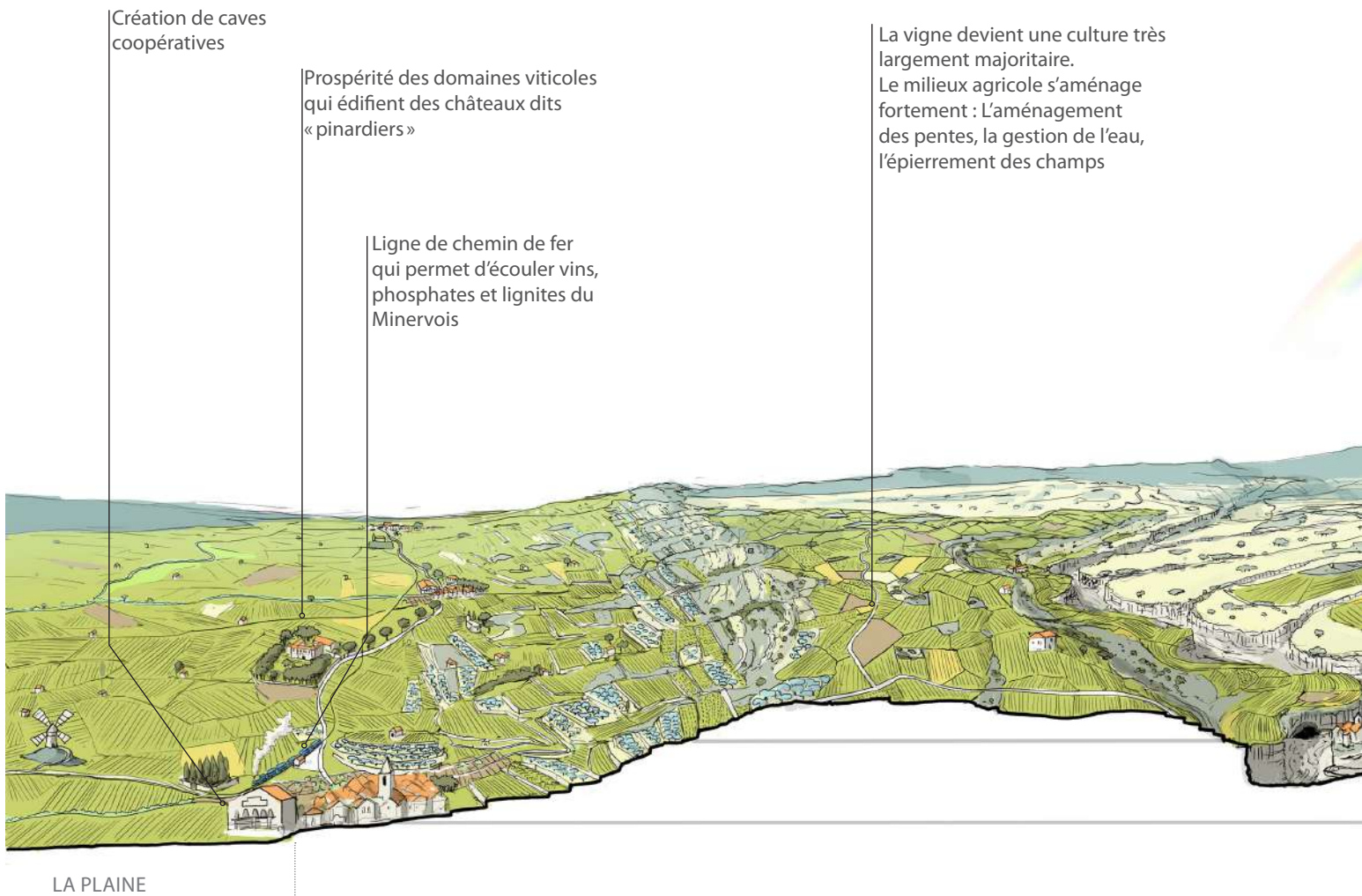


> Affiche publicitaire de la Mine de Phosphate de Fauzan :

Le squelette chimérique a une tête d'ours des cavernes, à l'image des tonnes d'ossements sorties pendant l'exploitation des Phosphates



## > moitié 19e - début 20e



COUPE D'ILLUSTRATION DES PAYSAGES MI-XIX<sup>e</sup> ET DÉBUT XX<sup>e</sup>

### Une campagne très habités qui profite à l'aménagement des espaces agricoles

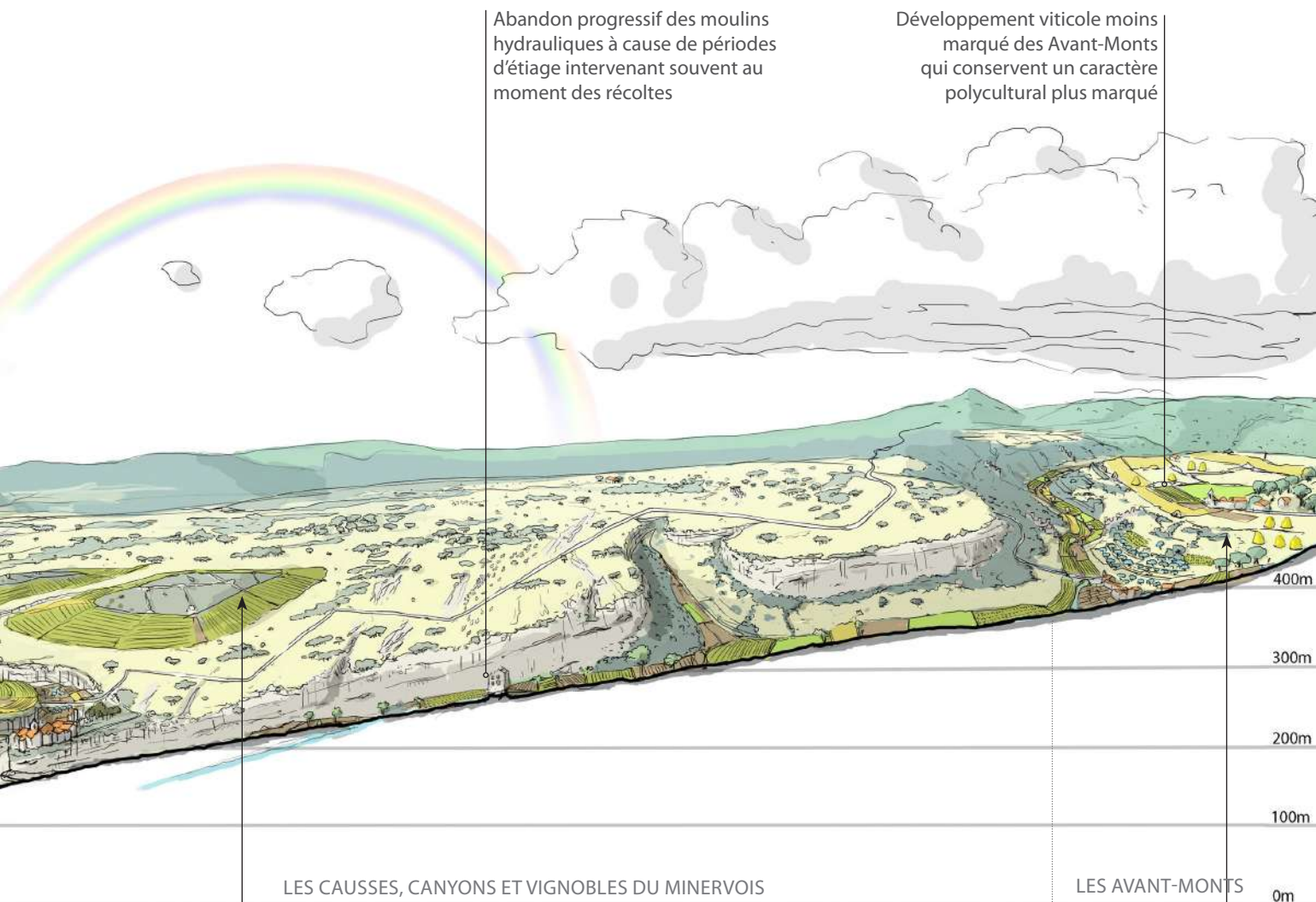
Comme exprimé par Anne Rivière-Honnager<sup>1</sup>, c'est vers cette époque que les campagnes atteignent leur maximum démographique au terme d'une croissance de plusieurs siècles. Jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, des efforts considérables pour l'équipement du milieu et la mise en valeur des ressources furent réalisés : aménagement des pentes, développement de la petite hydraulique, épierrement des champs (...) Cependant à partir du XIX<sup>e</sup> siècle l'exploitation agropastorale atteint ses limites. Défrichements, déboisements, partages et mises en valeur des terres communales... se traduisent par le développement de phénomènes érosifs sur les versants.

### Les crises viticoles : Phylloxera et surproduction

La viticulture va traverser, au tournant du siècle, une série de crises dues à des facteurs climatiques et aux nouveaux ravageurs et champignons venus d'Amérique (oïdium, phylloxera, black-rot, mildiou). En 1876, le phylloxera qui sévissait dans le Sud de la France depuis une dizaine d'années dévaste durablement toutes les vignes. Une fois le vignoble reconstitué, la surproduction des vins de qualité inférieure et la fraude mit les viticulteurs en grandes difficultés et les conduisit à la révolte de 1907. Ces crises sonneront le glas de cette période de déploiement viticole tous azimuts. Parallèlement les milieux agricoles des Avant-Monts, plus résilients du fait de la polyculture, subiront moins ces effets de crise.

1 : F. Labouesse, A Rivière-Honnager, De la dynamique des paysages méditerranéens, in Bull Soc. Languedocienne de Géographie fac. 1-2/1993





> Photo aérienne des années 30 sur la commune de Minerve : dans les cultures bordant le causse apparaissent les arbres champêtres entre les rangs de vignes (cercle rouge)  
(source : delcampe.net)



> Ancienne Photo sur la Commune de Vélioux, pendant les moissons (source : delcampe.net)





> Au-dessus, une maison isolée près de Cazelles (Commune d'Agel)

## 2.4 / Depuis les années 50 : apparition d'un contraste fort entre vigne et forêt, multiplication des extensions pavillonnaires

L'exode rural et la déprise agricole, transformations intervenues à partir de la Seconde Guerre mondiale, marquent un tournant décisif pour les paysages du Minervois, tant concernant les villages que les paysages agricoles. La plupart des habitants rencontrés en témoignent, pour les avoir vécus, ou en avoir eu un écho direct sur une ou deux générations.

### Transformations des modes de vie

La morphologie des villages du territoire d'étude a été affectée par les transformations globales des modes de vie et des aspirations sociales.

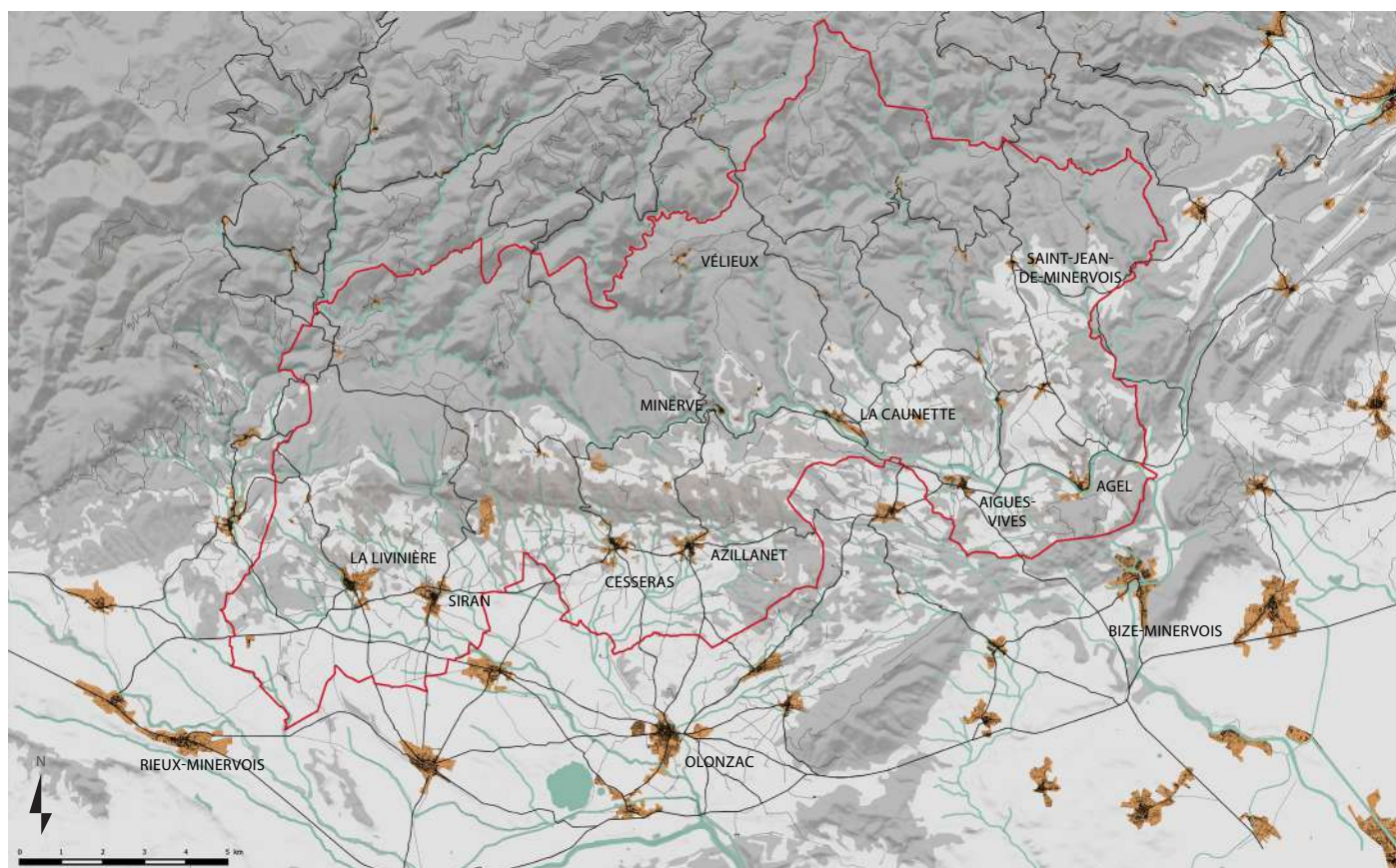
L'usage généralisé de l'automobile comme mode de déplacement a rendu possible l'éparpillement résidentiel et l'apparition de zones habitées sans lien avec l'usage de la terre. Les logements proposant un jardin, un accès automobile et un éloignement du voisinage sont de plus en plus recherchés en milieu rural, au détriment des logements des centres anciens. Le pavillon isolé sur une large parcelle semble être le modèle d'habitation standard, presque unique, proposé pour répondre à ces aspirations. Cet urbanisme pavillonnaire, touchant l'ensemble du territoire français, est très consommateur d'espace et participe au délitement des paysages villageois. Sans document d'urbanisme, ces extensions ont été menées au grès des opportunités foncières, au détriment d'une réflexion globale résultant d'un projet

urbain. Ce phénomène est renforcé par l'accélération des constructions de nouveaux logements : près de la moitié des résidences principales ont été construites après 1945, sur l'ensemble des communes du Plan d'Action Paysage (source: INSEE) – un chiffre qui serait encore plus élevé en prenant en compte les résidences secondaires.

Les nouveaux résidents, plus connectés aux aires de chalandise éloignées, fréquentent moins les vieux bourgs alors confrontés à la disparition de leurs commerces et l'étiollement de la vie sociale. Corrélativement, les centres anciens ont subi une mutation profonde de leurs modes d'occupation résultant principalement de l'abandon par les vieilles familles de leur habitat traditionnel. Cette évolution a fortement impacté la situation de l'habitat dans les centres anciens avec : une augmentation du taux de vacance, une dégradation du bâti traditionnel peu entretenu ou mal réhabilité, une paupérisation des occupants et le développement des résidences secondaires. Ces évolutions ont affecté en profondeur la façon d'habiter et de vivre en collectivité.

Sur le territoire d'étude, on perçoit une disparité claire dans le développement urbain. Les villages de plaine, plus accessibles et plus liés aux secteurs d'emplois de la vallée de l'Aude, sont plus affectés par l'étalement pavillonnaire que les villages plus au Nord.


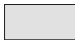





## CARTE DES COMPOSANTES URBAINES DU TERRITOIRE

*« Il y a un problème de consommation d'espace depuis les années 70, c'est difficile de lutter contre. Avant les gens cohabitaient davantage en famille. Maintenant on veut un parking chez soi pour la voiture, et aussi une piscine... » (élu)*

*« Une importante ossature urbaine en plaine et piémont mais des silhouettes à repenser »*

-  Domaine forestier
-  Domaine agricole
-  Cours d'eau et Ripisylve
-  Centre urbain dense



> Saint-Jean-de-Minervois depuis Gimios

Les centres villageois ont été édifiés à travers les siècles. L'héritage médiéval a été transformé au cours du temps, mais surtout au XIX<sup>e</sup> siècle, époque de prospérité viticole, qui génère la transformation de l'habitat préexistant et des extensions urbaine le long des nouvelles routes. Des constructions viticoles établies sur des parcelles plus grandes, mais qui restent cependant groupées. Aujourd'hui, les silhouettes villageoises, formées par l'habitat groupé, participent à la qualité des paysages. Elles sont encore relativement bien perceptibles dans le territoire des « Causses, canyons et vignobles ».



> Aigues-Vives depuis la vallée de la Cesse

-  Extension urbaine pavillonnaire

Les extensions pavillonnaires sont une composante récente des paysages. Elles se placent en contraste des tissus urbains antérieurs par leur faible densité, l'isolement de l'habitat, et une large privatisation de l'espace. L'habitation isolée au centre d'une parcelle de grande surface est la forme d'habitat dominante.



## Illustration de l'évolution de la densité urbaine

L'exemple de Siran

XIIe siècle

Le noyau d'origine du village s'est constitué à partir du XIe siècle sous la forme d'un castrum fortifié édifié dans un rayon de 30 pas autour d'une tour seigneuriale. L'église médiévale est implantée à 150m au sud.

Superficie : 0,4 ha

Nombre d'habitations : 32

Densité moyenne : 75 lgts/ha

1817 ( Cadastre napoléonien )

L'enclos castral d'origine a été agrandi de façon concentrique, à deux reprises, derrière de nouvelles fortifications dont la dernière date du XIVe siècle. Un nouveau château est construit contre la partie Est de l'enceinte.

Superficie : 5 ha

Nombre d'habitations : 175

Densité moyenne : 35 lgts/ha

1970

En l'espace de 150 ans, le village voit sa superficie multipliée par trois sous l'effet de l'essor économique de la viticulture. Le développement urbain s'effectue principalement au Sud et à l'Ouest, le long des nouvelles voies de circulation, avec des bâtiments plus étoffés mais qui restent groupés. Au Nord, deux caves et une distillerie coopératives sont créées sur le tracé du «tramway de l'Aude».

Superficie : 14,4 ha

Nombre d'habitations : 285

Densité moyenne : 20 lgts/ha

2017

Aujourd'hui, 50 ans plus tard, la surface urbanisée a été à nouveau multipliée par trois, au détriment des terres agricoles. La raison de cette consommation d'espace est à rechercher dans la généralisation d'un modèle unique d'urbanisation : l'habitat pavillonnaire dont l'expansion s'est faite, au cours des 50 dernières années, à raison de moins de 5 maisons à l'hectare.

Superficie : 47 ha

Nombre d'habitations : 435

Densité moyenne : 9 lgts/ha





> Le château de Agel, beau vestige du XII<sup>e</sup> siècle



> La promenade de Siran, ouverte sur l'ancienne emprise des fortifications



> Le village de Siran possédait deux caves dont la cave «des vigneron minervois» (au dessus) et la «Siranaise» qui illustrent l'essor économique de la viticulture



> À partir des années 70, l'habitat s'établit sur des grandes parcelles en périphérie des villages sur d'anciennes terres agricoles ou dans des garrigues éloignées pour jouir de la vue.

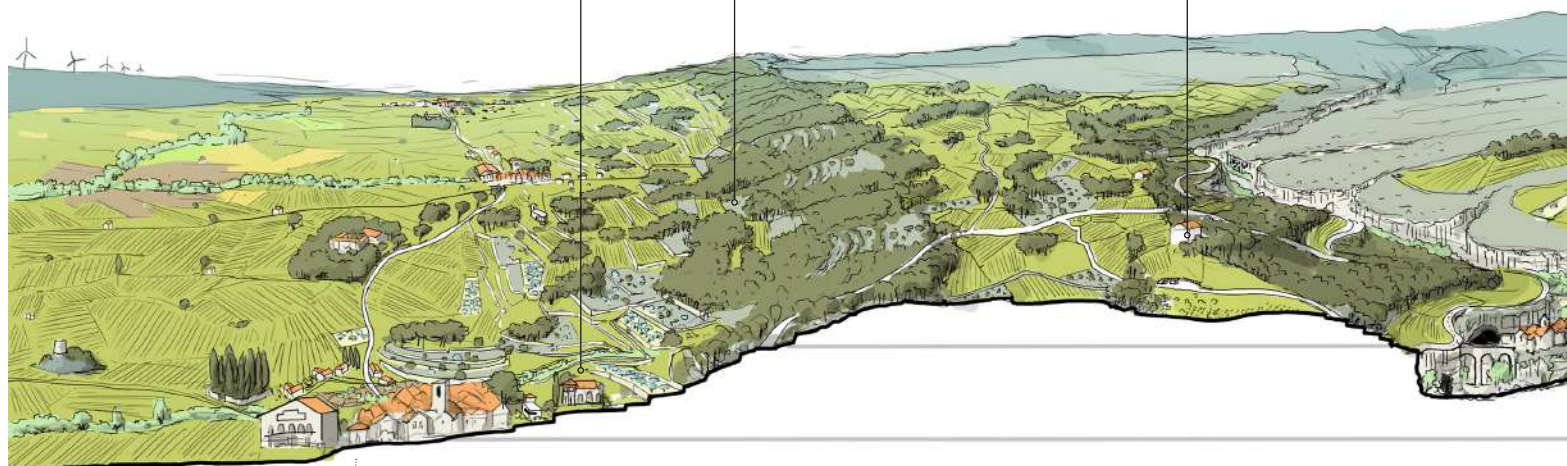


## > depuis les années 50

Enrésinement en pin d'Alep des parcelles non mécanisables et des garrigues autrefois pâturées

Construction d'une nouvelle route « pittoresque » en bord de Cesse et en direction d'Azillanet

Développement d'habitat diffus aux abords des centres anciens



LA PLAINE

COUPE D'ILLUSTRATION DES PAYSAGES DES ANNÉES 50 À AUJOURD'HUI

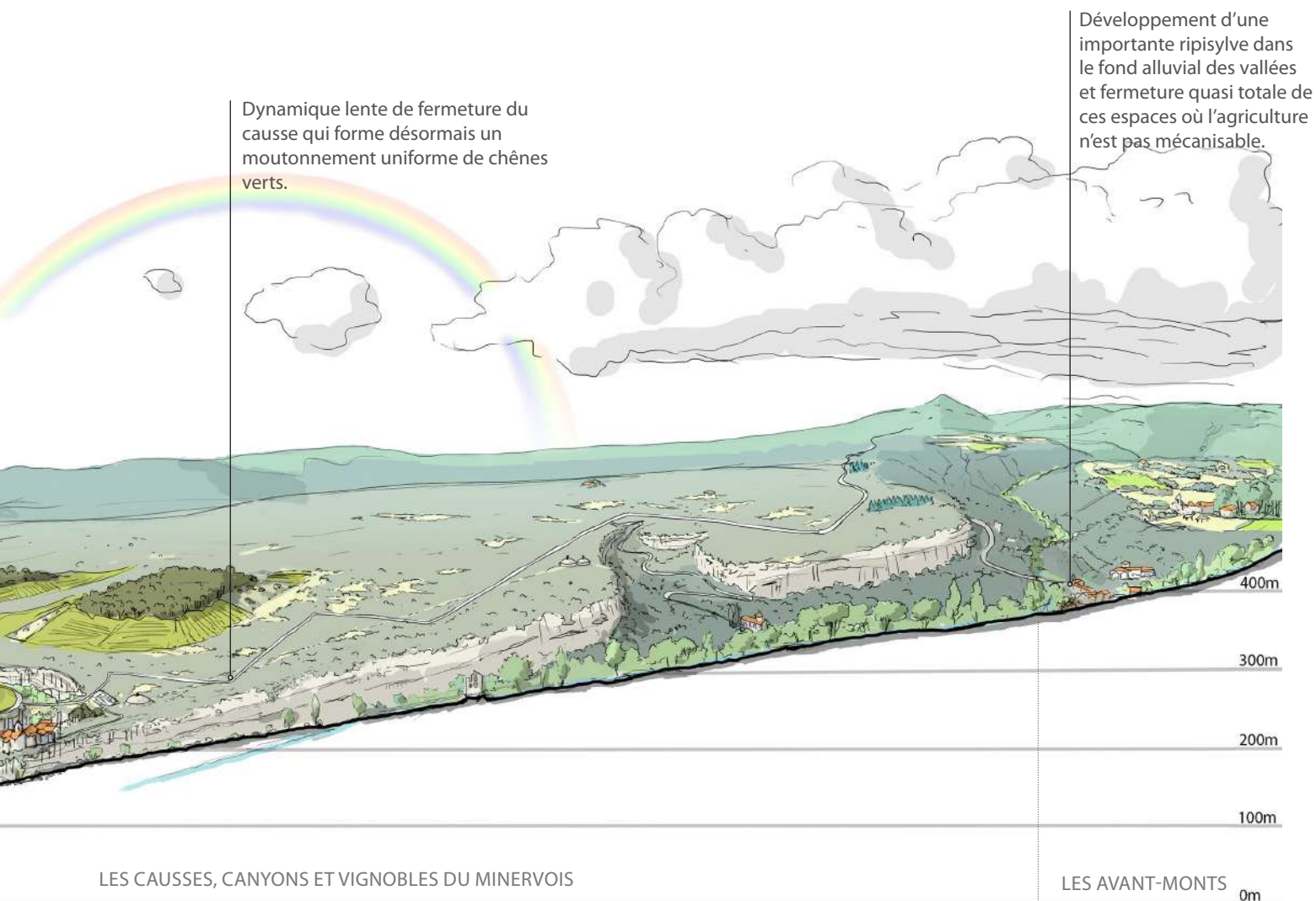
### L'exode rural et la déprise agricole

Après une période d'intense activité succède un abandon progressif des terres peu mécanisables et des parcours pastoraux dans l'immédiat d'après-guerre. Cette déprise rurale et l'abandon des pratiques traditionnelles vont s'accélérer à partir des années 1970. Il s'en suivra une fermeture des milieux sans précédent qui caractérise l'évolution actuelle des paysages des «Causses, canyons et vignobles du Minervois». Les agriculteurs, qui représentaient plus de la moitié de la population active en 1968 n'en représentent plus que 10 % en 2014 (source : INSEE).

Cette déprise va entraîner une enforestation massive de l'ensemble des terres accidentées conférant un caractère « naturel » nouveau à des espaces naguère intensément exploités et « construits » (canyons, coteaux, causses...). Ces transformations paysagères génèrent des problèmes

en termes de fermeture, banalisation des paysages et de risque incendie. Ces phénomènes de déprise agricole et de fermeture des paysages s'appliquent de façon contrastée sur le territoire. L'agriculture a pu se recomposer en plaine grâce à l'augmentation des surfaces rendues possibles par la mécanisation. Dans les Avant-Monts, sur le petit parcellaire des versants et sur les causses, il en est tout autrement. L'abandon des activités traditionnelles entraîne une fermeture massive des paysages. Les plus anciens habitants de la partie « montagnarde » du territoire du Plan d'Action Paysage constatent cette fermeture massive des paysages : « Il y a 100 ans, il n'y avait pas de chênes sur la montagne, rien que des cades et des moutons » une habitante de Saint-Martial « ici il y avait de tout, des céréales, des vignes, des moutons... beaucoup moins de forêts » une habitante de Vélioux ; « mon père disait : y'a 50 ans on trouvait pas de bois pour se chauffer, maintenant, c'est que de la forêt ! ». C'est dans

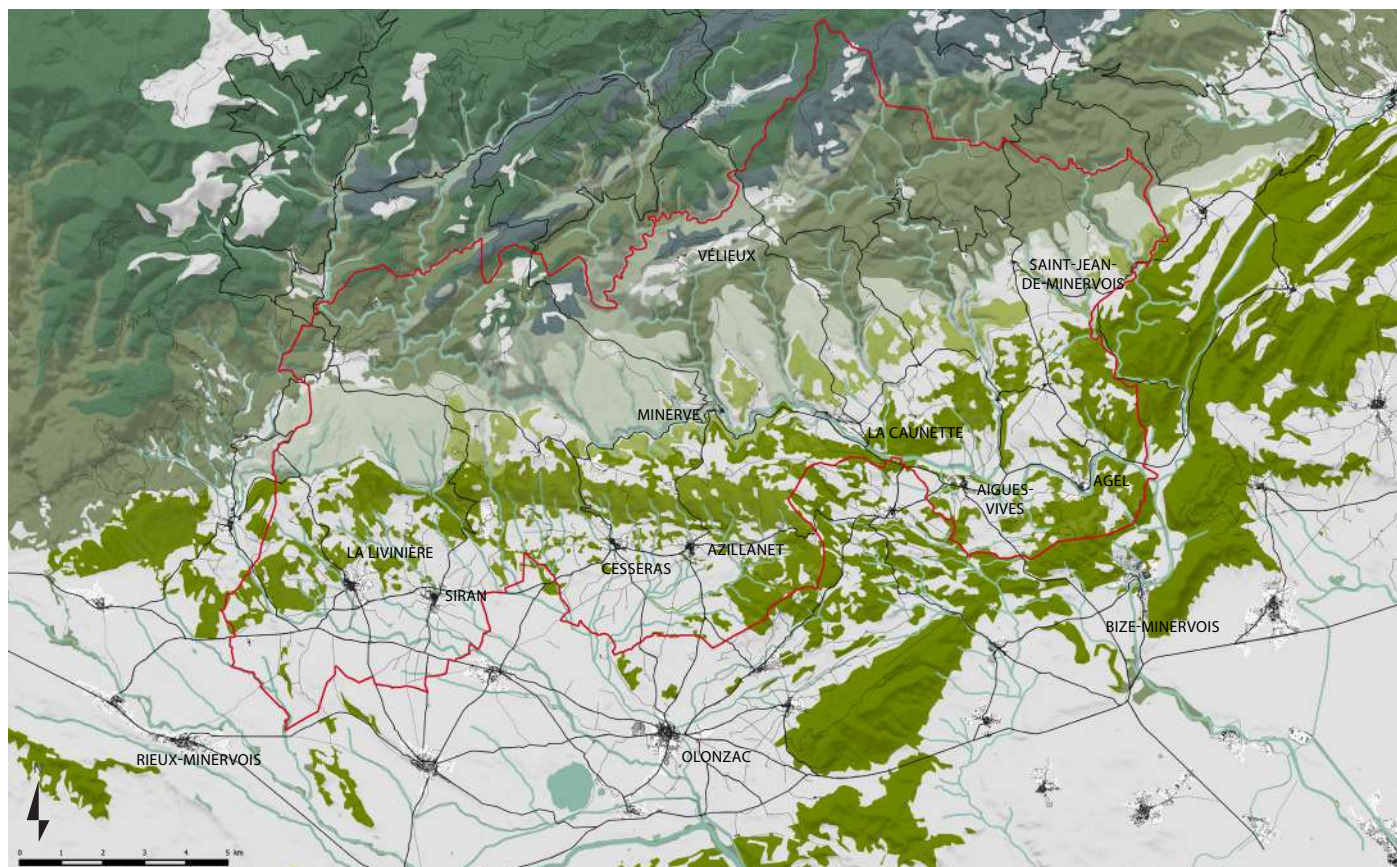





cette dynamique d'abandon et de paupérisation qu'est décidée la création du Parc naturel régional du Haut-Languedoc au début des années 1970, cette époque coïncidant avec le creux démographique des communes. Le Parc permet de trouver des alternatives à la déprise rurale grâce à de nouveaux outils de développement territoriaux.

La nature et les anciens usages des sols influencent des formes forestières différentes participant pleinement aux contrastes dans le paysage.



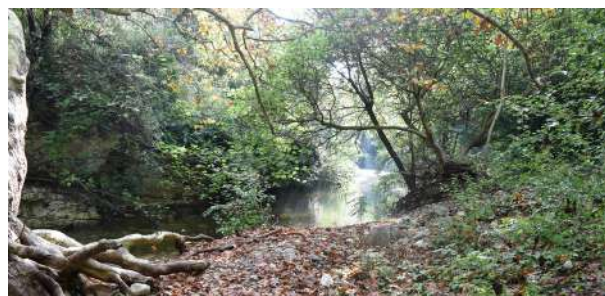


## CARTE DES COMPOSANTES FORESTIÈRES DU TERRITOIRE


 Domaine agricole

 Cours d'eau et Ripisylve

Les fonds de vallées, aux sols riches et irrigués, étaient autrefois cultivés. La végétation des bords de cours d'eau était utilisée pour le fourrage et le paillage. Avec l'évolution des pratiques agricoles, cet usage s'est perdu au profit du développement de la ripisylve, lieu aujourd'hui reconnu et défendu pour sa richesse écologique en terme d'habitats.



> Le Brian en amont de Minerve

 Garrigue basse sur calcaire dur

Sur les causses de calcaire à alvéoline, le milieu est très sec, le sol est maigre. La garrigue qui s'y développe est héritée des vastes espaces de vaine pâture et de l'exploitation des mattes de chênes verts. Les masses sombres de chênes et de cades s'associent aux pelouses à brachypode et thym. La fermeture de ce paysage est une réalité, mais se produit de manière lente du fait de l'aridité du calcaire affleurant.



> Causses de Coupiat près de Mayranne

 Garrigue

 Maquis

La garrigue se forme sur des sols calcaires et le maquis sur des sols acides (ici schisteux). Les chênes verts composent largement ces homogènes tapis qui se déploient sur les reliefs des Avant-Monts et s'invitent au coeur du territoire à travers les gorges. Le développement de ces boisements a été relativement rapide comme en témoignent les habitants des Avant-Monts et les nombreux murets de pierres sèches dissimulés sous le couvert forestier.



> L'homogène maquis de Saint-Jean-de-Minervois depuis le Nord du site d'étude (D176)





**Boisement tendant vers l'enrésinement**

Les reliefs de marnes, de calcaires lacustres ou de limons accueillent autrefois les libres pacages des moutons, composant un paysage très ouvert. Ces terres accidentées, aujourd'hui peu exploitées, se ferment progressivement. Les incendies sont fréquents favorisant le développement du pin d'Alep.

> Agel depuis le chemin des Montades (ci-contre) : Enrésinement des reliefs entre les années 40 et aujourd'hui (source : delcampe.net)



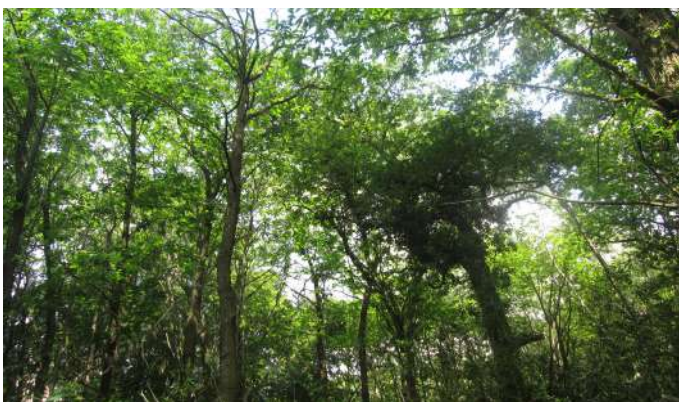
> Un relief au Nord de Siran conserve les traces du passage du feu



> Enrésinement lent sur les coteaux pierreux autour du hameau de Cazelles

**Enrésinement lent de la garrigue**

Sur les calcaires lacustres de Ventenac, le sol est plus maigre. On observe une dynamique du pin d'Alep plus lente après abandon des cultures. La garrigue basse est alors ponctuée de jeunes pins.



> Boisement sur les hauts de la commune de Saint-Jean de Minervois

**Forêt caducifoliée sur schiste**

**Forêt caducifoliée sur calcaire**

La forêt s'étend largement au Nord du territoire d'étude. Avec l'accroissement de l'altitude et l'entrée dans un climat plus arrosé et tempéré, les peuplements forestiers évoluent. Le chêne pubescent s'impose progressivement. Autour des 500 m d'altitude, la culture du châtaignier fait son apparition. Sur le territoire, les reliques de ces vergers sont observables autour de Vélieux et de Bois-Bas.





> Route départementale D10 en amont de Minerve. Une «route-paysage» qui longe les sinuosités de la Cesse

## Montée du tourisme et des activités de temps libre

Parallèlement à ces mutations sociales, l'engouement pour le site de Minerve et les paysages pittoresques des causses et canyons va se faire grandissant au cours de la seconde moitié du vingtième siècle. Les deux ponts naturels de Minerve sont classés au titre de Sites dès 1926 et la cité de Minerve et ses alentours immédiats sont inscrits au titre des sites en 1943 (84 ha).

De nouvelles routes «touristiques» voient le jour, notamment la très cinétique «route de la Cesse» (D10) dans les années 50. Prenant la place laissée vacante par les activités traditionnelles, les activités sport-nature vont se développer progressivement par le biais de fédérations (Touring Club de France, Club Cévenol) avec pour incontestable «fer de lance» la spéléologie. Ces fédérations font la promotion des activités de temps libre

telles que le cyclotourisme, la randonnée et l'escalade... donnant au paysage une valeur nouvelle, déconnectée d'un objectif purement productif. Les actions récentes de balisages de sentiers, de communication sur les parcours ou encore la création de nouveaux itinéraires menée par la Communauté de Commune du Minervois au Caroux avec l'appui du Pays Haut Languedoc et Vignobles vont dans le sens du développement de l'activité de randonnée.



## Émergence des outils de protection et de valorisation

Durant la seconde moitié du 20<sup>ème</sup> siècle, les institutions publiques mettent progressivement en œuvre des politiques de protection ou de valorisation des paysages naturels et architecturaux, à différentes échelles.

### L'action du Pnr

Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc, créé en 1973, intègre le paysage comme thématique transversale dans ses orientations : préservation, valorisation, gestion des espaces ruraux, forestiers, agricoles et urbains, urbanisme, infrastructures de production énergétique, trame verte et bleue, éducation à l'environnement, approche culturelle, développement de la connaissance... Ses missions en lien avec la thématique paysagère sont nombreuses :

- Personne Publique Associée à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification, accompagnement technique des communes, EPCI...
- Réalisation d'un observatoire des paysages, de l'évolution de l'urbanisation : cartographie SIG, Observatoire Photographique des Paysages,
- Réalisation d'études diagnostic
- Appui technique - conseils aux porteurs de projets (collectivités ou particuliers) pour assurer l'intégration

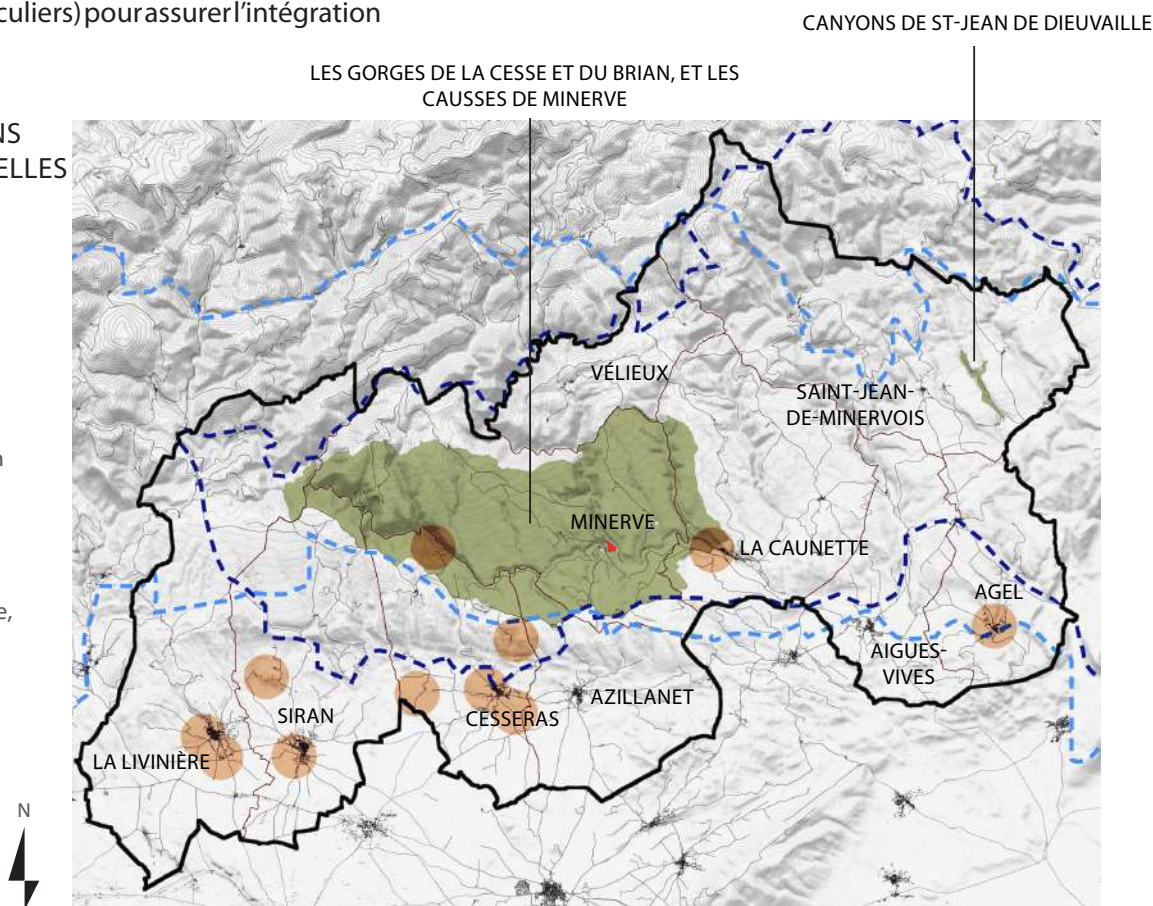
environnementale, paysagère et architecturale des projets d'urbanisme et d'aménagement,

- élaboration et animation du document de référence pour les paysages, d'études paysagères, des chartes architecturales et paysagères et plans de paysage,
- Identification de la Trame Verte et Bleue (réservoirs et corridors écologiques) à l'échelle de son territoire,
- Animation de la démarche Natura 2000 pour la Zone de Protection Spéciale du « Minervois » et le Sites d'Interet Communautaire « Causse du Minervois», Les richesses écologiques des causses engagent la création de deux sites Natura 2000 : directives « oiseaux » et « habitats » en 1998.
- Sensibilisation des acteurs locaux et du grand public via des conférences, publications et animations

La Charte du Parc fixe des objectifs de qualité paysagère et de gestion des espaces naturels, urbanisés et agricoles. Dans le Plan de Parc, elle identifie l'unité paysagère « des causses, canyons et vignobles du Minervois » en tant qu'« Espace d'Intérêt Ecologique Majeur et Ensemble Paysager Remarquable ». Elle précise que ces espaces « n'ont pas vocation à accueillir des projets [...] conçus sans rapport avec les caractéristiques paysagères des lieux ».

### CARTE DES PROTECTIONS PATRIMONIALES NATURELLES ET CULTURELLES

- Territoire d'étude
- Site classé
- Site patrimonial remarquable
- Périmètre de protection d'un monument historique
- - - Zone natura 2000 Direction Habitat, Faune, Flore
- - - Zone natura 2000 Direction Oiseaux







> La cité de Minerve est «le joyaux» du site classé

### **Protection du patrimoine architectural et Opération Grand Site**

En 2005, la notoriété et l'affluence touristique du site de Minerve ont nécessité la création d'une ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Paysager) recouvrant le périmètre du site inscrit.

Cependant, cet outil apparaît vite insuffisant face à l'ampleur de la pression touristique et toutes les problématiques qui en résultent. S'engage alors en 2008 une réflexion sur l'opportunité d'une Opération Grand Site (OGS) par la commune de Minerve et ses partenaires. Elle nécessitera préalablement la création d'un site classé sur une aire paysagère pertinente, « les causses de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian », bien plus vaste que le précédent. Le nouveau site est classé par décret en janvier 2016 en retenant des critères historiques et pittoresques. Ce classement a pour objectif de « gérer durablement le remarquable écrin paysager du joyau qu'est Minerve ».

Parallèlement, l'OGS « Cité de Minerve, Gorges de la Cesse et du Brian », est portée par 7 communes, le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles et en partenariat avec la Communauté de Communes du Minervois au Caroux, et avec le soutien du Conseil Départemental de l'Hérault.

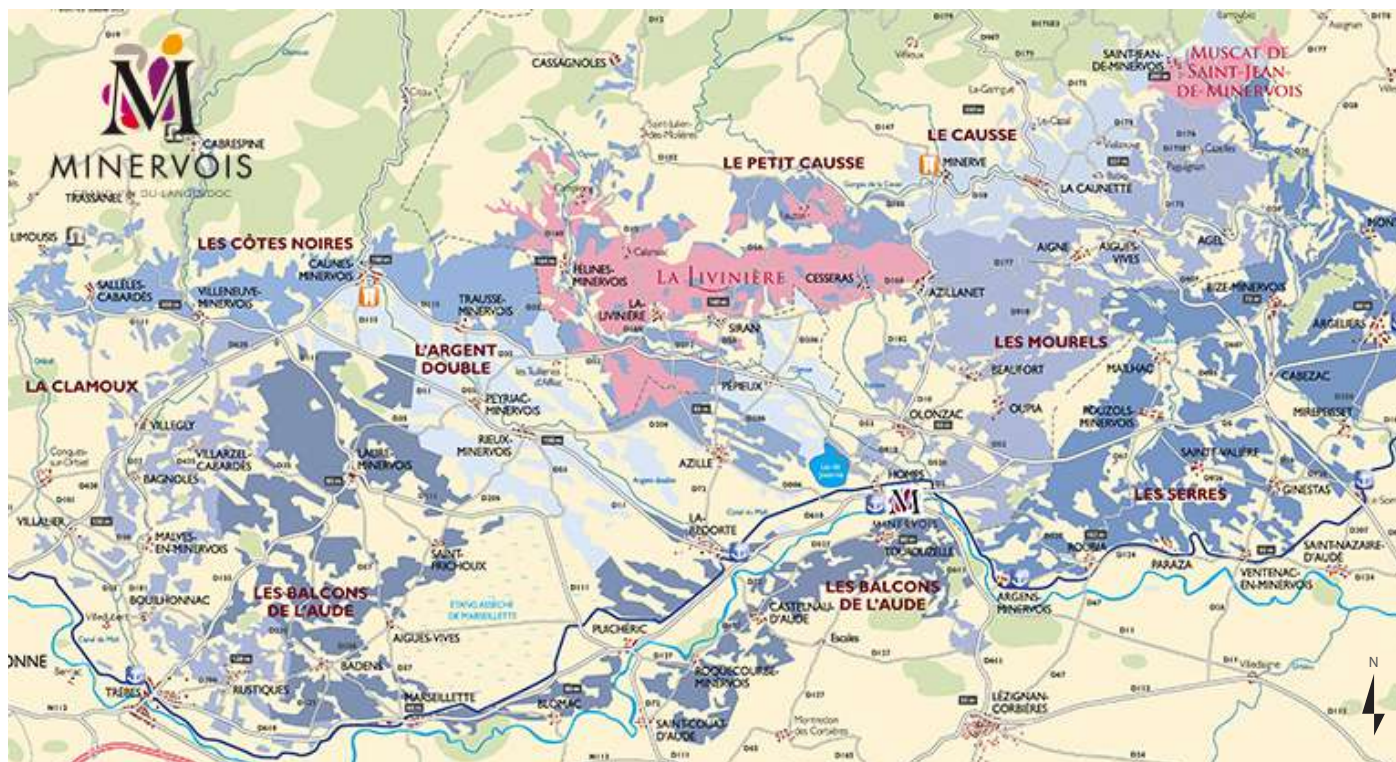
La démarche OGS vise à mettre en oeuvre un projet et un programme d'actions de préservation, de gestion et de mise en valeur d'un territoire (le Grand Site), remarquable pour ses qualités paysagères, naturelles et culturelles, reconnues nationalement par la présence d'un site classé, qui accueille un large public, et qui est engagé dans une démarche globale de développement durable.

Ses principaux objectifs sont les suivants :

- Restaurer et protéger la qualité paysagère, naturelle et culturelle d'un site classé, et de ses abords.
- Améliorer la qualité de la visite (accueil, stationnements, circuits, informations, animations) dans le respect du site.
- Favoriser le développement économique local.

À l'occasion de l'élaboration de l'étude de fréquentation et de fonctionnement de l'OGS, le comité de pilotage de cette étude a validé en 2015 le principe de réaliser une charte architecturale et paysagère et un suivi de sa mise en oeuvre sur le long terme par la mise en place d'une mission de conseil architectural.





> Carte des terroirs viticoles du Minervois - réalisée par le Syndicat du Cru Minervois, 2017 (source : leminervois.com)

## Renaissance d'un vignoble qui mise sur la qualité des produits et des paysages

La viticulture, composante essentielle de la culture, de l'économie et des paysages du Minervois, va devoir se réinventer tout au long du siècle pour sortir progressivement de la piètre image qu'elle avait. Elle arrive progressivement à monter en gamme avec un souci croissant pour la recherche de «typicité» et de mise en avant du terroir. Trois Appellations d'Origine Contrôlées (AOC) vont successivement se mettre en place à partir de la fin des années 1940 :

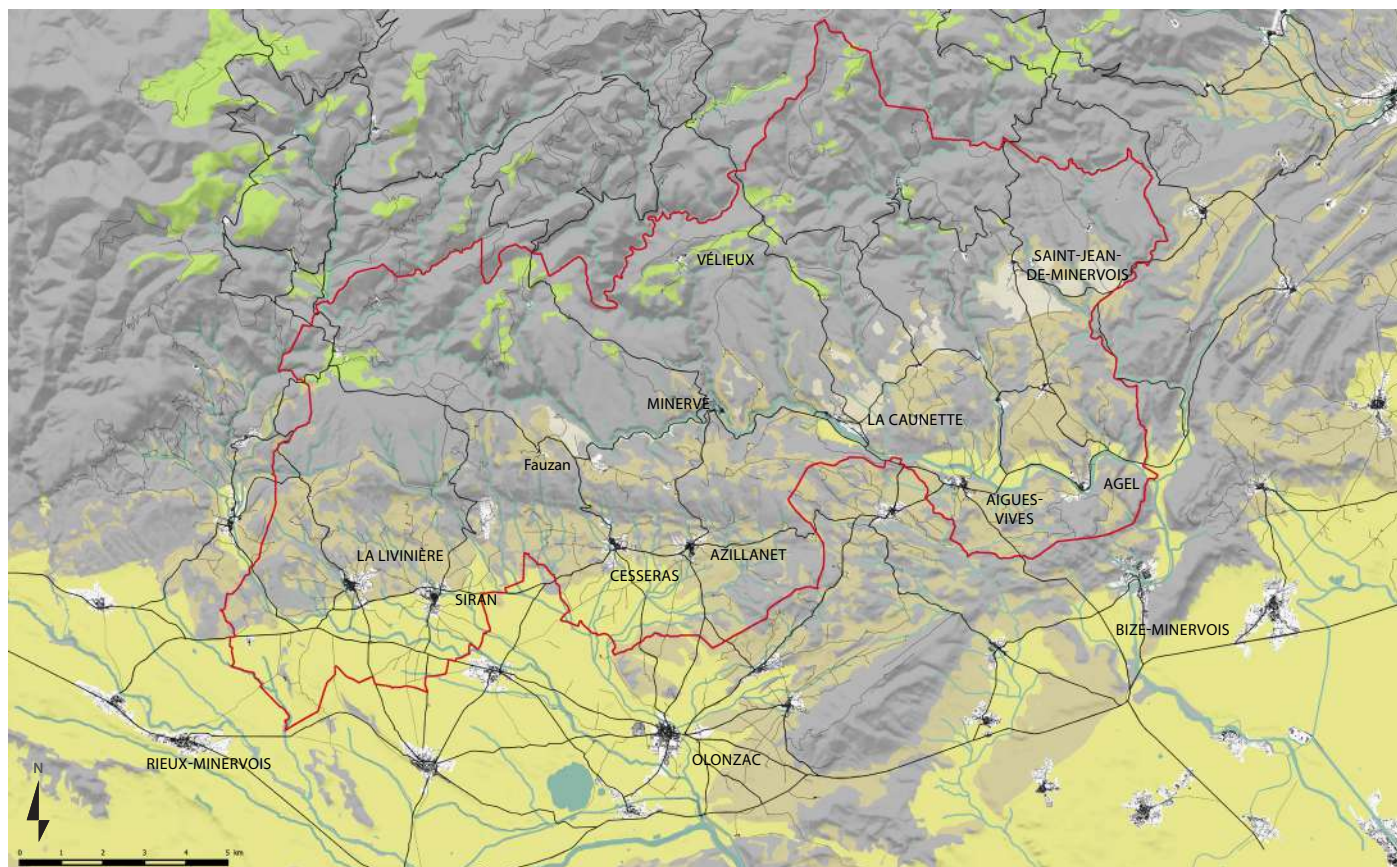
- L'AOC «Muscat de Saint-Jean de Minervois» en 1949
- L'AOC «Minervois», reconnue depuis 1985, concerne 9 des 10 communes du territoire d'étude à l'exception de Vélieux
- L'AOC «Minervois La Livinière», reconnue depuis 1999, concerne quatre communes du territoire : Azillanet, Cesseras, La Livinière et Siran. Cette AOC est un label supérieur à l'AOC Minervois.

La nouvelle crise viticole qui sévit à partir des années 1980 dans le vignoble languedocien va entraîner la diminution drastique des surfaces en vigne (1/3 des terres de l'AOC Minervois entre 2004 et 2010) ; cependant, depuis 2011, le secteur viticole a retrouvé un nouveau dynamisme et montre des signes de recomposition. Parallèlement, les coopératives se rassemblent diminuant leur nombre sur le territoire. Néanmoins, les caves encore en exploitation forment de véritables repères dans le paysage (bâtimens imposants à l'écart du village, cuves scintillantes, lieux de rencontre...).

La vigne compose le paysage du territoire d'étude avec finesse, comme en atteste la description de l'Atlas du paysage de l'Hérault en décrivant l'unité de paysage «Les vignes et les garrigues du Minervois et de Saint-Chinian». (Cf. Carte p.17) : « Contrairement aux vastes plaines languedociennes, la vigne des garrigues du Minervois n'occupe jamais d'immenses surfaces unifiées. Tout à l'inverse, elle se concentre sur quelques petits terroirs précis et isolés. L'échelle réduite de ces terroirs à vigne, le travail soigné de la viticulture, le contraste avec les garrigues sauvages avoisinantes, contribuent à composer un véritable «paysage jardin» de grande valeur».

Conscient de cette richesse, le monde viticole est de plus en plus concerné par la question paysagère dont l'enjeu est le maintien de l'image positive dont bénéficient les Appellations d'Origine Contrôlée. Le paysage est composé d'éléments qui renvoient à des références socioculturelles fortes, susceptibles de modeler l'image d'un produit et d'en déterminer la notoriété et le prix. Conscientes de ces enjeux, les aires d'Appellation d'Origine Contrôlée commencent à valoriser cette production dérivée que constitue le paysage.





CARTE DES COMPOSANTES AGRICOLES DU TERRITOIRE

- Domaine agricole
- Cours d'eau et Ripisylve

- Terre cultivée sur alluvions et colluvions, dominante de vignes

Les terres agricoles de la plaine sont presque uniquement occupées de vigne. Les horizons sont larges et le relief très peu mouvementé. Cette composante s'arrête au pied des premiers reliefs des «Causses, canyons et vignobles du Minervois». On retrouve néanmoins les mêmes particularités dans l'étroite plaine alluviale de la Cesse entre Aigues-Vives et La Caunette.



- Terre cultivée sur limon et grès, dominante de vignes

Sur les limons et les grès, le terroir viticole devient plus complexe et diversifié. Il se compose d'un parcellaire de vigne de petite taille entrecoupée de garrigue. Les nombreux murets, les masets et les capitelles apportent une grande richesse à ces paysages. C'est le paysage typique des Piémonts et Moureux.







Vignes blanches sur calcaire lacustre

Sur les causses, le sol de la vigne est très caillouteux. Le sol blanc du calcaire lacustre tranche avec les masses sombres de chênes verts. Ce terroir viticole très singulier sur le territoire d'étude est observable autour de Saint-Jean-de-Minerois, Vialanove et Fauzan.



Prairie des Avant-Monts

Les prairies au Nord du territoire d'étude, offrent de rares espaces ouverts dans un paysage très forestier. Ces pâtures prennent place sur d'étroites et longues dolines calcaires formant par endroit de véritables plateaux suspendus qui contrastent avec les profondes vallées schisteuses.

Dans ces terroirs, où la viticulture est l'activité agricole principale, les cave coopératives, imposantes, sont de véritables repères dans le paysage.



> Cave coopérative de Aigues-Vives et le bel inox de ses cuves

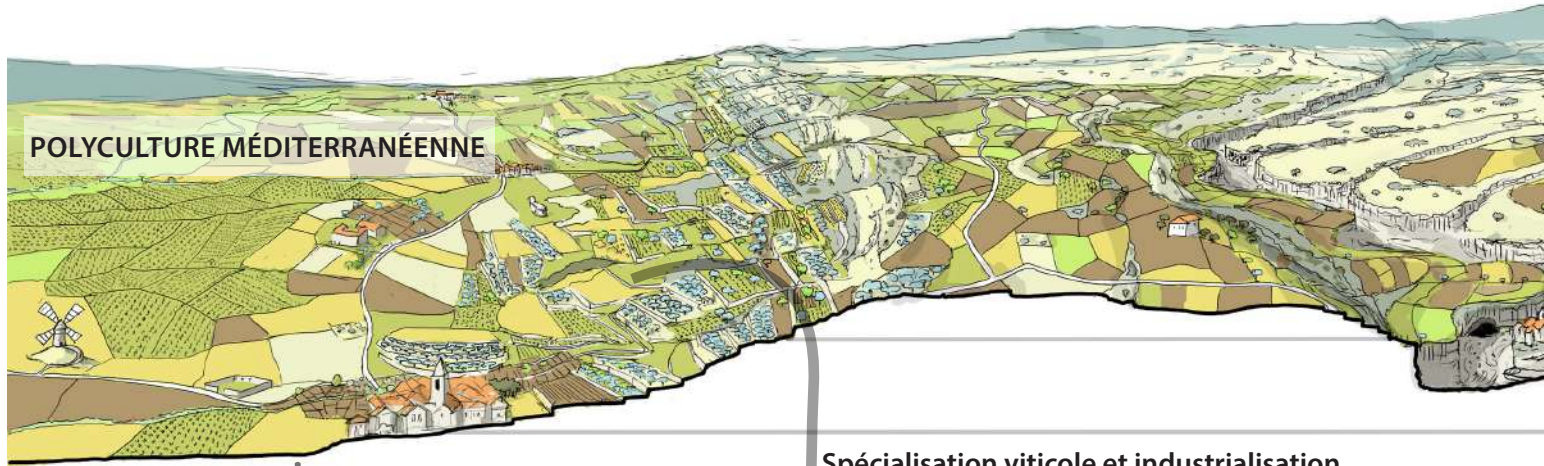


> La Cave coopérative de Saint-Jean-de-Minerois à la proue des Causses



# Synthèse des dynamiques paysagères

> fin 18e - début 19e

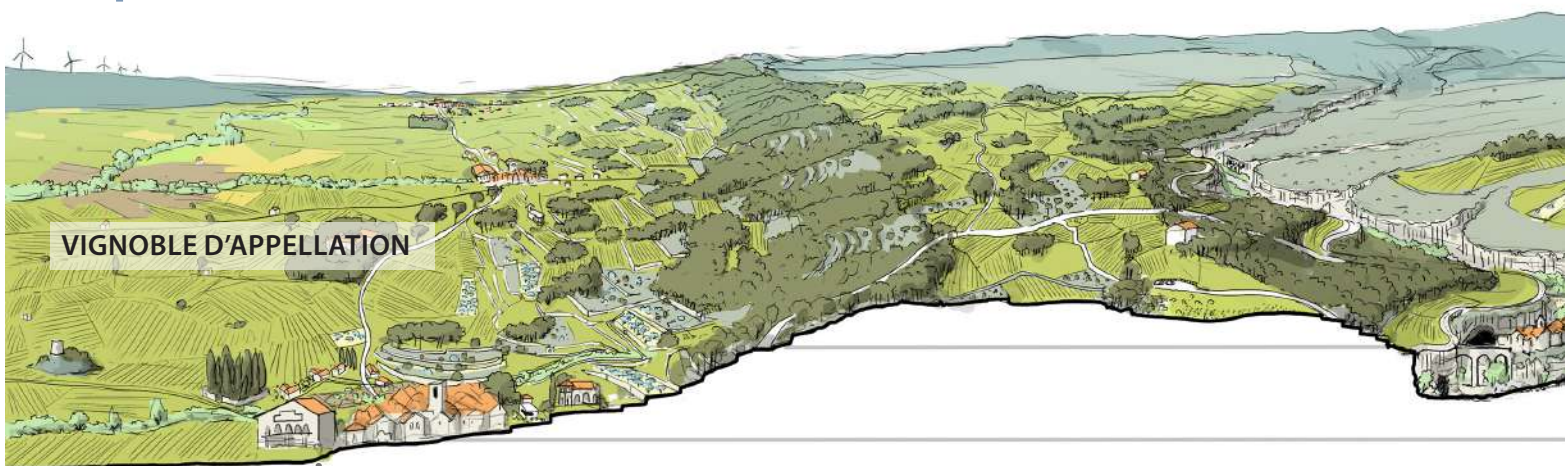


Spécialisation viticole et industrialisation

> moitié 19e - début 20e



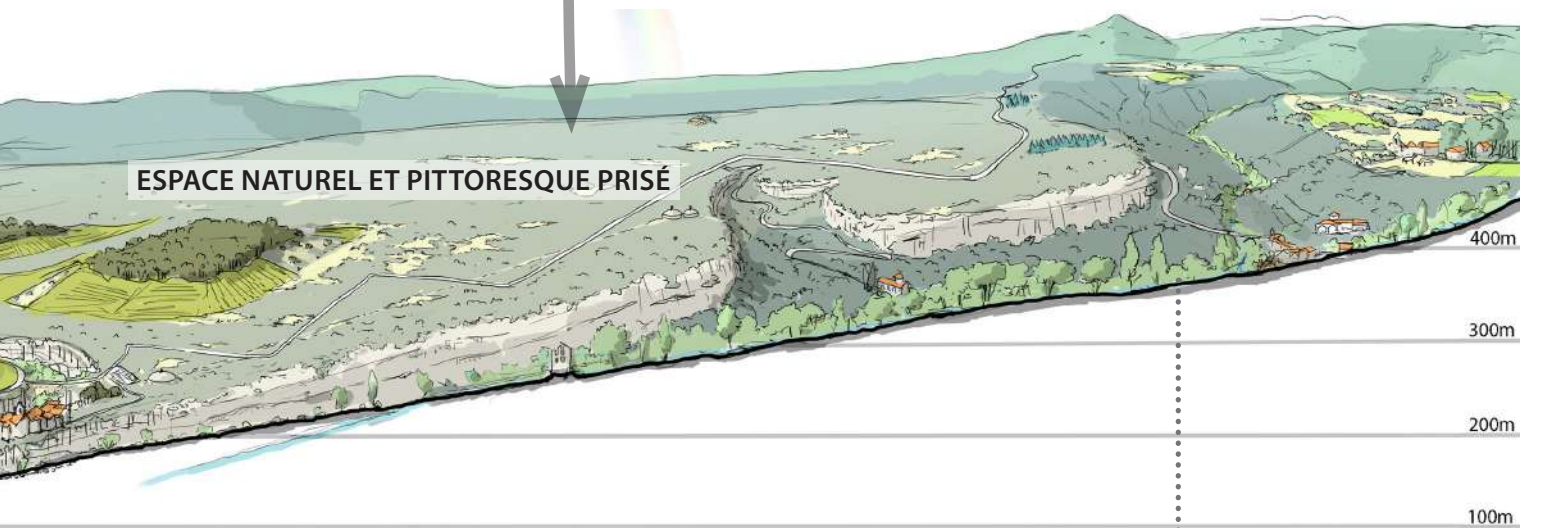
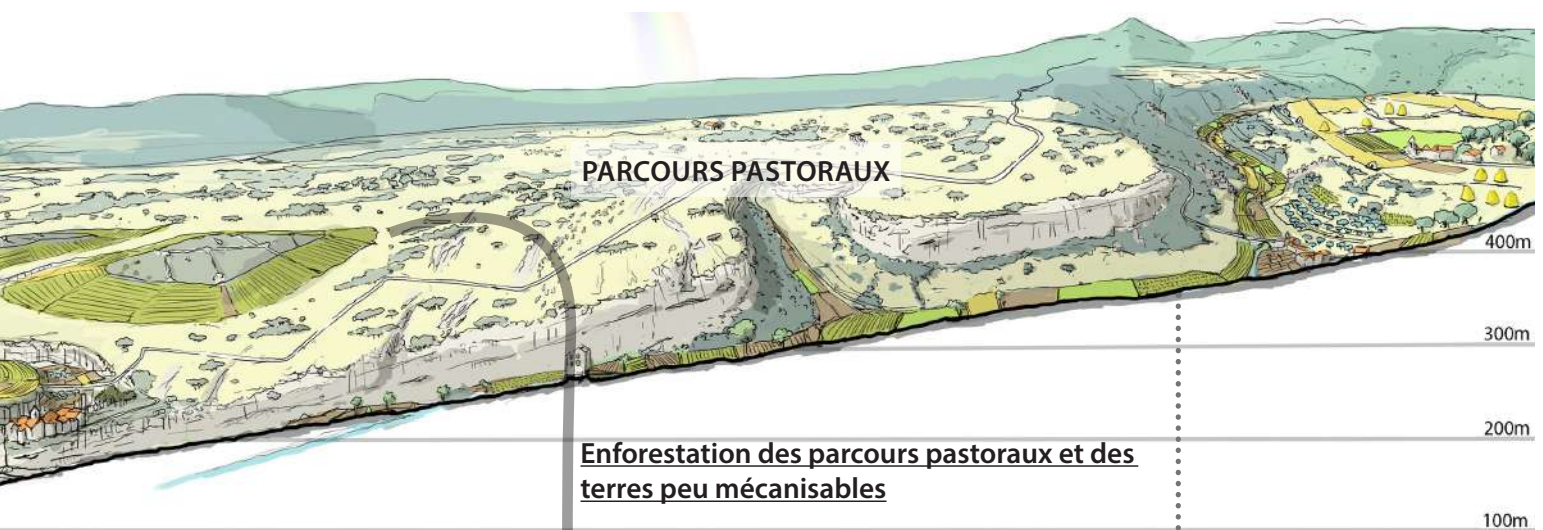
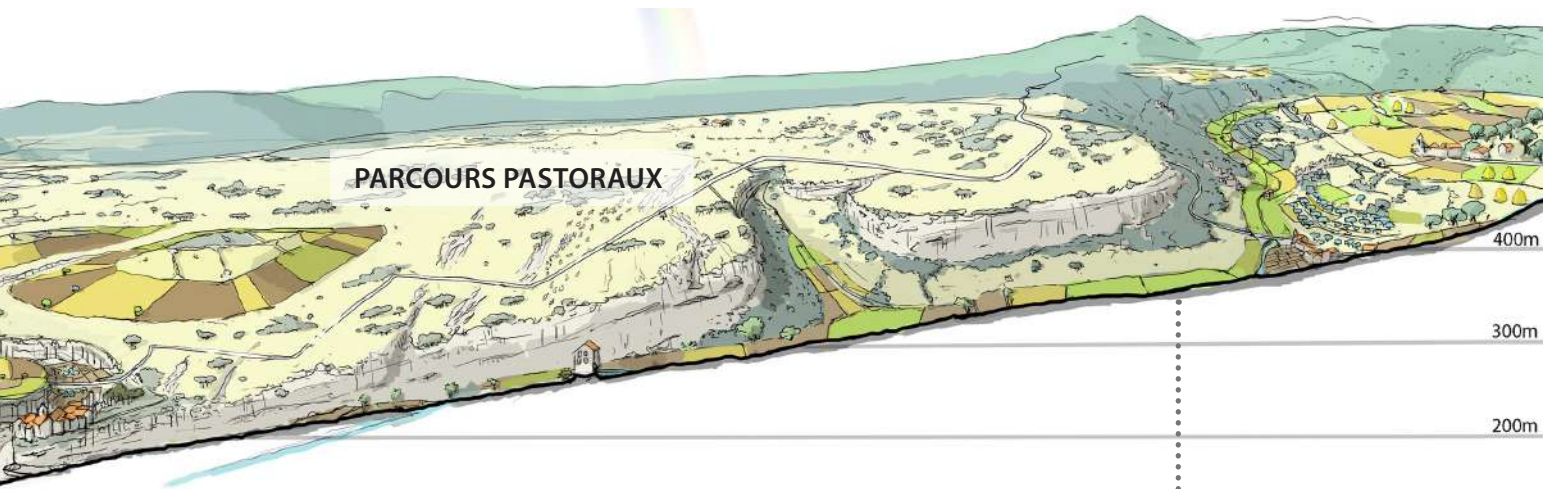
> depuis les années 50



LA PLAINE

LES CAUSSES, CANYONS ET VIGNOBLES DU MINERVOIS





LES CAUSSES, CANYONS ET VIGNOBLES DU MINERVOIS

LES AVANT-MONTS





## 2.5 / Aujourd'hui ? Forces en présence, craintes et attentes locales en matière de paysage et de cadre de vie

L'évolution des paysages a fait clairement ressortir des histoires contrastées entre bas Minervois, causses et montagnes. Ces paysages subissent des mutations profondes, résultant de la crise provoquée par le départ des populations rurales et la transformation des modes de vie. Grâce aux rencontres sur le terrain et aux ateliers participatifs, l'équipe a pu recueillir les perceptions, craintes et espoirs que nourrissent, habitants, acteurs et élus locaux, envers leurs paysages et les dynamiques qui y sont à l'oeuvre.

### Des paysages aimés, préservés et épargnés

Les habitants rencontrés ont exprimé un fort attachement affectif à ce pays Minervois et ses paysages, qu'ils soient originaires de la région (« *je le connais tellement ce paysage, pourtant il m'émeut toujours autant...* ») ou néo arrivants (« *ici le paysage est mieux conservé* »).

Les paysages du territoire d'étude sont souvent décrits en opposition à ceux de la « plaine », plus plats, plus redondants, et plus urbanisés, décriés en raison des stigmates paysagers de grande ampleur dont ils sont couramment l'objet (infrastructures diverses, villages-dortoirs, zones d'activités) et de leur monotonie. À l'inverse, les habitants du territoire valorisent le relief, la persistance de nombreux espaces « sauvages », ou encore « l'authenticité » ou la « typicité » des villages et des paysages qui laissent deviner leur passé (« *La beauté des paysages et des vieilles pierres, c'est l'histoire, c'est la vie, c'est des choses vraies et authentiques* »). La diversité des ambiances paysagères est aussi soulignée comme

un trait caractéristique du territoire : « *ici, on a une mixité incomparable de paysages : des vues sur la mer et la montagne, des sols diversifiés...* »)

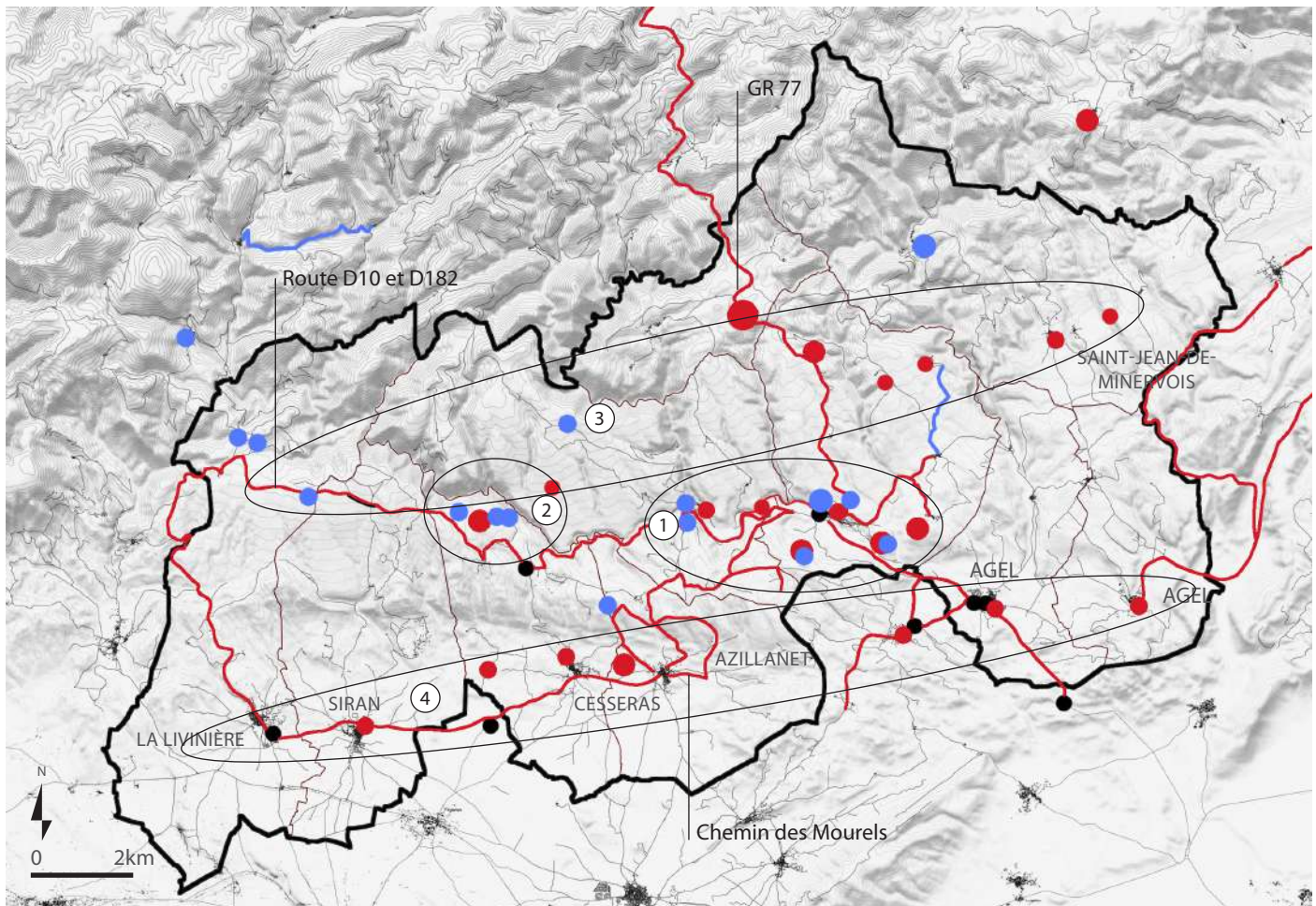
Attachés aux paysages tels qu'ils sont, les habitants expriment aussi des craintes sur les « menaces » qui pèseraient sur l'évolution des paysages : urbanisation non maîtrisée, aménagements touristiques, surfréquentation qui pourraient dégrader certains sites naturels ou historiques, infrastructures (éoliennes), pollution et diminution de la biodiversité...

### Une « mise en tourisme » menaçante ?

Le territoire riche de son histoire et de ses paysages accueille de nombreux visiteurs chaque année : touristes, randonneurs, grimpeurs... Les habitants et acteurs locaux perçoivent de manière divergente l'effet de cette affluence : certains aimeraient développer le tourisme, et mieux le répartir sur le territoire, en valorisant des espaces moins connus, quand d'autres craignent les effets d'une surfréquentation, parfois fantasmée, sur la dégradation des sites sensibles. Lors de l'atelier sur les activités de pleine nature, certains paradoxes ont été exprimés à ce sujet : « *on aimerait les bénéfices du tourisme sans l'envahissement touristique* ». Les menaces liées à la surfréquentation ont finalement été relativisées : « *il y a de la place pour tout le monde sur ce territoire, mais certains sites sensibles posent problème comme les gorges de la Cesse et du Brian* ».

Par ailleurs, la « mise en tourisme », par la multiplication des offres touristiques ou le suraménagement du territoire, est aussi perçue comme une menace pour





REPRÉSENTATION DES SITES SUR LE TERRITOIRE

Lieux identifiés par les habitants lors de l'Atelier «Parlons d'ici»

- Les lieux appréciés personnellement «Paysage intime»
- Itinéraires appréciés personnellement «Paysage intime»
- Les lieux conseillés pour un visiteur «Paysage vitrine»
- Les lieux pointés comme déplaisants

- ① La vallée de la Cesse et ses abords entre Minerve et La Caunette
- ② Les gorges de la Cesse et la Grotte de l'Aldène
- ③ Le haut des Causses appartient au «paysage intime»
- ④ Les villages de Piémonts appartiennent au «paysage intime»

— Périmètre du site d'étude

l'authenticité et le caractère sauvage des paysages. On constate une volonté de préserver la qualité paysagère et de protéger les espaces les plus sensibles. Cependant, les locaux expriment une crainte quant à la potentielle « confiscation » des espaces qui naîtrait d'une surréglementation et de l'augmentation des interdictions.

**Les « paysages vitrines » de la viticulture**

Lors de l'atelier « Agriculture et Paysages » des viticulteurs ont transmis leurs connaissances sur la construction et la gestion des paysages viticoles. L'expression d'un regard pragmatique de gestionnaires et de techniciens côtoie un attachement à leur territoire et à leur métier. Pour la

plupart d'entre eux, le paysage semble être un moteur essentiel pour promouvoir leur production et les spécificités de leur terroir : « le paysage est une vitrine pour nos produits » ; « Quand on fait visiter nos sites, on parle du paysage, des points de vue (Pyrénées / causses), du bâti agricole ». Ils évoquent la « carte postale » de leurs paysages viticoles, comprenant par exemple « des vignes en terrasse sur des petites parcelles, des murets, des capitelles, des puits, des oliviers, des amandiers... ». On constate une volonté relativement partagée de préserver la qualité paysagère, notamment par l'entretien du patrimoine agricole, la sauvegarde des arbres champêtres, et la réglementation pour empêcher le développement des éoliennes, lignes à haute tension, lotissements, hangars agricoles trop contrastants...



Certains agriculteurs sont aussi en demande d'outils de valorisation leur permettant de mieux communiquer sur leur terroir, mais aussi d'aides pour mieux entretenir le patrimoine agricole et garantir la préservation des paysages.

### Les perceptions des mutations agricoles

La déprise agricole semble poser problème à de nombreux habitants, élus et agriculteurs. Ils évoquent la fermeture des paysages par le Pin d'Alep, la qualité du patrimoine agricole des murets et capitelles enfouis et dégradés. Ils expriment également une certaine nostalgie du temps ou « *le moindre hectare était cultivé ou pâturé* ». Dans le même temps, ils se questionnent : « *Est-ce qu'on veut un paysage pour l'esthétique ou bien pour l'économie, pour manger ?* », « *Est-ce qu'on doit forcément remettre des paysans là où il y en avait avant ?* ».

Après une forte période de déprise viticole et d'arrachage, on observe un léger redéploiement viticole sur les terroir du Cru la Livinière. Notamment, la commune de Cesseras a récemment ouvert de nouvelle terre à l'exploitation de la vigne.

### «Le Pin d'Alep, un envahisseur mal aimé»

Le Pin d'Alep pâtit d'une mauvaise image. Son développement est notamment critiqué pour des raisons esthétiques, mais aussi pour les effets négatifs qu'il aurait sur la biodiversité et surtout l'augmentation des risques incendie : « *c'est moche, ça condamne le sol... y'a qu'à voir les coupe-feux : pleins d'iris* » ; « *Le Pin d'Alep est le silure du paysage* » « *avec le recul du chêne, il y a moins de gibier* ». Les agriculteurs ont cependant conscience qu'un certain nombre de petites parcelles sur des terrains en relief ne sont plus cultivables actuellement « *ça coûterait*

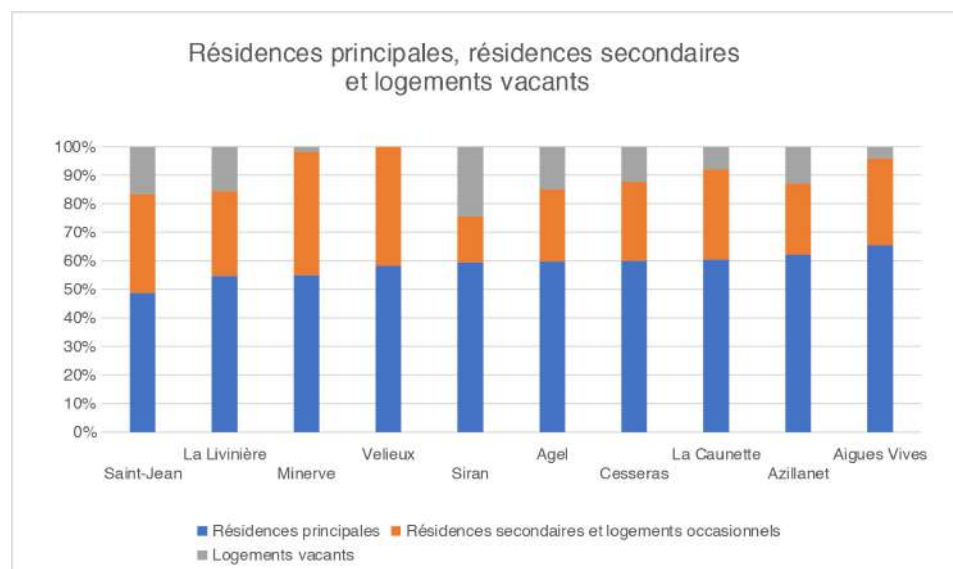
*trop cher à défricher, et ce n'est pas possible de mécaniser* ». Certains regrettent l'absence des troupeaux, entretenant les paysages ouverts. Plusieurs élus et habitants ont exprimé leur soutien à l'idée d'installer des bergers : « *On regrette qu'il n'y ait pas d'élevage, notamment pour les risques d'incendie* » ; « *Si on éclaircit les massifs, il y aura plus de lumière et plus d'herbe ; il serait possible de mettre un berger, sur des périmètres cantonaux, larges* ». Cependant, après l'échec des expériences des dernières années, beaucoup s'interrogent sur la faisabilité d'un redéploiement du pastoralisme sur le territoire.

### « Sauver les villages ? »

Les villages sont pour la plupart décrits positivement et constituent selon les habitants et les élus un « cadre de vie » à préserver. Les « vieilles pierres », les potagers en franges urbaines (« *C'est un espace historique, avec une belle vue, le village est attaché à ce patrimoine* »), la forme et les couleurs des villages, leur « authenticité », sont valorisés. On constate, à l'inverse, une critique quasi unanime des extensions pavillonnaires non maîtrisées, qui affectent la silhouette des villages et leur « typicité ». Le mot de « verrue » est apparu plusieurs fois pour désigner des maisons dont l'emplacement vernaculaire, la forme ou les couleurs contrastent fortement avec l'habitat. L'aspect « hors sol » des pavillons est dénoncé « *en voyant les premières maisons, on se sent en dehors du village, ça pourrait être n'importe où, une villa comme ailleurs...* » ; « *On trouve de l'harmonie dans le cœur de village, c'est plus dépareillé à l'extérieur.* »

### Une impossible densification des extensions ?

Les élus rencontrés, s'ils partagent certaines critiques sur l'impact paysager des extensions urbaines non



> Graphique réalisé grâce aux données INSEE :  
Le nombre de résidences secondaires représente entre un tiers et un quart du nombre de logements.  
Hormis pour Aigues-Vives et Vélieux, la proportion des logements vacants dépassent 10%. Le village de Siran regroupe le plus de logements vacants.





> Azillanet vu depuis l'entrée de village par la D177, à l'Est

maitrisées, affirment pour la plupart qu'il est difficile de résister à la demande d'augmentation des surfaces constructibles, en s'appuyant sur plusieurs arguments :

- L'affirmation d'un besoin de croissance démographique : « *il nous faudrait au moins 300 habitants pour faire des investissements (bibliothèque, espaces publics, assainissement...) – si on ne construit pas, on meurt.* »
- Les exigences des potentiels acheteurs, qui rechercheraient systématiquement des grandes parcelles à bâtir : « *Ils ne veulent pas acheter dans le centre, car ils veulent du terrain devant la porte, de la place, de la vue... et leur piscine* » / « *Ils ont voulu nous limiter les parcelles à 400 m<sup>2</sup> dans le PLU, ce n'est pas possible ! les gens veulent 800 m<sup>2</sup>, et encore, c'est un minimum.* »

Ainsi, de nombreux élus affirment qu'ils souhaitent continuer à promouvoir la construction, mais on constate une prise de conscience progressive (et inégale) de la nécessité de préserver la qualité paysagère – à condition cependant que celle-ci ne soit pas en contradiction avec la croissance démographique : « *on veut préserver la qualité, mais on a besoin de construire* » ; « *On veut agrandir, mais préserver le cadre : c'est ça que les gens viennent chercher* » ; « *On a fait des extensions sur un seul côté (à l'époque, sans concertation), l'autre on le préserve, zone protégée... ça serait facile, mais ça détruirait le visage du village.* »

### **Des centres anciens abandonnés ?**

Parallèlement, la problématique des maisons vacantes des centres anciens transparait souvent dans les discussions. Les habitants et les élus déplorent que les

propriétaires ne puissent ou ne veuillent vendre ces maisons. Certains saluent les rachats de ces maisons par des étrangers (« *ça a sauvé le centre* »). Cependant, la multiplication des résidences secondaires est parfois dénoncée, en tant qu'elle ne favorise pas la « *vie des villages* ». On évoque alors un « *syndrome des volets fermés* », regrettant ou craignant la disparition des écoles, des commerces, des services, des animations... « *les maisons se ferment, l'école est fermée, il n'y a plus de jeunes* » ; « *avant c'était animé sur les places des villages.* »

Certaines communes, comme Aigues-Vives ou Siran, pour maintenir de l'activité dans leur centre ancien, se portent acquéreurs du foncier voire de fonds de commerce. Le projet de la boulangerie d'Azillanet témoigne du volontarisme des communes face à ces problématiques : la commune s'est engagée dans la construction de locaux communaux et commerciaux pour permettre l'installation de boulangers.

### **Place de la voiture et de la route dans les bourgs**

Dans les villages, la voiture occupe souvent l'espace au détriment des arbres urbains ou des usages multiples au sein des espaces publics : « *Ça manque d'arbres et d'ombre* », « *le trottoir est mince* ». Lors d'un entretien, un élu exprime la complexité de concilier à la fois les usages de l'automobile et la qualité des espaces publics « *Les gens veulent se garer à moins de 30 secondes... on marche en ville, mais on ne veut pas marcher dans les villages.* ».

Les villages de Minerve et de La Caunette ont récemment réhabilité des espaces publics de leur centre bourg pour mieux gérer la présence des automobiles.

Parallèlement, l'OGS engage une réflexion pour améliorer l'accueil des visiteurs sur le territoire. La démarche accompagne notamment la commune de La Caunette dans la création d'aire d'accueil pour les visiteurs.









**3<sup>ème</sup> PARTIE**  
**LECTURE DES PAYSAGES**



# Identification des entités paysagères

Les trois premiers ateliers ( Perception des paysages, Agriculture et APN ), les rencontres et les différentes sessions de terrain ont permis de définir l'organisation générale des paysages, mais également d'en appréhender les limites et les seuils. Ce travail renvoie nécessairement à une subjectivité certaine des regards (habitants, acteurs, paysagistes).

Sept entités furent identifiées :

- > **Serres,**
- > **Mourels,**
- > **Plaine,**
- > **Piémonts,**
- > **Pechs et Plateaux,**
- > **Causses et Canyons,**
- > **Avant-Monts.**

Elles permettent de préciser la charpente paysagère de l'unité paysagère des Causses canyons et vignobles du Minervois.

## Définition des entités

De façon générale la terminologie choisie pour qualifier les entités paysagères est issue du vocabulaire courant des habitants et des toponymes et appellations locales des terroirs viticoles. Il serait dommage d'employer des termes de pure invention qui ne renvoient à aucun élément d'identification locale et qui ne seraient pas partagés par une grande partie de la population, agriculteurs, élus...

Le travail de définition des entités, qui fait naître un certain nombre d'intuitions et de questions, est recoupé avec des données scientifiques (géographie, système hydrographique, géologie...) qui permettent d'en confirmer les seuils et les limites. La carte géologique permet de comprendre la différenciation et la richesse des paysages et des pratiques qu'ils ont suscités. Mais ce document ne peut suffire à préciser les limites de ces paysages et doit être croisé avec d'autres éléments d'analyse.

## La carte des composantes paysagères

Elle est l'aboutissement des données croisées entre occupation urbaine, pratiques culturelles, boisements et géologie, présentées en seconde partie. Plus qu'une simple carte « d'occupation des sols » elle est élaborée en intégrant des finesses essentielles à la compréhension des paysages.

L'espace viticole, dont les couleurs varient en fonction des cépages, témoigne par exemple de la diversité des paysages viticoles : vignes blanches de Saint-Jean de Minervois, terrasses viticoles des piémonts et des collines, vignobles de Plaine.

De la même façon, l'espace forestier n'est pas décrit selon les peuplements arborés à l'image des cartes forestières : la légende met l'accent sur des caractéristiques qui ont du sens dans les paysages : la proportion de Pins d'Alep, le caractère montagnard ou méditerranéen (selon le gradient altimétrique), la dynamique de développement, les peuplements qui partagent les mêmes sols...

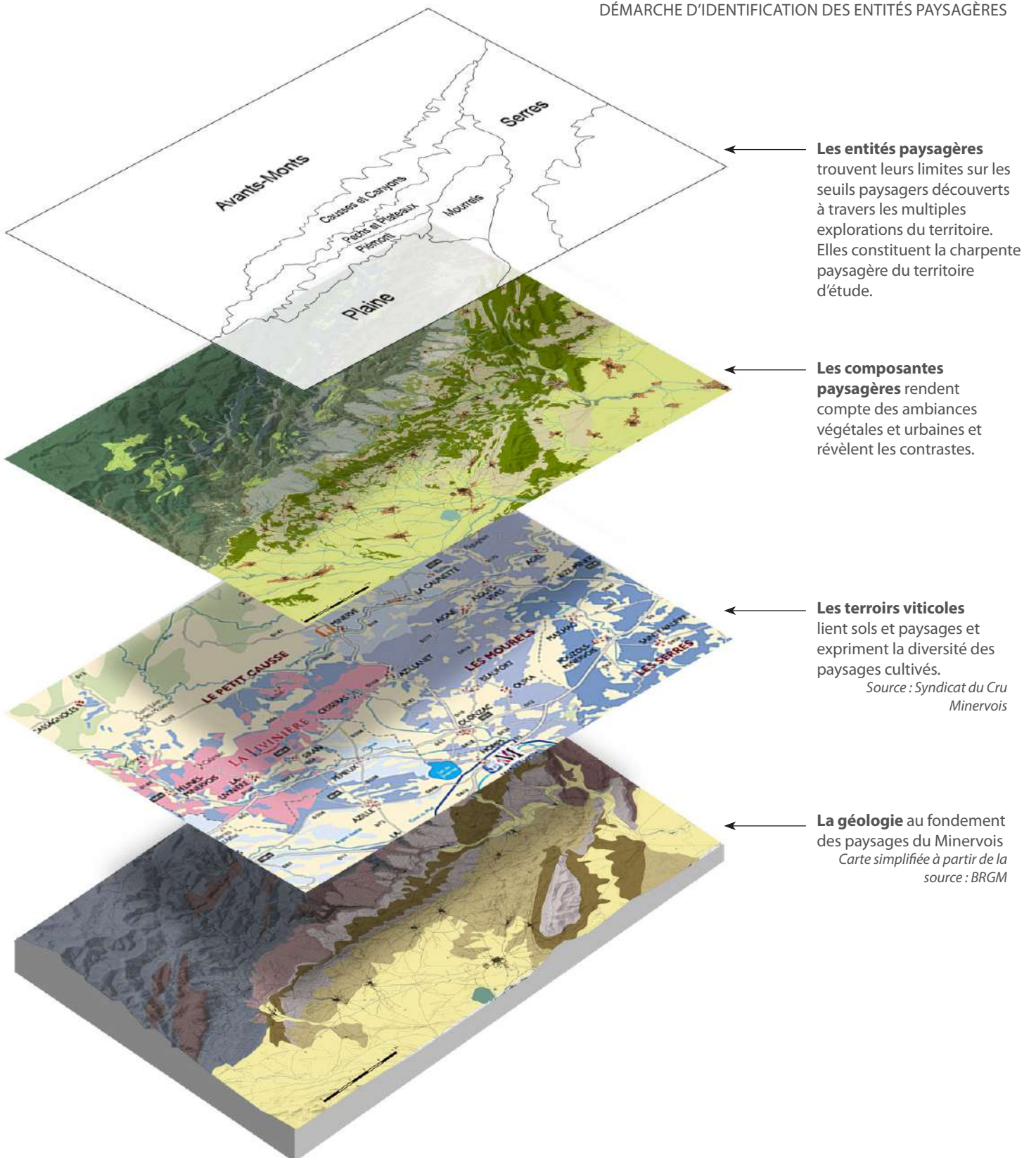
Enfin, les bourgs et leurs extensions ont été également différenciés et reportés.

Cette carte des composantes paysagères fait clairement apparaître des contrastes saisissants d'occupation qui, combinés à la géologie, permettent, et ce de façon très précise, de dessiner certains seuils et d'individualiser les entités paysagères perçues et ressenties précédemment.

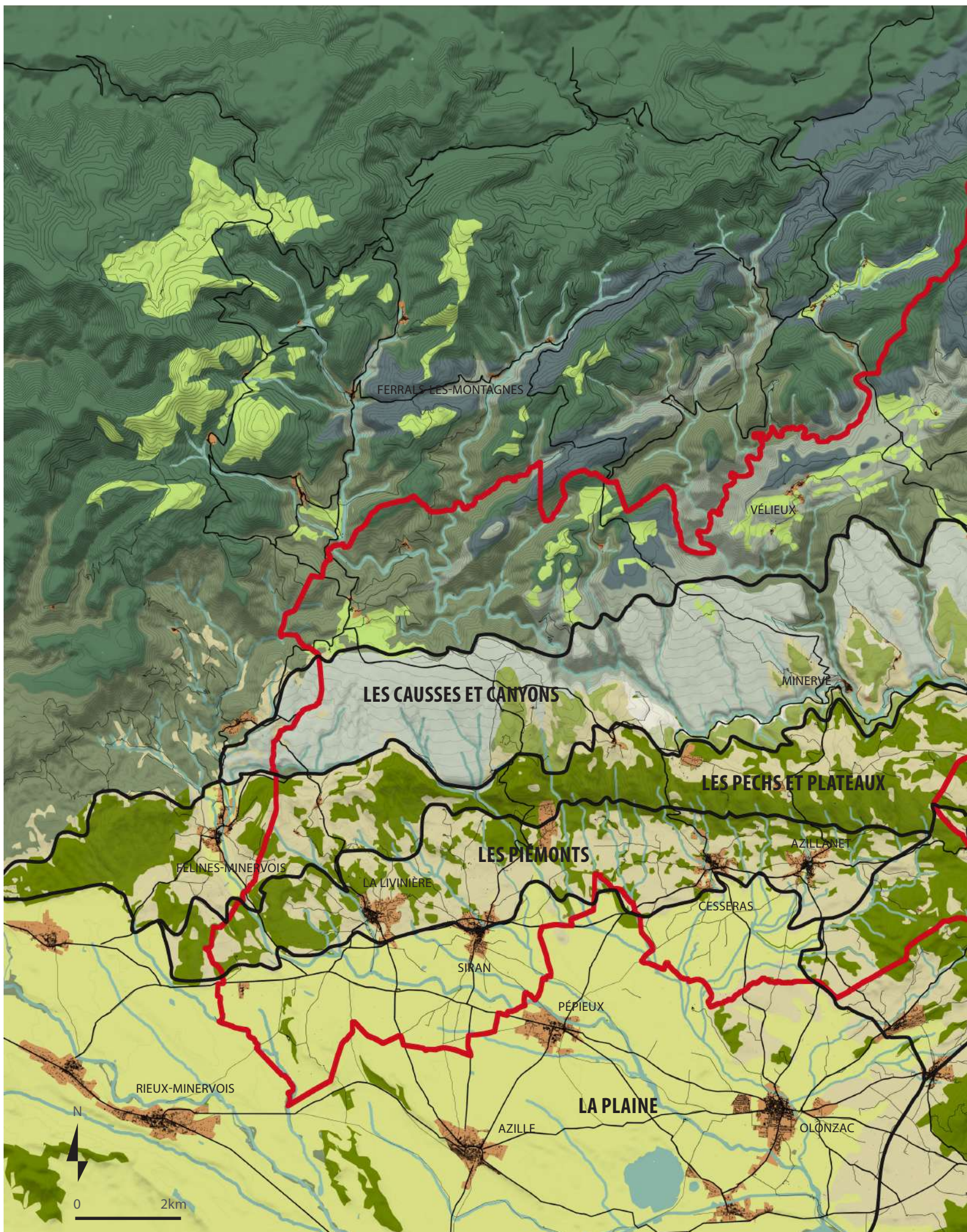
Il convient désormais de plonger plus en avant dans leur matérialité afin d'en explorer les particularités et le fonctionnement ainsi que les perceptions et les enjeux qu'ils suscitent. L'ordre de présentation des unités suit un transect du territoire d'étude, depuis la plaine jusqu'aux Avant-Monts de la Montagne Noire. Certaines entités en bordure de la zone d'étude se poursuivent bien au-delà du territoire d'action. Elles seront traitées conjointement aux entités avec lesquelles elles s'articulent (Serres+Mourels, Plaine+Piémont).



## DÉMARCHE D'IDENTIFICATION DES ENTITÉS PAYSAGÈRES




















CARTE DES COMPOSANTES PAYSAGÈRES:



Milieux ouverts :

-  Terre cultivée sur alluvions et colluvions, dominante de vignes
-  Terre cultivée sur limons et marnes, dominante de vignes
-  Vignes blanches sur calcaire lacustre
-  Prairie



Boisement Méditerranéen :

-  Garrigue basse sur calcaire dur
-  Garrigue
-  Maquis
-  Enrésinement lent de la chênaie
-  Boisement tendant vers l'enrésinement

Boisement supraméditerranéen et montagnard :

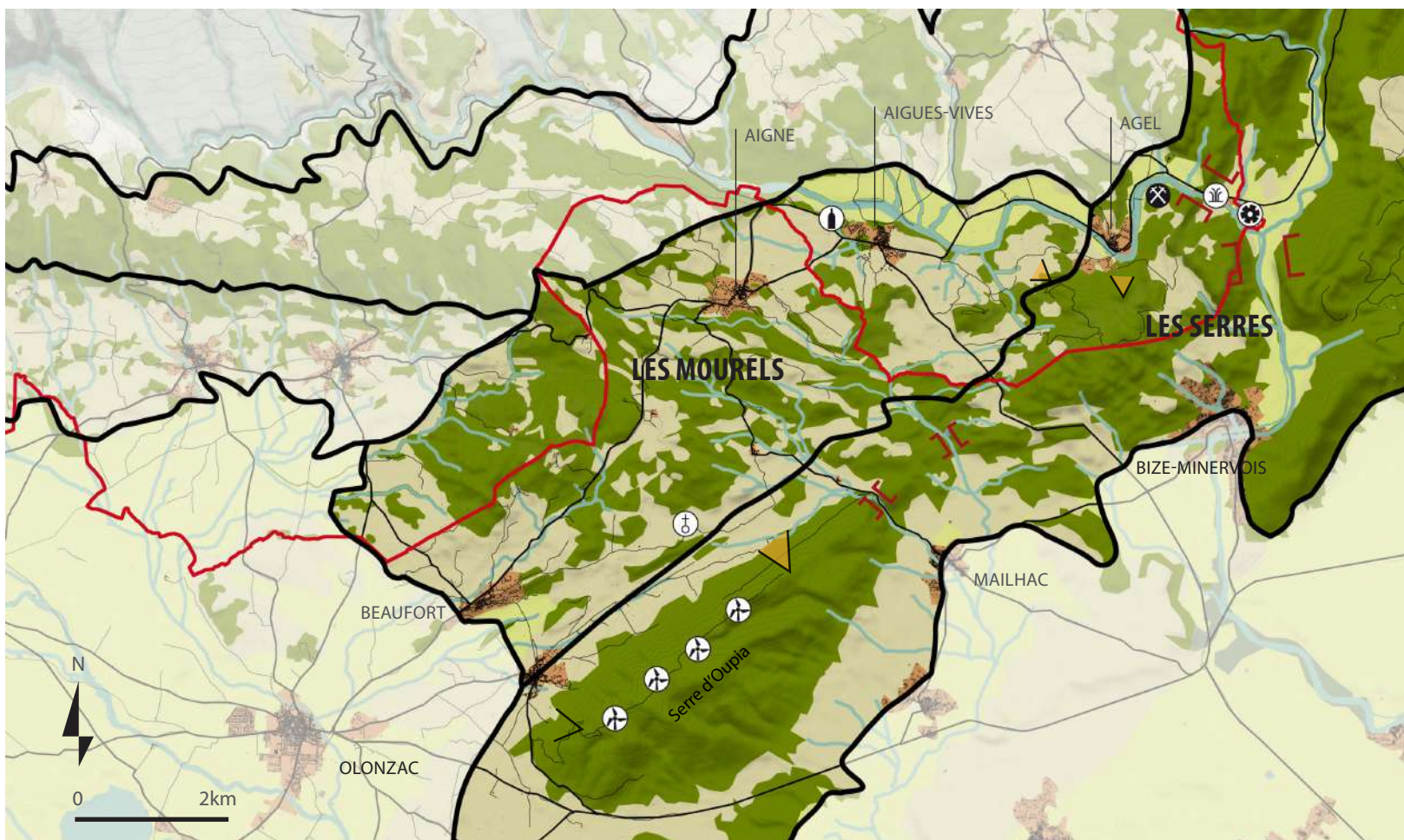
-  Forêt mixte sur schiste
-  Forêt mixte sur calcaire

Autres :

-  Cours d'eau et ripisylve
-  Ville, village et hameau

Couches SIG ayant aidé à la construction de la carte des composantes paysagères :  
 BD Topo\_2-2 Hydrographie - SURFACE EAU (source picto-occitanie.fr)  
 BD Topo Bati - BATI (source Pnr HL)  
 BD Ortho (source picto-occitanie.fr)  
 Courbes de Niveaux (source Pnr HL)  
 OCCSOL LR (source PnrHL)  
 SCAN Express (ING) (source picto-occitanie.fr)  
 SCAN Géol 50 (source géoservices.brgm.fr)





## 3.1 Les Serres et les Mourels

### 3.1.1 LES SERRES

Cette description débute avec les entités « d'approche » du territoire. Les Serres constitués d'une série de plis calcaires allongés qui forment une puissante muraille dissimulant « jalousement » le Minervois depuis le Biterrois et le Saint-Chinianais.

Se poursuivant bien au-delà du territoire d'étude ces Serres « barrent » sur un axe Nord-Est/Sud-Ouest le sillon audois jusqu'aux Corbières. Elles accueillent parfois d'anciens Oppidas (l'oppidum de Cayla à Mailhac) et le plus souvent des parcs éoliens (Serre d'Oupia, Serre de Conilhac-Corbières) frontalement exposés au Cers et au Marin.

#### Les horizons boisés des serres

Les Serres sont profondément marquées par l'enrésinement et gardent les traces d'incendies récents. Les pins qui recouvrent la quasi-totalité de ces plis calcaires confèrent une certaine austérité à ces reliefs qui « barrent » l'Est du territoire. L'absence totale d'habitat sur ces reliefs leur procure un intérêt écologique important notamment pour les rapaces.

La serre d'Oupia est un relief emblématique qui forme un point de repère presque omniprésent dans le paysage du territoire avec la série d'éoliennes qui la couronne. Les

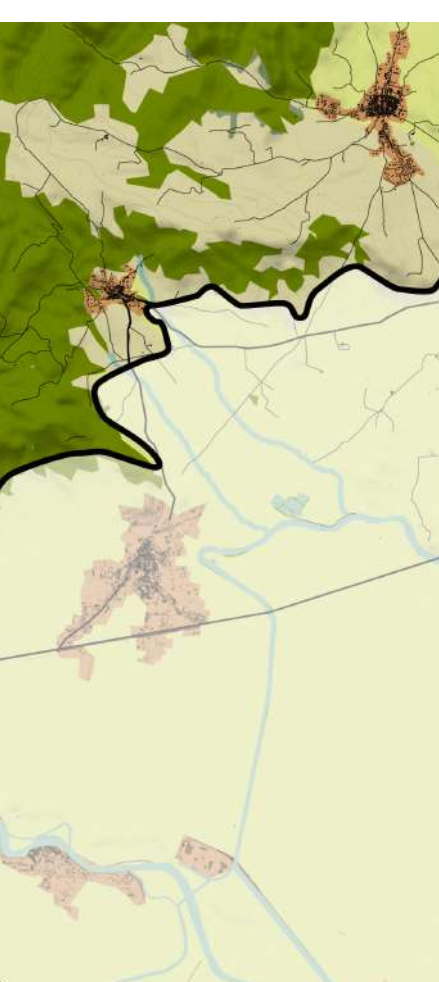
pistes de lutte contre les incendies sillonnant ces reliefs pourraient potentiellement offrir des vues d'exception sur la plaine et le Minervois, mais les pins qui enforment massivement les reliefs empêchent souvent ces percées. Les villages assis aux pieds des Serres ont subi une transformation paysagère profonde due à la fermeture récente des paysages et à l'embonpoint pavillonnaire.

#### La résurgence de la Cesse au Boulidou : les portes fraîches du territoire

À proximité immédiate du village d'Agel, sur la route de Bize, les puissantes murailles des Serres sont percées d'une étroite porte où se faufile la Cesse.

Ce lieu singulier marque également la résurgence de la Cesse après son parcours souterrain des causses et canyons. Il constitue un lieu de baignade apprécié durant la belle saison et exprime de manière significative les limites du territoire : le retour aux vives-eaux de la Cesse. L'eau fraîche constitue un point d'enjeu récurrent aux discussions sur ce territoire, car les lieux de baignade sont rares et de capacité assez limitée.





Communes concernées :  
Azillanet, Aigues-Vives, Agel

LES COMPOSANTES DU PAYSAGE :

- Terre cultivée sur alluvions, dominante de vignes
  - Terre cultivée sur limons et marnes, dominante de vignes
  - Boisement tendant vers l'enrésinement
  - Cours d'eau et ripisylve
  - Ville, village et hameau
- 
- ⦿ Le Boulidou, résurgence de la Cesse
  - ⦿ Cave coopérative
  - ⦿ Moulin hydraulique
  - ⦿ Point de vue majeur
  - ⦿ Éolienne
  - ⦿ Effet de porte créé par les plis du relief
  - ⦿ Ancienne Mine
  - ⦿ Chapelle isolée
- Périmètre du territoire d'étude



> La serre d'Oupia vue depuis les environs de Mailhac



> Les calcaires dressés laissent réapparaître les eaux de la Cesse après presque 20km d'absence





> Les Mourels : les dalles de grès s'entremêlent aux combes jardinées de vignes



> Vue d'Agel depuis le Sud, le village aggloméré sur une boucle de la Cesse profite des bonnes terres alluviales de labour.

### **Agel siégeant sur un cingle escarpé de la Cesse**

Le vieux village d'Agel est établi sur un épaulement à la pointe Sud du plateau de Cazelles qui bénéficie d'une vue à 300° sur l'ensemble de la boucle de la Cesse.

Le noyau urbain formé au XIe siècle et dénommé le "fort vieux" prend une forme partiellement circulaire d'environ 50m de diamètre et occupe un replat dominant de quelques mètres les rues adjacentes. En 1965, ce cœur historique était encore densément occupé par de très petites parcelles dont une partie a depuis été démolie, dégageant un espace au contour incertain, mais bien ventilé, dénommé la Place du Cers.

Au XIIe siècle, un château féodal est venu s'accoler à l'Est du noyau historique autour duquel le bourg médiéval s'est ensuite développé, principalement au Sud et à l'Est. L'église de l'époque romane, à l'emplacement de l'actuelle église du XVe, était implantée à l'écart, plus au Sud, à proximité d'un gué sur la Cesse. En 1812, le cadastre montre un espace aggloméré d'environ 120 parcelles sur





> Agel dans les Plis des Serres, le sommet de grès qui domine le village



> Les potagers d'Agel au bord de la Cesse au début du XX<sup>e</sup> siècle (source : delcampe.net)



> Agel devant la place de l'église, dans les années 30 et aujourd'hui : l'automobile prend place dans l'espace public

une superficie de 1,5 ha, abritant une population estimée par J.-M. Amelin entre 350 et 370 habitants, soit une densité de 240 habitants à l'hectare.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'essor viticole génère une importante étape d'urbanisation dont le fil se déroule le long de la nouvelle voie qui longe la Cesse et passe devant l'église. L'architecture exprime ses fonctions productives : maisons vigneronnes, caves, remises et quelques maisons bourgeoises. La cave coopérative est construite en 1936, à l'entrée Nord du village, en bordure des vignes du château.

Sur les photos du début du XX<sup>e</sup> siècle, prises depuis l'escarpement dominant la Cesse au Sud, on distingue, au premier plan, le long de la rivière, les jardins potagers, puis l'église et l'alignement arrière des maisons vigneronnes, plus loin, la motte médiévale et les tours du château en partie masquées par l'opulente masse végétale de son parc puis, et enfin les vignes.



> Entrée Ouest d'Agel, le village est hissé sur un méandre proéminent de la Cesse





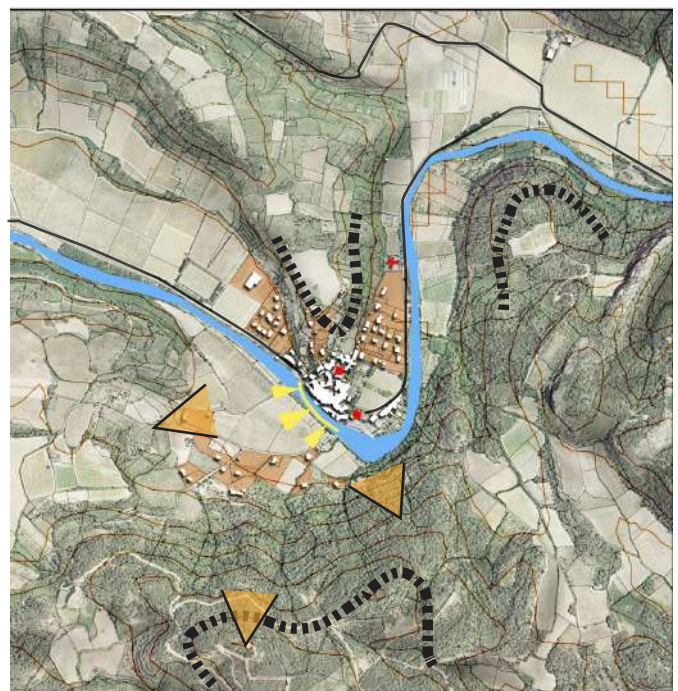
> Vue de la vallée alluviale de la Cesse et des extensions d'Agel depuis le Nord

La troisième étape d'urbanisation se déploie au cours des 50 dernières années dans trois directions : à l'Est, en contre-haut de la route départementale, à l'Ouest, en recul de cette dernière et enfin, sur la rive droite, au Sud, de façon spontanée sur des parcelles plus grandes. Cette expansion urbaine représente une cinquantaine d'habitations pavillonnaires dont l'étalement a considérablement agrandi l'emprise urbaine du village.

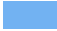





Du point de vue de la perception paysagère, les entrées d'Agel sur la départementale sont de qualité pour plusieurs raisons : la présence végétale (cyprès ou platanes en alignement), le recul des parcelles pavillonnaires relativement arborées, les perspectives incurvées sur les premières maisons vigneronnes du village et les échappées sur le parc du château dont l'enclos de vignes et la grande allée maintiennent au cœur du village un espace de respiration incomparable.

Le village d'Agel se présente sous un aspect attrayant si l'on ne regarde pas trop vers la colline d'en face, au Sud, bien impactée par le désordre des constructions pavillonnaires. Ce secteur constitue de fait, la seule opportunité de croissance urbaine pour la commune actuellement réduite à la stricte application du RNU (Règlement National d'Urbanisme). Une réflexion paysagère serait souhaitable pour les constructions à venir dans ce secteur.

#### AGEL



#### LÉGENDE :

- |   |   |   |  |
|---|---|---|--|
|  | Cours d'eau                                     |  | Silhouette emblématique du village perceptible |
|  | Extensions urbaines                             |  | Relief marquant dans le paysage                |
|  | Bâtiments émergeant de la silhouette du village |  | Point de vue majeur sur le village             |



## 3.1.2 LES MOURELS

Le franchissement des Serres fait entrer le visiteur dans le terroir des Mourels, paysage à la topographie chahutée marquée par l'alternance de combes grasses souvent cultivées et de petites éminences incultes couronnées de dalles de grès. Ce paysage «labyrinthique» offre des vues «courtes» sur des accidents topographiques de proximité. Peu de points remarquables, mis à part l'apparition furtive de la montagne d'Alaric ou bien les «remparts» boisés de la serre d'Oupia, permettent de se repérer dans un territoire plus vaste.

### Les combes jardinées : des paysages miniatures

Les combes cultivées des Mourels apportent une grande richesse au paysage. Les Mourels forment en effet un paysage agricole original qui se différencie de la vaste plaine par sa délicatesse et la complexité de son parcellaire, où un simple mazet fait figure de grande bâtisse. Cette complexité le rend également plus difficile d'accès et de culture. Le terroir des Mourels pose la question de la viabilité de l'agriculture et des orientations permettant son maintien et sa diversification.



> La montagne d'Alaric depuis les Mourels



> Paysage composé entre vignes et bosquets mélangeant chênes et pins, les mazets et les fermes tels des fabriques dans les combes jardinées



> Large vallée de la Cesse derrière le village d'Aigues-Vives, un regain de plaine après avoir traversé le paysage chahuté des Serres et des Mourels





> Vue d'Aigues-Vives depuis le Sud

## Aigues-Vives : village dynamique, mais peu lisible

Aigues-vives constitue le passage obligé pour qui vient de l'Est. La route départementale traversant le village est l'une des plus circulantes. J.-M. Amelin déclarait en 1823 : «*Aigues-Vives est sur la route de Narbonne à Saint-Pons, route assez fréquentée. (...) Nous trouvons à Aigues-Vives des auberges ; on peut s'y arrêter pour faire quelques excursions assez intéressantes dans les environs sous le rapport pittoresque et de botanique. Les bords de la Cesse sont charmants et prêtent à la méditation.*»

Aujourd'hui, selon la mairie, la route départementale voit

passer 2000 véhicules/jour et «c'est aussi la route des plages pour les habitants du Tarn». Mais Aigues-Vives, c'est surtout la principale porte d'entrée vers le territoire d'étude.

En venant du Sud, c'est après avoir dépassé le pech de la Bade que l'on découvre les premières maisons du village sur un fond de garrigue avec les Avant-Monts en arrière-plan. Le village est installé sur un replat orienté au Sud qui surplombe d'une trentaine de mètres la vallée de la Cesse dont la présence n'est jamais perceptible. Curieusement, le village ignore la Cesse dont le lit trop souvent à sec lui est d'une faible utilité alors que l'eau est partout dans le village où toutes les maisons étaient dotées d'un puit.

Le bourg médiéval, de forme approximativement quadrangulaire et d'une superficie d'un demi-hectare, s'est constitué, sans doute vers les XIIIe-XIVe siècles contre le château féodal qui en occupe la partie haute. Sur le cadastre de 1811, on distingue une cinquantaine d'habitations, une chapelle au centre et des murs de ville encore protégés au Sud-Ouest par un fossé sur environ 70m. Au cours du dernier demi-siècle, ce cœur historique a été «aéré» par les démolitions d'une dizaine de maisons qui ont laissé beaucoup de murs aveugles et une impression de désolation.

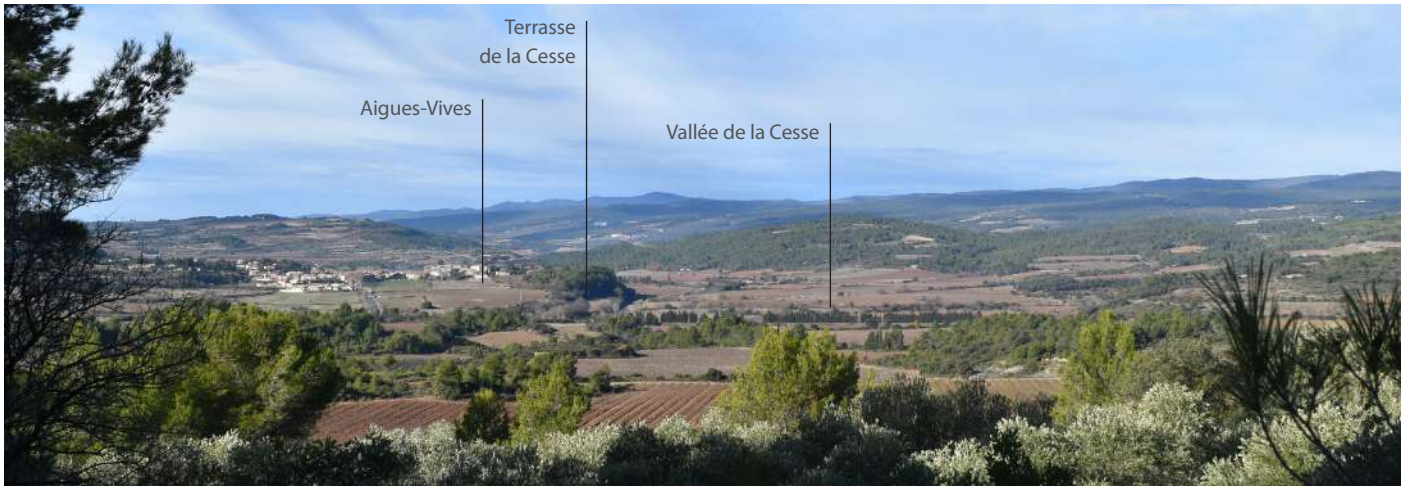
Pendant le XIXe siècle et jusqu'aux années 50, le village se développe au Nord et surtout vers le Sud, le long des nouvelles routes d'Agel et de Saint-Pons de Thomières et autour de la Place de la mairie. Mais l'urbanisation reste concentrée, en ordre continu. En 1950, la tache urbaine occupe 4,5 ha.

Depuis les années 1950, la ville s'est développée au Sud-Est et surtout vers l'Ouest, de part et d'autre de la route de Saint-Pons, presque exclusivement avec des lotissements composés de parcelles de 500 à 700m<sup>2</sup>. Avec un chiffre de population presque inchangé de près de 500 habitants,



> La route de Saint-Pons à Aigues-Vives : la traversée routière a, au cours des dernières décennies, transformé les espaces publics au cœur du village (source : delcampe.net)





> Vue des Causses depuis les hauteurs au Nord d'Agel, le village d'Aigues-Vives tourne le dos à la Cesse

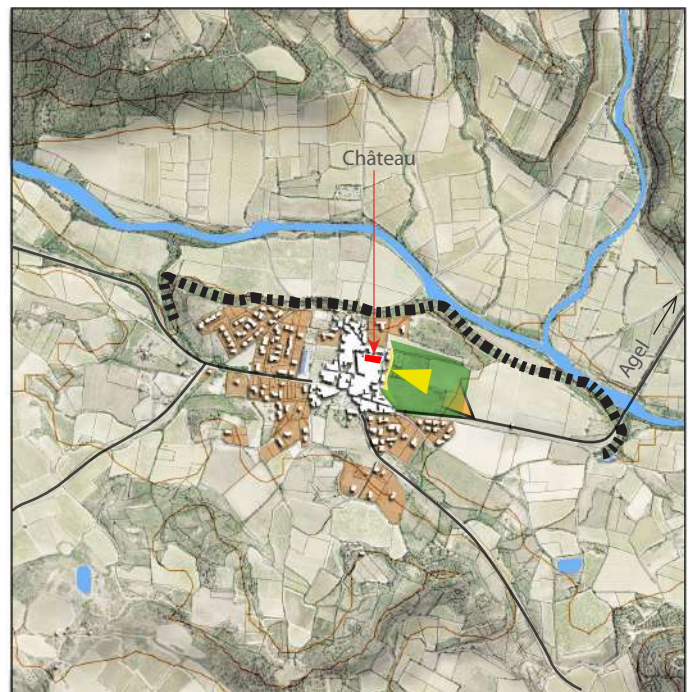
le périmètre urbain a été multiplié par plus de 5, avec une superficie d'environ 25 ha.

Actuellement l'urbanisation se poursuit de façon non organisée sur des parcelles libres en partie sud de la commune. La municipalité se trouve confrontée à une grande difficulté : la demande persistante de grandes parcelles, alors que la surface potentiellement urbanisable est très limitée.







Aigues-Vives est un village où il est difficile d'identifier une silhouette villageoise. Même depuis la vallée de la Cesse, la silhouette se dissimule totalement derrière le boisement du petit coteau abrupt. Le front bâti ancien n'est désormais visible que depuis la route peu empruntée d'Agel. Le dernier champ en lisière de village revêt donc une importance capitale pour sauver la dernière portion visible du vieux village.

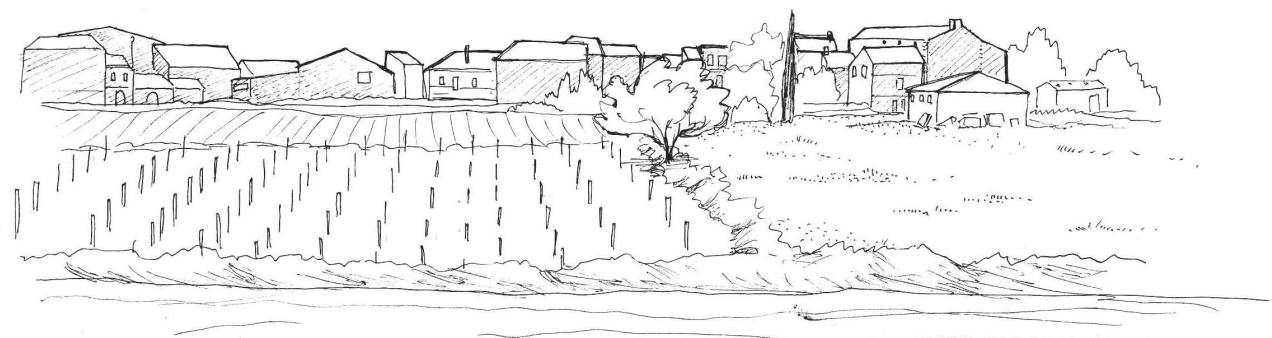
En termes d'image, les principaux enjeux pour la commune sont de préserver ou d'améliorer les franges urbaines, notamment à l'Est (la Condamine), de soigner les entrées de ville et de valoriser le centre ancien.

## AIGUES-VIVES



### LÉGENDE :

- |   |  |   |  |
|---|--|---|--|
|  | Cours d'eau  |  | Silhouette emblématique du village perceptible |
|  | Extension urbaine                                      |  | Relief marquant dans le paysage                |
|  | Bâtiments émergeant de la silhouette du village        |  | Point de vue majeur sur le village             |
|  | Champs permettant d'apprécier la silhouette du village |   |  |



> Silhouette d'Aigues-Vives vue depuis l'Est du Village, en venant d'Agel



# LES SERRES ET MOURELS

## CONSTATS

- ① **Une partie des points de vue (sur les Causses, la Plaine et la Montagne) depuis les serres sont masqués par de jeunes boisements.**
- ② **Le large lit agricole de la Cesse apporte une respiration importante aux paysages et contient les extensions pavillonnaires.**
- ③ **Les combes jardinées des Mourels dessinent un paysage subtil et riche grâce à la viticulture et à son histoire.**
- ④ **Les villages des Serres et Mourels comprennent un patrimoine architectural remarquable, mais souffrent d'un trafic important et d'une urbanisation impactant leur caractère aggloméré.**
- ⑤ **Les séquences paysagères que traverse la D10, constituent l'une des portes d'entrée du territoire, mais apparaissent aujourd'hui négligées au regard de leurs potentialités.**
- ⑥ **Les terrains accidentés des Serres et les Mourels ont subi un enrésinement important qui a profondément modifié les paysages.**

## ENJEUX

→ Les vues sur les Causses et la Plaine sont à valoriser depuis les sommets des Serres et les boisements

→ Le lit de la Cesse, ouvert grâce à l'agriculture, est à révéler et à préserver, de La Caunette jusqu'au Boulidou (diversification agricole, interaction avec les villages, berges urbaines et résurgences remarquables...)

→ La mosaïque d'ambiances des Mourels (entre combes jardinées et boisements sur les grès) est à préserver, ainsi que les particularités topographiques (arbres champêtres, masets, murets, clapas, capitelles...) qui y sont associées

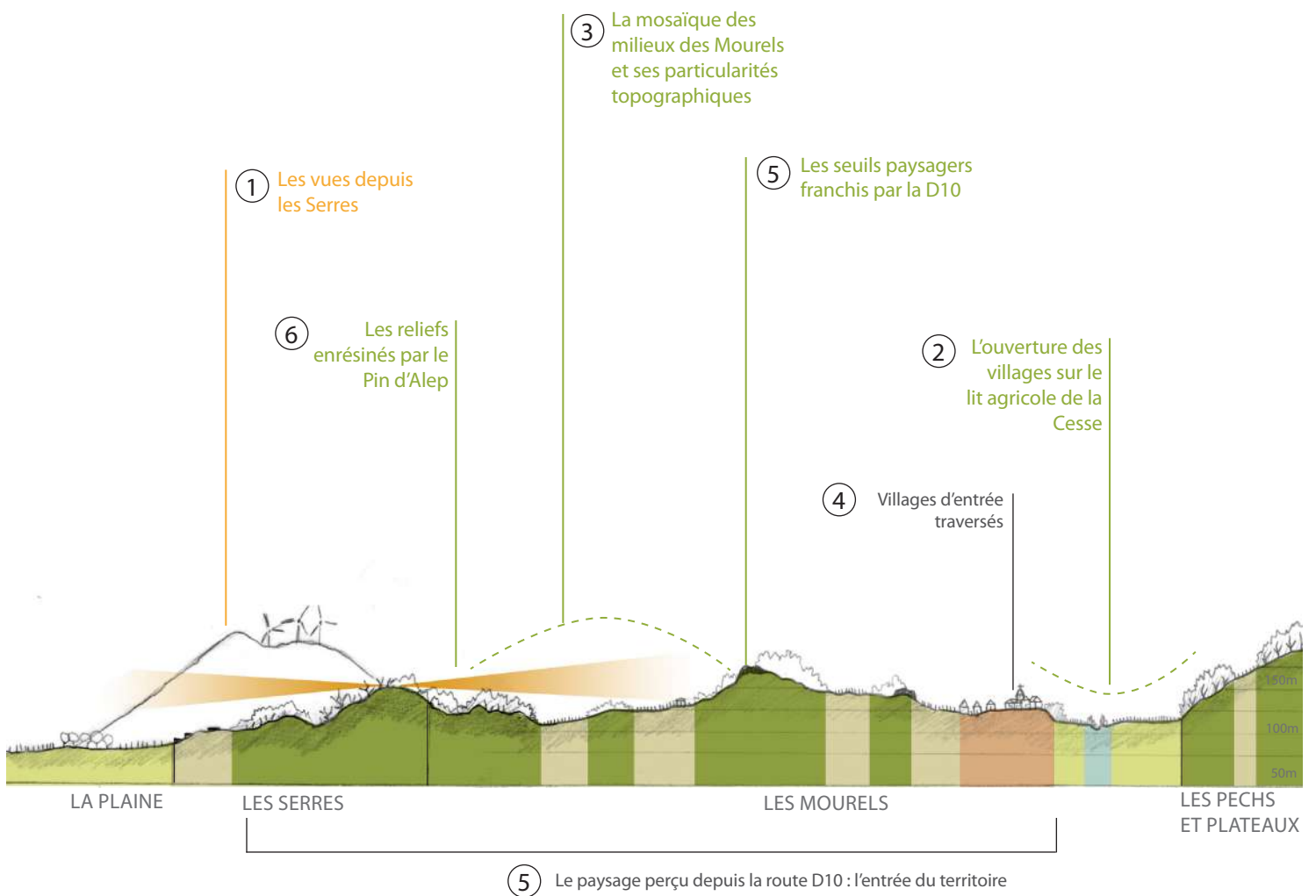
→ Le patrimoine architectural et urbain des villages est à préserver et à valoriser Les réflexions sur la gestion des futures extensions urbaines sont à poursuivre ou à engager (densité, emplacements, normes architecturales...)

La place de l'automobile (stationnements, routes traversantes...) est à réévaluer au sein des villages et des espaces publics

→ Le paysage perçu depuis la D10 est à valoriser, parfois à requalifier comme porte d'entrée du territoire ( Entrées de ville, points de vue, accotements, pollution publicitaire...)

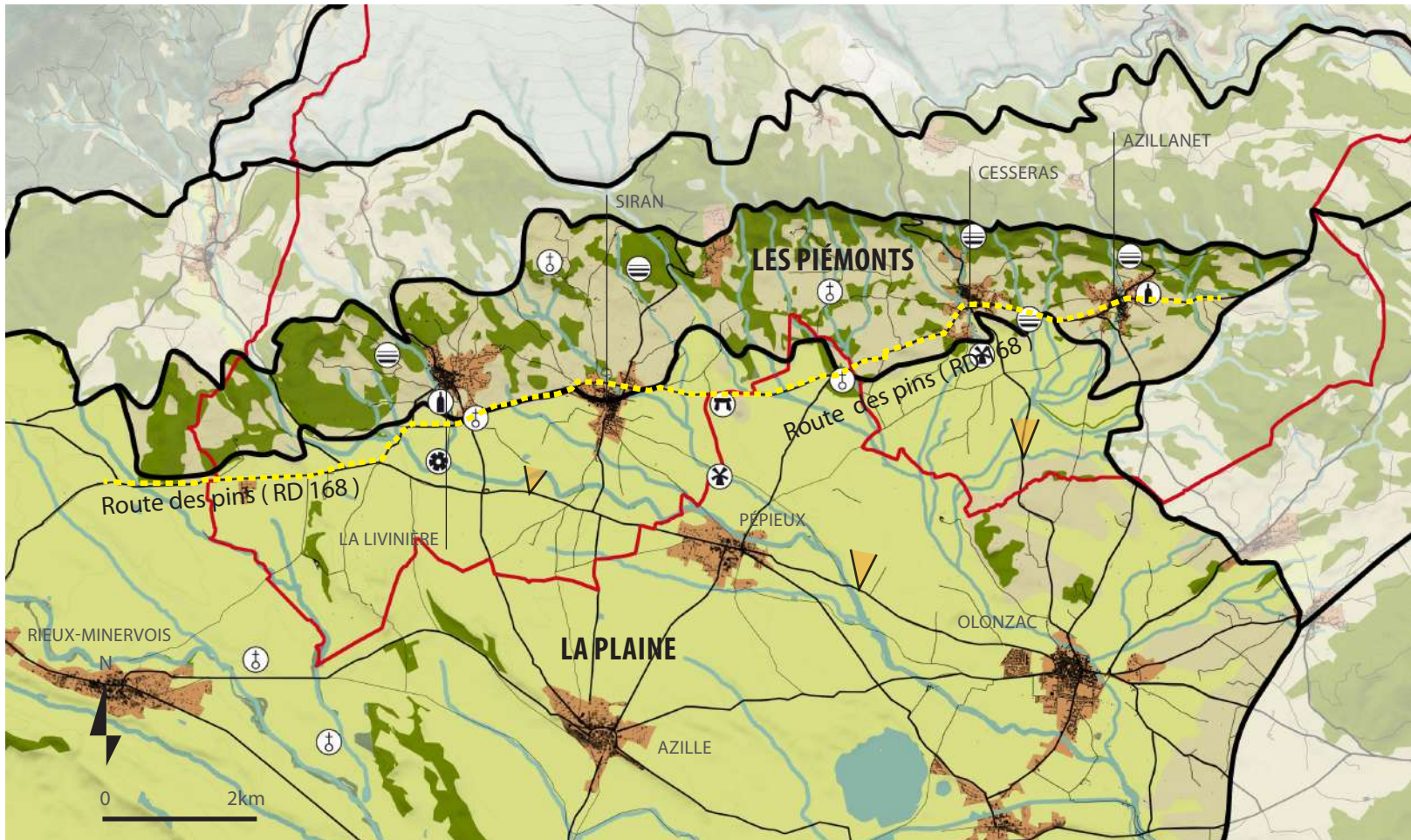
→ Les espaces forestiers sont à gérer en considérant le caractère de « fond de scène » qu'ils créent pour les villages des Serres, ainsi qu'au regard du risque incendie





COUPE TYPE DES SERRES ET MOURELS





## 3.2 PLAINE ET PIÉMONT : quand la vaste plaine audoise rencontre au Nord les premiers reliefs du Minervois

### 3.2.1 LA PLAINE

Un grand parcellaire viticole marque la plaine, où coule paisiblement l'Aude.

Le paysage facilite grandement les déplacements. Si l'on regarde au-delà du périmètre immédiat, une importante série d'infrastructures de transport et de logistique (routes, Canal du Midi, autoroutes, réseaux haute tension, « zones » artisanales) marquent le paysage de la vaste plaine viticole audoise.

Des buttes-témoins seules apportent des ponctuations bienvenues dans l'horizontalité de la plaine. Ces reliefs ponctuels, souvent boisés, accueillent bien souvent un moulin ruiné ou les vestiges d'une chapelle.

Aux environs d'Olonzac, Homps ou Pépieux, les vues vers le Nord embrassent largement les paysages du Minervois qui apparaissent à la manière d'une imposante série de gradins, culminant avec la cime sombre et arrondie des Avant-Monts de la Montagne Noire.

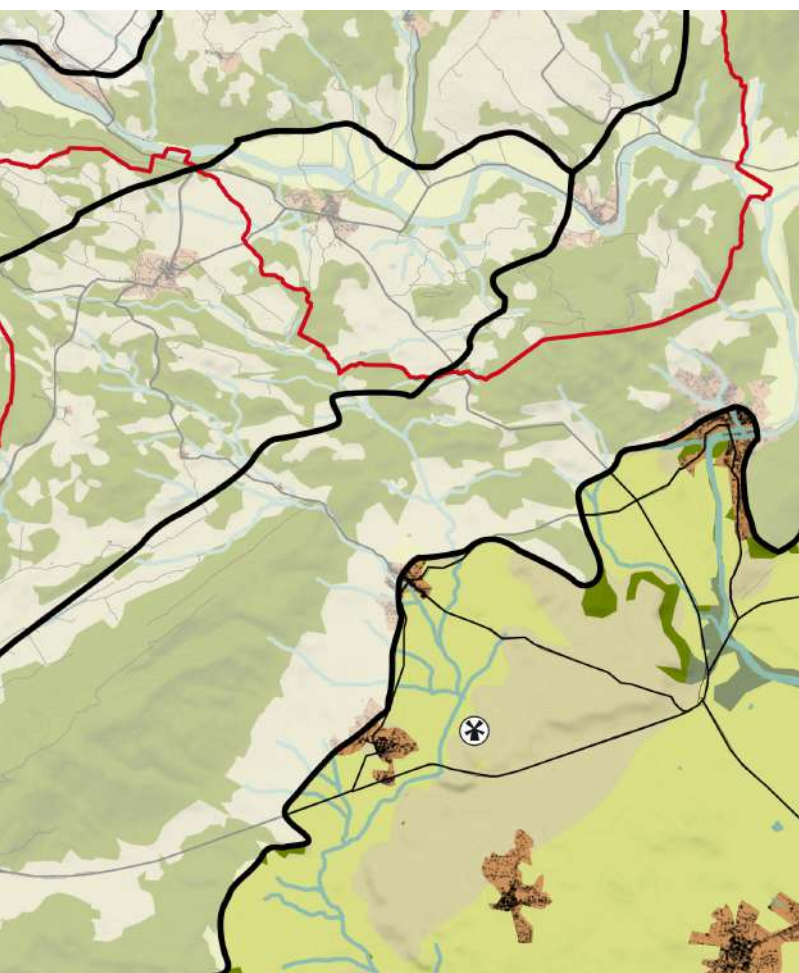
### 3.2.2 LES PIÉMONTS

*« Ici, ce n'est pas la plaine ! »*

Ce paysage de plaine se métamorphose subitement à l'approche du piémont, au niveau d'une ligne d'interface Est-Ouest, où se positionne une série de gros bourgs (Azillanet, Cessero, Siran et La Livinière). De multiples inflexions du relief, qui procurent une rugosité et une richesse en contraste avec la plaine, marquent le paysage. Les piémonts, bien qu'ayant un substrat géologique semblable aux mourels, forment un terroir très différent : un coteau, plein Sud, apparaît au pied d'une série de pechs boisés.


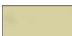












Les habitants sont bien conscients de la qualité propre des paysages de piémonts, bien que moins emblématiques que les paysages pittoresques des causses, et les opposent souvent à la plaine : *« ici il y a du relief, ce n'est pas la plaine plate, où il n'a que des villages-rue et du pavillonnaire... »*. Cette condescendance partagée à l'égard de la plaine, historiquement offerte à tous les projets d'envergure, constitue un sentiment compréhensible au regard des paysages riches des piémonts qui vont être explorés.





Communes concernées :  
La Livinière, Siran, Cesseras, Azillanet

COMPOSANTES DU PAYSAGE :

-  Terre cultivée sur alluvions, dominante de vignes
-  Terre cultivée sur limons et marnes, dominante de vignes
-  Boisement tendant vers l'enrésinement
-  Cours d'eau et ripisylve
-  Ville, village et hameau
-  Dolmen
-  Secteur à murets de pierres sèches
-  Chapelle isolée
-  Moulin à vent
-  Moulin à eau
-  Cave coopérative
-  Point de vue
-  D168 : Route-paysage entre plaine et piémont
-  Périmètre du territoire d'étude



> Étagement de piémonts, des pechs, des causses puis des reliefs des Avant-Monts perçus depuis la Plaine sur la route de Pépieux





> Paysage typique des piémonts

## La route des pins : route-paysage des piémonts

L'interface entre plaine et piémont accueille une route qui relie les différents villages. D'un grand intérêt paysager, elle s'appuie sur le tracé de l'ancien chemin antique reliant Béziers à Carcassonne (le chemin de l'Estrade). Un alignement de majestueux Pins d'Alep accentue la personnalité de cette route, en la différenciant des routes de la plaine bordées de platanes. Ces Pins d'Alep confèrent un cachet tout à fait original à cette route qui relie les différents bourgs à la manière élégante d'un collier de perles. Cet alignement, hérité très probablement des embellissements de la fin de XIXe siècle, est aujourd'hui discontinu et vieillissant.

Le Pin d'Alep est extrêmement pictural quand il arrive à maturité, dans des lieux où il n'a pas souffert de la compétition pour la lumière et l'eau. Il ne ressemble alors que très peu aux peuplements spontanés denses et maigres qui envahissent les Pechs. Son écorce qui devient blanche et lisse et son port tortueux lui confèrent une superbe allure : l'image d'Épinal du midi méditerranéen.

Par la suite, l'existence de deux statuts/types de Pin d'Alep sera développée : ceux plantés pour leur caractère ornemental et ceux qui poussent spontanément sur les terrains abandonnés. Ces derniers forment dans ces conditions des peuplements denses extrêmement propices aux incendies.

## Des sites historiques et domaines arborés qui ponctuent et qualifient les paysages

Un patrimoine religieux jalonne la campagne des piémonts (ND du Spasme, N-D de Centeilles [MH], chapelle St-Germain [MH]...) constituant ainsi des sites singuliers de grande beauté, auxquels les domaines «pinardier» et «mas remaniés» s'ajoutent. Tous ces sites prennent souvent un aspect de parcs ornementaux grâce à la présence de vieux Pins d'Alep qui les accompagnent, forment de beaux repoussoirs ( premiers plans sombres chez les peintres paysagistes ) dans le paysage et ménagent ainsi des effets de profondeur.

### *Pinus halepensis*

Le Pin d'Alep, Pin blanc, ou encore Pin de Jérusalem est une essence opportuniste et pionnière. On le perçoit souvent comme une espèce envahissante, mais peu comme une espèce ornementale. Pourtant, lorsqu'il atteint sa maturité, sa silhouette est remarquable.

Il accompagne les chapelles et les domaines des piémonts ainsi que la route D168 qui relie les quatre villages frères.



> Route D168 et ses grand Pins d'Alep



> Pinède de Notre-Dame du Spasme





> Superbe chapelle Saint-Germain isolée dans son écrin de pins



> Un moulin ruiné émerge dans la plaine

### La vigne, gardienne des espaces ouverts

Mais tous ces points focaux et toutes ces ponctuations perdraient leur sens si la viticulture n'occupait pas aussi largement les surfaces, garantissant ainsi ouvertures et points de vue.

Ces paysages ne peuvent être compris en faisant abstraction de cette activité essentielle. Les piémonts correspondent au terroir d'appellation La Livinière, qui est un label supérieur à l'AOC Minervois. Le puissant dynamisme économique de cette culture, suivant un modèle capitalistique, subit une concentration progressive du nombre d'exploitants. Même si l'installation demeure compliquée, les stratégies de production recherchent la qualité en se différenciant une fois de plus de la plaine. Leur diversification (crus/bio/monocépages...) constitue une aubaine pour les paysages, dans la mesure où le paysage devient une production connexe essentielle pour la promotion du terroir.

### Pays de « cocagne » que l'on savoure à pied

Cette entité détient un formidable patrimoine de murettes et d'arbres champêtres, donnant tout son sens

à l'expression d'édification du terroir. Ici s'illustre par endroits la vision d'un véritable pays de cocagne : des vignes en terrasse sur de petites parcelles, des murets, des capitelles, des puits qui les ponctuent, de quelques olivettes et amandiers épars. Les sentiers culturels développés depuis quelques années par l'ensemble des communes constituent le meilleur moyen d'apprécier ces paysages d'une grande délicatesse.

### Une formidable panoplie de murettes de toutes formes qui sculpte les paysages

La panoplie extraordinaire de murettes en pierre sèche est sans doute le trait le plus marquant de ces paysages de piémonts. Ces murs expriment clairement la valeur que pouvait avoir la moindre parcelle de terre, dont on pouvait rectifier l'assiette pour la mettre en culture. Ils atteignent par endroits des dimensions impressionnantes. Leur entretien quotidien n'étant plus assuré, un grand nombre de ces murs est en péril imminent. Prenant à chaque pluie un peu plus de ventre, ils menacent de tomber et de disparaître lentement.



> Les murettes de pierre sèche appareillées de manières diverses sont très nombreux sur le territoire, surtout dans les piémonts. La roche utilisée très locale (« du champ d'à côté ») : grès pour les piémonts, calcaire pour les causses, schistes pour les Avant-Monts



## Les arbres champêtres, un patrimoine vivant qui qualifie grandement les paysages cultivés

Les arbres champêtres, arbres épars, haies, alignements, sont encore très fréquents dans les paysages de piémont. Ils sont les reliques de ces anciennes pratiques de polyculture ayant participé à un long processus de construction des paysages ruraux.

Jusqu'au XIXe siècle, les vignes et les oliveraies accueillait, entre leurs rangs, une grande variété d'arbres fruitiers, mais aussi des céréales et quelquefois même des légumes. Dans la petite et moyenne propriété parcellaire ou familiale, on rencontre aujourd'hui encore des vignes et des oliveraies qui abritent, en leur sein ou sur leurs marges, des herbes et des fruits, objets de cueillette que les anciens reconnaissent comme traditionnelle. «*Dans les vignes avant il y avait de tout, on y avait de petits pêcheurs, des cerisiers, des amandiers, des pruniers, des abricotiers, des figuiers, de tout...!*»; ces éléments structuraient et dessinaient des paysages agraires par leur diversité, mais aussi par leur architecture et leur organisation spatiale.

Leurs usages perdus, on n'y prête plus attention. Ils dépérissent sans être remplacés ou sont quelquefois même arrachés.

La raréfaction de ces arbres isolés, des haies arborées, des cultures mariées, des allées... conduisent à une simplification des paysages, voire à leur banalisation.

La valeur de ces structures végétales pour notre société contemporaine n'est pas qu'esthétique ou historique, elle est aussi technique, économique, sociale et écologique. Il est essentiel de s'intéresser aux services écosystémiques que les arbres hors forêts pourraient procurer pour façonner des paysages harmonieux et apporter du bien-être aux populations et aux cultures. Ils ont des effets importants sur la préservation de l'environnement : l'économie de l'eau, la régulation du régime des pluies, la conservation des sols, la régulation du climat et du vent et surtout le maintien de l'équilibre des écosystèmes. Ils participent à la préservation de toute une faune qui y trouve refuge ou s'en nourrit, et dans le même temps ils partagent généreusement leurs productions, leurs fruits, leurs bois, leur énergie...

### Quelques arbres champêtres



Le Figuier est sans conteste un des arbres les plus symboliques du bassin méditerranéen. Robuste, il est présent sur tout le territoire



L'Amandier est le premier arbre fruitier à fleurir en fin d'hiver. C'est un arbre que l'on rencontre surtout sur les Piémonts, les plateaux et les Causses.



Le Cormier est une espèce d'origine méditerranéenne qui donne des petits fruits en forme de poire. Il est surtout au Sud



L'Olivier est l'arbre civilisateur par excellence du pourtour méditerranéen. On le retrouve de plus en plus souvent en ornement. Il est absent sous forme de culture au-delà de 300m d'altitude.

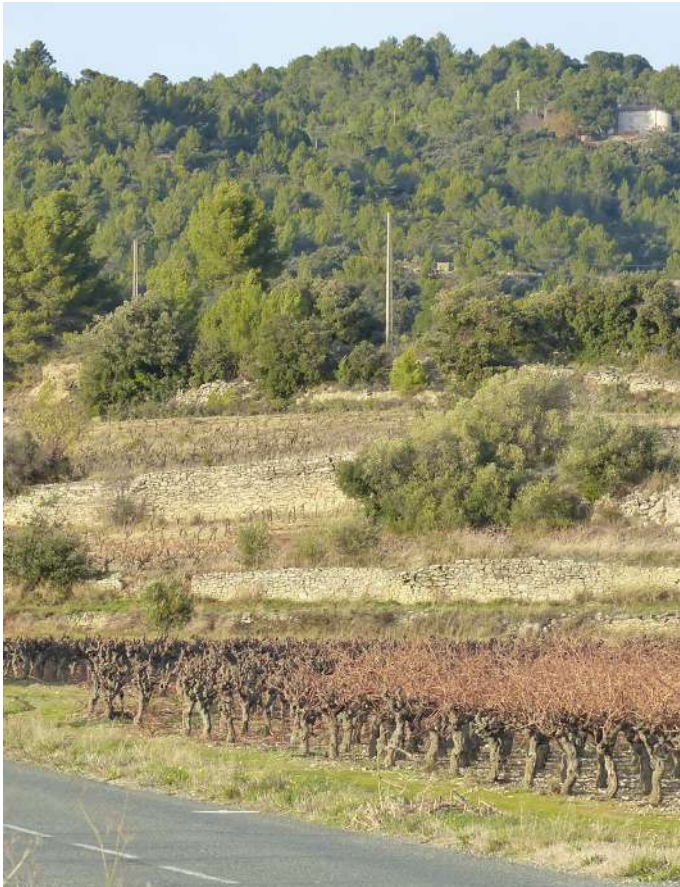


Le Jujubier : son aire d'implantation correspond à celle de l'olivier dans le bassin méditerranéen



Le Chêne vert est l'arbre des garrigues. On le rencontre de manière isolée en bordure de parcelle agricole. Celui de la Croix d'Abdon a atteint une taille exceptionnelle





> Succession de terrasses près de Cesseras



> Atelier « Agriculture et Paysage » où les participants abordent notamment les questions sur le petit patrimoine agricole et les préoccupations écologiques et climatiques



> Capitelle restaurée de La Livinière

## Un patrimoine difficilement conciliable à l'activité viticole ?

Ce patrimoine constitue un enjeu important qui dépend en grande partie des pratiques agricoles et de leur itinéraire. Ce modeste parcellaire a durement souffert de la mécanisation qui a souvent fait disparaître toutes les particularités topographiques : la vigne en gobelets (non palissée), les arbres au sein des parcelles, les puits et les clapas, les hauts piquets...

« Des parcelles trop petites ça coûterait trop cher à défricher et pas possible de les mécaniser », « Une parcelle de 8 hectares c'est le top ! ». Vigneron de La Livinière

Un grand nombre de ces parcelles ne font pas l'objet de remembrement. Les plus petites et les moins praticables sont abandonnées et conquises par le Pin d'Alep. Ces jeunes peuplements de pins apparaissent morcelés et ne présentent pas en l'état de grands risques incendies (discontinuité assurée par la viticulture).

Pour beaucoup d'exploitants, la gestion et l'entretien courant de ce patrimoine demeurent complexes au regard de leur itinéraire culturel actuel et de la réalité économique : « à l'époque, il fallait cinq hectares de vigne pour faire vivre un ramounèt à l'année, qui pouvait entretenir vignes, murettes et capitelles... » et « Les arbres ils nous gênent et les clapas, ça fragmente les parcelles : c'est dur à exploiter pour ce que ça rentre ! ».

## Du plaisir de la petite agriculture à la vitrine explicite d'un produit

Certains vigneronns conservent et entretiennent les particularités topographiques de leurs parcelles. En regard d'une image promotionnelle, elles constituent l'expression d'une philosophie où le paysage est au cœur du discours : « moi je vendange tout à la main, c'est magique les toutes petites parcelles dans la garrigue » « Je fais goûter à mes visiteurs les figes qui sont au bord de ma vigne ». Vigneron de Saint-Jean-de-Minervois

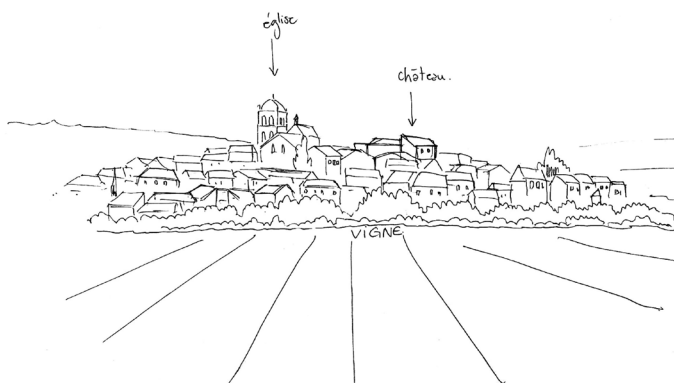
Avec les particularités topographiques (murs, arbres isolés, fossés...) et l'ossature de ces paysages de piémonts, les gens se sentent très attachés à ces éléments qui apportent toute la richesse des motifs paysagers.

Les viticulteurs sont par ailleurs demandeurs de recommandations concernant l'entretien des murs ou la plantation de nouvelles essences. En effet, ces belles parcelles forment la vitrine explicite de leurs pratiques et sont un support essentiel de la qualité des paysages ( la « carte postale » pour vendre l'image du territoire ) : « le paysage est une vitrine pour l'image de nos produits. Quand on fait visiter nos sites, on parle du paysage, des points de vue (Pyrénées/Causse), du bâti agricole des anciens... »

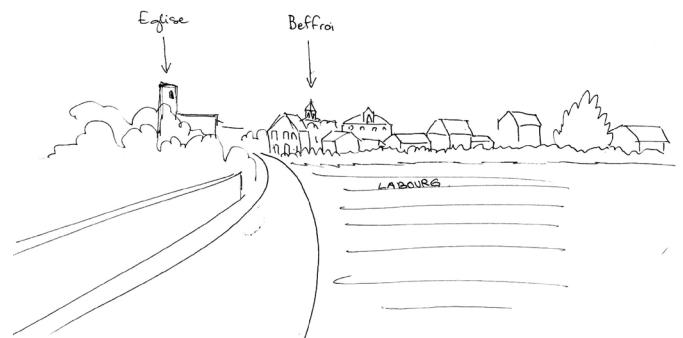




> Vue de La Livinière depuis la Plaine



> Silhouette de La Livinière

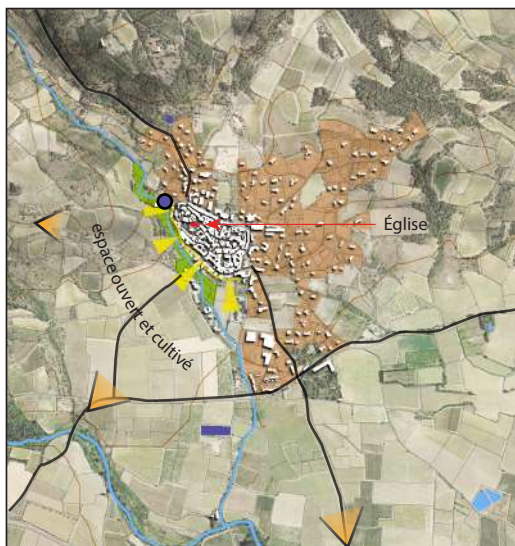


> Silhouette de Siran

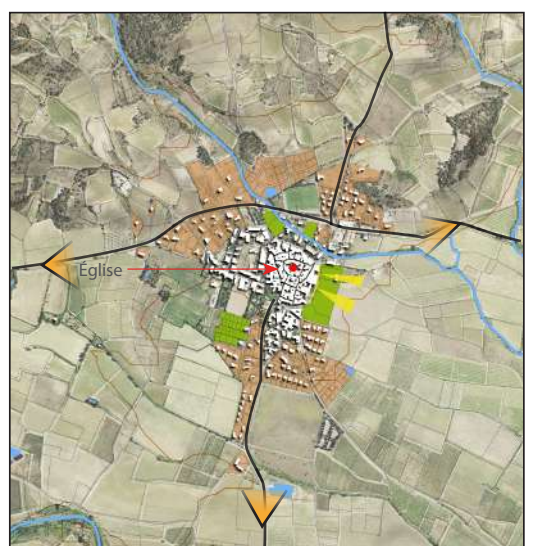
LÉGENDE :

- Cours d'eau
- Lisière jardinée
- Extension urbaine
- Lieu lié à l'eau
- Bâtiment émergeant de la silhouette du village
- Silhouette emblématique du village perceptible
- Silhouette emblématique du village peu visible
- Point de vue majeur sur le village

LA LIVINIÈRE



SIRAN





## Des bourgs « frères » à l'interface entre plaine et piémont

Les villages de l'entité paysagère Plaine et Piémonts se sont tous installés sur des replats en limite des terres fertiles, le plus souvent en lisière d'un cours d'eau intermittent. La proximité de l'aquifère assure, à l'aide de pouzarenques et de norias, la ressource en eau et la production des jardins potagers.

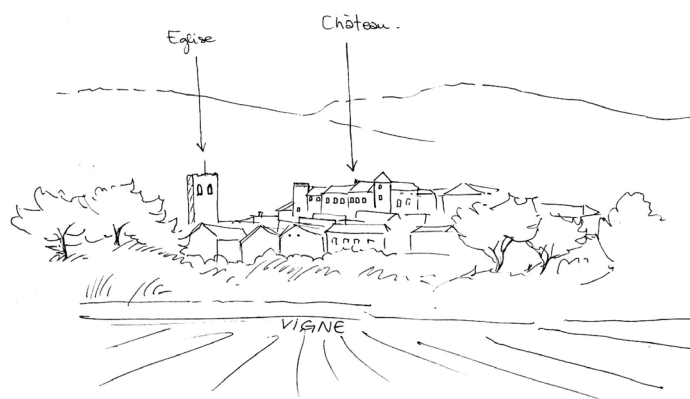
Ces quatre villages (d'Est en Ouest : Azillanet, Cesseras, Siran et La Livinière) se succèdent le long de la petite route du piémont, sur une très courte distance puisque seulement 9 km séparent les plus éloignés.

Dans le sens Sud-Nord, la position des chefs-lieux de commune assurait la complémentarité des modes d'exploitation des deux parties de leur territoire. Dans l'ensemble, 30 % des superficies sont en plaine alluviale (terres labourables) et 70 % sont sur le relief gréseux ou calcaire (garrigues, herbages et boisements).

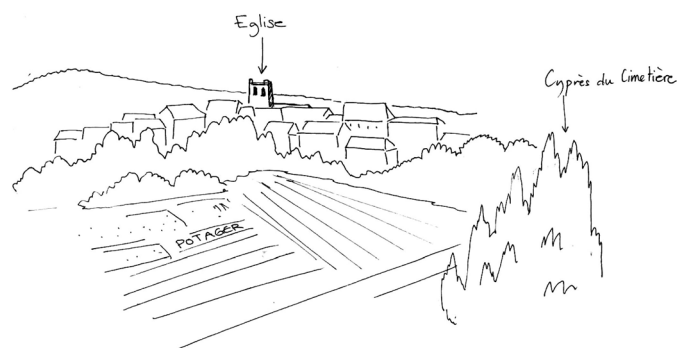
Ces villages frères se répondent l'un l'autre « entre clochers ».

Situés sur de petits promontoires sur la plaine, et à proximité des petits cours d'eaux qui descendent des puèchs, ces villages sont visibles de plusieurs lieues à la ronde. Ils s'imposent comme des marqueurs du territoire par leur masse bâtie compacte et se singularisent par leurs émergences : églises, tours et châteaux.

Ces édifices repères focalisent l'œil et la mémoire. Ils sont les survivants d'une histoire commune, qui raconte l'établissement au XI<sup>e</sup> siècle, des cercles de trente pas dessinés autour d'une chapelle, derrière lesquels nul ne pouvait être pourchassé. Ces « cercles de la paix » édictés par les conciles de Toulouges en 1027 et 1065 ont constitué, en Languedoc et Roussillon, un puissant courant de sédentarisation qui a généré l'essentiel de l'armature urbaine de la région.

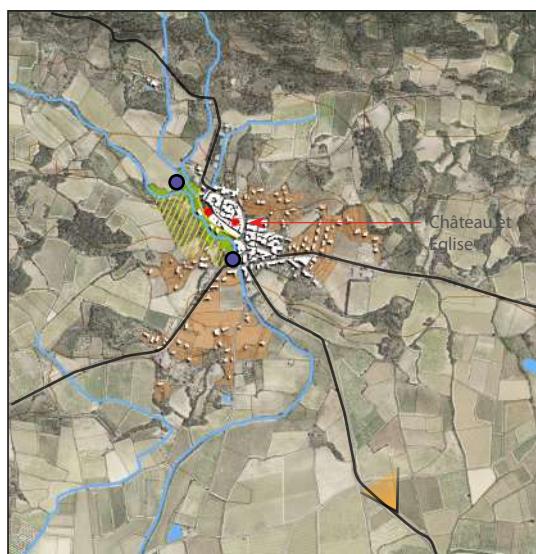


> Silhouette de Cesseras

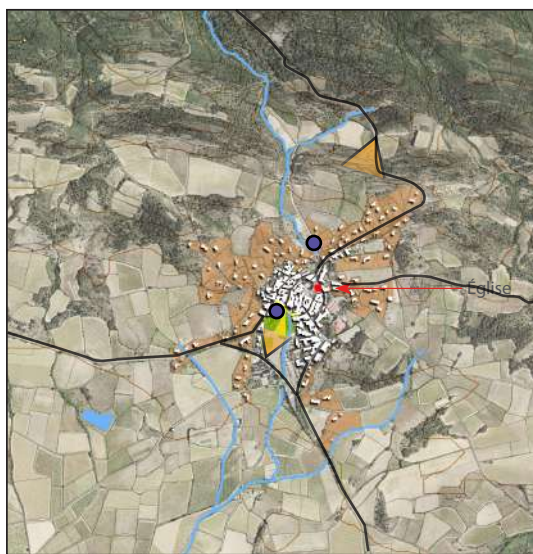


> Silhouette d'Azillanet

### CESSERAS



### AZILLANET



### CARTES DES BOURGS DU PIÉMONT :

Les bourgs frères s'organisent autour des mêmes éléments, hormis Siran qui est un peu plus dans la plaine et qui a suivi une dynamique un peu différente, les trois autres bourgs du Piémont suivent le même schéma.





> Les pavillons aux alentours de Cesseras

Dans chacun des quatre villages, ces structures bâties annulaires d'environ 70 m de diamètre sont partout repérables. Elles furent généralement sous pouvoir seigneurial, les églises paroissiales s'établissant en périphérie. Par la suite, la croissance urbaine des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles a englobé les églises et produit les périmètres médiévaux très resserrés lisibles dans les cadastres « napoléoniens ».

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, les noyaux urbains des quatre villages occupent 15 hectares pour une population estimée à 2700 habitants, soit une densité de 180 h/ha. Pendant le XIX<sup>e</sup> siècle, la prospérité générée par la monoculture de la vigne a considérablement impacté la physionomie des bourgs par deux facteurs. En interne, une large rénovation du bâti a beaucoup effacé les traces antérieures, et à l'extérieur, un imposant patrimoine vigneron (remises, caves et maisons) s'est édifié le long de voies nouvelles. Mais le caractère groupé de ces extensions urbaines a peu impacté la perception paysagère des villages.

À la veille de la Deuxième Guerre mondiale, les périmètres urbanisés des quatre villages occupent 55 hectares pour une population d'environ 3200 habitants, soit une densité de 58 hab/ha.

L'évolution urbaine du dernier demi-siècle s'est caractérisée par un fort déclin démographique jusque dans les années 1990. L'éclatement des périmètres bâtis, marqué par un double mouvement d'abandon des cœurs de village et de dispersion d'un nouvel habitat « pavillonnaire » très consommateur d'espace, a contribué à cette évolution.

Le bilan de la situation actuelle fait état d'une population totale d'environ 2100 habitants pour un périmètre urbanisé de 157 hectares soit une densité de 13 h/ha.

La situation évolue à partir des années 2000, avec le vote de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) qui impose de revoir les règles d'urbanisme avec l'objectif de réduire l'étalement urbain.

A Cesseras, la commune appuyée par le Département et le CAUE 34 s'est engagée en 2008 dans une démarche novatrice avec la création d'un petit quartier écologique de 50 maisons individuelles. Implanté sur 2,7 ha, à 300m à l'Est du village, le projet élaboré par une équipe d'architectes-paysagistes, proposait des groupements d'habitations établies sur des parcelles comprises entre 250 et 600m<sup>2</sup>, soit une densité raisonnable de 18,5 maisons à l'hectare. Malgré ses qualités, ce projet a finalement été abandonné, faute d'acquéreurs.

Cet échec montre la difficulté, soulignée par plusieurs élus, de faire venir de nouveaux habitants si l'éloignement des grandes aires urbaines n'est pas compensé par la possibilité « d'avoir du terrain » dont ils fixent le seuil d'attractivité à des parcelle de 800m<sup>2</sup>. Or de telles consommations d'espace ne sont maintenant plus compatibles avec les exigences imposées par la loi de resserrement urbain et de préservation des terres agricoles.

*« Vous savez ici, tout le monde veut un petit bout de terrain devant sa porte »*

Ces développements récents brouillent malheureusement la lisibilité des villages et confisquent une part de leur identité et de leur caractère échafaudé au fil des siècles. Certaines silhouettes ont fort heureusement peu bougé, comme le flanc Ouest de La Livinière que l'on aperçoit depuis le sentier thématique des fours à chaux. D'autres, brouillées par les développements récents, sont simplement abandonnées à la friche comme à Cesseras (2). La commune a pourtant donné un grand nombre de représentations (dessin de JM Amelin, toute une série de cartes postales anciennes dont certaines animées).

Les jardins vivriers encore présents sur les franges urbaines constituent un formidable patrimoine. Ils permettent aux habitants du vieux village d'avoir un petit morceau de terrain à proximité de chez eux. Ces potagers constituent une interface riche et mutuellement bénéfique entre ville et campagne.





> Le Tary d'Azillanet en aval du village. On y circule, on se rencontre, on y joue.

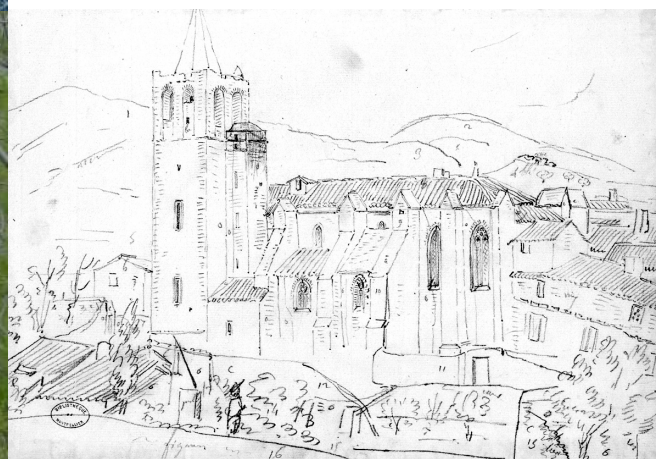


> Lisière jardinée d'Azillanet et ses murets de pierre sèche

( 1 ) Vues de La Livinière, hormis le changement de culture la silhouette du village est toujours offerte à la campagne (source : delcampe.net)



> Les potagers de Cesseras au seuil du village



> La belle vue aujourd'hui confisquée de Cesseras n'avait pas échappée aux crayons d'Amelin.

( 2 ) Vues de Cesseras au début du XX<sup>e</sup> siècle (en dessus) et aujourd'hui (au-dessous) ce point de vue très prisé des photographes de l'époque n'est plus perceptible. (source : delcampe.net)



# LA PLAINE ET LES PIÉMONTS

## CONSTATS

- ① **Les piémonts forment un grand promontoire ouvert sur la plaine audoise.** →
- ② **Cette campagne est ponctuée de sites historiques d'un grand intérêt (Notre-Dame de Centeille, Saint-Germain de Cessero, Notre-Dame du Spasme, Dolmen des Fades).** →
- ③ **La mise en culture, au fil des siècles, a permis l'édification d'un terroir complexe d'une grande qualité grâce à son riche patrimoine bâti (murettes capitelles) et vivant (arbres champêtres) qui a souffert de la mécanisation et de la déprise agricole.** →
- ④ **La vitalité de la viticulture des piémonts permet de conserver les espaces ouverts et d'entretenir ce terroir.** →
- ⑤ **Les « bourgs frères », à l'interface entre plaine et piémont, apportent, par leur silhouette remarquable et leur morphologie un intérêt architectural et paysager de grande qualité qui est parfois brouillé par leurs développements contemporains.** →
- ⑥ **La route qui relie ces « bourgs frères » constitue l'interface entre paysages de plaine et de piémont. Le vieil alignement de Pins d'Alep lui procure une grande qualité cinétique.** →

## ENJEUX

Les points de vue offerts sur et depuis les piémonts sont à valoriser.

Les sites historiques isolés ( chapelles, domaines) sont à valoriser dans leur écrin jardiné et la lisibilité de leurs accès est à améliorer.

Le petit patrimoine agricole (capitelles, moulins dominant la plaine, murettes, clapas...) est à préserver et à entretenir

Le patrimoine végétal que constituent les arbres champêtres est à gérer et à reconstituer.

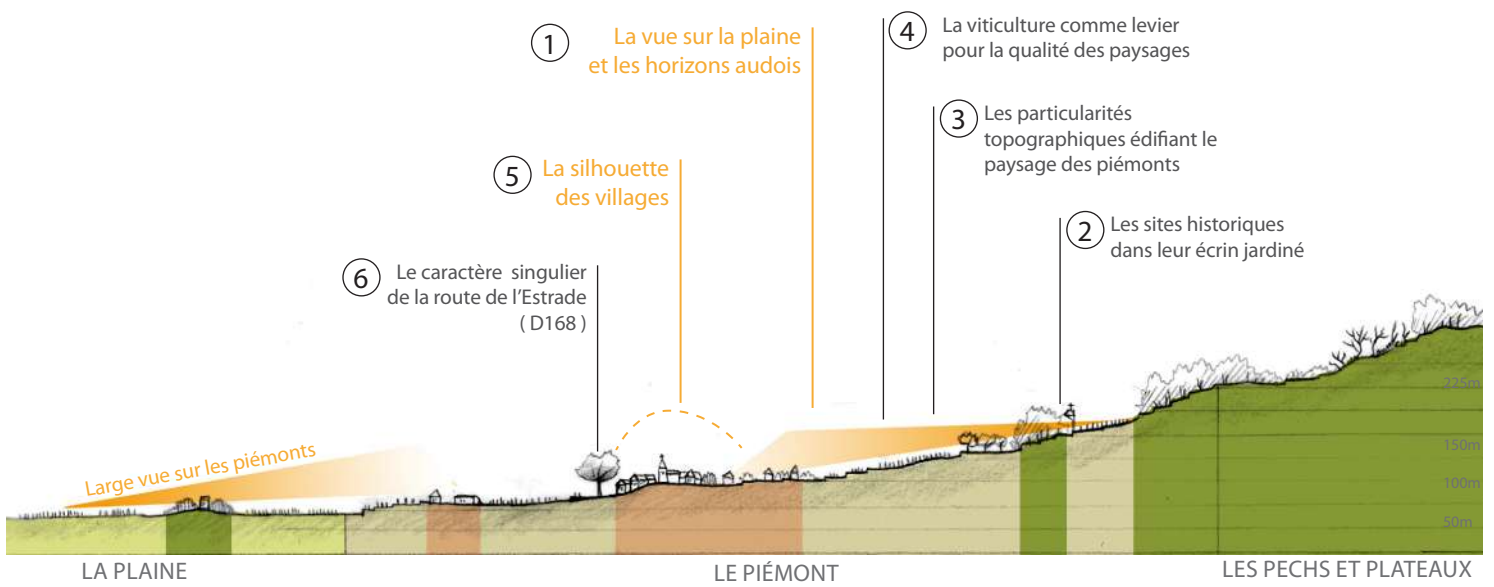
La viticulture des Piémonts est à préserver et à diversifier pour garantir des milieux ouverts et la qualité des paysages.

Le patrimoine urbain et architectural des villages est à sauvegarder et à préserver.

Les extensions urbaines sont à inscrire dans une réflexion globale de valorisation du village (silhouette découpée sur l'étagement des piémonts, valorisation des repères architecturaux, entrée de village, rapport au cours d'eau, aux espaces cultivés...) et une maîtrise de la densité urbaine.

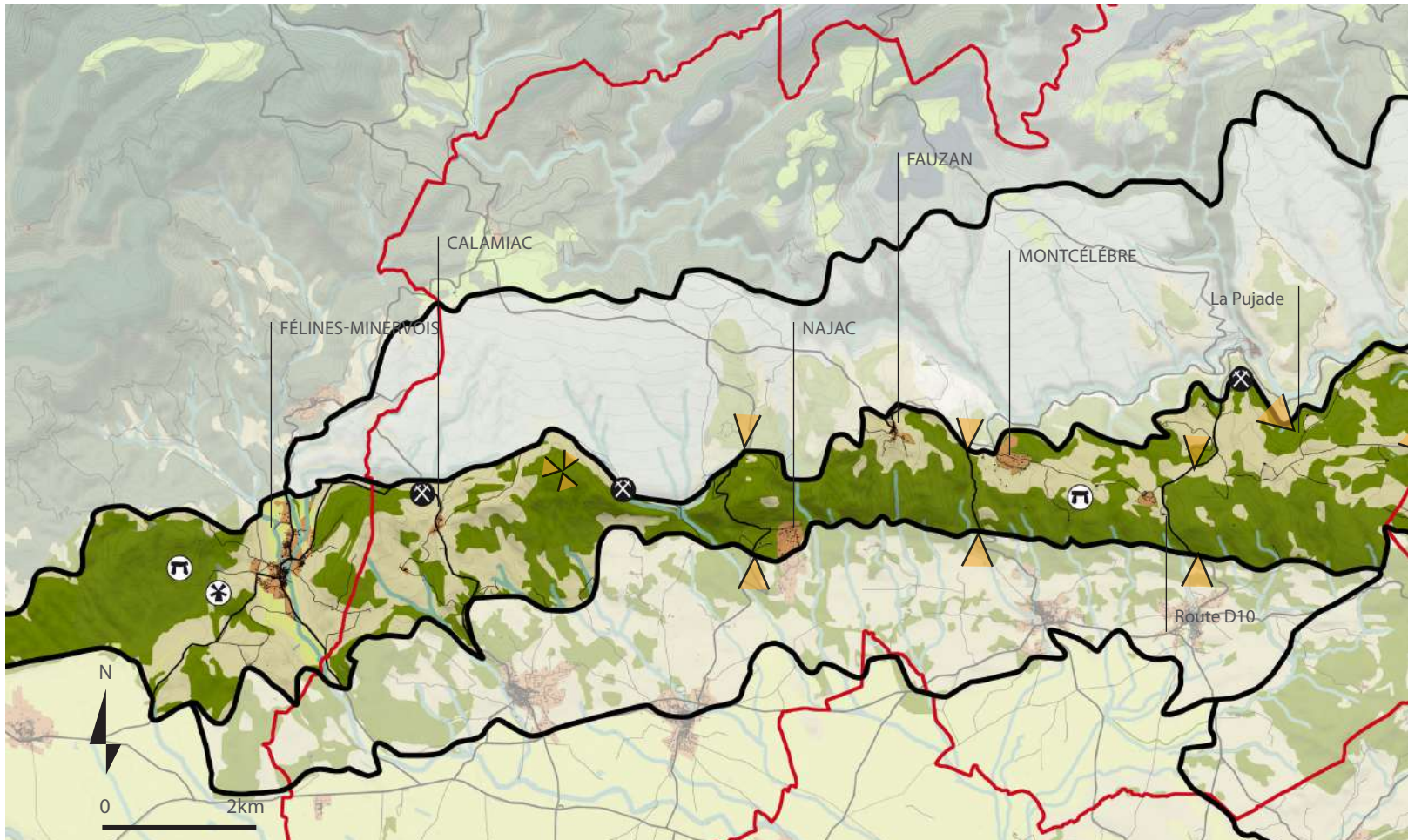
Le caractère très singulier de la route de l'Estrade et l'alignement qui la borde (D168) est à affirmer, le seuil entre plaine et piémont à valoriser.





COUPE TYPE DES PIÉMONTS





### 3.3 Les Pechs et Plateaux

#### Point de basculement entre pays bas et Minervois «intérieur»

Cette entité transversale qui s'étire d'Est en Ouest d'une altitude allant de 200m à Cazelles à plus de 300m à Fauzan, dessine une série de pechs boisés et de plateaux viticoles entrecoupés d'étroites vallées. Cette entité forme le véritable point de basculement entre pays bas et Minervois intérieur des «Causse et Canyons». La multitude de vallons qui individualisent ces pechs marque autant de seuils paysagers essentiels. Depuis la série de routes Nord-Sud qui traversent cette entité (D56 de la Soleillade, D182 des Escounette, D10 de Fabègue, D10E2 de La Pujade), la vue s'ouvre alternativement sur la plaine et les Pyrénées ou sur les Causse et les Avant-Monts.

À la faveur d'élargissements ponctuels de cette entité apparaissent de petits plateaux viticoles où se positionnent le plus souvent des hameaux groupés comme ceux de Cazelles, Fauzan ou Babio et quelques mas et métairies.

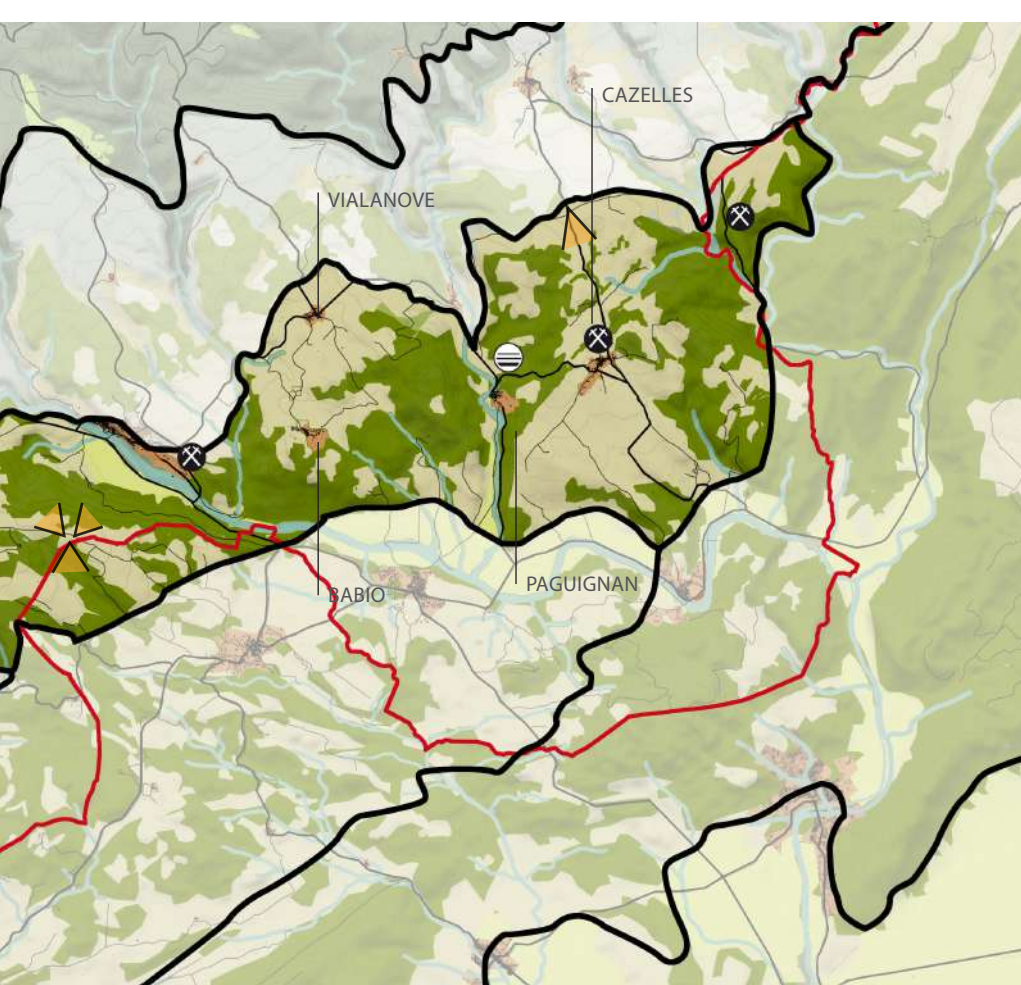
#### Les hameaux ou fermes

Les fermes et les hameaux, de Fauzan, Vialanove, Babio et Cazelles, sont de véritables satellites des bourgs de plaine ou de vallée, ayant le plus souvent des cimetières, une église et anciennement une annexe municipale. La forme agglomérée et resserrée de ces hameaux nécessite une très grande précaution quant à la construction de nouveaux bâtiments. Il suffit souvent d'une seule construction exogène et de son arsenal de haies pour compromettre la beauté de ces ensembles resserrés et fouettés par le souffle quotidien du Cers.

#### Leurs terroirs d'altitude

La présence de ces hameaux denses et d'importantes métairies montre clairement la richesse de ces campagnes d'altitude. Le pigeonier de Babio, propriété d'un seigneur, fournit l'indice de la prospérité de ces terroirs où l'on répandait, il fut un temps, la colombine (fientes de pigeons) pour amender les cultures. Aujourd'hui ces plateaux constituent des terroirs viticoles originaux. L'altitude et les sols créent des conditions culturelles de grand intérêt du point de vue prophylactique selon les professionnels du monde agricole.





**Communes concernées :**  
 La Livinière, Siran, Cesseras, Azillanet, Minerve, La Caunette, Aigues-Vives, Agel

**COMPOSANTES DU PAYSAGE :**

- Terre cultivée sur alluvions et Colluvions, dominante de vignes
- Terre cultivée sur limons et marnes, dominante de vignes
- Boisement tendant vers l'enrésinement
- Cours d'eau et ripisylve
- Ville, village et hameau

- Dolmen
- Secteur à murets de pierres sèches
- Moulin à vent
- Ancienne Mine
- Point de vue
- Périimètre du territoire d'étude

**CAZELLES**



> Silhouette emblématique de Cazelles



> Vialanove au seuil des Pechs et des Causses

**LÉGENDE :**

- Cours d'eau
- Lisière jardinée
- Extension urbaine
- Silhouette emblématique du village perceptible
- Point de vue majeur sur le village

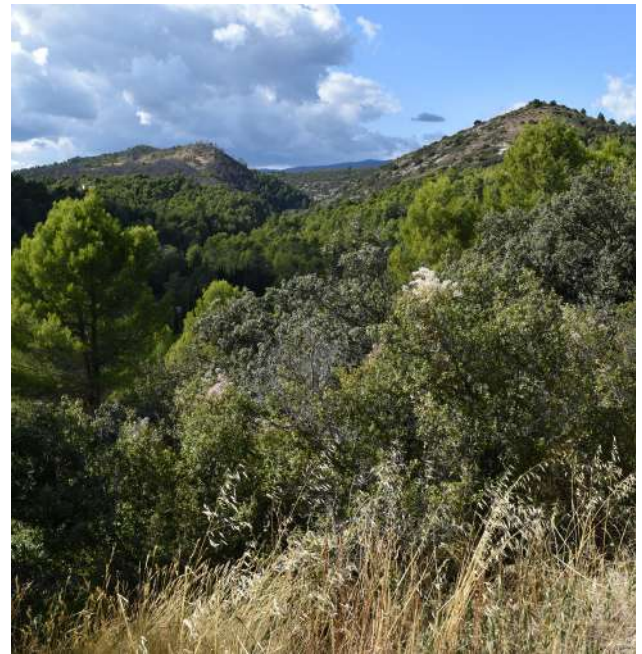




> Les amandiers de Cazelles entre les rangs de vignes

Ces terroirs sont par ailleurs des plus pittoresques quand ils exploitent des couches de calcaire lacustre qui leur confère un caractère minéral reconnaissable aux imposants clapas, murs et capitelles. Le terroir le plus emblématique de cette minéralité est celui de Cazelles, où en plus des clapas de spectaculaires amandiers parsèment de petites parcelles pierreuses. De l'avis de certains vignerons : «*Cazelles, un terroir qui monte sacrement en notoriété et en plus, il est vraiment très beau avec tous ces amandiers*».

Compte tenu du dynamisme fulgurant du pin d'Alep sur les «*marnes où il vient si bien*», le dynamisme viticole sur ces terres, autrefois dominées par le labour, est d'une importance capitale pour la qualité des paysages et des vues. Des territoires entiers sont aujourd'hui sombres, forestiers et encaissés à cause de l'enrésinement alors qu'ils apparaissaient autrefois ouverts et lumineux.



> Les pechs cadrent des vallées encaissées dans lesquelles s'engouffrent les routes traversant le territoire



> Le pigeonnier de Babio lové dans un bosquet de Chêne vert. Au second plan, on aperçoit le hameau de Vialanove qui se détache sur les Avant-Monts.

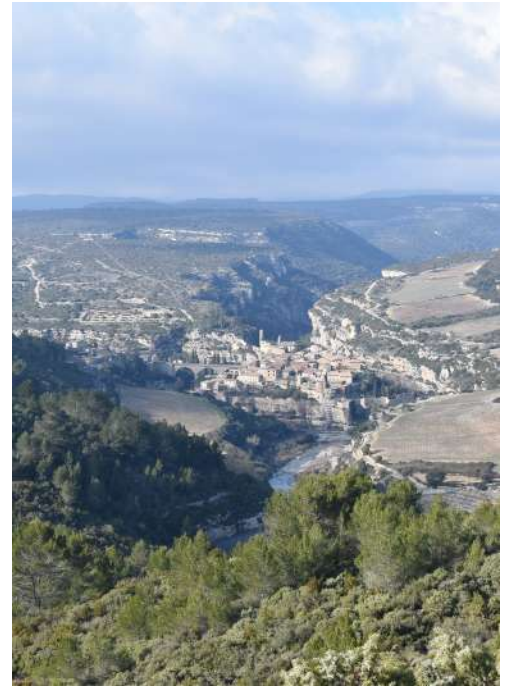


> Paguignan sur un méandre de la Cessièrre, au pied des reliefs dominés par le Pin d'Alep





> Depuis les Pechs, la vue s'ouvre sur toute la plaine de l'Aude et jusqu'aux Corbières



> Vue de la Pujade sur Minerve, décrite par Amelin au XIXe siècle



> Panorama depuis la Croix d'Abdon sur l'ensemble des Causses de Minerve

## Des vues majestueuses sur les grands paysages

C'est en effet depuis cette entité que l'on trouve les vues les plus emblématiques de Minerve et des causses (La Pujade), mais également vers la plaine, les Corbières et les Pyrénées. J.-M. Amelin décrit très bien dans son voyage cette situation, à partir de laquelle le paysage du lieu-dit la Pujade se transforme : «... nous découvrons une vue générale de Minerve qui paraît s'enfoncer au milieu des hautes montagnes, dans lequel le Brian s'est creusé un lit sinueux et profond. Cette vue d'ensemble est de la plus grande beauté, et les crayons sont de la fête ! Nous voyons de ces hauteurs les Pyrénées, qui se développent sur une ligne immense. » Les habitants sont très attachés aux petites routes comme le vieux chemin de Narbonne à Saint-Pons (D10E02) : « c'est peut-être plus long, mais tellement plus beau ».

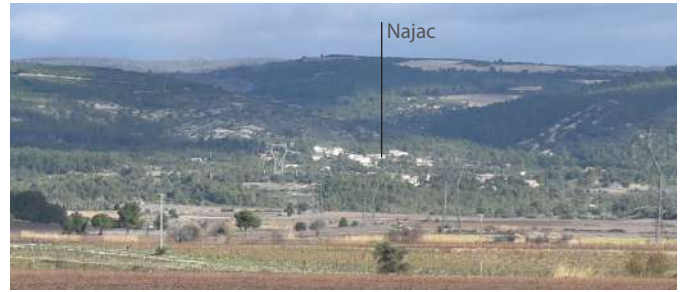
Une grande part des points de vue de grande qualité que compte cette entité sont encore peu valorisés (Chêne et croix de Saint Abdon) et connus seulement de quelques « initiés » (Belle vue, Pech du Bade, les Fades...). Paradoxalement, la valorisation de la randonnée concerne encore assez peu cette entité, alors qu'elle est charnière des paysages du Minervois. Il n'existe que quelques sentiers : montée depuis Aignes à St Abdon, le sentier viticole en projet entre Agel et Cazelles et le GR 77. De l'avis de certains randonneurs « Il manque encore des boucles à la journée qui permettent de profiter de tous les paysages du coin et pourtant il y a un potentiel énorme ! » Certains randonneurs élaborent donc leurs propres boucles de balade afin de pouvoir jouir à la fois de la vue depuis le causse, de la vue sur les causses depuis les pechs et de la vue de la plaine et des Pyrénées ; mais également de pouvoir traverser plusieurs fois la Cesse.



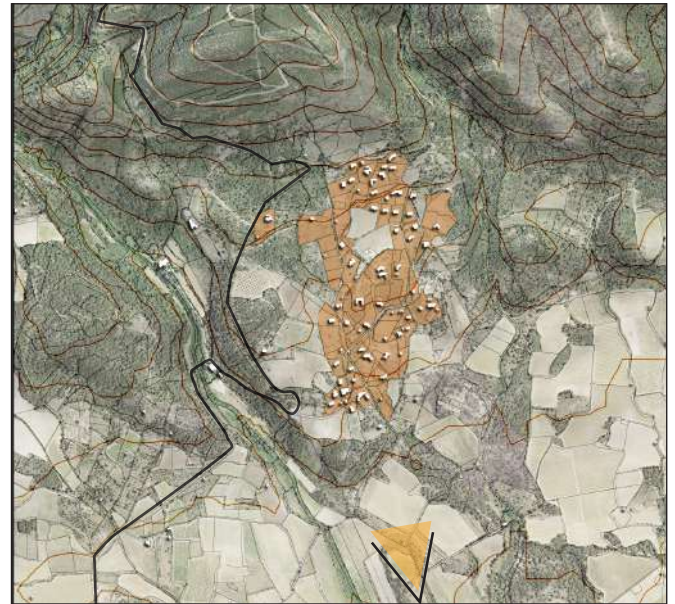
## De la ferme au pavillonnaire : de la vue pour tous à la vue pour soi

Ces vues offertes suscitent une certaine convoitise. Deux secteurs en particulier, Najac et Mont-Celèbre, sont victimes d'un mitage pavillonnaire anarchique. Ces nouveaux quartiers sont malheureusement bien visibles depuis la plaine et nuisent à l'image du territoire dès son approche.


En effet, certaines anciennes métairies des pechs ont été le point de départ pour l'établissement de quartiers pavillonnaires sur de larges versants visibles depuis la plaine. Les maisons centrées sur de grandes parcelles créent un tissu urbain très lâche. Dans les terrains les plus pentus, la gestion du dénivelé conduit à toute une panoplie d'aménagements lourds (merlons, enrochements, hauts murs) extrêmement dommageables pour les délicats paysages des pechs. Avec l'enrésinement des terres cultivées abandonnées qui jouxtent ces secteurs, ces paysages sont particulièrement exposés au risque incendie.




LOTISSEMENT DE NAJAC AU LIEU-DIT LA CRÉMADE



LÉGENDE :

 Espace mité par l'urbanisation

 Point de vue majeur sur le versant

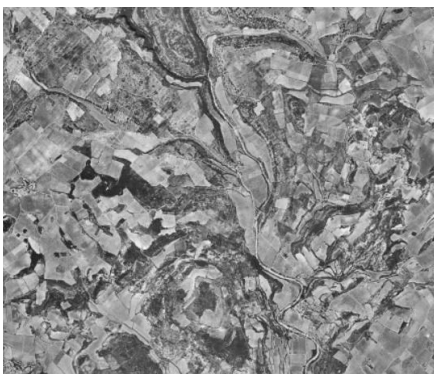


## La dynamique du Pin d'Alep

Le Pin d'Alep, Pin blanc, ou encore Pin de Jérusalem est une essence opportuniste qui repeuple les terrasses anciennement cultivées et aujourd'hui à l'abandon dans les régions méditerranéennes en dessous de 800 m.

C'est aussi une plante pyrophyte qui a besoin du feu pour se reproduire, et à ce titre sa présence dans des franges urbanisées participe à la vulnérabilité de ces territoires.

Dans la vallée de la Cessière, les reliefs qui cadrent Paguignan s'enrésiment depuis 70 ans. Des incendies sur les versants des pechs et des vallées sont déclarés chaque année.



(source : geoportail.gouv.net)

(source : geoportail.gouv.net)





> Talutage et entaille dans la roche pour stabilisation des accotements de la route D175 à proximité du hameau de Paguignan



> Muret de pierre sèche en partie effondré



> Talus routiers dessinés et drains en enrochement



> Point d'arrêt aménagé pour profiter de la vue au lieu-dit la Pujade

## **Friches, versants abrupts et vallons des Pechs : des seuils paysagers massivement enrésinés et des routes malmenées**

Les Pechs sont entrecoupés ponctuellement de vallées plus importantes, creusées par le passage des rivières (la Cesse, la Cessière et l'Ognon). Dans ces vallées, les villages et hameaux tels que Félines Minervois ou Paguignan sont relativement proches de l'eau. Des routes permettent de traverser cette entité par d'étroits «goulots» (D.907 entre La Caunette et Aigues-Vives, D.175 au niveau de Paguignan).

### **Des ouvrages routiers qui dégradent parfois l'image des paysages**

Traversant des seuils où les sols sont visiblement plus instables, ces routes font l'objet de travaux courants. Ces interventions entraînent souvent des reprofilages très mutilants pour les accotements et souvent disgracieux pour les paysages (mur béton, béton projeté, enrochements), bien loin des murettes en pierre sèche.

## **C'est en ces lieux moins propices à l'agriculture que le pin d'Alep est le plus présent**

Par sa reconquête fulgurante des terres vacantes, le pin d'Alep apparaît souvent dans les récits comme à l'origine de bien des maux : « *il envahit tout, acidifie le sol, affecte la biodiversité, il y a moins de gibier* », « *ça pompe toute l'eau, c'est pour ça que la Cesse s'assèche* », « *c'est moche et ça condamne les sols* », « *ça augmente les risques d'incendie* », « *Il faut que ça brûle!* ».

Implanté dans une boucle de la Cessière, Paquignan (commune Aigues-Vives) est sans doute le hameau qui subit la dynamique d'enrésinement la plus importante. Aujourd'hui la pinède submerge entièrement ce hameau, créant une atmosphère sombre et inquiétante, et un caractère forestier à une campagne qui de mémoire récente (20/30 ans) était bien différente : « *Je me souviens petite on voyait les prés en fond de vallée, les chênes et les terrasses sur les versants. Aujourd'hui il n'y a que des pins qui nous encerclent... on ne se sent pas en sécurité* ».



# LES PECHS ET PLATEAUX

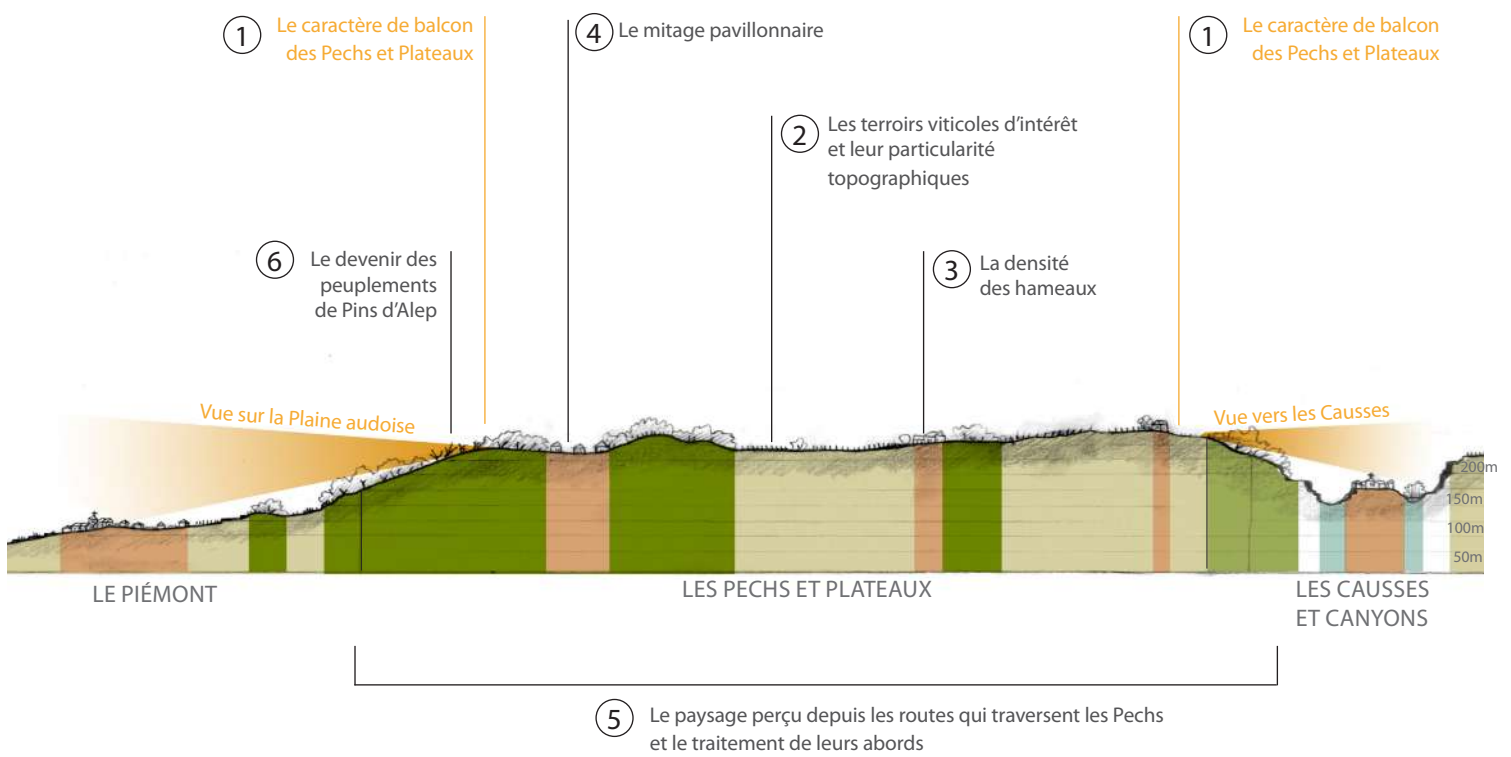
## CONSTATS ET ENJEUX

## ENJEUX

- ① **Les Pechs et Plateaux constituent un point de basculement entre les pays bas et les causses et Canyons. Ils offrent ainsi de larges vues vers le Sud et le Nord qui sont aujourd'hui peu valorisées.** → Les points de vue offerts sur et depuis les piémonts sont à valoriser.
- ② **À l'occasion d'élargissements ponctuels des pechs apparaissent de petits plateaux viticoles d'altitude. Leur parcellaire de petite taille, ponctué de clapas et de capitelles en font des lieux singuliers.** → Le caractère de «balcon» sur le grand paysage (entre plaine audoise et Minervois intérieur) est à affirmer et à valoriser tout au long des routes des Pechs et sur certains lieux remarquables (La Pujade, la Croix d'Abdon...).
- ③ **Des hameaux denses occupent les terroirs d'altitude. Leurs situations concentrées rendent difficiles des extensions sans dommages pour le paysage.** → La préservation et l'entretien des particularités topographiques à travers les pratiques agricoles des terroirs viticoles d'intérêt telles que le Petit Causse près de Fauzan ou le secteur de Cazelles sont à soutenir et à valoriser.

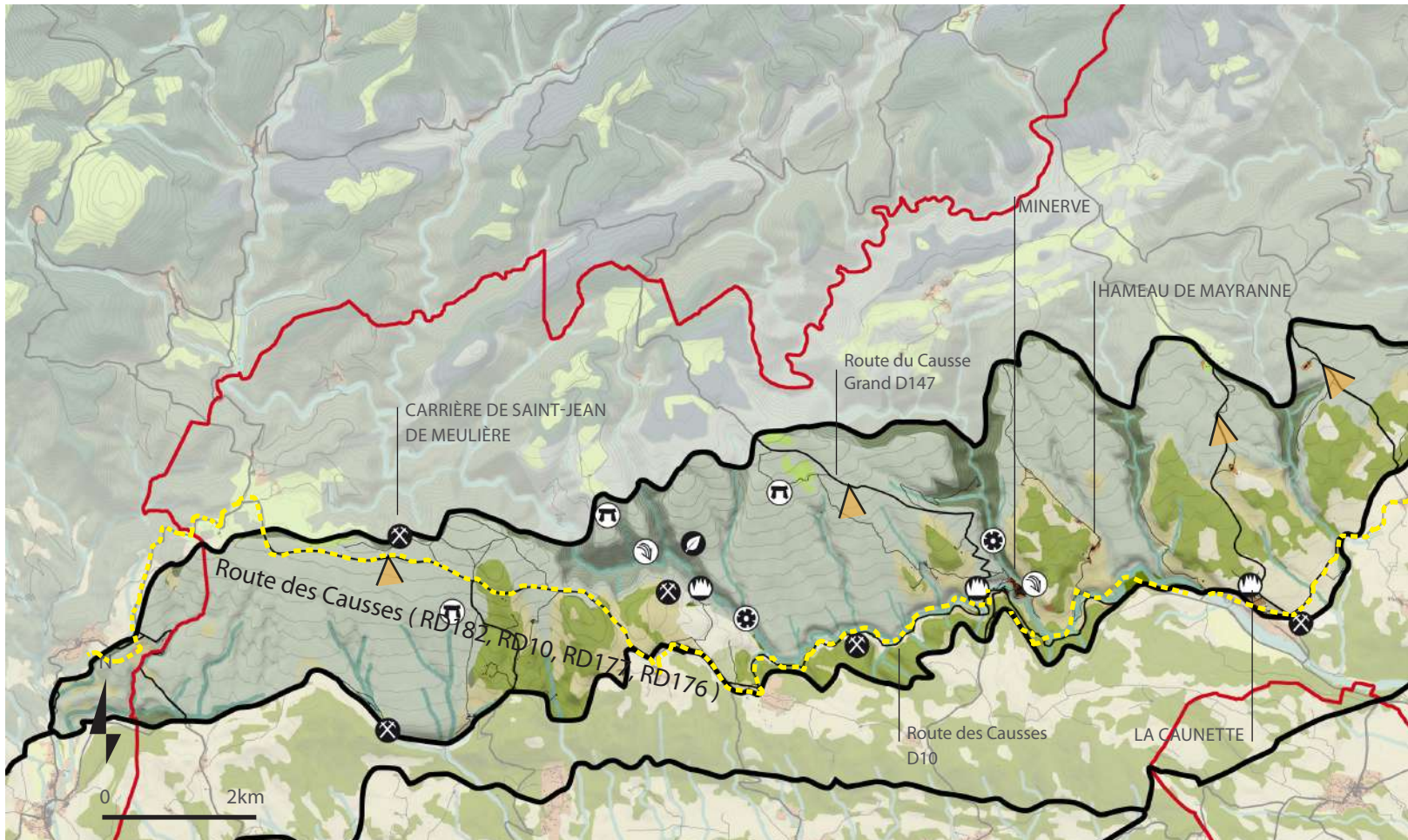
La densité et le caractère groupé des hameaux sont menacés par des aménagements incohérents, l'urbanisation est à maîtriser pour préserver leur silhouette.
- ④ **L'absence de documents d'urbanisme a ponctuellement généré un mitage pavillonnaire des pechs (Najac, Mont Célèbre) détériorant le paysage et dévalorisant l'image du territoire.** → Le mitage pavillonnaire sur les versants des pechs est à stopper, l'avenir de ces espaces habités est à questionner.
- ⑤ **Le fort relief et la nature instable des sols nécessitent des ouvrages hydrauliques et de soutènement en bordure de route. Ces ouvrages parfois imposants peuvent nuire à l'image et à la qualité des paysages offerts depuis la route.** → Le paysage immédiat des abords routiers est menacé (suppression des murettes et du petit patrimoine hydraulique...) il est à préserver et à entretenir.
- ⑥ **Les vallons encaissés des pechs sont massivement enforestés. Certaines fermes et hameaux (Paguignan) sont complètement encerclés par le Pin d'Alep.** → Les jeunes peuplements de Pin d'Alep, notamment sur les versants des Pechs et les vallées encaissées, sont à gérer, au regard du risque incendie comme de l'intérêt paysager (coupes, plans de gestion...).





COUPE TYPE DES PECHS ET PLATEAUX





### 3.4 Les Causse et Canyons

#### Une vaste dalle calcaire entaillée de profonds canyons et parsemée de sites pittoresques : le paysage emblématique du Plan Paysage

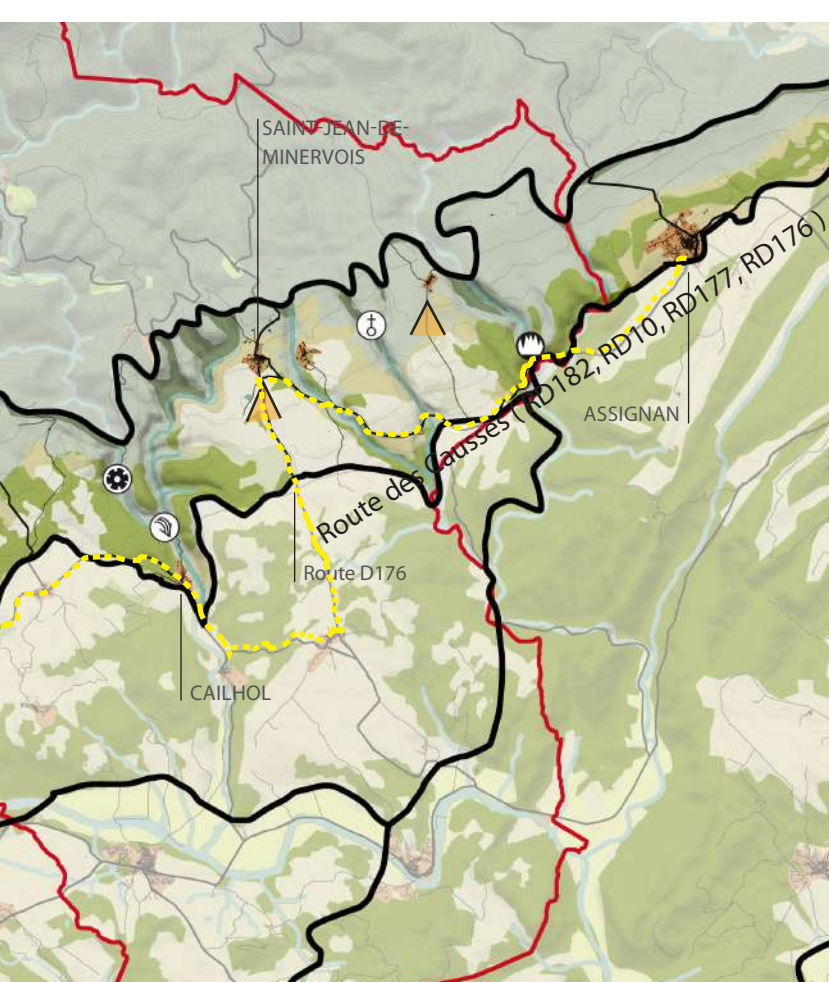
Cette portion du territoire d'étude constitue véritablement le « joyau dans son écrin », pour reprendre les termes qui figurent dans les critères de classement du site « gorges de la Cesse et du Brian, et les causes de Minerve ». Le joyau dépeint la grande dalle calcaire dur à alvéoline, travaillé par l'eau. La fossilisation du paysage, sous forme de canyons délaissés depuis longtemps par l'eau, procure une grande part de son expressivité. Les villages des causes conjuguent étroitement formes naturelles et bâties.

La cité de Minerve, les grottes et cavités troglodytiques, les profonds canyons et ponts naturels forment autant de points d'intérêts uniques qui mettent à l'honneur la roche, l'Homme et le patient travail de l'eau.

#### L'ivresse des Causse

Les Causse occupent une vaste dalle de calcaire qui chavire de 10° enfonçant les pechs et plateaux au Sud et en formant un véritable tremplin vers le ciel au Nord. Cette inclinaison occulte presque entièrement les vues sur les Avant-Monts de la Montagne Noire pourtant tout proches. Cette inclinaison procure une étrange sensation de déséquilibre constant et la cité de Minerve, bien que perchée sur un éperon, semble littéralement « enfoncée » dans le paysage des gorges. La curiosité de Lauriole constitue également une « supercherie » révélatrice de cette étrange pesanteur que procurent les causes.

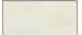

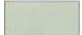

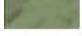
















Communes concernées :

La Livinière, Siran, Cesseroas, Azillanet, Minerve, La Caunette, Aigues-Vives, Saint-Jean-de-Minervois

COMPOSANTES DU PAYSAGE :

-  Vignes blanches sur calcaire dur
-  Terre cultivée sur limon et grès, dominante de vignes
-  Garrigue basse sur calcaire dur
-  Garrigue
-  Maquis
-  Enrésinement lent de la garrigue
-  Cours d'eau et Ripisylve
-  Ville, village et hameau
-  Perte
-  Cavité remarquable
-  Ancienne Mine
-  Moulin hydraulique
-  Dolmen
-  Chapelle isolée
-  Lieu d'intérêt écologique
-  Point de vue
-  Périmètre du territoire d'étude



> Les causses de calcaire dur à Alvéoline chavirent de 10°, de quoi nous faire perdre l'équilibre...





> La Caunette adossé à la falaise calcaire

## La Caunette, village contraint aux portes des Causse

Le village de La Caunette est littéralement adossé au calcaire lacustre du causse. La source qui jaillit de la falaise est ainsi jalousement gardée. Le village peut profiter des premières terres alluviales qu'offre la Cesse après le pays maigre des causse en amont.

Le rapport étroit à la roche qui surplombe le village est tout à fait remarquable. Autant Minerve naît de la roche, La Caunette, elle, semble littéralement « supporter » le causse sur ses épaules. Cette interaction toute particulière n'autorise aucun débordement et les constructions isolées ou les locaux agricoles perturbent particulièrement ce positionnement singulier

Au début du XVIIIe siècle, J.-M. Amelin décrit La Caunette comme un « village pittoresque, situé au bord de la Cesse, au pied d'un beau rocher escarpé qui le domine : belle situation. (...) On y trouve des auberges. » Il estime la population entre 490 et 560 habitants et les terres productives à 947ha, « la plupart en terres labourables, vignes, bois, olivettes. » Il précise aussi que « dans les environs, il y a des mines de houille, du même banc que celui d'Azillanet, plus abondant ici ».

L'entrée dans le site sauvage des Canyons du Minervois s'annonce au visiteur, en aval du village, d'une façon surprenante et inattendue, par l'incroyable cheminée-réservoir des anciennes installations minières aujourd'hui démantelées. Ce signal incongru fiché au milieu de rien, d'une étrange beauté, rappelle d'emblée que la présence humaine n'a jamais cessé d'exploiter ce monde minéral.

Depuis l'Est, la perception du village s'aborde par deux itinéraires parallèles, selon la rive empruntée. Par la rive droite et la route départementale N° 10, les maisons de La Caunette sous la falaise, se distinguent partiellement et fugitivement, au gré des échappées visuelles, derrière une ripisylve assez fournie. Par la rive gauche, depuis l'ancien plateau industriel déserté, l'approche du village se fait de l'intérieur, par la rue qui en constitue l'épine dorsale, à rebours des époques de construction des bâtiments qui la bordent : du plus récent, la nouvelle salle intercommunale, aux plus anciens, le bourg médiéval et l'église romane. A mi parcours, le passage sous roche qui exprime l'étroitesse du site et marque aussi la descente vers le gué sur la rivière, constitue une césure entre les deux parties du village : le vieux quartier à l'Ouest et le « Pays Neuf » à l'Est.

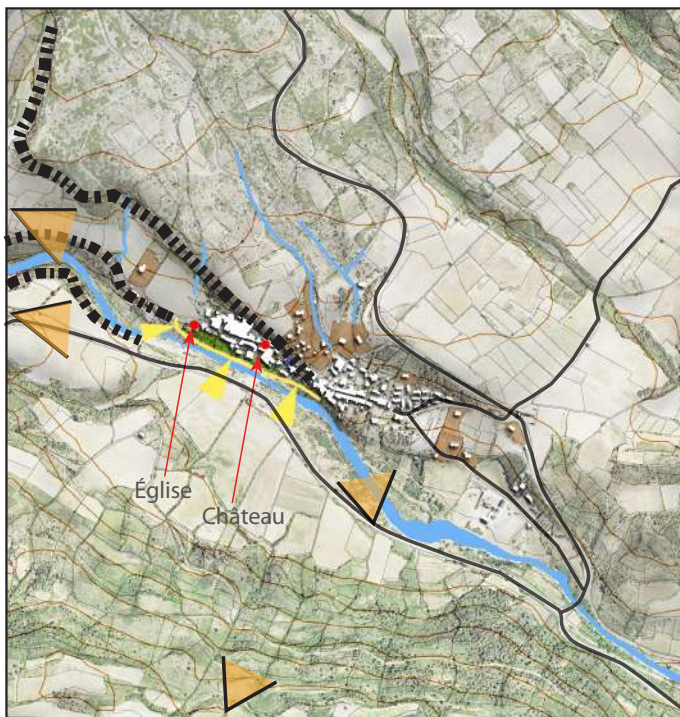


C'est en venant de Minerve, en vue du pont métallique, que l'on a la représentation la plus intéressante de la Caunette et de ses strates de construction : au premier plan, l'église du XIe, puis la masse sombre de la Carambelle, le bourg fortifié du XIIIe, que domine la puissante bâtisse des comtes de Pardailhan, plus loin, alignées sous la falaise, les maisons et remises vigneronnes du village-rue des XVIIIe, XIXe et XXe siècles. Ce tableau ne serait pas complet sans l'inévitable villa venue, dans les temps récents, carrément s'installer sur le dessus de la falaise. C'est le symbole des contradictions du moment : comment à la fois préserver la qualité du patrimoine et des paysages, un bien commun, et, en même temps, satisfaire une demande individuelle disproportionnée d'espace, d'isolement et de vue ?

risque minier. Malheureusement, faute de consensus, cette démarche n'a pas pu déboucher et la commune est revenue en 2017 à l'application du RNU (Règlement National d'Urbanisme) qui limite considérablement les possibilités d'extension urbaine, sans que la règle de constructibilité limitée soit une réelle garantie d'un traitement qualitatif des franges urbaines.

Très contrainte par les limites physiques du site, la rivière et la falaise, la commune de La Caunette a cherché très tôt à se doter d'un cadre de référence pour gérer ses extensions urbaine : en 1982, une Carte Communale, en 2000, un MARNU (Modalités d'Application du Règlement National d'Urbanisme), en 2010, l'étude d'une nouvelle Carte Communale intégrant également les aléas du

### LA CAUNETTE



#### LÉGENDE :

- Cours d'eau
- Lisière jardinée
- Urbanisation pavillonnaire
- Bâtiments émergeant de la silhouette du village
- ▲ Point de vue majeur sur le village
- Relief marquant
- ▲ Silhouette emblématique du village perceptible



> Le pincement entre Cesse et falaise scinde le village en deux quartiers : l'ancien à l'Ouest et le nouveau à l'Est.





> Minerve, vue depuis l'aire d'accueil des visiteurs

## Minerve : ville martyre mariée à la pierre

Le site de Minerve et son écrin sont vraiment des plus pittoresques. Perché sur un éperon rocheux à la confluence entre Cesse et Brian, l'éperon forme presque une île tant les deux rivières ont par d'anciens lits presque réussis à se rejoindre. C'est sur cet étroit pédoncule qui relie la cité au causse que sont fièrement établis les ruines de l'ancienne tour de la « chandelle ». Les remparts jouent d'un mimétisme flagrant avec la roche. La paroi de calcaire dessine une série de profondes ondulations en volutes parallèles qui font de l'éperon de Minerve un véritable « bloc mouluré » qui assoit la cité à la façon d'un socle.

Les vues les plus emblématiques sont les suivantes:

- de la départementale 10 en provenance de La Caunette,
- depuis le Nord avec la Chandelle comme figure de proue (depuis l'aire d'accueil des visiteurs),
- depuis le Causse-Grand
- depuis le hameau de la Pujade

Les constructions qui ont franchi le pont au siècle dernier confisquent cependant une partie des vues depuis la route de Fauzan et d'Azillanet.

## Un spectacle des plus romantique

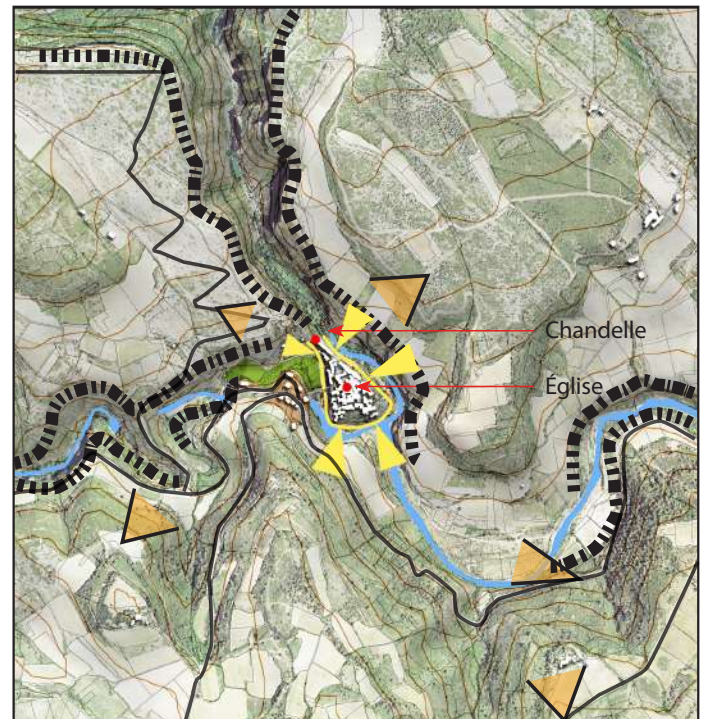
En 1822, J.-M. Amelin arrive en vue de Minerve depuis Vélioux, par les gorges du Brian. Il est fasciné par le spectacle qui s'offre à ses yeux : «Après St-Guilhem, c'est ce que j'ai trouvé de mieux dans le département». Il pénètre dans le bourg par la porte Basse (au Sud) et s'interroge lors de sa visite sur la distance qui sépare la vision pittoresque

du site et le spectacle du réel : «En voyant ces restes épars, ces murs ruinés, ce petit village sans industrie, presque pauvre, ignoré pour ainsi dire, on a peine à reconnaître une ville, jadis capitale d'une contrée à laquelle elle donnait le nom, et une des plus fortes places de France». Il ajoute : «Minerve offre un aspect romantique, et intéresse par ses souvenirs aussi bien que par son état actuel.»








Au début du XIXe siècle, il reste peu de choses du château démantelé en 1636 et les fortifications sont en grande partie détruites. Mais les gravures de l'époque montrent encore les fossés secs qui baraient l'éperon rocheux pour la défense du château. Le village, dominé par son église de l'époque romane, est constitué d'un habitat paysan très rustique desservi par trois ruelles étroites. On y accède depuis le lit de la Cesse, à l'Ouest, par la porte Saint-Nazaire. Le point haut de la cité, entre l'église et le fossé sec du château est occupé par un espace libre d'environ 900m<sup>2</sup>, le «Pla du Château», qui fait fonction de place publique.

En 1834, une lithographie de Taylor et Nodier montre un site encore intact. On y distingue les vestiges du château avec son fossé sec au Nord et la porte Saint-Nazaire d'accès à la cité en contrebas.

## MINERVE



### LÉGENDE :

	Cours d'eau		Silhouette emblématique du village perceptible
	Lisière jardinée		Relief marquant
	Urbanisation pavillonnaire		Point de vue majeur sur le village
	Bâtiments émergeant de la silhouette du village		





> Minerve : le prolongement de l'éperon à la confluence de la Cesse et du Brian



> Minerve, lithographie du XIX dans les *Voyages romantiques et pittoresques dans l'ancienne France*. Nodier Taylor.

Malgré l'atmosphère dramatique quelque peu exagérée cette lithographie témoigne d'une ville encore pourvue d'un important héritage médiéval : fossé sec, porte Nord, remparts, château...

## Une nécessaire modernisation qui transformera profondément le bourg

Dans la deuxième moitié du XIXe siècle, le site va subir les effets d'une rapide modernisation résultant, d'une part, d'importantes transformations du patrimoine bâti liées à l'essor de l'activité viticole, et d'autre part, des efforts de la collectivité pour désenclaver le site et le doter d'équipements publics.

Le rapport de présentation de l'AVAP de Minerve, approuvée en 2015, donne une idée des changements intervenus entre 1850 et 1914. Sur les 70 constructions figurant au cadastre napoléonien une dizaine sera détruite et plus de la moitié des bâtiments restants subira de substantielles modifications alliant rénovations lourdes et «refaçadages» dans le style vigneron du moment. Une trentaine de constructions nouvelles seront réalisées. Il en résulte qu'à ce jour, sur 90 constructions, moins d'un tiers témoignent encore de la vision romantique des voyageurs du XIXe siècle.

Les grands travaux édilitaires menés à la fin du XIXe siècle vont transformer considérablement le fonctionnement et la perception de la cité médiévale, avec notamment :

- la démolition de la Porte Saint-Nazaire en 1885,
- le comblement des fossés secs qui assuraient la défense du château,
- la création de la Mairie-École à l'emplacement du «Pla du château» (1889),
- l'élargissement, par raboutage des façades, de la Grand' Rue et de son prolongement dans le château (RD 147),
- la création de la nouvelle route d'Azillanet (1902) et surtout la construction du viaduc en 1912.

En un demi siècle, ces transformations et modernisations,

associées aux progrès des infrastructures (eau, électricité, assainissement...) apporteront une incontestable amélioration des conditions de vie de la population. Mais, en parallèle, elles contribueront à brouiller l'image de la vieille cité, en raison d'une perte de repères historiques ne permettant plus de se projeter dans le passé, mais aussi de la modestie du patrimoine architectural et urbain encore en place.

Cette situation contribue à l'émergence d'une sorte de hiatus entre l'émerveillement perçu à l'approche du site et le ressenti mitigé de la visite du village.

## Vers une meilleure lisibilité de l'histoire de la cité

Les enjeux pour la commune ont été énoncés dans les orientations de son Site Patrimonial Remarquable (nouveau nom des AVAP), notamment en ce qui concerne le traitement paysager des jardins intramuros, la valorisation des espaces publics, le traitement architectural du bâti tant public que privé, et la résorption du mitage pavillonnaire dévalorisant l'écrin paysager de la cité.

Dans cette démarche, il apparaît important d'associer une amélioration de la qualité de l'accueil des visiteurs et un renouvellement de l'intérêt pour la visite du village. Deux points en particulier pourraient y contribuer :

- La restitution, souhaitée par la commune, d'une lisibilité de l'histoire urbaine en suggérant notamment : l'isolement du château derrière ses fossés secs, l'emplacement de la porte Saint-Nazaire, l'entrée de ville, et le principe de la double enceinte urbaine.
- L'identification au sein du vieux bourg, d'un espace central d'accueil du public.





> La vigne, cultivée sur les marnes, entoure des terres plus ingrates, colonisées par les pins et les chênes verts



> La vigne blanche de Saint-Jean-de-Minervois



> Le hameau de Mayranne, appuyé sur une lentille, est abrité du Cers qui balaie les Causse

## Les archipels viticoles du Causse

L'écrin viticole de Minerve participe à la singularité et la richesse des paysages. Les étroites lentilles de marnes valorisées par la viticulture créent des contrastes saisissants avec l'aridité du causse. Des hameaux et des fermes profitent de ces oasis de bonnes terres en pays maigre : Mayranne, Vialanove, le Casal...

## Le terroir de Saint-Jean de Minervois et ses vignes blanches

Le terroir viticole de Saint-Jean de Minervois est tout entier positionné sur les calcaires lacustres du causse. Cette pierre d'un blanc immaculé accorde aux paysages autour de Saint-Jean un caractère minéral quasi lunaire. Il peut même advenir qu'un passage rapide dans ce terroir au cœur de l'hiver puisse donner l'impression d'un épisode neigeux fraîchement advenu.

Comme le territoire de Cazelles, Saint-Jean détient un fabuleux patrimoine lié à l'épierrement des parcelles : clapas, capitelles, puits et murettes... Les habitants ont exprimé leur attachement pour ces paysages, en déplorant les remaniements de patrimoine qu'ils ont subis.



> Photo-comparaison de la silhouette Est de Saint-Jean de Minervois entre 2012 ( photo Phillippe Barjaud ) et 2017. La friche gagne du terrain et la nouvelle construction nuit à la qualité de la silhouette urbaine en raison de son inadéquation manifeste avec le vieux village.



## Le bourg caussenard de Saint-Jean de Minervois

Le village de St-Jean-de-Minervois offrait jusqu'aux années 60 une reconnaissable structure groupée dont les murs sombres faisaient contraste avec la blancheur lumineuse des sols calcaires du vignoble environnant. Fort d'une cinquantaine de maisons et de leurs dépendances, le quadrilatère villageois occupait 1,8 ha en comptant la Mairie-École établie dans les années 1890, au Sud du bourg. La commune comptait alors, avec ses hameaux, environ 200 habitants.

Au cours des 30 dernières années, de nouvelles constructions ont conquis les jardins de la périphérie puis des parcelles de vignes à l'Ouest et de garrigues au Nord.

Aujourd'hui, le village compte une surface urbanisée multipliée par 5 pour environ 25 habitations supplémentaires, alors que la population totale de la commune n'est plus que de 150 habitants.

Cette évolution illustre le péril paysager auquel devait faire face la commune pour préserver la qualité de son patrimoine et de son terroir. La démarche a été de faire étudier et mener à bien une procédure de Carte Communale (Philippe Barjaud urbaniste) qui a été approuvée en 2014.

Ce document d'urbanisme a permis de limiter l'extension des zones urbanisées à un total de 14 ha pour l'ensemble de la commune, de préserver des terres agricoles, de fixer des lisières urbaines, de mettre en valeur les fronts urbains anciens et de protéger les parcelles de jardins villageois (St-Martial), tout en autorisant une croissance circonscrite des constructions.

## Le hameau préservé de Barroubio

Le hameau de Barroubio, siège de deux exploitations agricoles, est en cul de sac sur le plateau calcaire. L'ensemble bâti, regroupé autour d'une place, a préservé son intégrité spatiale et présente des traces, rares en Minervois, de patrimoine architectural des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles.

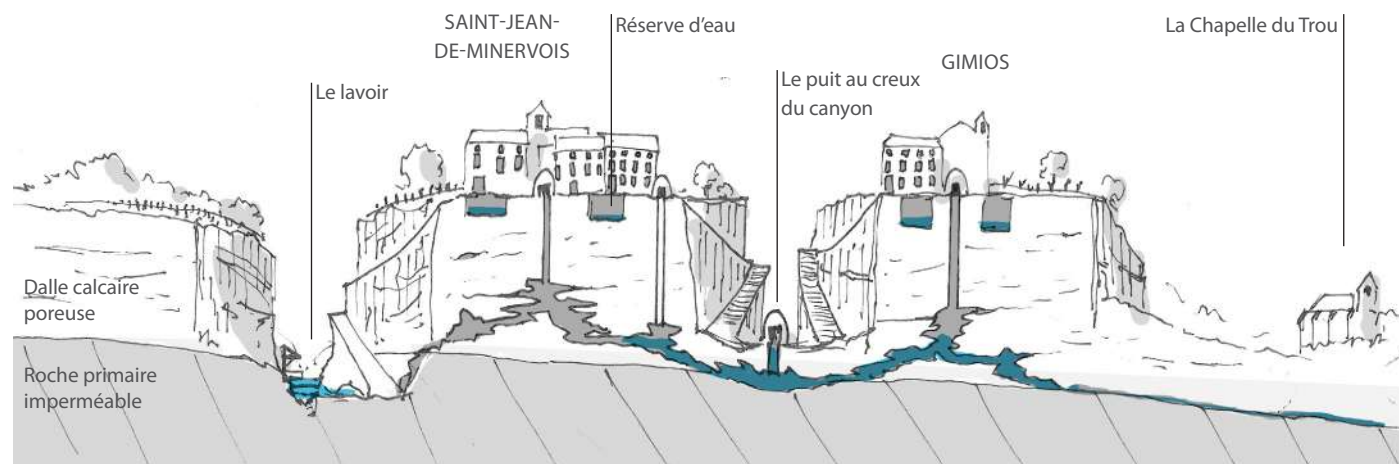
Le traditionnel lieu de culte et de sépulture des habitants de Barroubio est l'église à arcs diaphragmes de Saint-Jean de Dieuville (XIIIe) et son cimetière. Cet ensemble remarquable est positionné au fond d'un canyon voisin du hameau à l'Ouest (site classé).

### Où trouver de l'eau si loin des gorges?

Une problématique commune à toutes les formes d'habitat du causse a été l'accès à l'eau, vitale dans un pays où elle disparaît sous terre... «Le fameux siège de Minerve ne fut-il pas remporté par la confiscation d'un accès aux puits?». L'eau est souterraine est accessible de deux façons : grâce au ciel avec emploi d'une citerne ou le sous-sol en atteignant le niveau de la nappe phréatique, parfois très profond.

Le village de Saint-Jean de Minervois et les différents hameaux qui occupent les parties hautes du causse sont de très bonnes illustrations de cet accès problématique à l'eau. Chaque hameau possède une série de citernes et de puits couverts dans le village. Mais le niveau de la nappe au cœur de l'été oblige les habitants à puiser plus bas. À cet effet, entre Gimios et Saint-Jean, se trouve un puits couvert au fond d'un petit ravin sec ou « immunisé » (il n'atteint pas le socle primaire imperméable) dont on rejoint le fond au moyen de deux rampes caladées « jumelles ».

L'eau pour laver le linge se trouvait encore plus bas sur la route de St-Martial en retrouvant le socle primaire et l'eau vive qui y coule.



COUPE SCHÉMATIQUE SUR SAINT-JEAN-DE-MINERVOIS ET GIMIOS, L'EAU DANS LA DALLE CALCAIRE





VUE DES GORGES DE LA CESSE

## La Route des Causses : D182, D10, D177, D176

LA CARRIÈRE DE SAINT-JULIEN-DES-MEULIÈRES



LA CURIOSITÉ DE LAURIOLE



### La très cinétique route des Causses

La D10 et D10E (en amont de Minerve) est une extraordinaire route en balcon sur la Cesse. Cette route, dont le tracé est une réalisation du milieu du XX<sup>e</sup> siècle, fait partie des routes que les habitants pointent comme superbes.

Écoutons un moment les recommandations du Touring-Club de France sur l'itinéraire qui amenait de La Caunette à Minerve en 1909 : « À La Caunette, on prend la route d'Azillanet qui descend à droite vers le village, descente dure, traversée de la Cesse à gué, sur de gros cailloux ronds, mais pas d'eau en été. La route, un peu avant le village près d'Azillanet, remonte vers le Nord pour arriver au bout de 5 kilomètres à Minerve. Il existe un raccourci qu'on laisse à droite peu après le gué et qui mène directement à Minerve, mais la route est très étroite, et à pic sur le cagnon (canyon); elle n'est à recommander qu'à bicyclette». Concernant la seconde portion entre Minerve et la coquille on passait alors par la Cesse elle-même : « en remontant le lit de la Cesse sur 4 kilomètres, on trouve trois grottes dont la plus belle est celle de la Coquille».

Cette route, contrainte par la topographie, épouse étroitement les déhanchés de la Cesse en une série de lacets ponctués de parapets et d'ouvrages de

franchissement discrets en pierre. Cette très belle écriture et son étroitesse donnent l'envie de rouler au pas pour profiter de chaque surprise et point de vue sur Minerve, la Cesse et le causse somptueusement festonné de vignes... «Arrête-toi là c'est superbe !» Mais les possibilités d'arrêt sont minces...

### Depuis la proue du Causse un saut dans le Grand Paysage !

On se demande parfois si l'on n'est pas le premier homme à poser les yeux sur ces paysages âpres, inhospitaliers des Causses, s'il n'y avait les lacets d'une série de pistes et routes (RD147 du Causse-Grand, RD907 partant de La Caunette, RD175 de Vialanove, RD176 de Cazelles à Saint-Jean).

De manière générale, ces routes et chemins présentent peu d'intérêt durant leur ascension et même une certaine monotonie. On monte ainsi sur la « proue » et le regard file invariablement jusqu'au ciel. Durant les jours où souffle le Cers, le visage est fouetté violemment par le vent en se combinant, l'hiver parfois, à quelques flocons esseulés. Arrivé sur les hauteurs du causse, quelle récompense d'embrasser la vue vers le Sud plus clément!

La faible hauteur des hautes garrigues combinée à la





MINERVE AU COEUR DES GORGES



LA CAVE COOPÉRATIVE DE SAINT-JEAN-DE-MINERVOIS

LA CAUNETTE, ENTRÉE DES CANYONS

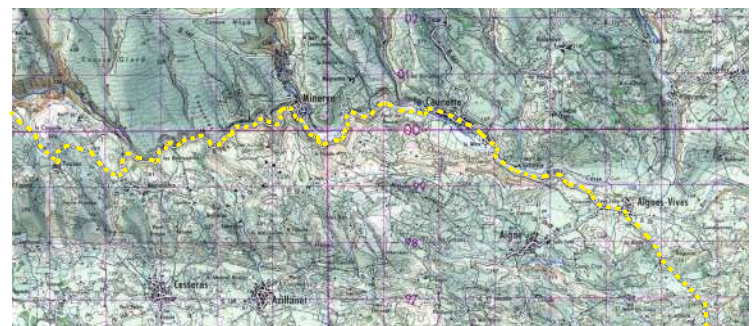


pente régulière de 10° fait littéralement plonger dans le grand paysage de façon peu commune. Les très larges vues dévalent les Causses à la manière d'une rampe dont le tremplin est la série de pechs et plateaux. Le regard propulsé va alors se perdre dans l'immensité des Pyrénées, de la montagne d'Alaric, des Corbières et des étangs de Bages qui miroitent intensément au soleil. Les sites, à l'articulation entre Causses et Avant-Monts, offrent ainsi ce merveilleux panorama : carrière à grain de quartz de St-Julien-des-Meulières, belvédère du Causserel, bergerie ruinée des Lacs, la Garrigue... Ces vues sont incontestablement parmi les plus admirées des habitants et maintes fois citées comme vues d'exception. Ces vues détrôneraient peut-être même la célèbre vue de Minerve comme paysage-intime aimé. La départementale RD182 et la RD147 sont les itinéraires les plus ouverts sur cette plongée dans le grand paysage.

### Sur un chemin, tout est question d'échelle



> Carte d'État major (1820-1860), Source Géoportail : la route principale relie Azillanet à La Caunette en traversant les Pechs (source : geoportail.gouv.net)



> Carte IGN de 1950, Source Géoportail : avant 1950, la route des gorges (D10E et D182) n'existe pas. Le Touring Club décrit un chemin escarpé pour accéder à Minerve. (source : geoportail.gouv.net)





> Depuis les Causse, on peine à imaginer l'ampleur des canyons

Les chemins qui ont pour beaucoup le statut de piste DFCI (Défense des Forêts Contre l'Incendie) ou de chemins d'exploitation peuvent donner l'impression d'être trop larges en comparaison à la faible hauteur des garrigues. Pour certains marcheurs les sentiers balisés du causse sont de véritables « autoroutes ». À ce sentiment partagé par nombre de pratiquants s'adjoint le manque de sentiers étroits (monotrases). Il est vrai que la taille des chemins conditionne fortement notre rapport au paysage. Un sentier nous fait pénétrer dans le paysage avec lequel nous faisons intimement corps, enjambant un rocher, écartant un branchage et surpris à chaque virage. Sur une large piste, le paysage est bien trop prévisible. La lenteur et l'ennui guettent.

### **Un monde de lumière enfoui sous un manteau de hautes garrigues boisées**

« *Le causse : Il n'y a rien à y faire... sauf de l'élevage et de la chasse* ».

Ce territoire majoritairement inculte fut historiquement voué au pâturage.

Aujourd'hui l'élevage, bien que devenu anecdotique, se concentre sur les plateaux du causse. Les élevages sont essentiellement ovins, et caprins et dans une moindre mesure équins.

Avec la diminution des activités pastorales et l'abandon des pratiques traditionnelles, ces paysages emblématiques subissent aujourd'hui de profondes mutations dont la principale caractéristique est la « fermeture » des milieux naturels : embroussaillage des garrigues par la reconstitution de structures préforestières et colonisation des prairies et pâtures par les ligneux, tels les Chênes verts et les filaires.

Cette dynamique de fermeture des milieux a pour conséquence :

- L'homogénéisation des structures de végétation et de la flore.

- La diminution des espèces de plein soleil (héliophiles), corolaire à la progression des milieux forestiers où les éléments méditerranéens tendent à être remplacés par des espèces à plus vaste répartition.

- La diminution du nombre d'espèces, corolaire à la disparition des pelouses et autres garrigues ouvertes dans lesquelles les dynamiques de reconquête sont habituellement très actives et favorisent une biodiversité spécifique importante.

Cependant, quelques pelouses à brachypodes et leur cortège de cistes ou des prairies d'asphodèles illuminent encore les causse au printemps. Le long de la route départementale 182, les ouvertures créées par les débroussailllements réglementaires laissent alors entrevoir de superbes paysages : de larges pelouses ponctuées de cépées de chênes donnant au causse les allures d'un parc !

Le pastoralisme semble aujourd'hui la réponse la plus évidente pour rouvrir les milieux et participer à la fois au maintien de la biodiversité et à la réduction de la vulnérabilité du territoire à l'incendie.

### **Des canyons ? Quels canyons ?**

Quand on parcourt le causse dans cette végétation, qui n'est ni vraiment haute et ni vraiment basse, il arrive fréquemment de s'apercevoir sur carte où en géolocalisation, que l'on est passé à quelques mètres seulement d'un canyon ou de l'une de ses ramifications sans que cela n'ait éveillé aucun soupçon. Ce n'est qu'en redescendant vers Minerve depuis la Courounelle ou en franchissant la passerelle branlante au-dessus du Coupiat, par exemple, que l'on est soudain pris de vertige. Le causse a des entailles sévères que l'on est souvent très surpris de rencontrer !





> Vue du Causse-Grand depuis la route de Minerve à Bois-bas, la D147



> Ancienne bergerie des Lacs sur le Causse-Grand, au-dessus de Minerve



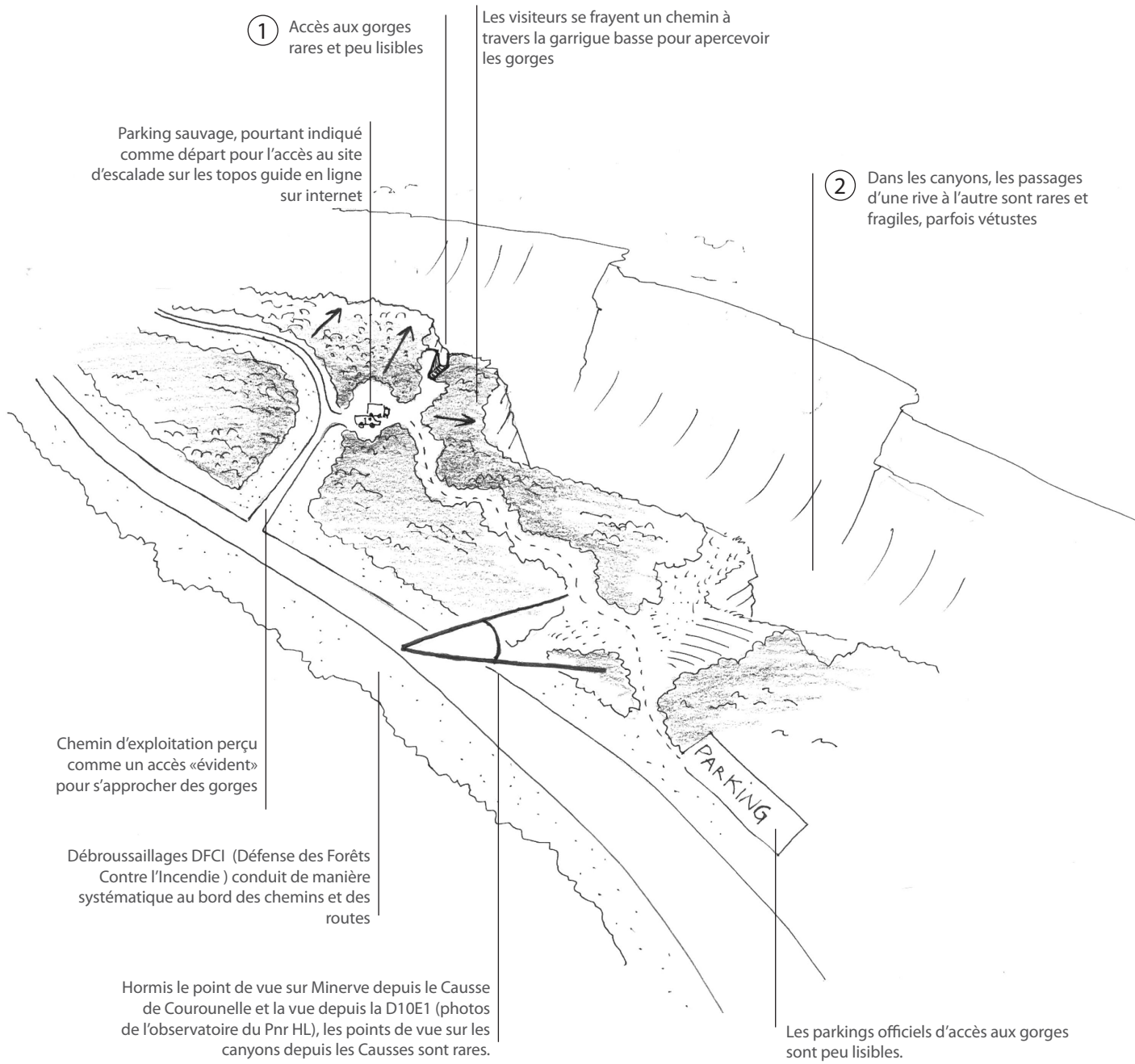
> Les larges chemins des Causses, inclinés vers la chaîne des Pyrénées, descendent en pente douce



> Le canyon de Coupiat : Quelle surprise de découvrir les canyons profonds qui entaillent les Causses!



PERCEPTION ET ACCÈS AUX CANYONS DEPUIS LES CAUSSES, LE CAS DU PLATEAU DE L'ALDÈNE



LES ACCÈS ET LES TRAVERSÉES DES CANYONS TIENNENT À PEU DE CHOSES



1 > Le sentier pour accéder à la grotte de l'Aldène emprunte une faille dans la roche



2 > La traversée du canyon de Coupiat menace de s'effondrer



> Le pont du Moulin à l'aval de Minerve, récemment restauré par les habitants





## **Gorges de la Cesse et du Brian : la magie de l'inaccessible**

La première difficulté concernant les canyons concerne leur accès. En longeant les routes et les chemins, les visiteurs sont souvent amenés à se poser une question : comment apercevoir mieux les gorges et descendre dans le canyon ? Peu d'accès sont indiqués. Les visiteurs créent alors leur propre itinéraire pour atteindre le bord de canyons. Quand ils y parviennent enfin, de mémorables points de vue s'offrent à eux.

Les points d'accès au lit même de la Cesse et du Brian ne sont pas nombreux. Trois sites concentrent ainsi l'affluence des visiteurs de canyons :

- la confluence Cesse et Brian et les ponts naturels de Minerve,
- le plateau et la grotte de la Coquille ou de l'Aldène,
- la station de pompage des gorges du Brian en aval du pont de Daniel

## **Le vrai trésor est aux pieds de Minerve**

Le vrai trésor de Minerve est réellement à ses pieds. La descente vers les gorges et le passage de la porte basse font atterrir dans un espace laissé tout entier à la Cesse.

On comprend aisément que l'accent soit mis dans les anciens guides de voyages sur cet espace extraordinaire et très ludique que constituent les canyons qui ceignent le village et leurs ponts naturels. Les ponts naturels sont en effet les premiers éléments à bénéficier d'un classement au titre des sites en 1926. La revue du Touring-Club de 1909 est par ailleurs assez claire sur les intérêts qui doivent retenir le visiteur à Minerve :

*« Il faut passer une journée entière à Minerve, car on a besoin d'avoir le temps de se ressaisir au milieu de ses ponts*

*naturels et de ses gorges à pic, où courent d'étroits chemins en encorbellement faits pour tenter les téméraires, où l'eau coule invisible sous un lit de cailloux pour apparaître par places sans raison apparente, où l'on passe du soleil ardent du plateau au frais courant d'air des souterrains. »*

Rien n'est fort heureusement « sur aménagé » ou trop indiqué par une série de panneaux. Le paysage mouvant de la Cesse et toutes les possibilités de découverte et d'égarement sont encore aujourd'hui une réalité.

La falaise de Minerve crée de véritables corniches naturelles où de petites cascades suintent de la roche accompagnée de bouquets de capillaires. Les descriptions d'Amelin ou de Vilback sont sur ces points encore intactes ! Les changements concernent davantage la dynamique de végétation. Le lit est aujourd'hui bordé de ronces, de frênes et de peupliers qui confèrent une image bien loin de la minéralité extrême que l'on découvre sur les cartes postales anciennes et les gravures.

L'étude de fréquentation, réalisée en 2013 dans le cadre de l'OGS renseigne d'un chiffre surprenant : seulement deux pour cent des visiteurs de passage à Minerve vont voir ces ponts naturels. Ce chiffre semblerait encore plus incongru au début du siècle dernier où ces merveilles étaient précisément l'objet de la visite. Pourquoi ces ponts naturels sont aujourd'hui moins célèbres ? Pourquoi reste-t-on globalement à l'écart de ces paysages, à leur surface ?



## Les ponts naturels et ces arbres acrobates

Entrer dans la large bouche de faible hauteur du Pont Grand constitue une expérience intense en termes de contraste lumineux et de sensation thermique. Profitant de la fraîcheur et après s'être accoutumé à la pénombre, le spectacle est sensationnel. Le rapport entre largeur et hauteur de la cavité est tout à fait surprenant : entre un hall de gare à son entrée aval et un théâtre à l'Italienne à sa sortie.

Un fait extraordinaire que R. Vilback n'a pas manqué de signaler est la série de Figuiers et de Pistachiers térébinthes (dont hybrides *Pistacia x saporta*) qui poussent littéralement la tête en bas. Ces arbres, très vieux, sont de véritables curiosités au même titre que les tunnels et grottes. On retrouve des arbres semblables dans les Gorges du Brian et à proximité de l'Aldène où le Genévrier sabine tortueux s'invite de la partie.

Le retour sur Minerve après le passage du Tunnel-Grand s'improvise sur la droite par un petit sentier qui n'est pas signalé. Cette remontée permet de plus de profiter de l'ancienne route de Minerve dans le bras mort de la Cesse où s'épanouissent olivettes, vergers et petits jardins.



## La Coquille : une expérience spirituelle et auditive

La descente à la grotte de l'Aldène est peut-être la plongée la plus marquante dans l'univers des canyons. L'étroit sentier qui s'enfonce au cœur du canyon de la Cesse mène à mille lieues du causse aride et battu par les vents. Ce surprenant passage transporte ainsi le visiteur, à la manière d'Alice dans le conte de Lewis Carroll, « de l'autre côté du miroir ». L'espace sonore se modifie considérablement et se comprime comme à l'intérieur d'un coquillage. Le silence se fait et soudain nos propres bruits et ceux des autres se reflètent dans les roches avec une précision très particulière ; quasi hypnotique...

Après être descendu à mi-hauteur de la dalle calcaire on atteint une étroite vire qui file vers la droite. Un merveilleux spectacle s'offre alors : la falaise, exposée plein Sud, est percée d'une multitude de cavités superposées. Elle est surnommée « Minerve la vieille ». Sur la gauche, on peut voir un énorme monolithe calcaire qui s'est désolidarisé du causse.

Le chemin descend ensuite d'une traite et permet de rejoindre le lit de la Cesse, le réseau souterrain de l'Aldène et une autre grotte en aval. Cet ensemble de cavités éveille inmanquablement l'envie d'exploration et de découverte... Ce lieu particulier constitue un sujet fréquemment abordé lors des discussions et ateliers. Il cristallise en effet différents points d'enjeux. Un terrain de jeu riche et fragile

## D'autres canyons plus intimes et moins célèbres

Les Causses sont par ailleurs lacérés d'une multitude de canyons secondaires.

Une grande partie de ces canyons sont inaccessibles et boisés. Ils expriment les traces « fossilisées » d'anciens cours d'eau. Leur fond ruiniforme (lapiaz) ne permet, en revanche, plus aucun écoulement de surface sauf par forts épisodes pluvieux.

D'autres canyons, plus amples, sont de véritables bijoux paysagers. Le superbe canyon classé de Dieuvaille abrite le traditionnel lieu de culte et de sépulture des habitants de Barroubio : l'église à arcs diaphragmes de St-Jean de Dieuvaille (XIIIe) et son cimetière.

Le site du Moulin des Balmes dans l'étroit et profond canyon de la Cessièrre. Un moulin à farine du XVIe fortement remanié au cours de son histoire.





> Le lit de la Cesse, chaque année redessiné par les eaux, offre des points de vue exceptionnels, en contre plongée, sur les falaises calcaires et les villages qui dominent la rivière



>La Chapelle du Trou dans le canyon de Dieuvaille, l'un des trésors peu connus des «Causses, canyons et vignobles du Minervois»



>Le pont «Grand» de Minerve, qualifié de «cathédrale» par une habitante de Minerve



> Minerve la Vieille



>Les Causses du Minervois abritent l'Aigle royal, *Aquila chrysaetos*. (source : inpn.mnhn.fr, auteur : R. Clerc)



>L'aigle de Bonelli, *Aquila fasciata*, niche également dans le secteur. (source : inpn.mnhn.fr, auteur : P. Gourdain)

>Dans les grottes et les cavités des gorges, plusieurs espèces de chauves-souris trouvent un habitat adéquat pour hiverner, notamment le *Rhinolophus euryale*. (source: <http://fracademic.com>)



> Le barbeau méridional aime les cours d'eau clairs, accidentés et marqués par des courants importants. (source : inpn.mnhn.fr, auteur : P. Baffie)

## Un terrain de jeu riche et fragile

La grotte d'Aldène est un site archéologique de tout premier ordre. Son remplissage enregistre plus de 400 000 ans d'histoire. Il contient de très nombreuses traces d'occupation animale et humaine : Industrie lithique à partir des galets fluviatiles du lit de la Cesse, traces de pas, gravures des premiers homo sapiens, traces de domestication du feu, ossements d'ours des cavernes...

Ce réseau de cavités fut ensuite intensivement utilisé pour l'exploitation des guanos-phosphates de 1888 à 1937. Un puits d'extraction et une unité industrielle sont alors construits à l'aplomb du réseau souterrain. Les nombreuses découvertes archéologiques et les pertes irrémédiables dues à l'extraction des phosphates ont conduit au classement en 1955 du site au titre des Monuments Historiques. (Source : Les premières traces de l'Homme dans la grotte d'Aldène (Cessero, Hérault, France), Fouilles du Musée d'Anthropologie préhistorique de Monaco\_Hominidés.com )

La grotte de l'Aldène et les autres cavités du secteur sont des lieux de reproduction de plusieurs milliers de chauves-souris. Certaines espèces sont très rares et nécessitent durant les périodes hivernales de beaucoup de tranquillité. Ces espaces font donc l'objet, au même titre que l'ensemble des Causses du Minervois, du classement Natura 2000 au titre de la Directive Habitat,

Faune, Flore et sont classés comme faisant partie des 12 sites majeurs du Languedoc Roussillon pour la reproduction et l'accueil des chiroptères.

Les parois rocheuses offrent également des lieux privilégiés aux rapaces pour leur nidification, ce qui leur vaut également d'être classés Natura 2000 au titre de la directive Oiseaux.

Aujourd'hui, terrain de jeu apprécié par les spéléologues et pour l'escalade, le site est aménagé avec plusieurs voies équipées sur la face Sud et Nord du Canyon et de manière non autorisée sur la face Nord. De nombreux curieux également se promènent et profitent du cadre exceptionnel : c'est en effet une des rares zones où l'on accède au lit de la Cesse marquée par l'effet canyon des falaises environnantes faisant plus d'une centaine de mètres de profondeur.

Bien que les visites soient encadrées et que seulement certaines activités soient autorisées (spéléologie, escalade...), les conflits d'usages dans ce site particulièrement apprécié demeurent. Certains problèmes (stationnements sauvages, bivouac, déchets...) ont été constatés par les acteurs intervenants sur le site qui ont souhaité agir pour mettre en oeuvre une gestion durable. Le défaut d'information dans ce site est sans doute à mettre en cause : « *les gens ne savent pas que c'est un site fragile, extraordinaire...* » commentaire issu





> Les gorges de la Cesse abritent le site d'escalade de Fauzan  
(source : [www.grimper.com](http://www.grimper.com))



> Les baigneurs estivaux recherchent l'eau fraîche de la Cesse et du Brian : résurgence du Boulidou à Agel, abords de la station de pompage à Minerve

de l'Atelier «Usages et loisirs de pleine-nature». Les panneaux d'information et d'interprétation, postés en début de descente et dans l'entrée de l'Aldène, ne permettent pas réellement d'appréhender toute la complexité et la richesse du site.

### **Le Brian un canyon d'eaux vives**

Ce profond canyon est en eaux vives presque jusqu'à sa confluence avec la Cesse.

En contrebas de Minerve on est surpris de croiser, au niveau du pont, un moulin ruiné.

La station de pompage constitue le seul point d'accès carrossable à la rivière, cependant cette voie est privée.

La présence d'eaux vives et de fraîcheur attire durant la saison estivale de nombreux candidats à la baignade.

Un certain nombre de nuisances (ordures, atteintes à la qualité de l'eau...) sont imputées à cette pratique.



# LES CAUSSES ET CANYONS

## CONSTATS

- ① **La grande dalle de calcaire du causse accuse une pente régulière de 10°. La proue de cette dalle, au Nord, offre des vues d'exception sur la plaine, les Corbières et les Pyrénées.**
  
- ② **Le causse, ancien parcours pastoral, est aujourd'hui en voie de fermeture. Les pistes qui le sillonnent peuvent présenter une sorte de monotonie, sans point de repère marquant. Les dernières pelouses à brachypode parsemées d'asphodèles et de cistes sont des milieux riches qui procurent au causse son caractère ouvert et lumineux.**
  
- ③ **Les canyons constituent des univers à part, jalonnés d'une multitude de trésors. Les points de vue, sur les gorges, depuis le causse procurent aux paysages une grande expressivité. Les canyons sont des sites fragiles où il s'agit de gérer la fréquentation : accès, lisibilité des accès existants, aire d'accueil, découverte, sensibilisation...**

## ENJEUX

→ Les points de vue vers le Sud, sur les Corbières et les Pyrénées, depuis la proue des Causses, sont à préserver et à valoriser.

→ La mosaïque de milieux (chênaie et pelouse) sur les Causses est à préserver et à développer.

Assurer l'entretien et la diversité de sentiers monotraces qui sont à préserver sur les Causses.

La lisibilité des accès aux dolmens est à améliorer.

→ La lisibilité des accès aux canyons de la Cesse et du Brian, la conservation et la restauration des franchissements existants sont à améliorer.

La découverte des canyons moins populaires tels que celui de Coupiat, de la Cessière ou de la Chapelle du Trou est à développer dans le respect de ces milieux fragiles.

L'univers «intérieur» des canyons, la perception des villages et des gorges depuis le lit des rivières, est à mettre en valeur tout en conciliant gestion de la fréquentation des visiteurs et protection du patrimoine écologique et historique (ex. : information, signalétique).

Les multiples trésors des gorges et des Causses (accidents géologiques, moulins, sites historiques) sont à préserver, la gestion de la fréquentation est capitale sur des points particulièrement problématiques tels que la grotte de l'Aldène, Minerve la Vieille ou le secteur de baignade en amont de Minerve (protection, régulation).



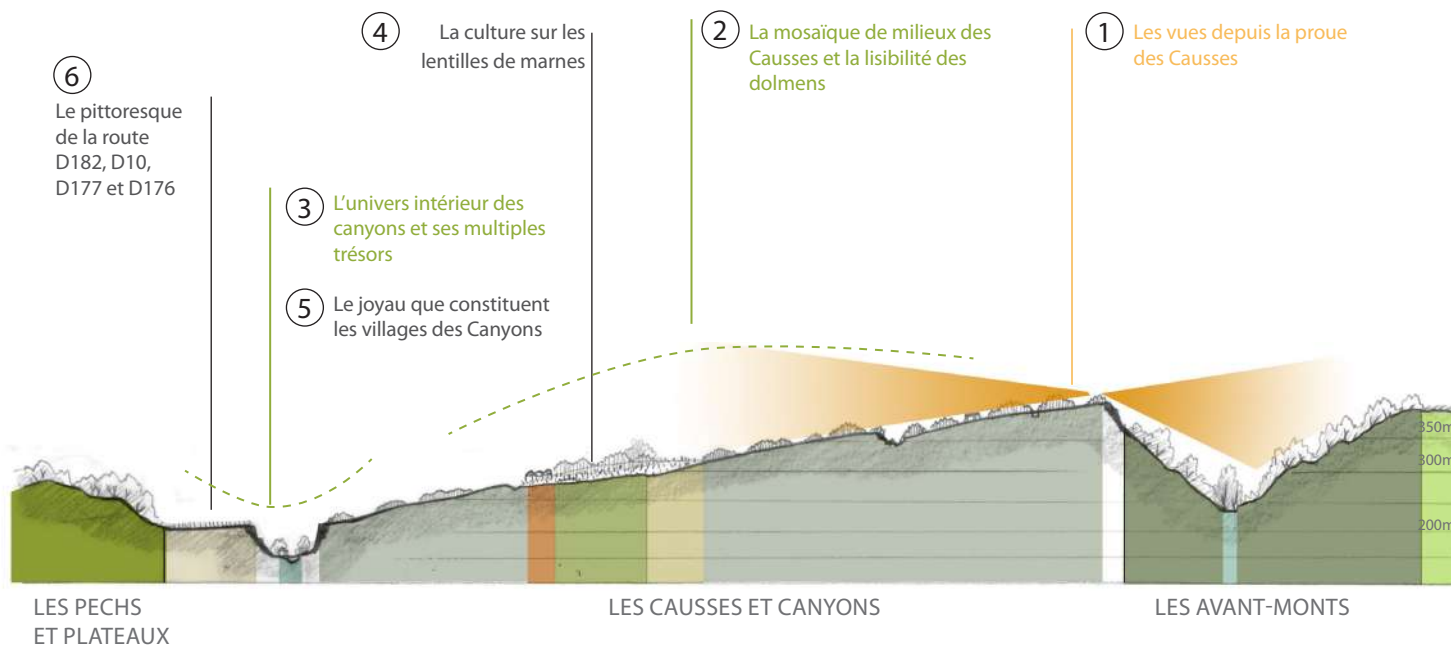
④ **lacustre qui occupent la dalle de calcaire marin sont valorisées depuis des siècles par l'agriculture. Aujourd'hui la viticulture permet de conserver ces contrastes saisissants entre douces ondulations du vignoble et âpreté du causse.** → «L'archipel» viticole inféodé aux lentilles de marne est un trait singulier des Causses entourant Minerve. L'agriculture est à maintenir, à favoriser, voir à redéployer en ces lieux très spécifiques.

Les «vignes blanches» de Saint-Jean-de-Minervois sur calcaire lacustre forment un terroir viticole singulier marqué par sa minéralité ; elles sont à préserver.

⑤ **Les villages et hameaux du Causse ont une personnalité particulière grâce à leur rapport étroit avec la roche et les stratégies déployées pour accéder à la ressource en eaux. Les cités de Minerve et de La Caunette en sont les exemples les plus marquants.** → L'archipel viticole inféodé aux lentilles de marne est un trait singulier des Causses entourant Minerve. L'agriculture est à maintenir, à favoriser, voir à redéployer en ces lieux très spécifiques.

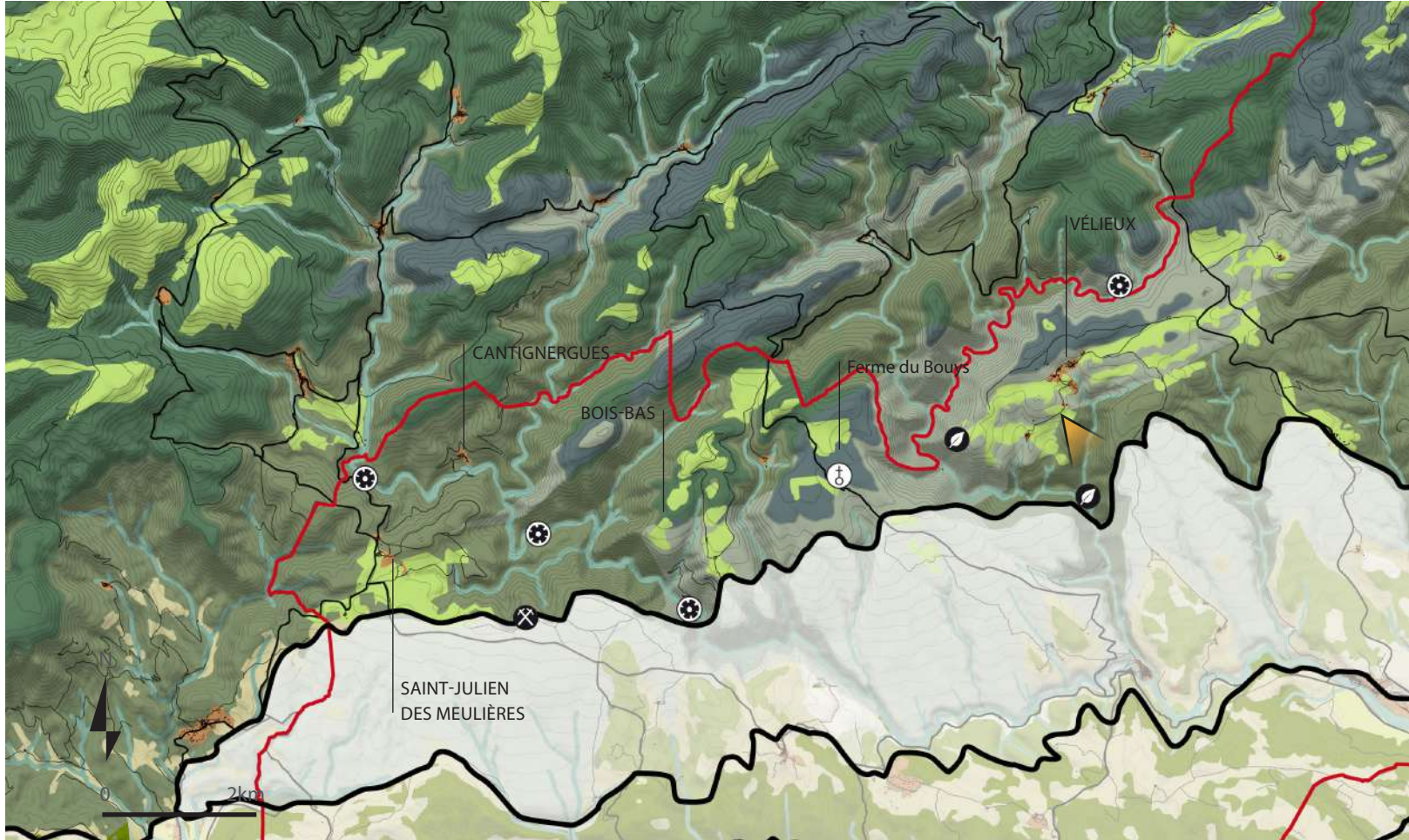
Les «vignes blanches» de Saint-Jean-de-Minervois sur calcaire lacustre forment un terroir viticole singulier marqué par sa minéralité ; elles sont à préserver.

⑥ **Une portion de la D10 est la route pittoresque des Causses : elle longe le canyon de la Cesse et s'échappe sur le causse. Cette route d'un grand intérêt paysager peut être prolongée, à l'Ouest, jusqu'à Féline Minervois, et à l'est jusqu'à Assignan via Saint-Jean-de-Minervois par la D177 et D176.** → La route D182, D10 prolongée par la D177 et D176 est à affirmer comme la route pittoresque des Causses et Canyons.



COUPE TYPE DES CAUSSES ET CANYONS





### 3.5 Les Avant-Monts

Cette entité accuse le plus important dénivelé du territoire d'étude : plus de 600 mètres entre la vallée de la Cessièrre et le Roc des Contentes. Aussi, les Avant-Monts dessinent depuis la plaine de grandes collines boisées aux cimes arrondies qui forment un imposant, mais discret, arrière-plan, étranger pour ceux qui n'habitent pas dans le secteur .

*«Vous savez, là-haut, c'est la montagne»*

#### Entre yeuseraies et châtaigneraies

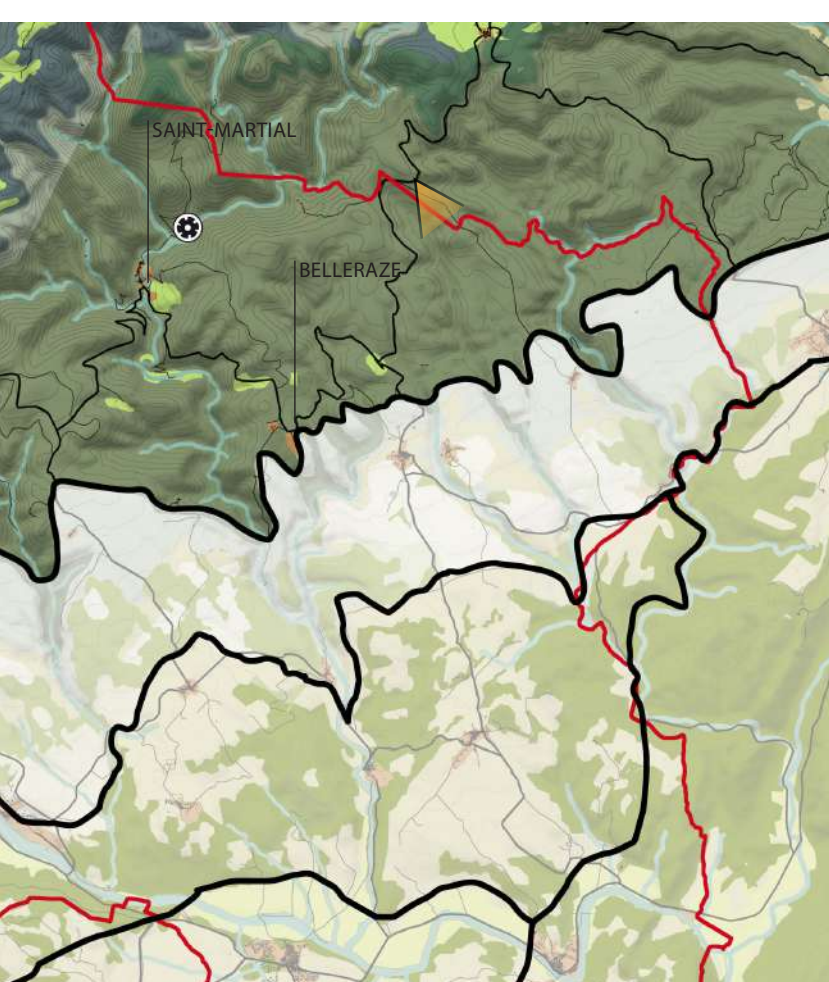
Le paysage des Avant-Monts est principalement forestier et présente de grandes différences dans les peuplements. À basse altitude, les profondes vallées sombres et schisteuses sont recouvertes de taillis denses et inextricables, dominés par le chêne vert accompagné d'arbousiers et de bruyères arborescentes. Vers 400-500m d'altitude, les chênes verts sont progressivement remplacés par les chênes pubescents et des taillis de châtaignier, tandis que quelques plantations forestières (Pin noir, Douglas, Cèdres...) occupent la

cime arrondie des Avant-Monts en dessinant de grands empiècements rectangulaires et sombres. L'ensemble crée de prime abord un paysage relativement austère et montagnard, très éloigné du paysage de la plaine et plus largement des «canyons méditerranéens».

#### Un paysage à deux visages

L'alternance des roches schisteuses et calcaires est héritée d'une géologie très ancienne (ère primaire), créant un véritable millefeuille. Les roches plissées se côtoient et s'alternent. On passe ainsi de calcaires durs karstifiés à des schistes friables, imperméables, donnant à lire aujourd'hui une alternance de plateaux en bancs étirés qui accueillent des prés entrecoupés de vallées encaissées entièrement boisées.





Communes concernées :

La Livinière, Siran, Cessero, Azillanet, Minerve, La Caunette, Aigues-Vives, Saint-Jean-de-Minervois, Vélieux

COMPOSANTES DU PAYSAGE :

-  Prairie
-  Garrigue
-  Maquis
-  Forêt mixte sur calcaire
-  Forêt mixte sur schiste
-  Cours d'eau et ripisylve
-  Ville, village et hameau

-  Chapelle isolée
-  Ancienne mine
-  Cave coopérative
-  Éolienne
-  Périmètre du territoire d'étude
-  Point de vu majeur



> Les Avant-Monts sont un vaste territoire de forêt. Selon l'altitude et la nature du sol, le Chêne pubescent ou le Châtaignier accompagnent le Chêne vert.





> Saint-Martial, ses potagers et ses toitures en lauzes

### Des hameaux qui résistent au temps

Les nombreuses vallées qui entaillent les Avant-Monts sont entièrement boisées et difficiles d'accès : le réseau routier est peu dense et les routes étroites et sinueuses doivent franchir combes et reliefs accidentés. Très encaissées, on pourrait dire que ces vallées sont closes puisqu'aucune vue ne s'ouvre sur la plaine ou les alentours.

Quelques hameaux et fermes se positionnent au bord des ruisseaux ici toujours en eau. Les hameaux de ces vallées semblent fonctionner selon des rythmes qui ont su résister à nos modes de vie moderne.

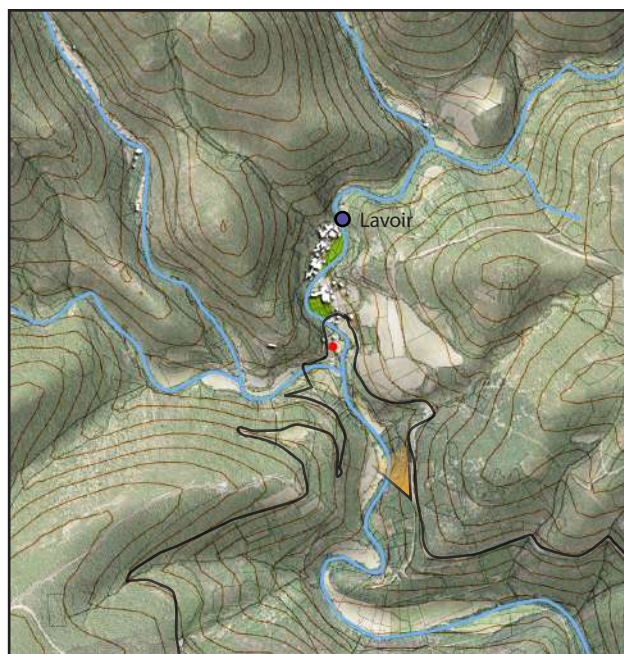
Blotti au fond du vallon Nord-Sud que la Cessière a creusé dans le relief schisteux des Avant-Monts, St-Martial forme un «bout du monde» très protégé. Le village se compose de plusieurs groupements d'habitations échelonnés le long de la rivière dont le régime pérenne alimente d'abondants jardins. C'est un ensemble fragile et délicat qui demande soin et attention.

### Des vallées encaissées sombres, mais fécondes







Si l'ensemble forme un paysage assez austère, à l'image des vallées reculées cévenoles, on y trouve cependant grâce à la présence de l'eau un calme, une fraîcheur et une opulence singulière dans ce territoire. En effet, on trouve dans le fond de vallée une généreuse ripisylve qui fait figure d'oasis accompagnée parfois d'étroits et longs prés. Si l'on examine un plan cadastral, on se rend compte

### SAINT-MARTIAL

Le village est au creux de la vallée. L'«Oasis» des jardins arrosés par la Cessière contraste avec le maquis des versants schisteux.



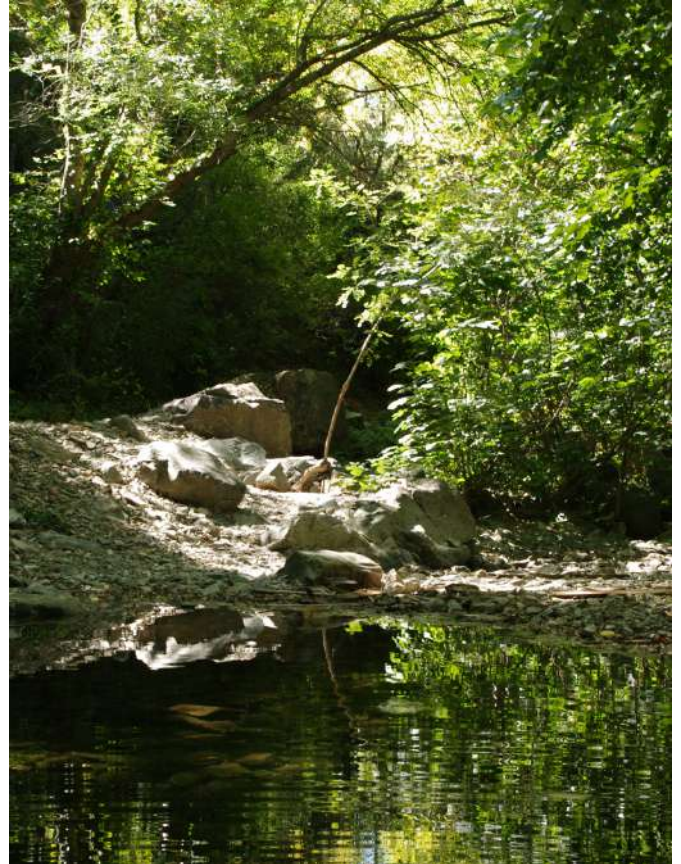
#### LÉGENDE :

- |   |   |   |                                    |
|---|---|---|------------------------------------|
|  | Cours d'eau                                     |  | Point de vue majeur sur le village |
|  | Lisière jardinée                                |   |                                    |
|  | Espace mité par l'urbanisation                  |   |                                    |
|  | Lieu lié à l'eau                                |   |                                    |
|  | Bâtiments émergeant de la silhouette du village |   |                                    |





> En fond de vallée, les ripisylves sont lumineuses



> La Cessière à Saint-Martial : un peu avant Cailhol, 4 km en aval, l'eau disparaît dans le calcaire à alvéoline.

de l'intense découpage de ces espaces : les hommes cultivaient ces terres étroites, mais fertiles et fraîches. Le toponyme «Camp Long» (proche de Félines Minervois) traduit d'ailleurs cette distribution du territoire.

D'autres traces témoignent d'une activité agricole passée : terrasses en bas de pentes et taillis sur les versants abrupts.

L'homme tirait ainsi profit d'un paysage façonné par le schiste : une roche friable, mais imperméable, particulièrement dégradée sur les pentes (érosion) et s'accumulant en fond de vallée.

### Des sanctuaires naturellement protégés

De manière générale les cours d'eau des Avant-Monts sont riches écologiquement. Cette richesse est liée à la présence de l'eau vive (schiste imperméable) combinée à la position en amont des Causses où l'eau devient souterraine : cette discontinuité de l'écoulement a isolé et ainsi préservé ces espaces des «invasions biologiques».



> Le Cognassier est un arbre mythique des jardins méditerranéens. Longtemps oublié, il est présent dans les jardins de Saint-Martial et de Vélioux.  
Le Noyer, apprécié pour ses noix, est plus acclimaté au climat tempéré. Il s'épanouit grâce à la présence de l'eau des fonds de vallées.





> Les prairies entourant Vélioux



> Les étendues herbeuses ouvrent des fenêtres sur le paysage



> Un troupeau sur la route de Bois Bas D147



> Sur une maison de Vélioux, le bardage d'ardoise protège la façade Est des brumes et intempéries «marines».

### Des hauts-plateaux cultivés

Contrastant fortement avec les sombres vallées, les Avant-Monts sont composés également de plateaux ouverts et lumineux qui semblent suspendus dans le ciel. Ces terrains situés entre 350 et 600m se composent principalement de prés où paissent quelques chevaux et troupeaux de brebis et chèvres.

Les prairies s'ouvrent parfois en balcon sur le paysage de la plaine qui semble lointain.

### Des plateaux secs, mais arrosés

Comme sur les Causses, les plateaux calcaires des Avant-Monts doivent trouver des solutions pour conserver ou atteindre l'eau. On retrouve ainsi de nombreux puits couverts. Certains toponymes (Rieussec) témoignent de cette géographie karstique. Ces étroits plateaux calcaires forment de véritables dolines où des sols fersialitiques épais permettent de produire d'excellents fourrages. Ils étaient autrefois réputés pour les populations de la plaine.

Sur ces sols calcaires, l'Érable de Montpellier ou le Chêne pubescent peuvent atteindre des dimensions incroyables.

### Des traits montagnards

Le bâti prend la forme de petits hameaux et de fermes isolées. Le traitement des façades et la typologie du bâti est typiques du Haut-Languedoc : bardage d'ardoise des façades aveugles exposées au Nord-Est, toitures en lauzes de schiste, peu de remaniement récent...

À la sortie du Causse-Grand, par la route de Boisset au Nord-Ouest de Minerve, on trouve notamment un exemple rare de ferme traditionnelle restée à peu près intacte.



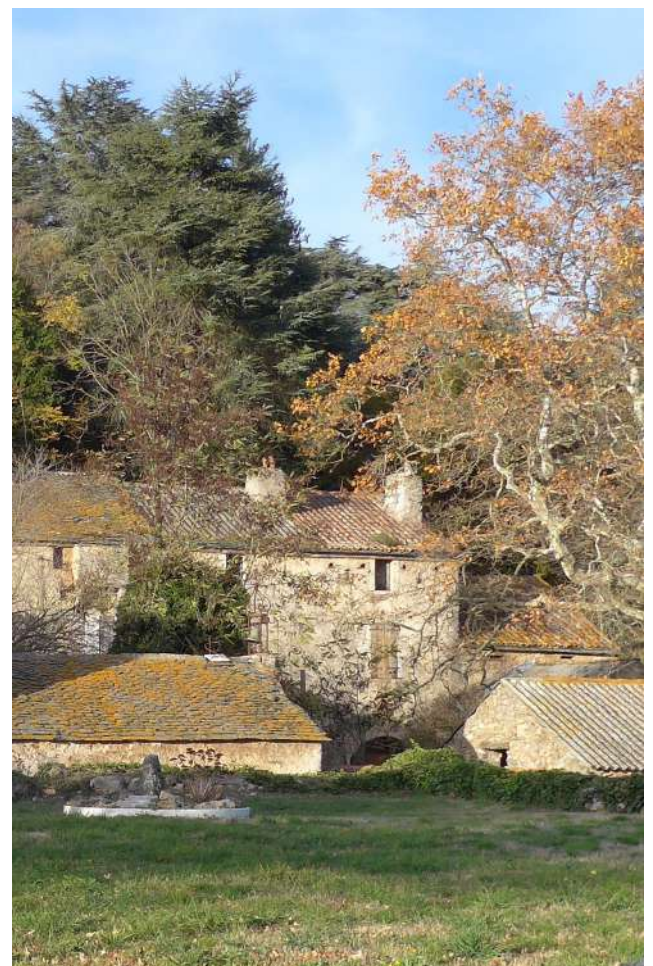


> La ferme du Bouys

Au cœur d'un domaine de 300 ha, la ferme du Bouys dont les origines remontent au XVI<sup>e</sup> siècle, est implantée plein Sud, sur un épaulement bordant le ruisseau du Bouys.

D'une emprise d'environ 1000m<sup>2</sup>, c'est un ensemble de constructions agricoles complet disposé autour d'une cour carrée ombragée d'un grand platane. Dans l'axe du portail d'entrée le bâtiment principal, élevé de deux étages sur rez-de-chaussée, se remarque par ses belles proportions, une façade ordonnancée avec corniche en pierre et une bretèche défensive surplombant la porte d'entrée. Autour sont disposés les granges, bergeries, four, remises et dépendances ainsi qu'une chapelle datée du XVII<sup>e</sup> siècle. Étrangement, ce patrimoine architectural remarquable ne bénéficie d'aucune protection particulière.

L'ensemble bâti est complété par divers aménagements extérieurs dont, à l'Est, un puit construit avec citerne et, au Sud, une aire de dépiquage de 500m<sup>2</sup> nivelée sur de puissants soutènements en pierres sèches. D'autres aménagements témoignent du contexte montagnard : présence d'anciens Sécadous (séchoir à châtaignes), vergers de châtaigniers formant aujourd'hui des taillis. Le climat plus humide et frais permet également la culture des noix et des cerises que l'on retrouve aux abords des villages.



> Le Bouys et ses arbres majestueux





> Depuis Vélieux la vue s'ouvre sur le vaste amphithéâtre du Golf du Lion.

### Vélieux, village d'altitude

Le village de Vélieux est établi, au portes des Avant-Monts, le long d'un ruban de prairies orientées au Sud-Sud-Est, à cote 470m. Il est composé d'un chapelet de hameaux : le mas de la Borie à l'Est puis 3 groupements d'habitation. A 1km vers le Sud, la route s'arrête au hameau des Gours en balcon sur le canyon du Brian.

Les hameaux sont constitués d'un habitat resserré de maisons paysannes anciennes dont certaines conservent des traces de toitures en lauzes de schiste, vestiges d'un mode de couverture antérieur. Le hameau occidental comporte les vestiges d'une construction sans doute castrale qui abrite maintenant la mairie ainsi que l'église paroissiale, un bel édifice roman (XIIe) récemment restauré par la commune. Au pied du hameau, un belvédère naturel offre une vue saisissante sur le Minervois, la plaine de l'Aude et les Pyrénées.

L'endroit a été apprécié par des citadins, à la fin du XIXe siècle, pour ses qualités climatiques et d'agrément comme en témoignent quelques belles maisons bourgeoises. Le mas de la Borie dont certaines parties remontent au XVIIe siècle au moins, en est un bel exemple. Il a fait l'objet d'une réhabilitation de grande qualité (Vincent Rabourdin Architecte).

Vélieux trône sur les prairies qui dominent les gorges du Brian. La forme villageoise ancienne est composée de plusieurs groupements bâtis. Les quelques pavillons construits récemment accentuent cette forme éparpillée.



LÉGENDE :

- Cours d'eau
- Espace mité par l'urbanisation
- Espace lié à l'eau





> Le superbe mas de la Borie, récemment ré restauré



> Architecture bioclimatique isolée mais discrète dans son environnement forestier (Vincent Rabourdin architecte)

Depuis les années 60, une douzaine de constructions nouvelles se sont détachées des noyaux agglomérés, pour s'implanter en pleine nature, au gré des initiatives individuelles. On rencontre une des premières maisons bioclimatiques construite par l'architecte Michel Gerber et deux autres bâties par Vincent Rabourdin dont la sienne. Ces constructions et quelques autres ont peu d'impact paysager, car bien insérées dans un environnement arboré. Ce n'est pas le cas pour d'autres dont la mauvaise implantation dans le relief et le style architectural parfois décalé impactent très négativement le paysage.

Aujourd'hui, l'administration veille à une application beaucoup plus stricte du Règlement National d'Urbanisme (RNU) qui interdit toute construction en dehors de zones agglomérées, en effet une construction isolée préexistante ne constitue pas une zone agglomérée. Les élus de la commune savent qu'ils devront élaborer une Carte Communale s'ils ont des projets d'extension urbaine.



# LES AVANT-MONTS

## CONSTATS ET ENJEUX

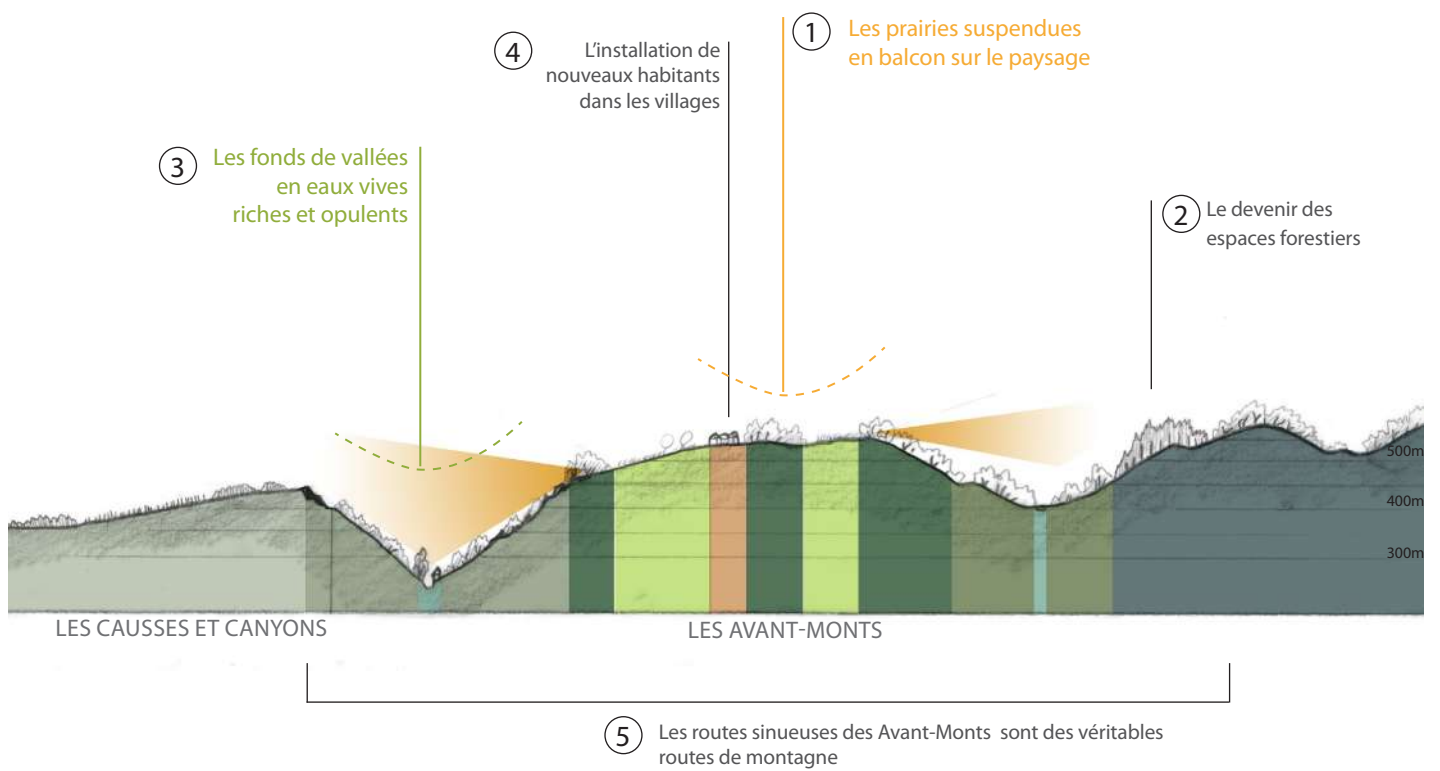
## ENJEUX

- ① **Les plis calcaires des Avant-Monts dessinent de véritables plateaux ouverts et suspendus dans le ciel. Ils sont occupés par de longues prairies d'où la vue s'échappe jusqu'à la plaine et les Pyrénées dans le lointain.** → Les espaces ouverts des prairies suspendues offrant des points de vue remarquables sur les gorges et les vallées des Avant-Monts sont à préserver et à valoriser.
- ② **Cette entité, très largement forestière, passe selon l'altitude de l'inextricable taillis de chêne vert aux forêts mixtes, châtaigneraies et plantations forestières. Ces boisements majoritairement privés ne font pour l'essentiel pas l'objet de mesures de gestion.** → Le devenir et la gestion de ces larges espaces forestiers sont à préciser
- ③ **Les étroits fonds de vallées accueillait par le passé de l'agriculture qui profitait de l'eau toujours présente. Aujourd'hui ces vallées sont des oasis de fraîcheur et de véritables «sanctuaires» écologiques où une épaisse ripisylve accompagne les cours d'eau.** → Les fonds de vallées en eaux vives sont à valoriser et à protéger pour leur intérêt écologique et paysager
- ④ **Les hameaux et fermes des Avant-Monts ont une identité propre qui préfigure l'entrée dans le Haut-Languedoc. Certains ensembles agricoles de qualité constituent un patrimoine historique et vernaculaire remarquable.** → Le patrimoine architectural et urbain des villages et fermes, au caractère montagnard, est à conserver et à valoriser, notamment celui lié à la lauze

Les jardins en lisières de village sont à préserver

Les bâtiments ou ensembles bâtis remarquables pour leur caractère historique, architectural ou vernaculaire doivent être mis en valeur et faire l'objet de mesures de protection.
- ⑤ **Le réseau lâche de routes qui parcourt les Avant-Monts épouse les reliefs et dessine de véritables routes de montagne avec leurs petits ouvrages de franchissement et leurs accotements vertigineux en parapet.** → Les abords routiers sont à valoriser et à protéger pour leur intérêt écologique et paysager





COUPE TYPE DES AVANT-MONTS





# **CONCLUSION**

## **SYNTHÈSE DES ENJEUX**



## Les enjeux :

### Concernant les routes et les chemins :



Affirmer les portes du territoire et notamment le village d'Aigues-Vives, village «porte d'entrée»



Routes «paysages» où la perception cinétique des paysages des Causses et Canyons ou des Piémonts est à valoriser voire mettre en scène - la gestion des infrastructures routières est à soigner (accotements, fossés, soutènements...)



Routes de traversée du territoire où les larges horizons sont à valoriser et les bords de routes à soigner

Entretien, conserver et développer les petits sentiers de randonnée

### Concernant les villages et les hameaux :



- Le patrimoine architectural et urbain des villages et des hameaux est à valoriser  
- Une réflexion sur la gestion des extensions urbaines et à poursuivre ou à engager  
- La place de l'automobile et de l'espace public dans le coeur des villages est à redéfinir pour que les routes redeviennent des rues  
- Les ensembles remarquables de patrimoines historiques et vernaculaires doivent être protégés (la ferme du Bouys, le hameau de Barroubio...)



Les silhouettes sont à soigner depuis tous les points de vue accessibles, c'est à dire, essentiellement depuis les routes



Mitage pavillonnaire dont le développement est à stopper et le devenir à questionner



Affirmer le caractère montagnard des villages des Avant-Monts



Grandes architectures viticoles : un témoignage à préserver

### Concernant le domaine agricole et forestier :



Valorisation et soutien des terroirs d'intérêt



Préservation des prairies suspendues ouvertes sur le paysage des canyons et vallées encaissées



Gestion des jeunes peuplements de Pin d'Alep



Devenir des espaces forestiers à questionner



Conserver et entretenir la mosaïque de milieux de la garrigue et des Causses



Préserver l'ouverture de la plaine alluviale de la Cesse,



Gestion du petit patrimoine et paysage du quotidien (murettes, capitelles, moulins, arbres champêtres sous forme isolée, de haies ou de verger...)

### Concernant les sites à haute valeur patrimoniale, historique et naturelle :



Identifier les canyons à révéler et en définir les modalités d'accès



Préserver l'intérêt écologique des vallées en eaux vives des Avant-Monts



Villages des gorges de la Cesse à préserver



Sites naturels singuliers des canyons où la gestion des visiteurs est à améliorer



Les vues à conserver ou retrouver depuis les hauteurs du territoire



Transmettre la mémoire du patrimoine industriel et minier



Lieux de fraîcheur liés à la présence de l'eau à mettre en valeur

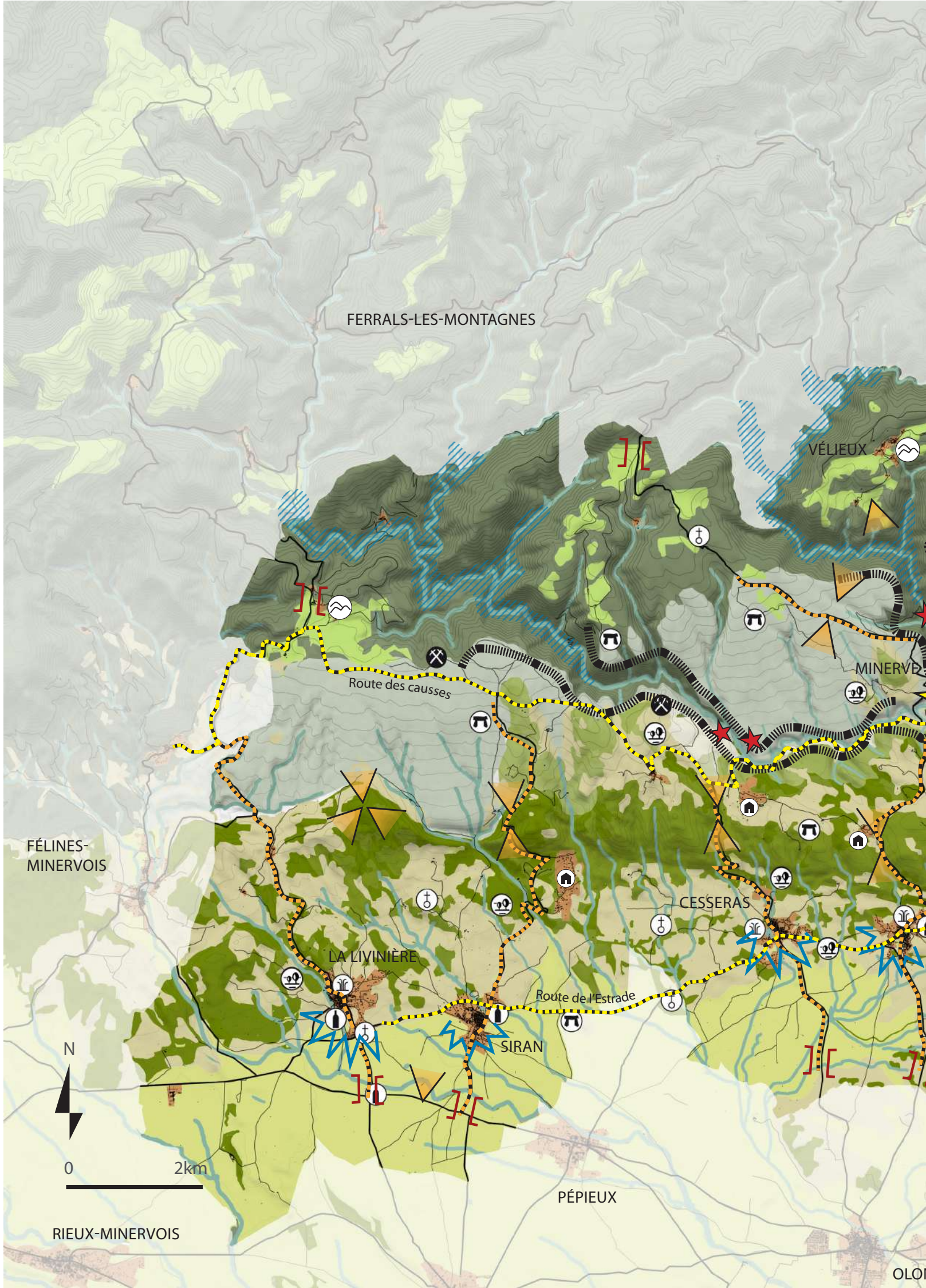


Améliorer l'information sur les dolmens et autres trésors des Causses



Améliorer le signalement des accès aux chapelles ou fermes isolées, valoriser leur écrin jardiné





FERRALS-LES-MONTAGNES

VÉLIEUX

Route des causses

FÉLINES-MINERVOIS

CESSERAS

LA LIVINIÈRE

Route de l'Estrade

SIRAN

PÉPIEUX

N

0 2km

RIEUX-MINERVOIS

OLO





PARDAILHAN

SAINT-JEAN DE MINERVOIS

CAUNETTE

AIGNE

AIGUES-VIVES

AGEL

AZILLANET

BIZE-MINERVOIS

DOLONZAC

Route des Causses

Route de l'Estrade



# Conclusion

Les paysages des Causses, canyons et vignobles du Minervois oscillent graduellement d'un caractère méditerranéen affirmé à une identité résolument montagnarde. Habitée depuis des millénaires, la construction de ce territoire repose en grande part sur la polyculture méditerranéenne. Ce modèle traditionnel de mise en valeur des terres grâce à l'agro-sylvo-pastoralisme évoluera à partir de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle vers une importante spécialisation viticole dans les terroirs de la plaine et des piémonts. L'exportation lucrative de la production viticole marquera profondément la physionomie des bourgs.

Les terroirs des Avant-Monts et les Causses, au sol plus accidenté, étaient autrefois largement dédiés à la vaine-pâture, ils vont subir de plein fouet les mutations agraires et la mécanisation. Leur paysage s'est enforesté de façon significative depuis les années 50. Devenus « espaces de nature » ce sont des habitats écologiques reconnus et appréciés pour la pratique des sports de pleine nature. La beauté et l'histoire de la cité de Minerve vont la propulser au rang de destination touristique majeure durant le XX<sup>e</sup>. L'impact de la fréquentation qui en résulte va nécessiter la mise en place progressive d'outils de protection. Après la dernière guerre, la transformation des modes de vie va contribuer à la dévitalisation des centres bourgs et à un étalement disproportionné de l'habitat pavillonnaire sur d'anciennes terres agricoles provoquant des altérations dommageables aux silhouettes villageoises familières.

La lecture paysagère des entités du territoire a permis de mettre en évidence la grande richesse et les singularités qui forgent l'identité des Causses Canyons et Vignobles du Minervois.

Cette analyse fait clairement apparaître, pour chaque entité, des thématiques d'enjeux transversales.

Quatre grandes thématiques d'enjeux émergent de cette lecture paysagère :

– **Les sites historiques, patrimoniaux et naturels**, qui sont des lieux uniques et singuliers qui agissent comme des « points d'attraction » pour les visiteurs et sont des joyaux à préserver. Ce territoire peut s'enorgueillir de posséder une grande richesse de lieux singuliers qui font ressortir de grandes typologies de sites selon les entités paysagères considérées :

- Les sites culturels et religieux sont majoritairement présents dans les espaces les plus habités et cultivés du territoire (plaine, piémont, pechs et plateaux, mourels, bords de Cesse et affluents...) et de façon sporadique sur les Causses et les Avant-Monts. Ces sites fragiles, qui témoignent souvent d'un attachement

ancien aux lieux, sont malheureusement parfois négligés ou insuffisamment mis en résonance avec les paysages.

- Les sites naturels et pittoresques concernent davantage les entités les plus marquées par une géomorphologie tourmentée (Causses, canyons, avant-monts et Serres). Ces lieux prisés comme lieux d'évasion et de découverte sont concernés par des enjeux forts d'accès et de fréquentation et des impacts écologiques difficilement appréciables sur le long terme.

– **L'agriculture et la forêt**, regroupant deux composantes essentielles du territoire : le domaine forestier et le domaine agricole, dont les dynamiques sont corrélées. Des Avant-Monts forestiers à la plaine agricole se déploient une grande variété de terroirs dont la viticulture est actuellement le principal acteur. Dans cette apparente monoculture, un patrimoine fin et précieux compose discrètement le paysage : ce sont les arbres champêtres, les châtaigneraies oubliées, les oliveraies, les murettes et les capitelles hérités de la polyculture méditerranéenne. Ce patrimoine ethnographique devrait être protégé et pourrait s'enrichir en s'appuyant sur les dynamiques et les attentes locales en termes de cadre de vie et d'alimentation. Le redéploiement de savoir-faire traditionnels, le soutien de pratiques alternatives (agroécologie, construction en pierre sèche, élevage...) peuvent ouvrir vers la diversification et la gestion des milieux forestiers permettant de lutter à long terme contre, l'enrésinement, la banalisation des paysages et leur fermeture.

– **Les villages et hameaux**, ossature habitée du territoire d'étude. Les villages et hameaux font apparaître une série d'enjeux « multiscalaires » allant de l'impact de la tache urbaine dans le grand paysage jusqu'au sujet de l'habitat en intégrant la question de la qualité des espaces publics. L'intelligence du développement urbain historique est lisible : la pertinence dans l'accès à l'eau et aux ressources, l'installation aux emplacements les plus appropriés à la préservation des terres agricoles les meilleures, l'utilisation des matériaux locaux et de teintes en résonance avec les paysages. Les villages du territoire conservent en effet des silhouettes pittoresques en dialogue avec le grand paysage, que le développement pavillonnaire a parfois brouillé. L'un des enjeux essentiels du Plan d'Action Paysage, auquel il faudra répondre pour atteindre les Objectifs de Qualité Paysagère, est donc de reconsidérer cette logique héritée et de retrouver une plus grande interaction entre les villages et leurs paysages, à travers la revalorisation des centres bourgs et la maîtrise de leurs extensions.



– **Les routes et chemins** : La manière et les moyens de cheminer sont essentiels dans la perception des paysages de ce territoire. Cette thématique d'enjeux a la particularité de mettre en interaction toutes les autres. Elle concerne donc autant la question de l'itinéraire, de son but, de sa matérialité et que les paysages rencontrés et les vues offertes.

Le présent diagnostic fait clairement apparaître deux grandes typologies de routes et chemins qui devront faire l'objet d'approches stratégiques différenciées :

- Les itinéraires routiers ou pédestres permettant de traverser les paysages en franchissant des seuils, dont il conviendrait de préserver ou renforcer la lisibilité (pointillés orange sur la carte précédente)
- les itinéraires qui accompagnent et renforcent la logique d'organisation des paysages en marquant la

limite entre deux entités ou en en parcourant le coeur ( pointillés jaune : D168 route-paysage à l'interface entre plaine et piémont, routes des Causses et canyons...)

### **Vers une stratégie globale pour les paysages**

La prochaine étape du Plan d'Action Paysage est l'élaboration d'une stratégie globale pour les paysages du territoire d'étude. Cette étape cruciale doit permettre de prioriser les enjeux soulevés par ce présent diagnostic, à travers la participation active de la population et des acteurs locaux et de faire émerger des objectifs de qualité paysagère partagés. Ces objectifs permettront d'engager la dernière étape du Plan d'Action Paysage : l'élaboration du programme d'action partagé par les acteurs du territoire et d'un Cahier de Recommandations Architecturales et Paysagères.





## ÉTUDES ET ARTICLES :

# BIBLIOGRAPHIE

### AGRICULTURE ET SYLVICULTURE:

- > Alcina. Diagnostic socio-économique des activités forestières et agricoles, Natura 2000 et Pnr HL, 2011
- > Jean-Pierre Brun, Professeur au Collège de France, titulaire de la chaire «Techniques et économies de la Méditerranée antique», Cours «Technique et économie de l'huile d'olive dans la Méditerranée antique»
- > Décret n°85\_220 du 15 février définissant les conditions de production de l'appellation d'origine contrôlée « Minervois » - Art.7
- > Pointereau (P). — Les haies. Évolution du linéaire en France depuis quarante ans. — Le Courrier de l'environnement de l'INRA, n° 46, juin 2002, pp. 69-73
- > Observatoire des Espaces Agricoles et Forestiers du département de l'Hérault Minervois - DDTM 34/Mission CEP pôle études Année 2011
- > Recommandations de la réunion thématique d'experts sur les paysages culturels de l'agro-pastoralisme méditerranéen, 20-21-22 septembre 2007, Meyrueis, Lozère, France

### ÉTUDE DE TERRITOIRE :

- > Agence Folléa-Gautier, paysagistes urbanistes, Atlas des paysages du Languedoc Roussillon, DREAL
- > DERIOZ, P., Le Haut-Languedoc, de la déprise à l'intégration : évolution des approches sociales de l'environnement et des paysages. Ismaël Vaccaro et Oriol Beltràn. Ecologia Política de los Pirineos : estado, historia y paisaje, Garsineu Edicions Tremp, pp. 207-222, 2007.
- > DÉRIOZ P., SCIOLLA O., SVIRIDOFF C., 2009. « Paysages du Haut-Languedoc et dynamiques d'extension urbaine : le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), un outil pour aborder les questions à la bonne échelle territoriale ? », Actes des Journées d'études « Urbanisme raisonné en milieu rural », Agen 1er et 2 octobre 2008, PUCA / CAUE Lot-et-Garonne, pp. 80-87.
- > Portrait économique du territoire, Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc, 2014

### ÉTUDES NATURALISTES:

- > Médard, P et Louvet. E. Site d'importance FR9101444 « CAUSSE DU MINERVOIS » Chiroptères et habitats d'espèces. Inventaire - description biologique - analyse écologique. Natura 2000, 2011
- > Les Bouldouïres. Diagnostic écologique Habitats et Espèces (hors chiroptères et oiseaux). Natura 2000, 2012
- > Demay, J et Ravayrol, A. État des lieux de la Zone de Protection Spéciale « MINERVOIS » FR9112003 Inventaire, description, et analyse écologique pour les oiseaux, Natura 2000, Date inconnue

### HISTOIRE

- > Morphogénèse du village médiéval (XIe-XIIIe siècles). Actes de la table ronde de Montpellier 22-23 février 1993. Association pour la connaissance du patrimoine en Languedoc-Roussillon, Montpellier, 1996.

### ÉTUDES LOCALES

- > Diagnostic territorial du territoire de l'Opération Grand Site : Site de Minerve et Gorges de la Cesse et du Brian. Master 2 GEOTER. Université d'Avignon, 2015
- > La Caunette. Approches paysagères et urbaines préalables à un m.a.r.n.u. Étude du CAUE de l'Hérault. Octobre 1997.
- > La Caunette. Requalification des espaces publics du centre ancien. Note à l'intention des concepteurs consultés. CAUE de l'Hérault, mars 2004.
- > Étude préalable de programmation et de mise en valeur du site de Minerve (34). Rapport final. INCA-Grenoble (38), Régis Nebout, Gilles Amphoux, Pascale Deffayet. Pour la mairie de Minerve et l'Association pour le Développement et l'Aménagement du Pays Minervois. 2002.
- > Commune du Minerve. Aménagement du centre-village : bâtiments communaux et espaces publics. Ateliers d'échange : 1- Réflexions préalables (4 juillet 2004), 2- Simulations (5 septembre 2004). CAUE de l'Hérault, 2004.
- > Aigues-Vives. Extensions urbaines et espaces publics du centre ancien. Premières approches. CAUE de l'Hérault, mars 2013.
- > Commune de Cessero. Étude paysagère et urbaine. Le projet. Atelier Sites, novembre 2008.

### CHARTES DE TERRITOIRE, SCHÉMAS D'ORIENTATION ET PROGRAMMES D'ACTION :

- > Schéma local d'orientation et de développement touristique 2014-2020, PHLV, 2014
- > Étude paysagère du pays Haut-languedoc et vignobles : 02 Programme d'actions, PHLV, 2008
- > Charte 2012-2024 du Parc naturel régional du Haut-languedoc, Présentation typologique des paysages. Pnr HL, 2008
- > DOCOB : Documents d'Objectifs des sites Natura 2000 « Causses du Minervois – FR9101444 et « Minervois - FR9112003 », tomes 1 et 2, DDTM, 2013
- > Agence TEMAH. Étude de fréquentation et de fonctionnement - Opération Grand Site (OGS) « Cité de Minerve et gorges de la Cesse et du Brian » - Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles, 2014

### DOCUMENTS D'URBANISME

- > Aigues-vives : Projet de PADD – 2015
- > Azillanet : PLUI
- > Cessero : PLU



- > La Livinière : PLU
- > Minerve : AVAP, Carte Communale, Carte de préemption
- > St-Jean-de-Minervois : Carte Communale
- > Siran : PLU
- > Ministère de la Culture : Atlas des Patrimoines

## **OUVRAGES :**

### OUVRAGES GÉNÉRAUX :

- > BOUSQUET Jean-Claude, Les Écologistes de l'Euzière : Découverte géologique : les plus beaux sites de l'Hérault. Éditions Écologistes de l'Euzière, Prades-le-Lez, 2008.
- > CREUZE de LESSER, H. Statistique du département de l'Hérault. A. Ricard, 1824, p518
- > F. Labouesse, A Rivière-Honaggar, De la dynamique des paysages méditerranéens, in Bull Soc. Languedocienne de Géographie fac. 1-2/1993
- > RECLUS, O - A la France Sites et monuments : les Cévennes (Gard/Hérault). 1902, p17
- > LAURIOL, J. Minerve et la moyenne vallée de la Cesse. S.I de Minerve, 1974
- > AMIEL, C. Les fruits de la vigne, Représentation de l'environnement naturel en Languedoc. Maison des sciences de l'homme. 2014
- > Les fruits sur la table - Les fruits de l'alimentation médiévale en France du sud, entre marchés, recettes et dépotoirs Archéologie du midi médiéval, tome 23-24 - 2005-2006, 195-206

### HISTOIRE :

- > AMELIN, J.-M. Département de l'Hérault - Communes des arrondissements de Béziers et Lodève. Ed. Res Universis, Paris, 1992.
- > AMELIN, J.-M. Guide du voyageur dans le département de l'Hérault. Gabon, 1827
- > CLÉMENT Pierre A. : Églises romanes oubliées du bas Languedoc. Presses du Languedoc Max Chaleil éditeur, Montpellier, 1989.
- > FERRER, J.-P. Les mines de lignite en minervois Hérault et Aude. Les cahiers de Minerve, 2ème éd, 2010
- > FERRER, J.-P. Précis chronologique d'histoire d'Azillanet dans l'Hérault. Les cahiers de Minerve, 2000, 136p
- > FERRER, J.-P. Précis chronologique d'histoire de La Caunette dans l'Hérault. Les cahiers de Minerve, 2000, 126p
- > FERRER, J.-P. Précis chronologique d'histoire de Minerve dans l'Hérault. Les cahiers de Minerve, 1998, 262p
- > FERRER, J.-P. Précis chronologique d'histoire de Saint-Jean-de-Minervois dans l'Hérault. Les cahiers de Minerve, 2012, 143p
- > FERRER, J.-P. Précis chronologique d'histoire de Vélioux dans l'Hérault. Les cahiers de Minerve, 2002, 124p
- > HAMLIN Frank R. : Les noms de lieu du département de l'Hérault. Nouveau dictionnaire topographique et étymologique. Ed. Lacour, Nîmes, 1988.
- > Morphogénèse du village médiéval (XIe-XIIe siècles). Actes de la table ronde de Montpellier 22-23 février 1993. Association pour la connaissance du patrimoine en Languedoc-Roussillon, Montpellier, 1996.
- > CLÉMENT Pierre A. : Églises romanes oubliées du bas Languedoc. Presses du Languedoc Max Chaleil éditeur, Montpellier, 1989.
- > BAYROU Lucien : Languedoc-Roussillon Gothique, l'architecture militaire de Carcassonne à Perpignan. Picard Éditeur, Paris, 2013
- > VALLÉE-ROCHE, Marie. Le Languedoc-Roussillon des origines à nos jours. Éditions Ouest-France, Rennes, 2012.
- > WOLF P. (sous la direction de) : Histoire du Languedoc. Privat Éditeur, Toulouse, 1969
- > LARQUIER, G., Du château fort au château-ostentation. Mutations du paysage en Narbonnais au cours du dernier-millénaire. In : Une longue histoire – La construction des paysages méridionaux. Ed. J.L. Abbé. 2012
- > PELOUZE, E. Traité de l'éclairage au Gaz tiré de la houille des bitumes, des lignites, de la tourbe, des résines, des graisses. Leroux, 1839
- > VILBACK, R. Voyages dans les départements formés de l'ancienne province de Languedoc. Durand et Perrin. 1825
- > NODIER, C ; TAYLOR, J et DE CAILLEUX, A. Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France. Languedoc. Vol. 4, 1837

### ARCHITECTURE :

- > LHUISSET Christian : L'architecture rurale en Languedoc, en Roussillon. Espace Sud Éditions et C. Lhuisset, Montpellier, 1992.
- > GUIBAL Jean, RAULIN Henri : L'architecture rurale Française, Languedoc, Roussillon. Éditions A Die, Die, 1994.

## **DONNÉES STATISTIQUES :**

- INSEE, dossiers complets par communes, 2014
- INSEE, Catégorie socioprofessionnelle des actifs âgés de 25 à 54 ans aux recensements de 1968 à 2014, séries départementales et communales
- Carte des Aires urbaines (INSEE 2010) réalisée par la DDTM 34
- Observatoire viticole du Département de l'Hérault, 2010



## **ENTRETIENS ET RENCONTRES :**

Élus :

René Cauquil, Maire d'Agel

Jean Pierre Barthès, Maire d'Aigues-Vives, Éric Fabre, 1er adjoint

Martine Olmos, Maire d'Azillanet, vice-Présidente du Pnr HL, Marc Barrabes, 1er adjoint

Jean-Bernard Tolomio, Maire de Cesseras

Max Fabre, Maire de La Caunette

Pierre-André Pedesseau, Maire de La Livinière, Jean-Louis Bellido 1er adjoint, Yves Fraisse, 2ème adjoint

Didier Vordy, Maire de Minerve

Francis Barthes, Maire de Saint-Jean-de-Minervois

Sébastien Olivares, Maire de Siran

Nicolas Viale, Maire de Vélieux, Bernard Cassan 1er adjoint, Sylvain Rouanet 2ème adjoint

Techniciens :

Alain Perez, urbaniste du CAUE 34

Anne Marabuto, en charge du service Tourisme & APN, Communauté de Communes du Minervois au Caroux

Jean-Paul Servet et Bruno Conty – DDTM 34 SAT Ouest – Béziers

Etheline Bourguemestre, Inspectrice des sites du département de l'Hérault DREAL Occitanie

Laurent Cournault, animateur des sites Natura 2000 du Minervois, PnrHL

Pierre Derioz, géographe, Membre du conseil scientifique du Pnr HL

Gérald Savoy, service Études et Aménagement Foncier, SAFER Languedoc Roussillon

Thierry Lochard, architecte des bâtiments de France UDAP 34

Vincent Rabourdin architecte - Vélieux

Rencontres informelles :

Habitants des villages, propriétaires de maisons secondaires, viticulteurs, salariés de caves coopératives, chasseurs, randonneurs, grimpeurs, commerçants, restaurateurs, hôteliers

ATELIERS PARTICIPATIFS :

Atelier 1 «Parlons d'ici, parlons de nous» (perception des paysages) : 7 participants (élus et habitants) - le 19 octobre 2017 à l'Ostal de la Cesse à La Caunette

Atelier 2 « Agriculture et Paysage » : 12 participants (viticulteurs) - le 20 novembre 2017 à la salle des fêtes de Cesseras

Atelier 3 « Loisirs et usages de pleine Nature » : 45 participants (spéléologie, géologie, randonnée, escalade, VTT, chasse, pêche, tourisme...) - le 7 février 2018 à la salle communale de Aigues-Vives

Atelier 4 «Balade urbaine» : 20 participants (élus et habitants) - le 28 mars 2018 sur la commune d'Azillanet

# GLOSSAIRE

**Ager** : (nom latin), le champ. Ce mot est employé pour désigner l'ensemble des cultures. L'ager est un des éléments du triptyque saltus-ager-sylva pour les phytosociologues

**Calcaire à alvéoline** : calcaire blanc très riche en fossiles de foraminifères (petits organismes des mers chaudes et peu profondes). Cette roche forme les causses et canyons du territoire d'étude

**Causse** : (du latin calx = chaux) plateau calcaire

**Capitelle** : Nom local des bories - Construction traditionnelle en pierre sèche à vocation agro-pastorale

**Cépée** : Ensemble de brins issus de rejets d'une même souche

**Cers** : Le cers, ou çers vent violent venu du Nord-Ouest

**Cinétique** : Relatif au mouvement, le terme est utilisé pour qualifier les perceptions depuis les routes et chemins

**Clapas** : Tas de pierres provenant de l'épierrage de parcelles exploitées

**Discordance** : Angle entre les strates inférieures et supérieures dans une formation géologique



**Draille :** Du provençal « draya », sentier. Piste empruntée par les troupeaux transhumants

**Horts :** (nom latin) Jardin

**Karst :** Massif calcaire fissuré

**Marne :** Roche sédimentaire meuble constituée d'argile et de calcaire

**Matte :** Touffes de chênes rejetant de souche

**Mourel :** Colline allongée formée par l'érosion. Le secteur dit des Mourels présente une succession d'arrêtes rocheuses (grès) incultes et de dépressions marneuses occupées par la vigne

**Pech :** Pic, montagne pointue. Équivalent linguistique des puys auvergnats, des puigs catalans ou des puechs du Sud-Est

**Pittoresque :** Qui, par sa disposition originale, son aspect séduisant est digne d'être peint/Source Larousse, première définition

**Pousarenque :** Appareil destiné à élever l'eau des Noria ou puit à eau, à bascule ou à roue

**Ripisylve :** Du latin ripas : rive et de silva : forêt. Formation végétale forestière située sur les rives d'un cours d'eau ou d'une étendue d'eau stagnante.

**Saltus** (nom latin) : Terrain de pacage à demi boisé, fruticée claire et dégradée constituant l' majeure partie de la garrigue. Le saltus est un des éléments du triptyque saltus-ager-sylva pour les phytosociologues (Guide du naturaliste dans le midi de la France)

**Schiste :** famille de roches feuilletées par pression subie dans une chaîne de montagnes. L'ardoise, par exemple, est un schiste. Ils sont bien représentés dans les Cévennes et sont généralement acides

**Silva** (nom latin) : La forêt, ce mot est employé pour désigner l'ensemble des cultures. L'ager est un des éléments du triptyque saltus-ager-sylva pour les phytosociologues

**Serre :** Mot géographique féminin. Désigne une arrête allongée et montagneuse au sommet denté, entre deux vallées. Ex : La serre d'Oupia Il est masculin ailleurs, ce qui en fait sa richesse.

**Site :** Paysage considéré du point de vue de son pittoresque/Source Petit Larousse, première définition/Partie de paysage considéré relativement à la vue qu'elle représente. Partie de paysage considérée relativement à l'aspect qu'elle présente, à son exposition

**Supra-Méditerranéennes** (influences) : Ensemble des conditions climatiques de types méditerranéens (étés chauds et secs) au sens large du terme : En climat méditerranéen, l'étage « supra- méditerranéen » est caractérisé par un froid hivernal plus prononcé et un été plus tempéré, faisant transition en altitude ou en latitude avec les étages non méditerranéens (.Causses méridionaux, Cévennes schisteuses.)

**Taillis :** Formation végétale Peuplement forestier composé de brins issus de rejets de souche de feuillus

**Vaine pâture :** Droit d'usage gratuit de pâturage sur toute terre après récolte, ou dans la partie du terroir (sol) laissée en jachère dans les systèmes d'assolement biennal (1/2 du terroir est laissé en repos pendant 1 an) ou triennal ( 1/3 du terroir).

**Yeuseraies :** Forêts de chênes verts (Yeuse)









Antonin Lavigne  
Irène-Laure Vion  
Félix Dupin-Meynard

Véronique Mure  
BOTANIQUE  
JARDINS  
PAYSAGES

Atelier Michel Dupin,  
architecte-urbaniste

# PLAN D'ACTION PAYSAGE

CAUSSES, CANYONS  
ET VIGNOBLES DU MINERVOIS

## STRATÉGIE PAYSAGÈRE



The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records in a business setting. It highlights how proper record-keeping can help in decision-making, legal compliance, and financial management. The text emphasizes that records should be organized, up-to-date, and easily accessible.

Next, the document addresses the challenges of data management in the digital age. It notes that while digital storage offers convenience, it also introduces risks such as data loss, security breaches, and information overload. Solutions like cloud storage, encryption, and regular backups are suggested to mitigate these risks.

The third section focuses on the role of technology in streamlining business processes. It describes how automation and software solutions can reduce manual errors, save time, and improve overall efficiency. Examples of tools used for project management, customer relationship management, and accounting are provided.

Finally, the document concludes by stressing the need for continuous learning and adaptation. As technology and market conditions evolve, businesses must stay informed and be willing to adopt new practices to remain competitive and successful.



# SOMMAIRE

<b>Introduction</b> .....	<b>5</b>
<b>1<sup>ère</sup> PARTIE : Orientations de la stratégie paysagère</b> .....	<b>7</b>
1.1/Orientations stratégiques .....	8
1.2/Participation des habitants .....	12
1.3/Principes de gouvernance .....	14
<b>2<sup>ème</sup> PARTIE : Objectifs de qualité paysagère</b> .....	<b>17</b>
2.1/Présentation des Objectifs transversaux de qualité paysagère .....	18
2.2/Traduction des objectifs par entité paysagère .....	22
2.2.1 Piémonts : la porte .....	22
2.2.2 Pechs et plateaux : le balcon .....	26
2.2.3 Causses et canyons : le joyau .....	30
2.2.4 Avant-Monts : le refuge .....	34
<b>3<sup>ème</sup> PARTIE : Synthèse</b> .....	<b>39</b>
3.1/Demain, dans mon paysage, il y aurait... .....	40
3.2/Synthèse des Objectifs et spatialisation .....	42
<b>Annexes</b> .....	<b>47</b>





# Introduction

## **Du diagnostic aux objectifs, des objectifs au plan d'action**

Le diagnostic du Plan d'Action Paysage (PAP), appuyé sur différentes modalités (enquêtes auprès des élus, institutions, acteurs locaux et habitants ; expertise paysagère, architecturale, botanique; concertation au travers d'ateliers participatifs...) a permis de faire émerger une lecture actuelle des paysages, mais aussi de se projeter dans l'avenir des paysages, en identifiant les enjeux présents et futurs, ainsi que les opportunités, les contraintes et les volontés partagées.

C'est sur la base de ce diagnostic partagé que s'appuie la deuxième phase du Plan d'Action Paysage, à savoir la définition d'une stratégie paysagère : il s'agit à présent de formuler collectivement des objectifs stratégiques qui puissent répondre aux enjeux identifiés. La définition de la stratégie paysagère s'appuie sur un atelier de concertation et des entretiens réalisés avec des personnes-ressources.

Elle s'organise autour d'Objectifs de Qualité paysagère (OQP) qui sont le socle du Plan paysage. Afin de bâtir des actions les plus pertinentes pour mener à bien les objectifs, la troisième phase du PAP fera l'objet de groupe de travail et d'entretiens.

Cette « stratégie paysagère » n'est pas seulement une liste d'objectifs ; ces derniers se rattachent à des particularités propres à chaque entité paysagère, prennent en compte

les contraintes et opportunités locales (initiatives, limites, contexte institutionnel...), et s'adosent à des principes de gouvernance qui les rendent concrètement réalisables.

## **Organisation du document**

Le présent document s'organise de la manière suivante :

- Ambitions : il s'agit d'axes guidant l'ensemble de la stratégie paysagère : CONNAÎTRE, RÉPARER, RÉVÉLER, S'ADAPTER. Ces ambitions seront mobilisées autant pour la définition des Objectifs transversaux que pour leurs déclinaisons par entités paysagères.
- Principes de gouvernance : il s'agit des principes de fonctionnement guidant le portage, la coordination et la mise en oeuvre du PAP à long terme.
- Objectifs transversaux de qualité paysagère : il s'agit des grands objectifs du Plan d'Action Paysage issus des thématiques d'enjeux identifiées dans le diagnostic. Ces OQP sont ensuite déclinés et spatialisés par entités paysagères. Un schéma récapitulatif synthétise l'ensemble des OQP traduit par entités paysagères en fin de document.





# 1<sup>ère</sup> PARTIE

## LES ORIENTATIONS DE LA STRATÉGIE PAYSAGÈRE

Le Plan d'Action Paysage s'inscrit directement dans les orientations de la Charte du Parc naturel régional du Haut-Languedoc (« Gérer durablement les espaces ruraux », « Accompagner pour révéler les défis du 21<sup>e</sup> siècle »...) et dans le projet et programme d'actions de l'Opération Grand Site « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » portée par le Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Le territoire est constitué d'une richesse paysagère allant des sombres canyons, aux larges panoramas depuis les causses sur les terroirs viticoles avec les Pyrénées en toile de fond. Cette richesse est bien perçue aujourd'hui comme support d'un développement local durable et constitue les fondements de la stratégie paysagère du Plan paysage.

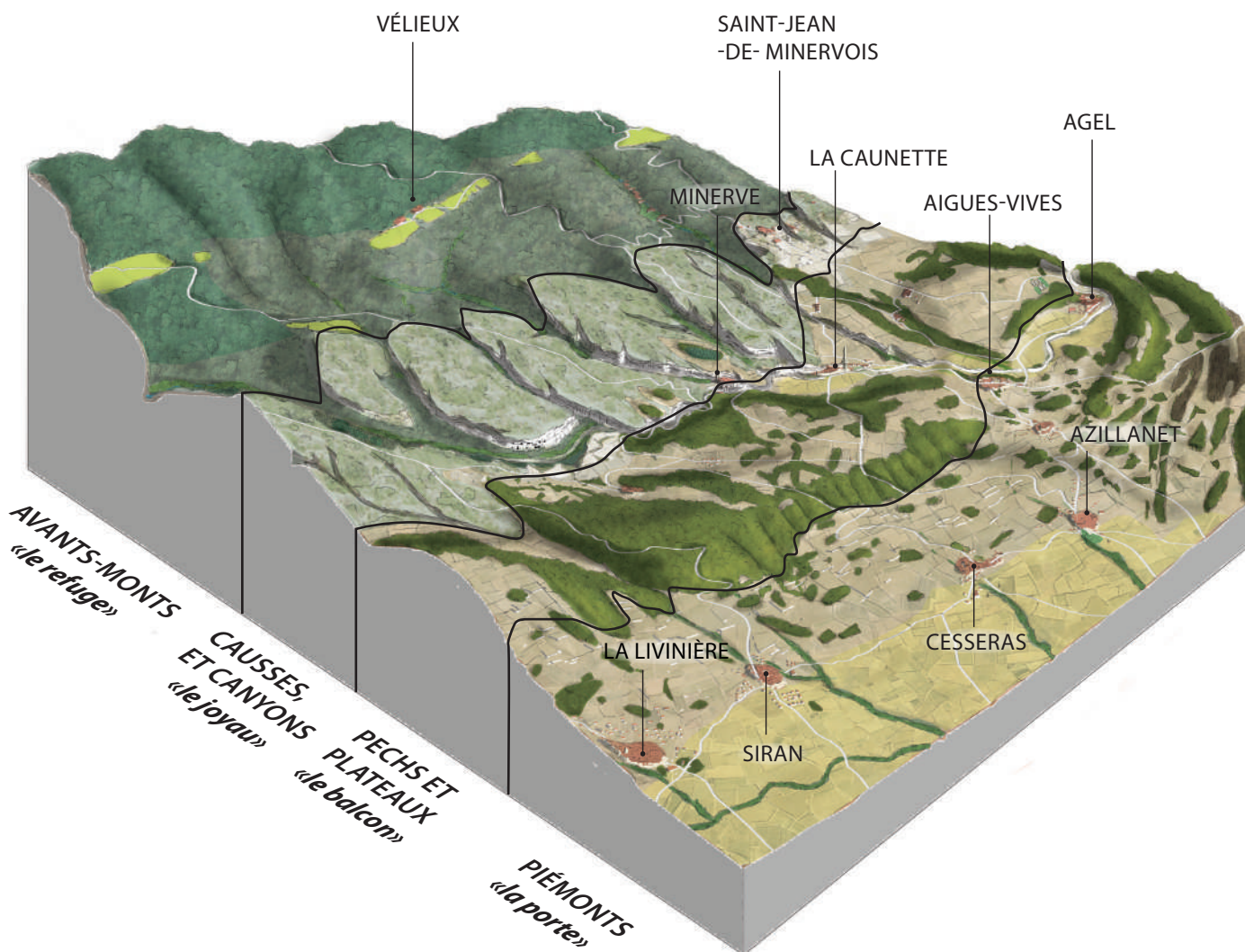
# 1.1/ Les orientations stratégiques

## ...QUI ÉMANENT DES ENTITÉS PAYSAGÈRES

Cette stratégie paysagère formule des objectifs de qualité paysagère qui émanent directement des entités paysagères définies dans le Diagnostic.

À cet égard, la Plaine, le Piémont, les Mourels et les Serres ont été regroupés au sein d'une même entité : les Piémonts. Bien que le paysage de ces 4 entités soit sensiblement différent, ils ont des enjeux très similaires. On retrouve en effet des enjeux spécifiques à certaines entités : les paysages des marnes et calcaires lacustres, finement édifiés sont particulièrement menacés par l'évolution des pratiques agricoles et par un enrésinement progressif favorable aux incendies, les villages plus proches des bassins d'emploi sont davantage sujets à des problématiques d'extension urbaine, etc...

La stratégie paysagère prend ainsi soin de formuler des objectifs de qualité paysagère spécifiques aux entités de paysage.





## ...QUI S'APPUIENT SUR DIFFÉRENTES AMBITIONS

L'atelier participatif et les différents entretiens ont fait émerger les différentes ambitions que doit porter la Stratégie Paysagère. Ces ambitions transversales ont défini des axes de travail et transparaissent à travers différents objectifs de qualité paysagère.

### Connaître

#### ***Connaître les paysages et transmettre leurs mémoires***

Cette première ambition capitale englobe autant le recueil de la connaissance (études préliminaires, inventaires, relevés...) que sa transmission (projet d'interprétation, lisibilité d'un patrimoine bâti, formation...). La connaissance est le socle de tout projet partagé et une aide incontournable dans la prise de décision. Le diagnostic a fait émerger un véritable besoin de matière sur les différentes composantes du territoire, mais également d'outils permettant son accès et sa diffusion.

Il s'agit donc de développer la connaissance du territoire au sens large à travers la médiation, la pédagogie, l'éducation pour tous, ou à l'usage d'experts (ex : connaissance en vue de projets futurs, à l'usage des vigneron pour mettre en avant leur production, outils d'interprétation des paysages et du patrimoine bâti à destination de tous, transmission d'une mémoire et d'usages locaux...).

### Réparer

#### ***Réparer des paysages banalisés, standardisés ou pollués***

Certains secteurs qui dénaturent les paysages doivent faire l'objet de projets de « désaménagement », réaménagement, d'intégration ou de changement de pratiques afin de les réharmoniser aux paysages (certaines entrées de ville, le mitage pavillonnaire, les traitements agricoles...)

### Révéler

#### ***Révéler l'identité des paysages et les perceptions locales***

L'identité et les particularités du paysage des Causses Canyons et Vignobles du Minervois ont été au centre des entretiens et des ateliers. Certains lieux font l'objet de nouveau projet où la sobriété est de mise pour ne pas « dénaturer l'esprit des lieux ». Cette seconde ambition essentielle concerne donc tous les nouveaux projets d'aménagement, de valorisation, de préservation, de gestion afin qu'ils révèlent le caractère des Causses et Canyons, et qu'ils ne commettent pas de contresens dommageable sur les paysages.

### S'adapter

#### ***S'adapter aux changements climatiques et usages futurs***

La préservation des ressources, le changement climatique, la transition écologique sont des questions récurrentes issues des différents ateliers, entretiens et panneaux de concertation. La crainte de l'appauvrissement des sols, de la fin du pétrole, du manque d'eau et de l'accroissement du risque incendie sont autant de sujets qui nécessitent de trouver des solutions innovantes. Ce territoire, qui fait l'objet de plusieurs périmètres et outils de protection (Site classé, Natura 2000) et de démarche de gestion (OGS), pourrait être un terrain d'expérimentation et d'exemplarité pour la mise en place d'actions permettant de s'adapter à ces bouleversements.

## **...QUI PORTENT 4 PRINCIPAUX OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE DÉCLINÉS PAR ENTITÉS PAYSAGÈRES**

Les ambitions transversales citées précédemment s'exprimeront au travers de quatre Objectifs de qualité paysagère émanant directement des grandes thématiques d'enjeux (routes et chemins, villages et bâti, agriculture et forêts, sites à forte valeur patrimoniale) du diagnostic et de l'atelier stratégie.

Nous présenterons ensuite ces grands Objectifs de qualité paysagère et explorerons leur déclinaison par entités paysagères en seconde partie de document.

Ainsi la stratégie paysagère se présente suivant le schéma ci-contre :



# STRATÉGIE PAYSAGÈRE

Les Piémonts

Les Pechs et  
les Plateaux

Les Causses et  
les Canyons

Les Avant-  
Monts

S'appuyant sur les ambitions de :

**Connaître Réparer Révéler S'adapter**

Objectifs transversaux de qualité paysagère :

**OQP 1 : Considérer routes et chemins comme autant d'invitations quotidiennes au voyage, destination les paysages**

**OQP 2 : Renforcer l'attractivité et la qualité de vie des villages et hameaux en s'appuyant sur leurs spécificités patrimoniales, urbaines et paysagères**

**OQP 3 : Entretenir et développer une riche mosaïque agricole et forestière**

**OQP 4 : Célébrer la dimension matérielle et symbolique des sites historiques et naturels**

Sous objectifs par entités paysagères

La porte

Le balcon

Le joyau

Le refuge



Présentation et exposition du diagnostic paysager

## 1.2/ Participation des habitants

Le diagnostic a permis de faire émerger l'identité des paysages grâce à une analyse qui a combiné un travail de terrain, des expertises et le recueil des perceptions locales.

La genèse d'une stratégie paysagère partagée suppose de recueillir les attentes locales en matière de paysage et de cadre de vie. Ces attentes permettent dans un second temps de formuler des Objectifs de qualité paysagère partagés.

La stratégie paysagère s'est échafaudée pour partie sur une série d'entretiens ciblés auprès d'acteurs clés ayant un rôle déterminant dans les différentes thématiques d'enjeux du Plan d'Action Paysages (Elus, techniciens, associations ...) et sur la participation citoyenne lors d'un cinquième atelier intitulé : «Dans mon paysage rêvé...».

L'objectif de cet atelier était de présenter le diagnostic et les enjeux sous forme d'exposition commentée et de recueillir le souhait et crainte formulés par les habitants sur l'avenir des paysages.

Quatre grandes attentes ont émergé de cet atelier :

> **Le désir de préserver et d'entretenir un paysage d'une grande finesse**

Les habitants ont unanimement exprimé leur fort attachement à la riche mosaïque de paysages visible grâce à une multitude de chemins et de routes qui permettent de le sillonner, garantissant un voyage à chaque virage. Oeuvrer pour la préservation de ce riche héritage apparaît comme un objectif essentiel.

Les habitants soutiennent également la volonté d'une partie des agriculteurs d'améliorer la qualité de leurs productions et de trouver des pistes de diversification pour donner au paysage une place prépondérante en tant que vitrine explicite de leur pratique.

> **Le souhait d'améliorer la qualité et le cadre de vie local**

La volonté de préserver et d'améliorer le cadre de vie des villages (caractère pittoresque, maîtrise des extensions urbaines, réinvestissement des bâtiments et des espaces publics des centres bourgs...).



L'attente d'une amélioration de la qualité de vie locale est également conditionnée par l'offre d'emploi, les services de proximité et le développement de circuits courts.

**> La crainte de succomber aux sirènes du tourisme**

Les sites faisant la célébrité et le caractère exceptionnel des paysages du Minervois ( canyons, ponts naturels, grottes, cité de Minerve... ) ne sont finalement pas ressortis des entretiens comme points d'enjeux particuliers pour les habitants. La question des sites est davantage apparue via le prisme du tourisme et de l'impact négatif qu'entraînerait une « mise en tourisme » excessive et peu soucieuse des perceptions locales. Cette position est à nuancer par les retours collectés lors de nos entretiens et ateliers précédents où les sites et la notoriété des paysages étaient au cœur des discussions en s'accordant sur l'impérieuse nécessité de protéger et de donner à voir correctement ces lieux uniques sans en interdire l'accès.

**> Une conscience aiguë des enjeux posés localement par le changement climatique**

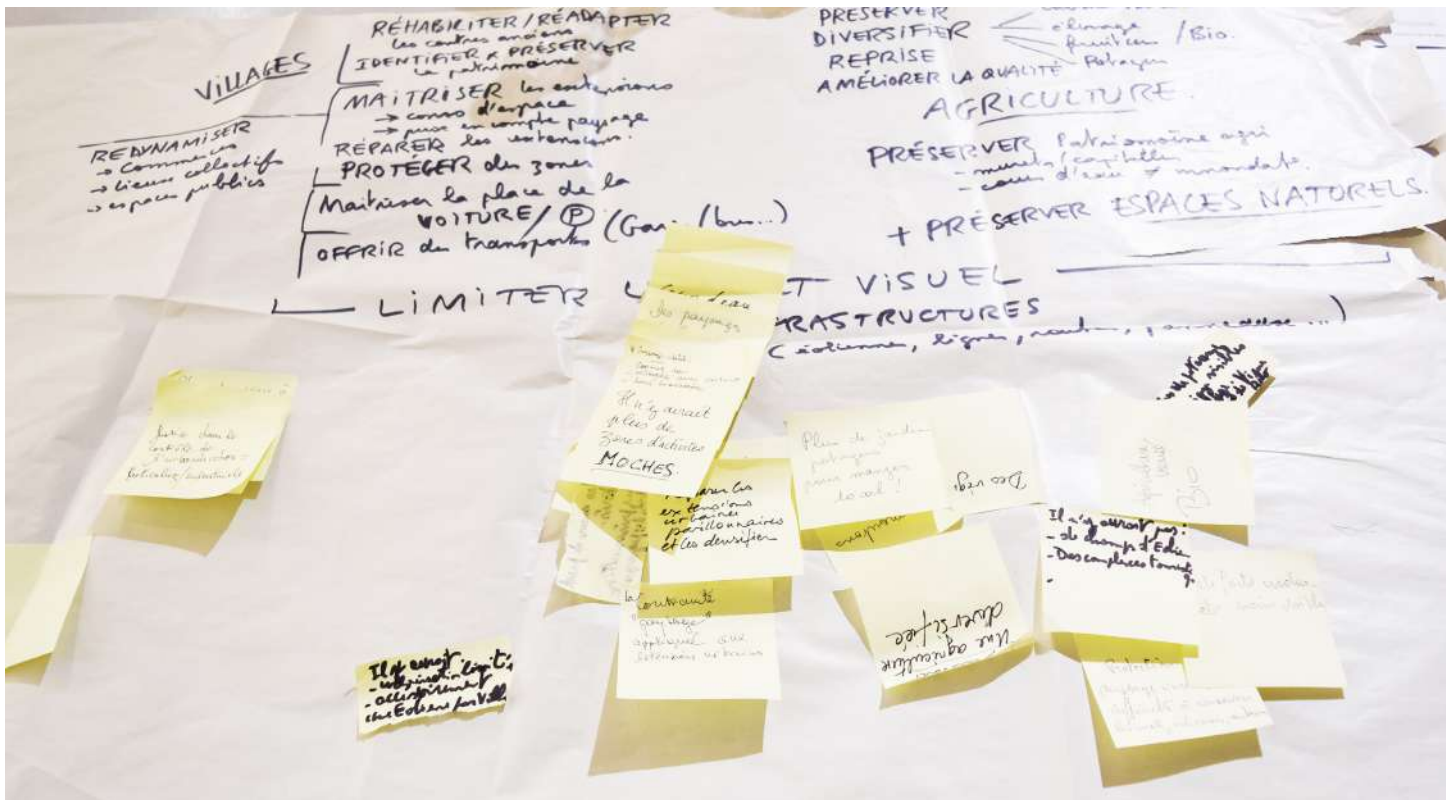
Les habitants ont clairement fait apparaître leurs craintes vis-à-vis des changements climatiques et de la fermeture progressive des paysages. Il est très souvent question de l'enrésinement par le pin d'Alep des pechs et plateaux et des questions qui se posent sur l'avenir de

ces massifs et des hameaux adjacents très exposés au risque incendie. Des outils originaux de gestion peuvent être développés afin de gérer ce risque et la fermeture des paysages pour les enrichir par un travail sur les interfaces paysagères (ville/forêt/champs).

L'eau, ressource précieuse et très discrète dans ces paysages, apparaît comme un enjeu vital pour le devenir de ce territoire face à une disponibilité de plus en plus aléatoire à cause des périodes d'étiage prolongées et des sécheresses extrêmes.

L'eau constitue aujourd'hui un facteur limitant pour la viabilité de certaines pratiques agricole et bloque l'obtention de permis de construire et donc l'installation de nouveaux habitants.

Cette question du changement climatique fait également apparaître la problématique du « confort thermique ». Les épisodes de grande chaleur et le peu de lieux permettant « de se mettre » au frais (place ombragée, fontaine, rivière...) inquiètent les habitants et posent une série de défis sur l'aménagement du territoire et les techniques de construction et modes d'habitat.



Atelier : «Comment agir ensemble pour nos paysages ?», le 28 novembre 2018 à Siran



## 1.3/Principes de gouvernance pour la mise en oeuvre du Plan paysage

Les objectifs détaillés dans ce document impliquent une stratégie partagée, appropriée et portée par les acteurs locaux. Plusieurs principes de gouvernance semblent indispensables à la réalisation de la stratégie paysagère. Des fiches action transversales permettront de préciser et de valider des modalités de coordination, de portage et de suivi-évaluation du Plan d'action Paysage dont les principes sont ici présentés.

### **Cohérence, coordination, subsidiarité**

La mise en oeuvre du plan d'action paysage implique une coordination globale par une instance dédiée, identifiable, chargée de l'animation et du suivi de l'ensemble de la démarche. Cette instance doit ainsi être capable de rassembler, autour d'une même table, l'ensemble des porteurs d'actions et des partenaires, pour s'assurer de la cohérence de la démarche, de l'avancement des projets, mais aussi permettre un dialogue entre les acteurs concernés. Ce portage sera assuré conjointement par le Pays Haut Languedoc et Vignobles, gestionnaire de l'OGS, et le Parc naturel régional du Haut-Languedoc. Comme le précise le programme de l'OGS, ces deux institutions, « se chargeront de mettre en place et animer un comité de suivi du Plan de paysage qui associe les services concernés, et mobiliser du temps d'ingénierie de leurs

chargés de missions pour : accompagner à la priorisation des actions du Plan de paysage, assurer l'animation/coordination du plan d'actions du Plan de paysage ; assurer l'accompagnement et le suivi des opérations du Plan de paysage liées à l'OGS, portées par les différents maîtres d'ouvrages publics et privés ; organiser l'évaluation du plan d'actions du Plan de paysage. »

Le portage des actions, quant à lui, ne peut être centralisé. Il doit s'effectuer, pour chaque action, à l'échelle la plus pertinente, en fonction d'un principe de subsidiarité. La superposition des périmètres de protection et de gestion rend difficile d'imaginer une mise en oeuvre de tous les objectifs à l'échelle du plan d'action paysage. Ainsi, la coordination peut être centralisée, mais doit permettre une mise en oeuvre souple. La réalisation des actions doit être portée par les acteurs les plus légitimes, les plus compétents et les plus investis, à l'échelle la plus cohérente au regard de l'enjeu.

### **Démocratie, participation, évaluation partagée**

Le paysage, support commun des pratiques et cadre de vie quotidien, concerne tous ses habitants, usagers et visiteurs. Il constitue donc un enjeu collectif et démocratique par excellence. La coordination, la mise en oeuvre et l'évaluation de la stratégie paysagère et du plan paysage doivent être concertées et prendre en



compte l'expression des habitants et des acteurs locaux. La participation citoyenne est aussi la garantie d'une meilleure appropriation des actions ; elle peut permettre d'identifier et de stimuler de nouvelles initiatives, mais aussi de comprendre d'éventuels freins à la réalisation des objectifs.

La coordination et le suivi-évaluation du Plan d'Action Paysage doivent garantir, à minima, une transparence de l'information sur les objectifs et les actions. Au-delà, la participation des habitants peut se décliner par groupes de travail thématiques, ou bien par réunions de suivi annuelles, ouvertes au public, afin que les objectifs et actions du plan d'action puissent être évalués et priorisés collectivement. Ainsi, la démarche participative déjà engagée doit pouvoir se prolonger à long terme : l'ensemble des participants aux ateliers et aux groupes de travail pourraient être remobilisés de manière pérenne, sous forme d'un comité de suivi citoyen ou bien sous forme de groupes de suivi ad hoc...

### **Objectifs, appuis locaux, pratiques exemplaires**

Les objectifs du plan d'action paysage sont ambitieux, à l'image des acteurs qui l'ont nourri, et des espérances et investissements locaux dans la valeur du paysage. Cette ambition globale ne peut être réalisable qu'à la condition de s'appuyer, en priorité, sur les leviers, opportunités,

initiatives et volontés existantes.

Le territoire n'est pas vierge d'actions en faveur du paysage : il s'agit de les identifier, les valoriser et les soutenir, et de s'appuyer sur la dynamique des acteurs qui les portent pour faciliter la mise en œuvre du PAP. La coordination globale de la démarche doit pouvoir organiser le suivi, le soutien et l'échange autour d'initiatives existantes, parfois très localisées, et d'initiatives nouvelles, sur des périmètres plus larges.

Ce principe pragmatique n'empêche pas le PAP de viser une stratégie plus ambitieuse à long terme, d'envisager de nouvelles actions, impliquant des acteurs qui ne sont pas encore mobilisés, ou des outils inexistantes sur le territoire.

Enfin, les enjeux paysagers locaux sont parfois similaires à ceux d'autres territoires. Dans le cadre du recueil «des pratiques exemplaires», des expérimentations et innovations seront mises en évidence afin de s'en inspirer.





# 2<sup>ème</sup> PARTIE

## LES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

La stratégie paysagère s'organise autour de quatre Objectifs transversaux de qualité paysagère. Ceux-ci découlent des enjeux identifiés en phase diagnostic et ont été formulés grâce aux entretiens et aux cinq ateliers menés depuis le démarrage du Plan d'Action Paysage.

Après la présentation succincte des Objectifs transversaux le document aborde ensuite leurs traductions par entités paysagères permettant de définir les différents sous-objectifs et leur spatialisation particulière aux Piémonts, Pechs et plateaux, Causses et canyons et Avant-Monts.

## 2.1/Présentation des Objectifs transversaux de qualité paysagère

### **OQP 1 : Considérer routes et chemins comme autant d'invitations quotidiennes au voyage, destination : les paysages**

Le territoire est irrigué par un important maillage d'itinéraires diversifiés, offrant tour à tour «vues grandioses et paysages délicats». Les routes et les chemins sont les vecteurs privilégiés de découverte des paysages. Cette itinérance favorise l'imprégnation sensorielle et la compréhension des paysages. On doit donc avant tout considérer un parcours qui intègre la route et ses destinations. Une réflexion sur l'organisation des parcours peut mener à la mise en place d'itinéraires d'interprétation et à la mise en valeur de points de vue, afin d'inviter le visiteur à vivre une expérience des paysages des Causses, canyons et vignoble du Minervois.

Le diagnostic fait clairement apparaître deux grandes typologies de routes et chemins qui devront faire l'objet d'approches stratégiques différenciées :

- Les itinéraires routiers ou pédestres permettant de traverser les paysages en franchissant des seuils, dont il conviendrait de préserver ou renforcer la lisibilité
- Les itinéraires qui accompagnent et renforcent la logique d'organisation des paysages en marquant la limite entre deux entités ou en parcourant le coeur ( D168 route-paysage à l'interface entre plaine et piémont, routes des Causses et canyons...)

Les abords immédiats des routes et chemins forment le premier plan de l'ensemble du grand paysage. On comprend alors l'importance des accotements, souvent sujets à une certaine banalisation (murets de pierres sèches effondrés, ouvrages techniques VRD, la publicité et la signalétique...).

Les causses et canyons du Minervois sont relativement préservés de la surfréquentation. Afin d'éviter d'éventuelles dégradations liées au développement des visites, une gestion doit être conçue et mise en oeuvre collectivement pour évaluer et adapter l'accueil et la découverte du territoire.



*Route en direction d'Olonzac dans les couleurs automnales*

#### Quelques initiatives locales identifiées :

- Projet d'itinéraire Eonotour (Conseil Départemental 34)
- Gestion des routes et ouvrages (Conseil Départemental 34)
- Itinéraires thématiques patrimoniaux (Pays Haut Languedoc et vignobles)
- Projet GR Pays vignobles (CdC Minervois au Caroux et Pays Haut Languedoc et vignobles)
- Entretien des chemins (CdC du Minervois au Caroux)
- Itinéraires de randonnée (associations locales)



## OQP 2 : Renforcer l'attractivité et la qualité de vie des villages et hameaux en s'appuyant sur leurs spécificités patrimoniales, urbaines et paysagères

Bien que se trouvant dans un territoire de faible densité, les villages et hameaux structurent considérablement les paysages. Des gros bourgs des piémonts, aux hameaux des Pechs et aux villages accrochés aux falaises des causses, ces identités urbaines participent à révéler la nature contrastée des différentes entités paysagères.

Mais ce dialogue harmonieux avec les différents paysages et malheureusement brouillé, par endroit, par des altérations du bâti ancien et surtout par les extensions pavillonnaires récentes. L'un des enjeux essentiels du Plan d'Action Paysage est de s'appuyer sur la logique héritée d'une très longue histoire avant d'entreprendre tout projet urbain.

Pendant la première phase d'élaboration du PAP, une mission exploratoire d'assistance architecturale, urbaine et paysagère a été menée auprès des communes qui le souhaitent. Cette mission a concerné quelques dossiers de demandes individuelles qui n'ont pu être formalisés faute de conformité à la réglementation ou parce que déjà trop engagés. La demande de conseils a également émané des communes à la recherche de solutions d'aménagement nécessitant des études amont sortant du champ de la mission d'assistance. Une exception toutefois : sur la commune d'Aigues-Vives, un projet imminent d'aménagement des rues du centre ancien a pu être réorienté grâce à l'intervention d'un architecte du patrimoine sollicité in extremis.

Le bilan de cette mission d'assistance montre le besoin des communes dans deux domaines :

- celui d'études patrimoniales permettant de disposer d'un socle historique pertinent pour la conduite des actions de sauvegarde, de restauration et de mise en valeur des centres anciens,
- celui d'études urbaines axées sur les moyens du resserrement urbain et sur le nécessaire remaillage des tissus villageois entre centres historiques et extension pavillonnaires.

Actuellement la connaissance sur l'histoire des villages et des hameaux est encore très largement insuffisante. L'appropriation de cette connaissance (écrit, oral, événementiel...) peut contribuer à sensibiliser les habitants sur la qualité des villages et à favoriser la dynamique de projets communaux et intercommunaux pour un urbanisme maîtrisé.

Les projets de restauration, de requalification et d'aménagement doivent favoriser la vie des villages et révéler leurs singularités (forme, accès aux ressources, lumière...). Mais la réflexion doit également porter sur l'évolution des espaces mités et les extensions urbaines contemporaines.

Il s'agit également d'aborder l'évolution possible et souhaitable des modes de vie et suggérera des pistes d'actions pour un urbanisme et un habitat économe en ressources (foncière, hydraulique, énergétique) propres à faire face aux changements climatiques et des modes de vie.



*L'accès à la lumière est précieux dans les vieux villages*

### Quelques initiatives locales identifiées :

- Actions sur l'habitat et le Patrimoine (Pays d'Art et d'Histoire, Pays Haut Languedoc et vignobles)
- Projet de requalification et de mise en valeur d'espaces publics de plusieurs villages
- Mise en valeur patrimoniale du centre ancien d'Aigues-Vives
- Aménagement d'une aire de stationnement à La Caunette
- Projet d'écoquartier à Azillanet

### OQP 3 : Entretenir et développer une riche mosaïque agricole et forestière

L'agriculture et la forêt, regroupent deux composantes essentielles du territoire : le domaine forestier et le domaine agricole, dont les dynamiques sont corrélées. Des Avant-Monts forestiers à la plaine agricole se déploient une grande variété de terroirs dont la viticulture est actuellement le principal acteur. La perception des grands paysages des Avant-Monts jusqu'à la chaîne pyrénéenne est dépendante des larges ouvertures créées par l'exploitation de la vigne ou par la garrigue (encore) basse des causses.

Les espaces escarpés et les anciennes pâtures des entités intérieures et montagnardes du territoire (Causses et Canyons, Avant-Monts), ont connu une dynamique de fermeture et un changement des pratiques au cours du XXe siècle qui a profondément transformé la physionomie des paysages. Le fort dynamisme viticole, facteur incontestable du développement de l'économie locale, a permis de conserver un paysage largement ouvert sur les parties plus basses et de matériaux tendres (alluvions, marnes.) du territoire (Piémonts, Pechs et plateaux ) et de singuliers archipels viticoles en pleines garrigues hautes sur les lentilles de marnes des Causses et canyons.

Cette apparente monoculture se compose d'une diversité de terroirs accompagnés d'un patrimoine fin et précieux, structure discrètement le paysage : ce sont les arbres champêtres, les châtaigneraies oubliées, les oliveraies, les murettes et les capitelles hérités de la polyculture méditerranéenne. Un riche patrimoine ethnographique dont la protection nécessite des outils de gestion nouveaux et adaptés aux itinéraires culturels actuels.

L'abandon des terres les plus escarpées et difficiles d'accès laisse place à l'enrésinement en Pin d'Alep au détriment des espaces ouverts en ce qui accentue le risque incendie.

Le redéploiement de savoir-faire traditionnels et le soutien aux pratiques alternatives (agroécologie, construction en pierre sèche, élevage, diversification, gestion des interfaces paysagères...) permettraient de lutter à long terme contre l'enrésinement, la banalisation et la fermeture des paysages. Un redéploiement de pratiques doit s'appuyer sur les attentes locales en termes de cadre de vie et d'alimentation.

Si les axes de diversification se font encore relativement discrets, cette dynamique est à l'œuvre (nouveaux îlots viticoles, plantes à parfum, aromatiques et médicinales...). Au regard des changements climatiques envisagés, cette réflexion doit se poursuivre et s'enrichir pour contribuer à la mise en place d'une agriculture et une sylviculture durables, résilientes et s'appuyant sur les spécificités des différentes entités paysagères.



*Ancien moulin et vignes au sol éclatant de Saint-Jean de Minervois*

#### Quelques initiatives locales identifiées :

- Projet forestier LIFE FORECCAST (Parc naturel régional du Haut-Languedoc)
- Démarche Marque Valeurs Parc naturel régional (Parc naturel régional du Haut-Languedoc)
- MAEC (NATURA 2000)
- le Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (CIVAM) Empreinte
- Redéploiement viticole: Fauzan (Cesseras) ; Saint-Julien des Meuliers (La Livinière), le Casal (La Caunette)
- Culture des plantes à parfum, aromatiques et médicinales à La Caunette (PPAM)
- Promenades gourmandes à Saint-Jean de Minervois
- Nouvelle installation d'éleveur à Vélioux
- Nouveaux aménagements forestiers (Minerve et Vélioux) ONF
- L'association paysanne du Minervois Chemin Ceuillant



## OQP 4 : Célébrer la dimension matérielle et symbolique des sites historiques et naturels

Ce territoire peut s'enorgueillir de posséder une grande richesse de lieux singuliers qui font ressortir de grandes typologies de sites selon les entités paysagères considérées et des enjeux différents:

- Les sites culturels et religieux sont majoritairement présents dans les espaces les plus habités et cultivés du territoire (plaine, piémont, pechs et plateaux, mourels, bords de Cesse et affluents...) Des sites fragiles, qui témoignent souvent d'un attachement ancien aux lieux, sont malheureusement parfois négligés ou insuffisamment mis en résonance avec les paysages.

- Les sites naturels et pittoresques concernent davantage les entités intérieures et « montagnardes » marquées par une géomorphologie tourmentée (Causses, canyons, avant-monts). Ces lieux prisés comme lieux d'évasion et de découverte sont concernés par des enjeux forts d'accès et de fréquentation et par des impacts écologiques difficilement appréciables sur le long terme.

Les Causses et Canyons du Minervois sont riches d'une très longue histoire dont les traces hantent encore de très nombreux sites uniques. Ce riche patrimoine ne doit pas rester muet pour ne pas disparaître de la mémoire collective sans laisser de traces... Ces empreintes dont certaines remontent à la préhistoire alimentent un imaginaire riche et donnent du sens et une profondeur historique aux paysages.

Les différents sites naturels et historiques qui émaillent le territoire constituent autant de bijoux qui participent à la renommée des paysages du Minervois. Il apparaît localement une certaine crainte d'une mise en tourisme excessive et un désir de mieux sensibiliser les visiteurs plutôt que d'interdire et restreindre l'accès aux sites fragiles.



*l'habitat troglodytique de «Minerve la vieille» face à la grotte de l'Aldène*

### Quelques initiatives locales identifiées :

- Action de protection/ sensibilisation NATURA 2000 (Parc naturel régional du Haut-Languedoc)
- Restauration de certains sites (remparts de la cité de Minerve, site des Meulières...)
- Balades et randonnées accompagnées (Conseil Départemental 34, Parc naturel régional du Haut-Languedoc, Pays d'Art et d'Histoire, Syndicat du cru, Office du Tourisme...)

## 2.2/Traduction des Objectifs par entités paysagères



*L'important bourg médiéval de La Livinière, une des sentinelles aux portes du futur Grand Site*

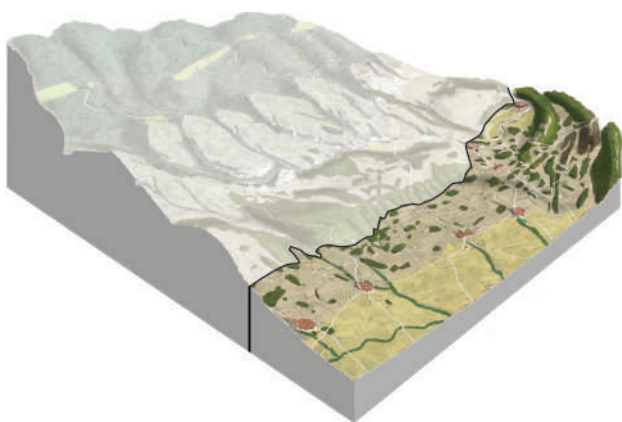
### 2.2.1 Les Piémonts : la porte

Cette entité paysagère, porte du Grand Site, regroupe les entités d'approche du plan paysage (Serres, plaines, Mourels et piémonts).


Une série de bourgs importants et très similaires les «bourgs frères» s'égrainent le long de l'ancien chemin de l'Estrade (RD168). Cet ancien chemin est aujourd'hui une route-paysage bordée par un alignement de Pin d'Alep. Elle constitue un itinéraire singulier à préserver avec soin. Le paysage que propose cette route, né de la rencontre entre la plaine et les premiers reliefs, dessine un terroir au parcellaire complexe et édifié en terrasse d'une grande expressivité.

Ces paysages sont en effet plus intensément cultivés, habités, et structurés par l'histoire humaine que les autres entités paysagères.

Ce terroir structuré en terrasses est le témoignage d'une époque aujourd'hui révolue dont la préservation nécessiterait un travail important. Ce legs nécessite la création d'outils innovants permettant l'inventaire et l'appréciation de son intérêt paysager et sa valeur patrimoniale afin d'engager une démarche de







conservation pertinente. L'entretien courant de ces ouvrages suppose un important travail de sensibilisation, une aide technique et un accompagnement financier pour les propriétaires et exploitants.

Cette campagne est de plus ponctuée d'une multitude de sites culturels et religieux (chapelles, églises, dolmens, cave coopérative, moulins) qui sont actuellement peu perceptibles et même parfois «confidentiels». Une mise en lumière adéquate permettrait de magnifier les paysages des piémonts.

Les bourgs-frères, véritables sentinelles aux portes du Grand Site, imposent une préservation/amélioration de la perception de leur silhouette et la requalification de leurs entrées. La dynamique résidentielle et les extensions récentes ont porté atteinte à la qualité des paysages et nécessitent de se doter d'outils de planification urbaine pertinents.

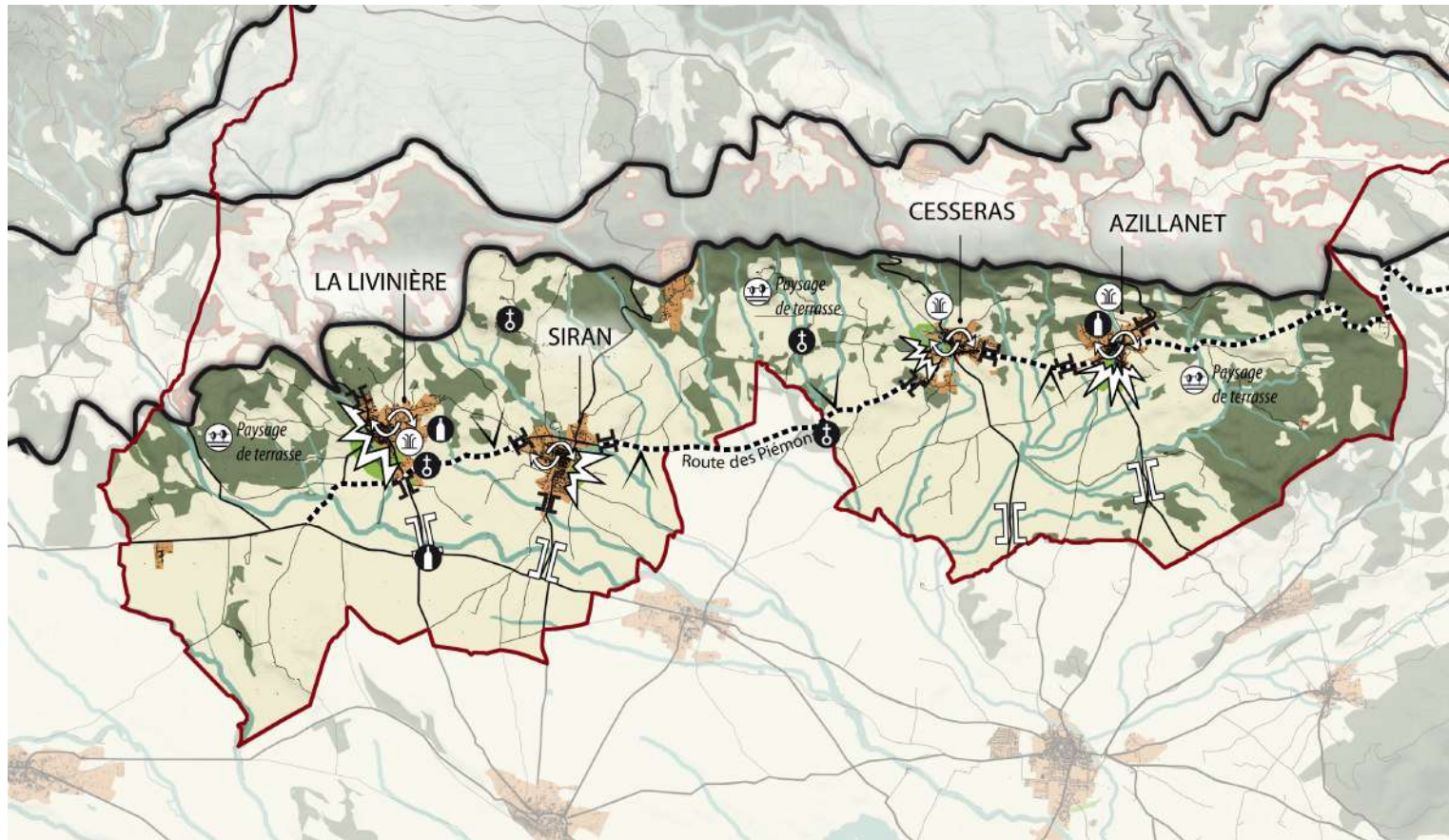
Les franges jardinées qui épousent le cours d'eau et resurgissent ici du socle karstique et sur lequel chaque bourg est adossé, dessinent une interface riche entre bourg et campagne. Garante de la préservation des

silhouettes urbaine elles participent à la qualité de vie des habitants (potager, détente fraîcheur...).

Il est enfin important de permettre aux habitants de se réapproprier l'histoire urbaine des bourgs en engageant une étude patrimoniale pour chacun d'eux. Ce prérequis est indispensable à toute opération visant à reconquérir les centres anciens, les espaces publics et l'habitat vétuste et insalubre.

# Piémonts : la porte




## Cartographie des Objectifs de qualité paysagère



Communes concernées : Agel, Aigues-Vives, Azillanet, Cesseras, La Livinière, Siran






### OQP 1

**Considérer routes et chemins comme autant d'invitations quotidiennes au voyage, destination : les paysages**

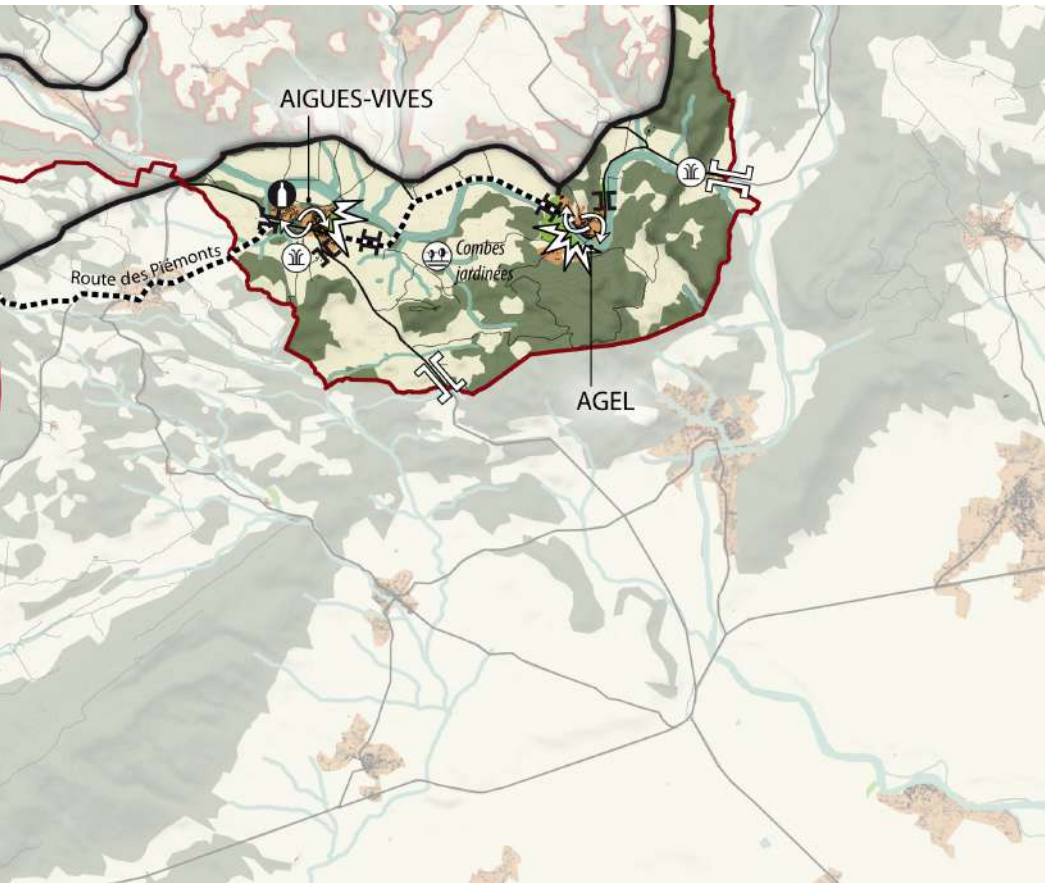
-  Caractériser et préserver la route des piémonts (ancien chemin de l'Estrade), la perception qu'elle offre des paysages et son alignement de Pins d'Alep
-  Préserver les points de vue sur les villages et leurs constructions éminentes véritables «repères» aux portes du territoire
-  S'appuyer sur les portes paysagères où s'ouvrent les vues sur le paysage étagé des Causses, canyons et vignobles pour structurer la stratégie d'interprétation du Grand Site.

### OQP 2

**Renforcer l'attractivité et la qualité de vie des villages et hameaux en s'appuyant sur leurs spécificités patrimoniales urbaines et paysagères**

-  Poursuivre l'étude patrimoniale et historique des bourgs du Piémont et favoriser l'appropriation locale de cette histoire
-  Réinvestir les centres anciens et réduire leurs disparités urbaines avec les étirements pavillonnaires
-  Requalifier les entrées de bourgs, véritables portes du Grand Site
-  Soigner et vitaliser les franges fraîches et jardinées des bourgs-frères (réappropriation, gestion collective...)
-  Valoriser les sources, les résurgences et les fontaines comme ressource précieuse et lieux de vie et de fraîcheur





### OQP 3

**Entretien et développer une riche mosaïque agricole et forestière**



Entretien la mosaïque agricole et boisée en gérant les interfaces paysagères (forêt, champs, lisière des villages)



*Paysage de terrasses*

Préserver le terroir agricole complexe et édifié en terrasses des piémonts et les combes jardinées des Mourels



*Combes jardinées*

### OQP 4

**Célébrer la dimension matérielle et symbolique des sites historiques et naturels**



Sauvegarder, valoriser et animer les sites culturels et religieux et leur écrin jardiné

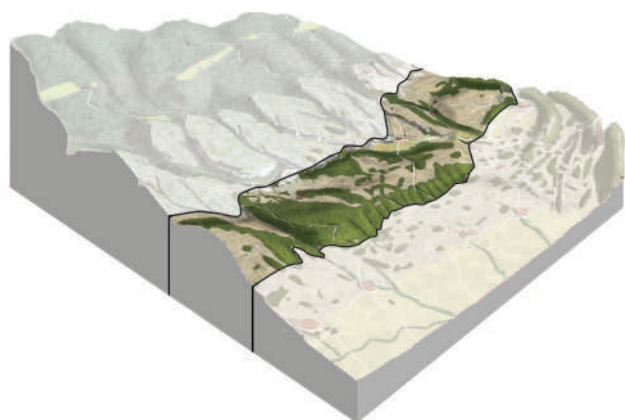


Sauvegarder, revaloriser le patrimoine viticole des villages



*Vue sur la montagne d'Alaric depuis les pechs enrésinés du Minervois*

## 2.2.2 Les Pechs et les Plateaux : le balcon



L'entité des Pechs et plateaux est un véritable balcon ouvert sur le territoire, et un point de passage obligé. Un point de bascule déterminant entre bas Minervois (qui appartient à la vaste plaine audoise) et Minervois «intérieur» des causses et canyons. Ce statut particulier de balcon du futur Grand Site est à affirmer en travaillant sur la valorisation des innombrables points de vue sur le grand paysage et la mise en réseaux des itinéraires de découverte entre «bas» et «haut» minervois.

Ces beaux points de vues ont malheureusement entraîné un mitage urbain très visible sur certains pechs (Najac, Mont Célèbre).

Les plateaux accueillent des terroirs viticoles d'une altitude modérée ayant un microclimat particulier (Fauzan, Vialanove, Cazelles). Ils forment des paysages originaux à préserver. Leur parcellaire complexe procure l'effet d'une mosaïque riche de détails ponctués de clapas, capitelles et arbres champêtres tels les amandiers séculaires de Cazelle.

Au coeur de ces terroirs, des hameaux denses (Fauzan, Babio, Vialanove, Paguignan, Cazelles...) prennent place.





Souvent en plein-vent et visibles tous azimuts ils font figure de repères forts dans le paysage et ne supportent aucune construction isolée. Ces constructions apparaissant comme des altérations extrêmement dommageables pour ces paysages délicats.

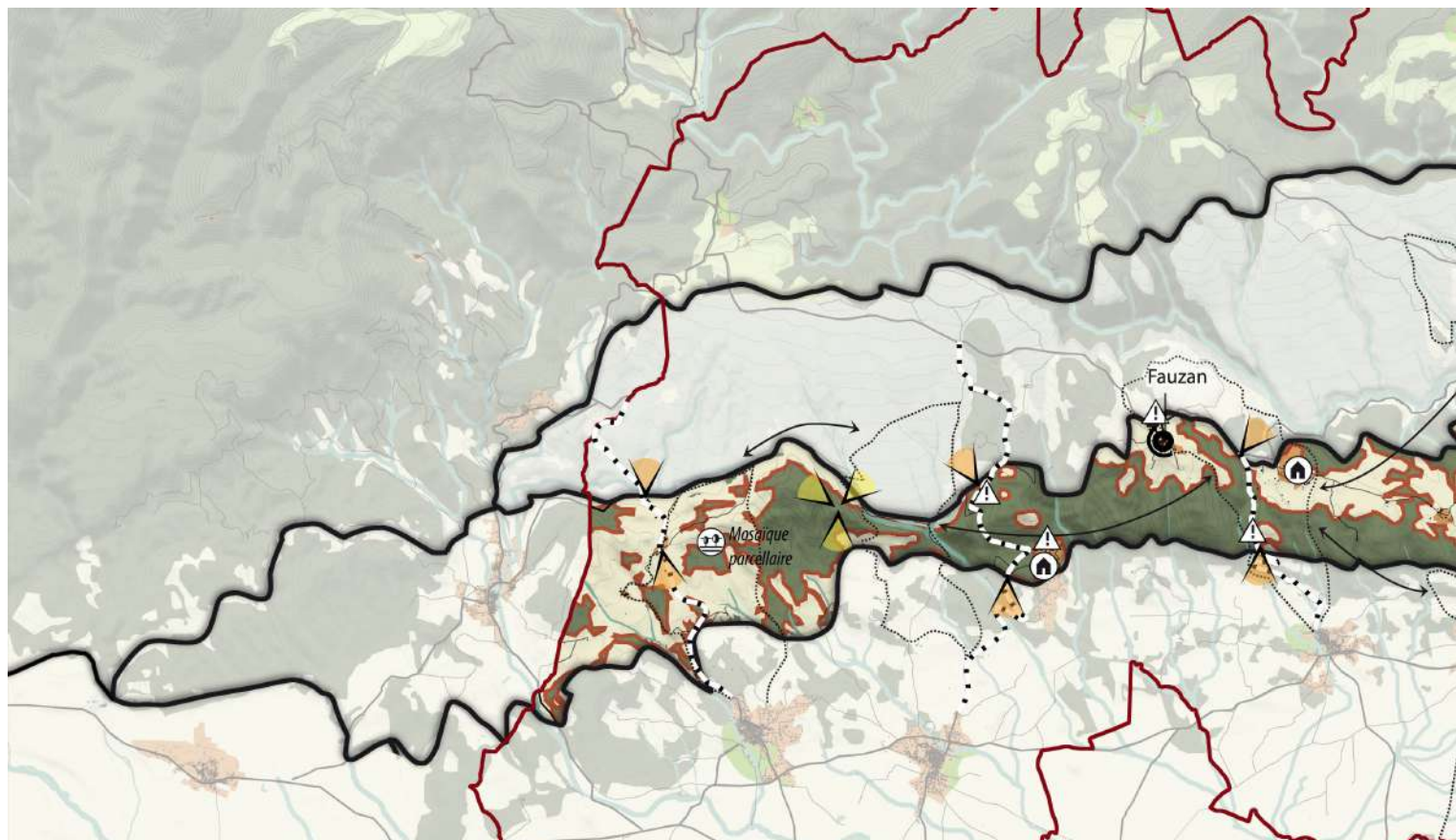
La forte dynamique d'enrésinement des parcelles abandonnées ferme et banalise les paysages tout en augmentant considérablement le risque incendie. Elle nécessite un travail sur les interfaces paysagères afin d'enrichir la mosaïque de cultures, de créer des coupures de combustible et d'ouvrir de nouveaux points de vue.

Enfin les routes qui serpentent sur les flancs escarpés et instables des pechs sont de véritables ouvrages d'art (accotements en pierre sèche, ponts), qui sont malheureusement souvent en piteux état et parfois détériorés par des travaux de remise en état et de calibrage ou pollués par des séquences publicitaires. La qualité paysagère de ces portions sensibles de route doit être préservée et au besoin requalifiée.

En définitive, cette entité présente un fort intérêt stratégique à l'échelle du Grand Site en raison de son rôle d'articulation et de belvédère entre plaine et montagne.

# Pechs et plateaux : le balcon






## Cartographie des Objectifs de qualité paysagère



Communes concernées : Agel, Aigues-Vives, Azillanet, La Caunette, Cesseras, La Livinière, Minerve, Siran



### OQP 1

**Considérer routes et chemins comme autant d'invitations quotidiennes au voyage, destination : les paysages**

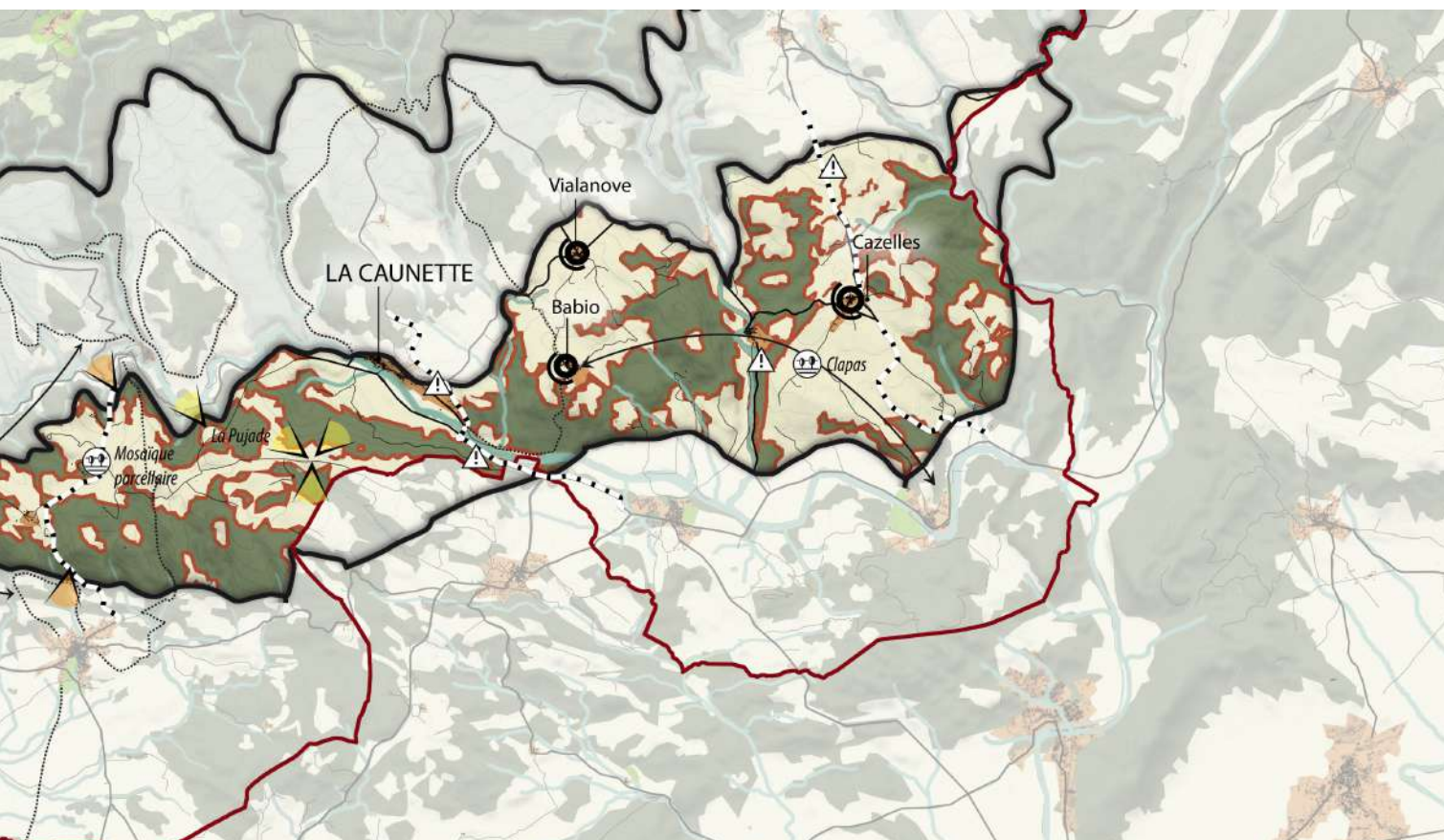
-  Valoriser les points de vue offerts par ce promontoire sur le Minervois «intérieur» et la plaine audoise
-  Requalifier les aménagements viaires dégradant les abords des routes escarpées
-  Valoriser le statut des routes de l'entité comme points d'accès et de franchissement entre les différents paysages
-  Préserver les points de vue sur les hameaux depuis les routes et chemins dans le paysage
-  Développer la mise en réseaux des itinéraires de découverte du territoire en permettant la traversée de cette entité de passage entre «haut» et «bas» minervois

### OQP 2

**Renforcer l'attractivité et la qualité de vie des villages et hameaux en s'appuyant sur leurs spécificités patrimoniales urbaines et paysagères**


-  Questionner le devenir des zones de mitage qui polluent les paysages
-  Respecter la forme agglomérée des hameaux lors de tous projets de construction et en limiter les extensions








### OQP 3

**Entretien et développer une riche mosaïque agricole et forestière**

 Limiter la fermeture et la banalisation des paysages


 Réduire la vulnérabilité des pechs et plateaux au risque incendie lié à l'enrésinement en travaillant sur les interfaces paysagères

 *Mosaïque parcelaire* Préserver la riche mosaïque parcellaire des plateaux viticoles, entrecoupée de clapas, capitelles et arbres champêtres

 *Clapas*

### OQP 4

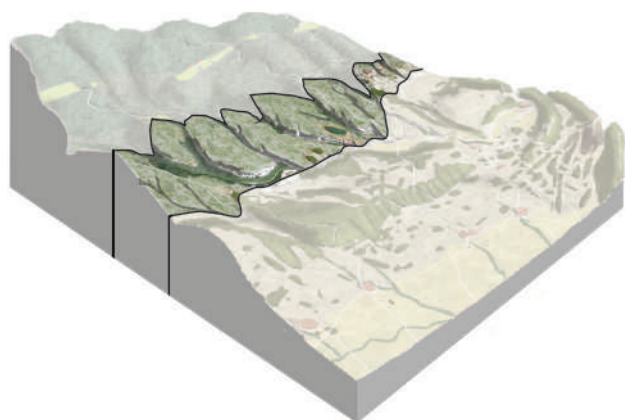
**Célébrer la dimension matérielle et symbolique des sites historiques et naturels**

 Valoriser les points de vue historiques et pittoresques sur les Causses et canyons et les sites en osmose avec la roche (cité de Minerve et village historique de La Caunette)



### 2.2.3 Les Causses et les Canyons : le joyau

Ce paysage d'exception est le joyau du futur Grand Site. Le pendage particulier de la roche calcaire à «alvéoline» et l'extraordinaire variété d'empreintes laissées par l'eau et l'homme dans (canyons, ponts naturels, mines grottes, dolmens, éperons fortifiés...) constituent une curiosité paysagère extraordinaire.



Les gorges et les causses sont des espaces particulièrement sensibles. La gestion de la fréquentation doit préserver l'identité des lieux et contribuer à l'immersion dans l'atmosphère particulière de ce dernier. Des espaces dégradés sont notamment à requalifier voire à restaurer sur les sites, aux accès sensibles (stationnement sauvages, baignade et/ou terrain de loisirs dans les vallées de la Cesse et du Brian).

La dynamique d'évaluation des impacts mise en place par la démarche Natura 2000, est à poursuivre afin d'anticiper les usages et initiatives pouvant redonner vie ou potentiellement nuire aux sites fragiles.

Les sites bâtis (cité de Minerve et village historique de La Caunette), en osmose avec la roche, offrent des figures pittoresques et singulières qui nécessitent





*Les profondes gorges de la Cesse au tènement dit de «la Coquille» ou de l'Aldène : l'épaisseur des paysages se révèle enfin.*

des interventions architecturales en total accord avec l'identité du site et une préservation des points des vues emblématiques qui ont une valeur universelle.

L'accès et la découverte des curiosités géologiques et historiques sont contraints par la nature accidentée des sites et leur fragilité. La fréquentation doit être finement ajustée à la capacité des sites en permettant une répartition cohérente des visiteurs.

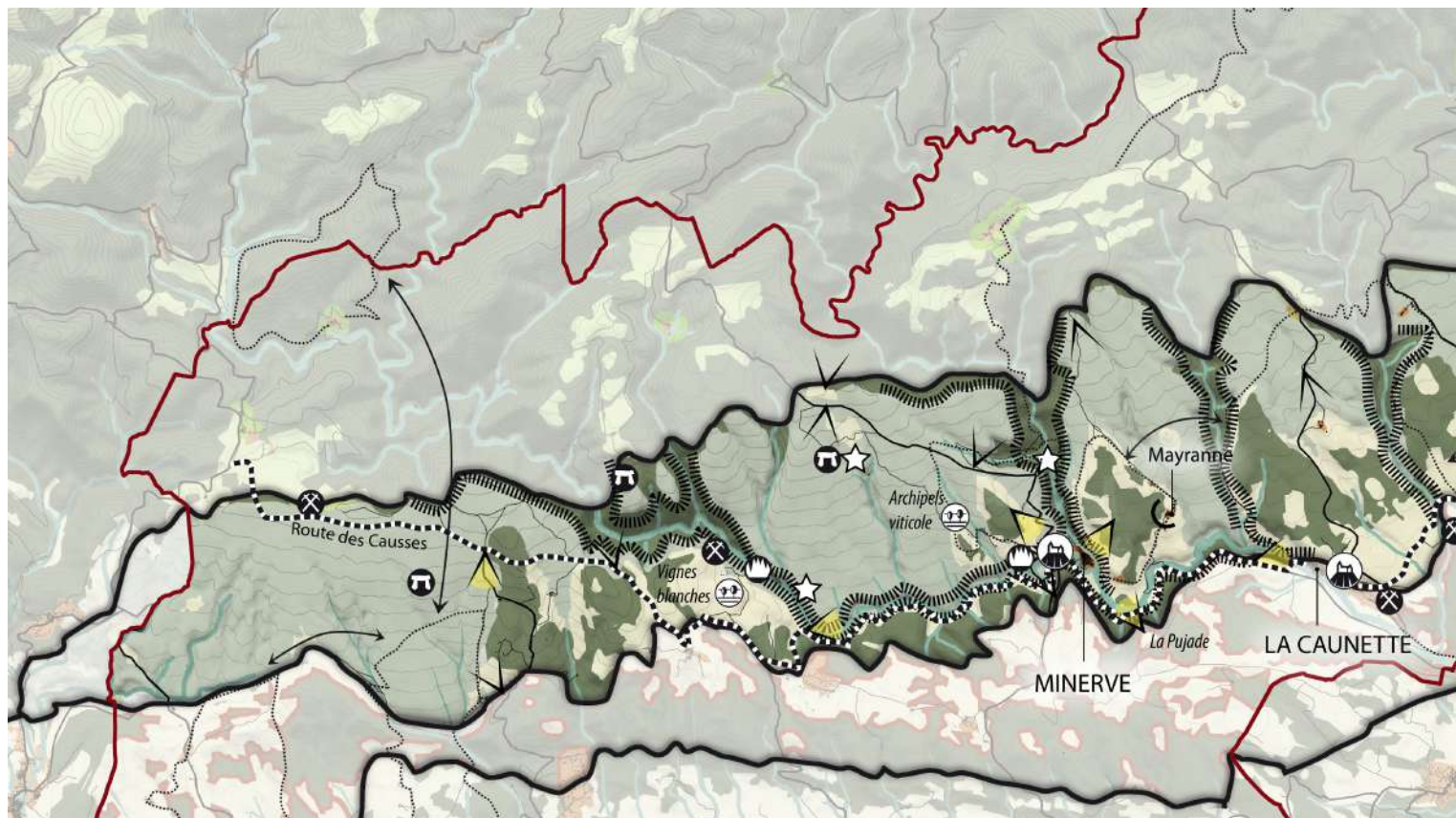
L'extraordinaire route-paysage de la Cesse forme un balcon escarpé sur les gorges et doit être préservée tout en permettant de mieux définir les stations belvédères qui la jalonne. Cette route-paysage pourrait utilement s'étendre à l'ensemble de l'entité des Causses et canyons en embrassant un vaste territoire qui s'étire de l'est vers l'ouest.

Les vastes horizons du causse, anciens espaces de pacage, s'homogénéisent sous un monotone manteau de chêne vert sillonné de pistes DFCI. L'ouverture des milieux par des outils de gestions adaptés et la création de nouveaux sentiers permettraient d'améliorer la biodiversité et d'offrir des points de vue originaux sur les

canyons convoités mais fragiles et sur le grand paysage des causses et canyons.

# Causses et canyons : le joyau

## Cartographie des Objectifs de qualité paysagère



Communes concernées : Aigues-Vives, Azillanet, La Caunette, Cesseras, La Livinière, Minerve, Saint-Jean-de-Minervois, Siran

### OQP 1

**Considérer routes et chemins comme autant d'invitations quotidiennes au voyage, destination : les paysages**

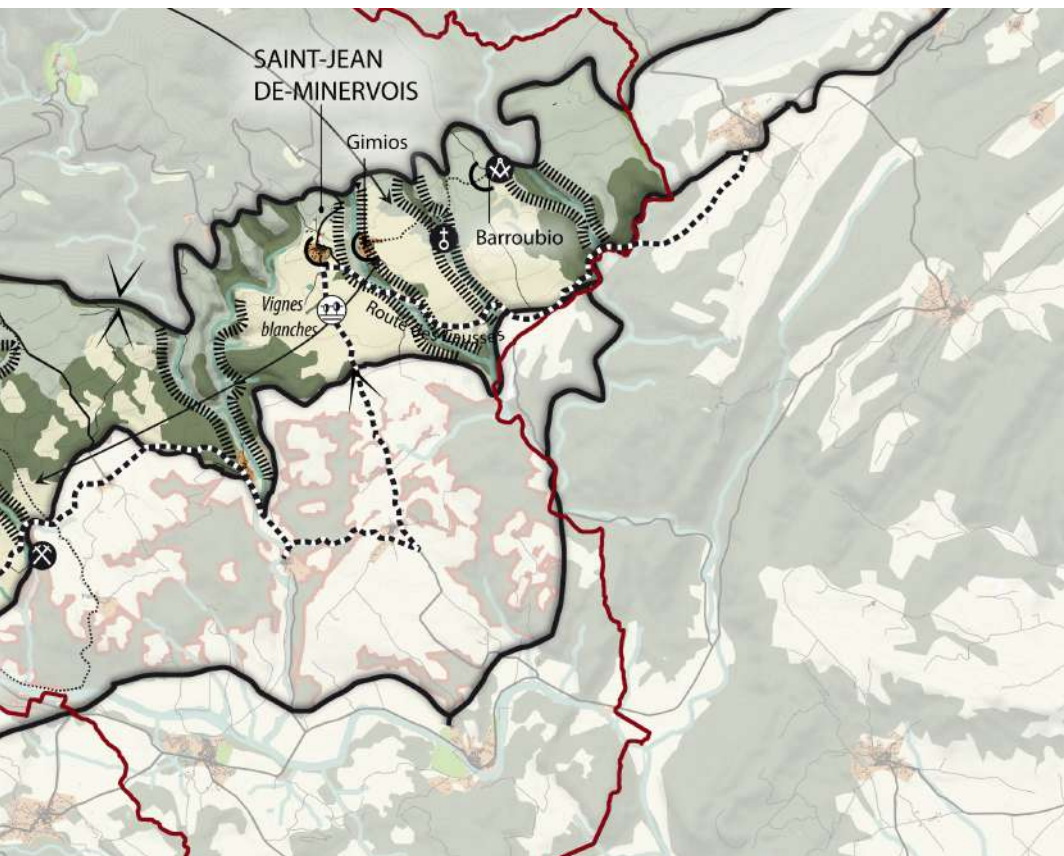
- ▬ Étendre la route «paysage» des Gorges de la Cesse à l'ensemble des Causses et Canyons
- < Valoriser les larges vues offertes depuis les hauteurs des Causses
- ↻ Diversifier les possibilités de parcours, de découverte des Causses et canyons et les types de cheminement

### OQP 2

**Renforcer l'attractivité et la qualité de vie des villages et hameaux en s'appuyant sur leurs spécificités patrimoniales, urbaines et paysagères**




- 🏠 Préserver l'osmose architecturale entre roche et bâti et révéler les interactions et la nature de ses relations (puits, sources, cingle où éperons stratégiques, contrôle des accès, abri naturel, maisons troglodytes...)
- 🏠 Étudier la valeur patrimoniale du hameau de Barroubio
- 🏠 Respecter la forme agglomérée des hameaux lors de tous projets de construction et en limiter les extensions










### OQP 3

**Entretenir et développer une riche mosaïque agricole et forestière**

-  Entretenir et enrichir la mosaïque de milieux des Causses
-  Archipel viticole
-  Vignes blanches
- Préserver la singularité des archipels viticoles et des vignes blanches sur calcaire lacustre qui rythment les causses

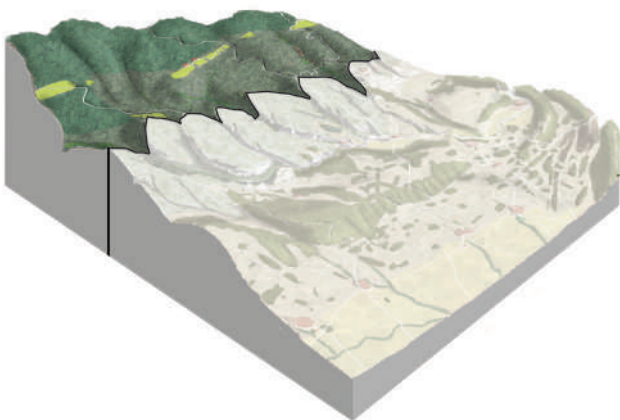
### OQP 4

**Célébrer la dimension matérielle et symbolique des sites historiques et naturels**

-  Donner à comprendre la singularité géomorphologique des causses et canyons (hydrologie et géologie)
-  Préserver et valoriser les sites, curiosités géologiques d'exception et anciens lieux d'exploitation minière
-  Préserver les canyons et mieux gérer leur fréquentation
-  Valoriser les points de vue historiques et pittoresques sur les gorges
-  Gérer la fréquentation des lieux particulièrement fragiles (tènement de la Coquille, dolmen des Lacs...)

*L'épaisse forêt rivulaire de la Cessiere contraste avec le moutonnement gris-vert du maquis des Avant-Monts : une oasis de biodiversité*

## 2.2.4 Les Avant-Monts : le refuge

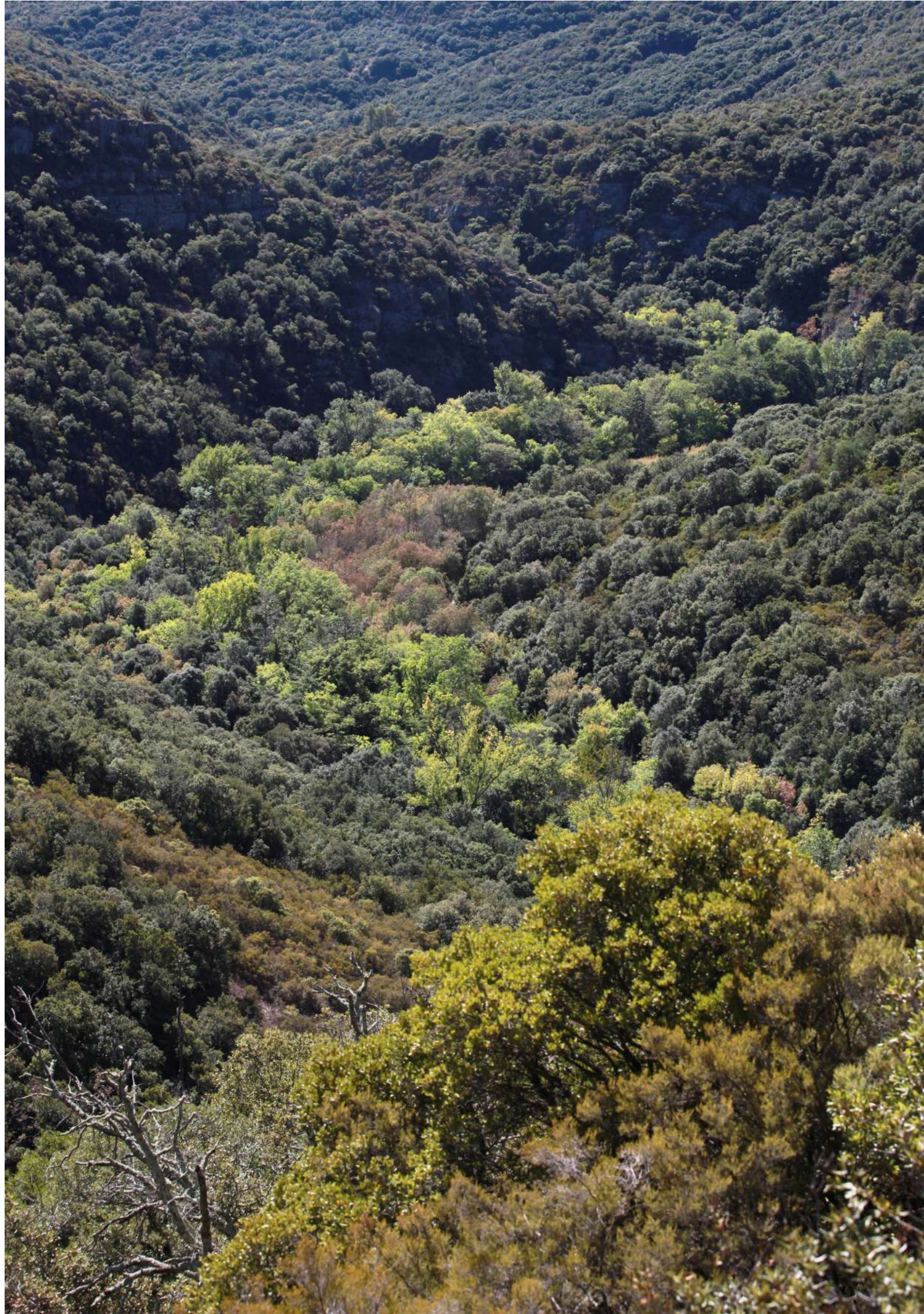


Entité résolument montagnarde amorçant les entités paysagères du Haut-Languedoc et desservant le Saint-Ponais. Cette singularité se traduit dans la roche, l'architecture (Lauze de schiste), le patrimoine vernaculaire (sécadou, puits couverts) et les cultures (Châtaigneraies fruitières, cerisiers, près de fauche...) qu'apportent un exotisme formidable enrichissant la palette des paysages à affirmer et protéger.

Les dernières prairies de fauches sur calcaire primaire qui s'égrènent autour de Vélioux, Bois-Bas (Minerve), ou Saint-Julien des Meuliers sont comme suspendues dans le ciel et qualifient grandement ces paysages d'altitudes. Elles ouvrent sur les horizons lointains dans ce dédale montagneux boisé qui pourrait paraître inhospitalier à bien des égards. La préservation de ces terroirs est ainsi déterminante pour «l'hospitalité» des paysages des avant-monts.

Les sombres et profondes vallées schisteuses escarpées où l'eau est toujours présente sont aujourd'hui largement abandonnées par l'homme qui cultivait autrefois de longues et étroites parcelles. Elles sont devenues par le fait d'importants refuges écologiques accueillants d'épaisses forêts alluviales qu'il faut veiller à protéger. Ces vallées sont par ailleurs émaillées de très nombreux ouvrages hydrauliques qui permettaient de mettre à profit l'eau dans ce «pays maigre» et dont la préservation et l'identification sont aujourd'hui incomplètes.

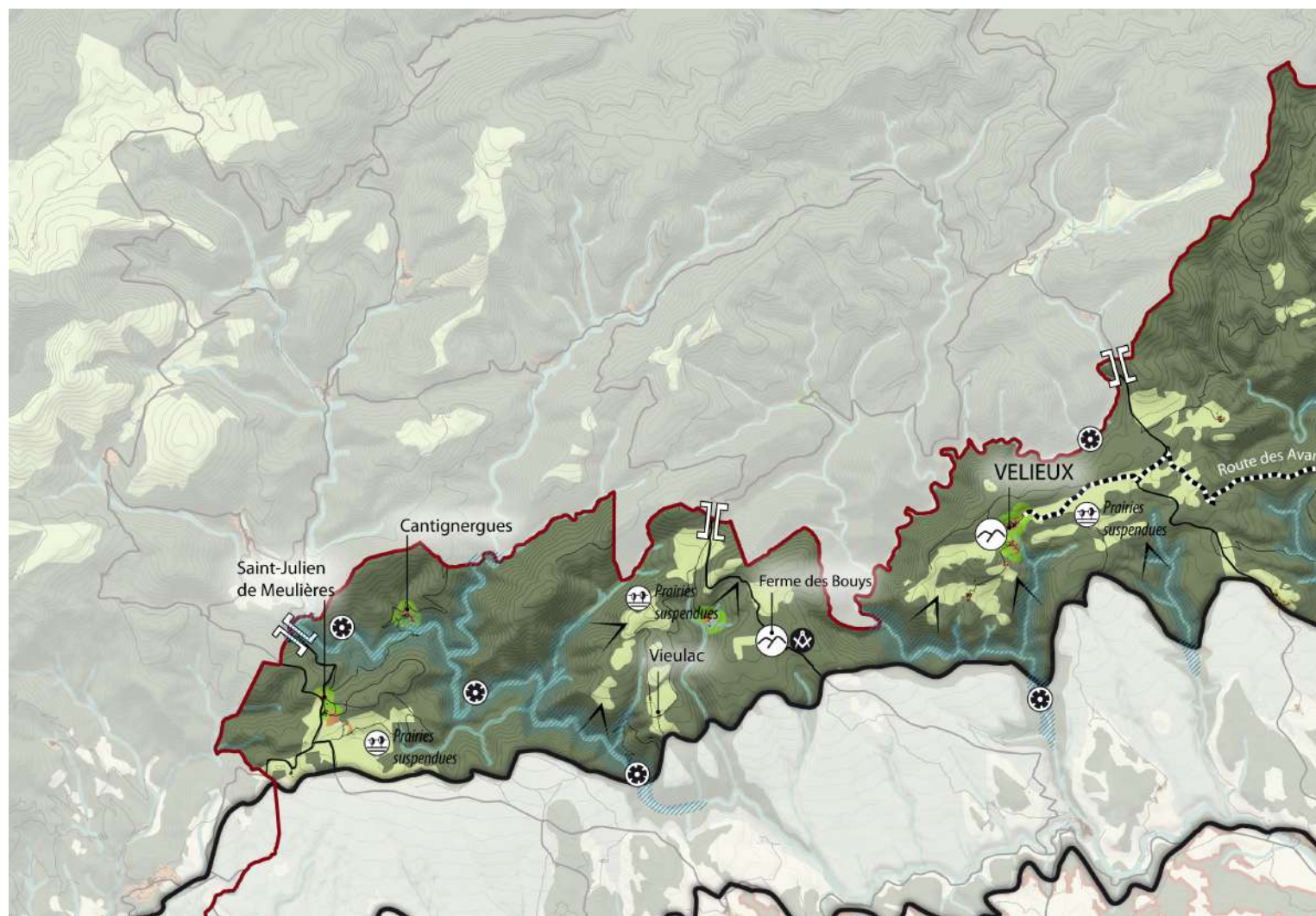






# Avant-Monts : le refuge

## Cartographie des Objectifs de qualité paysagère



Communes concernées : La Caunette, La Livinière, Minerve, Saint-Jean-de-Minervois, Siran, Vélieux

### OQP 1

**Considérer routes et chemins comme autant d'invitations quotidiennes au voyage, destination : les paysages**

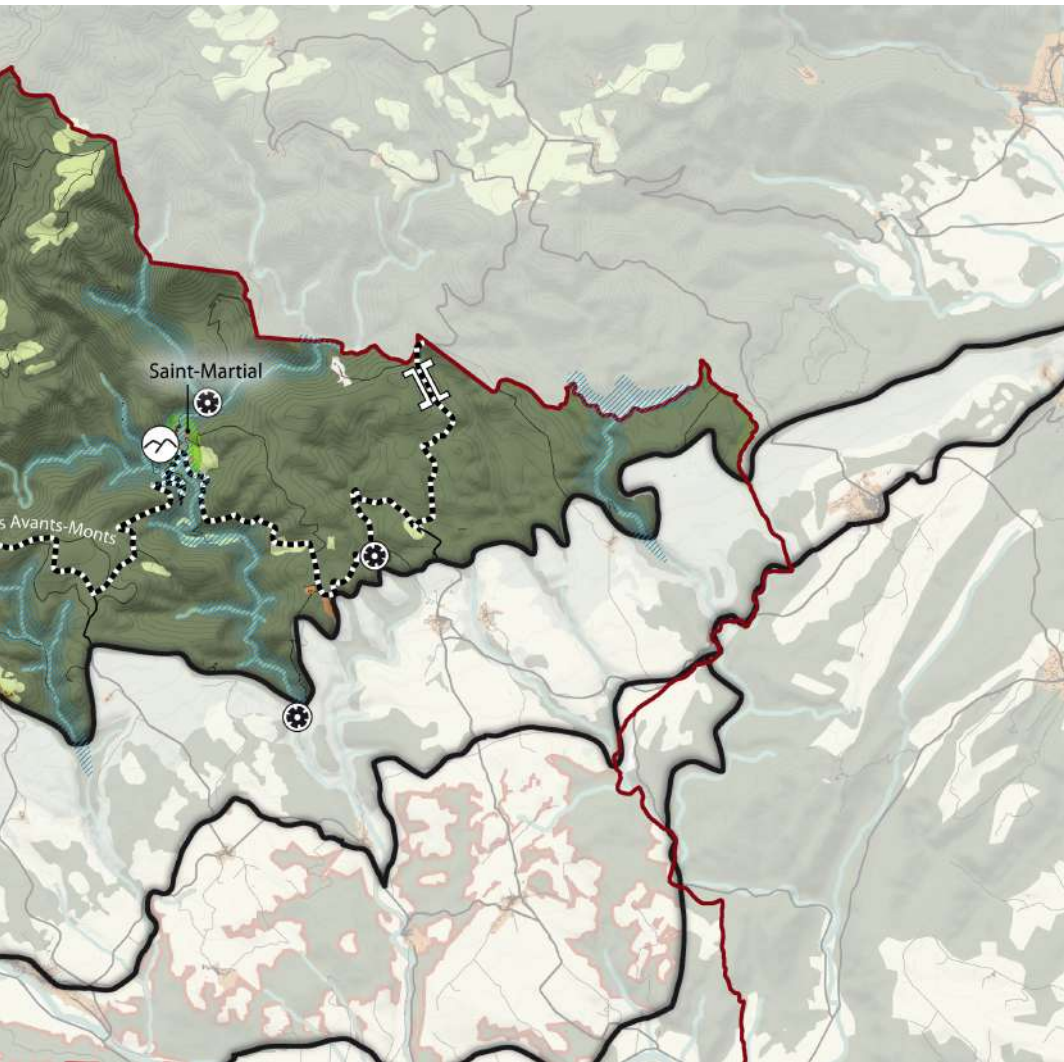
- ■ Faire émerger un itinéraire des Avant-Monts grâce aux routes sinueuses et mystérieuses
- ◁ Valoriser les larges vues sur le grand paysage depuis les prairies suspendues
- ⌌ S'appuyer sur les portes paysagères pour structurer la stratégie d'interprétation du Grand Site

### OQP 2

**Renforcer l'attractivité et la qualité de vie des villages et hameaux en s'appuyant sur leurs spécificités patrimoniales urbaines et paysagères**

- ⌌ Identifier et sauvegarder les spécificités montagnardes des hameaux et des fermes des Avant-Monts (toiture de Lauze, Sécadou, lavoirs, bardage d'ardoises...)
- ⌌ Étudier la valeur patrimoniale de la ferme des Bouys





## OQP 3

**Entretien et développer une riche mosaïque agricole et forestière**



*Prairies suspendues* Préserver les prairies d'altitude sur calcaire primaire et les pratiques associées



À l'orée des villages, préserver et valoriser les cultures fruitières ou vivrières appropriées à un climat plus frais et d'altitude

## OQP 4

**Célébrer la dimension matérielle et symbolique des sites historiques et naturels**



Ajuster la fréquentation des vallées en eaux en fonction de leur fragilité et de leurs intérêts (biodiversité, baignade, patrimoine hydraulique et vernaculaire...)



Préserver et valoriser le patrimoine bâti en lien avec l'eau (moulin, aqueduc, béal, lavoir...)

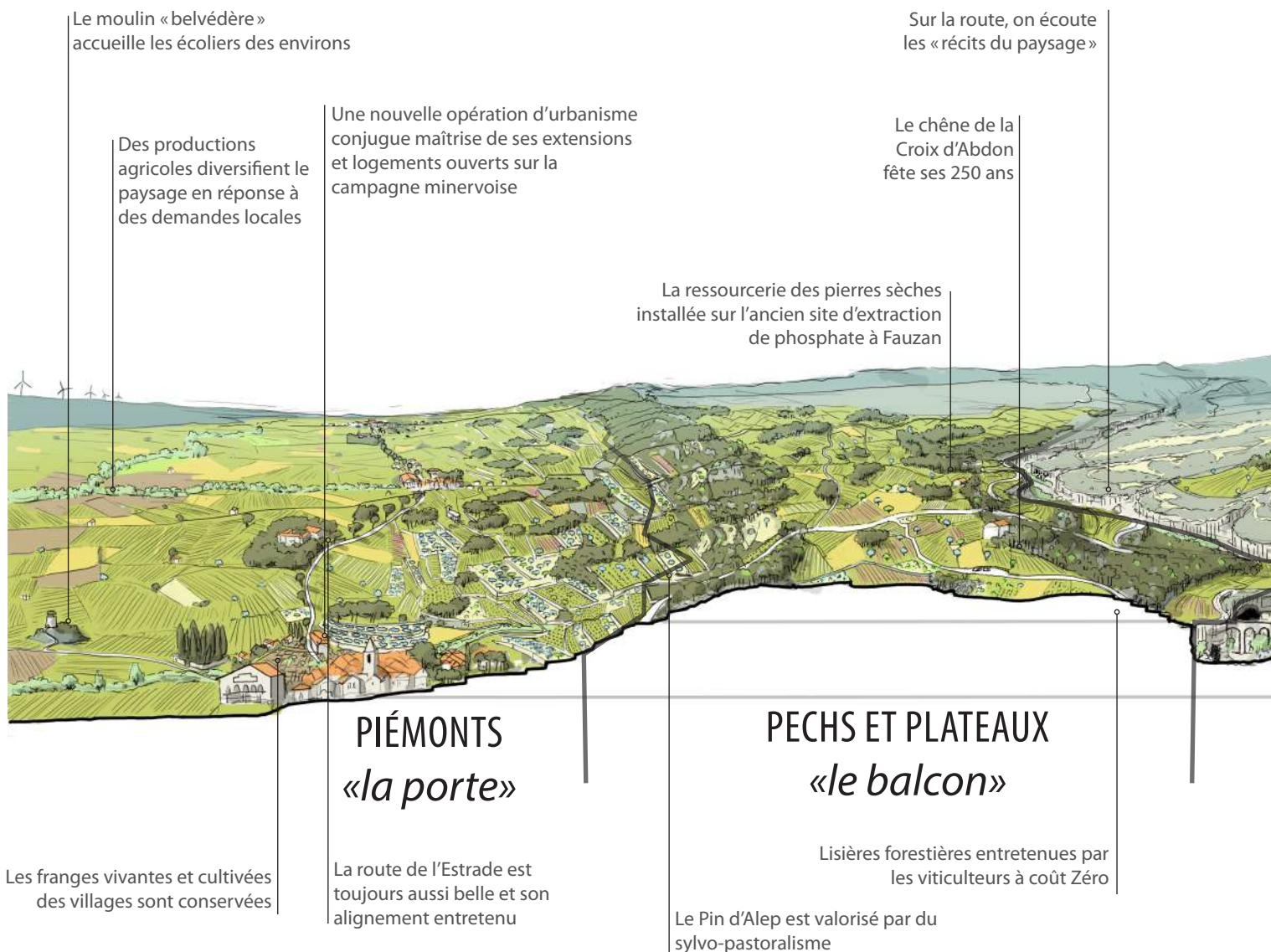




# **3<sup>ème</sup> PARTIE**

## **SYNTHÈSE**

## 3.1/Demain, dans mon paysage, il y aurait...



Permettons-nous un peu de fiction pour imaginer à quoi les paysages des causses canyons et vignobles pourraient ressembler à l'horizon 2040.

L'impulsion du Plan d'Action Paysage aura permis de faire émerger une culture et un respect partagé des paysages permettant d'en révéler toute la richesse pour le grand bonheur de ses habitants.

Dans cette époque future, ce projet «d'avant-garde» aura peut-être contribué à insuffler au territoire une meilleure prise en compte des paysages au travers des actions à entreprendre pour les connaître, les réparer, les révéler et les adapter.

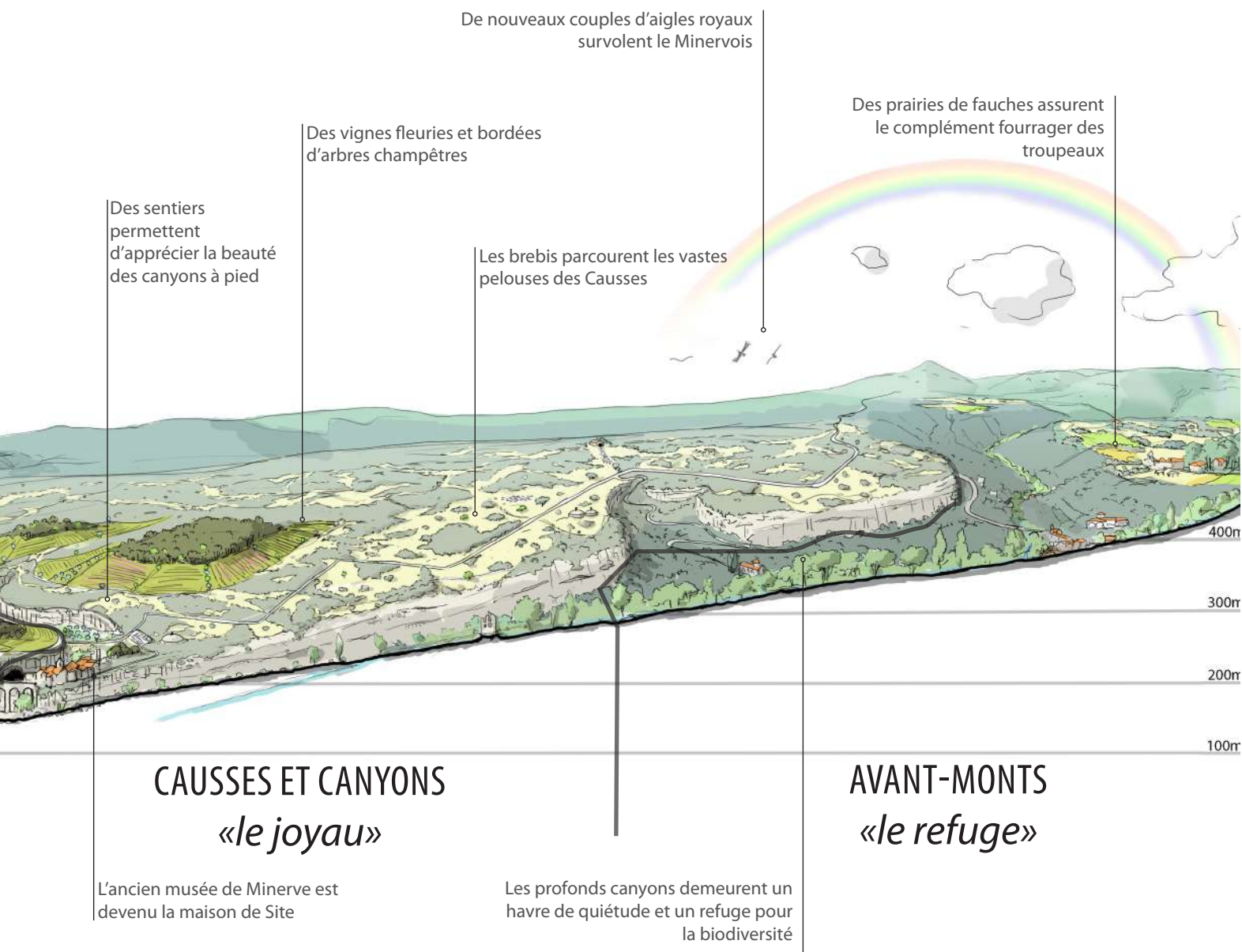
Cette stratégie paysagère permettra conjointement d'atteindre:

> une perception grandement améliorée de la beauté des paysages et une promesse de découverte et de surprise renouvelée à chaque virage des routes et chemins qui sillonnent le paysage.

> des villages et hameaux aux silhouettes fièrement ancrées dans le paysage.

> des centres-bourgs réinvestis et une vie de village et de voisinage renforcée notamment grâce à des initiatives urbaines telles que l'habitat participatif ou la division parcellaire au profit d'enfants «retournés au pays».





## CAUSSES ET CANYONS «le joyau»

L'ancien musée de Minerve est devenu la maison de Site

Les profonds canyons demeurent un havre de quiétude et un refuge pour la biodiversité

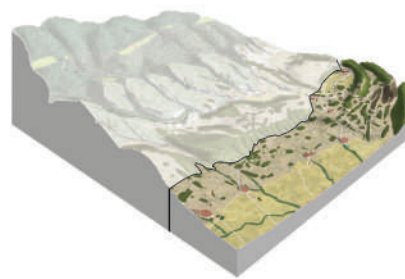
## AVANT-MONTS «le refuge»

> une agriculture plus diversifiée qui magnifie la riche mosaïque agricole tout en préservant les forts contrastes entre plaines et montagne aux potentialités différentes...

> des sites naturels et patrimoniaux correctement protégés et qui conservent toute leur authenticité et charge symbolique, dont l'accès et la compréhension permettent à chacun l'appropriation sans être travestis pour autant par une mise en tourisme excessive.

Cette stratégie permettra également d'exprimer pleinement le rôle paysager des différentes entités.

## Tableaux récapitulatifs par entités paysagères



### PIÉMONTS

«la porte»

#### OQP 1

**Considérer routes et chemins comme autant d'invitations quotidiennes au voyage, destination : les paysages**

- Caractériser et préserver la route des piémonts (ancien chemin de l'Estrade), la perception qu'elle offre des paysages et son alignement de Pins d'Alep
- Préserver les points de vue sur les villages et leurs constructions éminentes véritables «repères» aux portes du territoire
- S'appuyer sur les portes paysagères où s'ouvrent les vues sur le paysage étagé des Causse canyons et vignobles pour structurer la stratégie d'interprétation du Grand Site

#### OQP 2

**Renforcer l'attractivité et la qualité de vie des villages et hameaux en s'appuyant sur leurs spécificités patrimoniales, urbaines et paysagères**

- Poursuivre l'étude patrimoniale et historique des bourgs du Piémont et favoriser l'appropriation locale de cette histoire
- Réinvestir les centres anciens et réduire leurs disparités urbaines avec les étirements pavillonnaires
- Requalifier les entrées de bourgs, véritables portes du Grand Site
- Soigner et vitaliser les franges fraîches et jardinées des bourgs-frères (réappropriation, gestion collective...)
- Valoriser les sources, les résurgences et les fontaines comme ressource précieuse et lieux de vie et de fraîcheur

#### OQP 3

**Entretenir et développer une riche mosaïque agricole et forestière**

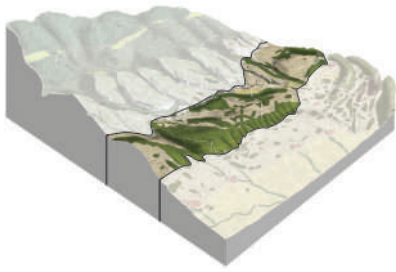
- Entretien la mosaïque agricole et boisée en gérant les interfaces paysagères (forêt, champs, lisière des villages)
- Préserver le terroir agricole complexe et édifié en terrasses des piémonts et les combes jardinées des Mourels

#### OQP 4

**Célébrer la dimension matérielle et symbolique des sites historiques et naturels**

- Sauvegarder, valoriser et animer les sites culturels et religieux et leur écrin jardiné
- Sauvegarder, revaloriser le patrimoine viticole des villages





## PECHS ET PLATEAUX

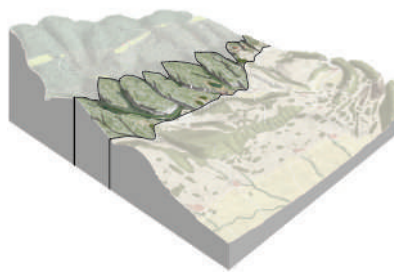
«le balcon»

- Valoriser les formidables points de vue offerts par ce promontoire
- Requalifier les aménagements viaires dégradant les abords des routes escarpées
- Valoriser le statut des routes de l'entité comme points d'accès et de franchissement entre les différents paysages
- Préserver les points de vue sur les hameaux depuis les routes et chemins dans le paysage
- Développer la mise en réseaux des itinéraires de découverte du territoire en permettant la traversée de cette entité

- Questionner le devenir des zones de mitage qui polluent les paysages
- Respecter la forme agglomérée des hameaux lors de tous projets de construction et en limiter les extensions

- Limiter la fermeture et la banalisation des paysages
- Réduire la vulnérabilité des pechs et plateaux au risque incendie lié à l'enrésinement en travaillant sur les interfaces paysagères
- Préserver la riche mosaïque parcellaire des plateaux viticoles, entrecoupée de clapas, capitelles et arbres champêtres

- Valoriser les points de vue historiques et pittoresques sur les Causses et canyons et les sites en osmose avec la roche (cité de Minerve et village historique de La Caunette)



## CAUSSES ET CANYONS

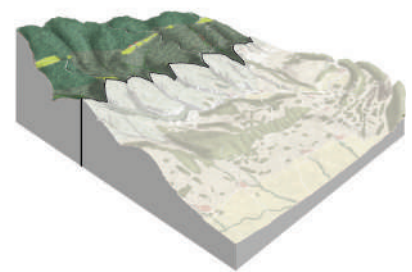
«le joyau»

- Étendre la route «paysage» des Gorges de la Cesse à l'ensemble des Causses et Canyons
- Valoriser les larges vues offertes depuis les hauteurs des Causses
- Diversifier les itinéraires de découverte des Causses et canyons et les types de cheminement

- Préserver l'osmose architecturale entre roche et bâtie et révéler les interactions et la nature de ses relations (puits, sources, cingle où éperons stratégiques, contrôle des accès, abri naturel, maisons troglodytes...)
- Étudier la valeur patrimoniale du hameau de Barroubio
- Respecter la forme agglomérée des hameaux lors de tous projets de construction et en limiter les extensions

- Entretenir et enrichir la mosaïque de milieux des Causses
- Préserver la singularité des archipels viticoles et des vignes blanches sur calcaire lacustre qui rythme les Causses

- Donner à comprendre la singularité géomorphologique des Causses et canyon
- Préserver et valoriser les sites, curiosités géologiques d'exception et anciens lieux d'exploitation minière
- Préserver les canyons et mieux gérer leur fréquentation
- Valoriser les points de vue historiques et pittoresques sur les gorges
- Gérer la fréquentation des lieux particulièrement fragiles



## AVANT-MONTS

«le refuge»

- Faire émerger un itinéraire des Avant-Monts grâce aux routes sinueuses et mystérieuses
- Valoriser les larges vues sur le grand paysage depuis les prairies suspendues
- S'appuyer sur les portes paysagères pour structurer la stratégie d'interprétation du Grand Site

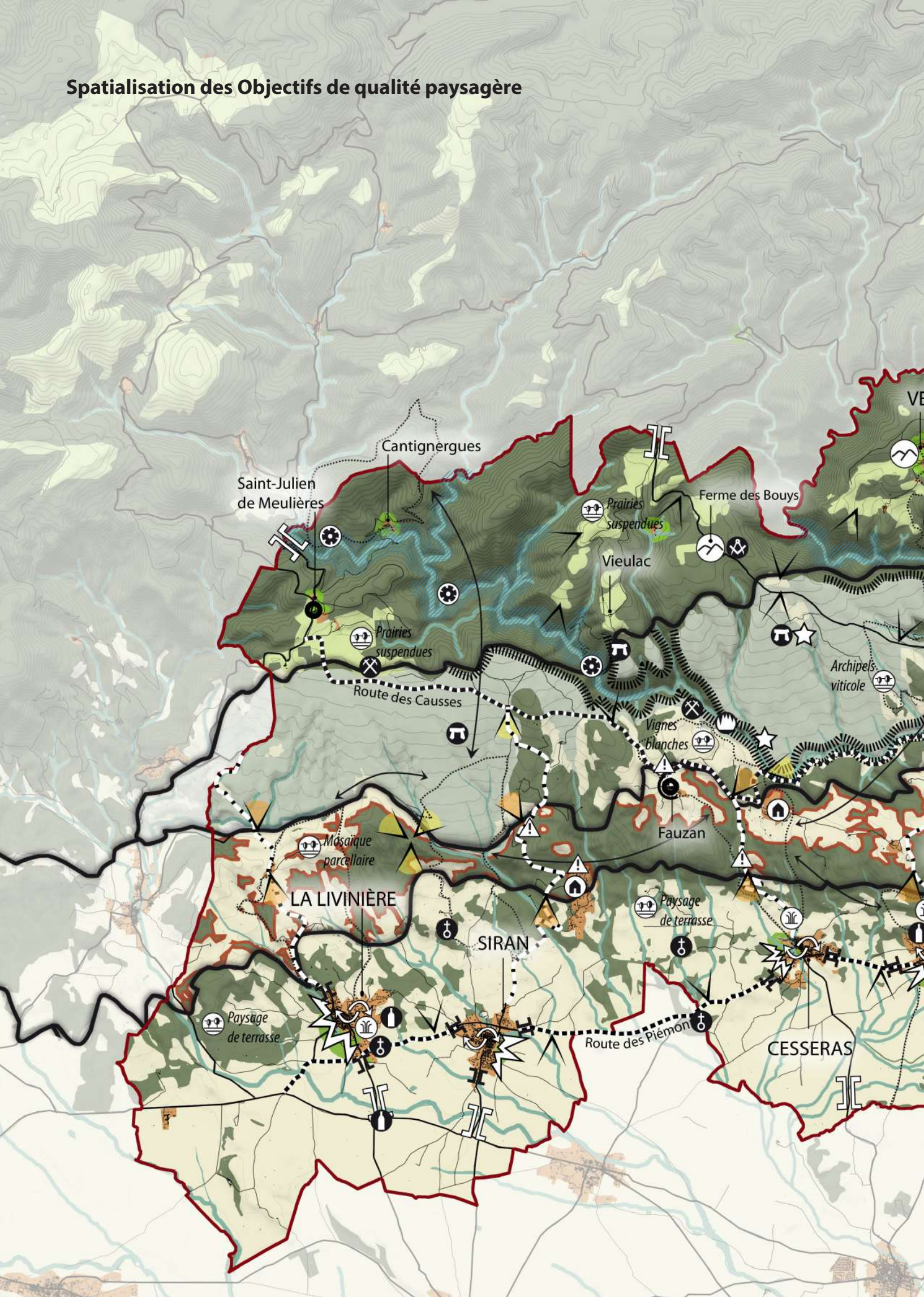
- Identifier et sauvegarder les spécificités montagnardes des hameaux et des fermes des Avant-Monts (toiture de Lauze, Sécadou, lavoirs, bardage d'ardoises...)
- Étudier la valeur patrimoniale de la ferme des Bouys

- Préserver les prairies d'altitude sur calcaire primaire et les pratiques associées
- À l'orée des villages, préserver et valoriser les cultures fruitières ou vivrières appropriées à un climat plus frais et d'altitude

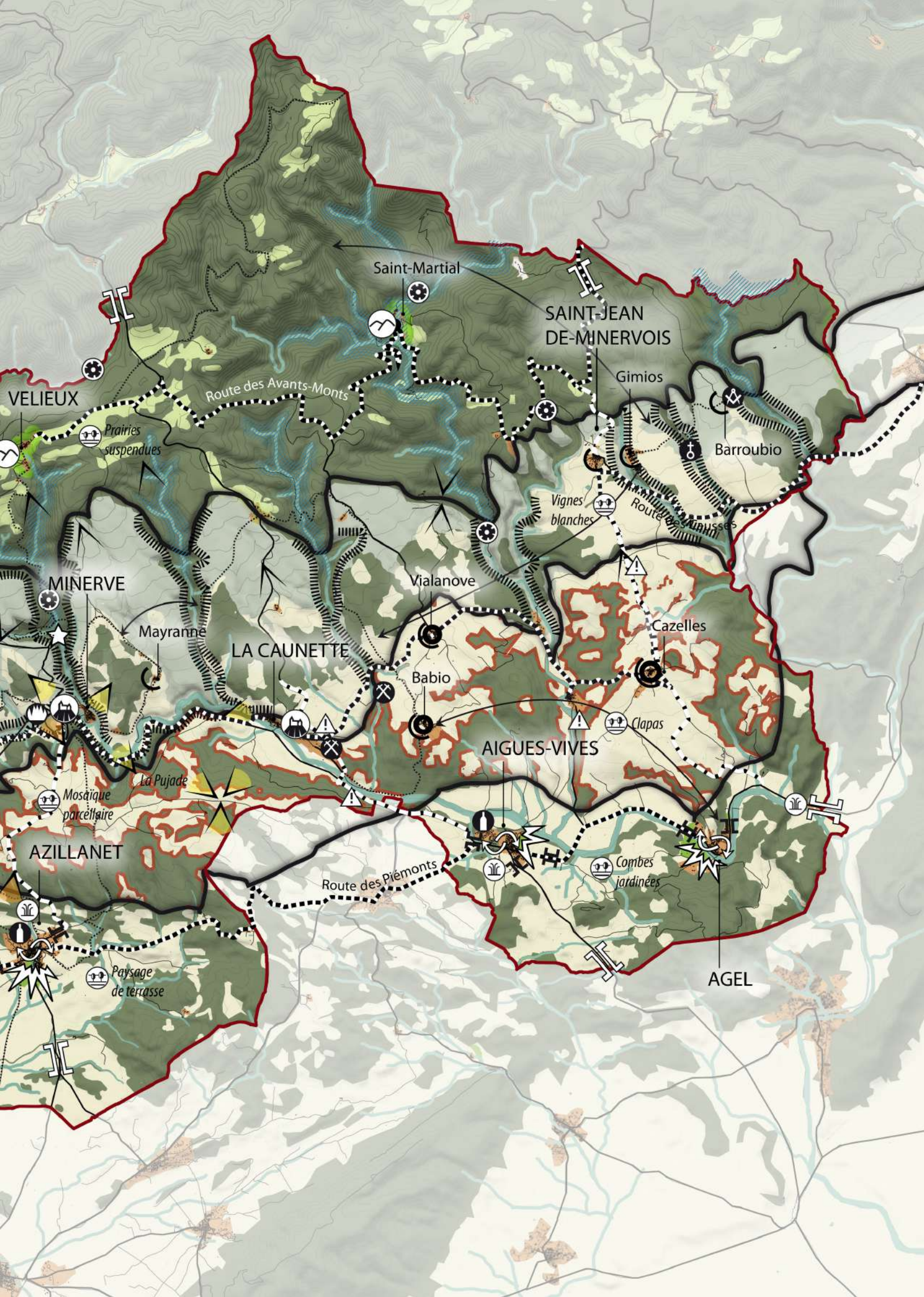
- Ajuster la fréquentation des vallées en eaux en fonction de leur fragilité et de leurs intérêts (biodiversité, baignade, patrimoine hydraulique et vernaculaire...)
- Préserver et valoriser le patrimoine bâti en lien avec l'eau (moulin, aqueduc, béal, lavoir...)



# Spatialisation des Objectifs de qualité paysagère







VELIEUX

Saint-Martial

SAINT-JEAN DE-MINERVOIS

Gimios

Barroubio

Prairies suspendues

Route des Avants-Monts

Vignes blanches

Route des Piémonts

MINERVE

Vialanove

Cazelles

Mayranne

LA CAUNETTE

Babio

AIGUES-VIVES

Clapas

La Pujade

Mosaïque parcelaire

AZILLANET

Route des Piémonts

Combes jardinées

Paysage de terrasse

AGEL















# ANNEXES

# OQP 1 : Considérer routes et chemins comme autant d'invitations quotidiennes au voyage, destination : les paysages


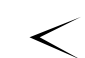

## Piémonts : la porte

-  Caractériser et préserver la route des piémonts (ancien chemin de l'Estrade), la perception qu'elle offre des paysages et son alignement de Pins d'Alep
-  Préserver les points de vue sur les villages et leurs constructions éminentes véritables «repères» aux portes du territoire
-  S'appuyer sur les portes paysagères où s'ouvrent les vues sur le paysage étagé des Causse canyons et vignobles pour structurer la stratégie d'interprétation du Grand Site


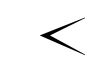

## Pechs et Plateaux : le balcon

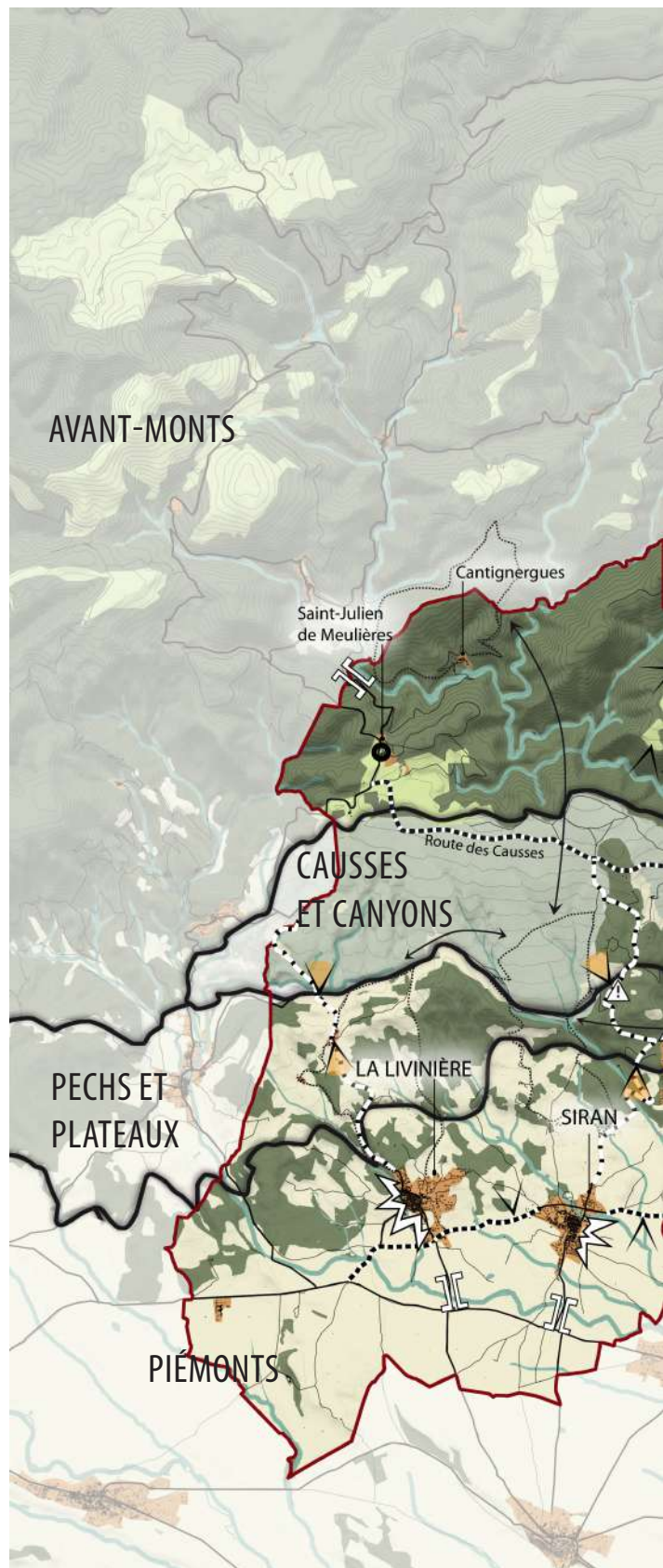
-  Valoriser les formidables points de vue offerts par ce promontoire sur le Minervois «intérieur» et la plaine audoise
-  Requalifier les aménagements viaires dégradant les abords des routes escarpées
-  Valoriser le statut des routes de l'entité comme points d'accès et de franchissement entre les différents paysages
-  Préserver les points de vue sur les hameaux depuis les routes et chemins : «amers» dans le paysage
-  Développer la mise en réseaux des itinéraires de découverte du territoire en permettant la traversée de cette entité de passage entre «haut» et «bas» minervois

## Causse et Canyons : le joyau

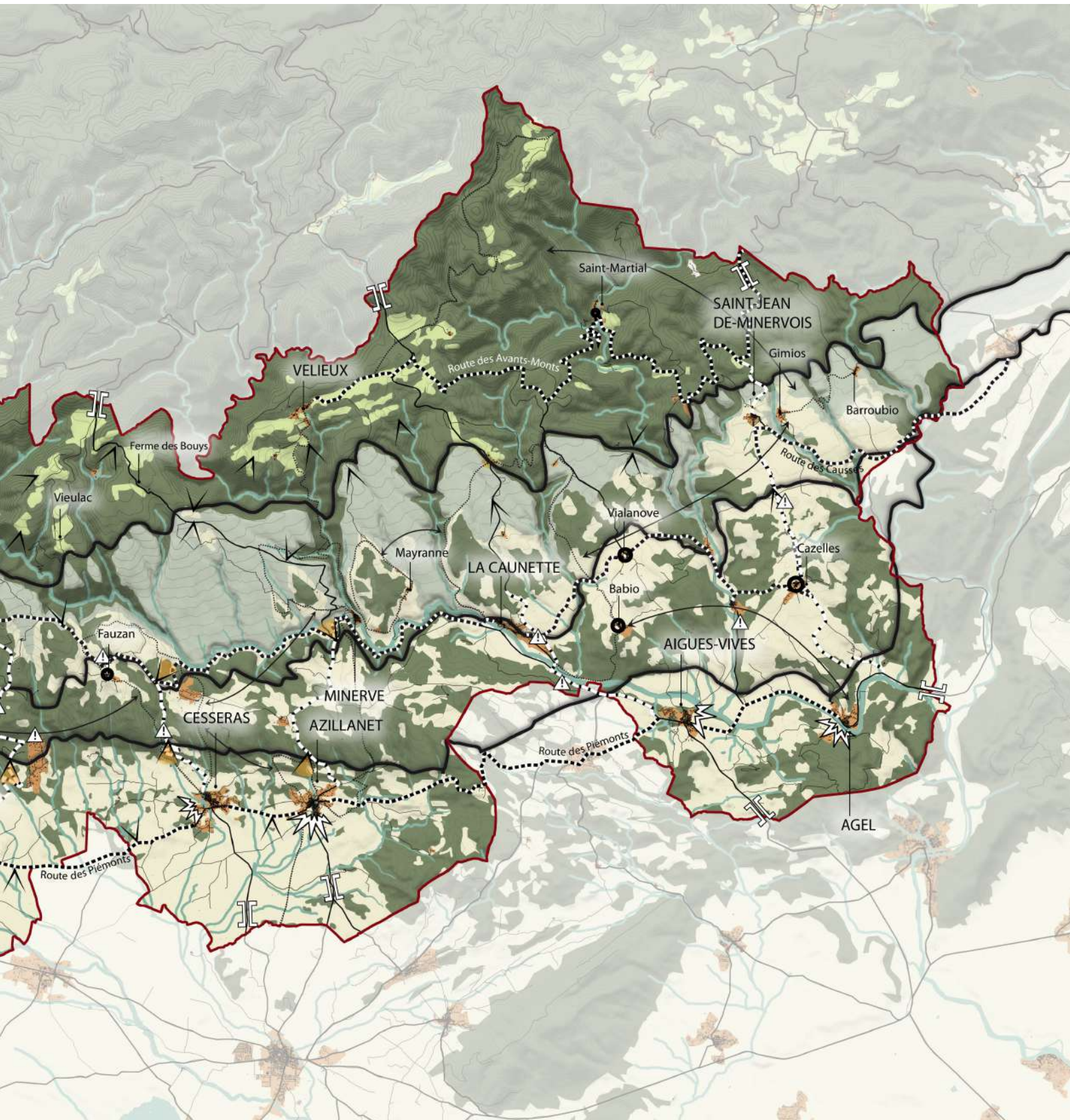
-  Étendre la route «paysage» des Gorges de la Cesse à l'ensemble des Causse et Canyons
-  Valoriser les larges vues offertes depuis les hauteurs des Causse
-  Diversifier les itinéraires de découverte des Causse et canyons et les types de cheminement

## Avant-Monts : le refuge

-  Faire émerger un itinéraire des Avant-Monts grâce aux routes sinueuses et mystérieuses
-  Valoriser les larges vues sur le grand paysage depuis les prairies suspendues
-  S'appuyer sur les portes paysagères pour structurer la stratégie d'interprétation du Grand Site
















## OQP 2 : Renforcer l'attractivité et la qualité de vie des villages et hameaux en s'appuyant sur leurs spécificités patrimoniales, urbaines et paysagères




### Piémonts : la porte

-  Poursuivre l'étude patrimoniale et historique des bourgs du Piémont et favoriser l'appropriation locale de cette histoire
-  Réinvestir les centres anciens et réduire leurs disparités urbaines avec les étirements pavillonnaires
-  Requalifier les entrées de bourgs, véritables portes du Grand Site
-  Soigner et vitaliser les franges fraîches et jardinées des bourgs-frères (réappropriation, gestion collective...)
-  Valoriser les sources, les résurgences et les fontaines comme ressource précieuse et lieux de vie et de fraîcheur



### Pechs et Plateaux : le balcon

-  Questionner le devenir des zones de mitage qui polluent les paysages
-  Respecter la forme agglomérée des hameaux lors de tous projets de construction et en limiter les extensions

### Causses et Canyons : le joyau

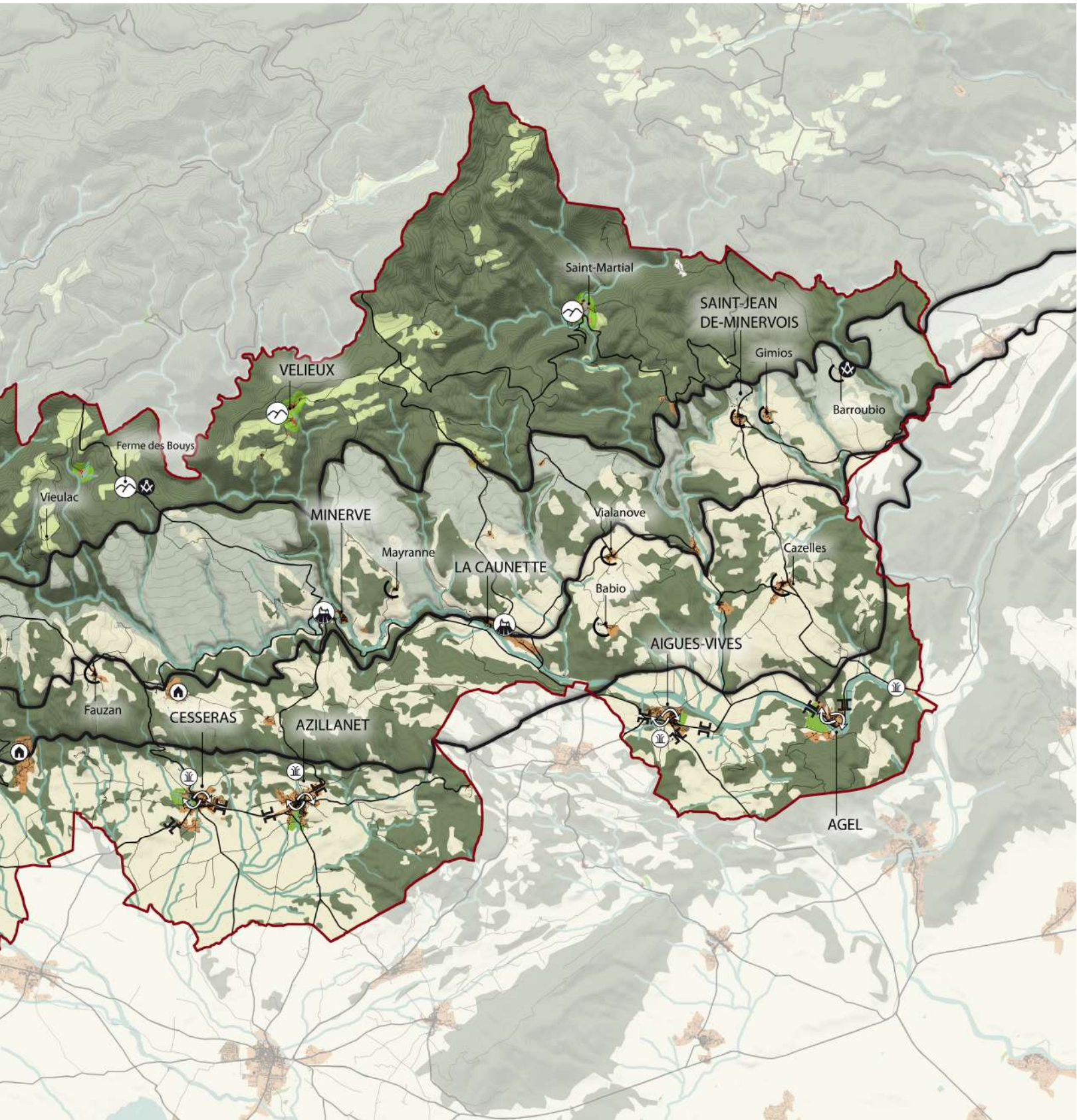
-  Préserver l'osmose architecturale entre roche et bâtie et révéler les interactions et la nature de ses relations (puits, sources, cingle où éperons stratégiques, contrôle des accès, abri naturel, maisons troglodytes...)
-  étudier la valeur patrimoniale du hameau de Barroubio
-  Respecter la forme agglomérée des hameaux lors de tous projets de construction et en limiter les extensions

### Avant-Monts : le refuge

-  Identifier et sauvegarder les spécificités montagnardes des hameaux et des fermes des Avant-Monts (toiture de Lauze, Sécadou, lavoirs, bardage d'ardoises...)
-  Étudier la valeur patrimoniale de la ferme des Bouys









## OQP 3 : Entretenir et développer une riche mosaïque agricole et forestière

### Piémonts : la porte



Entretien la mosaïque agricole et boisée en gérant les interfaces paysagères (forêt, champs, lisière des villages)



*Paysage de terrasses*

Préserver le terroir agricole complexe et édifié en terrasses des piémonts et les combes jardinées des Mourels



*Combes jardinées*

### Pechs et Plateaux : le balcon



Limiter la fermeture et la banalisation des paysages



Réduire la vulnérabilité des pechs et plateaux au risque incendie lié à l'enrésinement en travaillant sur les interfaces paysagères



*Mosaïque parcellaire*

Préserver la riche mosaïque parcellaire des plateaux viticoles, entrecoupée de clapas, capitelles et arbres champêtres



*Clapas*

### Causses et Canyons : le joyau



Entretien et enrichir la mosaïque de milieux des Causses



*Archipel viticole*

Préserver la singularité des archipels viticoles et des vignes blanches sur calcaire lacustre qui rythme les Causses



*Vignes blanches*

### Avant-Monts : le refuge

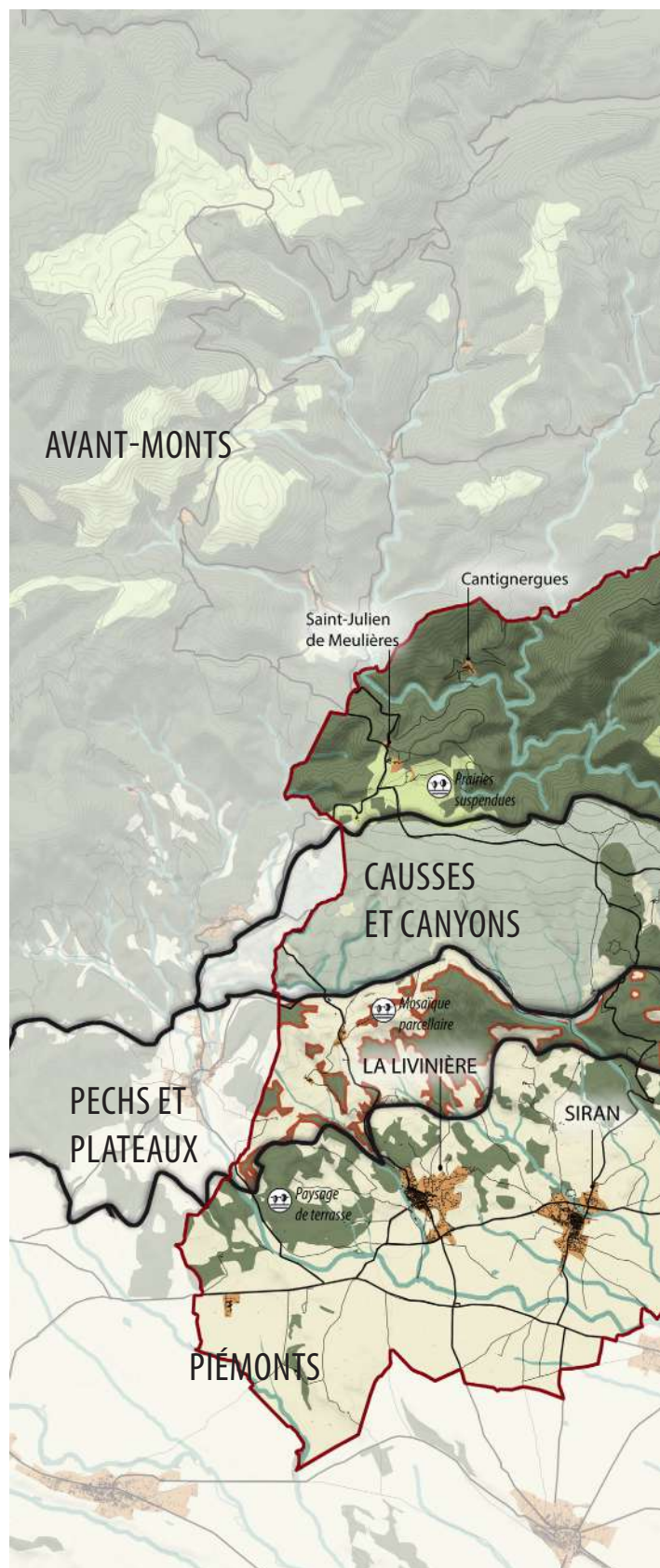


*Prairies suspendues*

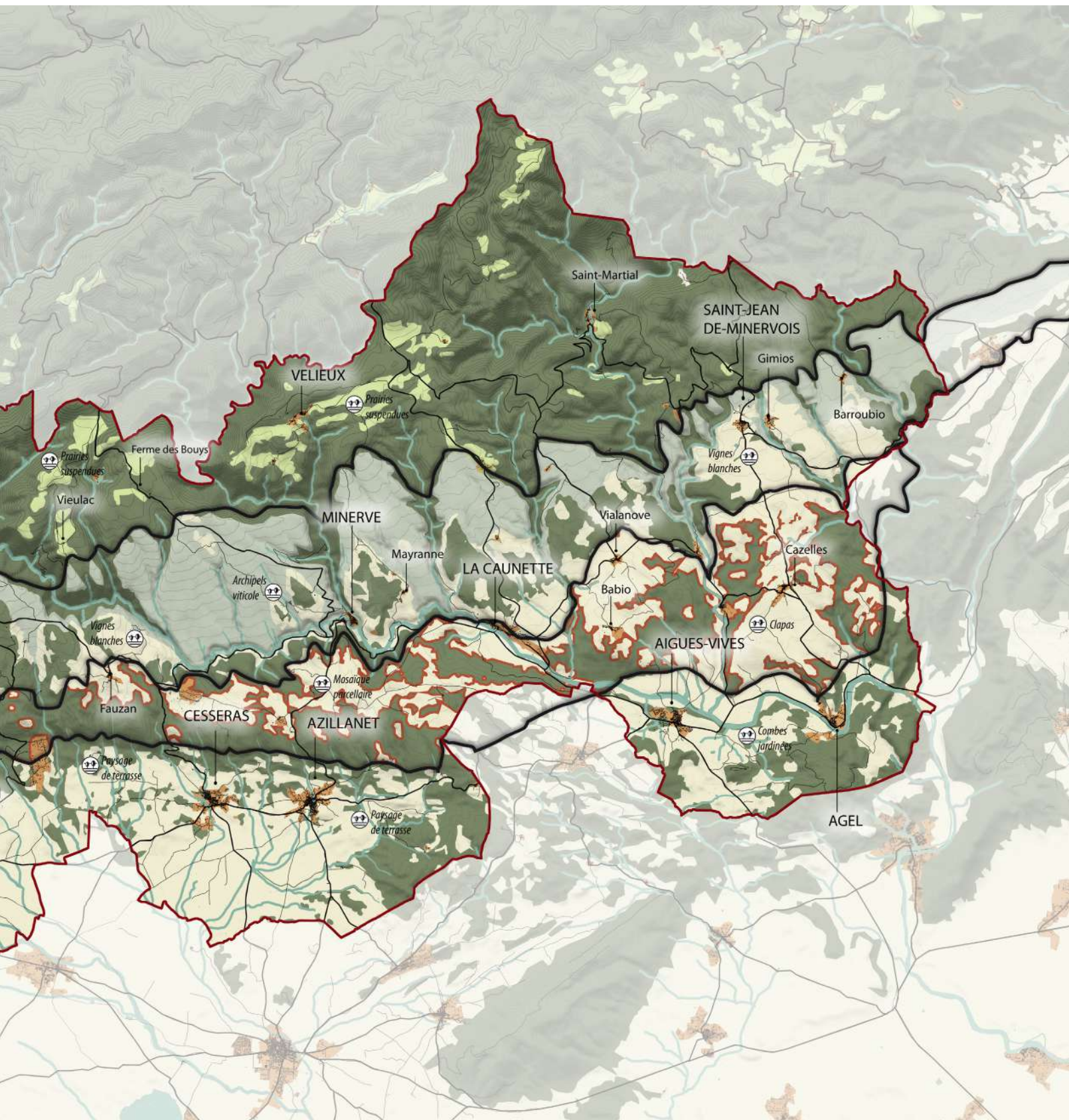
Préserver les prairies d'altitude sur calcaire primaire et les pratiques associées



À l'orée des villages, préserver et valoriser les cultures fruitières ou vivrières appropriées à un climat plus frais et d'altitude









## OQP 4 : Célébrer la dimension matérielle et symbolique des sites historiques et naturels

### Piémonts : la porte



Sauvegarder, valoriser et animer les sites culturels et religieux et leur écrin jardiné



Sauvegarder, revaloriser le patrimoine viticole des villages

### Pechs et Plateaux : le balcon



Valoriser les points de vue historiques et pittoresques sur les Causses et canyons et les sites en osmose avec la roche (cité de Minerve et village historique de La Caunette)

### Causses et Canyons : le joyau



Donner à comprendre la singularité géomorphologique des Causses et canyon (hydrologie et géologie)



Préserver et valoriser les sites, curiosités géologiques d'exception et anciens lieux d'exploitation minière



Préserver les canyons et mieux gérer leur fréquentation



Valoriser les points de vue historiques et pittoresques sur les gorges



Gérer la fréquentation des lieux particulièrement fragiles (tènement de la Coquille, dolmen des Lacs...)

### Avant-Monts : le refuge



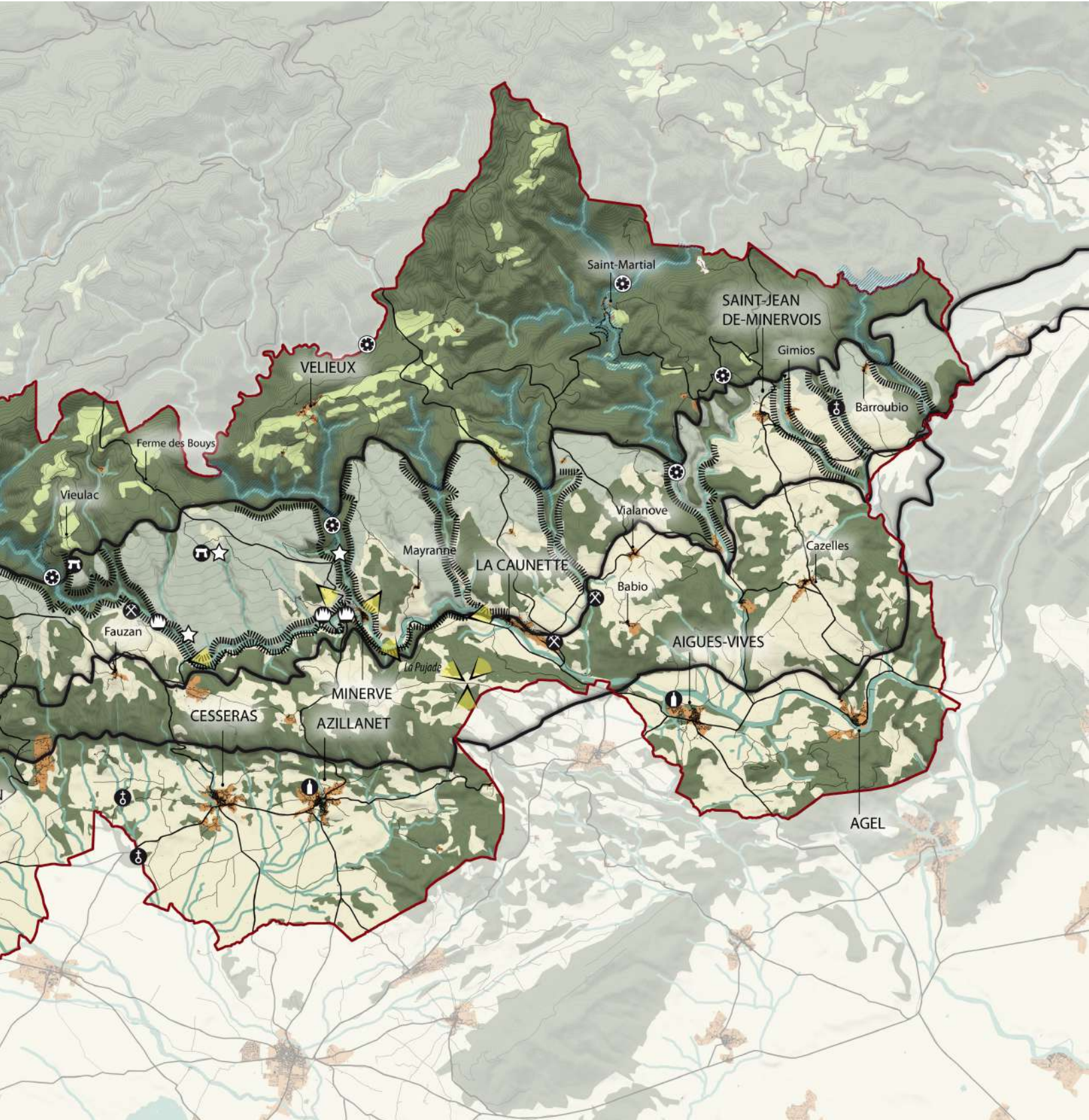
Ajuster la fréquentation des vallées en eaux en fonction de leur fragilité et de leurs intérêts (biodiversité, baignade, patrimoine hydraulique et vernaculaire...)



Préserver et valoriser le patrimoine bâti en lien avec l'eau (moulin, aqueduc, béal, lavoir...)













Antonin Lavigne  
Irène-Laure Vion  
Félix Dupin-Meynard

Véronique Mure  
BOTANIQUE  
JARDINS  
PAYSAGES

Atelier Michel Dupin,  
architecte-urbaniste

# PLAN D'ACTION PAYSAGE

CAUSSES, CANYONS  
ET VIGNOBLES DU MINERVOIS

## PROGRAMME D' ACTIONS

Avril 2021









# SOMMAIRE

<b>1. Introduction</b>	<b>7</b>
<b>2. Actions</b>	<b>13</b>
<b>2.1/ OQP 0 : Coordination, accompagnement et suivi du programme d'actions</b>	
0.1 Action « Animer le plan de paysage »	14
0.2 Action « Mettre en place une assistance architecturale et paysagère »	16
0.3 Action « Développer une culture locale des paysages et leurs enjeux <b>action emblématique</b> »	18
<b>2.2/ OQP 1 : Considérer routes et chemins comme autant d'invitations quotidiennes au voyage, destination : les paysages</b>	
1.1 Action « Soigner les abords routiers »	20
1.2 Action « Définir une route-paysage des Causses et canyons » <b>action emblématique</b>	22
1.3 Action « Créer un sentier-balcon des Pechs et Plateaux »	24
1.4 Action « Créer une charte de signalétique »	26
<b>2.3/ OQP 2 : Renforcer l'attractivité et la qualité de vie des villages et hameaux en s'appuyant sur leurs spécificités patrimoniales, urbaines et paysagères</b>	
2.1 Action « Mener l'étude patrimoniale et urbaine des villages »	28
2.2 Action « Rendre visible et lisible le patrimoine architectural et urbain »	30
2.3 Action « Soigner les franges urbaines des villages » <b>action emblématique</b>	32
2.4 Action « Qualifier les entrées de village : quand la route devient rue » <b>action emblématique</b>	34
2.5 Action « Doter l'ensemble du territoire de documents d'urbanisme »	36
2.6 Action « Adapter le règlement de l'Opération «Colorons le Pays» pour la sauvegarde du patrimoine historique et architectural »	38



<b>2.3/ OQP 3 : Entretien et développer une riche mosaïque agricole et forestière</b>	
3.1 Action « Développer une méthode pour l'ouverture des milieux et la diversification agricole »	40
3.2 Action « Préserver et renouveler les arbres champêtres »	42
3.3 Action « Accompagner l'aménagement des bâtiments agricoles »	44
3.4 Action « Adopter une gestion intégrée du risque incendie grâce aux interfaces paysagères »	46
3.5 Action « Animer un réseau pierre sèche » <b>action emblématique</b>	48
<b>2.4/ OQP 4 : Célébrer la dimension matérielle et symbolique des sites historiques et naturels</b>	
4.1 Action « Protéger le patrimoine architectural et urbain remarquable et, en priorité, la ferme du Bouys et le pigeonnier de Babio »	50
4.2 Action « Améliorer la préservation et l'accueil du site de l'Aldène »	52
4.3 Action « Améliorer la préservation et l'accueil du site des gorges du Brian et leur confluence avec la Cesse »	54
4.4 Action « Raconter la géo-histoire des paysages » <b>action emblématique</b>	56
4.5 Action « Encadrer et maîtriser le développement des énergies renouvelables sur le territoire »	58
<b>2.5/ Recapitulatif des actions</b>	60





# 1<sup>re</sup> PARTIE

## INTRODUCTION

## 1.1. QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME D'ACTION ?

Le programme d'actions émane d'un travail de diagnostic et fait suite à l'élaboration d'une stratégie paysagère à l'échelle des dix communes de l'unité des «Causses canyons et vignobles du Minervois». Ces étapes préalables, basées sur un important travail de terrain et de concertation avec habitants et acteurs du territoire ont permis de définir des objectifs de qualité paysagère :

- **OQP1 : Considérer les routes et chemins comme une invitation au voyage, destination : les paysages**
- **OQP 2 : Renforcer l'attractivité et la qualité de vie des villages et hameaux en s'appuyant sur leurs spécificités patrimoniales, urbaines et paysagères**
- **OQP 3 : Entretenir et développer une riche mosaïque agricole et forestière**
- **OQP 4 : Perpétuer et célébrer la dimension matérielle et symbolique des sites historiques et naturels**

Ce document permet d'identifier, les projets et études à engager, les outils dont le territoire doit se doter, les chartes ou les documents réglementaires à rédiger et l'animation à mettre en œuvre. Que les projets soient communs aux dix communes ou spécifiques à des lieux ou entités paysagères précises, ils forment un tout cohérent pour renforcer la qualité des paysages remarquables des Causses et Canyons sur le long terme en fixant une feuille de route claire. À travers ce programme, les entités paysagères sont ainsi révélées dans leur spécificité propre :

- Les paysages édifiés en terrasses des **Piémonts** jouant le rôle de la porte sur le territoire, dont les bourgs-frères sont les gardiens.
- Les **Pechs et Plateaux** qui dessinent le balcon naturel sur le territoire, qui offrent les panoramas les plus remarquables sur la plaine audoise et sur les causses. Ces panoramas sont cependant menacés par la dynamique de fermeture.
- Les **Causses et Canyons** qui sont le joyau de ce territoire, un véritable palais de pierre sculptée dans le calcaire où de multiples trésors, agricoles, bâtis, naturels et archéologiques se dissimulent.
- Les **Avant-Monts** à la transition avec le Haut-Languedoc sont un refuge peu habité au caractère montagnard affirmé, contraste avec les autres entités paysagères.



## 1.2. COMMENT EST CONÇU LE DOCUMENT

Le programme d'actions est la finalité d'une étude participative engagée sur plusieurs années sur le territoire des Causses Canyons et Vignobles du Minervois. Tout au long de la rédaction du Diagnostic et de la Stratégie, les acteurs ont été sollicités, écoutés et traduits.

Le programme d'actions a poursuivi cette démarche par l'organisation de trois ateliers structurés autour des objectifs de qualité paysagère :

- OQP 1 et 4 : Sites patrimoniaux, naturels et historiques, Routes et chemins
- OQP 2 : Villages et hameaux
- OQP 3 : Agriculture et Forêt

Si les premiers ateliers du diagnostic étaient ouverts au public, ceux du programme d'actions ont ciblé des groupes de travail qui ont permis d'identifier les projets en cours répondant aux objectifs de qualité paysagère, les manques et les projets à mettre en place dans l'avenir.

Le programme d'action se veut un document vivant, qui s'appuie sur des actions déjà existantes ou fortement avancées. Le document n'est pas figé, mais a vocation à être complété, révisé par les acteurs locaux et les porteurs de projet qui le feront vivre. Il n'est qu'une première étape que les acteurs du territoire doivent s'approprier pour faire vivre et perdurer la démarche du Plan d'Action Paysage dans le temps long.

## 1.3. SA STRUCTURE

Le programme d'action s'organise autour des Objectifs de Qualité paysagère (OQP) formulés dans la stratégie.

En tête du programme d'action, un premier objectif « chapeau » regroupe les actions primordiales et essentielles permettant la mise en marche du Plan d'Action Paysage :

- OQP 0 « Assurer la coordination et l'animation et le suivi du plan d'action paysage sur l'ensemble du territoire des Causses Canyons et Vignoble du Minervois »

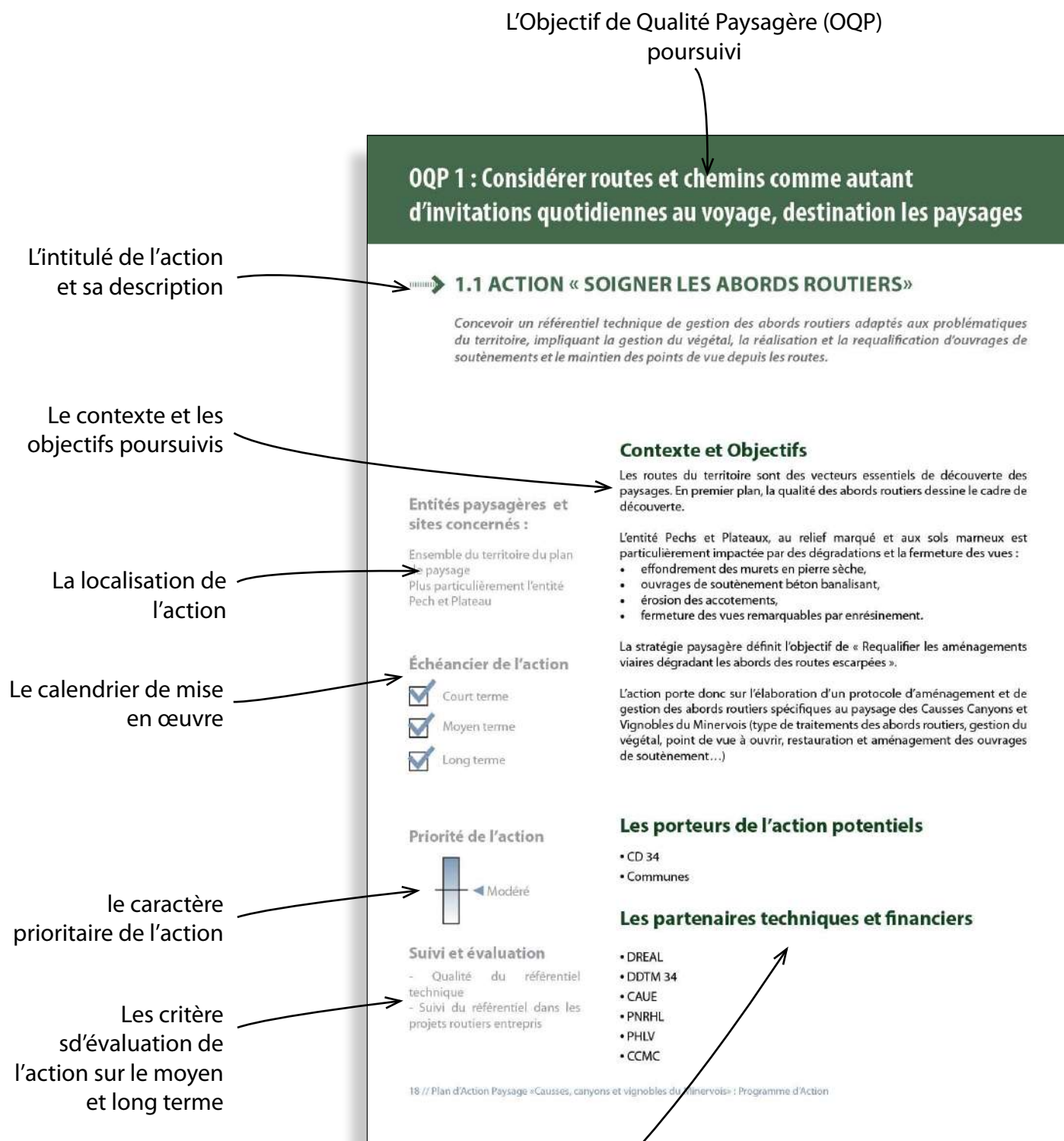
## 1.4. LE CAHIER DE RECOMMANDATION

Afin de faire de ces spécificités paysagères le fil rouge des projets et des démarches engagées sur le territoire du Plan Paysage, un cahier de recommandations a été réalisé en parallèle à ce document afin de transmettre les grandes caractéristiques des paysages à préserver ou à valoriser, les principes, méthodes et la philosophie d'approche des projets à engager sur le territoire. Sa structure identique au programme d'action comprend de nombreux renvois afin d'assurer la complémentarité des deux documents.

## 1.5. LA TRAME DES FICHES ACTIONS

Les fiches actions sont des outils pour l'ensemble des maîtrises d'ouvrage pouvant être porteuses de projets sur le territoire. Ce programme regroupe des actions identifiées à la suite de l'élaboration de la Stratégie paysagère, il pourra évoluer au cours de l'animation du Plan d'Action Paysage.

Chaque fiche action constitue une base permettant de définir le projet à mettre en place et les objectifs à atteindre, les compétences à mobiliser, les points de vigilance ou des références similaires. La maîtrise d'ouvrage peut ainsi s'appuyer sur les fiches actions pour élaborer les cahiers des charges de leur projet et un accompagnement spécifique. Chaque fiche action permet de présenter :







Entre Aigne et Azilamet, la route offre un point de vue remarquable sur la plaine audoise et la montagne d'Alaric

Iconographie : carte de situation, photo

### Principes de mise en oeuvre de l'action

- Concertation avec les acteurs du site classé (DREAL, UDAP), de l'OGS et PNR Haut-Languedoc
- État des lieux et définition des actions à entreprendre et des objectifs à atteindre (sur les bases du diagnostic et du cahier de recommandation du Plan d'Action de Paysage), analyse du foncier
- Définition des outils et pratiques adaptées par les structures gestionnaires (département, communes ou services mandatés),
- Rédaction d'un référentiel technique à destination du département, des communes et mise en place d'une méthode spécifique de gestion.
- Aménagement des abords routiers qui s'appuie sur ce protocole.

Les principes de mise en oeuvre

### Point de vigilance

- Maîtrise foncière du linéaire par la collectivité concernée
- Tendre vers un outil facilement appropriable et fluide d'utilisation

Les mises en garde et points particuliers pouvant freiner l'action

### Initiatives locales et références similaires

OGS « Combes d'Arc » Ouverture de points de vue sur la rivière et les gorges de l'Ardèche depuis la route touristique

Des références locales ou provenant de territoires aux problématiques similaires

.....> LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS : Action « Révéler le plateau de l'Aldène »

Autres actions en lien et renvoie au cahier de recommandations





# 2<sup>e</sup> PARTIE

## FICHES ACTIONS

# OQP 0 : Coordination, accompagnement et suivi du Programme d'Actions

## 0.1 ACTION « ANIMER LE PLAN DE PAYSAGE »

*Définir l'animation la communication et le suivi du plan de paysage sur le long terme auprès des acteurs locaux. Evaluer la mise en place des actions.*

### Contexte et Objectifs

La Charte du Parc naturel régional du Haut-Languedoc fixe comme objectifs d'engager le territoire dans une gestion de ses paysages et de son architecture.

La démarche d'Opération Grand Site « Cité de Minerve, Gorges de la Cesse et du Brian portée par le Pays Haut Languedoc et Vignobles nécessite de préserver et améliorer la qualité paysagère.

Depuis 2015, le Pays Haut-Languedoc et vignobles et le Parc naturel régional du Haut-Languedoc s'associent afin de collaborer ensemble, de se tenir informé mutuellement et d'émettre un avis commun pour les projets portants sur leur territoire commun. Le plan d'action paysage porté par le Parc naturel régional du Haut-Languedoc en partenariat avec le Pays Haut-Languedoc et vignobles en est l'exemple concret.

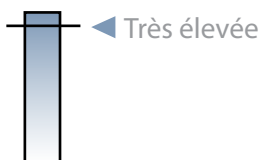
Ces deux structures sont pertinentes pour porter conjointement le pilotage et l'animation du Plan d'action paysage des Causses, canyons et vignobles du Minervois.

L'animation du plan paysage permet de veiller au développement d'une culture paysagère commune sur le territoire et à la définition d'un référentiel commun et partagé sur les paysages du Minervois. Elle permet également d'accompagner le territoire vers la réalisation des actions opérationnelles et d'assurer un suivi sur les diverses opérations réalisées. L'objectif de cette action est enfin d'apporter un regard critique sur le document et ses ambitions dans l'évaluation régulière de ce dernier.

### Échéancier de l'action

- Court terme
- Moyen terme
- Long terme
- Régulière

### Priorité de l'action



### Suivi et évaluation

- Nombre de comités de suivi et de réunions des groupes de travail par an
- Nombre d'actions engagées et terminées

### Les porteurs de l'action potentiels

- Parc naturel régional du Haut-Languedoc (PNRHL)
- Pays Haut Languedoc et Vignobles (PHLV)

### Les partenaires techniques et financiers

- Sous-préfecture de Béziers
- DREAL Occitanie
- DDTM de l'Hérault
- UDAP de l'Hérault
- Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée
- Conseil Départemental de l'Hérault
- CAUE de l'Hérault
- Chambres consulaires
- Communauté de communes du Minervois au Caroux
- Communes
- Office du Tourisme du Minervois au Caroux
- Syndicats des AOC viticoles
- ONF
- CRPF
- Fédérations locales (chasse, pêche)





## Principes de mise en œuvre de l'action

- Association du PNRHL et du PHLV pour co-animer le plan de paysage, en effet le Pays Haut-Languedoc et vignobles porte l'OGS et le Parc le Plan de paysage, de plus le parc dispose de la compétence en paysage au sein de sa structure.
- Intégration de l'animation du Plan d'action paysage dans l'animation générale dans les différentes missions des porteurs de l'action.
- Mettre à disposition le temps des agents des collectivités porteuses de l'action.
- Coordonner la mise en œuvre des actions du territoire.
- Mise en place d'un comité de suivi et de groupes de travail thématiques en respectant la gouvernance déjà en place
- Identification et Mise en place d'un réseau d'ambassadeurs relais du plan de paysage
- Coordination des réunions du Plan de paysage avec celles de l'OGS pour faire lien entre les deux démarches auprès des acteurs locaux
- Animation et veille à la bonne réalisation des actions du plan de paysage et à la prise en compte du document dans les projets sur le territoire
- Priorisation des actions et répartition dans le temps
- Accompagnement et suivi des projets sur le territoire
- Evaluation du plan de paysage

## Points de vigilance

- Veiller à une animation cohérente entre la mise en œuvre de l'OGS et l'animation du Plan de Paysage
- Prêter attention au respect du projet de paysage mis en place sur le territoire et à sa mise en œuvre par l'ensemble des acteurs
- Veiller à la réalisation de l'ensemble des actions et leur échelonnage dans le temps
- Evaluer l'avancée du programme d'actions et des objectifs

## Initiatives locales et références similaires

- Démarche d'animation mise en œuvre pour l'OGS Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian,
- Démarches d'animation mises en œuvre pour les démarches OGS Salagou – Cirque de Mourèze, et Grand Site de France Cirque de Navacelles
- Démarches des plans de paysage du Canigo et des gorges de l'Hérault

# OQP 0 : Coordination, accompagnement et suivi du programme d'actions

## 0.2 ACTION « METTRE EN PLACE UNE ASSISTANCE ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE »

*Accompagner les pétitionnaires et porteurs de projets et veiller à préserver la qualité paysagère.*

### Contexte et Objectifs

L'analyse urbaine, paysagère et architecturale du territoire des Causses, canyons et vignobles du Minervois démontre un besoin d'accompagnement et d'encadrement sur ces thématiques.

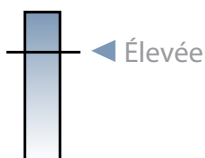
Il existe déjà plusieurs outils de conseil et d'accompagnement à une échelle plus large (Parc, Pays, CAUE, Communauté de communes) ou au-delà des 10 communes concernées. Ces outils peu mobilisés semblent insuffisants par rapport aux enjeux et ambitions présents sur le territoire.

Une mission spécifique au territoire permettra d'offrir un nouveau service mutualisé de proximité auprès des porteurs de projets. Elle accompagnera la mise en œuvre des projets dans un objectif de valorisation et préservation des paysages. Elle veillera au suivi des recommandations du plan de paysage et permettra le partage de la culture paysagère des Causses, canyons et vignobles du Minervois auprès des pétitionnaires.

### Échéancier de l'action

- Court terme
- Moyen terme
- Long terme
- Régulière

### Priorité de l'action



### Suivi et évaluation

- Nombre de communes ayant bénéficié du conseil pour un projet
- Nombre de projets accompagnés

### Les porteurs de l'action potentiels

- Pays Haut Languedoc et Vignobles

### Les partenaires techniques et financiers

- Sous-préfecture de Béziers
- DREAL Occitanie
- DDTM de l'Hérault
- UDAP de l'Hérault
- Conseil Départemental de l'Hérault
- CAUE de l'Hérault
- Parc naturel régional du Haut-Languedoc
- Communauté de communes du Minervois au Caroux
- Communes
- Chambres consulaires (agriculture)



## Principes de mise en œuvre de l'action

- Communication sur les dispositifs de conseil et d'accompagnement de projets déjà existants sur le territoire
- Élaboration d'un cahier des charges, lancement d'un appel d'offres puis sélection et mise en place d'une convention de prestation de service avec un professionnel issu du milieu libéral (compétences requises en paysage, urbanisme et architecture)
- Association des partenaires dans l'accompagnement de la démarche de projet du pétitionnaire en amont du dépôt du dossier pour instruction
- Accompagnement lors de l'instruction du dossier
- Création d'un groupe de travail spécifique

## Points de vigilance

- Veiller au dialogue et à l'information de l'ensemble des partenaires pour les projets en amont du dépôt dans le cas où la création d'un poste ou service spécifique au territoire ne pourrait se concrétiser
- Mise en place d'un groupe de travail d'information et d'échanges sur les projets du territoire constitué des partenaires suivants au minimum : DREAL, UDAP, DDTM, services instructeurs ADS, Communes, PHLV, PNRHL, NATURA 2000

## Initiatives locales et références similaires

- Mission d'assistance architecturale et paysagère assurée (à titre exploratoire) durant l'élaboration du plan de paysage
- Accompagnement du PNRHL dans les domaines de l'urbanisme et du paysage
- Permanence du CAUE 34 à Saint-Chinian une fois par mois
- Mission de conseil assurée dans le cadre de la charte paysagère des Costières de Nîmes
- Paysagiste-conseil du Département mis à disposition des OGS de l'Ardèche
- Assistance architecturale et paysagère dans le Grand Site de France des Gorges de l'Hérault

# OQP 0 : Coordination, accompagnement et suivi du programme d'actions

## 0.3 ACTION « DÉVELOPPER UNE CULTURE LOCALE DES PAYSAGES ET DE LEURS ENJEUX » *action emblématique*

*Diffuser les connaissances autour des paysages et de leurs problématiques à travers une animation locale à destination des élus, des habitants et, plus largement, des acteurs du territoire.*

### Contexte et Objectifs

Sensibiliser sur les problématiques paysagères et urbaines (lecture paysagère, partage des représentations, compréhension du patrimoine architectural, le traitement de l'espace public, apparaît d'une importance capitale pour une appropriation locale des paysages).

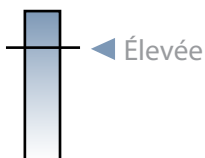
L'action propose de construire une culture commune des paysages des Causses, canyons et vignobles du Minervois à travers des conférences, des visites, des interventions artistiques ou la valorisation du regard des acteurs locaux (habitants, associations de valorisation du patrimoine).

Il s'agira de partager avec les habitants et les élus la connaissance des paysages, les représentations qu'ils suscitent et les enjeux que pose son devenir.

### Échéancier de l'action

- Court terme
- Moyen terme
- Long terme
- Régulière

### Priorité de l'action



### Suivi et évaluation

– nombre d'actions de sensibilisation par ans et par communes

### Les porteurs de l'action potentiels

- Parc naturel régional du Haut-Languedoc
- Pays Haut Languedoc et Vignobles

### Les partenaires techniques et financiers

- DREAL Occitanie
- DRAC Occitanie
- Région Occitanie
- UDAP de l'Hérault
- Conseil Départemental de l'Hérault
- CAUE de l'Hérault
- Communauté de communes du Minervois au Caroux
- Communes
- Associations locales





Visite participative du village d'Azillanet

## Principes de mise en œuvre de l'action

Il s'agit d'une action d'animation culturelle qui aborde le thème très large du paysage. Le porteur de projet pourra faire appel à plusieurs organismes, mettre en place des événements multiples et communiquer à travers des médias très diversifiés :

- Réunion d'information auprès du public
- Visites guidées
- Atelier auprès du jeune public, projet pédagogique
- Événements artistiques et poétiques
- Cycles de conférences
- Lectures de paysage
- Balades thématiques accompagnées

## Points de vigilance

- Créer une coordination dans l'animation culturelle du territoire tout en valorisant les projets déjà en place
- Animation destinée à un large public

## Initiatives locales et références similaires

- Conférence PNRHL
- Ateliers d'urbanisme durables PNRHL
- Programme de sensibilisation à l'environnement du Conseil Départemental de l'Hérault
- Cycle d'animation du Pays d'Art et d'Histoire
- Les balades accompagnées NATURA 2000
- Atelier de visite commenté et participatif du village d'Azillanet dans le cadre du Plan de paysage
- Les archives du sensible (publication thématique et sensible) et « Paysage en chantier » (Veillées et spectacles) de PNR Narbonnaise en Méditerranée

.....➤ LIEN AVEC D'AUTRES  
ACTIONS : Action « Animer le  
Plan de Paysage »

# OQP 1 : Considérer routes et chemins comme autant d'invitations quotidiennes au voyage, destination les paysages

## 1.1 ACTION « SOIGNER LES ABORDS ROUTIERS »

*Concevoir un référentiel technique de gestion des abords routiers adapté aux problématiques du territoire, impliquant la gestion du végétal, la réalisation et la requalification d'ouvrages de soutènement et le maintien des points de vue depuis les routes.*

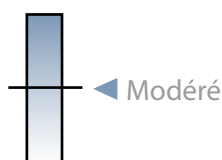
### Premiers territoires et sites d'action identifiés :

- L'entité paysagère Pechs et Plateaux
- Les points noirs identifiés dans la stratégie paysagère (Cf. Cahier de recommandations)

### Échéancier de l'action

- Court terme
- Moyen terme
- Long terme
- Régulière

### Priorité de l'action



### Suivi et évaluation

- Qualité du référentiel technique
- Suivi du référentiel dans les projets routiers entrepris

### Contexte et Objectifs

Les routes du territoire sont des vecteurs essentiels de découverte des paysages. En premier plan, la qualité des abords routiers dessine le cadre de découverte.

L'entité Pechs et Plateaux, aux reliefs marqués et aux sols marneux est particulièrement impactée par des dégradations et la fermeture des vues :

- effondrement des murets en pierre sèche,
- ouvrages de soutènement béton,
- érosion des accotements,
- fermeture des vues remarquables.

La stratégie paysagère définit l'objectif de « Requalifier les aménagements viaires dégradant les abords des routes escarpées ».

L'action porte donc sur l'élaboration d'un protocole d'aménagement et de gestion des abords routiers spécifiques aux paysages des Causses Canyons et Vignobles du Minervois (type de traitement des abords routiers, gestion du végétal, point de vue à ouvrir, restauration et aménagement des ouvrages de soutènement...)

### Les porteurs de l'action potentiels

- Conseil Départemental de l'Hérault
- Communes

### Les partenaires techniques et financiers

- DREAL Occitanie
- DDTM de l'Hérault
- SDIS de l'Hérault
- CAUE de l'Hérault
- Parc naturel régional du Haut-Languedoc
- Pays Haut Languedoc et vignobles
- Communauté de communes du Minervois au Caroux





Entre Aigne et Azillanet, la route offre un point de vue remarquable sur la plaine audoise et la montagne d'Alaric

## Principes de mise en œuvre de l'action

- Concertation avec les acteurs du site classé (DREAL, UDAP de l'Hérault), de l'OGS et du PNR Haut-Languedoc
- État des lieux et définition des actions à entreprendre et des objectifs à atteindre (sur les bases du diagnostic et du cahier de recommandations du Plan d'Action de Paysage), analyse du foncier
- Définition des outils et pratiques adaptés par les structures gestionnaires (département, communes ou prestataires)
- Rédaction d'un référentiel technique à destination du département, des communes et mise en place d'une méthode spécifique de gestion
- Aménagement des abords routiers en application du protocole.

## Points de vigilance

- Maîtrise foncière du linéaire par la collectivité concernée
- Tendre vers un outil facilement appropriable et fluide d'utilisation
- Travailler en amont avec la Direction des routes du Département pour évaluer la nécessité de faire évoluer leurs référentiels d'intervention

## Initiatives locales et références similaires

- OGS « Combes d'Arc » Ouverture de points de vue sur la rivière et les gorges de l'Ardèche depuis la route touristique

.....➤ LIEN AVEC D'AUTRES  
ACTIONS : Action 1.2 « Définir  
une route-paysage des  
Causses et Canyons »

.....➤ DANS LE CAHIER DE  
RECOMMANDATION :  
2.1.A Le traitement des  
abords routiers

# OQP 1 : Considérer routes et chemins comme autant d'invitations quotidiennes au voyage, destination les paysages

## 1.2 ACTION « DÉFINIR UNE ROUTE-PAYSAGE DES CAUSSES ET CANYONS » **action emblématique**

*Définir la route-paysage des Causses et Canyons en tant qu'itinéraire de découverte des paysages. Une étude fine de l'itinéraire devra hiérarchiser les points de vue remarquables, l'articulation entre les sites d'intérêt, la définition de lieux de stationnement et des supports directionnels adaptés.*

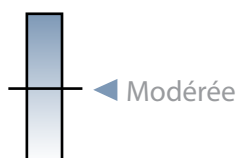
### Premiers territoires et sites d'action identifiés :

- La Route-paysage des Causses identifiée dans la Stratégie paysagère (Cf. Cahier de recommandations)

### Échéancier de l'action

- Court terme
- Moyen terme
- Long terme
- Régulière

### Priorité de l'action



### Suivi et évaluation

Nombre et cohérence des études et aménagements routiers de découverte des paysages

## Contexte et Objectifs

Le diagnostic a identifié des routes qui mettent en lumière les paysages. Elles sont de véritables balcons sur les Causses et Canyons et sur la plaine audoise, mais sont encore peu valorisées. L'itinéraire de la route des Causses (D182, D0, D177, D176), en partie héritage du Touring-Club, est à ce titre particulièrement remarquable.

Aujourd'hui le visiteur est amené à s'arrêter sur la route pour observer ces panoramas extraordinaires, cependant, ces points de vue remarquables sont encore peu identifiables et occasionnent des stationnements sauvages, particulièrement aux abords de la route longeant le canyon de la Cesse.

La valorisation d'une route des Causses et Canyons a pour objectif de rendre lisibles les paysages depuis la route tout en valorisant les sites d'intérêt qu'elle dessert (Cité de Minerve, village de La Caunette, site des meulières...).

Cette action peut offrir un espace de mise en pratique de l'action 1.1 « Soigner les abords routiers ».

## Les porteurs de l'action potentiels

- Conseil Départemental de l'Hérault
- Communes

## Les partenaires techniques et financiers

- DREAL Occitanie
- Région Occitanie
- CAUE de l'Hérault
- Parc naturel régional du Haut-Languedoc
- Pays Haut Languedoc et vignobles
- Communauté de communes du Minervois au Caroux





Route longeant les gorges de la Cesse partant de Minerve en direction de Fauzan et Saint-Julien des Meulières

## Principes de mise en œuvre de l'action

- La rédaction d'un cahier des charges, lancement d'un appel d'offres, désignation d'un bureau d'étude en charge de l'élaboration de l'étude en préconisant des compétences de maîtrise d'œuvre
- Étude de programmation (identification des routes et des points de vue à valoriser, esquisse des éléments de signalisation)
- Mission de maîtrise d'œuvre complète de paysagiste concepteur, réalisation des aménagements
- Elaboration d'un référentiel spécifique pour la gestion des ouvertures paysagères et aménagements des abords routiers

## Points de vigilance

- Le lieu concerné est en Site Classé «Gorges de la Cesse et du Brian et Causses de Minerve»
- Le projet de valorisation d'un itinéraire «bis» ne doit pas conduire à des aménagements surdimensionnés qui dénaturent les paysages ou les parasites. Ces aménagements doivent être en accord avec les paysages et l'esprit des lieux et atteindre les exigences de qualité attendues en site classé.

## Initiatives locales et références similaires

- Projet de réalisation d'aires de points de vue du Conseil départemental de l'Hérault
- Un projet de pôle sur la thématique des routes durables est en cours de déploiement par la CD34 et cette action peut s'inscrire directement dans ce projet de pôle.
- Aménagement du site des meulières
- Aménagement du parking visiteur de La Caunette
- Belvédères de Gorges de l'Ardèche ou du Cirque de Navacelles
- Routes du Bois des Avant-Monts
- Le partage des eaux, Parcours artistiques des Monts d'Ardèche et son mobilier de lecture des points de vue remarquables

.....➤ LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS : Action 4.4 « Raconter la géo-histoire des paysages »

.....➤ DANS LE CAHIER DE RECOMMANDATION : 2.1. C Perception du paysage depuis les routes

# OQP 1 : Considérer routes et chemins comme autant d'invitations quotidiennes au voyage, destination les paysages

## 1.3 ACTION « CRÉER UN SENTIER-BALCON DES PECHS ET PLATEAUX »

*Définir un nouvel itinéraire de randonnée à travers les Pechs et Plateaux valorisant les panoramas sur la plaine audoise et les Causses et canyons du Minervois. Cet itinéraire mettrait également en réseaux les nombreux sentiers existants dans les Causses et canyons et autour des villages des piémonts.*

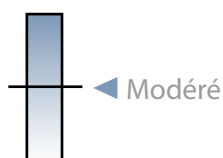
### Premiers territoires et sites d'action identifiés :

- L'entité des Pechs et Plateaux
- L'entité des Causses et Canyons

### Échéancier de l'action

- Court terme
- Moyen terme
- Long terme
- Régulière

### Priorité de l'action



### Suivi et évaluation

- lancement de l'étude de définition de l'itinéraire
- son ouverture

### Contexte et Objectifs

Le territoire est apprécié pour la randonnée pédestre et bénéficie de nombreux sentiers balisés (boucle tourisme et patrimoine du PHLV/CCMC des villages des piémonts, GR et PR des causses), permettant la découverte des paysages.

Ces itinéraires sont cependant de courtes boucles et évitent souvent l'entité paysagère des « Pechs et Plateaux » qui est pourtant un véritable balcon sur les paysages et un point de bascule entre des paysages contrastés. Le Pech de Bade, la Pujade ou le Chêne de la Croix d'Abdon sont autant de lieux qui offrent une vue magistrale sur les paysages, mais sont encore trop peu valorisés.

L'objectif est de définir un ou plusieurs sentiers de randonnée permettant de valoriser les points de vue des Pechs et Plateaux et mettant en réseau les itinéraires de marche existants côté Piémonts et sur les Causses et Canyons.

### Les porteurs de l'action potentiels

- Conseil Départemental de l'Hérault
- Communauté de communes du Minervois au Caroux

### Les partenaires techniques et financiers

- DREAL Occitanie
- Région Occitanie
- Pays Haut Languedoc et Vignobles
- Parc naturel régional du Haut-Languedoc
- Communes
- CDRP de l'Hérault
- Propriétaires privés
- Associations et fédérations des pratiques de pleine nature





Panorama sur les Causses et Canyons de Minerve à Saint-Jean-de-Minervois depuis la Croix d'Abdon

## Principes de mise en œuvre de l'action

Cette action se concrétise dans un premier temps par la mise en place d'une étude de faisabilité. Cette étude devra explorer plusieurs points :

- les sites d'intérêt à valoriser par la mise en place du parcours
- les itinéraires potentiels
- les modes de déplacements ciblés
- Les démarches à engager pour la réalisation de l'itinéraire (convention de passage, acquisition de foncier...).

L'étude de faisabilité peut être menée par une collectivité ou un prestataire. Le nouvel itinéraire peut emprunter des sentiers existants et ainsi mutualiser des moyens de gestion et de balisage.

En second temps une étude de maîtrise d'œuvre est lancée permettant de fixer le plan de périmètre, son jalonnement, le balisage et les travaux d'ouverture et de gestion à entreprendre.

## Points de vigilance

La définition d'un sentier nécessite une gestion et un entretien permanent en concertation avec les collectivités, à supprimer et les associations. Le projet de sentier des « Pechs et Plateaux » devra explorer ces modalités de gestions techniques et financières notamment par le conventionnement avec les propriétaires privés mais aussi le classement au Plan départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) afin d'assurer la pérennité et l'aménagement de l'itinéraire retenu. Ces modalités assurent également la reconnaissance officielle, l'entretien et la promotion des chemins ouverts.

## Initiatives locales et références similaires

- Projet GR de Pays (Communauté de Commune du Minervois au Caroux et PHLV)
- Entretiens des sentiers (Communauté de Commune du Minervois au Caroux et PHLV)
- Itinéraire thématique autour du patrimoine (PHLV)
- Itinéraire de randonnée par les associations locales

.....➤ LIEN AVEC D'AUTRES  
ACTIONS : Action 4.4  
« Raconter la géo-histoire des paysages »

.....➤ DANS LE CAHIER DE  
RECOMMANDATION :  
2.1. B Le cheminement à pied

# OQP 1 : Considérer routes et chemins comme autant d'invitations quotidiennes au voyage, destination les paysages

## 1.4 ACTION « CRÉER UNE CHARTE DE SIGNALÉTIQUE »

*Créer une charte de la signalétique et signalisation pour les sites d'intérêt du territoire. Elle concernera la signalétique directionnelle, informationnelle et interprétative et permettra l'identification des sites d'intérêt à valoriser.*

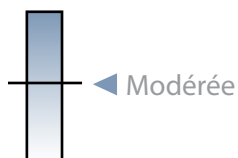
### Premiers territoires et sites d'action identifiés :

-L'ensemble du territoire du plan de paysage

### Échéancier de l'action

- Court terme
- Moyen terme
- Long terme
- Régulière

### Priorité de l'action



### Suivi et évaluation

- qualité et cohérence de la charte
- nombre de mise en application de la charte

### Contexte et Objectifs

Les dispositifs actuels permettant de guider et d'informer les visiteurs sur les routes et chemins du territoire sont peu harmonisés. Ils occasionnent une pollution visuelle notable et ne facilitent pas la compréhension de territoire. Les sites remarquables ne bénéficient pas de signalétique harmonisée qui améliorerait la visite du territoire des Causses, canyons et vignobles.

Il existe une charte pour la signalisation d'information locale (SIL) à l'échelle du département, celle-ci peut être prolongée pour s'adapter au territoire du Minervois et ses sites remarquables.

L'élaboration d'une charte de la signalétique est l'outil à mettre en place pour améliorer la lisibilité des sites d'intérêt, guider à travers le territoire, proposer un design pour l'interprétation et la signalétique, créer de la cohérence à travers le territoire et faciliter l'identification des sites d'intérêt.

### Les porteurs de l'action potentiels

- CD 34
- Parc naturel régional du Haut-Languedoc
- Pays Haut Languedoc et Vignobles
- Communauté de communes du Minervois au Caroux

### Les partenaires techniques et financiers

- DREAL Occitanie
- DDTM de l'Hérault
- UDAP de l'Hérault
- CAUE de l'Hérault
- Hérault Tourisme
- Syndicat du Cru
- Offices du Tourisme
- Communes





Table d'interprétation du site des Meulières et la ferronnerie qui l'accompagne

## Principes de mise en œuvre de l'action

La charte prend la forme d'un cahier de recommandations déclinant les lignes graphiques et fonctionnelles à mettre en place. Une proposition d'implantation sera également envisagée à l'approche des sites d'intérêt.

La mise en place de cette charte se construit sur plusieurs étapes :

- La rédaction d'un cahier des charges, lancement d'un appel d'offres, désignation d'un bureau d'étude en charge de l'élaboration de la charte en préconisant des compétences de maîtrise d'œuvre
- Élaboration de la charte
- Diffusion de la charte, accompagnement de la réalisation de la signalétique lors de projets d'aménagement, évaluation et mise à jour des informations

## Points de vigilance

La charte doit s'inscrire dans une philosophie d'intervention « minimum » sur les sites, prôner la discrétion et l'efficacité en guidant naturellement sans besoin de signalétique. S'appuyer, en premier lieu, sur l'intelligence du projet dans sa faculté à accompagner les composantes paysagères, en accord avec « l'esprit des lieux » pour permettre de se repérer simplement sans ajouts extérieurs.

## Initiatives locales et références similaires

- Charte SIL du conseil départemental de l'Hérault
- Signalétique d'interprétation patrimoniale mise en place par le Pays Haut-Languedoc et vignobles
- Table d'orientation près de la Curiosité de Lauriole
- Signalétique du site des Meulières
- Charte de la signalétique du Parc Régional Naturel de Brière
- Plan de signalétique du Grand Site de France du Cirque de Navacelles
- Étude de signalisation et d'implantation de panneaux en vue de valoriser les sites touristiques d'intérêt communautaire, porté par la communauté de commune des Avant-Monts.

- .....➤ LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS : Action 1.2 « Définir une route-paysage des Causses et Canyons »
- .....➤ LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS : Action 4.4 « Raconter la géo-histoire des paysages »
- .....➤ DANS LE CAHIER DE RECOMMANDATION : 2.4.B « Accueil »

# OQP 2 : Renforcer l'attractivité et la qualité de vie des villages et hameaux en s'appuyant sur leurs spécificités patrimoniales, urbaines et paysagères

## 2.1 ACTION « MENER L'ÉTUDE PATRIMONIALE ET URBAINE DES VILLAGES »

Réaliser des études patrimoniales et urbaines sur l'ensemble des communes du territoire.

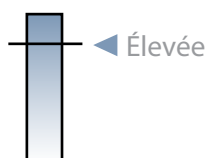
### Premiers territoires et sites d'action identifiés :

- Les « bourgs-frères » des piémonts (Azillanet, Siran, Cessero et La Livinière)
- Les villages de la Cesse (Agel, Aigues-Vives et La Caunette)
- Le hameau de Barroubio

### Échéancier de l'action

- Court terme
- Moyen terme
- Long terme
- Régulière

### Priorité de l'action



### Suivi et évaluation

– nombre d'études patrimoniales et d'inventaires réalisés sur le territoire

## Contexte et Objectifs

Le territoire des Causses, canyons et vignobles du Minervois bénéficie d'un patrimoine exceptionnel aussi bien du point de vue naturel et anthropique qu'historique et architectural. Il apparaît cependant essentiel de se forger un socle de connaissances sur le patrimoine et l'histoire des villages. Chaque commune doit avoir à disposition un document historique et archéologique de référence permettant d'avoir une connaissance claire de l'étendue et de la qualité du patrimoine local.

Ce document devra servir de cadre à toute opération d'aménagement. C'est un document évolutif qui doit s'enrichir de nouvelles études, découvertes, fouilles ou observations.

Les inventaires patrimoniaux ne couvrent convenablement que la cité de Minerve (étude préalable du Site Patrimonial Remarquable) et, partiellement, le noyau castral de La Livinière (à l'initiative du Service Patrimoine du Département) ou, plus anciennement, celui d'Agel (à l'initiative de la Commune). Ces études doivent être étendues à l'ensemble des bourgs. Elles doivent permettre d'établir un état des lieux du patrimoine, de préciser les études historiques et archéologiques à lancer, de définir les travaux urgents de sécurisation et de sauvegarde, de programmer les interventions de remise en état ou de restauration à réaliser, hiérarchiser et prioriser les interventions à mener.

## Les porteurs de l'action potentiels

- Pays Haut Languedoc et Vignobles
- Parc naturel régional du Haut-Languedoc

## Les partenaires techniques et financiers

- Région Occitanie
- DRAC Occitanie
- DREAL Occitanie
- UDAP de l'Hérault
- Conseil Départemental de l'Hérault
- CAUE de l'Hérault
- Communauté de communes du Minervois au Caroux
- Associations du patrimoine
- Communes





L'imposant bourg de La Livinière

## Principes de mise en œuvre de l'action

L'action s'appuie sur différents éléments complémentaires :

- Études et inventaires à réaliser par des équipes spécialisées comprenant au minimum les compétences d'architectes et d'urbanistes du patrimoine, d'historiens, d'archéologues du bâti, et le cas échéant de paysagistes concepteurs, de géographes et d'ethnologues. Les études patrimoniales sont établies sur la base d'un diagnostic historique, urbain, architectural et paysager, et prennent la forme d'un programme de protection, de sensibilisation, de restauration et de mise en valeur.
- Sensibilisation de la population aux questions historiques et archéologiques par une action soutenue d'information et de diffusion des résultats des travaux (journal communal, presse, portes ouvertes, expositions...).
- Partenariat avec des associations locales du patrimoine

## Points de vigilance

- Nécessité de trouver les conditions pour rendre incontournable l'examen de la compatibilité de tout projet (public ou privé) avec les stipulations de l'étude patrimoniale
- Annexer les études patrimoniales aux documents d'urbanisme de la commune
- Vérifier la prise en compte du patrimoine dans les projets de réhabilitation

## Initiatives locales et références similaires

- Étude préalable au Site Patrimonial Remarquable (SPR, ex AVAP) de Minerve. (1995)
- Inventaire du Patrimoine de Aigne réalisé par le PHLV dans le cadre du Label Pays d'Art et d'Histoire.
- Plan de signalétique du Grand Site de France de Navacelles (2020)
- Étude pour la Sauvegarde et la valorisation de l'ancienne tour du château dite « chapelle Saint-Sauveur » à La Livinière (2020)
- Étude patrimoniale du centre ancien d'Aigues-Vives (2020)

.....➤ LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS : Action 0.3 « Développer une culture locale des paysages et de leurs enjeux »

.....➤ LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS : Action 2.5 « Doter l'ensemble du territoire de documents d'urbanisme »

.....➤ DANS LE CAHIER DE RECOMMANDATION : Action 2.2. A « Le patrimoine villageois »

# OQP 2 : Renforcer l'attractivité et la qualité de vie des villages et hameaux en s'appuyant sur leurs spécificités patrimoniales, urbaines et paysagères

## 2.2 ACTION « RENDRE VISIBLE ET LISIBLE LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN »

Permettre la réappropriation de l'histoire des villages en l'exprimant dans les aménagements architecturaux, urbains et paysagers.

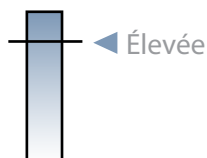
### Premiers territoires et sites d'action identifiés :

- Aigues-Vives

### Échéancier de l'action

- Court terme
- Moyen terme
- Long terme
- Régulière

### Priorité de l'action



### Suivi et évaluation

- nombre de réunion de concertation avec l'ABF dans les projets en amont du dépôt du dossier
- nombre de projets concertés réalisés

## Contexte et Objectifs

Les centres anciens ont longtemps été délaissés. Ils se sont dépeuplés et dégradés. À partir des études historiques et patrimoniales, l'image du village doit faire l'objet d'une restauration qui permette d'en saisir la profondeur historique.

Les travaux de réhabilitation du bâti ancien et d'aménagement de l'espace public devront permettre l'expression de l'histoire et la rendre visible dans l'espace.

Le contenu de ces interventions devra être étayé et signifiant. Lorsque la documentation historique le permet, ces initiatives peuvent prendre la forme de restitutions : dégagement du fossé sec d'un château, rétablissement d'une fenêtre, d'une porte ancienne, rehaussement d'une tour arasée, réapparition de l'appareil de moellons d'une enceinte urbaine reconquise par l'habitat, suggestion d'un ancien tracé viaire dans le choix des revêtements de sol.

## Les porteurs de l'action potentiels

- Communauté de communes du Minervois au Caroux

## Les partenaires techniques et financiers

- DREAL Occitanie
- DRAC Occitanie
- DDTM de l'Hérault
- UDAP de l'Hérault
- CD de l'Hérault
- Communauté de Communes Sud Hérault
- Communauté de communes du Minervois au Caroux
- Pays Haut Languedoc et Vignobles
- Parc naturel régional du Haut-Languedoc





Faire ressurgir la tour d'Aigues-Vives (documents V.Chapal)

## Principes de mise en œuvre de l'action

- Consultation systématique des experts du patrimoine dès qu'un projet, public ou privé, en centre ancien se précise, afin de déterminer le potentiel historique du projet,
- Mener des recherches historiques ou archéologiques complémentaires et définir le programme de restitution à mettre en œuvre.
- Introduction dans les documents d'urbanisme de la commune d'un volet « Patrimoine architectural urbain et paysager » comportant la localisation et la description des éléments d'intérêt patrimonial ainsi que les prescriptions de conservation et de mise en valeur à leur appliquer.

## Points de vigilance

- Évaluer très en amont le potentiel de visibilité et de lisibilité des projets et en assurer le suivi,
- Intégrer systématiquement le suivi des enjeux du patrimoine historique et archéologique dans l'examen des autorisations d'urbanisme et des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA),
- Former les instructeurs du droit du sol à cette démarche.

## Initiatives locales et références similaires

- Aménagement urbain du « Fort Vieux » d'Agel,
- Requalification en cours du centre médiéval d'Aigues-Vives et projet de restitution des élévations de la tour Ouest du château,
- Études en cours pour la restitution du noyau castral circulaire de La Livinière et la restauration de l'ancienne chapelle St Sauveur qui en occupe le centre,
- Réunions de sensibilisation du programme « Paysages en chantier » du PNR de La Narbonnaise en Méditerranée.

.....➤ LIEN AVEC D'AUTRES  
ACTIONS : Action 0.3  
« Développer une culture  
locale des paysages et de  
leurs enjeux »

.....➤ DANS LE CAHIER DE  
RECOMMANDATION :  
Action 2.2. A « Le patrimoine  
villageois »

# OQP 2 : Renforcer l'attractivité et la qualité de vie des villages et hameaux en s'appuyant sur leurs spécificités patrimoniales, urbaines et paysagères

## 2.3 ACTION «SOIGNER LES FRANGES URBAINES DES VILLAGES» *action emblématique*

*Soigner les franges urbaines des villages permet de préserver les bordures encore intactes et renforce la mise en valeur des silhouettes villageoises dans le paysage.*

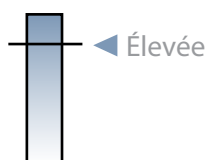
### Premiers territoires et sites d'action identifiés :

- Les bourgs du territoire
- Les franges jardinées de Cesseras et d'Azillanet

### Échéancier de l'action

- 
- Moyen terme
- Long terme
- Régulière

### Priorité de l'action



### Suivi et évaluation

- nombre d'intervention de préservation paysagère des franges urbaines

## Contexte et Objectifs

Les extensions urbaines des cinquante dernières années se sont opérées le plus souvent sur des terres agricoles adjacentes aux lisières villageoises, sous une forme pavillonnaire inorganisée qui a brouillé la perception extérieure des villages. Les franges fraîches des jardins et potagers ont mieux résisté à la pression immobilière en raison du relief et de leur potentielle inondabilité. Ces espaces constituent pour les habitants une grande richesse en termes de ressource vivrière, d'agrément et de qualité environnementale.

L'objectif est de protéger et d'aider à la bonne gestion des jardins familiaux qui bénéficient depuis quelques années d'un regain d'intérêt dans la population. Les franges dénaturées doivent être réparées en favorisant l'usage du végétal. L'action sera complétée par le dégagement et l'ouverture de points de vue sur les silhouettes villageoises depuis la campagne.

Elle porte sur :

- le soutien à la reconquête des jardins familiaux : aide à la reprise des jardins abandonnés, réhabilitation des réseaux hydrauliques et des murets séparatifs, maintien d'une absolue inconstructibilité des franges jardinées...
- un travail patient de ravaudage des lisières urbaines dénaturées, essentiellement par de la végétalisation : coupures végétales, haies vives le long des chemins ruraux, obligation pour les propriétaires de maintenir des franges arborées en limite de parcelle, unification des clôtures...
- l'inscription de ces dispositions dans les documents d'urbanisme de chaque commune.

## Les porteurs de l'action potentiels

- Communes

## Les partenaires techniques et financiers

- DREAL Occitanie
- DDTM de l'Hérault
- UDAP de l'Hérault
- CAUE de l'Hérault
- Parc naturel régional du Haut-Languedoc
- Pays Haut Languedoc et vignobles
- Communauté de communes du Minervois au Caroux





Les jardins du Tary d'Azillanet procurent qualité et aménités au vieux bourg pour le bonheur des habitants

## Principes de mise en œuvre de l'action

- Mettre à disposition les jardins des habitants, soutenir les associations locales des jardins familiaux,
- Sensibiliser les acteurs locaux à la qualité paysagère des franges paysagères à travers l'assistance de la mission architecturale et paysagère,
- Prise en compte de recommandations architecturales et paysagères dans les documents d'urbanisme et inscription dans une zone indiquée protégée des franges jardinées,
- Traitement qualitatif des chemins et lisières dans les programmes annuels d'entretien des voiries communales.
- Élaborer un schéma directeur faisant appel aux compétences de paysagistes concepteurs afin de recenser les éléments de valeur et à réparer (murets, arbres remarquables, présence de l'eau, lavoirs, réseau hydraulique...), repérer les potentiels fonciers clés, requalifier les éléments dégradés, sauvegarder et permettre la réappropriation sur des secteurs ciblés.

## Points de vigilance

- Constructions parasites, non autorisées
- Enfrichement des franges
- Rétention foncière en frange jardinée

## Initiatives locales et références similaires

- Le chemin des fours à chaux à la Livinière
- Les jardins familiaux d'Azillanet

.....➤ LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS : Action 2.5 « Doter l'ensemble du territoire de documents d'urbanisme »

.....➤ LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS : Action 3.4 « Adopter une gestion intégrée du risque incendie grâce aux interfaces paysagères »

.....➤ DANS LE CAHIER DE RECOMMANDATION : Action 2.2.B « La silhouette et les franges villageoises »

# OQP 2 : Renforcer l'attractivité et la qualité de vie des villages et hameaux en s'appuyant sur leurs spécificités patrimoniales, urbaines et paysagères

## 2.4 ACTION « QUALIFIER LES ENTRÉES DE VILLAGE : QUAND LA ROUTE DEVIENT RUE » *action emblématique*

*Promouvoir l'étude des entrées de village et évaluer les actions et aménagements à entreprendre pour retrouver des qualités paysagères d'attrait et d'accueil.*

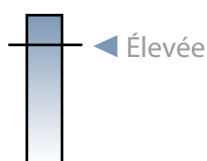
### Premiers territoires et sites d'action identifiés :

- Aigues-Vives  
- Les « Bourgs-frères » des piémonts (Azillanet, Siran, Cessero et La Livinière)

### Échéancier de l'action

- Court terme
- Moyen terme
- Long terme
- Régulière

### Priorité de l'action



### Suivi et évaluation

– nombre de projets d'entrée de village réalisés

## Contexte et Objectifs

Les entrées de village constituent les portes du Grand Site « Cité de Minerve, Gorges de la Cesse et du Brian » et PNR Haut-Languedoc. Elles présentent aujourd'hui des séquences d'approche de belle qualité, mais également quelques sections qui brouillent et nuisent à l'image du site. Elles expriment le niveau de l'accueil de la collectivité et façonnent son image de marque. L'objectif de l'action est d'engager une réflexion sur le rôle de porte d'entrée que constitue ce passage de la campagne à l'entité agglomérée. Comment signifier le passage de la route à la rue et organiser l'accueil du visiteur.

Ce double questionnement interroge :

- la façon dont est traitée l'entrée : le passage du tout routier au tout urbain nécessite la présence d'une forme de signal d'identification et de personnalisation de la collectivité,
- la matérialisation de l'accueil : l'entrée doit permettre un temps de pause avant de s'engager plus avant et d'informer le visiteur des aménités du lieu (aire d'accueil ombragée avec bancs, plan de ville et indications essentielles).

L'action doit être menée dans chaque commune, en dialogue avec l'OGS et le Service des Routes du Département de l'Hérault. Elle s'attachera en priorité au traitement des entrées de village les moins satisfaisantes et en particulier celles jouant un rôle majeur en tant que portes du Grand Site.

## Les porteurs de l'action potentiels

- Conseil Départemental de l'Hérault
- Communes

## Les partenaires techniques et financiers

- DREAL Occitanie
- DDTM de l'Hérault
- Parc naturel régional du Haut-Languedoc
- Pays Haut Languedoc et Vignobles
- CAUE de l'Hérault
- Communauté de communes du Minervois au Caroux





Les qualités des séquences d'entrée de village sont essentielles

## Principes de mise en œuvre de l'action

- Établissement d'un diagnostic et d'un programme d'aménagement
- Recrutement d'une équipe mobilisant les compétences d'un paysagiste concepteur et le cas échéant un architecte pour mener une mission de maîtrise d'œuvre complète

À titre d'exemple :

- Pour la RD 10 à Azillanet, la réflexion portera sur des plantations de masquage des fronts bâtis disgracieux et la bonne manière d'aménager une aire d'accueil sur l'ancienne plateforme du tramway de l'Aude.
- À l'entrée d'Aigues-Vives, sur la RD 907, il s'agira principalement de ralentir la vitesse des véhicules sur toute la séquence d'entrée de ville et, d'autre part, d'agrandir et de requalifier l'aire d'accueil existante en prenant soin de ménager les vues vers le centre ancien et la tour reconstruite de son château.

## Points de vigilance

- Encadrement de la publicité routière
- Veiller à une bonne intégration des aménagements routiers

## Initiatives locales et références similaires

- Projet de « pôle routes durables » initié par le CD 34 pour l'amélioration des entrées de ville
- Requalification de l'entrée Est de Siran
- Requalification des espaces publics à La Livinière
- Requalification de l'entrée Nord d'Azillanet
- Aire d'accueil de La Caunette
- Aménagement de l'entrée de Vélioux

.....➤ **DANS LE CAHIER DE RECOMMANDATION :**  
Action 2.2.C « Quand la route devient rue »

# OQP 2 : Renforcer l'attractivité et la qualité de vie des villages et hameaux en s'appuyant sur leurs spécificités patrimoniales, urbaines et paysagères

## 2.5 ACTION «DOTER L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE DOCUMENTS D'URBANISME»

*Doter le territoire des Causses, canyons et vignobles du Minervois de documents d'urbanisme*

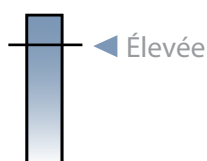
### Premiers territoires et sites d'action identifiés :

- Les communes actuellement soumises au RNU : Vélioux, La Caunette, Aigues-Vives, Agel

### Échéancier de l'action

- Court terme
- Moyen terme
- Long terme
- Régulière

### Priorité de l'action



### Suivi et évaluation

– nombre de PLU ou PLUi

## Contexte et Objectifs

Le territoire des dix communes du Plan d'Action Paysage présente une de grandes disparités dans le domaine de la planification urbaine. Il n'est actuellement pas couvert par un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Les communes de Cessero, La Livinière et Siran sont dotées d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU). La commune d'Azillanet est couverte par un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) avec deux communes hors du périmètre d'étude. Les communes de Minerve et Saint-Jean de Minervois ont mis en place une Carte Communale. Agel, Aigues-vives, La Caunette et Vélioux ne disposent d'aucun document d'urbanisme, situation les contraignant au Règlement National de l'Urbanisme (RNU).

Cette disparité des situations en matière de planification exprime un manque de cohérence à l'échelle du territoire et l'impérieux besoin d'une réflexion commune sur la question de l'urbanisme.

Afin de renforcer le projet territorial entamé par la démarche du Plan de Paysage et de l'OGS, et tendre vers une cohérence, les communes doivent se doter de documents d'urbanisme et de planification.

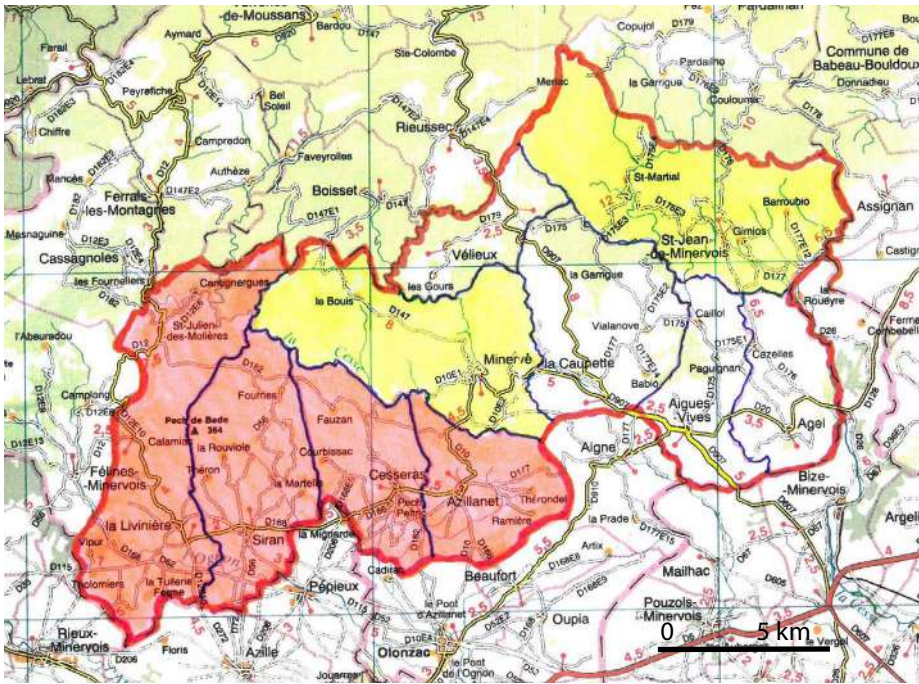
## Les porteurs de l'action potentiels

- Communes
- Communauté de communes du Minervois au Caroux

## Les partenaires techniques et financiers

- Sous-préfecture de Béziers
- DREAL Occitanie
- DDTM de l'Hérault
- UDAP de l'Hérault
- Région Occitanie
- Conseil Départemental de l'Hérault
- CAUE de l'Hérault
- Parc naturel régional du Haut-Languedoc
- Pays Haut Languedoc et Vignobles
- Chambres consulaires
- Office du Tourisme du Minervois au Caroux
- Syndicats du Cru
- ONF
- CRPF





Carte des documents d'urbanisme des communes du territoire :

- PLU
- Carte communale
- R.N.U.
- Périmètre du Plan d'Action Paysage

## Principes de mise en œuvre de l'action

- Accompagnement des communes et définition d'une structure porteuse des documents de planification et d'urbanisme
- Rédaction d'un cahier des charges et choix d'un prestataire pour l'élaboration
- Réalisation d'un PLU Intercommunal ou de PLU communaux avec, au minimum, une méthodologie et des objectifs communs sur l'ensemble du territoire
- Conduire vers la réalisation de Sites Patrimoniaux Remarquables sur l'ensemble du territoire.

## Points de vigilance

- Veiller à une harmonisation des documents d'urbanisme entre les communes et à la cohérence entre les territoires

## Initiatives locales et références similaires

- Démarche commune d'élaboration de plusieurs PLU communaux dans l'ancienne communauté de communes Montagne du Haut-Languedoc,
- PLUi Sor et Agout,
- PLUi des Monts de Lacaune,
- Mise en œuvre du SCoT des Hautes Terres d'Oc
- Document de travail du département qui synthétise les orientations départementales en aménagement et urbanisme.

.....➤ LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS : Action 2.1  
« Mener l'étude patrimoniale et urbaine des villages »

.....➤ LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS : Action 2.3  
« Soigner les franges urbaines des villages »

# OQP 2 : Renforcer l'attractivité et la qualité de vie des villages et hameaux en s'appuyant sur leurs spécificités patrimoniales, urbaines et paysagères

## 2.6 ACTION « ADAPTER LE RÈGLEMENT DE L'OPÉRATION "COLORONS LE PAYS" POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE HISTORIQUE ET ARCHITECTURAL »

*Améliorer les taux de subvention octroyés afin de prendre réellement en compte les surcoûts des travaux de restauration du patrimoine résultant de l'intervention de professionnels spécialisés (pierre, bois, métal, décors...).*

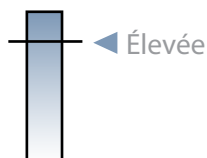
### Premiers territoires et sites d'action identifiés :

-L'ensemble du territoire du plan de paysage

### Échéancier de l'action

- Court terme
- Moyen terme
- Long terme
- Régulière

### Priorité de l'action



### Suivi et évaluation

- nombre et montant des aides octroyées
- conformité des travaux éligibles

## Contexte et Objectifs

Les communes du Plan de paysage bénéficient actuellement des aides au ravalement des façades apportées par l'opération «Colorons le Pays». Dans ce cadre les subventions octroyées pour la restauration des «éléments d'intérêt architectural» et la restauration des menuiseries peuvent s'élever à hauteur de 30 % du montant des travaux.

L'objectif de cette action est d'une part d'élargir l'éventail des travaux concernés aux ferronneries et à la restauration des décors et, d'autre part, de porter le taux des subventions à 50 %.

Cette opération « Sauvegarde du patrimoine historique et architectural » des dix communes du Plan d'Action Paysage formerait un chapitre particulier du règlement établi par le Pays Haut Languedoc et Vignobles auquel cette

## Les porteurs de l'action potentiels

- Pays Haut Languedoc et Vignobles

## Les partenaires techniques et financiers

- Région Occitanie
- DRAC Occitanie
- DREAL Occitanie
- DDTM de l'Hérault
- UDAP de l'Hérault
- CD de l'Hérault
- CAUE de l'Hérault
- Parc naturel régional du Haut-Languedoc
- Communauté de communes du Minervois au Caroux
- Communes
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault





Volets du XIX<sup>e</sup> à Cesseras



Escalier en vis du XVI<sup>e</sup>



Port du XIX<sup>e</sup> à La Livinière



Baie du XVI<sup>e</sup> à La Caunette

## Principes de mise en œuvre de l'action

- Mise en place d'un règlement incitatif visant à favoriser la conservation, la restauration ou la restitution des éléments architecturaux de caractère historique,
- Rendre incitative cette initiative par une aide financière établie à 50 % du montant des travaux, de façon que les surcouts patrimoniaux ne soient plus un obstacle à la conservation du patrimoine historique
- Mobilisation des professions spécialisées dans les techniques anciennes : pierre de taille, ferronnerie, menuiserie, décor peint...
- Encadrement technique de l'action par un professionnel du patrimoine architectural,
- Dynamisation de l'action par le lancement d'une campagne d'information des habitants.

## Points de vigilance

- Veiller à l'articulation entre l'aide financière et l'opération façade en cours.
- Assurer un suivi étroit de l'opération.

## Initiatives locales engagées

- Opération « Colorons le Pays » portée par le PHLV
- Les prescriptions patrimoniales du « Site Patrimonial Remarquable » de Minerve
- L'accompagnement du CAUE de l'Hérault pour les projets de rénovation de bâti ancien
- Les plaquettes de l'Union régionale des CAUE sur le patrimoine

.....➤ LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS : Action 4.1 « Protéger le patrimoine architectural et urbain remarquable et en priorité la ferme du Bouys et le pigeonnier de Babio »

.....➤ DANS LE CAHIER DE RECOMMANDATION : Action 2.2. A « Le patrimoine villageois »

# OQP 3 : Entretien et développer une riche mosaïque agricole et forestière

## 3.1 ACTION « DÉVELOPPER UNE MÉTHODE POUR L'OUVERTURE DES MILIEUX ET LA DIVERSIFICATION AGRICOLE »

*Étudier les potentiels agricoles et pastoraux du territoire (qualité des terres, disponibilité des ressources en eau, animation foncière...) pour développer des pratiques agricoles alternatives ou traditionnelles qui permettent de diversifier l'activité agricole et les paysages.*

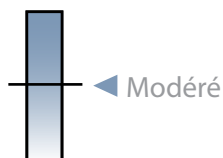
### Premiers territoires et sites d'action identifiés :

- Les prairies des Avants-Monts
- Le petit parcellaire des Pechs et Plateaux,
- Les pelouses des Causses et canyons

### Échéancier de l'action

- Court terme
- Moyen terme
- Long terme
- Régulière

### Priorité de l'action



### Suivi et évaluation

- lancement de l'étude
- nombre de projets de déploiements agricoles

### Contexte et Objectifs

Des Avant-Monts forestiers à la plaine agricole se déploie une grande variété de terroirs dont la viticulture est actuellement le principal acteur.

Les espaces escarpés et les anciennes pâtures ont connu une dynamique de fermeture et un changement des pratiques au cours du XXe siècle qui a profondément transformé la physionomie des paysages. Le fort dynamisme viticole, facteur du développement de l'économie locale, a permis de conserver un paysage largement ouvert sur les sols les plus tendres et facilement mécanisables du territoire et les singuliers archipels viticoles des causses et canyons.

Le développement de savoir-faire traditionnels et le soutien aux pratiques alternatives (cultures en agroécologie, gestion des interfaces paysagères...) permettent de lutter contre l'enrésinement et la fermeture des paysages sur les terrains aujourd'hui en friche et de révéler des potentialités paysagères en sommeil.

L'action propose un déploiement des pratiques agricoles diversifiées en s'appuyant sur l'identification fine des potentialités culturelles et pastorales

### Les porteurs de l'action potentiels

- Parc naturel régional du Haut-Languedoc
- Pays Haut Languedoc et Vignobles
- Chambre d'agriculture
- SAFER
- Agriculteurs

### Les partenaires techniques et financiers

- DREAL Occitanie
- UDAP de l'Hérault
- Conseil Départemental de l'Hérault
- Communauté de Communes du Minervois au Caroux
- Communes concernées
- Chambre d'agriculture de l'Hérault
- Établissement Public Foncier
- CRPF
- Syndicat du cru





Prairies suspendues des Avants-Monts à proximité du hameau de Bois-bas

## Principes de mise en œuvre de l'action

L'action peut s'appuyer sur la méthode SAGECE, déjà expérimentée par le PNR Haut-Languedoc, dans l'objectif de lutter contre l'enfrichement et la fermeture des paysages.

La méthode s'attachera à :

- L'identification des zones regroupant des intérêts croisés (potentiel agricole, valorisation du paysage et renforcement de l'intérêt environnemental). Des espaces semblent particulièrement intéressants tels que : les anciennes prairies de fauches sur les calcaires primaires des Avant-Monts, les pelouses des Causses offrant de beaux points de vue, la mosaïque viticole et forestière des Pechs au regard du développement du Cru La Livinière et de la valorisation des panoramas...
- La mobilisation des outils d'animation pertinents (concertation, aménagement foncier agricole et forestier...), et du réseau d'acteurs locaux pour mener à bien ces ouvertures et axes de diversification...
- Identifier les parcelles propices à l'accueil de nouvelles cultures chez les propriétaires candidats
- Le suivi des projets de déploiements agricoles
- Accompagner les agriculteurs dans la mise en place d'un nouvel itinéraire cultural
- Faire un retour d'expérience sur les retombées économiques de la culture et les contraintes qu'elle soulève

## Points de vigilance

- Veiller à la sensibilité paysagère.
- Structurer ces actions autour de filières clairement déterminées (débouchés locaux).

## Initiatives locales et références similaires

- Redéploiement viticole sur Fauzan (Cesseras), Saint-Julien des Meulières (La Livinière), le Casal, Vialanove (La Caunette)
- Installation d'éleveur sur Vélioux
- SAGECE à Villemagne l'Argentière (34) pour lutter contre la déprise agricole par le PNRHL
- Filière et coopérative des PPAM (Plantes à parfums, aromatiques et médicinales) porté par le PHLV et pratiqué par des viticulteurs du territoire
- Programme Agri-Biodiversité du Département de l'Hérault

.....➤ LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS : Action 3.4 « Adopter une gestion intégrée du risque incendie grâce aux interfaces paysages »

.....➤ DANS LE CAHIER DE RECOMMANDATION : Action 2.3. A « Activité agricole et diversification »

# OQP 3 : Entretien et développer une riche mosaïque agricole et forestière

## 3.2 ACTION « PRÉSERVER ET RENOUVELER LES ARBRES CHAMPÊTRES »

*Développer la connaissance et le renouvellement des arbres champêtres sur le territoire.*

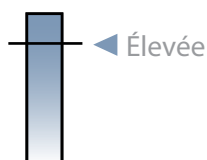
### Premiers territoires et sites d'action identifiés :

- L'entité des Pechs et Plateau
- L'entité des Piémonts

### Échéancier de l'action

- Court terme
- Moyen terme
- Long terme
- Régulière

### Priorité de l'action



### Suivi et évaluation

- diffusion des connaissances sur les arbres champêtres parmi les acteurs du territoire
- prise en compte des arbres champêtres dans le cadre de projet d'aménagement agricoles et urbains

### Contexte et Objectifs

L'apparente monoculture de la vigne se compose en réalité d'une diversité de terroirs accompagnés d'un patrimoine fin et précieux qui structure discrètement le paysage : ce sont les arbres champêtres, les châtaigneraies oubliées, les oliveraies, les murettes et les capitelles hérités de la polyculture méditerranéenne.

Ces arbres champêtres participent pleinement à la singularité des paysages des Causses et Canyons du Minervois et sont également d'extraordinaires auxiliaires de culture (maintien de sol, aide à l'infiltration de l'eau, régulateur thermique, nourriture pour la petite faune...)

La protection de ce riche patrimoine ethnographique nécessite de diffuser la connaissance sur ces arbres locaux et de mettre en place des outils de gestion adaptés aux itinéraires culturels actuels.

### Les porteurs de l'action potentiels

- Agriculteurs
- Syndicat du Cru
- SAFER
- AFAC
- Communes

### Les partenaires techniques et financiers

- Parc naturel régional du Haut-Languedoc
- DREAL Occitanie
- Offices du Tourisme
- Communauté de communes du Minervois au Caroux
- Pays Haut Languedoc et Vignobles
- CD 34





Le remarquable Chêne vert pluricentenaire de la Croix d'Abdon

## Principes de mise en œuvre de l'action

Cette action peut être multiforme dans la mesure où elle promeut la connaissance des arbres champêtres et participe à leur protection et à leur renouvellement. Elle peut s'appuyer sur :

- Sensibilisation (journée thématique sur la connaissance des arbres champêtres remarquables du Minervois)
- Inventaire participatif des arbres champêtres remarquables
- Constitution d'un cahier de recommandations spécifique sur l'Arbre champêtre à destination des acteurs de l'activité agricole (exploitants, coopérative, Syndicat du Cru, SAFER...)
- Intégration dans le cahier des charges de l'AOC La Livinière de l'arbre champêtre (préservation, plantation) et de leur rôle pour les paysages viticoles
- Protection des arbres remarquables dans les PLU

## Points de vigilance

## Initiatives locales et références similaires

- Balade gourmande à Saint-Jean de Minervois
- Fête paysanne et chantiers collectifs de l'association Chemin Cueillant
- Inventaire national du Cormier par l'association Cormier *Sorbus domestica*
- Charte de l'arbre du CD34

.....➤ LIEN AVEC D'AUTRES  
ACTIONS : Action 3.1  
« Développer une méthode  
pour l'ouverture des milieux  
et la diversification agricole »

.....➤ DANS LE CAHIER DE  
RECOMMANDATION :  
Action 2.3.C « Les arbres  
champêtres »

# OQP 3 : Entretien et développer une riche mosaïque agricole et forestière

## 3.3 ACTION « ACCOMPAGNER L'AMÉNAGEMENT DES BÂTIMENTS AGRICOLES »

*Accompagner les porteurs de projet dans l'aménagement de leurs bâtiments agricoles en mettant à disposition un conseil architectural ou en participant financièrement aux études ou aux travaux.*

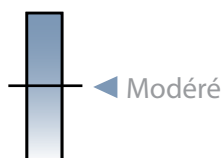
### Premiers territoires et sites d'action identifiés :

-L'ensemble du territoire du plan de paysage

### Échéancier de l'action

- Court terme
- Moyen terme
- Long terme
- Régulière

### Priorité de l'action



### Suivi et évaluation

- Montant des financements accordés  
- nombre de projets accompagnés respectueux des paysages

### Contexte et Objectifs

L'activité viticole est au cœur des paysages du Minervois par sa diversité de labels qualitatifs AOC (Muscat de Saint-Jean-de-Minervois, Minervois, Minervois La Livinière). Les caves et chais font partie de l'identité du Minervois et qualifient les paysages à l'instar de la Cave de Saint-Jean-de-Minervois, de celle de La Livinière ou du domaine de l'Ostal à La Livinière.

Les bâtiments agricoles doivent donc participer à la qualité du paysage. Cette exigence de qualité nécessite des moyens techniques (étude du projet, coût des travaux) qui peuvent entraîner un surcoût pour le projet difficilement assumable par le propriétaire exploitant.

Cette action propose de mettre en place un accompagnement technique et/ou financier dans le cadre de projets de construction, de rénovation ou de requalification d'une exploitation agricole (local, cave, espace de stockage extérieur, caveau de vente...)

### Les porteurs de l'action potentiels

- Propriétaires
- Syndicat du Cru

### Les partenaires techniques et financiers

- Région Occitanie
- DRAC Occitanie
- DREAL Occitanie
- UDAP de l'Hérault
- DDTM de l'Hérault
- Conseil Départemental de l'Hérault
- Parc naturel régional du Haut-Languedoc
- Pays Haut Languedoc et Vignobles
- Communauté de communes Sud Hérault
- Chambre d'agriculture
- CAUE de l'Hérault





Cave coopérative de Saint-Jean-de-Minervois

## Principes de mise en œuvre de l'action

- Identification d'un référent pour faire lien entre les porteurs de projets et partenaires techniques et financiers
- Étude spécifique sur les bâtiments agricoles (recensement des hangars et de leurs caractéristiques, potentiels EnR)
- La définition de recommandations architecturales ciblées sur les bâtiments d'exploitation
- Mise en œuvre d'une mission de maîtrise d'œuvre faisant appel aux compétences d'un architecte et paysagiste.
- Mise en place d'un protocole de demande d'accompagnement (qui peut demander ces aides, les conditions de participation, modalité d'évaluation de l'évolution du projet, comité de suivis)

## Points de vigilance

### Initiatives locales et références similaires

- Permanence du CAUE 34 à Saint-Chinian
- Conseil du PNR HL, urbanisme et paysage
- Plaquettes "concilier usage agricole et urbanisation, culture et urbanisme durable, culture et paysage et la haie dans le Haut-Languedoc"
- Guide agriculture et paysage de la DDTM 34

.....➤ LIEN AVEC D'AUTRES  
ACTIONS : Action 3.1  
« Développer une méthode  
pour l'ouverture des milieux  
et la diversification agricole »

# OQP 3 : Entretien et développer une riche mosaïque agricole et forestière

## 3.4 ACTION « ADOPTER UNE GESTION INTÉGRÉE DU RISQUE INCENDIE GRÂCE AUX INTERFACES PAYSAGÈRES »

Gérer les interfaces forêts /champs, forêt/village afin de répondre à des objectifs croisés de réduction du risque incendie, de valorisation de la mosaïque paysagère et de développement de l'activité agricole grâce à un plan de gestion intégrée.

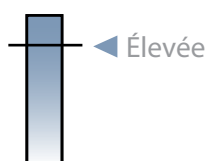
### Premiers territoires et sites d'action identifiés :

- L'entité des Pechs et plateaux
- L'entité des Piémonts

### Échéancier de l'action

- Court terme
- Moyen terme
- Long terme
- Régulière

### Priorité de l'action



### Suivi et évaluation

– nombre et diversité des mesures de gestion des interfaces paysagères

### Contexte et Objectifs

L'entité paysagère des Pechs et Plateau est sujet à l'enrésinement. Sur cette entité, le Pin d'Alep ferme et banalise particulièrement les paysages et augmente les risques incendies.

Si l'on ne peut empêcher le pin de se développer car c'est une espèce pyrophyte particulièrement adaptée aux milieux méditerranéens, les interfaces autrement dit les « lisières » entre village/forêt ou forêt/champs sont des lieux stratégiques pour la gestion du risque incendie. Leur entretien limite la propagation du feu et protège les cultures ou les villages/hameaux (voir cartes de spatialisation du cahier de recommandation).

L'entretien des lisières permet de dépasser une gestion du risque basée sur des ouvrages purement techniques (large coupe-feu très impactant dans les paysages) pour s'intégrer à la morphologie complexe des paysages (rythme entre masses boisées, champs et lieux habités), repérer du potentiel foncier en coupure verte et installer plusieurs types d'activités (viticulture, vergers, pâturage...) dans ces interfaces paysagères.

### Les porteurs de l'action potentiels

- SDIS de l'Hérault
- Conseil Départemental de l'Hérault
- CRPF
- ONF
- Communes
- Propriétaires forestiers

### Les partenaires techniques et financiers

- DREAL Occitanie
- DDTM de l'Hérault
- Parc naturel régional du Haut-Languedoc
- Pays Haut Languedoc et vignobles





Des espaces agricoles qui dessinent des coupures de combustible

## Principes de mise en œuvre de l'action

L'action s'appuie sur plusieurs axes de travail.

La sensibilisation :

- Informer et sensibiliser les habitants sur les risques incendies majeurs et sur les obligations légales de débroussaillage (OLD)

La gestion des interphases sur les espaces prioritaires :

- Identifier les espaces de gestion prioritaires en croisant les critères paysagers (enjeux d'ouverture, de valorisation de la mosaïque paysagère, usages récréatifs aux abords des villages...) et les enjeux DFCI
- Rassembler les partenaires concernés et définir l'animation foncière pour gérer ces interfaces dans le temps
- Établir un référentiel de gestion qui prend en compte les caractères spécifiques des entités de paysage (mosaïque parcellaire, garrigues basses et clairsemées, prairie d'altitude...)
- Œuvrer pour la diversité de valorisation des lisières (vocation pastorale, vergers, potager, ombrage des prairies...)

La valorisation de la filière bois énergie :

- Mieux articuler le territoire avec la filière bois énergie
- Développer la demande locale en bois énergie (chaufferie collective)
- Réhabiliter les espaces brûlés et colonisés par le Pin d'Alep

## Points de vigilance

- Veiller à la prise en compte de la filière bois dans le projet ainsi qu'au potentiel d'évolution
- Prêter attention aux autorisations de défrichement et aux arrêtés d'interdiction d'installation d'éleveurs sur le territoire
- Impliquer le SDIS dans le cadre de leur travail sur les pistes DFCI

.....➤ LIEN AVEC D'AUTRES  
ACTIONS : Action 3.1  
« Développer une méthode  
pour l'ouverture des milieux  
et la diversification agricole »

## Initiatives locales et références similaires

- Vente de bois brûlé à Creissan après incendie pour une destination en plaquette pour la chaufferie
- Plans et schémas DFCI existants sur le territoire

.....➤ DANS LE CAHIER DE  
RECOMMANDATION :  
Action 2.3.D « Forêt et  
interfaces paysagères »

# OQP 3 : Entretien et développer une riche mosaïque agricole et forestière

## 3.5 ACTION « ANIMER UN RÉSEAU PIERRE SÈCHE » action emblématique

*Animer et valoriser un réseau pierre-sèche afin de faciliter le projet mobilisant cette technique (requalification ou construction de mur ou de petit patrimoine agricole...).*

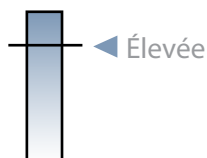
### Premiers territoires et sites d'action identifiés :

-L'ensemble du territoire du plan de paysage

### Échéancier de l'action

- Court terme
- Moyen terme
- Long terme
- Régulière

### Priorité de l'action



### Suivi et évaluation

– nombre d'actions en faveur de la technique pierre sèche et de projets d'aménagement y faisant appel

## Contexte et Objectifs

L'art de la construction en pierre sèche est entré en 2018 au patrimoine de l'humanité de l'UNESCO. Le territoire détient un formidable patrimoine de murettes donnant sens à l'expression d'édification du terroir. Les vignes cultivées en terrasses, les murettes, clapas, et capitelles participent à la construction des paysages délicats du Minervois.

La grande quantité de murets en pierre sèche est sans doute le trait le plus marquant de ces paysages de piémonts. Elles atteignent par endroits des dimensions impressionnantes. Leur délaissement conduit à une mise en péril de la plupart de ces murets qui tombent et disparaissent ou sont remplacés par des ouvrages maçonnés.

L'objectif est de faciliter les projets autour de la pierre sèche :

- Sensibilisation et formation (PNRHL)
- Mobilisation de ressource en pierre
- Constitution d'un réseau humain en possession d'un savoir-faire

## Les porteurs de l'action potentiels

- Parc naturel régional du Haut-Languedoc
- Pays Haut Languedoc et Vignobles
- Propriétaires

## Les partenaires techniques et financiers

- DREAL Occitanie
- UDAP de l'Hérault
- CAUE de l'Hérault
- Chambre agriculture
- Syndicat du Cru
- Communes
- Chambre d'agriculture
- Fondation du patrimoine Occitanie-Méditerranée
- Associations pierre sèche
- Fédération Françaises des professionnels de la pierre sèche
- Association des bâtisseurs en pierre sèche





Chantier de mur en pierre sèche à La Caunette

## Principes de mise en œuvre de l'action

La constitution et l'animation d'un réseau pierre sèche sur le territoire des Causses Canyons et Vignobles du Minervois s'appuie sur :

- Retour d'expérience des territoires voisins où un réseau pierre-sèche a été mis en place (ex. : l'association des Fourmis dans le Faugèrois)
- Étude du patrimoine pierre-sèche du territoire, de son intérêt et de son état.
- Identifier le réseau humain disponible, les artisans et les formateurs habilités mobilisables
- Constituer une ressource locale de pierre par la valorisation notamment des andains agricoles
- Promouvoir le savoir-faire sur le territoire (sensibilisations, formations, recommandations, intégrations dans les projets d'aménagement...)

## Points de vigilance

- Faire appel à des artisans qualifiés pour tout travail faisant appel à la technique pierre-sèche : CQP N2 ou N3 «Ouvrier professionnel en pierre sèche» selon la nature de l'ouvrage

## Initiatives locales et références similaires

- Projet de création de murs de soutènement pierre-sèche à l'entrée du village de La Caunette et le long d'un cheminement longeant la Cesse.
- Association les Fourmis du Faugèrois,
- Association pierre-sèche, Richesses du Saint-Chinianais
- L'art de la construction en pierre sèche : savoir-faire et techniques reconnus patrimoine culturel immatériels de l'humanité par l'UNESCO

.....➤ LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS : Action 1.1 « Soigner les abords routiers »

.....➤ DANS LE CAHIER DE RECOMMANDATION : Action 2.3.B « Le patrimoine en pierre-sèche »

# OQP 4 : Célébrer la dimension matérielle et symbolique des sites historiques et naturels

## 4.1 ACTION « PROTÉGER LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL REMARQUABLE AVEC, EN PRIORITÉ, LA FERME DU BOUYS ET LE PIGEONNIER DE BABIO »

*Protéger certains ensembles architecturaux et urbains remarquables restés oubliés comme l'emblématique ferme du Bouys à Minerve et le pigeonnier XVIIIe de Babio.*

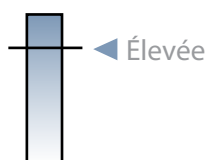
### Premiers territoires et sites d'action identifiés :

- La ferme du Bouys (Minerve)
- Le pigeonnier de Babio (La Caunette)
- Le hameau de Barroubio (Saint-Jean-de-Minervo)

### Échéancier de l'action

- Court terme
- Moyen terme
- Long terme
- Régulière

### Priorité de l'action



### Suivi et évaluation

- étude et établissement des mesures de protection adéquates

## Contexte et Objectifs

Les origines de la ferme du Bouys remontent au XVI<sup>e</sup> siècle.

C'est un ensemble complet de constructions agricoles disposées autour d'une cour carrée ombragée d'un grand platane. Le corps de logis présente une façade ordonnancée avec corniche de pierre et bretèche défensive surplombant la porte d'entrée. Autour sont disposés les granges, bergeries, fours, remises et dépendances ainsi qu'une chapelle datée du XVII<sup>e</sup> siècle. L'ensemble bâti est complété extérieurement d'un puits construit avec citerne et d'une aire de dépiquage nivelée sur de puissants soutènements en pierre sèche.

Une photographie de la ferme du Bouys figure en frontispice de l'ouvrage de référence de Christian l'Huisset : « L'architecture rurale en Languedoc, en Roussillon ».

Ce patrimoine architectural remarquable, comme l'admirable pigeonnier de Babio (XVIII<sup>e</sup>), ne bénéficie actuellement d'aucune protection particulière.

Ce patrimoine à préserver doit faire l'objet d'une protection.

## Les porteurs de l'action potentiels

- Propriétaires
- Communes concernées

## Les partenaires techniques et financiers

- Région Occitanie
- DRAC Occitanie
- UDAP de l'Hérault
- Conseil départemental de l'Hérault
- CAUE de l'Hérault
- Pays Haut Languedoc et Vignobles
- Parc naturel régional du Haut-Languedoc





Vue d'ensemble de la ferme du Bouys (Minerve)



Le pigeonnier de Babio (La Caunette)

## Principes de mise en œuvre de l'action

Mise en œuvre d'une protection du patrimoine bâti en plusieurs étapes :

- La réalisation d'une étude historique et architecturale documentée,
- L'établissement d'un dossier de demande de protection auprès de la DRAC (Conservation Régionale des Monuments Historiques),
- L'examen, pour avis, en CRPS (Commission Régionale du Patrimoine et des Sites),
- La décision du préfet.

## Point de vigilance

- Veillez à la prise en compte de l'AVAP de Minerve
- La Ferme du Bouys est en Site Classé « Gorges de la Cesse et du Brian et Causses de Minerve »

## Initiatives locales et références similaires

- Restauration de la ferme fortifiée de la Prunarède à Saint-Maurice-Navacelles

.....➤ LIEN AVEC D'AUTRES  
ACTIONS : Action 2.6  
« Adapter le règlement de  
l'Opération «Colorons le  
Pays» pour la sauvegarde  
du patrimoine historique et

# OQP 4 : Célébrer la dimension matérielle et symbolique des sites historiques et naturels

## 4.2 ACTION « AMÉLIORER LA PRÉSERVATION ET L'ACCUEIL DU SITE DE L'ALDÈNE »

*Améliorer la préservation du milieu naturel, l'accueil de visiteur et la lecture de l'ancienne exploitation minière.*

### Premiers territoires et sites d'action identifiés :

- Le plateau de l'Aldène

### Échéancier de l'action

- Court terme
- Moyen terme
- Long terme
- Régulière

### Priorité de l'action



### Suivi et évaluation

– définition et lancement du projet d'aménagement et de gestion

### Contexte et Objectifs

La grotte d'Aldène est l'un des trésors archéologiques, naturels et pittoresques du territoire qui conserve des outils d'homo erectus (-500 000 ans) des empreintes d'hommes datées du mésolithique (-8 000 ans), des passages d'animaux préhistoriques (Griffures d'ours des cavernes, coprolithes des Hyènes tachetées...). C'est aussi un site privilégié de nidification des chiroptères d'une grande fragilité. Du XIXe au milieu du XXe siècle la grotte est aussi exploitée pour le Phosphate. Les anciens bâtiments de la Mine occupent le Causse près du hameau de Fauzan. Cette grotte s'ouvre sur le canyon de la Cesse face à la falaise criblée de cavités de « Minerve la Vieille » qui attire de nombreux curieux, randonneurs et grimpeurs.

L'objectif est de concilier les différentes dimensions de ce site d'exception, d'améliorer l'accueil du public et de sensibiliser sur la fragilité du lieu.

### Les porteurs de l'action potentiels

- Commune de Cesseras

### Les partenaires techniques et financiers

- DREAL Occitanie
- DRAC Occitanie
- Région Occitanie
- Conseil Départemental de l'Hérault
- Parc naturel régional du Haut-Languedoc
- Communauté de communes du Minervois au Caroux
- Associations locales
- Propriétaires



## Principes de mise en œuvre de l'action

Le projet d'amélioration de la préservation des milieux et l'accueil des visiteurs sur le site de l'Aldène repose sur plusieurs étapes :

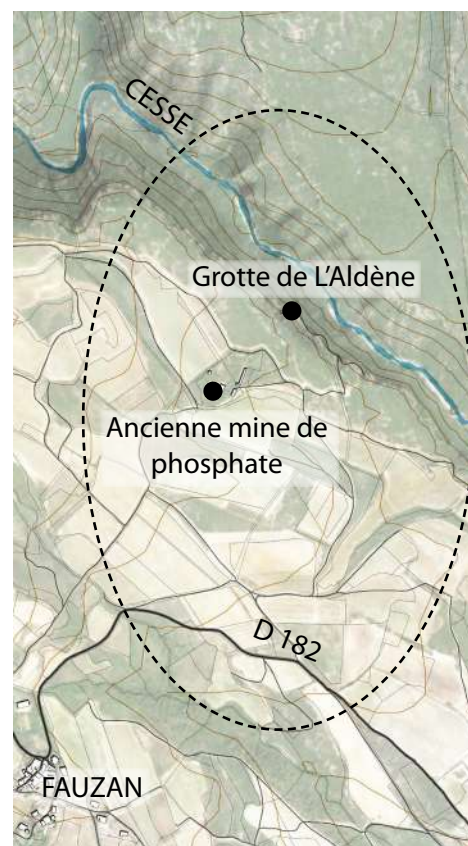
- Élaboration d'une concertation entre les différents acteurs concernés (Commune de Cesseras, Natura 2000, PHLV mission OGS, CC du Minervois au Caroux) afin de bien formuler l'ensemble des enjeux et des attentes auxquels devra répondre le projet d'aménagement global
- Lancement d'un appel d'offres faisant appel aux compétences de paysagistes et de naturalistes, à minima, et d'architecte le cas échéant (selon les ambitions portées sur l'ancienne mine d'exploitation du phosphate)
- Réalisation d'un diagnostic paysager, naturaliste et architectural et d'une étude de faisabilité afin de préciser le programme de valorisation
- Élaboration d'un programme de gestion et d'animation
- Élaboration du projet d'aménagement dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre complète
- Réalisation des aménagements dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre complète de concepteur paysagiste et, si besoin, d'un architecte.

## Points de vigilance

- Le lieu concerné est en Site Classé «Gorges de la Cesse et du Brian et Causses de Minerve»
- Le projet d'aménagement et de gestion du site doit prendre en compte la fréquentation et préserver la richesse du milieu naturel. Les aménagements devront respecter l'esprit du lieu et être accompagnés d'une signalétique adaptée. L'intégration des stationnements est importante pour la réussite du projet.

## Initiatives locales et références similaires

- Gestion de la grotte de l'Aldène
- Gestion du site d'escalade
- Arrêté municipal de juillet 2020 de Cesseras
- Espace d'exposition de la ferme de la Prunarède à Saint Maurice-Navacelles



Secteur du tènement de la coquille-grotte de l'Aldène à Cesseras

.....➤ LIEN AVEC D'AUTRES  
ACTIONS : Action 4.4  
« Raconter la géo-histoire des paysages »

.....➤ DANS LE CAHIER DE  
RECOMMANDATION : 2.4.C  
« Guider la découverte des sites fragiles »

# OQP 4 : Célébrer la dimension matérielle et symbolique des sites historiques et naturels

## 4.3 ACTION « AMÉLIORER LA PRÉSERVATION ET L'ACCUEIL DES GORGES DU BRIAN ET LEUR CONFLUENCE AVEC LA CESTE »

*Définir une stratégie de découverte et de mise en valeur des canyons de la Cesse et du Brian autour de Minerve.*

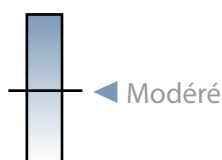
### Premiers territoires et sites d'action identifiés :

- Secteur formé par les Gorges de la Cesse et du Brian, le pont de Daniel, les ponts naturels, et la station de pompage

### Échéancier de l'action

- Court terme
- Moyen terme
- Long terme
- Régulière

### Priorité de l'action



### Suivi et évaluation

– définition et lancement du projet d'aménagement et de gestion

## Contexte et Objectifs

L'approche des canyons n'est possible que par quelques rares points sur le territoire. Les abords de Minerve entre Cesse et Brian forment un lieu de découverte privilégié de ces milieux, mais l'accès demeure difficile. L'ancien GR qui permettait de découvrir une vire vertigineuse sur le défilé du Brian est aujourd'hui condamné. Les aménagements lourds nuisent au sentiment de découverte et d'exploration (monument naturel pittoresque des ponts naturels de Minerve). Certains lieux demeurent également des sanctuaires naturels fragiles où la fréquentation estivale peut entraîner un risque pour le milieu.

L'action propose de définir une stratégie d'accès et de découverte des canyons aux abords de Minerve qui permet de préserver l'esprit des lieux, la fragilité des milieux et d'assurer la sécurité des visiteurs tout en garantissant l'émerveillement et le sentiment d'exploration («le Colorado français» comme l'évoquait le Touring-Club de France).

Cette stratégie s'intéresse à la déambulation proposée autour de Minerve, aux cheminements, à la gestion du végétal et à l'orientation aux abords de la cité médiévale.

## Les porteurs de l'action potentiels

- Commune de Minerve

## Les partenaires techniques et financiers

- DREAL Occitanie
- DRAC Occitanie
- Région Occitanie
- DDTM de l'Hérault
- Conseil Départemental de l'Hérault
- Parc naturel régional du Haut-Languedoc
- Pays Haut Languedoc et vignobles
- Communauté de communes du Minervois au Caroux
- Syndicat de l'eau de la Cesse et du Brian
- Associations d'usagers



## Principes de mise en œuvre de l'action

La stratégie de découverte et de mise en valeur des gorges repose sur une mission d'étude et de maîtrise d'œuvre complète concernant les gorges du Brian et de la Cesse aux abords de la Cité de Minerve. Elle fait appel aux compétences de paysagistes concepteurs et de naturalistes.

Ainsi la démarche repose sur plusieurs étapes :

- Définition d'un programme de consultation par les acteurs concernés afin de bien formuler l'ensemble des enjeux et des attentes auxquels devra répondre le projet de préservation et de mise en valeur

La définition d'une stratégie de mise en valeur :

- Élaboration du diagnostic paysager, analyse de la fréquentation
- Élaboration d'un schéma directeur à l'échelle des Gorges afin de définir les lieux à mettre en lumière et ceux où la fréquentation doit être limitée, les cheminements à valoriser/effacer, la signalétique à mettre en place, les points de vue à valoriser...
- Identification et hiérarchisation des projets d'aménagement à mener (définition de tranche de travaux)
- Définition des principes d'aménagement et de recommandations paysagères

Une mission de maîtrise d'œuvre complète décomposée en tranche de travaux le cas échéant :

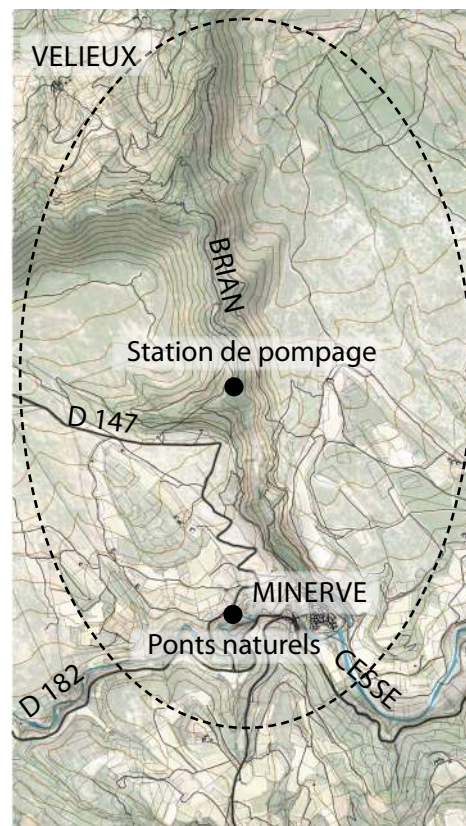
- Réalisation d'état des lieux ciblé sur les lieux de projet
- Conception des aménagements concernant la mise en valeur du site
- Réalisation des aménagements
- Élaboration d'un programme de gestion et d'animation

## Points de vigilance

- Le lieu concerné est en Site Classé «Gorges de la Cesse et du Brian et Causses de Minerve»
- La stratégie doit privilégier un vocabulaire proche de la randonnée en montagne afin de préserver au caractère naturel des lieux; il ne s'agit pas de «sur-aménager» le site. La mise en valeur devra respecter l'esprit du lieu et être accompagnée d'une signalétique adaptée. Les questions de l'accessibilité motorisée (notamment aux abords de la station de pompage) et de la mise en scène de cheminement pédestre sont importantes pour la réussite du projet.

## Initiatives locales et références similaires

- Projet «Redonner de la visibilité à la falaise percée du Pont d'Arc», OGS Combes d'Arc



Gorge du Brian et confluence avec la Cesse

.....> **LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS : Action 4.4**  
« Raconter la géo-histoire des paysages »

.....> **DANS LE CAHIER DE RECOMMANDATION : 2.4.C**  
« Guider la découverte des sites fragiles »

# OQP 4 : Célébrer la dimension matérielle et symbolique des sites historiques et naturels

## 4.4 ACTION « RACONTER LA GEO-HISTOIRE DES PAYSAGES »

action emblématique

Structurer l'interprétation des paysages, de l'histoire et du patrimoine autour de la géologie des Causses, canyons et vignobles du Minervois à destination du grand public.

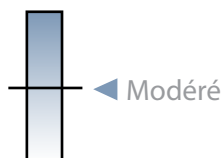
### Premiers territoires et sites d'action identifiés :

- L'entité Causses et Canyons
- Le canyon du Brian
- Le chevalement de Babio
- Le carreau de la Mine et Tréménal (La Caunette)
- La Mine de Fauzan (Cessero)
- Le filon de lignite de la D10 (Minerve)

### Échéancier de l'action

- Court terme
- Moyen terme
- Long terme
- Régulière

### Priorité de l'action



### Suivi et évaluation

- définition d'une stratégie d'interprétation de la géo-histoire des paysages
- nombre et localisation d'applications de la stratégie

### Contexte et Objectifs

La diversité des paysages des Causses Canyons et Vignobles du Minervois s'applique en partie par son socle géologique contrasté. Il constitue une clé de lecture capitale pour comprendre l'architecture des paysages et la variété d'usages rendue possible au travers de l'histoire de l'humanité.

Les dalles de calcaire à alvéoline créent les falaises de canyons, les vignes blanches de Saint-Jean de Minervois ou les chênaies basses et caillouteuses des causses. Dans ce manteau de garrigues, les lentilles de marnes et des calcaires lacustres sont valorisés par la vigne créant de remarquables archipels viticoles.

Cette action propose de structurer l'interprétation du territoire et de sa diversité paysagère et géologique grâce à sa «géo-histoire». Ainsi des lieux d'intérêt peuvent être mis en lien à travers un récit d'interprétation développé à l'échelle du territoire : le patrimoine minier des Meulières, de Fauzan et de La Caunette (Carreau de la Mine et Site de Tréménal/Babio), disparition de la Cesse, terroir des Mourels...

### Les porteurs de l'action potentiels

- Parc naturel régional du Haut-Languedoc
- Pays Haut Languedoc et Vignobles

### Les partenaires techniques et financiers

- DREAL Occitanie
- DRAC Occitanie
- Région Occitanie
- UDAP de l'Hérault
- DDTM de l'Hérault
- Conseil Départemental de l'Hérault
- Communes
- Associations usagers
- Office du Tourisme
- Syndicat du Cru
- Enseignement supérieur/Recherche (Universités, école de paysage ou d'architecture...)





La cheminée du Carreau de la Mine, témoin de l'exploitation de la Lignite et repère dans le paysage

## Principes de mise en œuvre de l'action

Il s'agit de définir une stratégie d'interprétation fondée sur la géo-histoire du territoire. La démarche repose sur :

- la collecte et l'approfondissement des connaissances sur la géologie du territoire et les sites l'illustrant le mieux
- la co-élaboration d'un programme d'interprétation des paysages (lieux ciblés, nature de l'interprétation, fils directeurs, lien avec les autres projets du territoire...
- Lancement d'un appel à projet associant artistes, scientifiques et paysagistes-concepteur pour élaboration d'un contenu et d'un support d'interprétation des paysages et de leur géologie.

## Points de vigilance

- Veiller au respect à l'intégration paysagère de la signalétique et de la signalisation

## Initiatives locales et références similaires

- Valorisation du site minier des Meulières, La Livinière
- Label Géoparc mondial UNESCO (Pnr des Causses du Quercy, Pnr Luberon, Pnr Monts d'Ardèche)
- Le partage des eaux, parcours artistique des Monts d'Ardèche et son GPS artistique

.....➤ LIEN AVEC D'AUTRES  
ACTIONS : Action 1.2 « Définir  
une route-paysage des  
Causses et Canyons »

.....➤ LIEN AVEC D'AUTRES  
ACTIONS : Action 1.3 « Créer  
un sentier-balcon des pechs  
et plateaux »

.....➤ DANS LE CAHIER DE  
RECOMMANDATION : 2,4. A  
« Connaissance et protection  
des sites et des paysages »

# OQP 4 : Célébrer la dimension matérielle et symbolique des sites historiques et naturels

## 4.5 ACTION «ENCADRER ET MAITRISER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE »

*Encadrer le développement des énergies renouvelables afin de préserver les paysages du Minervois.*

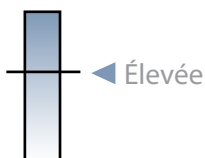
### Premiers territoires et sites d'action identifiés :

Ensemble du territoire du plan de paysage

### Échéancier de l'action

- Court terme
- Moyen terme
- Long terme
- Régulière

### Priorité de l'action



### Suivi et évaluation

– le nombre de projets exemplaires

## Contexte et Objectifs

Le territoire, par ses caractéristiques climatiques, présente un atout pour le développement des énergies renouvelables, notamment les énergies éoliennes et solaires. Le diagnostic du plan de paysage montre également un paysage exceptionnel qu'il est important de préserver et valoriser. Or les aménagements liés au développement des énergies renouvelables sur le territoire peuvent impacter la richesse des paysages du Minervois et leur valeur.

La Charte du Parc 2012-2027 fixe comme objectif d'assurer un développement maîtrisé des énergies renouvelables sur le territoire.

En 2004 le Parc naturel régional du Haut-Languedoc a mis en place son document de référence territorial pour l'énergie éolienne afin d'encadrer le développement de cette énergie. Le secteur du Plan d'action paysage des Causses, canyons et vignobles du Minervois fait partie des zones à sensibilité maximale notamment parce qu'il est situé dans une zone NATURA 2000 reconnue pour les populations d'oiseaux et de chiroptères présents et protégés ainsi que plusieurs habitats d'intérêt écologique. Le document de référence indique que pour ces secteurs tout projet recevra un avis défavorable du Parc. Par ailleurs l'ensemble des communes de l'Opération Grand Site Cité de Minerve, Gorges de la Cesse et du Brian ont voté en 2019 une délibération de prise de position sur l'éolien : Siran, Azillanet, Minerve, La Caunette, Vélioux, La Livinière, Cessero. Elles s'opposent à l'implantation de parcs éoliens sur le territoire de l'OGS ou entrant en covisibilité avec tout secteur de ce territoire (protection de l'aire d'influence paysagère autour du Grand site).

Concernant l'énergie solaire, la Charte du Parc fixe des conditions afin d'encadrer le développement du photovoltaïque et préserver la qualité paysagère. Pour les mêmes raisons que l'éolien, tout projet photovoltaïque au sol recevra un avis défavorable du Parc. Sa Charte, valable jusqu'en 2027, cible prioritairement les toitures (bâtiments agricoles, industriels ou habitations) ou les ombrières de parking, sous réserve d'une bonne intégration paysagère et architecturale et d'une adéquation entre le dimensionnement des bâtiments et leur usage.

Malgré les nombreux périmètres de protection actuels et outils mis en place pour encadrer les énergies renouvelables sur le territoire, une action doit être engagée afin d'assurer la pérennité de ses dispositifs dans le temps et veiller au bon encadrement du développement de ces énergies afin de préserver les paysages du Minervois. De plus, pour les autres EnR (bois-énergie, méthanisation, hydroélectricité, géothermie), leur potentiel de développement et leurs impacts semblent plus limités mais méritent toutefois d'être pris en considération.



## Les porteurs de l'action potentiels

- Parc naturel régional du Haut-Languedoc
- Pays Haut Languedoc et Vignobles

## Les partenaires techniques et financiers

- DREAL Occitanie
- Région Occitanie
- DDTM de l'Hérault
- UDAP de l'Hérault
- Conseil Départemental de l'Hérault
- Sous-préfecture de Béziers
- CAUE de l'Hérault
- Syndicats des AOC viticoles
- ONF
- CRPF
- Développeurs de projets EnR

## Principes de mise en œuvre de l'action

- Concertation sur l'ensemble du territoire au sujet des EnR : position commune, élaboration de critères applicables aux ENR et d'une méthodologie à destination des porteurs de projet
- Réalisation d'un guide sur les EnR à destination des porteurs de projets et des instructeurs
- Réalisation d'une cartographie type guide éolien du PnrHL pour les projets photovoltaïques en toiture qui indique les zones d'exclusion des projets selon les impacts potentiels sur le paysage.
- Réalisation d'un cahier de recommandation pour l'implantation des projets photovoltaïques en toiture

## Points de vigilance

- Veiller à permettre la transition énergétique du territoire tout en préservant l'écrin du site classé et l'ensemble du périmètre d'action du plan de paysage
- Veiller à une bonne intégration par les politiques publiques locales et sectorielles de la prise en compte des particularités du territoire.

## Initiatives locales et références similaires

- Guide de recommandation pour une meilleure prise en compte du paysage dans l'élaboration des projets photovoltaïques de la DDTM de l'Aude – juillet 2014
- Guide des capteurs solaires en Languedoc-Rousillon : intégration architecturale dans le bâti du CAUE de l'Aude - 2018

# Récapitulatif des Actions

## OQP 0

Coordination,  
accompagnement et  
suivi du programme

- 0.1 Action «Animer le plan de paysage»
- 0.2 Action « Mettre en place une assistance architecturale et paysagère»
- 0.3 **Action emblématique**  
«Construire une culture locale autour des paysages et de leurs enjeux»

## OQP 1

Considérer routes et  
chemins comme autant  
d'invitations quotidiennes  
au voyage, destination les  
paysages

- 1.1 Action «Soigner les abords routier»
- 1.2 **Action emblématique**  
« Définir une route-paysage des Causses et canyons»
- 1.3 Action «Créer un sentier-balcon des Pechs et Plateaux»
- 1.4 «Créer une charte de signalétique»

## OQP 2

Renforcer l'appropriation  
et la qualité de vie des  
villages et hameaux en  
s'appuyant sur leurs  
spécificités patrimoniales,  
urbaines et paysagères

- 2.1 Action «Mener l'étude patrimoniale et urbaine des villages»
- 2.2 Action « Rendre visible et lisible le patrimoine architectural et urbaine»
- 2.3 **Action emblématique**  
«Soigner les franges urbaines»
- 2.4 **Action emblématique**  
«Qualifier les entrées de village : quand la route devient rue»
- 2.5 Action «Doter l'ensemble du territoire de documents d'urbanisme»
- 2.6 Action «Adapter le règlement de l'opération «Colorons le Pays» pour la sauvegarde du patrimoine historique et architecturale»



## OQP 3

### Entretien et développer une riche mosaïque agricole et forestière

- 3.1 Action «Développer une méthode pour l'ouverture des milieux et la diversification agricole»
- 3.2 Action « Préserver et renouveler les arbres champêtres»
- 3.3 Action «Accompagner l'aménagement des bâtiments agricoles»
- 3.4 Action «Adopter une gestion intégrée du risque incendie grâce aux interfaces paysagères »
- 3.5 **Action emblématique** «Animer une réseau pierre sèche »

## OQP 4

### Perpétuer et célébrer la dimension matérielle et symbolique des sites historiques et naturels

- 4.1 Action «Protéger le patrimoine architectural et urbain remarquable et, en priorité, la ferme du Bouys et le pigeonnier de Babio»
- 4.2 Action « Améliorer la préservation et l'accueil du site de l'Aldène »
- 4.3 Action «Améliorer la préservation et l'accueil du site des gorges du Brian et leur confluence avec la Cesse»
- 4.4 **Action emblématique** «Raconter la géo-histoire des paysages»
- 2.6 Action « Encadrer et maîtriser le développement des énergies renouvelables sur le territoire »







Antonin Lavigne  
Irène-Laure Vion  
Félix Dupin-Meynard

Véronique Mure  
BOTANIQUE  
JARDINS  
PAYSAGES

Atelier Michel Dupin,  
architecte-urbaniste

# PLAN D'ACTION PAYSAGE

CAUSSES, CANYONS  
ET VIGNOBLES DU MINERVOIS

## CAHIER DE RECOMMANDATIONS







# SOMMAIRE

<b>Introduction</b> .....	<b>4</b>
<b>1. La richesse du paysage</b> .....	<b>9</b>
1.1/La diversité du paysage	10
1.2/Piémonts : les portes	12
1.3/Les Pechs et Plateaux : le balcon	14
1.4/Causse et Canyons : le joyau	16
1.5/Avant-Monts : le refuge	18
<b>2. Prendre soin de nos paysages</b> .....	<b>21</b>
2.1/Considérer routes et chemins comme autant d'invitations quotidiennes au voyage, destination : les paysages .....	22
A / Le traitement des abords routiers	
B / Le cheminement à pied	
C / Perception du paysage depuis les routes	
2.2/Renforcer l'attractivité et la qualité de vie des villages et hameaux en s'appuyant sur leurs spécificités patrimoniales, urbaines et paysagères .....	32
Une histoire commune	
A / Le patrimoine villageois	
B / La silhouette et les franges villageoises	
C / Quand la route devient rue	
D / Les espaces de fraîcheur et de convivialité	
E / Les arbres accompagnant les villages	
2.3/Entretien et développer une riche mosaïque agricole et forestière .....	60
A / Activité agricole et diversification	
B / Le patrimoine en pierre sèche	
C / Les arbres champêtres	
D / Forêt et interfaces paysagères	
2.4/Célébrer la dimension matérielle et symbolique des sites historiques et naturels	74
A / Connaissance et protection des sites et des paysages	
B / Accueil, information et sensibilisation des visiteurs	
C / Guider l'exploration des sites fragiles	

# INTRODUCTION

Mené en parallèle de la définition du programme d'action, le cahier de recommandations est la finalité d'une étude participative engagée sur le territoire des Causses, canyons et vignobles du Minervois. Tout au long de l'étude, les acteurs du territoire ont été sollicités, écoutés et traduits.

## **Qu'est-ce que le cahier de recommandations ?**

Le cahier de recommandations émane du travail de diagnostic et de la stratégie paysagère à l'échelle du territoire d'étude. Ces étapes préalables, basées sur un important travail de terrain et de concertation avec les habitants et les acteurs du territoire, ont permis de définir quatre objectifs de qualité paysagère à poursuivre :

- OQP1 : Considérer routes et chemins comme autant d'invitations quotidiennes au voyage, destination : les paysages
- OQP 2 : Renforcer l'attractivité et la qualité de vie des villages et hameaux en s'appuyant sur leurs spécificités patrimoniales, urbaines et paysagères
- OQP 3 : Entretenir et développer une riche mosaïque agricole et forestière
- OQP 4 : Célébrer la dimension matérielle et symbolique des sites historiques et naturels

Il est maintenant temps d'amorcer l'étape « opérationnelle » permettant d'atteindre ces objectifs. Ce document formule des recommandations urbaines et paysagères à destination de tous les acteurs (privés ou publics) porteurs d'un projet d'architecture ou de paysage sur le territoire.

Les porteurs de projet trouveront les orientations à suivre et la philosophie dans laquelle s'inscrire pour mener leur projet tout en respectant les paysages des Causses, canyons et vignobles du Minervois.



## **L'organisation du cahier de recommandations**

Le cahier de recommandations est construit autour de deux parties :

- La première est une synthèse du diagnostic. Elle révèle ce qui caractérise particulièrement les paysages des Causses, canyons et vignobles du Minervois à travers la description des entités paysagères.
- La seconde partie est axée sur les objectifs de qualité paysagère et aborde des sujets spécifiques ajoutant de la valeur aux paysages du Minervois.

Enfin, le cahier de recommandations est la continuité du programme d'action. Les recommandations sont en effet mobilisables pour la mise en place des actions. Aussi, des renvois aux fiches actions seront cités dans ce cahier.

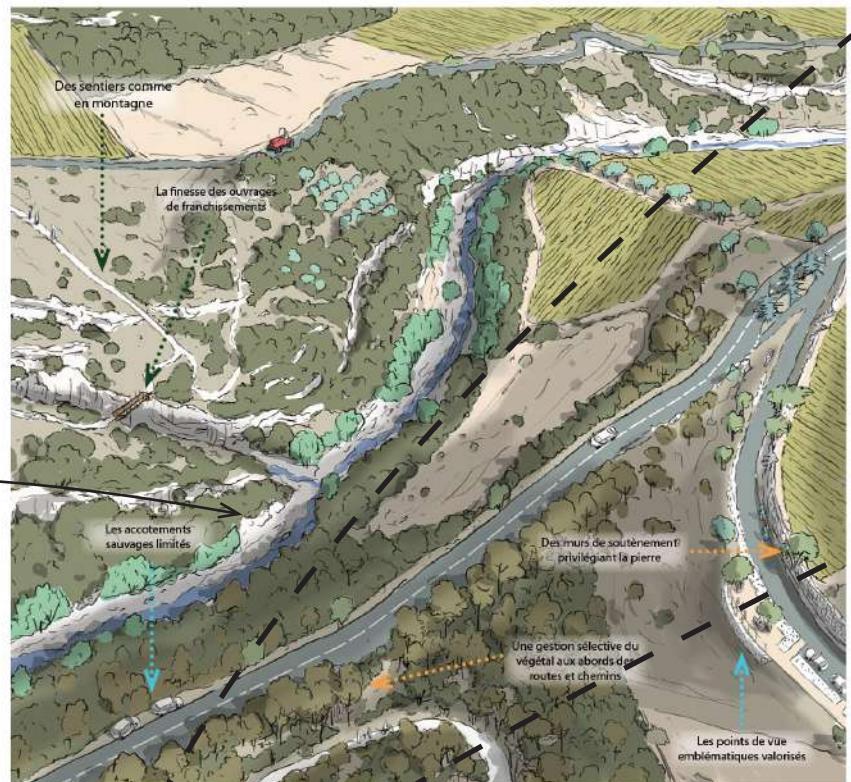
## L'organisation du cahier de recommandations

PAGE PRÉSENTANT ET ILLUSTRANT LES CATÉGORIES DE RECOMMANDATIONS ABORDÉES

l'Objectif de Qualité Paysagère ciblé

### 2.1/Considérer les routes et chemins comme une invitation aux voyages : Destination les paysages

Illustration présentant les recommandations paysagères



**SCHEMA REPRESENANT LES POINTS DE RECOMMANDATIONS POUR LES ROUTES ET CHEMINS**

Recommandation concernant le traitement des abords routiers

Recommandations concernant le cheminement

Recommandations concernant la perception d paysage depuis les routes

Plan d'Action Paysage «Causses, canyons et vignobles du Minervois» / Cahier de recommandations // 23

Catégories de recommandation



# PRÉSENTATION DES RECOMMANDATIONS PAR CATÉGORIES

### A. Le traitement des abords routiers

Les abords des routes et chemins constituent le premier plan des larges paysages ruraux. Il est donc important de les gérer avec soin pour laisser complètement la place à l'expression des paysages.

**Privilégier la pierre appareillée dans les ouvrages de soutènement**

Le territoire des Causses, canyons et vignobles du Minervois est riche de son patrimoine de pierres valorisant les sols calcaires. Ces ouvrages de soutènement se retrouvent également aux bords des chemins et des routes. L'emploi paysager des pierres et blocs, terre de mêmes ou relief marqué, nécessite notamment des ouvrages de soutènement. Avant il est important de valoriser la pierre appareillée, ouvrage durable et valorisant les matériaux locaux, surtout au front de façade et au cas de Grand Site. Plusieurs traitements sont préconisés : la construction en pierre sèche traditionnelle, les murs cyclopéens et, dans une moindre mesure, les gabions pour les espaces les moins visibles.

Recommandation 2.1.8 : Valoriser la pierre locale en pierre sèche

**Choisir des matériaux locaux pour la voirie**

Les routes empruntées par les véhicules sont souvent en mauvais état. Choisir des matériaux locaux pour la voirie permet de valoriser le territoire et de réduire l'impact environnemental.

**LES TRAITEMENTS APPROPRIÉS POUR LA VÉGÉTATION**

Les routes empruntées par les véhicules sont souvent en mauvais état. Choisir des matériaux locaux pour la voirie permet de valoriser le territoire et de réduire l'impact environnemental.

Recommandation 2.1.9 : Valoriser la pierre locale en pierre sèche

### Gestion des accotements pour valoriser les arbres champêtres ou d'alignement et les points de vue sur le paysage

Les arbres champêtres et la végétation agricole et forestière sont des caractéristiques majeures du paysage. Les accotements des routes et chemins doivent pouvoir refléter et préserver ces qualités, ainsi que créer sur les larges horizons de plaines calcaires. L'entretien et la gestion des abords des chemins doivent être adaptés à la prévention du risque incendie à l'usage de la gestion de massif de la Haute-Garonne.

**Des projets de plantation adaptés aux ambiances traversées**

Les projets de plantation doivent être adaptés aux ambiances traversées, largement, équilibrées, végétalisées. Avant ces projets de plantation doivent être adaptés à la prévention du risque incendie à l'usage de la gestion de massif de la Haute-Garonne.

Recommandation 2.1.10 : Valoriser la pierre locale en pierre sèche

Illustrations : schéma, croquis de principe, image de référence...

### B. Le cheminement à pied

**Relier les sentiers pour valoriser les panoramas des pics et les serres**

Les itinéraires de randonnée et les sentiers d'interprétation sont très diversifiés dans le territoire, mais proposent souvent des parcours autour des villages. La concentration des sentiers permet de valoriser les panoramas des pics et les serres. Les sentiers paysagers des Pics et Plateaux et le sentier des Serres mangent de randonnée sont des itinéraires de randonnée qui valorisent les panoramas des pics et les serres.

**Plusieurs points d'intérêt ont été identifiés dans le territoire et peuvent se révéler comme des points d'appui pour la balade de nouveaux visiteurs, surtout en zones peu peuplées : le pic de Bala, l'enclos des serres mangent de randonnée et les pics de Saint-Julien, le chemin de la Croix d'Albi, les points de vue depuis les Maures depuis la Pujade, l'enclos des serres mangent de randonnée, le hameau de Valvère.**

Les points de franchissement des canyons et des rivières (ponts, passerelles, ponts de pierre, pontons...) sont aussi des points d'intérêt. Ils peuvent servir de cheminement habituel pour permettre de passer les itinéraires à l'échelle de la gestion, notamment, il est important de valoriser les itinéraires pour les chemins de randonnée.

**Balser comme un montagnard**

Les paysages des Causses, Canyons et Vignobles sont atypiques pour leur aspect « sauvage » et « authentique ». Ils offrent, sous les effets d'un vent souvent très fort, le paysage et le territoire. Les itinéraires de randonnée doivent être adaptés à ces caractéristiques. Les itinéraires de randonnée doivent être adaptés à ces caractéristiques. Les itinéraires de randonnée doivent être adaptés à ces caractéristiques.

**Des supports itinéraires pour comprendre les paysages**

Tous les supports itinéraires d'interprétation des sentiers pour valoriser les paysages et les ambiances traversées par les sentiers, les supports d'interprétation et d'interprétation doivent être conçus et adaptés. Des itinéraires et des points de vue peuvent être mis en place et distribués sur des lieux d'interprétation identifiés.

Recommandation 2.1.11 : Valoriser la pierre locale en pierre sèche

Description de la recommandation

### C. Perception du paysage depuis les routes

**Valoriser un point de vue emblématique**

Lorsque l'on se rend dans les paysages ruraux des causses et canyons du Minervois, les itinéraires peuvent varier et varier pour observer et profiter de la vue. Sans être systématiques, il est intéressant d'identifier les points de vue emblématiques par des aménagements qui facilitent l'observation et qui peuvent être supports d'interprétation.

Dans le cas des Causses et canyons, il ne s'agit pas de tomber dans le piège de la vue. Aussi il est important de bien identifier les points de vue à valoriser et d'identifier les itinéraires qui facilitent l'observation. Ces itinéraires peuvent être conçus et adaptés à la gestion, notamment, il est important de valoriser les itinéraires pour les chemins de randonnée.

**Effacement des espaces de stationnement sauvages**

Les points de vue actualisés peu utilisés, en paysage à l'échelle de stationnement sauvage le long de routes, les aménagements doivent être adaptés à ces caractéristiques. Les itinéraires de randonnée doivent être adaptés à ces caractéristiques. Les itinéraires de randonnée doivent être adaptés à ces caractéristiques.

Ces aménagements peuvent s'adapter aux mieux locaux, grâce à la pierre calcaire, ou au sol moiré, plus simple, avec une végétation adaptée à l'entretien.

**Une signalétique discrète et ciblée**

La signalétique dans le paysage peut être une pollution visuelle. Aussi dans les itinéraires de randonnée, les itinéraires de randonnée doivent être adaptés à ces caractéristiques. Les itinéraires de randonnée doivent être adaptés à ces caractéristiques. Les itinéraires de randonnée doivent être adaptés à ces caractéristiques.

Recommandation 2.1.12 : Valoriser la pierre locale en pierre sèche

Renvoi vers les actions liées





# 1<sup>ère</sup> PARTIE

## LA RICHESSE DU PAYSAGE

Cette première partie résume ce qui fait la richesse et l'identité des différents paysages du territoire en pointant les points de vigilance et les objectifs à poursuivre.

## 1.1/La diversité du paysage

Les territoires des Causses, canyons et vignobles du Minervois jouissent d'une formidable diversité paysagère sur un territoire relativement exigu. La géomorphologie complexe de ce rebord méridional du Massif central influence une dynamique végétale et une occupation du sol spécifiques et variées. Elle découpe le territoire en une série de lanières étagées de la plaine aux Avant-Monts à l'origine du creuset de paysages.

### **Piémonts**

Les piémonts, ouverts sur les grands horizons viticoles de la plaine audoise lavée par le Cers où d'importants bourgs accueillent le visiteur, forment la porte du territoire. Ici, l'intense activité agricole a structuré au fil des siècles un terroir édifié en terrasses d'une grande beauté émaillée de sites culturels et religieux.

### **Pechs et Plateaux**

Le paysage plus tourmenté des pechs et plateaux, couronné de boisements de Pins d'Alep et de plateaux viticoles, marque un seuil important entre bas Minervois et Minervois «intérieur» des causses et canyons. Cette série de reliefs marneux est un balcon sur les paysages, offrant autant de vues emblématiques sur les canyons et la cité pittoresque de Minerve que sur les Corbières et la chaîne des Pyrénées.

### **Causses et Canyons**

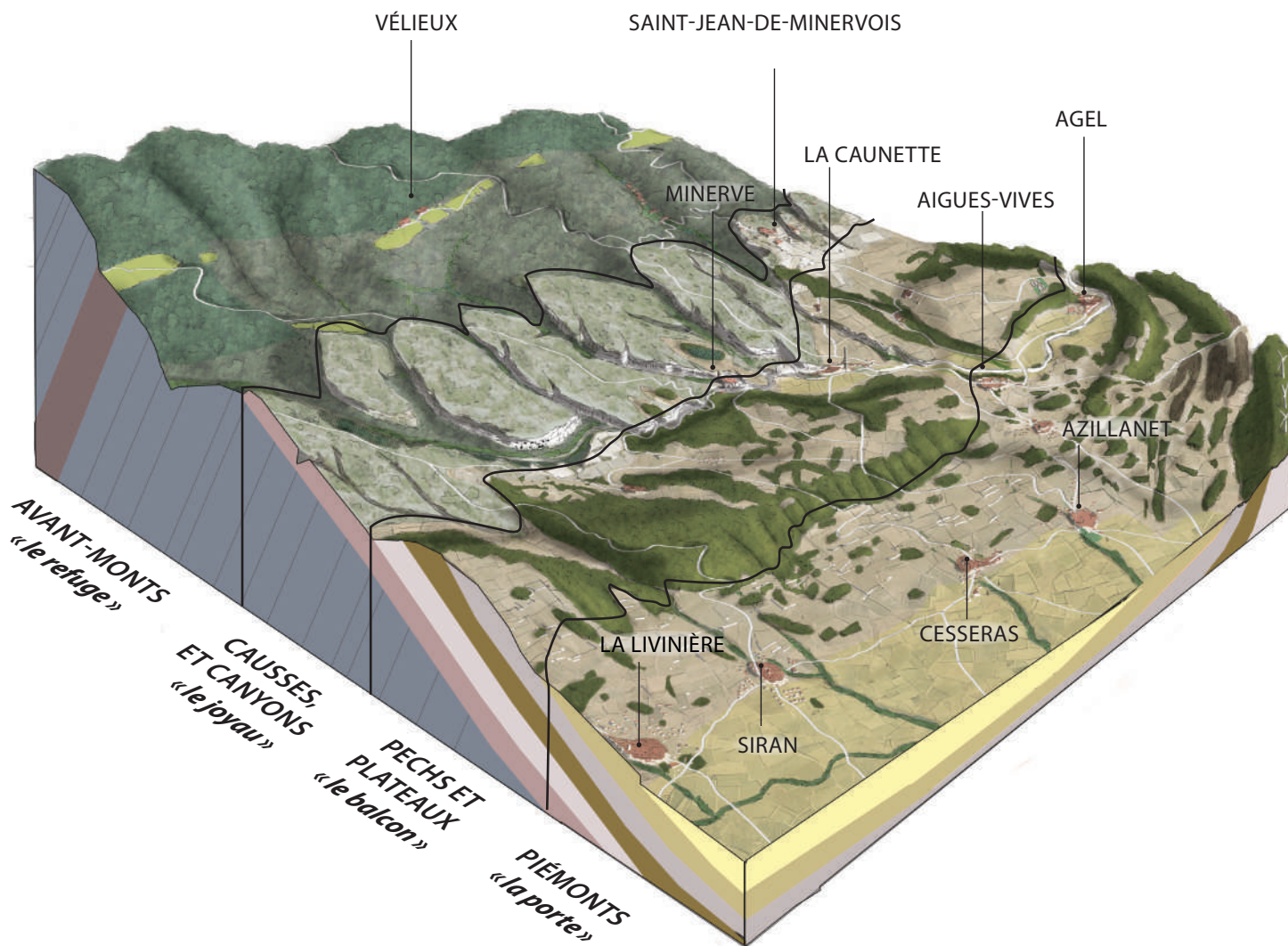
Le territoire pittoresque des causses et canyons représente le joyau du territoire. Ici, l'eau souterraine a sculpté une vaste dalle calcaire d'innombrables passages et lacérations profondes : canyons, grottes et tunnels. La vigne semble perdue dans cet océan de roches comme autant d'archipels.

### **Avant-Monts**

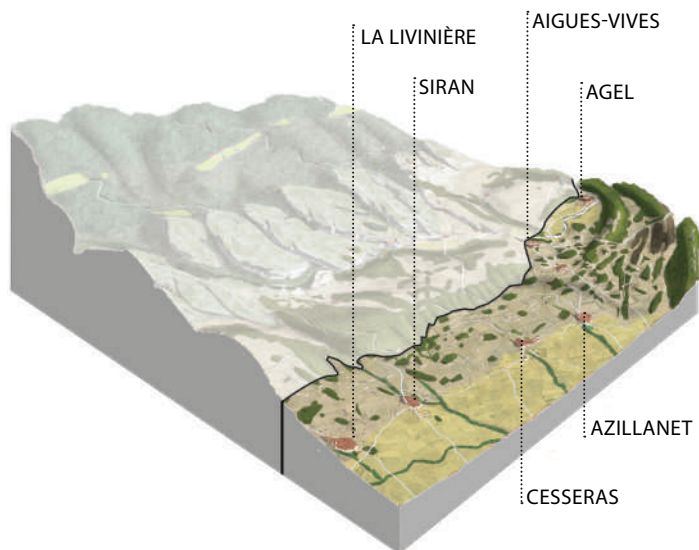
En direction du nord, les Avants-Monts apparaissent avec des reliefs plus escarpés. Le paysage se fait plus forestier et encore plus tourmenté. Son caractère montagnard marqué annonce l'entrée dans le "Haut-Languedoc". Les étroites vallées procurent la sensation d'un refuge hors du temps, dans une nature enveloppante.



- Roches schisteuses et gréseuses multiples
- Calcaires primaires dressés
- Calcaires à alvéolines
- Calcaires lacustres de Ventenac
- Calcaires lacustrse blancs d'Agel
- Marnes
- Limons, grès, conglomérats rouges de la formation d'Aigne
- Alluvions et colluvions multiples



AXONOMÉTRIE DES PAYSAGES ET DE LA  
GÉOLOGIE DU TERRITOIRE



## 1.2/ Piémonts : les portes

### Communes concernées :

La Livinière,  
Siran,  
Cesseras,  
Azillanet,  
Aigues-Vives,  
Agel

### **Les portes du territoire**

Le territoire est ouvert au sud sur le sillon audois, important point de passage historique d'est en ouest situé entre le Massif central au nord et les Pyrénées au sud. Plaine et piémonts forment la porte du territoire et regroupent les entités d'approche du Plan Paysage (serres, plaine, mourels et piémonts).

### **Gardé par d'importants bourgs frères**

Une série de bourgs importants et très similaires, les « bourgs frères » s'égrainent le long de l'ancien chemin de l'Estrade (RD168), à l'interface entre plaine et piémonts. Ces véritables sentinelles aux portes de l'Opération Grand Site offrent à la plaine leur silhouette familière depuis le Moyen-Âge. La dynamique résidentielle et les extensions récentes peuvent porter atteinte à la qualité de ces paysages et doivent veiller à s'harmoniser avec ces derniers.

### **La résurgence de l'eau**

Ces bourgs épousent les sources qui jaillissent ici du socle karstique. Ces résurgences forment autant de fontaines, lavoirs et jardins vivriers qui qualifient les franges villageoises. Ces lieux de vie, de fraîcheur et de convivialité sont aujourd'hui en partie délaissés alors qu'ils constituent une richesse certaine pour la qualité de vie des villages.

### **Un paysage édifié de murettes**

Le paysage, né de la rencontre entre la plaine et les premiers reliefs, dessine un terroir au parcellaire complexe et édifié en terrasses d'une grande expressivité. Ces paysages sont en effet plus intensément cultivés, habités et structurés par l'histoire humaine que les autres entités paysagères. Cet immense patrimoine est le témoignage d'une époque aujourd'hui révolue dont la préservation nécessite une réappropriation locale.

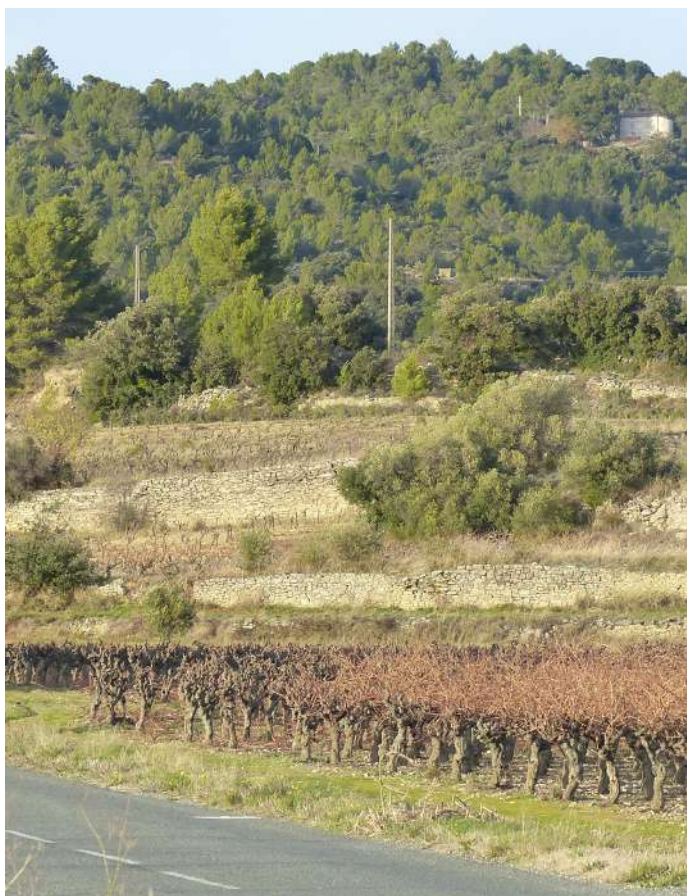
### **Des sites patrimoniaux qui ponctuent le paysage**

Cette campagne est de plus ponctuée d'une multitude de sites culturels et religieux (chapelles, églises, dolmens, caves coopératives, moulins) qui sont actuellement peu perceptibles et même parfois confidentiels. Une mise en lumière adéquate permettrait de magnifier ces paysages habités des piémonts.





> La Livinière un des imposants bourgs frères qui accueille les visiteurs des causses et canyons en bordure de plaine



> Succession de terrasses près de Cesseroas



> Combes jardinées

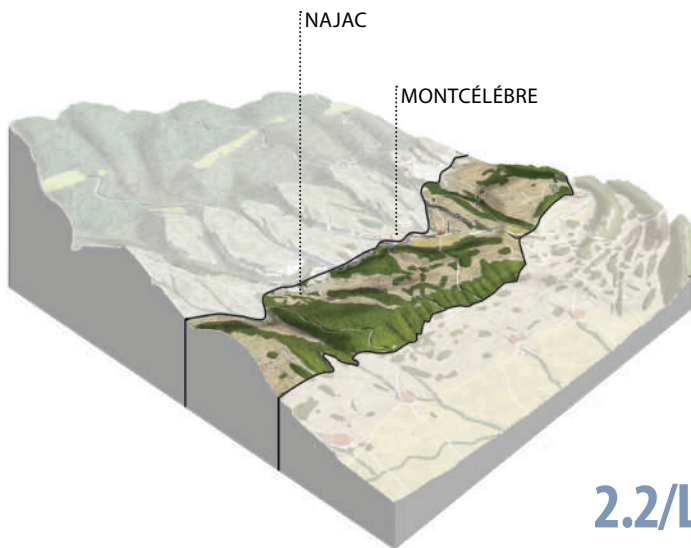


> Capitelle restaurée de La Livinière



> Le Bouldou : Les calcaires dressés laissent réapparaître les eaux de la Cesse après presque 20 km d'absence





## 2.2/ Les Pechs et les Plateaux : le balcon

### Communes concernées :

La Livinière,  
Siran,  
Cesseroas,  
Azillanet,  
Minerve,  
La Caunette,  
Aigues-Vives,  
Agel

### **Un balcon naturel sur les paysages**

L'entité des pechs et plateaux est un véritable balcon ouvert sur le territoire et un point de passage obligé. Un point de bascule déterminant entre bas Minervois (qui appartient à la vaste plaine audoise) et Minervois intérieur des causses et canyons. Ce statut particulier de balcon du futur Grand Site est à affirmer en travaillant sur la valorisation des innombrables points de vue sur le grand paysage et la mise en réseau des itinéraires de découverte entre « bas » et « haut » Minervois.

### **Des terroirs viticoles originaux**

Les plateaux accueillent des terroirs viticoles d'une altitude modérée et ayant un microclimat particulier (Fauzan, Vialanove, Cazelle). Ils forment des paysages originaux à préserver. Leur parcellaire complexe procure l'effet d'une mosaïque riche de détails, ponctuée de clapas, capitelles et arbres champêtres tels les amandiers séculaires de Cazelle.

### **Ponctués de hameaux resserrés**

Au cœur de ces terroirs, des hameaux denses (Fauzan, Babio, Vialanove, Paguignan, Cazelles...) prennent place. Souvent en plein-vent et visibles tous azimuts, ils font figure de repère fort dans le paysage et ne supportent aucune construction isolée.

### **La forte dynamique du pin d'Alep**

La forte dynamique d'enrésinement des parcelles abandonnées ferme et banalise les paysages tout en augmentant considérablement le risque d'incendie. Un travail sur les interfaces paysagères permettrait d'enrichir la mosaïque de cultures, de créer des coupures de combustible et d'ouvrir de nouveaux points de vue.

### **Des routes escarpées**

Les routes qui serpentent sur les flancs escarpés et instables des pechs sont de véritables ouvrages d'art (accotements en pierre sèche, ponts). Elles sont malheureusement souvent en piteux état, parfois détériorées du fait de travaux de remise en état, de recalibrage routier ou polluées par des séquences publicitaires. La qualité paysagère de ces portions sensibles de route doit être préservée et au besoin restaurée.

### **Une entité hautement stratégique**

En définitive, cette entité présente un fort intérêt stratégique à l'échelle du territoire des causses et canyons en raison de son rôle de point de passage obligé entre « bas » Minervois et Minervois « intérieur » des causses et canyons et de balcon naturel entre plaine et montagne.





> Depuis les Pechs, la vue s'ouvre sur toute la plaine de l'Aude jusqu'aux Corbières



> Vue de la Pujade sur Minerve, décrite par Amelin au XIXe siècle



> Le pigeonnier de Babio lové dans un bosquet de chênes verts. Au second plan, on aperçoit le hameau de Vialanove qui se détache sur les Avant-Monts.

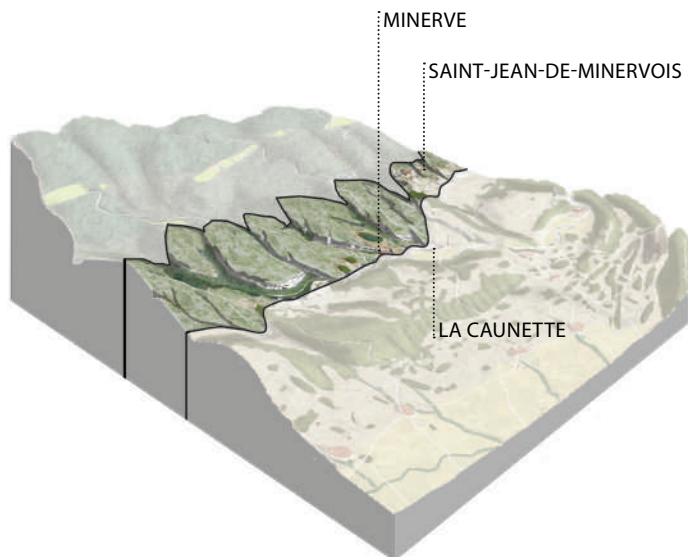


> Les pechs cadrent des vallées encaissées dans lesquelles s'engouffrent les routes traversant le territoire



> Les traces du passage du feu sur les Pechs au-dessus de Cesseras





## 2.3/ Les Causse et Canyons : le joyau

### Communes concernées :

La Livinière,  
Siran,  
Cesseras,  
Azillanet,  
Minerve,  
La Caunette,  
Aigues-Vives,  
Saint-Jean-de-Minervois

### **Un joyau ciselé par l'eau**

Ce paysage d'exception est le joyau du futur Grand Site. Le pendage particulier de la roche calcaire à «alvéoline» et l'extraordinaire variété d'empreintes laissées par l'eau et l'homme (canyons, ponts naturels, mines, grottes, dolmens, éperons fortifiés...) constituent un paysage pittoresque remarquable.

### **D'une grande fragilité**

Les gorges et les causse sont des espaces particulièrement sensibles. La gestion de la fréquentation doit préserver l'identité des lieux et contribuer à l'immersion dans l'atmosphère particulière de ce dédale de roches. L'accès et la découverte de ces curiosités géologiques et historiques nécessitent donc un délicat calibrage de leur fréquentation.

### **Jalonné de sites pittoresques**

Les sites bâtis ( la cité de Minerve et village historique de La Caunette), en osmose avec la roche, offrent des figures pittoresques et singulières qui nécessitent des interventions architecturales en total accord avec l'identité du site et une préservation des points des vues emblématiques qui ont une valeur universelle.

### **La route-paysage des canyons**

L'extraordinaire itinéraire routier longeant la Cesse et traversant le causse (D182) permet une découverte de ces fabuleux paysages et pourrait à terme devenir une route-paysage qui s'étirerait sur l'ensemble de l'entité des causse et canyons.

### **Des vastes causse qui se referment**

Les vastes horizons du causse, anciens espaces de pacage, s'homogénéisent sous un manteau de chênes verts sillonné de pistes DFCI. L'ouverture des milieux par des outils de gestion adaptés permettrait d'améliorer la biodiversité et d'offrir des points de vue originaux sur les canyons.





> Le lit de la Cesse, chaque année redessiné par les eaux, offre des points de vue exceptionnels, en contre-plongée, sur les falaises calcaires et les villages qui dominent la rivière



> Le village de La Caunette s'inscrit dans la continuité de la falaise de calcaire lacustre.



> La vigne, cultivée sur les marnes, entoure des terres plus ingrates, colonisées par les pins et les chênes verts

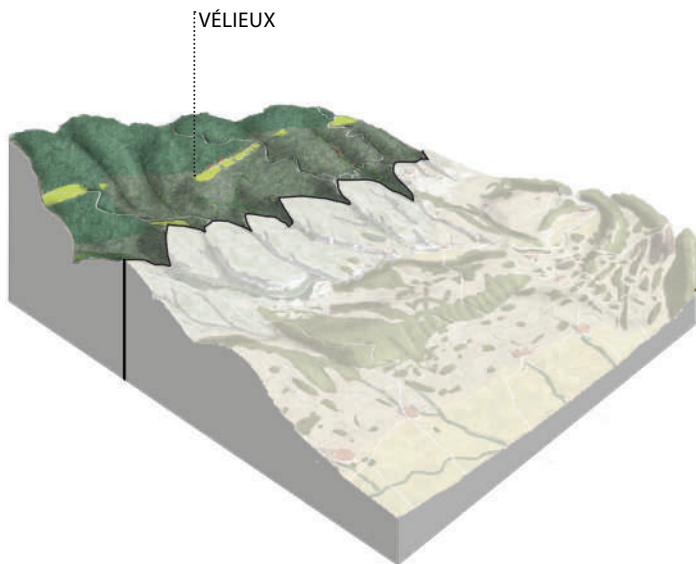


> Le pont « Grand » de Minerve, qualifié de « cathédrale »



> Vue du Causse-Grand depuis la D147, route de Minerve





## 2.4/ Les Avant-Monts : le refuge

### Communes concernées :

La Livinière,  
Siran,  
Cesseras,  
Azillanet,  
Minerve,  
La Caunette,  
Aigues-Vives,  
Saint-Jean-de-Minervois,  
Vélieux

### **Un caractère montagnard affirmé**

L'entité, amorçant le Haut-Languedoc et desservant le Saint-Ponais, est résolument montagnarde. Cette singularité se traduit dans la roche, l'architecture (lauze de schiste), le patrimoine vernaculaire (sécadou, puits couverts) et les cultures (châtaigneraies fruitières, cerisiers, près de fauche...) qui apportent un exotisme formidable enrichissant la palette des paysages du territoire.

### **Les prairies suspendues et leurs hameaux**

Les dernières prairies de fauches sur calcaire primaire qui s'égrainent autour de Vélieux, Bois-Bas (Minerve), ou Saint-Julien-des-Meulières, sont comme suspendues dans le ciel et qualifient grandement ces paysages d'altitude. Elles ouvrent sur les horizons lointains dans ce dédale montagneux et boisé.

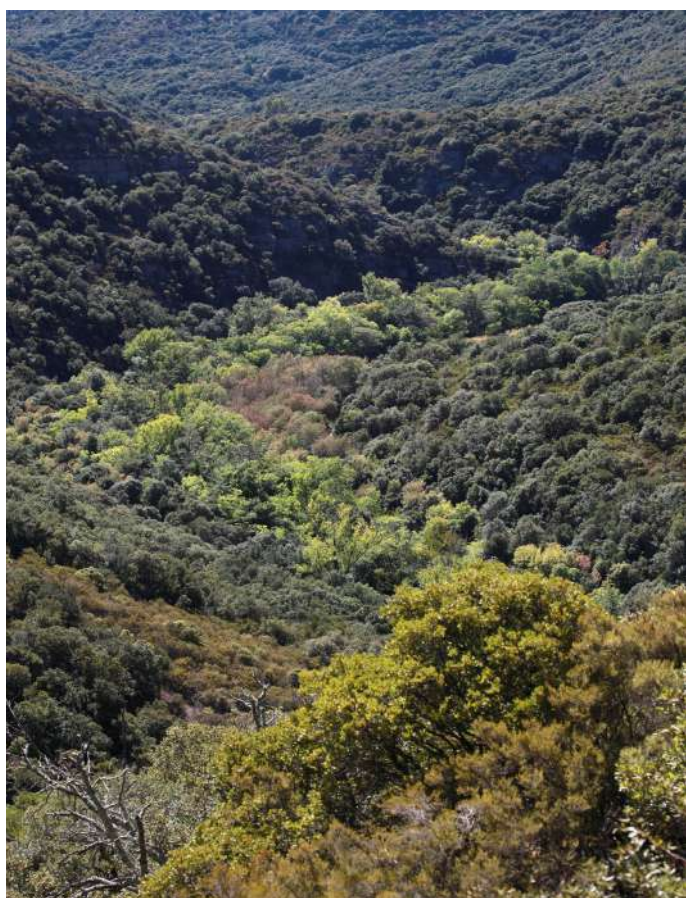
### **Profondes vallées luxuriantes**

Les sombres et profondes vallées schisteuses escarpées, où l'eau est toujours présente sont aujourd'hui largement abandonnées par l'homme qui cultivait autrefois de longues et étroites parcelles. Elles sont devenues d'importants refuges écologiques accueillant d'épaisses forêts alluviales qu'il faut veiller à protéger. Ces vallées sont par ailleurs émaillées de très nombreux ouvrages hydrauliques qui permettaient de mettre à profit l'eau dans ce «pays maigre» et dont la préservation et l'identification sont encore aujourd'hui incomplètes.





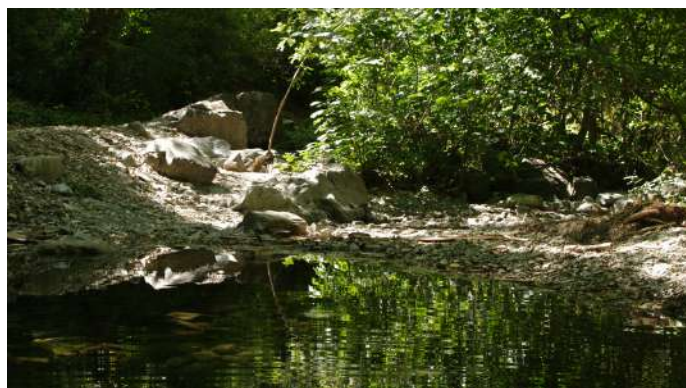
> Les prairies entourant Vélioux



> En fond de vallée, les ripisylves sont lumineuses



> La ferme du Bouys



> La Cessière à Saint-Martial : un peu avant Cailhol, 4 km en aval, l'eau s'infiltré dans le calcaire.



> Un troupeau sur la route D147 au-dessus de Vieulac





# 2<sup>de</sup> PARTIE

## PRENDRE SOIN DE NOS PAYSAGES

Après avoir présenté l'identité des paysages et les grands enjeux qu'ils posent, cette partie apporte des recommandations paysagères et architecturales sur les quatre Objectifs de Qualité Paysagère :

- Considérer **routes et chemins** comme autant d'invitations quotidiennes aux voyages, destination : les paysages
- Renforcer l'attractivité et la qualité de vie des **villages et hameaux** en s'appuyant sur leurs spécificités patrimoniale, urbaine et paysagère
- Entretien et développer la **mosaïque agricole et forestière**
- Célébrer la dimension matérielle et symbolique des **sites historiques et naturels**

## 2.1/Considérer routes et chemins comme autant d'invitations aux voyages, destination : les paysages

Le territoire est irrigué par un important maillage d'itinéraires diversifiés, offrant tour à tour vues grandioses et paysages délicats. Les routes et chemins sont les vecteurs privilégiés de découverte du territoire. Cette itinérance favorise l'imprégnation sensorielle et la compréhension des paysages. On doit donc avant tout considérer un parcours qui intègre la route et ses destinations. Une réflexion sur l'organisation des parcours peut mener à la mise en place d'itinéraires d'interprétation et à la mise en valeur de points de vue, afin d'inviter le visiteur à vivre une expérience des paysages des Causses, canyons et vignoble du Minervois.

Il s'agit aussi d'accompagner l'automobiliste dans la découverte du paysage. Le diagnostic révèle notamment que certains points de vue remarquables sont mal identifiés et que le visiteur s'arrête à l'improviste pour profiter d'une vue à la dérobée. Les points de vue emblématiques peuvent être aménagés délicatement pour faciliter l'arrêt et l'identification du point de vue en parallèle des espaces de stationnement sauvage effacés.

À l'échelle du piéton, la perception du paysage se fait plus lente et de manière plus immersive. Ici, le sentier est important dans la qualité de cette découverte. Son entretien est primordial.

Enfin, les abords immédiats des routes et chemins forment le premier plan de l'ensemble du grand paysage. On comprend alors l'importance des accotements, souvent d'une certaine banalisation voir dégradation (murets de soutènement effondrés, débroussaillage agressif et systématique, talus empierrés...). La gestion des abords routiers, intégrant les aménagements des accotements et la gestion du végétal, doit s'inspirer des ambiances traversées pour que la route s'efface au profit du paysage.



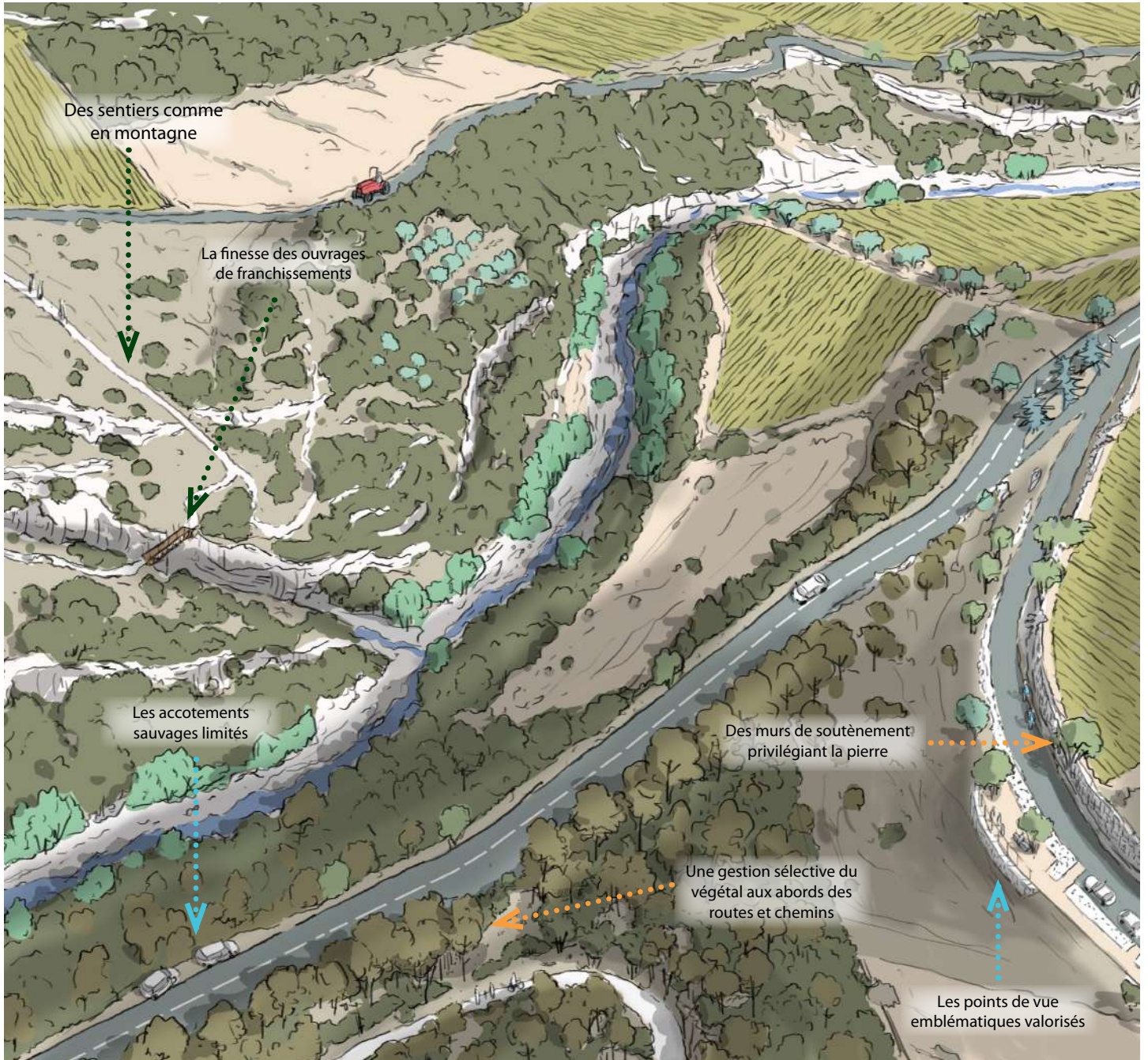


SCHÉMA REPRÉSENTANT LES POINTS DE RECOMMANDATIONS POUR LES ROUTES ET CHEMINS

.....> Recommandations concernant le traitement des abords routiers

.....> Recommandations concernant le cheminement à pied

.....> Recommandations concernant la perception du paysage depuis les routes



Les abords des routes et chemins constituent le premier plan des larges paysages traversés. Il est donc important de les gérer avec soin pour laisser complètement la place à l'expression des paysages.

### Privilégier la pierre appareillée dans les ouvrages de soutènement

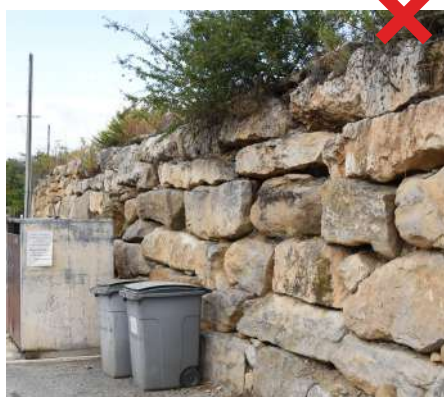
Le territoire des Causses, canyons et vignobles du Minervois est riche de son patrimoine de murettes valorisant les sols cultivables. Ces ouvrages de soutènement se retrouvent également aux bords des chemins et des routes. L'entité paysagère des pechs et plateaux, terroir de marnes au relief marqué, nécessite notamment des ouvrages de soutènement. Aussi, il est important de valoriser la pierre appareillée, ouvrage durable et valorisant les ressources locales, surtout sur le front visible et au cœur du Grand Site. Plusieurs traitements sont préconisés : la construction en pierre sèche traditionnelle, les murs cyclopéens et, de manière ponctuelle, le gabion pour les espaces les moins visibles.

Renvoi au chapitre 2.3. B concernant le patrimoine de pierre sèche

#### QUELQUES MAUVAIS EXEMPLES SUR LE TERRITOIRE



Les talus empierrés



Les enrochements de moellons ou de blocs homogènes sans appareillage



Le mur de soutènement en béton : un ouvrage moins perméable et banalisant

#### LES TRAITEMENTS À PRIVILÉGIER POUR LES OUVRAGES DE SOUTÈNEMENT



Le mur de pierre sèche traditionnel :  
– Mur avec des pierres de petite et moyenne taille, dont les appareillages peuvent être variés (incertum, assisé, en clavade)  
– Particulièrement adapté pour la réfection de mur existant



Le mur de pierre sèche cyclopéen :  
– Appareillage de pierres moyennes et de blocs imposants, de type incertum ou assisé  
– Particulièrement adapté pour les nouveaux projets de soutènement



Le mur de gabions :  
– Gabion de maille double torsion (plus souple que la maille rigide, pierres calcaires rangées dans le type assisé)  
– À réserver pour les soutènements peu visibles depuis les routes et chemins



## Gestion des accotements pour valoriser les arbres champêtres ou d'alignement et les points de vue sur le paysage

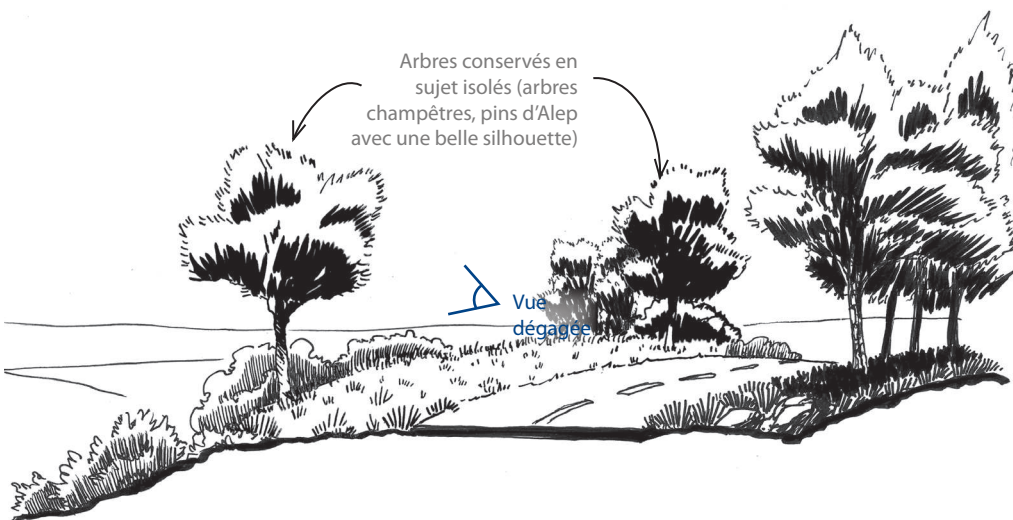
Les arbres champêtres et la mosaïque agricole et forestière sont des caractéristiques majeures du paysage. Les abords des routes et chemins doivent pouvoir refléter et préserver ces qualités, ainsi qu'ouvrir sur les larges horizons de la plaine audoise. L'ouverture et la gestion des abords des chemins doivent être couplées à la prévention du risque incendie, à l'image de la gestion du massif de la Sainte-Victoire.

Bouquet de jeunes pins d'Alep



COUPE TYPE D'UNE ROUTE DES PECHS  
AUJOURD'HUI

Arbres conservés en  
sujet isolés (arbres  
champêtres, pins d'Alep  
avec une belle silhouette)



COUPE TYPE D'UNE ROUTE DES PECHS  
APRÈS GESTION SÉLECTIVE DE LA VÉGÉTATION

### Des projets de plantations adaptées aux ambiances traversées

Les projets de voirie nécessitent parfois des projets de plantations (alignement, requalification, revégétalisation). Aussi, ces projets de plantations doivent s'adapter au site de projet (lisière forestière, vignoble, verger, entrée de village...).

Renvoi au chapitre 2.3. C concernant les arbres champêtres



Gestion pour favoriser une garrigue basse pour ouvrir sur des vues remarquables.



Gestion irrégulière des abords de voirie : bosquets de pins sans strates basses, chênaies traitées en alvéoles



Des amandiers bordent une route du Minervois

➡ DANS LE PROGRAMME  
D'ACTION : Action 1.1 « Soigner  
les abords routiers »

### **Relier les sentiers pour valoriser les balcons des pechs et les serres**

Les itinéraires de randonnée et les sentiers thématiques sont très diversifiés dans le territoire, mais proposent souvent des boucles autour des villages. La concertation a mis en exergue le manque de mise en réseau des sentiers. Les entités paysagères des pechs et plateaux et le secteur des serres manquent de valorisation alors que ce sont de véritables balcons sur le plateau de l'Aude et des causses et canyons.

Plusieurs points d'intérêt émergent dans le territoire et peuvent se révéler comme des points d'appui pour le balisage de nouveaux itinéraires mettant en réseau les parcours existants : le pech de Bade, l'ancienne carrière des meulières et les prés de Saint-Julien, le chêne de la Croix d'Abdon, les points de vue donnant sur Minerve depuis la Pujade, l'ancienne galerie de la mine de Tréménal, le hameau de Vialanove...

Les points de franchissement des canyons et des rivières (ponts, passerelles, ponts de pierre, pontons...) sont rares et précieux. Ils révèlent parfois des cheminements historiques permettant de parcourir le territoire à l'échelle du piéton. Aujourd'hui, ils représentent de véritables points stratégiques pour les chemins de randonnée.

Au pied du chêne pluricentenaire de la Croix d'Abdon, un large panorama s'ouvre permettant d'observer toute l'étendue des Causses de Minerve à Saint-Jean de Minervois.



Le Pech de Bade, entre Pinède et causses, s'ouvre sur la Plaine de l'Aude et la Serre d'Oupia



Les meulières et leurs horizons vers la montagne d'Alaric



## Baliser comme en montagne

Les paysages des causses, canyons et vignobles sont aimés pour leur aspect sauvage et authentique. Ils n'ont pas subi les effets d'une mise en tourisme trop forte. Le guidage et le balisage des sentiers et chemins doivent s'inscrire dans cette caractéristique. Le balisage et le guidage peuvent être réalisés avec les matériaux que l'on trouve sur place (pierres, rochers affleurants, troncs d'arbre...) en s'inspirant des aménagements frugaux des sentiers des montagnes. La signalétique peinte et discrète oriente le randonneur. Les aides à la progression peuvent être parfois installées lorsque les sentiers deviennent flous (notamment sur les environnements très caillouteux).



COUPE TYPE D'UN CHEMIN DE RANDONNÉE

## Des supports itinérants pour comprendre les paysages

Toujours dans cette philosophie d'encombrer le moins possible les sentiers pour valoriser les paysages et les ambiances traversés par les sentiers, les supports d'information et d'interprétation doivent être communiqué ex-situ. Des brochures et des pages en ligne peuvent être mises en place et distribuées sur des lieux d'interprétation identifiés.

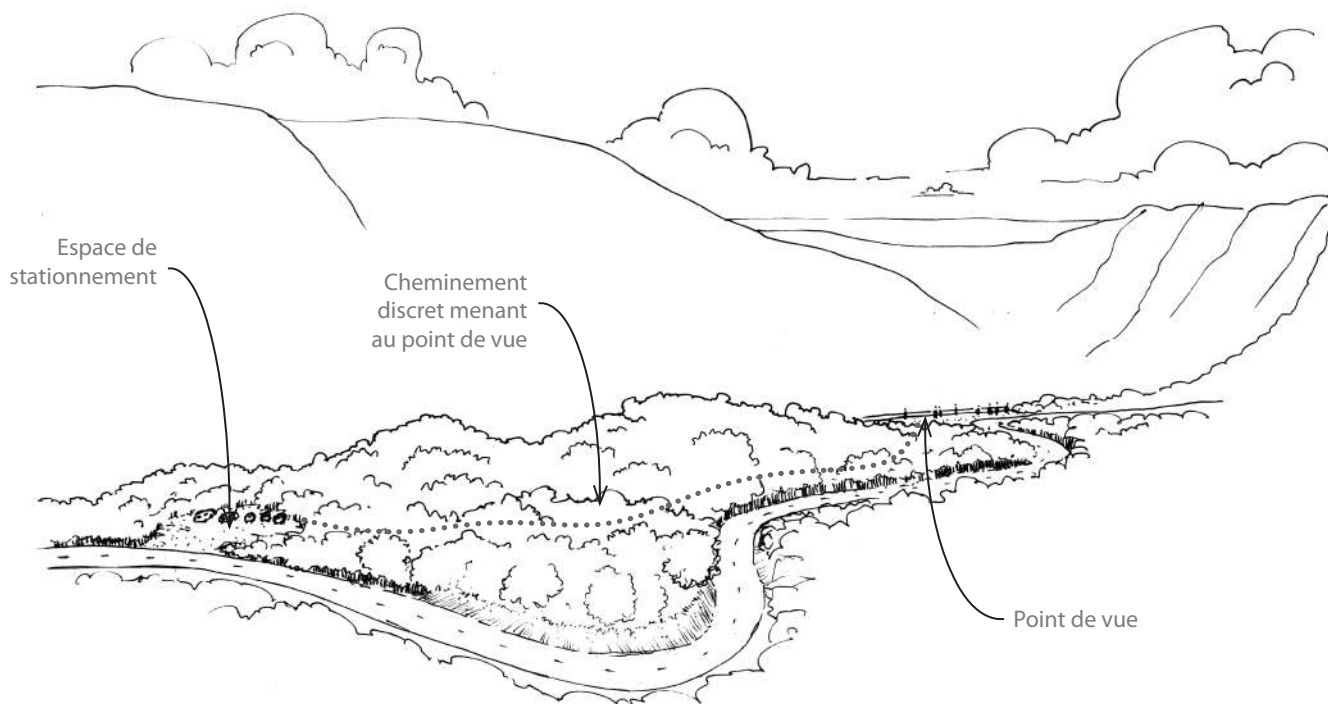
.....➤ DANS LE PROGRAMME D'ACTION : Action 1.3 «Créer un sentier-balcon des Pechs et Plateaux»

.....➤ DANS LE PROGRAMME D'ACTION : Action 1.4 «Créer une charte de signalétique»

### Valoriser un point de vue emblématique

Lorsqu'une route traverse les paysages magnifiques des causses et canyons de la Cesse et du Brian, les visiteurs peuvent vouloir s'arrêter pour observer et profiter de la vue. Sans être systématique, il est intéressant d'identifier les points de vue emblématiques par des aménagements qui facilitent le stationnement et qui peuvent être support d'information.

Dans le cas des causses et canyons, il ne s'agit pas de tomber dans la mise en tourisme de la route. Aussi, il est important de bien identifier les points de vue à valoriser sur l'ensemble du territoire et d'élaborer des traits d'aménagement communs en accord avec les ambiances des entités paysagères. Ces derniers peuvent être des jalons sur un itinéraire et se passer de signalétique directionnelle. Le mobilier et le revêtement de sol peuvent aussi être support d'information tout en étant très discrets dans le paysage.



EXEMPLE DU CIRQUE DE NAVACELLE



Un cheminement menant au point de vue



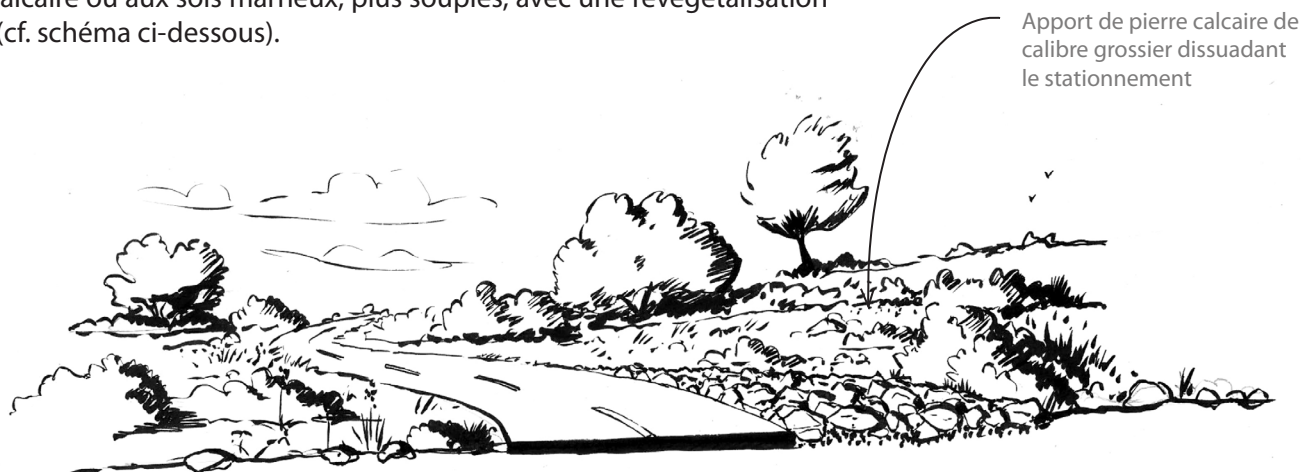
Un point de vue aménagé simplement avec le vocabulaire du paysage de Navacelles



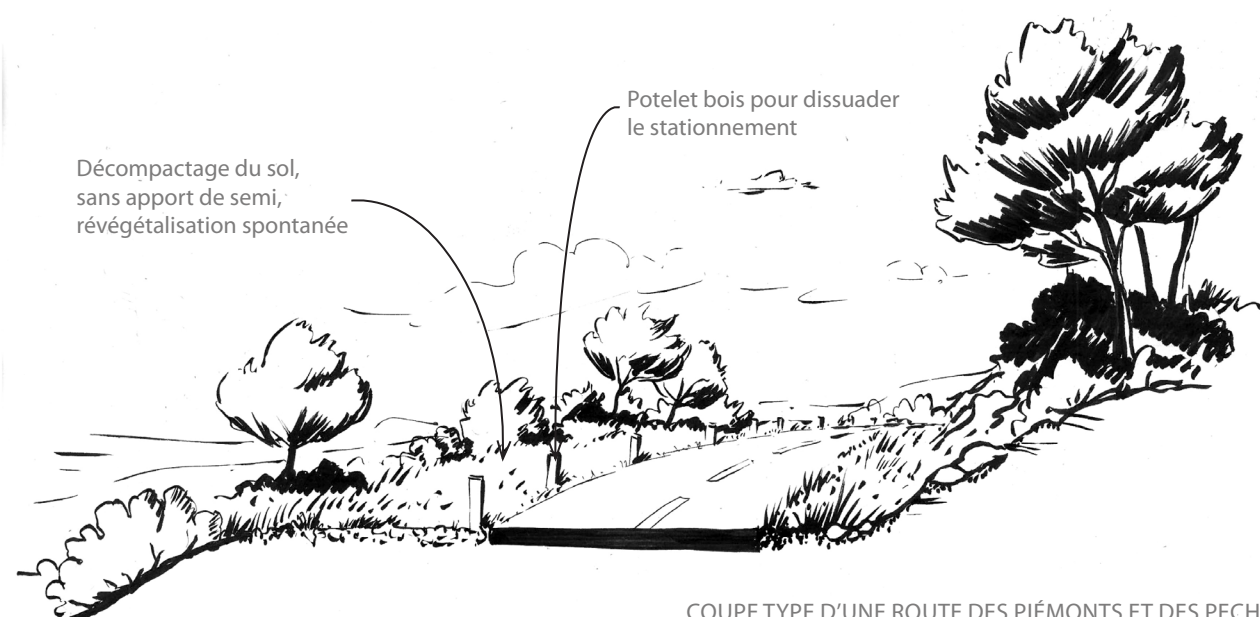
## Effacement des espaces de stationnement sauvages

Les points de vue actuellement peu identifiés ont participé à l'effet de stationnement sauvage le long de route, les automobilistes souhaitant profiter de la vue. Aussi, il est important d'effacer certains élargissements d'accotement afin de privilégier des points d'arrêt choisis dans la maîtrise de la fréquentation.

Ces effacements peuvent s'adapter aux milieux rocheux, grâce au lit de pierre calcaire ou aux sols marneux, plus souples, avec une revégétalisation simple (cf. schéma ci-dessous).



COUPE TYPE D'UNE ROUTE DES CAUSSES



COUPE TYPE D'UNE ROUTE DES PIÉMONTS ET DES PECHS

## Une signalétique discrète et ciblée

La signalétique dans le paysage peut être une pollution visuelle. Aussi, dans un site tel que celui des causses, canyon et vignoble, où les habitants ne souhaitent pas verser dans une mise en tourisme excessif, la signalisation doit être réalisée de manière la plus pertinente et ciblée possible afin d'éviter les redondances. Parfois, les supports tels que le mobilier et le sol peuvent être une alternative dans la diffusion de l'information. Une charte doit également être mise en place pour trouver les caractères généraux des différents types de signalétique sur le territoire et limiter leur impact dans le paysage.

.....➤ DANS LE PROGRAMME D'ACTION : Action 1.2 « Définir une route-paysage des Causses et Canyons »

.....➤ DANS LE PROGRAMME D'ACTION : Action 1.4 « Créer une charte de la signalétique »

# Spatialisation des objectifs paysagers poursuivis par les recommandations concernant les routes et les chemins

## .....> Objectifs paysagers concernant le traitement des abords routiers



Caractériser et préserver la route des piémonts (ancien chemin de l'Estrade), la perception qu'elle offre des paysages et son alignement de Pins d'Alep



Requalifier les aménagements viaires dégradant les abords des routes escarpées



Étendre la route paysage des gorges de la Cesse à l'ensemble des causses et canyons



Faire émerger un itinéraire des Avant-Monts grâce aux routes sinueuses et mystérieuses



Valoriser le statut des routes de l'entité paysagère comme point d'accès et de franchissement entre les différents paysages

## .....> Objectifs concernant le cheminement à pied



Diversifier les itinéraires de découverte des causses et canyons et les types de cheminement. Développer la mise en réseau des itinéraires de découverte du territoire



Valoriser les larges vues offertes depuis les hauteurs des causses et sur le grand paysage depuis les prairies suspendues

## .....> Objectifs concernant la perception du paysage depuis les routes



Préserver les points de vue sur les villages et leurs constructions éminentes, véritables «repères» aux portes du territoire



Préserver les points de vue sur les hameaux depuis les routes et chemins : «amers» dans le paysage



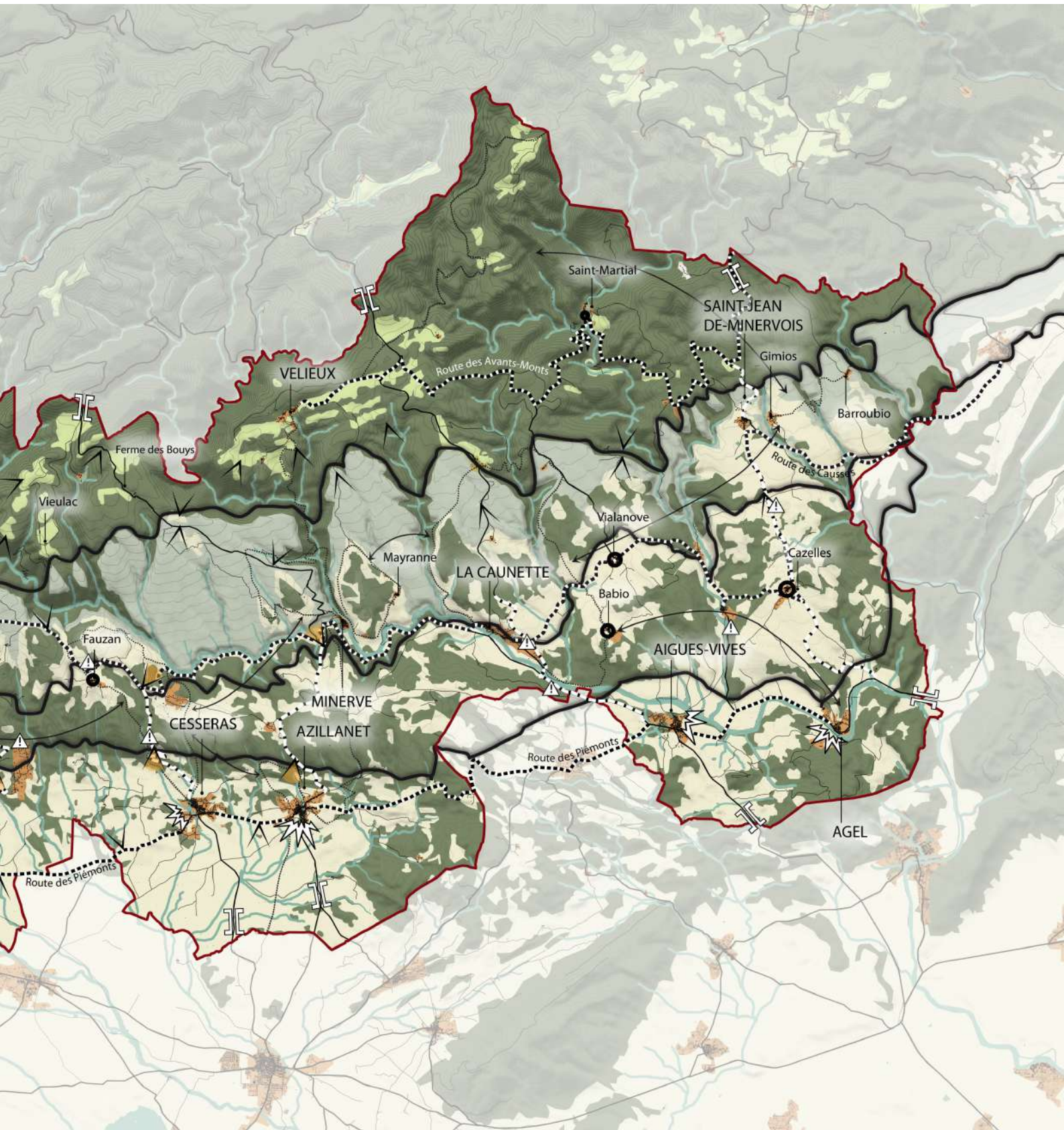
Valoriser les formidables points de vue offerts par ce promontoire sur le Minervois «intérieur» et la plaine audoise



S'appuyer sur les portes paysagères où s'ouvrent les vues sur le paysage étagé des causses, canyons et vignobles pour structurer la stratégie d'interprétation des paysages







## 2.2/Renforcer l'attractivité et la qualité de vie des villages et hameaux en s'appuyant sur leurs spécificités patrimoniales, urbaines et paysagères

Bien que se trouvant dans un territoire de faible densité, les villages et hameaux structurent considérablement les paysages. Des gros bourgs des piémonts aux hameaux des pechs et aux villages accrochés aux falaises des causses, ces identités urbaines participent à révéler la nature contrastée des différentes entités paysagères.

Les villages et hameaux entretiennent un dialogue harmonieux avec les différents paysages et la lisibilité de ce riche patrimoine urbain est l'un des enjeux essentiels du Plan d'Action Paysage.

Cet enjeu suppose d'améliorer la connaissance sur l'histoire des villages et des hameaux du territoire qui est encore très largement méconnue. L'appropriation de cette connaissance (écrit, oral, événementiel...) peut contribuer à sensibiliser les habitants sur la qualité des villages, à donner du sens aux projets communaux et intercommunaux pour un urbanisme maîtrisé améliorant la lisibilité de ce patrimoine et assurant la cohérence avec les extensions urbaines contemporaines.

Ces ambitions font appel à des considérations plus larges qui abordent la question de l'évolution possible et souhaitable, des choix en matière d'urbanisme et d'œuvrer pour un habitat économe en ressources (foncière, hydraulique, énergétique) propres à faire face aux changements climatiques.



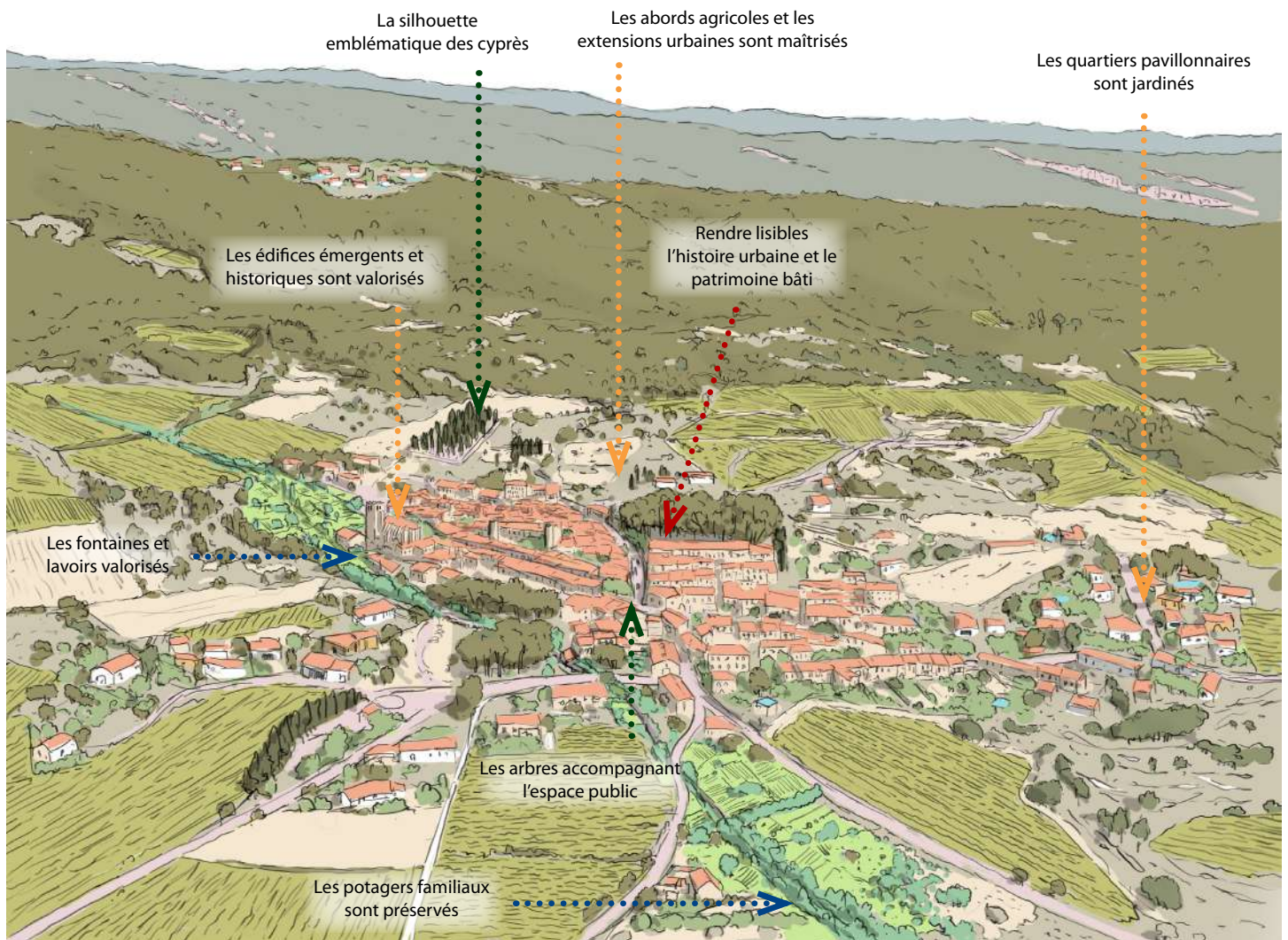


SCHÉMA REPRÉSENTANT LES POINTS DE RECOMMANDATION POUR LES VILLAGES

- .....➤ Recommandations concernant le patrimoine des villages
- .....➤ Recommandations concernant les entrées des villages : quand la route devient rue
- .....➤ Recommandations concernant les arbres des villages
- .....➤ Recommandations concernant la silhouette et les franges de villages
- .....➤ Recommandation concernant l'espace de fraîcheur et de convivialité

Les villages, les hameaux et fermes isolées, les lieux de vie constituent des marqueurs incontournables des paysages.

Le patrimoine bâti fait corps avec le paysage parce qu'il est l'expression visible de l'action de ceux qui, au cours des siècles, ont patiemment structuré le territoire.

### **Des villages fortifiés (X° - XVIII° siècles)**

Les villages des Causses, canyons et vignobles du Minervois plongent tous leurs racines dans le Moyen-Âge. Leurs formes racontent l'histoire des femmes et des hommes qui les ont édifiés.

Le plus souvent ils ont été implantés autour d'un château, tels :

- les castrums accrochés au relief, à Minerve ou La Caunette,
- les noyaux circulaires issus des «Cercles de la Paix», initiative de l'Église pour pacifier le Languedoc, répandus aux XI° et XII° siècles, à la Livinière, Siran, Cesseroas, Azillanet et Agel,
- une enceinte quadrangulaire du XIII° siècle, à Aigues-Vives.

Ils se sont aussi groupés autour d'une église comme à Saint-Jean-de-Minervois ou Vélieux.

Les noyaux urbains primitifs ont vu leur périmètre s'élargir au gré de fortifications successives jusqu'au XVIII° siècle, toujours sous forme d'un habitat concentré.

Ces bourgs médiévaux sont bien reconnaissables sur les cadastres napoléoniens du début du XIX° siècle, sous une forme presque inchangée depuis le Moyen-Âge.





## Des bourgs viticoles (XIX° - milieu XX° siècle)

Au XIX° siècle, les vieux villages vont subir une première révolution avec la création du réseau routier. Dopés par l'émergence de la monoculture de la vigne, les villages voient s'étendre les constructions le long des nouvelles voies, sur des parcelles plus larges.

Cette évolution donne naissance à des extensions linéaires sous la forme de « villages-rue », mais cette urbanisation reste groupée.

Jusqu'à la 2e Guerre mondiale, l'architecture vernaculaire est marquée par des constantes architecturales quasi immuables : murs en moellons de pierre locale, mitoyenneté des constructions, ouvertures en hauteur, ordonnancement des façades, enduits dans le ton des terres environnantes, toitures à 2 pentes couvertes en tuile canal. Autant d'éléments qui confèrent à nos villages une grande homogénéité d'aspect.

Ce patrimoine architectural historique doit être entretenu dans le respect des règles constructives qui l'ont vu naître.



## L'explosion urbaine (depuis les années 50)

Dans la 2e moitié du XXe siècle, une nouvelle révolution voit le jour avec la généralisation de l'automobile individuelle qui entraîne la mise à distance de la sociabilité villageoise, la dissémination d'un habitat de type pavillonnaire et l'explosion des périmètres urbains multipliés par 3 ou 4 en une cinquantaine d'années. Cette évolution est en rupture avec les principes antérieurs de la continuité des constructions. Elle s'est faite au détriment des terres agricoles et a souvent brouillé la perception des franges de village.

## Une rupture de forme, de style et de matière

Sur le plan architectural, l'évolution constatée n'est pas moins radicale. Elle s'inscrit en rupture avec l'homogénéité constructive des périodes précédentes et génère une grande diversité stylistique.

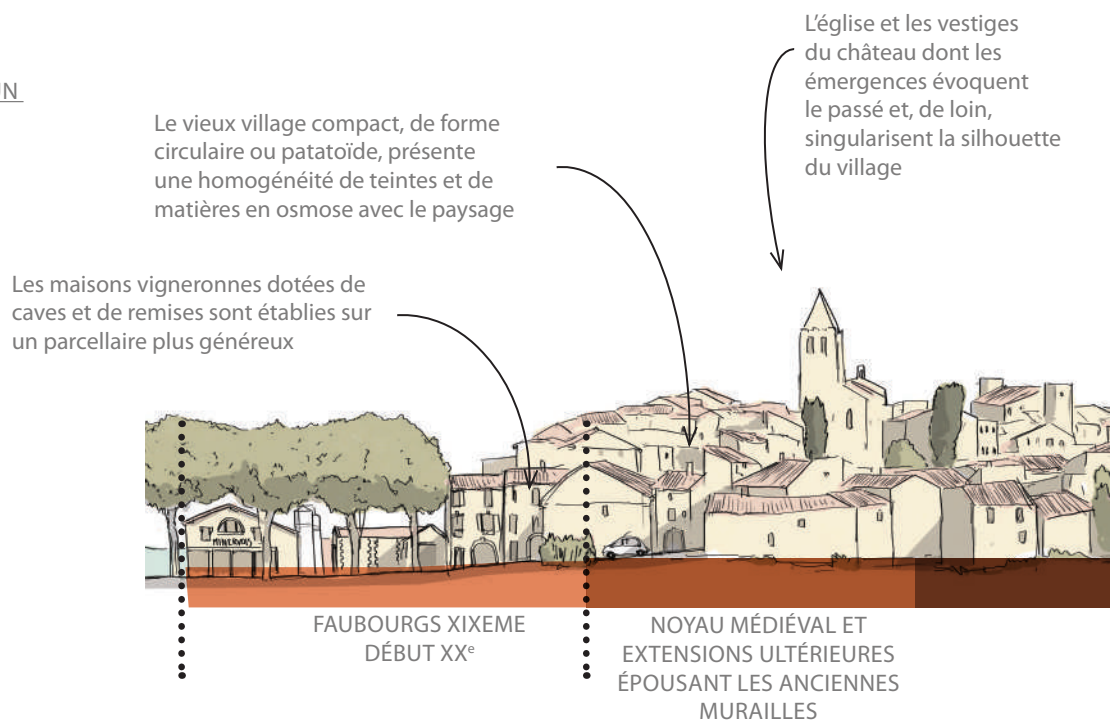
L'évolution est caractérisée par l'apparition de nouveaux matériaux :

- des parois minces faites de corps creux (agglos, briques...),
- des charpentes légères (fermettes) autorisant plus de fantaisies dans les toitures,
- des matériaux d'enveloppe diversifiés (bardages, vêtements...).

Les formes architecturales se sont diversifiées :

- fréquence du plain pied,
- développement aléatoire des bâtiments libérés des contraintes d'un parcellaire resserré,
- conservation du principe de la couverture tuile à 30 %, mais abandon progressif des deux pentes pour des couvertures complexes avec croupes, noues, arêtiers...
- regain d'intérêt pour les toitures-terrasses favorisées par l'émergence d'une architecture « morceaux de sucre » très difficile à couvrir autrement,
- abandon des règles d'ordonnement des façades pour des baies souvent surdimensionnées, de formes variées disposées au gré de l'inspiration sans grand souci du confort d'été
- pour l'aspect extérieur, abandon du ton des terres locales au profit de revêtements divers où s'exprime actuellement une mode soutenue pour le blanc (pur ou cassé) terriblement impactant dans son contraste avec des fonds végétaux de teinte sombre.

### COUPE SCHÉMATIQUE SUR L'ORGANISATION GÉNÉRALE D'UN BOURG DES PIÉMONTIS

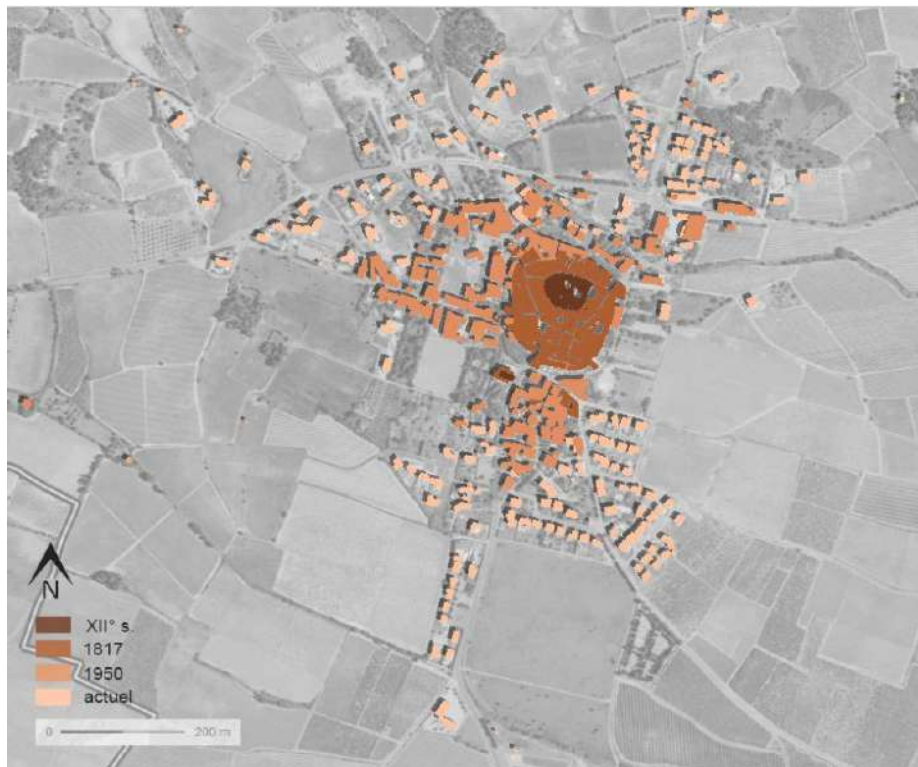




## Retrouver l'homogénéité villageoise

L'objectif «Villages et hameaux» est, d'une part, d'aider à retrouver du sens dans la compréhension et le façonnage des paysages villageois et, d'autre part, de rechercher les cohésions favorisant la couture des tissus urbains.

MORPHOGENÈSE DU  
VILLAGE DE SIRAN



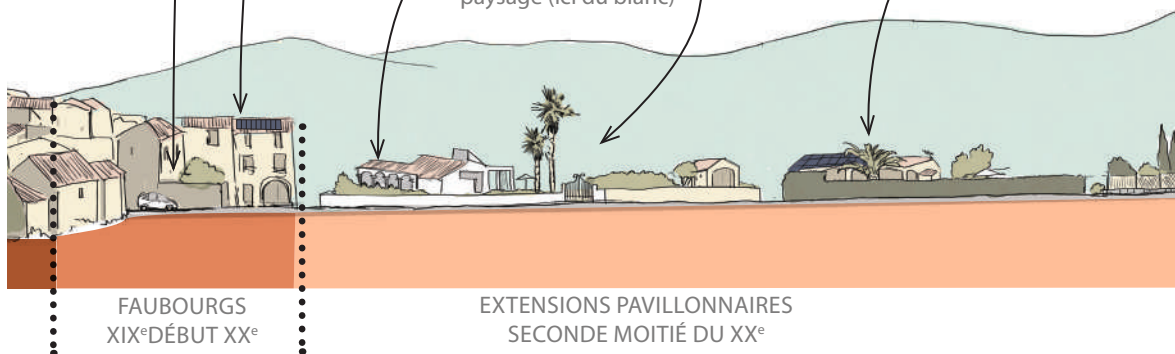
Des jardins clos de hauts murs

Les panneaux photovoltaïques qui impactent gravement l'homogénéité du paysage urbain doivent être bannis des centres anciens et réservés aux bâtiments d'exploitation

Des clôtures hétéroclites qui ne forment pas un tout cohérent, des végétaux inadaptés contrastant avec le paysage

L'impact très négatif des nouvelles franges urbaines en raison de leur hétérogénéité et de leur manque de discrétion

Des teintes parfois impactantes dans le paysage (ici du blanc)



### Mieux connaître le patrimoine villageois

Les vieux villages, tant vantés lorsque l'on évoque leur silhouette ou leur patrimoine historique, sont en mauvais état. Ils ont beaucoup souffert de leur abandon et des mutations économiques et sociales qui ont suivi. Leur réhabilitation et leur revalorisation ne sont pas chose aisée, car cela suppose des interventions délicates et coûteuses. Or, ces interventions ne peuvent s'envisager sérieusement sans une connaissance préalable très fine de l'histoire de ces vieux bourgs, de leurs qualités patrimoniales, urbaines et architecturales.

Les études patrimoniales des villages sont à l'initiative des communes qui peuvent trouver assistance, entre autres, auprès des services dédiés du département (CAUE, service patrimoine du CD34) ou de l'Etat (Bâtiments de France, Service Régional de l'Archéologie, Monuments Historiques).

Ces études patrimoniales doivent être menées par des équipes professionnelles compétentes comportant au minimum des architectes et urbanistes du patrimoine, des historiens et archéologues du bâti. Elles s'appuient sur la documentation historique accessible dans les archives, sur des inventaires de terrain, des enquêtes et des investigations localisées. Elles se concrétisent dans un document de référence qui doit pouvoir s'enrichir de nouvelles études, découvertes, fouilles ou observations.

C'est ainsi qu'en 2018, la commune de La Livinière, avec l'aide du service patrimoine du Conseil Départemental, a lancé une étude patrimoniale de sauvetage et de valorisation de l'ancienne tour du château, dite «chapelle Saint-Sauveur». Cette chapelle est au cœur d'un noyau castral circulaire datable des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles. L'étude et la future restauration de ce noyau castral d'origine augurent bien d'une étude patrimoniale plus vaste de l'ensemble du centre ancien (3,6ha) de La Livinière et, notamment, du secteur de l'église Saint-Étienne mentionnée dès le XII<sup>e</sup> siècle.



Ci-dessus : Porte médiévale du château de La Livinière

Ci-contre : L'emprise du noyau circulaire, encadrée en rouge la localisation de la tour Barlongue dite «Saint-Sauveur» - document de Frédéric Mazeran





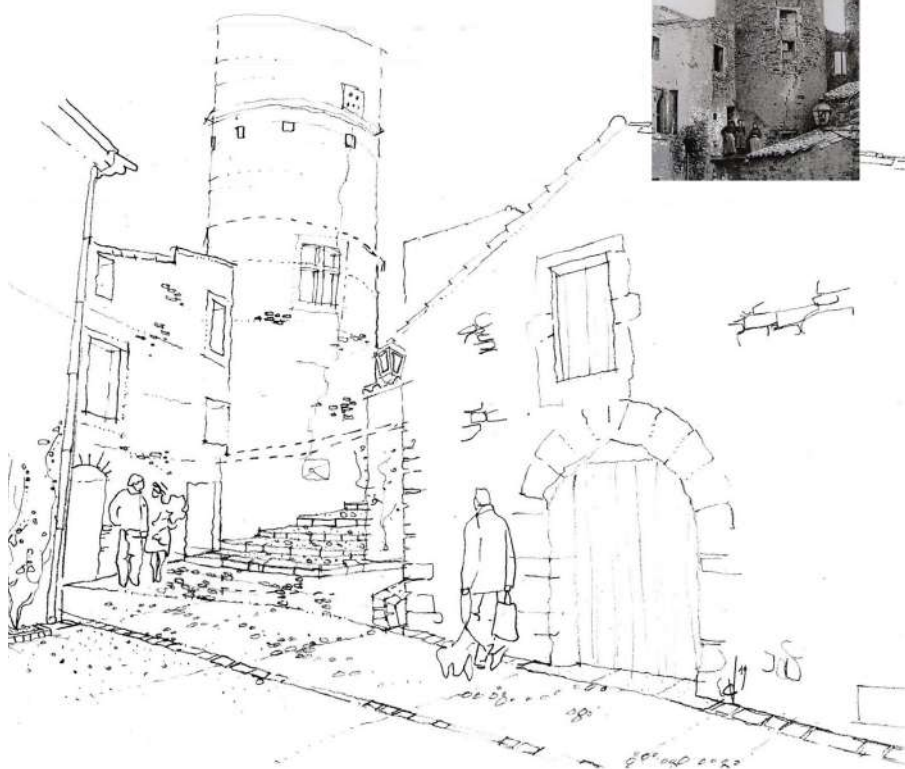
## Faire ressurgir l'histoire des villages

La connaissance de l'histoire des villages dévoilée par les études patrimoniales trouve une utilité immédiate dans la possibilité d'un ressurgissement des aspects les plus significatifs de cette mémoire dans la réalisation d'aménagements architecturaux et urbains. Il y a là un moyen réel de réappropriation et de revalorisation des vieux bourgs délaissés.

Ainsi, la commune d'Aigues-Vives, souhaitant rénover son centre ancien, a-t-elle, à l'instigation de la mission de conseil du PAP et du CAUE 34, confié en avril 2019 une mission d'étude patrimoniale à l'architecte Vincent Chapal. Ce dernier, spécialisé dans ce domaine, avait mené antérieurement la mise en valeur patrimoniale du village d'Agel.

L'étude réalisée à Aigues-Vives a notamment permis de reconstituer le tracé de l'enceinte urbaine médiévale, d'y localiser les portes et les brèches, de reconstituer le tracé ancien des rues intra-muros, d'identifier les éléments d'intérêt historique et architectural, de restituer la silhouette de la tour Sud-Ouest du château...

L'étude patrimoniale a directement nourri l'élaboration du projet d'aménagement et de mise en valeur. La première tranche consacrée à des travaux de sécurité sur les façades et de réfection de voiries fera ressurgir les tracés anciens par le choix des matériaux et de leur calepinage. Une deuxième tranche verra entre autres le ressurgissement de la tour du château, intervention d'un impact très significatif sur la silhouette générale du village, en particulier lorsqu'on le découvre depuis son entrée sud-est sur la RD 907, porte du Minervois.



Projet de requalification du centre ancien d'Aigues-Vives (en cours) - Documents de Vincent Chapal, architecte.

### Que faire du patrimoine bâti des centres anciens ?

Le Plan de Paysage cherche à préserver et améliorer ce qui fait la beauté de ce territoire et le bonheur de le fréquenter.

Les villages en constituent des repères vivants. Dans le paysage, ce sont les points hauts, les clochers et les châteaux hérités du Moyen-Âge qui personnalisent les silhouettes villageoises, tellement familières de la présence humaine.

Ces églises et châteaux sont les émergences visibles de l'habitat agglutiné de ceux-là même qui, à force de labeur, ont produit ces belles émergences. C'est un habitat modeste, très resserré sous la tutelle seigneuriale ou ecclésiastique, dont la réutilisation s'avère compliquée, surtout dans une époque où l'hédonisme plébiscite l'abondance de lumière et de nature, et, bien souvent, la distance d'avec autrui.

L'habitat des noyaux historiques des villages a subi 2 exodes :

- un exode résidentiel, du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle aux années 40, avec le départ des plus aisés vers une première périphérie vigneronne, le long des nouveaux axes routiers,
- un exode qualifié de «rural», quand, dans l'après-guerre, les plus modestes durent quitter leur village pour trouver ailleurs de quoi survivre. Les cœurs des villages se sont alors vidés et paupérisés. Bien souvent, n'y sont restés que les plus âgés, une population d'ouvriers agricoles généralement d'origine extérieure et des maisons vides.



Vue aérienne de l'hyper centre de Siran



Il faut attendre les années 80 pour voir apparaître une autre immigration, originaire d'Europe du Nord, à la recherche d'un habitat de vacances abordable et du charme exotique des vieux murs du sud.

Aujourd'hui, ces cœurs de villages présentent une physionomie contrastée :

- une occupation permanente de petits propriétaires et de locataires modestes qui y trouvent agrément et coûts modérés,
- une occupation estivale de résidents secondaires, souvent étrangers,
- des logements vacants.

Les statistiques sur le logement sont globales et ne font pas de distinguo pour les centres anciens. Mais, par divers recoupements, on peut avancer qu'actuellement, sur le périmètre du Plan d'Action Paysage, les centres anciens sont, en moyenne, occupés de façon suivante :

- 55% d'occupation permanente, répartis en 30% de propriétaires occupants et 25% de locataires,
- 30% d'occupation sporadique, de résidences secondaires,
- 15 % de logements vacants.

Ces estimations montrent des déséquilibres qu'il serait souhaitable de corriger pour obtenir une meilleure sociabilité et une meilleure appropriation des cœurs de village. Ces rééquilibrages viseraient :

- une réduction de l'inoccupation en ramenant la vacance en dessous de 10% et l'habitat saisonnier en dessous de 20%,
- une croissance de l'occupation permanente en veillant à préserver une proportion majoritaire de propriétaires occupants.

Une telle reconquête suppose de trouver les moyens d'un réinvestissement des cœurs de village. Une démarche qui doit être conduite par les collectivités regroupées dans un effort commun justifié par la sauvegarde de l'héritage historique. Une valeur culturelle largement partagée.

Il faudrait pour cela imaginer la mise en place d'un dispositif opérationnel de type Opération programmée d'amélioration de l'habitat à caractère patrimonial. Ce mode d'action vise à concentrer des aides financières et une assistance de terrain sur un périmètre et des objectifs patrimoniaux bien identifiés. Ceci dans le but de rassurer propriétaires et occupants, de mobiliser les compétences de l'artisanat et de préserver la mixité de l'habitat.



Ruelle du vieil Agel

### Réhabiliter le bâti urbain historique

La conservation et la réhabilitation du patrimoine vernaculaire des centres anciens ne sont pas chose simple. Il faut pointer, en particulier, deux difficultés :

#### 1/ La difficile adaptation de cet habitat aux besoins contemporains :

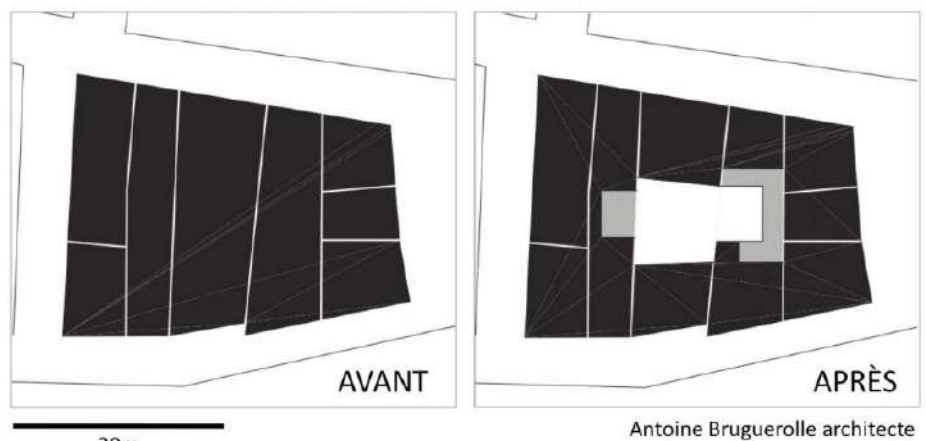
- cet habitat offre beaucoup de charme, mais, conçu pour une société paysanne qui vivait de peu, il répond difficilement aux normes de confort actuellement admises,
- son implantation sur de petites parcelles desservies par des rues étroites, la maigre disponibilité d'espaces extérieurs ouverts et la difficile accessibilité automobile en rendent la valorisation délicate.

Là où l'habitation dispose d'une bonne surface, d'un potentiel d'éclairage et d'un prolongement extérieur, la réhabilitation est un exercice stimulant visant à tirer le meilleur parti d'une enveloppe et d'une distribution spatiale contraintes, tout en préservant le charme et l'authenticité des lieux.

Les choses sont plus complexes pour le petit parcellaire : exigüité, faible éclairage, manque d'espace extérieur, difficulté d'accès... ces médiocres conditions rendent périlleuses les velléités de revalorisation du bien, contribuant ainsi à maintenir des îlots d'insalubrité au cœur des vieux villages.

Ces situations nécessitent une démarche volontariste de la collectivité visant, par le biais d'une action foncière déterminée, à promouvoir des échanges ou des regroupements de parcelles qui seuls permettent d'apporter salubrité et lumière dans les îlots trop denses et rendent possibles des solutions pertinentes de restructuration et de déconcentration de l'habitat.

Centre ancien de BAYONNE : restructuration d'un îlot dense





## **2/ La nécessaire adaptation à la transition énergétique :**

L'objectif est de rendre cet habitat économe en énergie tout en l'adaptant aux exigences climatiques de la région.

En zone méridionale, le bâti traditionnel jouit d'un atout fondamental pour assurer le confort d'été de ses occupants : l'inertie des murs en maçonnerie de 0,50m d'épaisseur. Malheureusement, cette épaisseur n'est pas suffisante pour satisfaire une isolation convenable pendant l'hiver. La solution employée jusqu'à présent a été d'isoler les logements par l'intérieur, au total détriment de l'inertie des murs et par conséquent du confort d'été.

L'équation est donc la suivante : comment conserver le capital d'inertie des murs tout en satisfaisant l'isolation nécessaire au confort d'hiver ?

La bonne solution, c'est l'isolation des bâtiments par l'extérieur qui permet d'emmitoufler les constructions contre les ardeurs du climat, l'été comme l'hiver. L'isolation thermique par l'extérieur se pratique aisément sur les constructions neuves mais devient plus compliquée à mettre en œuvre sur du patrimoine architectural, en particulier lorsque l'on a affaire à des bâtiments très chargés en moulures et décors. Mais, cette solution très efficace de confort thermique est plus aisée à pratiquer sur l'habitat modeste des centres anciens, le plus souvent dépourvus de décors, sachant que l'on peut toujours restituer des éléments de décors par l'artifice du trompe-l'œil sur l'enduit couvrant l'isolant.

Ces pratiques, en phase avec la transition énergétique, demandent un savoir-faire qu'il convient de promouvoir et développer.

### Valoriser l'architecture villageoise traditionnelle

Si le XIXe siècle est largement dominant dans le paysage architectural des villages, l'observation nous montre que d'autres époques ont laissé des traces plus ou moins visibles, parfois superposées.

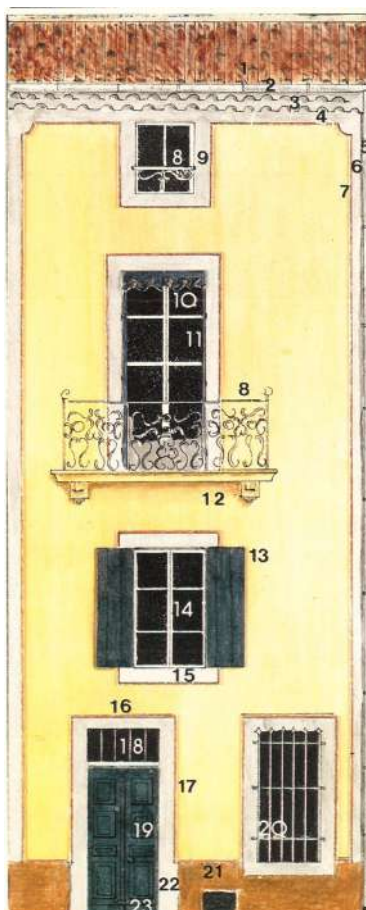
La démarche générale est de laisser la place à chacune de ces strates historiques, y compris dans leur cohabitation.

Les interventions sur le bâti ancien viseront, autant que faire se peut, à valoriser les éléments les plus anciens souvent gommés par des modifications ultérieures. Si les traces observées sur un bâtiment, à l'occasion d'un décroûtage de façade par exemple, contiennent suffisamment d'éléments pour en effectuer une restitution, celle-ci devra être entreprise.

Sinon, on cherchera à conserver, dans la mesure du possible, les traces antérieures (exemple : une baie à linteau bombé du XVIII° dans une façade XIXe) afin de permettre une lecture historique du bâtiment.

D'une façon générale, on cherchera à restaurer et remettre en état les éléments anciens avant de songer à les remplacer. De même, les travaux sur le bâti ancien seront souvent l'occasion d'éliminer des modifications antérieures mutilantes telles que fenêtres en largeur, appuis béton saillants... Les travaux de réhabilitation visant à adapter les bâtiments aux exigences de confort contemporain devront prendre en compte les contraintes du bâti ancien et éviter absolument les modifications dommageables touchant tant à la structure (modifications des niveaux de planchers par exemple) qu'aux façades (percements abusifs).

Enfin, un soin particulier sera apporté à la conservation ou la réfection des éléments de décor traditionnel qui rehaussent habituellement l'ordonnance souvent austère des maisons de village : soubassements, encadrements de baies, corniches, bandeaux, génoises, bandes verticales ou faux harpages etc. Ces éléments décoratifs donnent leur charme à l'architecture villageoise.



- 1 Avancée de toiture
- 2 Cheneau en zinc
- 3 Génoise
- 4 Bandeau sous génoise
- 5 Descente en zinc
- 6 Bandeau vertical
- 7 Filet
- 8 Garde corps
- 9 Encadrements
- 10 Lambrequins
- 11 Volets brisés
- 12 Balcon
- 13 Volets rabattus
- 14 Fenêtres
- 15 Appui de baie
- 16 Linteau
- 17 Jambage
- 18 Imposte
- 19 Porte
- 20 Baraudage
- 21 Soubassement
- 22 Sabot
- 23 Seuil



AVANT

Maison début XVII°

APRÈS

Illustration de Luc Nèples - CAUE 34 -1991



## Quelle place pour le solaire sur les vieilles toitures ?

L'énergie solaire, particulièrement abondante en régions méditerranéennes, peut être captée sous deux formes, selon l'usage :

- le solaire photovoltaïque (PV) pour la production d'électricité,
- le solaire thermique pour la production d'eau chaude sanitaire (ECS).

Une installation **solaire photovoltaïque** peut s'assimiler à une petite usine de production électrique fonctionnant au moyen de larges surfaces de panneaux solaires orientés de façon optimale, dans l'Hérault, selon un angle de 46° et une orientation Sud. Le rendement du PV diminue au fur et à mesure que l'on s'écarte de cette orientation optimale.

Ces conditions sont loin d'être réunies dans la disposition des toitures en tuiles canal de nos villages, pour diverses raisons : une inclinaison des couvertures de 17°, des orientations très variables, des difficultés techniques liées aux difficultés d'adaptation à la tuile canal, à la petite taille des pans de toiture et à l'encombrement d'ouvrages divers (cheminées, souches de ventilation, châssis de toit...). Ces facteurs négatifs diminuent considérablement le rendement des installations PV.

Mais l'écueil principal de l'implantation de ces dispositifs sur les toits de village réside surtout dans l'impact esthétique qu'ils produisent sur la silhouette des villages. Le solaire PV ne peut être acceptable sur les toitures des vieux villages.

Le **solaire thermique** a pour objet la récupération des apports thermique du soleil pour produire de l'eau chaude. Cette récupération se fait au moyen de panneaux solaires de petites tailles (au maximum 4m<sup>2</sup> pour une habitation) dont l'impact esthétique sur les toitures est minimal et le bilan énergétique très positif pour la consommation familiale d'eau chaude.

Le solaire thermique, associé à des travaux d'isolation et de ventilation des habitations, fait partie des mesures de sobriété énergétique répondant aux exigences de la transition climatique pour l'habitat de village.

.....➤ DANS LE PROGRAMME D'ACTION : Action 2.1 « Mener l'étude patrimoniale et urbaine des villages »

.....➤ DANS LE PROGRAMME D'ACTION : Action 2.2 « Rendre visible et lisible le patrimoine architectural et urbain »

.....➤ DANS LE PROGRAMME D'ACTION : Action 2.6 « Adapter le règlement de l'opération «Colorons le Pays » pour la sauvegarde du patrimoine historique et architectural



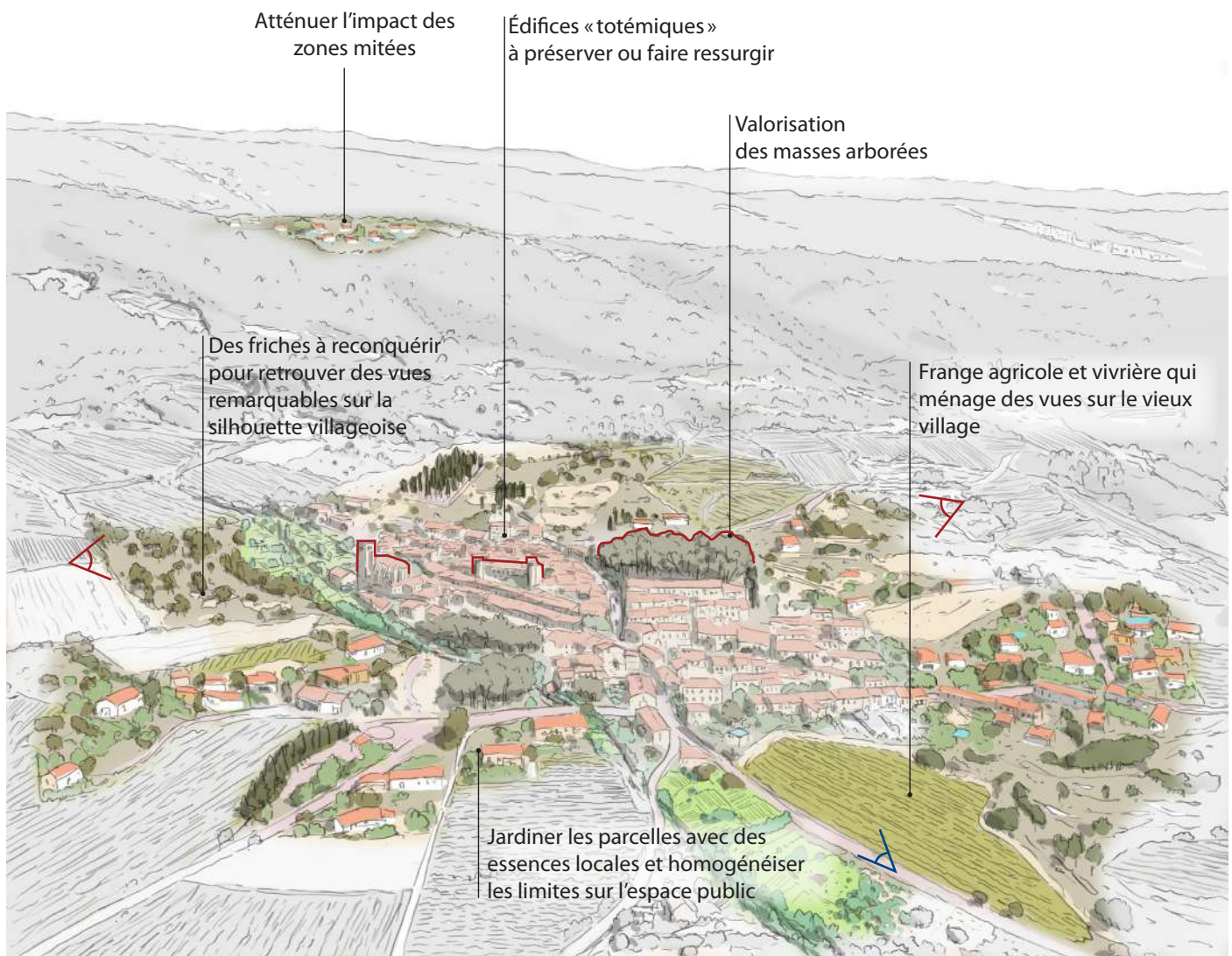
L'effet désastreux des panneaux photovoltaïques sur les toits des vieux villages

### Favoriser la lecture de la silhouette familière des villages

Qu'il s'agisse des « Bourgs-Frère », des villages-rochers des canyons ou des hameaux des Pechs et des Avant-Monts, la silhouette familière des villages du territoire crée des repères qui guident le visiteur et qualifient les paysages. Ces silhouettes familières, parfois brouillées, sont à préserver, en premier lieu, grâce à la lisibilité de l'habitat resserré des centres anciens et dans la maîtrise des extensions urbaines.

Ces silhouettes sont marquées par des édifices totémiques singuliers (clocher, beffroi, tour, ensemble castral) qui donnent au village son caractère. Lorsque ces édifices sont délaissés, les faire ressurgir permet d'améliorer la lecture de l'ensemble urbain. Le patrimoine arboré accompagnant les villages peut également participer à cette compréhension d'ensemble (cyprès des cimetières, bouquet de pins d'Alep des parcs, platanes des places et avenues...).

#### SCHÉMA DU LIEN ENTRE LE VILLAGE ET SES FRANGES





## Cultiver et jardiner les franges villageoises

La perception de la silhouette urbaine est étroitement liée à la nature des franges villageoises. Aussi, des abords cultivés, notamment ceux en contact avec les tissus urbains anciens, sont particulièrement précieux.

Les petites parcelles aux abords des villages, peu valorisables d'un point de vue agricole et parfois en attente de projet urbain, sont des espaces particulièrement sensibles à l'enfrichement. Leur valorisation par la plantation de vergers ou de plantes méditerranéennes et médicinales (particulièrement adaptées à la typologie des parcelles) est une priorité pour la revalorisation des franges urbaines.

Les vignes de La Livinière ou les grenadiers plantés aux pieds de l'église Notre Dame de La Caunette sont de beaux exemples où la vitalité des franges villageoises permet de valoriser le paysage urbain et de construire l'image du village.



La silhouette remarquable de Cessero, photographiée au milieu du XX<sup>e</sup> siècle et aujourd'hui, en train de disparaître sous le pin d'Alep

## Que faire des périphéries pavillonnaires ?

Jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle les villages ont offert des lisières homogènes en raison de la compacité des constructions et de leur homogénéité architecturale. A ce moment-là, les centres historiques et leurs extensions viticoles sont concentrés sur au maximum 15 hectares, avec une densité bâtie d'environ 20 logements à l'hectare.

Dans les années qui ont suivi, les communes, alors dépourvues de document d'urbanisme, n'ont souvent pu empêcher un début de mitage de leur territoire par des habitations isolées, sans lien avec l'activité agricole.



Exemple de mitage urbain

Puis, dans la périphérie des villages, les constructions, essentiellement pavillonnaires, se sont épanouies sur les terres agricoles. En moyenne, 30ha supplémentaires ont été urbanisés, avec une densité bâtie d'environ 5 logements à l'hectare. Cette gangue pavillonnaire peu dense a conquis toutes les franges exploitables des villages, ne laissant intactes que de rares lisières peu constructibles.

Sur le plan urbain, les extensions pavillonnaires se sont opérées sans plan préétabli, au gré des opportunités foncières, forçant les communes à étirer voiries et réseaux. Les lotissements ont été le plus souvent réalisés en impasse, sans lien avec le tissu urbain adjacent. Les relations de ces périphéries aux vieux villages ont rarement fait l'objet d'une réflexion préalable, pour le choix d'implantation de nouveaux équipements. Il en ressort une impression de désordre urbain, caractérisé par l'opacité des murs de clôture et la relation mécanisée au monde extérieur, au détriment du lien social avec le village.

Les périphéries pavillonnaires posent trois questions principales :



Entrée Sud de Varos : dans le cadre d'une opération urbaine, la réalisation d'un mur en limite de plaine agricole a été imposée à l'aménageur



Une maison blanche tranchant sur les fonds végétaux sombres



Une maison en bardage bois et toiture végétalisée à Vélioux - Architecte V. Rabourdin



## 1- La médiocre apparence des franges bâties

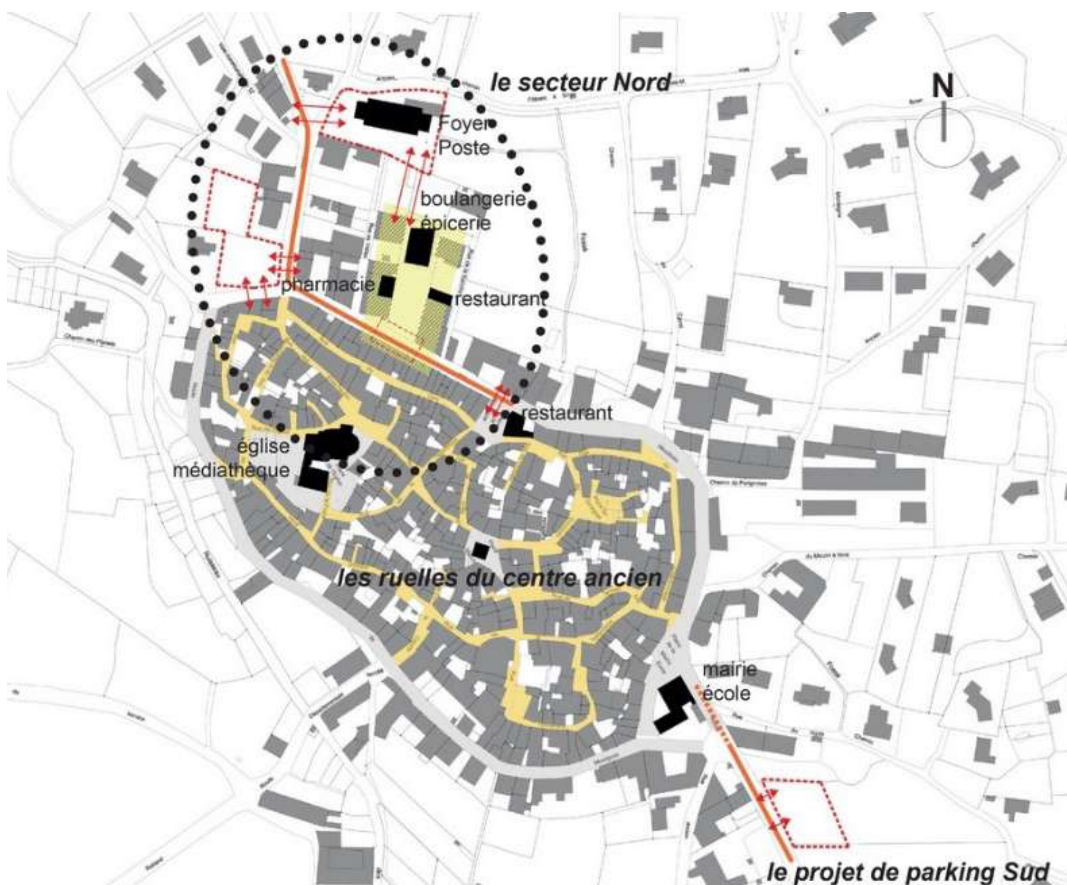
Cette question peut se gérer en amont en imposant un traitement homogène des clôtures en limite urbaine et, pour les constructions existantes, par un ravaudage végétal visant à atténuer les désagréments visuels.

Il faut, en outre, porter une attention vigilante à l'aspect extérieur des constructions. En effet, s'il apparaît actuellement illusoire de vouloir imposer des formes architecturales en dehors des centres anciens, il est par contre nécessaire d'exiger la plus grande discrétion dans le choix des matériaux et des teintes qui doivent impérativement trouver une parenté avec le ton des terres alentour. Ceci avec un principe absolu, malgré les modes passagères : la prohibition totale du blanc pur ou cassé et des teintes trop vives ou trop claires qui brouillent la perception harmonieuse des villages et produisent des effets de contraste redoutables vis-à-vis d'un environnement végétal très foncé.

## 2- La coupure avec le vieux village

C'est un problème d'urbanisme qui doit se traiter sur le long terme. Il s'agit d'un travail de ravaudage urbain où toutes les occasions de créer du lien doivent être étudiées, notamment dans l'interface des tissus urbains détricotés ou disjoints.

Cette démarche doit être centrale dans l'élaboration des documents d'urbanisme. Elle privilégiera en particulier la qualité des espaces publics, ciment de l'unité villageoise, et le positionnement des équipements collectifs. Elle s'emploiera également à réduire la présence de l'automobile, à privilégier les déplacements doux et les aménités villageoises (choyer le piéton et le végétal), bases de la vie sociale collective.

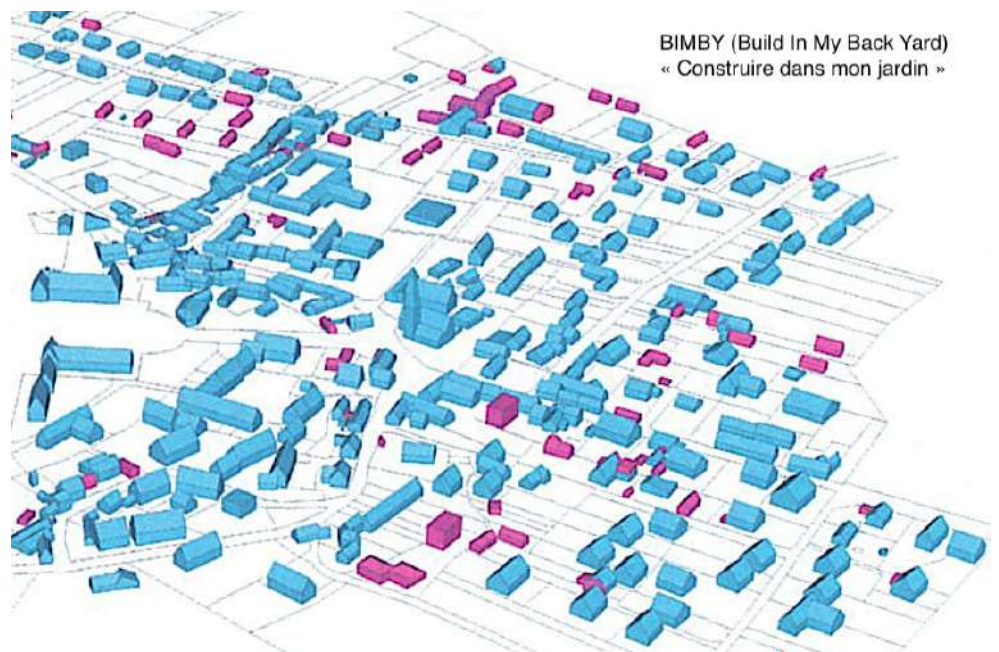


Ci-contre : pré-programme d'aménagement de La Livinière - CAUE 34

### 3- La trop faible densité des périphéries pavillonnaires

Cette question apparaît au grand jour en raison d'une contradiction patente : la nécessité de pouvoir répondre à la demande en logements et l'impossibilité dorénavant d'étendre les périmètres urbains, en raison de la loi.

Les périmètres urbains étant maintenant contenus et les COS ( Coefficients d'Occupation du Sol ) abandonnés, la pression foncière entrainera, quoi qu'on fasse, de nouvelles constructions sur les parcelles peu occupées. Cette tendance est déjà à l'œuvre dans des périphéries de villes où les propriétaires de pavillons sur grands terrains y voient l'occasion d'y héberger des proches ou, simplement, de valoriser leur bien. Il faudra seulement que les règles d'urbanisme veillent à l'agencement harmonieux des constructions entre elles et à limiter l'imperméabilisation des sols.



Ci-contre : Illustration du principe du BIMBY (Build In My Back Yard ou construire dans mon jardin), une méthode qui permet une densification en douceur des quartiers pavillonnaires.

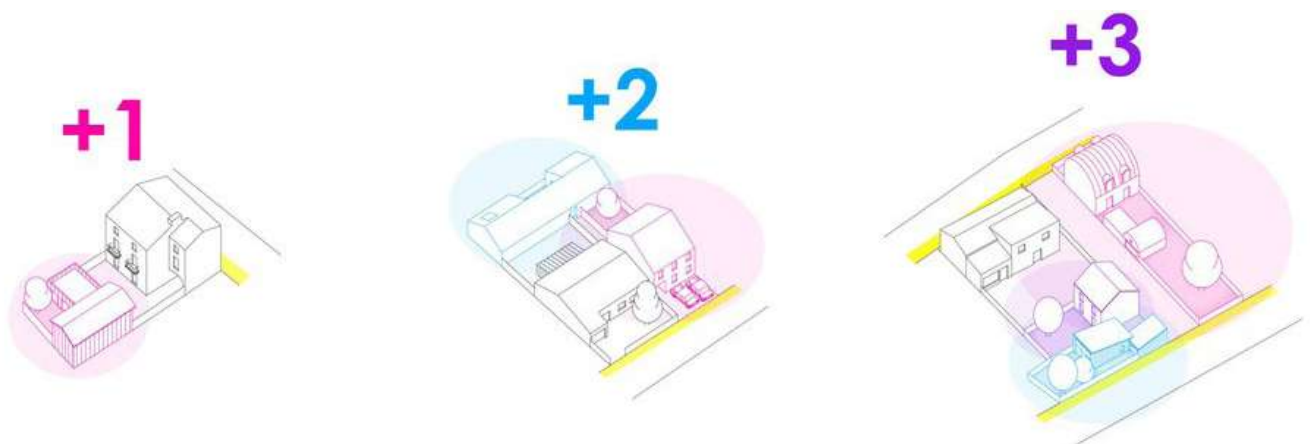


Illustration du BIMBY, le foncier des quartiers pavillonnaires peut accueillir de nouvelles constructions - Schémas de Villes Vivantes



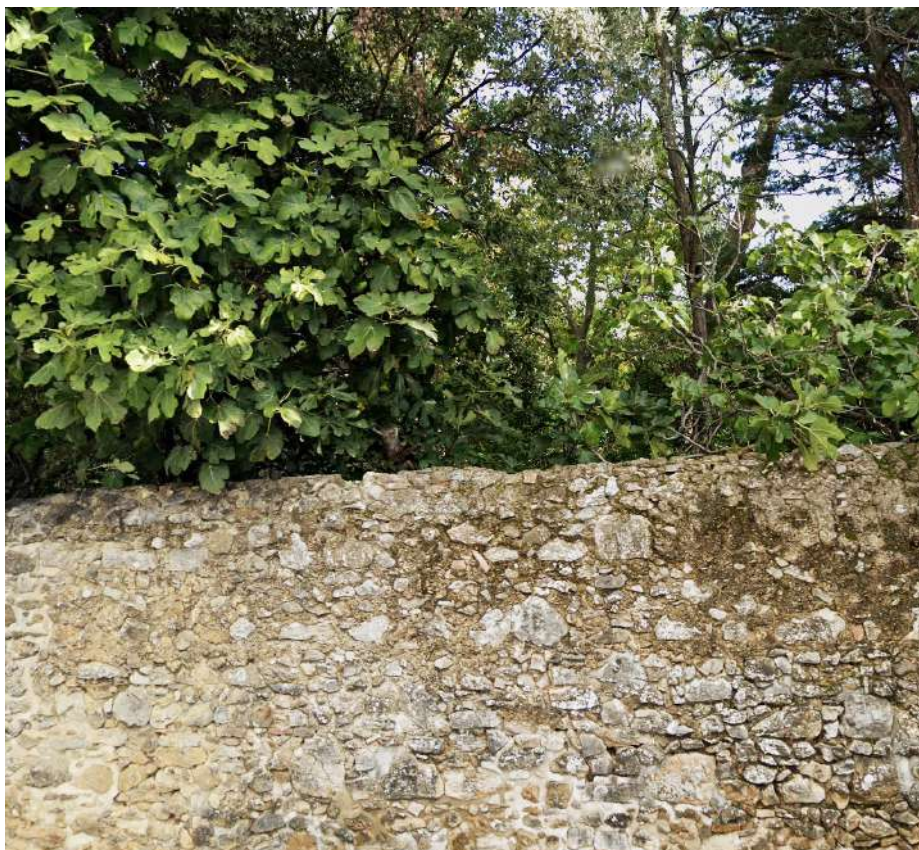
## Réparer les extensions urbaines récentes en valorisant le jardin clos

Les quartiers pavillonnaires des extensions récentes se construisent en rupture avec la densité et l'homogénéité des villages anciens. Dans ces franges urbaines, la qualité paysagère peut-être développée grâce au traitement adéquat des limites et le caractère enveloppant des jardins. Les jardins clos des domaines et faubourgs vigneron peuvent servir d'inspiration.

Le traitement des limites, directement visibles de l'espace public, est primordial. La qualité des matériaux et les teintes doivent viser une homogénéité avec les masses bâties anciennes (à définir dans le règlement d'urbanisme). Ainsi, dans le cas d'opération de lotissement, la réalisation de ces limites parcellaires devrait figurer dans les obligations de l'aménageur de l'ensemble.

D'autre part, les jardins sont un élément essentiel des quartiers pavillonnaires. Ce sont eux qui apportent toute l'ambiance aux paysages urbains. Aussi, nous encourageons les propriétaires privés à jardiner leur parcelle et à planter des arbres en s'inscrivant dans l'ambiance des paysages méditerranéens qui les entourent (végétation adaptée au contexte climatique et demandant peut d'entretien et d'eau...).

Référence au Miniguide «Quels végétaux pour le Languedoc-Roussillon?» réalisé par le CAUE 34



.....➤ DANS LE PROGRAMME  
D'ACTION : Action 2.5 «Doter  
l'ensemble du territoire de  
documents d'urbanisme»

.....➤ DANS LE PROGRAMME  
D'ACTION : 2.3 «Soigner les  
franges urbaines des villages»

Image familière d'un jardin privé foisonnant, à l'abri du mur, qui qualifie les ambiances de la rue



L'imposant bourg de La Livinière accueille les visiteurs des Causses et Canyons

### Offrir des vues sur la silhouette villageoise

Les vues sur la silhouette villageoise sont des repères essentiels pour se situer et prendre contact visuellement avec le village en y reconnaissant ses attributs (clocher, forme, particularités...). Les franges villageoises peuvent parfois complètement masquer le vieux village et lui faire perdre ainsi son identité.



Cette photocomparaison de la rue principale d'Aigues-Vives montre comment l'usage de la voiture a transformé des espaces publics de qualité en route passante où le piéton doit se faufiler.

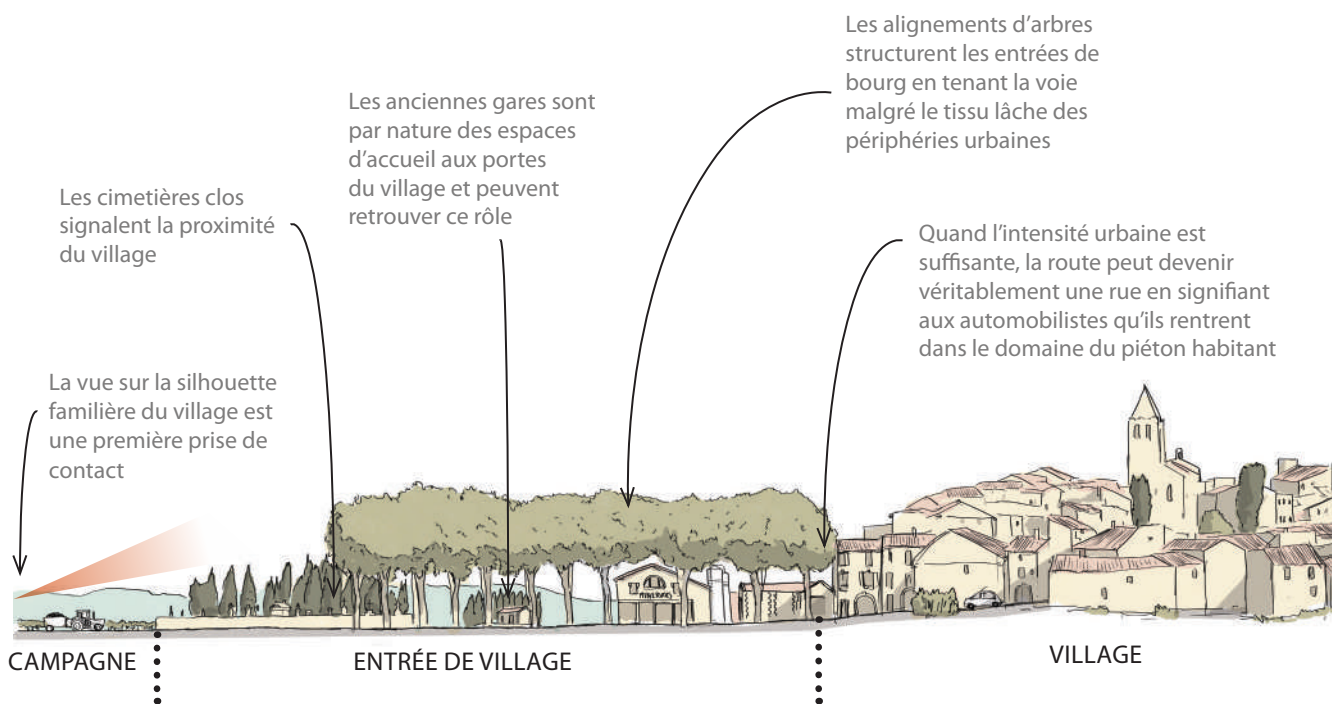
### Offrir une porte d'entrée structurante aux villages

La périphérie des villages offre souvent un paysage très disparate qui procure une impression peu agréable. Distendus et étalés, ces espaces représentent le plus souvent des séquences longues et pénibles à parcourir à pied. Retrouver un paysage plus tenu, apaisé et praticable sans l'hégémonie de la voiture est déterminant. Cela suppose de tenir et de structurer le quartier en travaillant sur l'homogénéité de ses limites sur rue, d'employer le végétal pour créer un rythme, une échelle, d'apporter du confort d'usage (ombrage) et de trouver le gabarit de voie permettant aux usagers de se sentir en sécurité.



## Accueillir le visiteur à l'entrée des villages

Les lieux permettant aux visiteurs de s'arrêter et de découvrir le village sont importants. Historiquement, les champs de foire ou parfois les gares sont des lieux d'accueil, des points d'entrée du village. Il est important dans les bourgs qui le nécessitent, d'identifier les lieux qui permettraient d'accueillir les visiteurs. Les grands espaces jouxtant les anciennes gares du «tramway de l'Aude» peuvent, par exemple, être des espaces pertinents pour des parkings d'accueil.



COUPE SCHÉMATIQUE D'UNE ENTRÉE DE VILLAGE



Entrée de ville d'Azillanet et son alignement de platanes

## Signifier au bon moment que la route devient rue

Le travail de compréhension des séquences urbaines et de leur enchaînement est essentiel pour signifier l'entrée du village. L'automobiliste doit partager l'espace avec les autres usagers afin que les habitants puissent plus facilement s'approprier l'espace public de leur village. Beaucoup de traversées de bourg sont malheureusement des espaces routiers confisqués aux piétons.

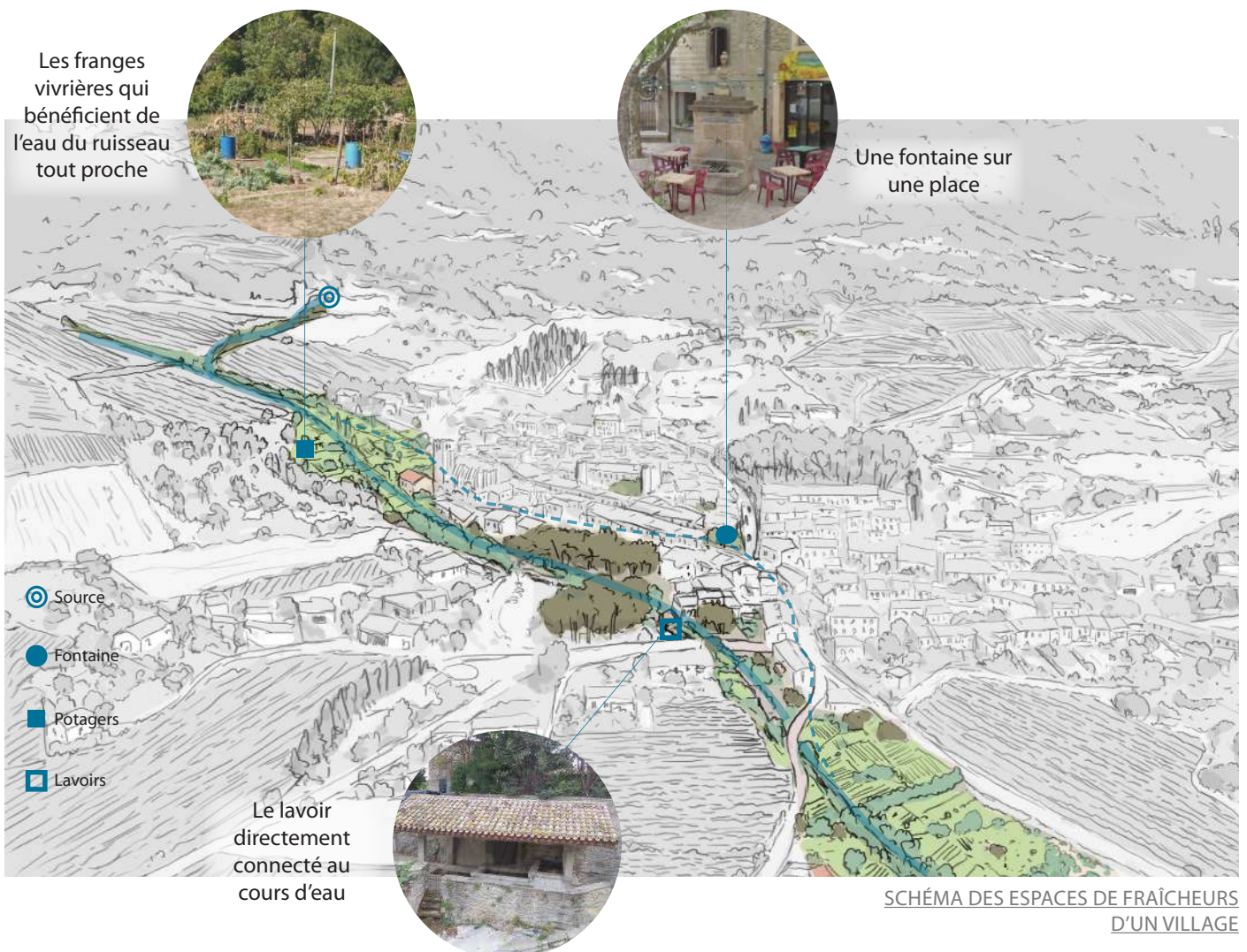
.....➤ DANS LE PROGRAMME D'ACTION : Action 2.4 « Qualifier les entrées de village : quand la route devient rue »

### Une relation intime

Les villages et hameaux ont tous une relation intime avec la ressource en eau, essentielle à leur subsistance. Cette histoire est ici riche d'enseignement et présente de forts contrastes entre bourgs «secs» des causses avec leurs citernes, puits couverts, et les bourgs fertiles des piémonts où plusieurs sources et ruisseaux permettent d'aménager fontaines, lavoirs, norias ou pouzarenques (mécanismes de puisage des eaux souterraines) et jardins vivriers. Ces espaces, tous liés à des usages aujourd'hui en partie oubliés, forment autant de lieux de fraîcheur et de convivialité qui méritent d'être revalorisés pour améliorer le cadre de vie des villages.

### Valoriser les fontaines, les sources, les lavoirs

Ces espaces mettent en scène l'eau et bénéficient d'une fraîcheur naturelle précieuse durant les grosses chaleurs. Dans un contexte méditerranéen où chaleur et sécheresse estivale sont naturelles, la régulation de la chaleur dans l'habitat et les espaces publics est essentielle. Il convient parfois de retrouver certaines pratiques qui permettent de s'adapter aux exigences du climat et d'anticiper les changements climatiques futurs.





## Les lieux partagés aux abords des rivières

La valorisation de la ressource en eau passe aussi par l'identification et la préservation des franges jardinées (potagères) de village qui accompagnent des ruisseaux permanents.

Des villages comme Azillanet, La Livinière ou Cesseroas disposent ainsi de jardins potagers qui structurent une partie de leurs franges. Ces espaces de convivialité sont complémentaires des cœurs de village en offrant de précieux espaces extérieurs de proximité appropriables par les habitants et générant une ressource vivrière.



La source de La Caunette



Le Tary d'Azillanet



Le Lavoir de Saint-Jean-de-Minervoies

.....➤ DANS LE PROGRAMME  
D'ACTION : Action 2.3  
« Soigner les franges urbaines  
des villages »

### Des arbres urbains porteurs de symbole

Les arbres d'ornement et d'alignement accompagnent les villages depuis de nombreuses années. L'orme de Sully a marqué la mémoire de nombreux villages comme celui de La Caunette.

Bien d'autres espèces sont porteuses de symbole et participent à la singularité des villages et à leur cadre de vie : les platanes de Siran, les micocouliers de La Caunette, le tilleul de Vélioux, les cyprès accompagnant les églises et les cimetières, les mûriers de La Livinière ou du hameau de Mayranne, les pins d'Alep de l'église Saint-Germain, le cèdre de Minerve...

Au même titre que les arbres champêtres, ce cahier de recommandation propose que ces arbres, parfois centenaires, soient considérés comme un patrimoine vivant à préserver. Leur valeur est aussi bien culturelle et sociale qu'environnementale. Ces arbres font partie de l'histoire du village ; ils apportent ombrage, fraîcheur et aménité à l'espace public.



La place de Siran ombragée grâce aux platanes



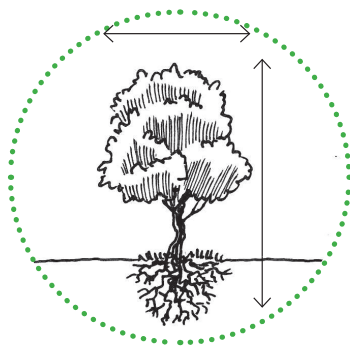
Les alignements de cyprès guidant vers l'église Notre-Dame de La Caunette



Le mûrier pluricentenaire du hameau de Mayranne

➤ DANS LE PROGRAMME D'ACTION :  
Action 2.4 « Qualifier les entrées de village : quand la route devient rue »





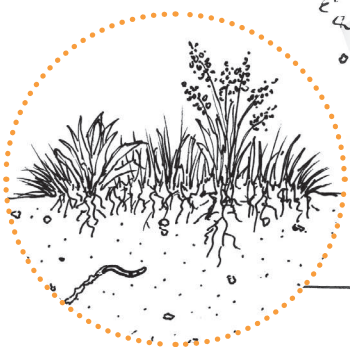
**LE BESOIN SPATIAL :**

Dans le cadre d'un projet de plantation, il faut prendre en compte l'espace aérien et d'enracinement disponible pour orienter le choix des espèces plantées.



**L'ASSOCIATION VÉGÉTALE :**

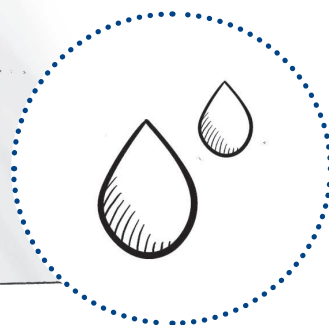
Dans la mesure du possible, il est intéressant de proposer des associations de plantes dans un projet (bosquets d'arbres, plantations de massifs en pied d'arbres...). En effet, les arbres « aiment faire société ». L'association végétale possède plus de facilité à résister aux stress (écart de température, stress hydriques, vents forts...).



**LA QUALITÉ ET**

**LA POROSITÉ DU SOL :**

Avant la plantation, la qualité du sol en place peut être améliorée, si besoin, par l'apport d'amendement. Après la plantation de l'arbre, un sol qui conserve une certaine porosité sera plus favorable au bon développement de l'arbre. Il faut alors éviter le compactage du pied d'arbre (plantation, paillage organique, grille d'arbres). Dans les espaces très contraints, des systèmes de plantation avec des sols portants peuvent être envisagés (mélanges terre-pierre, dalle de répartition, système de caisson...).



**L'ACCESSIBILITÉ À L'EAU :**

Quels que soient les besoins, l'eau est une ressource essentielle au bon développement de l'arbre. Il est possible d'améliorer l'accès à l'eau en travaillant sur la surface autour du pied d'arbre notamment : en proposant des surfaces perméables (plantation, pavé drainant...), en orientant les ruissellements d'eaux pluviales vers les fosses de plantation, en proposant un arrosage (manuel ou automatique) de l'arbre pendant les 2 premières années après plantation.





**Bien accueillir les arbres dans un village**

Dans ce cahier de recommandation, il n'est pas question de présenter une palette appropriée au milieu urbain. Il existe en effet une multitude d'espèces qui peuvent trouver leur place dans l'aménagement d'espaces publics.





Le milieu urbain est relativement hostile pour les plantes (chaleur et sécheresse exagérée, imperméabilisation des revêtements, réseaux enterrés, fréquentation autour de l'arbre, arbres isolés, tailles répétées, pollution...). Aussi, lorsque l'on porte le projet de plantation, le choix des arbres doit s'orienter selon les conditions climatiques et édaphiques propres au site de projet. Il est intéressant d'améliorer au maximum les conditions d'accueil de l'arbre pour lui assurer un bon développement. Il est important de prendre en compte plusieurs éléments : les besoins spatiaux de l'arbre, l'accessibilité à l'eau, la qualité et la porosité du sol ainsi que les possibilités d'association végétale.

# Spatialisation des objectifs paysagers poursuivis par les recommandations concernant les villages et hameaux

## Objectifs concernant le patrimoine des villages

-  Poursuivre l'étude patrimoniale et historique des bourgs du Piémont et favoriser l'appropriation locale de cette histoire
-  Réinvestir les centres anciens et réduire leurs disparités urbaines avec les étirements pavillonnaires
-  Étudier la valeur patrimoniale du hameau de Barroubio et de la ferme de Bouys
-  Identifier et sauvegarder les spécificités montagnardes des hameaux et des fermes des Avant-Monts (toiture de Lauze, Sécadou, lavoir, bardage d'ardoises...)


## Objectifs concernant la silhouette et les franges de villages

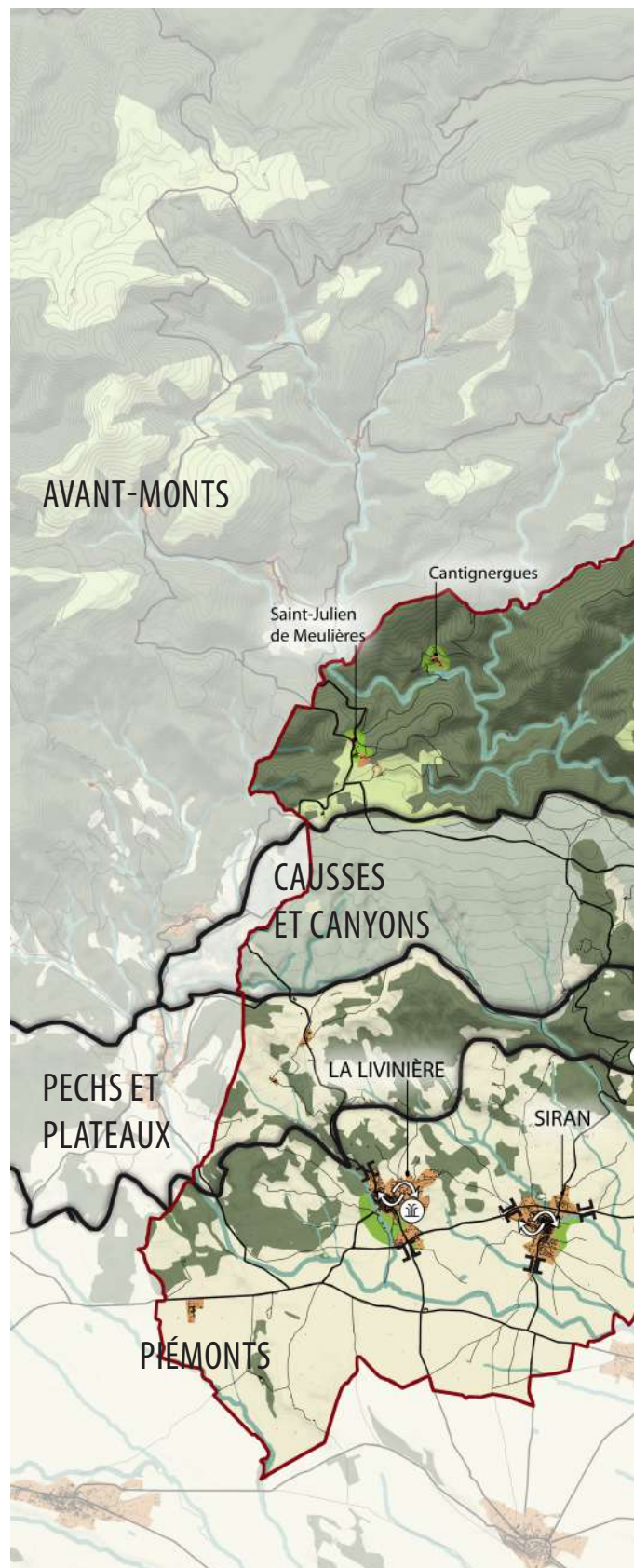
-  Préserver l'osmose architecturale entre roche et bâti et révéler les interactions et la nature de ces relations (puits, sources, cingle où éperons stratégiques, contrôle des accès, abri naturel, maisons troglodytes...)
-  Respecter la forme agglomérée des hameaux lors de tout projet de construction et en limiter les extensions
-  Soigner et vitaliser les franges fraîches et jardinées des bourgs-frères (réappropriation, gestion collective...)
-  Questionner le devenir des zones de mitage qui polluent les paysages

## Objectifs concernant les entrées de villages

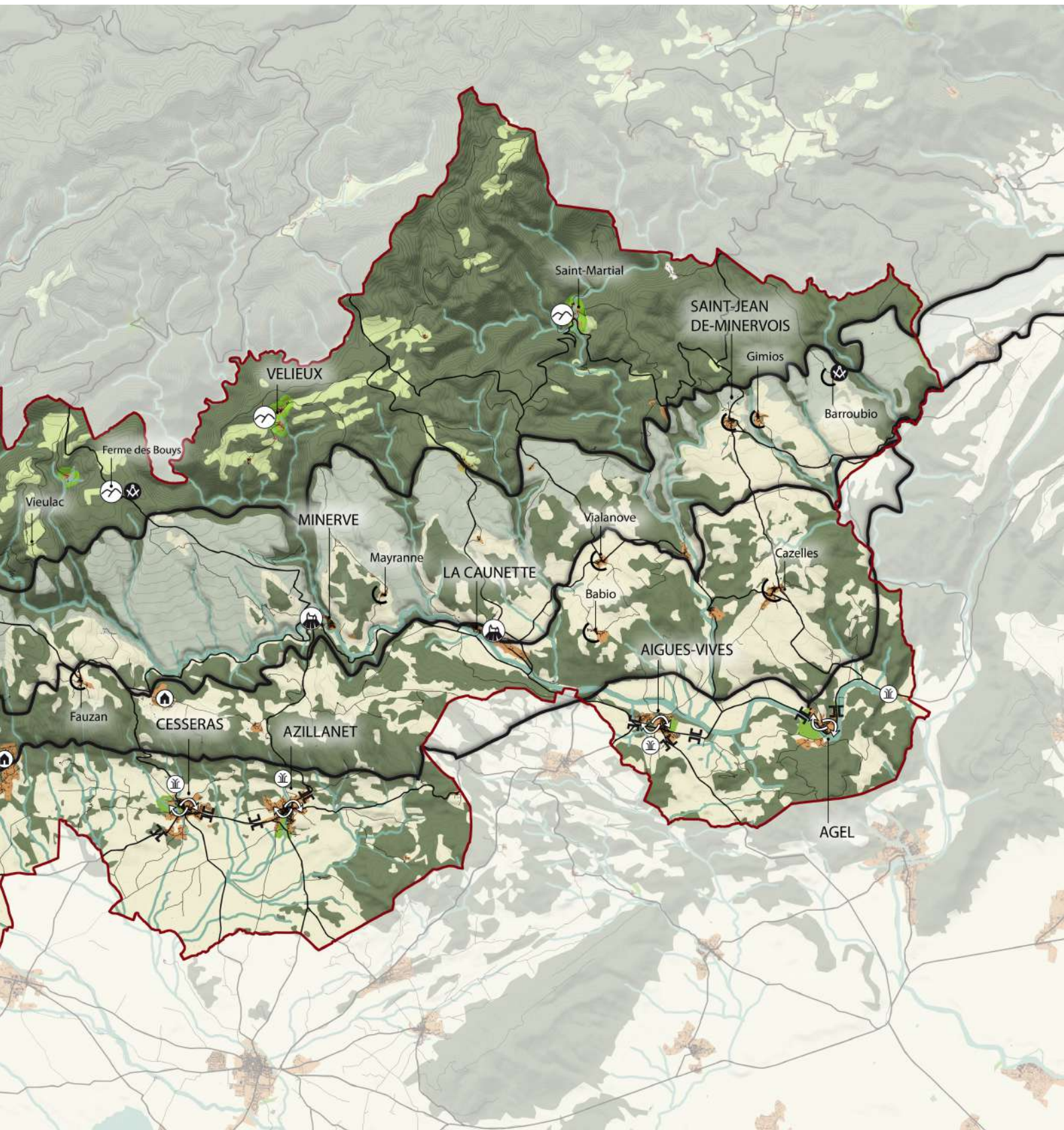
-  Requalifier les entrées de bourgs

## Objectifs concernant l'espace de fraîcheur et de convivialité

-  Valoriser les sources, les résurgences et les fontaines comme ressource précieuse et lieux de vie et de fraîcheur







## 2.3/Entretenir et développer la mosaïque agricole et forestière

L'agriculture et la forêt constituent deux composantes essentielles du territoire : le domaine forestier et le domaine agricole, dont les dynamiques sont corrélées. Des Avant-Monts forestiers à la plaine agricole se déploie une grande variété de terroirs dont la viticulture est actuellement le principal acteur. La perception des grands paysages des Avant-Monts jusqu'à la chaîne pyrénéenne est dépendante des larges ouvertures créées par l'exploitation de la vigne ou par la garrigue (encore) basse des causses.

Les espaces escarpés et les anciennes pâtures des entités intérieures et montagnardes du territoire (causses et canyons, avant-monts) ont connu une dynamique de fermeture et un changement des pratiques au cours du XXe siècle qui a profondément transformé la physionomie des paysages. Le fort dynamisme viticole, facteur incontestable du développement de l'économie locale, a permis de conserver un paysage largement ouvert sur les sols alluvionnaires et marneux du territoire (piémonts, pechs et plateaux) et de souligner les singuliers archipels viticoles en plein garrigue haute sur les lentilles de marnes des causses et canyons.

Cette apparente monoculture, composée en réalité d'une diversité de terroirs, est accompagnée d'un patrimoine fin et précieux qui structure discrètement le paysage : ce sont les arbres champêtres, les châtaigneraies oubliées, les oliveraies, les murettes et les capitelles hérités de la polyculture méditerranéenne. Un riche patrimoine ethnographique dont la protection nécessite des outils de gestion nouveaux et adaptés aux itinéraires culturels actuels.

L'abandon des terres les plus escarpées et difficiles d'accès laisse place à l'enrésinement en pin d'Alep au détriment des espaces ouverts, ce qui accentue le risque d'incendie.

Le redéploiement de savoir-faire traditionnels et le soutien aux pratiques alternatives (agroécologie, construction en pierre sèche, élevage, diversification, gestion des interfaces paysagères...) permettraient de lutter à long terme contre l'enrésinement, la banalisation et la fermeture des paysages. Un redéploiement de pratiques doit s'appuyer sur les attentes locales en termes de cadre de vie et d'alimentation.

Si les axes de diversification se font encore relativement discrets, cette dynamique est à l'œuvre (nouveaux îlots viticoles, plantes à parfum, aromatiques et médicinales...). Au regard des changements climatiques envisagés, cette réflexion doit se poursuivre et s'enrichir pour contribuer à la mise en place d'une agriculture et une sylviculture durables, résilientes et s'appuyant sur les spécificités des différentes entités paysagères.



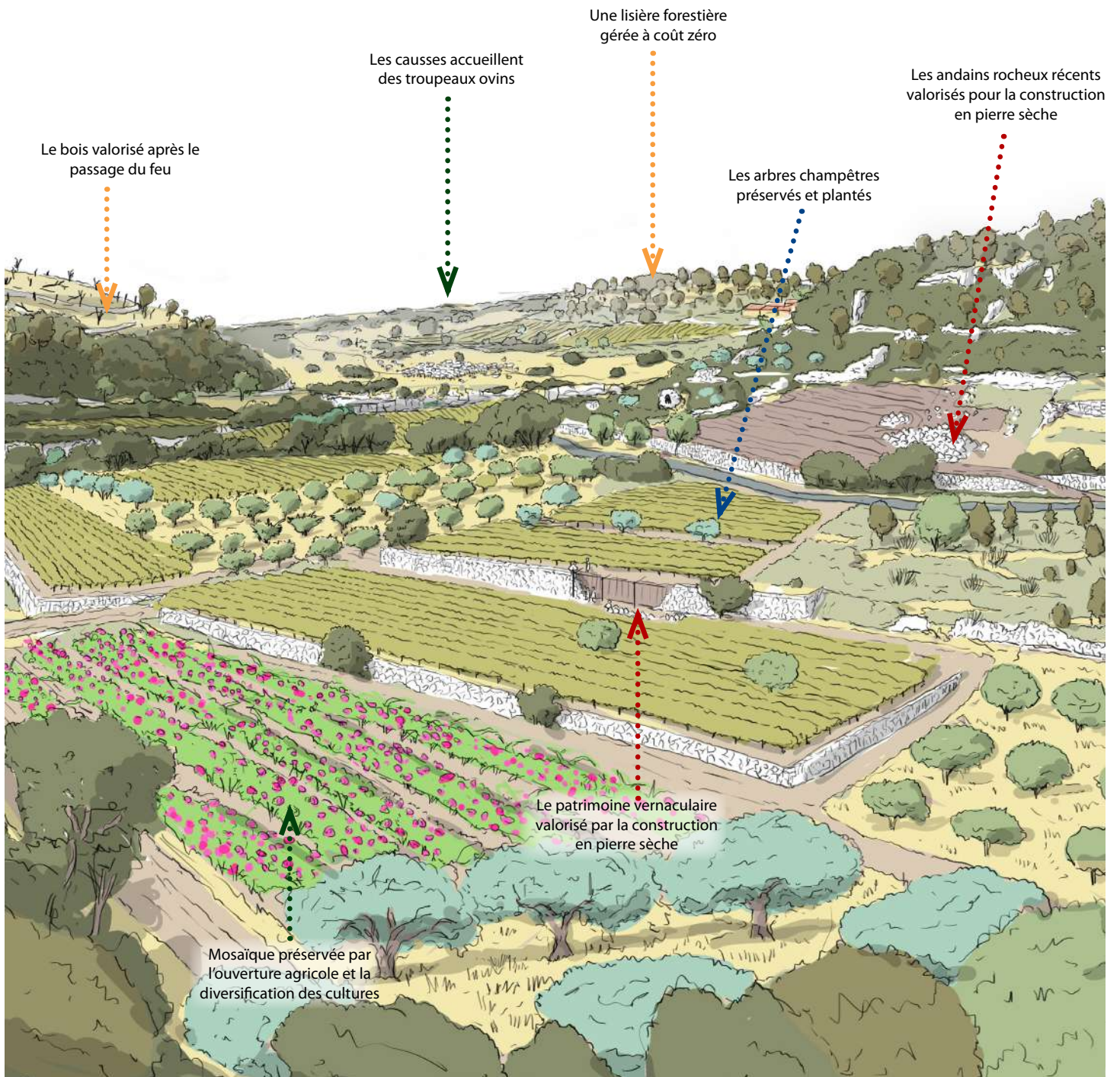


SCHÉMA REPRÉSENTANT LES POINTS DE RECOMMANDATIONS POUR LA MOSAÏQUE AGRICOLE ET FORESTIÈRE  
(ci-contre)

.....➤ Recommandations concernant les activités agricoles et leur diversification

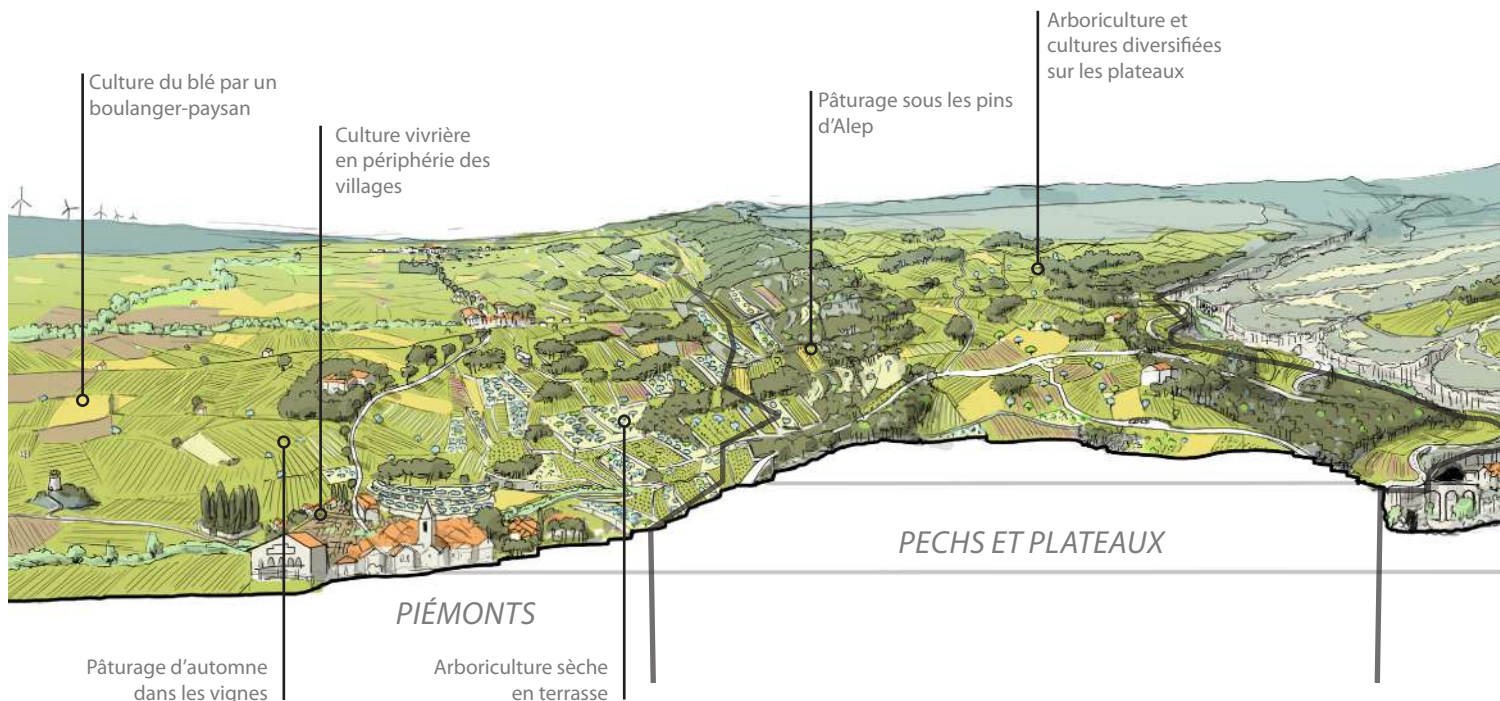
.....➤ Recommandations concernant le patrimoine en pierre sèche

.....➤ Recommandations concernant les arbres champêtres

.....➤ Recommandations concernant la forêt et les interfaces paysagères : forêt/champs, forêt/village

## Maintenir et encourager une agriculture révélatrice des paysages

La qualité des paysages des causses et canyons dépend en grande partie de l'activité agricole qui révèle et souligne les paysages. Les archipels viticoles qui festonnent les canyons dessinent l'image iconique du Minervois : un territoire vivant. Les terres qui s'enfrichent brouillent la lecture des paysages et font disparaître une part de l'identité des paysages. Maintenir un dynamisme agricole, aujourd'hui essentiellement viticole, est primordial pour la qualité des paysages.



EXEMPLE DE PISTES DE DIVERSIFICATION  
OFFERT PAR LES PAYSAGES DES CAUSSES ET  
CANYONS

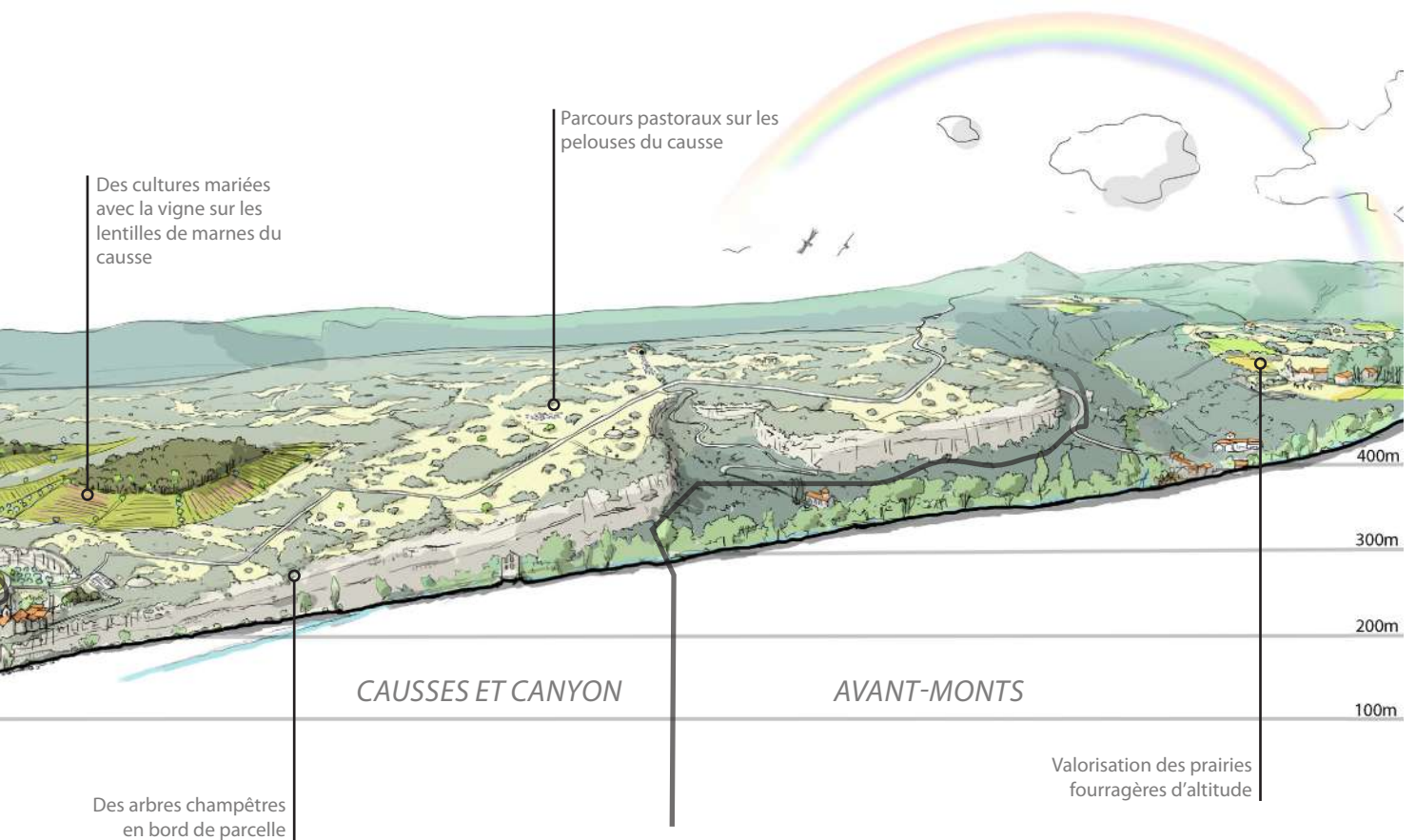
## Étudier les potentialités pastorales et agricoles

Le territoire rural des causses et canyons doit relever de nombreux défis : changement climatique, raréfaction de la ressource en eau, lutte contre la déprise agricole. Des défis qui nécessitent aujourd'hui des outils de recensement du foncier disponible, d'identification des potentiels pastoraux et agricoles pour trouver de nouveaux axes de diversification.

Actuellement, l'émergence de nouveaux axes de diversification de l'activité viticole comme les plantes à parfums, aromatiques, mellifères et médicinales (PPAM) ou l'arboriculture permet d'enrichir la mosaïque paysagère des causses et canyons avec des cultures compatibles ou complémentaires à la vigne.

De manière plus large, une réflexion globale doit être amorcée concernant les modes de vie, les filières de transformations, les débouchés de vente locale pour mettre en interaction ces différentes ressources du territoire.





## Œuvrer pour le redéploiement du pastoralisme

L'activité pastorale représentait jusqu'au milieu de XXe siècle une composante importante de l'identité du Minervois avec les larges espaces de vaine pâture des causses. Aujourd'hui marginale sur le territoire, cette activité peine à trouver sa place mais le potentiel pastoral existe : ressource fourragère des prairies, pâtures en vignoble l'hiver, en forêt l'automne, transhumances sur les parcelles communales... Le pastoralisme peut même constituer un outil précieux pour maintenir ouvertes les pelouses du Causse ou participer à l'entretien des espaces coupe-feu et plus généralement à conserver des points de vue paysagers.



.....➤ **DANS LE PROGRAMME D'ACTION : Action Action 3.1 « Développer une méthode pour l'ouverture des milieux et la diversification agricole »**

### **Un territoire édifié à valoriser**

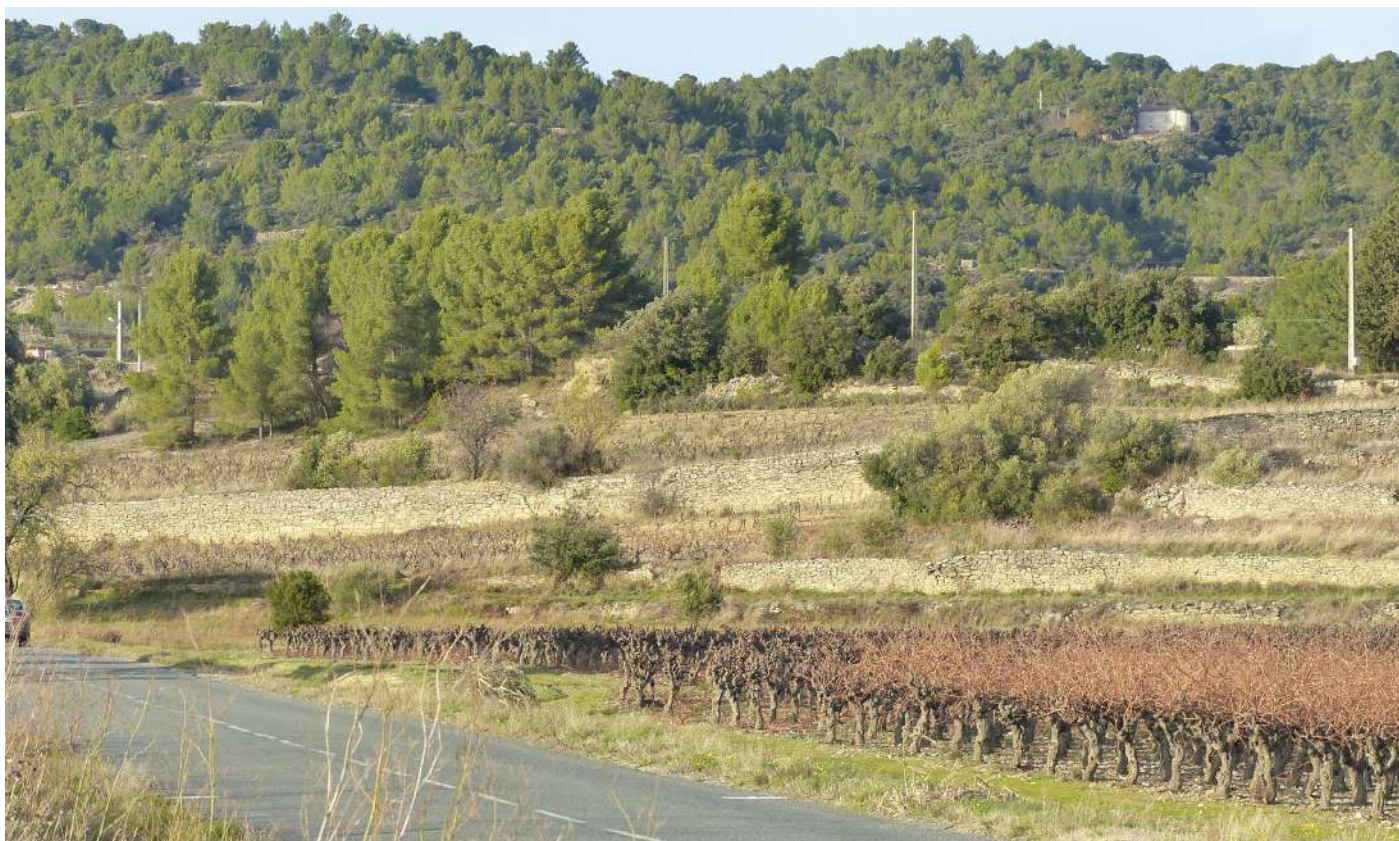
L'usage de la pierre sèche est omniprésent dans les paysages du Minervois : clapas, murettes, mur clapas, capitelles... Les piémonts concentrent un très grand nombre d'ouvrages de soutènement en pierre sèche formant un terroir architecturé d'une grande beauté. Ce patrimoine hérité d'une époque où l'usage était répandu nécessite un entretien régulier qui n'est plus assuré. Les murs gonflent et tombent...

Même si l'entretien de l'ensemble de ce patrimoine ne peut pas être assuré aujourd'hui, certains murs comptent plus que d'autres dans le paysage; ceux-ci doivent être inventoriés et faire l'objet d'un programme de mise en valeur à l'échelle des causses et canyons.

La mise en œuvre de la pierre nécessite la réappropriation locale d'un savoir-faire millénaire grâce à la structuration d'un réseau d'acteurs autour de la pierre sèche, d'artisans et d'associations.

Ce vaste chantier nécessite d'avoir une gestion efficace de la ressource en pierre en valorisant par exemple son extraction lors d'ouverture viticole (les andains), son stockage et sa mise à disposition pour des projets publics ou privés.

➔ **DANS LE PROGRAMME D'ACTION :**  
Action 3.5 « Animer un réseau pierre sèche »



Le paysage de terrasses aux abords de Cessero



## La pierre sèche, une technique performante d'avenir

L'usage de la pierre structure le parcellaire étagé du Minervois. Outre sa parfaite intégration et sa valeur patrimoniale indéniable, cette technique présente des caractéristiques très intéressantes permettant le libre écoulement des eaux de ruissellement et conservant une relative «souplesse structurale» contrairement aux murs maçonnés imperméables et rigides. Un mur de pierre sèche construit dans les règles de l'art est un ouvrage dont la durée de vie est de l'ordre du siècle. Ces murs accueillent également la petite faune locale, les lézards verts y trouvent un refuge privilégié.

Grâce au travail de groupements d'artisans, la pierre sèche redevient une alternative à la maçonnerie «traditionnelle» grâce à la formalisation des règles de l'art et l'élaboration de normes précises. La construction en pierre sèche peut aujourd'hui prétendre aux mêmes certifications qu'une construction en pierre maçonnée.

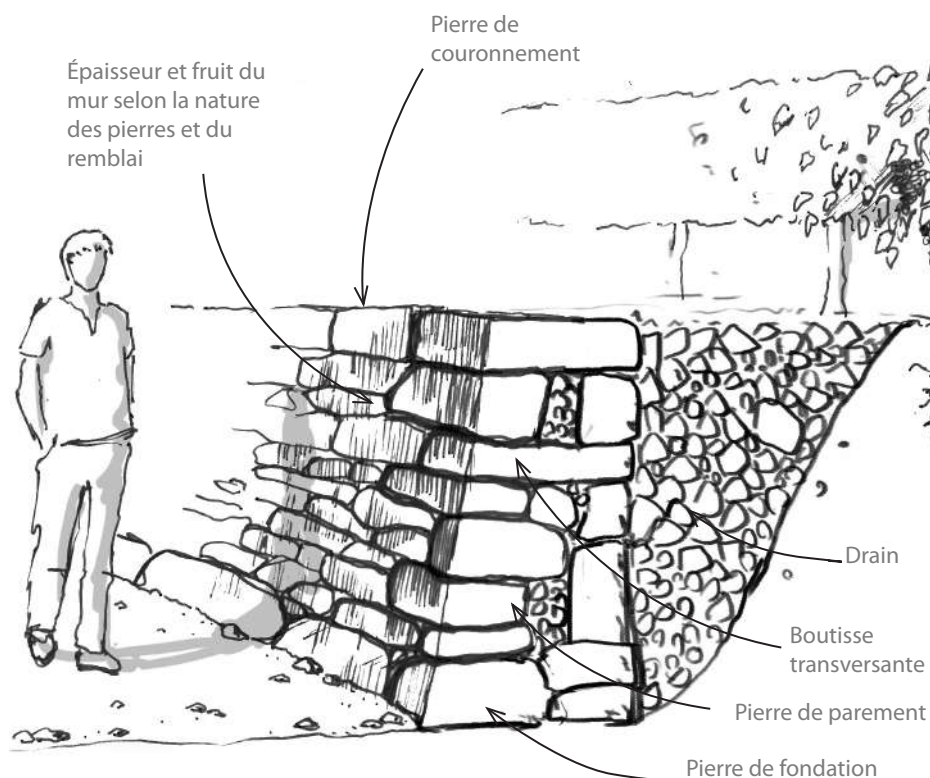
### SCHEMA D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT EN PIERRE SÈCHE

Les constructions en pierre sèche utilisent uniquement de la pierre, sans mortier ni autre liant. Chaque pierre est soigneusement disposée pour construire un mur autoportant.

Les murs de soutènement sont construits avec des pierres aux caractéristiques et aux utilités spécifiques (pierre cyclopéenne pour fondation, boutisse, pierre de parement, de calage, de remplissage ou encore de couronnement).

Les rebus de taille sont réemployés pour créer le drain à l'arrière du mur.

Pour tout projet en pierre sèche, il est recommandé de faire appel à des professionnels en pierre sèche (ex. : formation CQP N2 ou N3 selon la nature de l'ouvrage).



### EXEMPLE D'APPAREILLAGE DU TERRITOIRE DES CAUSSES, CANYONS ET VIGNOBLES



Opus clavé à gauche et opus assisé à droite



Opus incertum



Opus incertum et cyclopéen (appareillage de pierre de gros calibre)

## Les arbres champêtres, des compagnons précieux

Les arbres champêtres qui émaillent les paysages des Causses et canyons sont les reliques d'anciennes pratiques de polyculture. Les cultures accueillait autrefois, entre leurs rangs, une grande variété d'arbres fruitiers.

Ces témoins précieux structurent encore les paysages agraires des causses et canyons mais perdent toute attention. Ils dépérissent sans être remplacés ou sont même arrachés.

La raréfaction de ces arbres isolés, des haies arborées, des cultures mariées, des allées... conduit à la simplification des paysages, voire à leur banalisation.



La floraison hivernale de l'amandier près de Cazelles



L'azerolijer

## Des arbres qui rendent de nombreux services

La valeur de ces structures végétales n'est pas qu'esthétique ou historique ; elle est aussi technique, économique, sociale et écologique. Il est essentiel de s'intéresser aux services écosystémiques que les arbres hors forêt pourraient procurer pour façonner des paysages harmonieux et apporter du bien-être aux populations et aux cultures. Ils ont des effets importants sur la préservation de l'environnement : économie de l'eau, régulation du régime des pluies, conservation des sols, régulation du climat et du vent et surtout maintien de l'équilibre des écosystèmes. Ils participent à la préservation d'une faune qui y trouve refuge ou s'en nourrit. Ils partagent généreusement leur production, leurs fruits, leur bois, leur énergie...



## Valoriser les arbres champêtres

Ci-dessous quelques arbres qui font partie de l'identité des paysages :

### QUELQUES ARBRES CHAMPÊTRES



> Olivier



> Amandier



> Cormier



> Jubier



> Azérolier



> Poirier à feuilles d'amandier

### ARBRES DES COINS PLUS FRAIS DES AVANT-MONTS



> Noyer



> Cognasier



> Châtaignier

Mais aussi : Figuier, noisetiers, érables de Montpellier...

.....➤ **DANS LE PROGRAMME D'ACTION : Action 3.2 « Préserver et renouveler les arbres champêtres »**



### **Le pin d'Alep envahisseur ou opportuniste ?**

Le pin d'Alep est une essence très dynamique, souvent perçu comme un envahisseur malvenu. Il n'est en réalité qu'un opportuniste qui a su profiter de l'abandon des terres les moins mécanisables, fermant les paysages des serres, des pechs et des mourels.



### **Le pin d'Alep : une essence forestière récemment réhabilitée**

Les débouchés du pin d'Alep étaient initialement ceux de la pâte à papier et de bois énergie ; pourtant, cette essence est depuis très longtemps utilisée en ébénisterie, charpente et même en construction navale.

L'essence, pâtissant d'une mauvaise réputation, ne possédait pas de normalisation « bois de structure ». Depuis avril 2018, grâce au collectif associatif France Forêt PACA, le bois peut-être utilisé comme bois de construction et bénéficie de la garantie décennale.

Cette utilisation nouvelle est peut-être l'occasion d'adapter la gestion des boisements de pin d'Alep dans cette optique nouvelle.

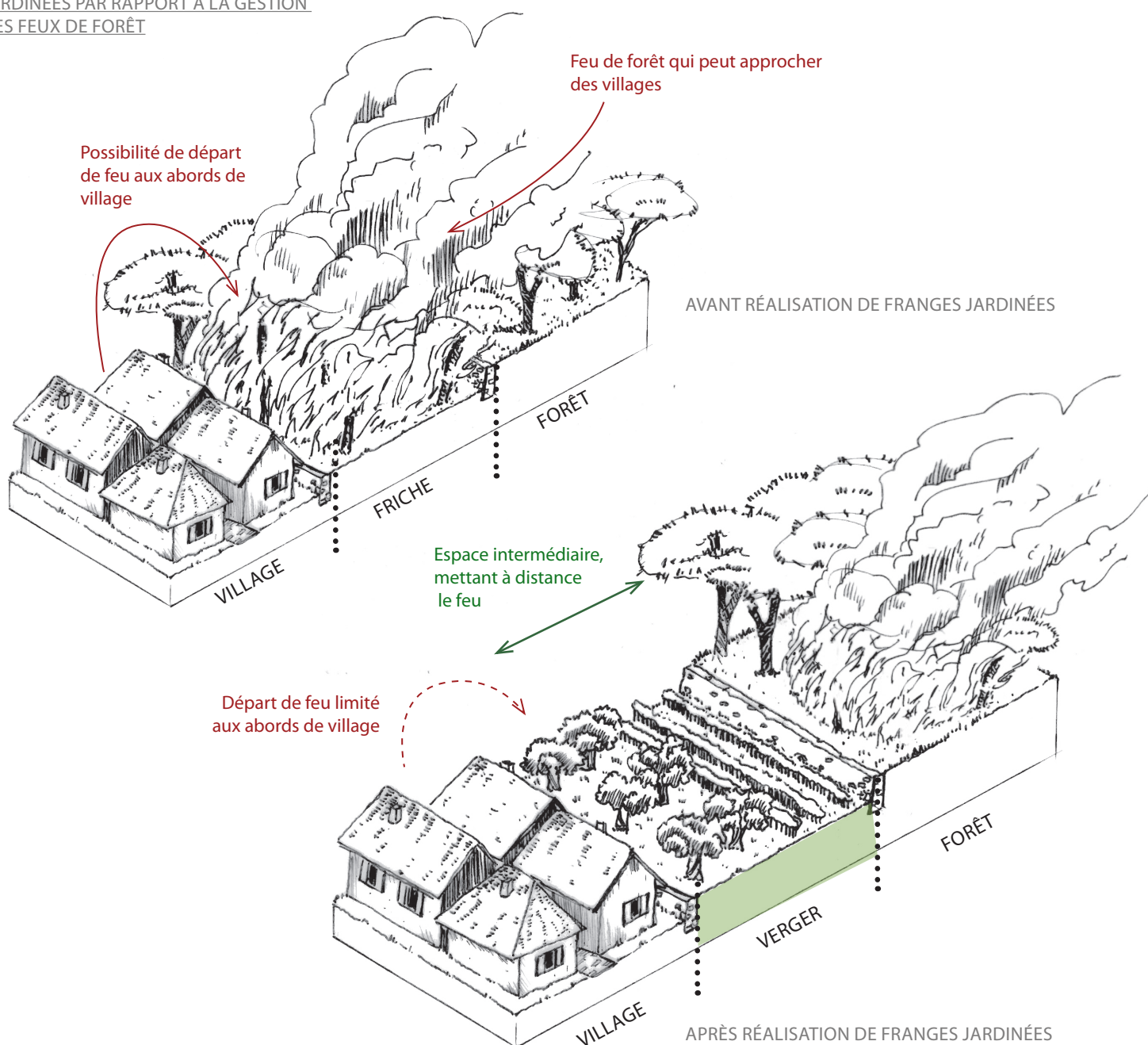


## Qualifier les interfaces pour réduire le risque incendie et limiter la fermeture des paysages

Les interfaces paysagères forêt/champs, forêt/village, sont des lieux stratégiques pour réduire la vulnérabilité aux incendies et qualifier les paysages.

La nécessité d'entretenir des coupures de combustible implique de gérer au quotidien des espaces de traitement de la végétation, tant en volume qu'en structure pour ralentir l'avancée du feu. Les pelouses pâturées, le sylvopastoralisme, la vigne, les vergers, les cultures de plein champ sont des pratiques qui permettent d'atteindre cet objectif tout en qualifiant les paysages. Ce constat est tout particulièrement vrai à l'orée des villages où le risque pour les populations est grand et les bénéfices d'ouvertures agricoles et paysagères importants.

SCHÉMA DU BÉNÉFICE DES FRANGES JARDINÉES PAR RAPPORT À LA GESTION DES FEUX DE FORÊT



DANS LE PROGRAMME D'ACTION : Action 3.4 « Adopter une gestion intégrée du risque incendie grâce aux interfaces paysagères »

## Le chêne vert, une part importante de l'identité des paysages

Les paysages autrefois ouverts du Minervois laissent aujourd'hui place à de larges étendues forestières sur les causses et les vallées schisteuses des Avant-Monts.

«*Mon père disait : y'a 50 ans, on trouvait pas de bois pour se chauffer, maintenant, c'est que de la forêt*» témoigne une habitante de Vélioux. En effet, l'omniprésence du chêne vert est héritée du système agro-sylvo-pastoral du XVIIIe et XIXe siècle et de l'abandon du pastoralisme, des mates et des activités de charbonnage depuis l'après-guerre. Cette yeuse est présente sous multiples formes : garrigue éparses, chênaie basse, maquis, bouquet ou arbre isolé accompagnant les vignobles. C'est donc une essence forestière qui participe pleinement à l'identité des paysages du Minervois.



Boisement de chêne vert entre le parcellaire de vignes blanches



Chêne isolé dans les rares espaces ouverts des hautes garrigues des causses



Depuis les hauteurs de Saint-Jean de Minervois, le territoire semble intégralement couvert d'un manteau homogène de chêne vert

### Anticiper les effets visuels des coupes et interventions forestières

Le moutonnement sombre forme bien souvent le fond de scène quotidien des paysages emblématiques du Minervois. Le territoire offrant de larges belvédères et panoramas, les horizons et les versants forestiers sont largement perçus. L'étendue forestière participe également au sentiment d'«authenticité des paysages» et de «sauvage» exprimé par les habitants. Il s'agit donc d'anticiper au maximum l'impact des opérations forestières (coupe rase, plantation monospécifique d'essence exogène...) sur les paysages.



## Des chênes verts vénérables








Cette essence forestière a une croissance lente et une longévité importante. Ces arbres participent à la qualité des paysages en accompagnant les routes, en bord de parcelle, sous forme de bouquets (les mates) ou d'arbre isolé. Certains ont une valeur patrimoniale importante comme le vénérable et imposant chêne vert de la croix d'Abdon qui atteint presque les 400 ans. Un patrimoine vivant et un refuge écologique qui est à préserver et à léguer aux générations futures.





Le remarquable chêne vert pluricentenaire de la Croix d'Abdon

# Spatialisation des objectifs paysagers poursuivis par les recommandations concernant la mosaïque agricole et forestière


## Objectifs concernant les activités agricoles et leur diversification

-  Limiter la fermeture et la banalisation des paysages
-  Entretenir et enrichir la mosaïque de milieux des causses
-  *Archipel viticole* Préserver la singularité des archipels viticoles et des vignes blanches sur calcaire lacustre qui rythment les causses
-  *Vignes blanches*
-  *Combes jardinées* Préserver le terroir agricole complexe et édifié en terrasses des piémonts et les combes jardinées des mourels
-  *Prairies suspendues* Préserver les prairies d'altitude sur calcaire primaire et les pratiques associées
-  À l'orée des villages, préserver et valoriser les cultures fruitières ou vivrières appropriées à un climat plus frais et d'altitude



## Objectifs concernant le patrimoine en pierre sèche

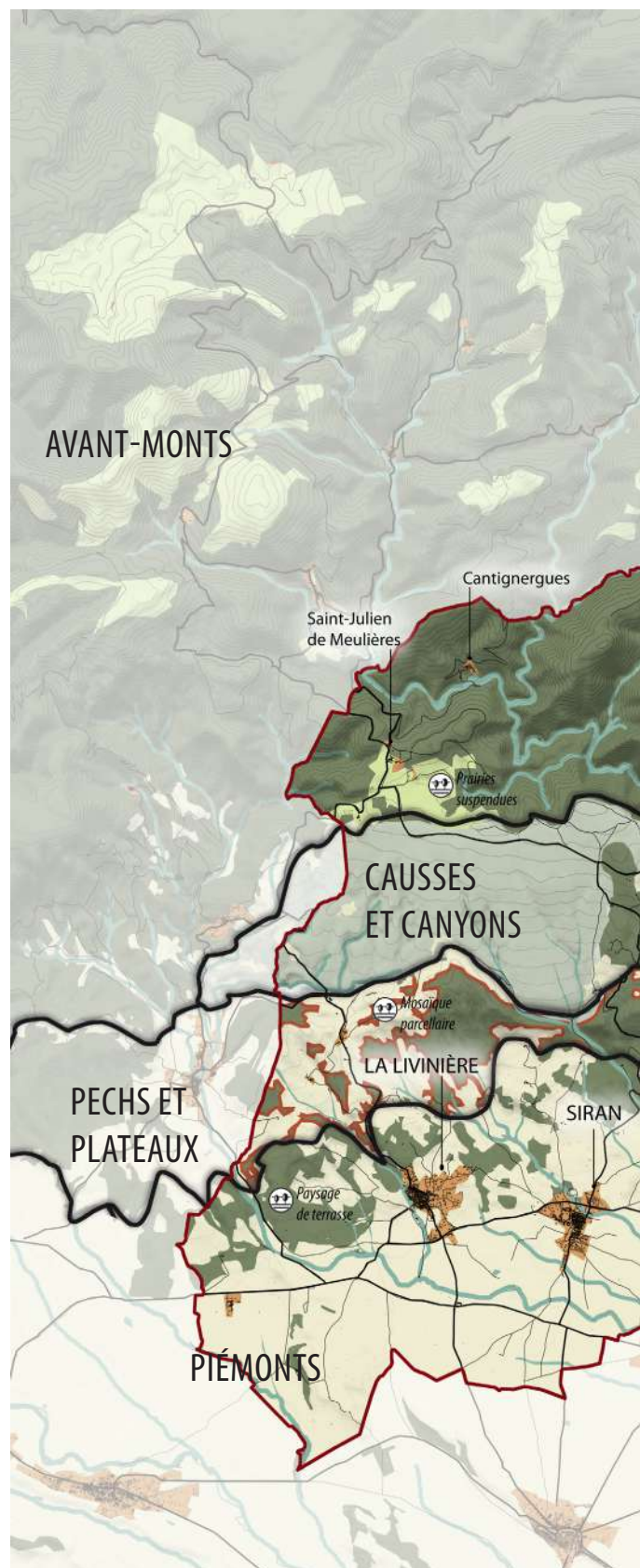
-  *Paysage de terrasses* Préserver le terroir agricole complexe et édifié en terrasses des piémonts
-  *Clapas* Préserver la riche mosaïque parcellaire des plateaux viticoles, entrecoupée de clapas, capitelles et arbres champêtres

## Objectifs concernant les arbres champêtres

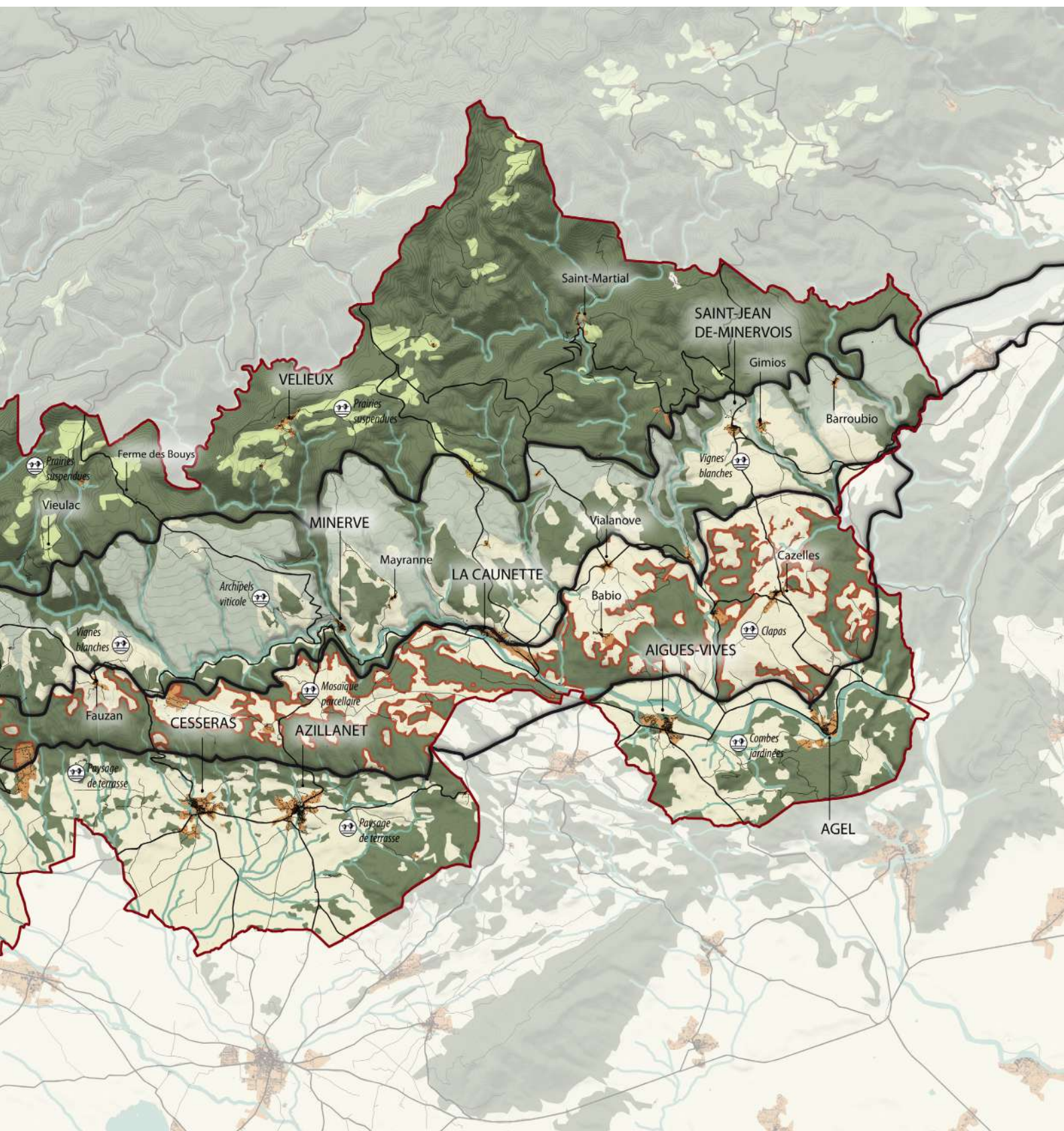
-  *Mosaïque parcellaire* Préserver la riche mosaïque parcellaire des plateaux viticoles, entrecoupée de clapas, capitelles et arbres champêtres

## Objectifs concernant la forêt et les interfaces paysagères : forêt/champs, forêt/village

-  Entretenir la mosaïque agricole et boisée en gérant les interfaces paysagères (forêt, champs, lisière des villages)
-  Limiter la fermeture et la banalisation des paysages







## 2.4/Célébrer la dimension matérielle et symbolique des sites historiques et naturels

Ce territoire possède une grande richesse de lieux singuliers qui font ressortir les grandes typologies des sites selon les entités paysagères considérées et des enjeux différents :

– Les sites culturels sont majoritairement présents dans les espaces les plus habités et cultivés du territoire (plaine, piémont, pechs et plateaux, mourels, bords de Cesse et affluents...). Ces sites fragiles témoignent souvent d'un attachement ancien aux lieux et sont parfois négligés ou insuffisamment mis en résonance avec les paysages.

– Les sites naturels et pittoresques concernent les entités intérieures et « montagnardes » marquées par une géomorphologie tourmentée (causses, canyons, avant-monts). Ces lieux d'évasion et de découverte sont concernés par des enjeux forts d'accès et de fréquentation et par des impacts écologiques.

Les causses et canyons du Minervois sont riches d'une très longue histoire dont les traces subsistent encore dans de très nombreux sites uniques. Ce riche patrimoine doit rester dans la mémoire collective. Ces empreintes, dont certaines remontent à la préhistoire, alimentent un imaginaire riche et donnent sens et profondeur historique aux paysages.

Les différents sites naturels et historiques qui jalonnent le territoire constituent autant de bijoux qui participent à la renommée des paysages du Minervois. Il apparaît localement une certaine crainte d'une mise en tourisme excessive et un désir de mieux sensibiliser les visiteurs plutôt que d'interdire et restreindre l'accès aux sites fragiles.



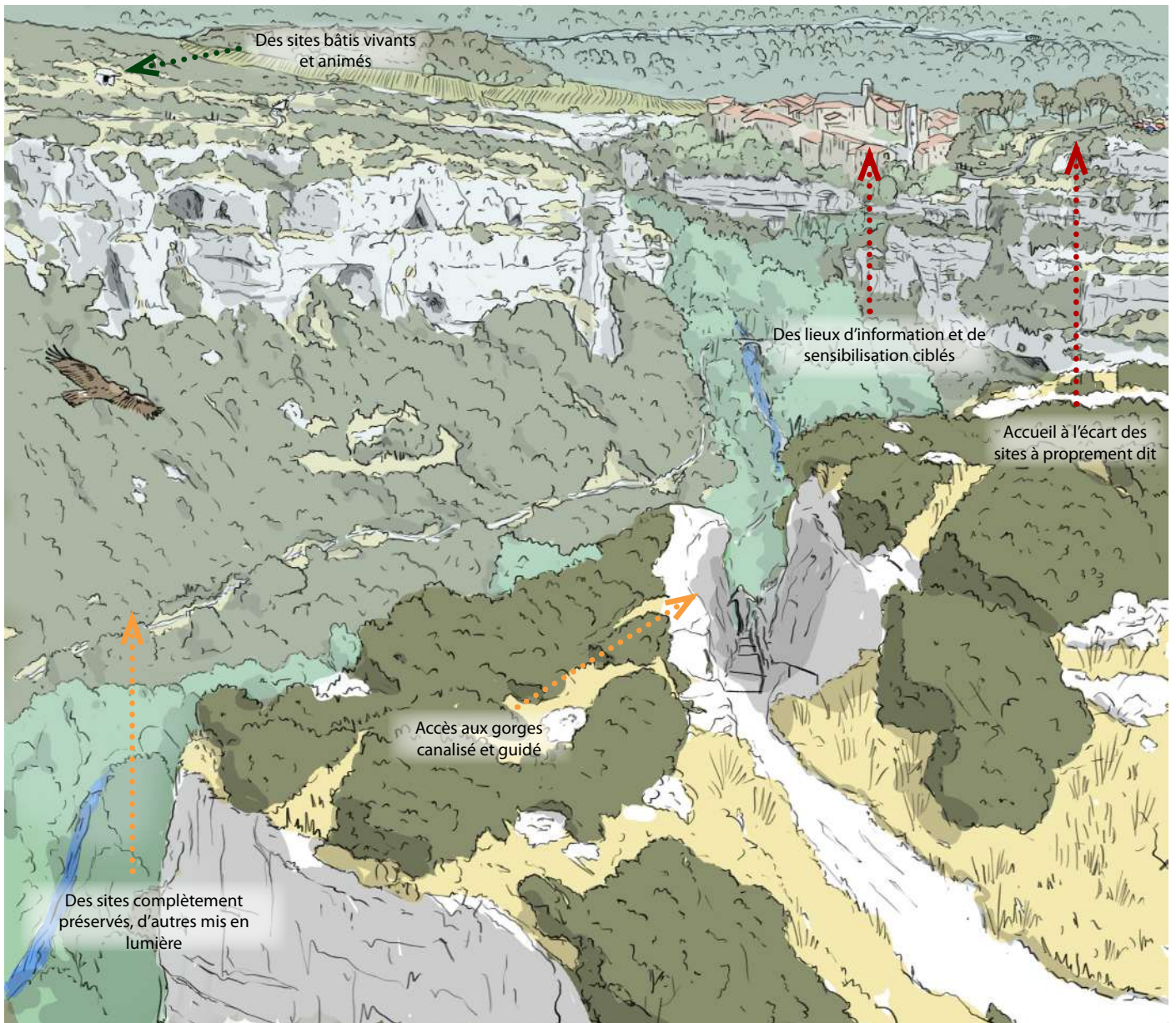


SCHÉMA REPRÉSENTANT LES POINTS DE RECOMMANDATIONS POUR LES SITES HISTORIQUES ET NATURELS (ci-contre)

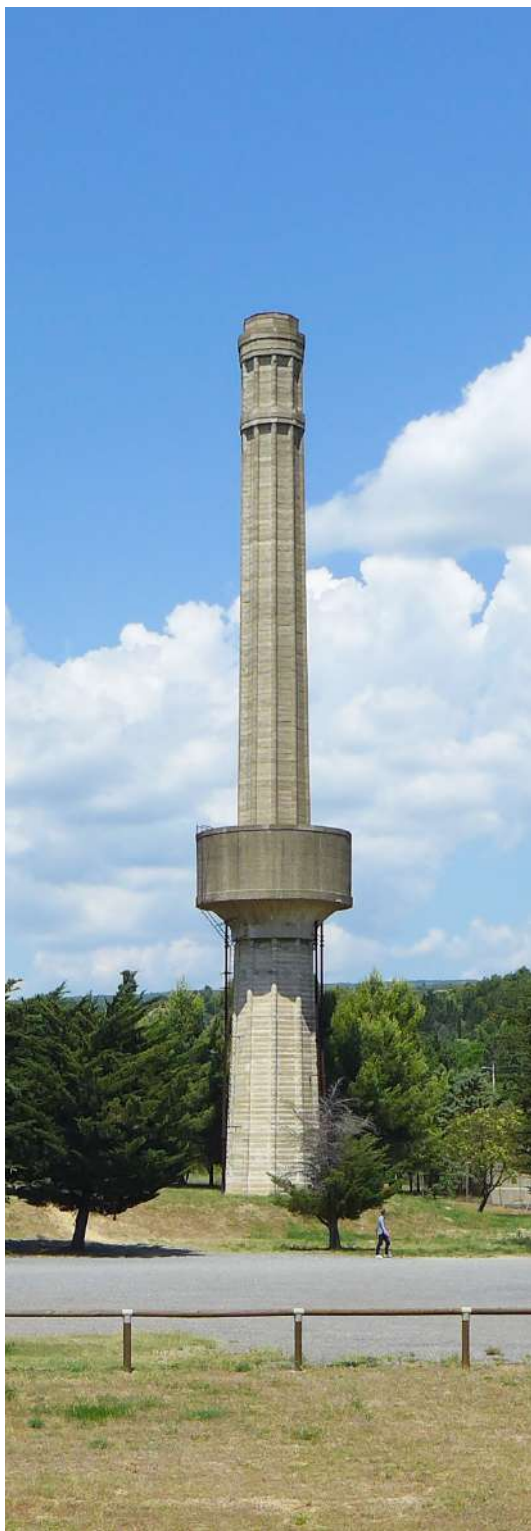
•••••➤ Recommandations concernant la connaissance et la protection des sites et des paysages

•••••➤ Recommandations concernant l'exploration guidée et respectueuse des sites fragiles

•••••➤ Recommandations concernant l'accueil, l'information et la sensibilisation des visiteurs

## Protéger le patrimoine

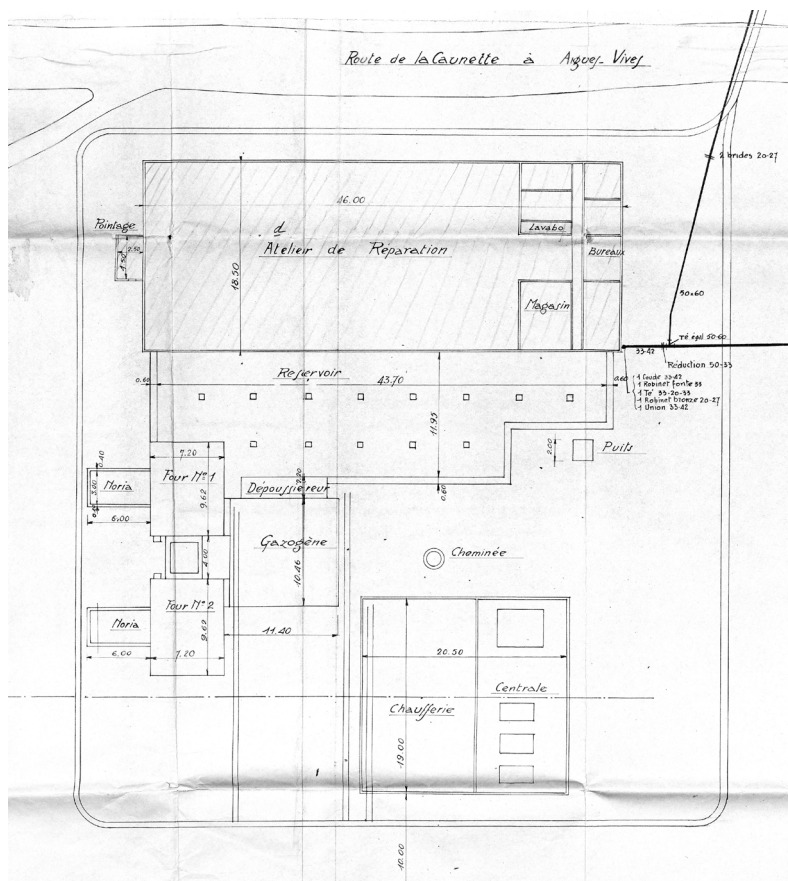
Malgré l'important travail mené par les associations, le pays et les services de l'état, le territoire souffre encore de lacunes concernant la connaissance et la protection de ses nombreux sites bâtis et naturels. Œuvrer pour l'identification et la protection des sites est l'affaire de tous. Cet important travail de fond demeure le point de départ essentiel pour assurer leur protection et valorisation future.



### EXEMPLE DU CARREAU DE LA MINE DE LA CAUNETTE :

La cheminée en béton de La Caunette, haute de 48 m, est un important point de repère dans les paysages et un témoignage imposant de l'ancienne usine de transformation locale de lignite.

*« La cheminée ?... Elle ne marchait plus, mais devait servir à évacuer la vapeur du gros alternateur de l'ancienne usine... En 1945 on est monté pour mettre le drapeau français ! Enfin, moi, je ne suis pas monté jusqu'en haut, parce que j'avais la trouille ! »*  
Ancien mineur de La Caunette










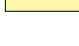
Plan de l'usine de distillation de lignite à La Caunette -1935 -  
Source Archives départementales de l'Hérault, 85115

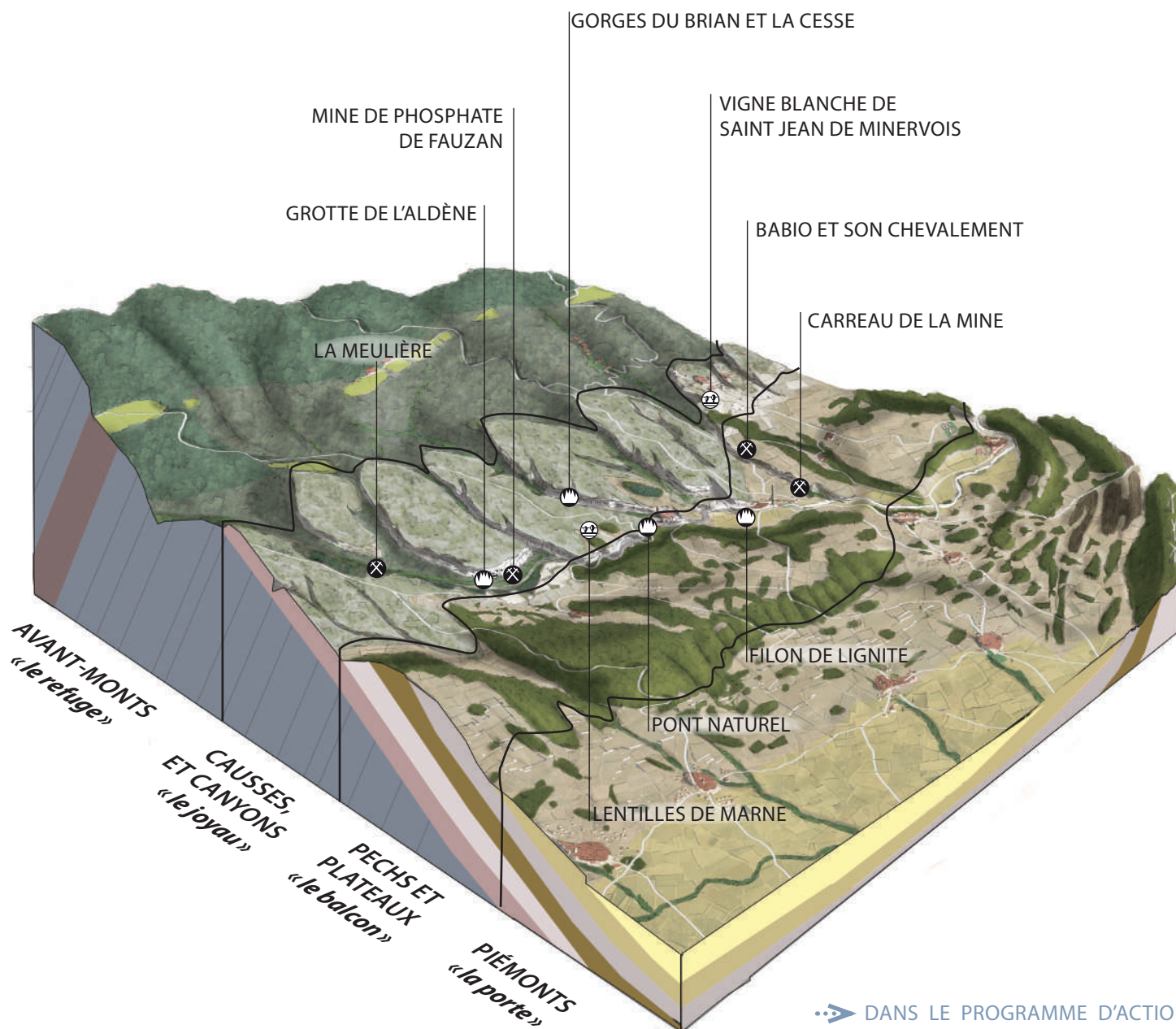


## Des sites et la géologie racontent les paysages

Les sites naturels et historiques traduisent la grande diversité de sols et de terroirs du Minervois. Ils racontent le paysage à leur manière. Les cultures de vigne festonnant les canyons ou le riche patrimoine minier (lignite, meules de calcaires à grain de quartz) l'expriment même de façon explicite.

Mieux connaître cette relation (site, sol, géologie, paysage, histoire) servira pour élaborer une stratégie interprétative à l'échelle du Grand Site, un fil narratif des paysages, qui donne un sens est une profondeur supplémentaire aux paysages des causses et canyons dans leur ensemble. Les sites deviennent ainsi les ambassadeurs des paysages et de leurs spécificités.

Roches schisteuses et gréseuses multiples	
Calcaires primaires dressés	
Calcaires à alvéolines	
Calcaire lacustre de Ventenac	
Calcaires lacustres blancs d'Agel	
Marnes	
Limon, grès, conglomérats rouges de la formation d'Aignes	
Alluvions et colluvions multiples	



AXONOMÉTRIE DU TERRITOIRE ET DES SITES EN LIEN AVEC LA GÉOLOGIE

- DANS LE PROGRAMME D'ACTION : Action 2.6 «adapter le règlement de l'opération «Colorons le Pays pour la sauvegarde du patrimoine historique et architectural»
- DANS LE PROGRAMME D'ACTION : Action 4.5 «Raconter la géo-histoire des paysages»

## Se reculer pour mieux explorer

La possibilité d'accéder au plus près de certains lieux en voiture rend vulnérables les sites du Minervois en période d'affluence.

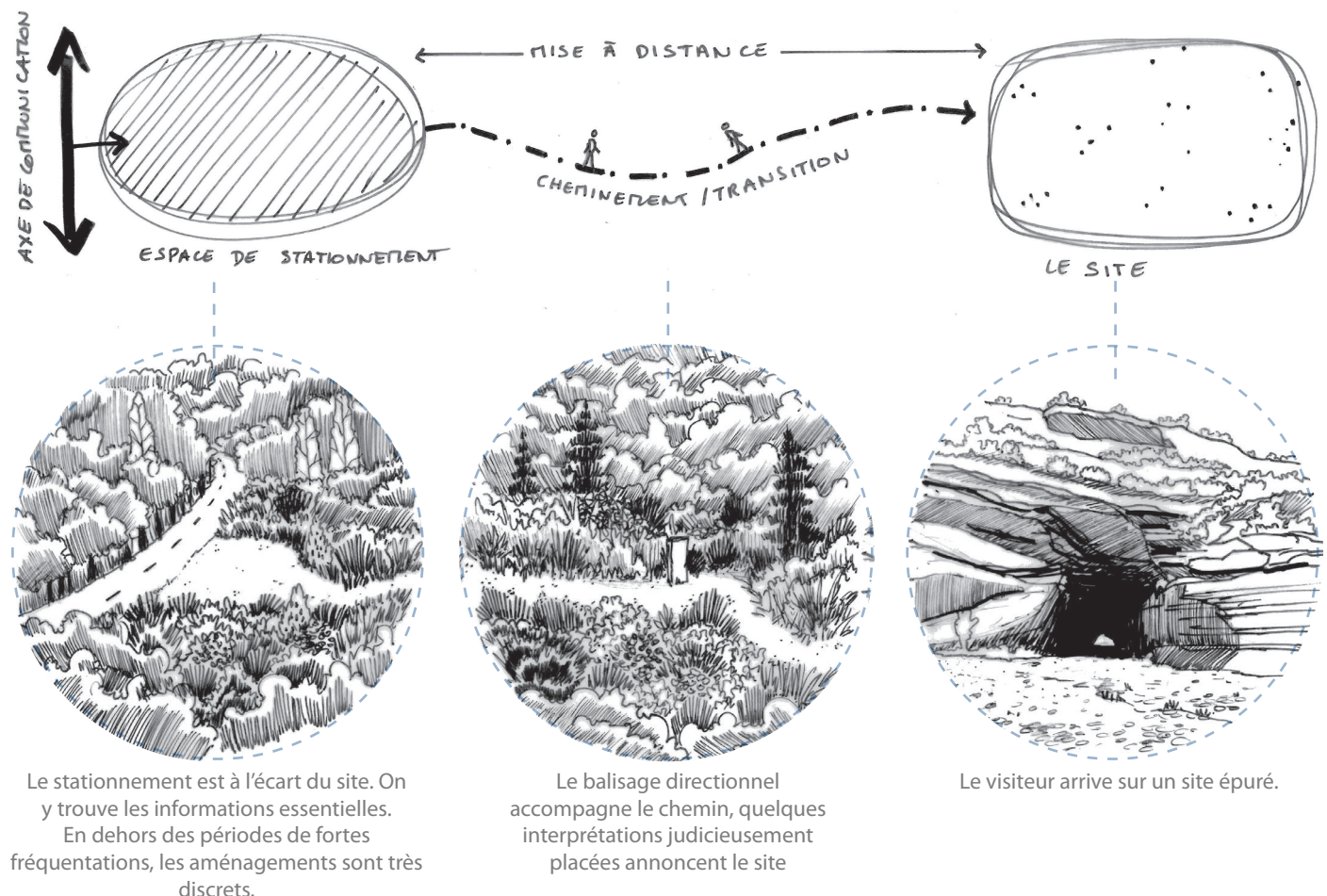
Afin de réduire l'impact de l'afflux d'automobilistes sur les sites remarquables, les espaces d'accueils et de stationnement doivent être astucieusement positionnés et aménagés à bonne distance afin de ne pas dénaturer le site et en permettre une exploration apaisée.

Un canyon, une grotte, un dolmen se gagnant par la marche dans un cadre préservé transforme radicalement la rencontre. La découverte d'un site s'inscrit dans une approche globale qui s'amorce bien avant sa rencontre et prend racine dès le parcours qui nous mène à lui.

## Éviter de parasiter le site au quotidien

L'aire d'accueil constitue donc un moment essentiel de l'expérience du site et doit être projetée avec toute l'ingéniosité qui s'impose pour que son positionnement, son écriture et son dimensionnement s'inscrivent naturellement dans l'ensemble du parcours.

Ces espaces ne doivent pas apparaître en dehors des périodes d'affluence comme des aménagements surdimensionnés pouvant parasiter le site au quotidien.





## Informer sur des lieux ciblés et peu impactants

L'information doit laisser place à la poésie des lieux et la représentation et l'imaginaire que le site suscite en chacun. Il ne doit en aucun cas parasiter par un contenu interprétatif trop présent. Si ce contenu doit être présent in situ, il est important de privilégier l'emploi d'un support discret et suggestif en résonance avec l'identité propre du site.

L'information est donc préférentiellement regroupée sur des lieux ciblés, hors du cadre de l'expérience sensible du site. Le lieu d'accueil et de stationnement peut être un espace adéquat, tout comme le cheminement d'accès au site. L'emploi d'un contenu transportable ou numérique peut être choisi pour de l'information plus détaillée.

### L'EXEMPLE DU SITE CLASSÉ DE PAULILLES :



L'accueil du site est aménagé de manière très légère, en accord avec le paysage



Peu après le stationnement, un plan du site permet aux visiteurs de se repérer, ce plan est aussi disponible en brochure.



La déambulation est guidée par une signalétique directionnelle simple.



Le site est épuré de signalétique, le visiteur s'immerge dans le paysage remarquable.

.....➤ DANS LE PROGRAMME D'ACTION : Action 4.2 «Améliorer la préservation et l'accueil du site de l'Adlène»

.....➤ DANS LE PROGRAMME D'ACTION : Action 4.3 «Améliorer la préservation et l'accueil du site des gorges du Brian et leur confluence avec la Cesse »

## Conserver intact le parfum d'aventure

L'accès et la déambulation conditionnent fortement l'expérience sensible du site. Les canyons sont difficiles d'accès mais, paradoxalement et depuis toujours sont également des axes de déplacement.

Le pendage régulier du calcaire et le lit à sec en période estivale de la Cesse dessinent de formidables chaussées naturelles. La découverte de la citadelle de Minerve sur son éperon par la traversée du gué de la Cesse au XIXe siècle procurait un choc émotionnel selon les témoignages et les récits. Déambuler dans le lit de la Cesse ou remonter le long de vires rocheuses invitent dans un monde hors d'échelle. La découverte des canyons permet d'accorder l'arpentage aux reliefs, de s'égarer...

Les aménagements pour guider le public et protéger le site doivent être pensés à l'échelle la plus adaptée possible à ces espaces particuliers afin de valoriser une découverte élémentaire et épurée des paysages remarquables.



L'un des ponts naturels de Minerve. La myriade de kerns répond à l'immensité de la voûte rocheuse, un lieu hors d'échelle.



## Protéger sans interdire

Les sites des causses et canyons constituent un patrimoine naturel et archéologique fragile de très grande valeur. Assurer leur bonne préservation est un objectif primordial qui passe par un équilibre subtil entre mise en lumière de certains sites et relatif anonymat pour d'autres plus vulnérables.

Le désir d'exploration conduit à des pratiques destructrices des milieux fragiles. Il n'est cependant pas souhaitable d'interdire l'accès aux lieux. L'orientation vers des points de visites définis permettrait de satisfaire la curiosité des visiteurs des canyons tout en les respectant.









Les mystérieuses et profondes gorges du Brian.

.....➤ DANS LE PROGRAMME D'ACTION : Action 4.2 « Améliorer la préservation du site de l'Aldène »


.....➤ DANS LE PROGRAMME D'ACTION : Action 4.3 « Améliorer la préservation et l'accueil du site des gorges du Brian et leur confluence avec la Cesse »

# Spatialisation des objectifs paysagers poursuivis par les recommandations concernant les sites



## .....➤ Objectifs concernant la connaissance et la protection des sites et des paysages

-  Sauvegarder, valoriser et animer les sites culturels et religieux et leur écrin jardiné
-  Sauvegarder, revaloriser le patrimoine viticole des villages
-  Donner à comprendre la singularité géomorphologique des causses et canyons (hydrologie et géologie)
-  Préserver et valoriser les sites, curiosités géologiques d'exception et anciens lieux d'exploitation minière
-  Valoriser les points de vue historiques et pittoresques sur les causses et canyons et les sites en osmose avec la roche (cité de Minerve et village historique de La Caunette)
-  Préserver et valoriser le patrimoine bâti en lien avec l'eau (moulin, aqueduc, béal, lavoir...)

## .....➤ Objectifs concernant l'accueil, l'information et la sensibilisation des visiteurs

-  Gérer la fréquentation des lieux particulièrement fragiles (tènement de la Coquille, dolmen des Lacs...)

## .....➤ Objectifs concernant l'exploration guidée et respectueuse des sites fragiles

-  Préserver les canyons et mieux gérer leur fréquentation
-  Ajuster la fréquentation des vallées en eaux en fonction de leur fragilité et de leur intérêt (biodiversité, baignade, patrimoine hydraulique et vernaculaire...)

